This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
d'Histoire, d'Archéologie et Littérature
DE NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

36e ANNÉE

ÉVREUX
IMPRIMERIE DE L'EURE
1927

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

36me ANNÉE — 1e LIVRAISON

JANVIER 1927

Chanoine Ch. Guéry : A nos abonnés, 3. — Abbé V. Bourrienne : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (*suite et fin*), 6. — Alfred Ruault : Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas (*suite*), 27. — Chanoine Uzureau : M. d'Alès d'Anduse, vicaire général de Bayeux, 45. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 49. — Frédéric Alix : Au sujet de l'auteur de la *Farce de Pathelin*, 54. — Maurice d'Hartoy : En marge des Livres nouveaux, 56. — Bibliographie normande, 61.

LIBRARY
APR 1 1963
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

Beck-Clark
36
1927
(new)

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
Henri DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros Horloge

1927

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville (*Suite*).

Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. Alfred RUAULT.

Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915). *Correspondance et Souvenirs*, par M. DUBOURG.

Un paysagiste peu connu du public : Gabriel Le Bourguignon du Perré, par M. le comte Le BOURGUIGNON du PERRÉ.

Autour de Richard Simon, deux billets inédits, par M. Ed. LE CORBEILLER.

Généalogie de la famille Le Grand d'Anerville, par M. l'abbé SIMON.

Digitized by Google

DC611
N84R4
v.36

A nos chers Abonnés

Dans la livraison de novembre dernier nous vous adressions un appel désespéré, en ajoutant : « Selon le résultat de cet appel la *Revue Catholique de Normandie* ou paraîtra dans le courant de janvier 1927, ou entrera en sommeil, avec la conscience d'avoir brillamment vécu ces trente-cinq années et de finir en beauté. » Deux moyens s'offraient à nous comme planche de salut. Le premier : augmenter de cinq francs la cotisation : le second, trouver une vingtaine de souscripteurs à 100 fr. afin de couvrir les 2.000 fr. de déficit annuel.

Le premier moyen a, jusqu'ici, parfaitement réussi, puisque si trois abonnés, pour cause de vie chère, ont refusé l'augmentation, par contre trois nouveaux se sont inscrits sur nos listes. Le second moyen, sans atteindre le chiffre désiré, parvient toutefois à la moitié et nous sommes heureux, selon notre promesse, de citer les noms de nos si généreux abonnés.

En première ligne viennent les successeurs des Evêques normands fondateurs, en 1891, de la *Revue*, avec approbation de Sa Sainteté le Pape Léon XIII de si glorieuse mémoire :

1° Mgr Dubois de la Villerabelle, archevêque de Rouen ;

2° Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux qui, déjà, pour favoriser notre *Revue*, avait supprimé *Baiocana*, comme plus récente ;

3° Mgr Chauvin, évêque d'Evreux, successeur de Mgr Hautin qui avait, à l'origine, accepté la direction honorifique de la *Revue*;

4° Mgr Pasquet, évêque de Séez, beau diocèse où nous avons en M. Tournoüer et le baron Angot des Rotours deux de nos plus chauds partisans, pour ne citer que ceux-là ;

Viennent ensuite, selon l'ordre d'arrivée :

5° M. Couppey de la Forest, l'initiateur de cette si heureuse combinaison ;

6° M. Léon Lachèvre, abonné de la première heure ;

7° M. l'abbé Bourrienne. deux fois lauréat de nos Concours ;

8° Un anonyme de la Suisse ;

Digitized by Google

9° M. l'abbé Simon, curé de Montreuil-en-Auge, un infatigable travailleur ;

10° M. Maurice d'Hartoy, notre si ardent collaborateur ;

11° Mme Paul Labbé, en souvenir de son époux si regretté ;

12° M. le chanoine de la Bigne, à Orléans ;

13° M. le Baron d'Esneval, château d'Acquigny ;

14° 2000 francs de M. V. Sanson pour la continuation de la *Revue*, généreuse offrande due à la note du *Journal de Rouen* du Dimanche 19 Décembre et qui nous arrivent à la dernière heure ;

15° M. Dubourg, de Caen ;

16° M. le Directeur de la *Revue*.

M. Henri Desprez adresse 50 francs à notre Trésorier « pour participer au paiement du déficit et accepte volontiers une majoration du prix d'abonnement pour l'avenir ; » — M. de Montuel envoie 35 francs « pour aider la *Revue* » ; — M. A. Ruault accepte les 20 francs par an, car, écrit-il, « il serait véritablement déplorable qu'une *Revue* conçue et dirigée dans un esprit si utile, pratique et confraternel, disparaisse, même momentanément. Il espère nous procurer un nouvel abonné et promet l'achat de plusieurs numéros sur Maupas » ; — M. Tournoüer, le sympathique Président de la *Société historique et archéologique* de l'Orne, approuve « le relèvement à partir du 1er janvier. Nous l'avons fait dans l'Orne, ajoute-t-il, sans provoquer aucune démission et je ne doute pas que tous ceux qui désirent la continuation de votre belle œuvre historique et religieuse ne s'associent à vos efforts. Comptez donc sur mon intérêt constant et fidèle ». — M. le Docteur Dorailo, de Mathieu (Calvados) nous demande les neuf dernières années et s'abonne pour 1927 ; — M. Robert Liégard, rédacteur au *Moniteur du Calvados*, nous a consacré, comme toujours, un très aimable article, avec ses meilleurs souhaits pour la continuation de la *Revue*, etc.

Inutile de poursuivre cette énumération qui deviendrait fastidieuse, puisque le sentiment de tous ceux qui nous connaissent exprimé soit par lettres, soit de vive voix, est qu'il serait profondément regrettable qu'une *Revue* unique en Normandie, si vivante par les sujets traités, par son *Intermédiaire des Chercheurs*, par sa bibliographie, ses actualités, vienne à disparaître après

Digitized by Google

trente-cinq ans d'existence, longévité inconnue, jusqu'à nos jours, aux Revues Normandes!

La *Revue Catholique de Normandie* va donc entrer dans sa trente-sixième année, grâce à ces généreux bienfaiteurs et à ses fidèles abonnés. A tous nous offrons notre très vive et profonde gratitude, car il nous eût été pénible de voir disparaître une *Revue*, à laquelle, depuis 1910, nous avons consacré notre temps, nos labeurs et notre modeste revenu.

M. Maurice d'Hartoy et M. le commandant E. d'Hauterive, nos très chers collaborateurs, qui nous ont si puissamment aidé, soutenu, l'un par les deux concours organisés par lui et par son beau discours d'Alençon — sans compter ses nombreux et brillants articles; l'autre par son *Intermédiaire des Chercheurs Normands*, ses multiples comptes rendus bibliographiques, partageront notre légitime allégresse et continueront amicalement leur si précieuse collaboration.

La *Revue Catholique de Normandie* va donc poursuivre sa publication, puisque le cauchemar financier s'est évanoui, du moins en partie. L'abonnement sera de 20 francs par an, et va de janvier à janvier, exigible après l'apparition du premier numéro, comme toutes les Revues. Les recouvrements ne se feront qu'à la *dernière extrémité* par la poste, à cause de leur prix très élevé et des ennuis qui en sont la suite. Nos abonnés voudront bien utiliser le chèque postal inséré dans la première livraison de 1927, au nom de M. G. Poussin à Evreux.

M. Letellier-Alaboissette notre si fidèle trésorier depuis trente-cinq ans, devenu octogénaire, ne peut plus, à notre grand regret, s'occuper de la comptabilité de la *Revue* et nous lui adressons nos remercîments les plus sincères avec nos vives félicitations pour un dévouement si rare et si persévérant.

Une fois encore sortis de la tourmente et pleins d'espoir pour l'avenir nous redisons notre vieux cri normand :

DIEX AIE!

Chanoine Ch. Guéry.

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARCOURT

ÉVÊQUE DE BAYEUX

(1142-1163)

(*Suite et fin*)

DEUXIÈME PARTIE

L'Évêque (*suite*)

CHAPITRE IV

PHILIPPE DE HARCOURT ET LE CHAPITRE DE SON ÉGLISE CATHÉDRALE.

L'historien de la maison de Harcourt dit que les titres et enseignements de l'église de Bayeux nous font « connoître la très ardante affection que » Philippe de Harcourt « eut pour l'honneur de Dieu et la conservation des biens et des droits ecclésiastiques, les ayant aussi merveilleusement augmentés; car, suivant les anciens registres de cet Evesché, il dota » les dignitaires de son église cathédrale. « Tout le clergé de cet Evesché, ajoute-t-il, est redevable à la mémoire d'un si pieux Prélat de tout ce qu'il possède. » (1)

Philippe de Harcourt dota son Chapitre : c'est ce que nous allons maintenant étudier en passant successivement en revue ce qu'il fit pour les personnats ou dignités de son église, pour les prébendes, enfin pour la commune du Chapitre. Là encore, le *Livre noir* nous sera de la plus grande utilité, et nous y puiserons largement.

Paragraphe I.

Philippe de Harcourt et les Personnats de l'église cathédrale.

« Les dignités de sa Cathédrale furent considérablement illustrées », écrit Trigan (2). Or, au XIIe siècle, le Chapitre de Bayeux

(1) La Roque, *loc. cit.*, II, p. 2019, et pp. 2010-2011.

(2) *Loc. cit.*, IV, p. 333. Cf., pour toute cette question, Hermant, *loc. cit.*, p. 172.

Digitized by Google

comprenait douze dignités ou personnats : le doyen, le chantre, le chancelier, le trésorier, les quatre archidiacres de Bayeux, de Caen, d'Hyesmes et des Veys, le sous-doyen, le sous-chantre, l'escholâtre ou scholastique, et le grand-couteur (1).

Philippe de Harcourt, pendant la durée de son épiscopat, favorisa plusieurs de ces dignitaires :

1° Le Doyen. — Comme l'atteste la bulle du pape Eugène III, en date du 3 février 1152 (V. S.), Philippe de Harcourt donna au doyen Guillaume III de Tournebu la terre de Pouligny, sise à Saint-Vigor-le-Grand, près de Bayeux, à condition qu'à la mort de Guillaume elle ferait retour à l'évêque ou à son successeur (2).

Quelques années après, le 18 janvier 1160, Philippe de Harcourt, sur la présentation de Geoffroy de Ducy, donnait en aumône l'église de Sainte-Honorine-de-Ducy (3) à Renouf, fils de Roger de Ducy, avec cette retenue que Renouf ou ses successeurs paieraient annuellement, en septembre, 60 quartiers d'avoine à l'évêque de Bayeux ou à celui à qui il en ferait don. Or, Philippe de Harcourt les donnait à Guillaume III de Tournebu, à titre viager, et, après lui, à la commune du Chapitre : ce qui n'exemptait pas l'église de Sainte-Honorine-de-Ducy des coutumes épiscopales. Renouf jura, entre les mains du doyen, qu'il en serait ainsi, et fournit un cautionnement-fidéjussion que ses successeurs devaient, eux aussi, fournir comme lui et après lui (4).

2° Le Trésorier. — Vers 1153, Philippe de Harcourt délaissa au trésorier de l'église cathédrale la terre de Conjon aux conditions que nous avons signalées plus haut (5). Cette concession, notifiée par Henri Plantagenêt à Arnoul, évêque de Lisieux, et au sénéchal Richard de La Haye, fut aussi, comme nous l'avons dit, rappelée et confirmée par le pape Eugène III dans sa bulle du 3 février 1152

(1) *Livre Noir, Introd.*, lxj.

(2) *Livre Noir*, I, ch. CLVI, p. 195, Cf. *Revue Cath.*, 15 sept. 1910, p. 61.

(3) Canton de Caumont.

(4) *Livre Noir*, II, ch. CCCCXLII, pp. 169-171. Cf. *Introd.*, p. lxxix.

(5) *Revue Cath.*, 15 sept. 1910, p. 61. Cf. *Livre Noir*, I, ch. VII et XXVI.

Digitized by Google

(V. S.), ainsi que le don de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, à Bernières (1).

Dans une autre bulle du 4 février 1153 (N. S.) (2), le pape disait : « Venu pour nous voir, notre vénérable frère Philippe nous a affirmé avoir cédé à quelques personnats de son église plusieurs biens acquis par son labeur et son zèle, et il nous a demandé de ratifier ces donations par le privilège de notre autorité. » Et, parlant du trésorier, il disait : « Thesaurario, videlicet cappellam Sancte Marie Magdalene, apud Bernerias, et terram de Conjun, etc... » Plus loin, le pape ajoutait que la chapelle de Bernières était, d'ancienneté, exempte des coutumes épiscopales.

Citons aussi, pour mémoire, la donation faite par Philippe de Harcourt, au trésorier Guillaume de Harcourt, de la maison de Conan avec ses dépendances (3).

3° Le Sous-Doyen. — Vers 1153, Philippe de Harcourt confirma une importante donation faite au sous-doyen de l'église cathédrale dans les circonstances suivantes :

Enguerrand de Port, sentant sa fin approcher, et voulant assurer le salut de son âme, confessa qu'il avait causé de nombreux et graves dommages à l'église de Bayeux à propos des forêts qui appartenaient au domaine de l'évêché, et, en particulier, de

(1) *Livre Noir*, I, ch. CLVI. Hermant (*loc. cit.*, p. 172) dit de cette chapelle qu'elle est « maintenant une paroisse », et qu'elle a été depuis séparée « de la trésorerie pour la joindre à la prébende de Cambremer ». C'est une erreur que reproduit Béziers (*Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, p, 101. (Cf. *Mémoires*, II, p. 86), qui confond Sainte-Marie-Madeleine de Bernières avec la chapelle de Sainte-Madeleine à Bayeux. Or, dans toutes les chartes que le *Livre Noir* nous fournit sur cette chapelle, il s'agit bien de Sainte-Marie-Madeleine de Bernières. D'ailleurs, le *Coutumier de Langevin*, édité par M. le cte U. Chevalier, le dit formellement, p. 318, quand il parle du trésorier : « Potest etiam ratione dignitatis sue conferre vicariam ecclesie de Berneriis et in ea vicarium cum defuerit instituere sicut ibi videbitur expedire, et hoc idem facit in capella Beate Marie Magdalene, in eadem parrochia, quando est in ea vicarius statuendus. »

(2) *Livre Noir*. I, ch. CLXXVIII, p. 221. Cf. ch. LXXII, pp. 90-91.

(3) V. *Revue Cath.*, 15 sept. 1910, p. 58. Cf. Béziers, I, p. 408; P. de Farcy, *loc. cit.*, p. 289, et, pour toute cette question, *La Roque, loc. cit.*, I, p. 51, II, p. 2019, IV, p. 1296; *Ms. Gassion*, p. 67; *Ms. Leboyteux*, p. 72; P. de Farcy, p. 58.

Digitized by Google

la forêt du Rachinet (1). Mais ne pouvant, assurait-il, réparer pleinement tous ces dégâts, et sa terre entière n'étant pas même suffisante à fournir cette compensation, il avait cherché un remède à cette préoccupation qui le tourmentait jour et nuit, et il avait résigné, en toutes franchises et exemptions, pour le rachat de son âme et l'absolution de ses crimes, quatre églises de sa terre dont il avait le patronage : les églises de L'Epinay-Tesson, de La Folie, de Saint-Manvieu et de La Bigne, qu'il avait remises entre les mains de Philippe de Harcourt pour les donner à qui il voudrait.

Dans la suite, Jourdain Taisson, héritier d'Enguerrand de Port par son mariage avec la fille de ce dernier, avait cédé, à perpétuité, ces quatre églises à l'église cathédrale de Bayeux, avec serment de ne jamais l'inquiéter et d'empêcher qu'elle en fût dépouillée, en présence de Richard Ier de Bohon, doyen de Bayeux, et autres témoins.

Or, Philippe de Harcourt avait donné, en perpétuelle possession, ces quatre églises au sous-doyenné, avec l'assentiment de tout le Chapitre. Et vers 1153, par un acte scellé de son sceau, il rappelait et confirmait cette donation (2).

Semblablement, Richard de Bohon, alors évêque de Coutances, certifiait connaître et se rappeler l'authenticité de cette donation, faite et confirmée sous son décanat, par Enguerrand de Port et son gendre Jourdain Tesson (3).

Enfin, comme suprême confirmation, dans les deux bulles précitées du 3 et 4 février 1152 (V. S.) (4), le pape Eugène III disait : « Subdecanatui : ecclesiam de Spineto, ecclesiam de Sancto Manveio, ecclesiam de Folia, et ecclesiam de Bunneia. » L'évêque de Bayeux, avec l'approbation papale, se réservait les coutumes épiscopales sur ces quatre églises qui demeuraient « in ea libertate in qua sunt alie ecclesie aliorum personatuum », comme le dit la bulle de confirmation, adressée de Bénévent, le 16 février 1156, par Adrien IV (5).

---

(1) Rachinet, Raciney, à Cartigny-l'Epinay et Sainte-Marguerite-d'Elle, canton d'Isigny.

(2) *Livre Noir*, II, ch. CCXCI, pp. 11-12. Cf. *Introd.*, pp. lxv-lxvj ; Béziers, I, p. 426 ; II, p. 385 ; *Ms. Regnault*, p. 83.

(3) *Livre Noir*, II, ch. CCXCII, p. 13.

(4) *Livre Noir*, I, ch. CLVI, pp. 195-196, et CLXXVIII, p. 222.

(5) *Livre Noir*, I, ch. CLXXXI, pp. 225-226. Cf., pour oute cette

Digitized by Google

Dans cette bulle, Adrien IV ajoutait un détail concernant à la fois le sous-doyenné et la sous-chanterie, à savoir que « le moulin de La Besace et la terre du Mesnil appartenaient tant au sous-doyenné qu'à la sous-chantrerie. »

4° Le Sous-Chantre. — Entre 1135 et 1142, les « hommes » de Hérils avaient reconnu, devant l'évêque Richard III de Kent et le Chapitre, en présence de plusieurs témoins, clercs et chevaliers, que la terre tenue à Hérils, avec l'église, par le sous-chantre Joscelin, lui avait été aumônée et constamment tenue par lui en aumône (1).

Quelques années après, en 1146, Robert du Neufbourg, dans un acte adressé à Philippe de Harcourt, au doyen Richard Ier de Bohon et à tout le Chapitre, leur faisait savoir et à tout le peuple chrétien qu'il avait donné en aumône à l'église Notre-Dame de Bayeux, pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres, cette église de Hérils, avec toutes les dîmes du lieu et les terres que le sous-chantre Joscelin et son prédécesseur Roger avaient eues, conjointement avec l'église, à Hérils. Il l'avait donnée « in personatum succentorie », en même temps qu'une portion de l'église de Sommervieu avec toutes ses dépendances (2).

Ecrivant, à cette époque, à son vénérable et bien-aimé *père*, Philippe et à tout le Chapitre, Arnoul, évêque de Lisieux, leur disait qu'il avait été présent à cette donation (3).

Du Transtévère, le 10 mars 1146 (V. S.), le pape Eugène III adressait l'acte de confirmation de cette donation au doyen Richard Ier de Bohon et à tout le Chapitre (4).

Pareillement, en 1147, Geoffroy Plantagenêt écrivait, probablement d'Argentan, à Philippe de Harcourt, au doyen et au Chapitre, pour leur faire savoir que sur la demande de Robert du Neufbourg, qui confessait avoir donné Hérils et une portion de Sommervieu, dépendants de son fief, au personnat de la sous-chantrerie, il confirmait au sous-chantre et à ses successeurs l'une et

---

question, La Roque, *loc. cit.*, I, p. 51; II, p. 2019; IV, p. 1296; *Ms. Gassion*, p. 67; *Ms. Leboyteux*, p. 72; P. de Farcy, p. 58.

(1) *Livre Noir*, I, ch. CII, pp. 126-127. Cf. *Introd.*, p. lxvj.

(2) *Livre Noir*, I, ch. CIII, pp. 127-128. Cf. *Introd.*, p. lxvj.

(3) *Livre Noir*, I, ch. CIV, p. 128, Cf. *Introd.*, p. lxvj.

(4) *Livre Noir*, I, ch. CCVII, pp. 253-254.

Digitized by Google

l'autre donation (1). Pareille confirmation était enfin adressée par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (2).

En conséquence de cette donation, Philippe de Harcourt, entre 1147 et 1150, en présence du Chapitre, conféra à la sous-chantrerie et au sous-chantre Richard de Vaux, alors revêtu de ce personnat, une portion de l'église de Sommervieu, avec toutes ses appartenances, dont l'évêque avait alors la libre disposition. En témoignage de la donation qu'il avait faite de cette église, Robert du Neufbourg avait, comme le reconnaissait Philippe de Harcourt, déposé, par une cérémonie symbolique alors en usage, un « petit couteau » sur l'autel de l'église cathédrale, « veniens igitur ad altare, prefatam ecclesiam Deo et Sancte Marie per cutellum unum super illud obtulit ». Le doyen Richard Ier de Bohon, présent, ratifia cette solennelle donation de l'évêque à Richard de Vaux (3).

Enfin, dans les deux bulles plusieurs fois citées du 3 et 4 février 1152 (V. S.) (4), le pape Eugène III rappelait et confirmait cette donation faite au sous-chantre : « Succentorie; ecclesiam de Heriz, cum decimis ejusdem ville, ac terris ad eam pertinentibus; et, in ecclesia de Summerveio, oblationes, decimas, et rationabiles consuetudines de medietate ipsius ville provenientes illa, videlicet, que est de dominico Roberti de Novoburgo. »

L'évêque se réservait, avec l'approbation du pape, les coutumes épiscopales sur ces deux églises.

Dans la suite, le 16 février 1156, le pape Adrien IV ratifia, à son tour, cette donation (5).

5° L Archidiacre Roger. — C'est plutôt une affaire de retrait de dotation qui eut lieu entre Philippe de Harcourt et Roger, l'un des quatre archidiacres, affaire contentieuse qui fut résolue, vers

(1) *Livre Noir*, I, ch. c, p. 125. Cf. *Introd.*, p. lxvj.

(2) *Livre Noir*, I, ch. ci, p. 126. Cf. *Introd.*, p. lxvj; ch. cv, pp, 128-129; *Ms. Regnault*, p. 83, et p. 15.

(3) *Livre Noir*, I, ch. cvi, pp. 129-130.

(4) *Livre Noir*, I, pp. 196 et 222.

(5) *Livre Noir*, I, ch. clxxxi, p. 226. Cf., pour cette question, La Roque, *loc. cit.*, I, p. 51, II, p. 2019, IV, p. 1296; *Ms. Gassion*, p. 67; *Ms. Regnault*, p. 83; *Ms. Leboyteux*, p. 72; P. de Farcy, p. 58.

Digitized by Google

1150, par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en présence d'Algare, évêque de Coutances.

Il s'agissait d' « aides coutumières », levées dans l'archidiaconé par l'évêque et l'archidiacre au détriment de l'un et de l'autre. Il fut réglé qu'il n'y aurait point de restitution réciproque, et, pour l'avenir, que l'archidiacre ne pourrait rien exiger des aides que l'évêque aurait levées sur les églises, ni en accepter sans son consentement. Par contre, l'évêque pouvait en lever, même sans en toucher mot à l'archidiacre (1).

Paragraphe II.

Philippe de Harcourt et les Prébendes de l'église cathédrale.

Avant la Révolution, l'église de Bayeux possédait 50 prébendes, mais seulement 49 canonicats, la prébende de La Ferrière-du-Val étant attachée au doyenné et attribuée aux doyens successifs.

Or, antérieurement à 1074, il n'y avait que 35 prébendes. A cette époque, Odon Ier de Conteville en fonda 7 nouvelles, et, de son côté, Philippe de Harcourt augmenta et le revenu et le nombre des prébendes de son église cathédrale (2).

Ier Dotation des anciennes Prébendes.

1° Prébende de Saint-Jean-le-Blanc. — Philippe de Harcourt « unit la prébende de Saint-Jean-le-Blanc (3) au prieuré du Plessis-Grimoult, dont en conséquence le Prieur est chanoine de Bayeux (4) ». Nous reviendrons bientôt, avec de plus amples détails, sur cette prébende, lorsqu'il s'agira du prieuré lui-même du Plessis-Grimoult.

---

(1) *Livre Noir*, I. ch. LX, p. 79.

(2) Le 30 novembre 1156, le pape Adrien IV faisait savoir à Philippe de Harcourt et au doyen Guillaume III de Tournebu qu'il était injuste et contraire aux institutions canoniques de réclamer, par succession héréditale, les biens ecclésiastiques, et que, par conséquent, ils devaient immédiatement faire restituer à l'église de Bayeux les maisons canoniales, proches de l'église cathédrale, que certains avaient usurpées, sous prétexte de droit héréditaire. (Cf. *Livre Noir*, I, ch. CCII, p. 249, *Introd.*, pp. lxvij-lxviij).

(3) Canton de Condé-sur-Noireau.

(4) Trigan, *loc. cit.*, IV, p. 333.

Digitized by Google

2° Prébende de Colombières. — En 1147 se place la solution d'un litige relatif à la prébende de Colombières (1).

Eude ou Odon, chanoine de Colombières, possédait, dans le territoire de sa prébende, la moitié du moulin d'Annebey et plusieurs vavasseurs qu'il affirmait et attestait par ses chartes être de sa prébende. De son côté, Philippe de Colombières soutenait qu'ils appartenaient à son fief. L'affaire fut déférée devant l'évêque, et l'accord suivant fut fait en présence de Philippe de Harcourt et de tout le chapitre.

Bien que ce fût au détriment de l'église cathédrale, l'évêque concédait que la moitié du moulin et les susdits vavasseurs restâssent à Philippe de Colombières et dépendissent de son fief; mais, en retour, ce seigneur donnait, en perpétuelle possession, à la prébende, la moitié de la dîme de l'église de Colombières, soit à Mestry (2), soit à Bricqueville (3), tant en agneaux qu'en blé et en toutes autres provenances; en outre, la masure de Geoffroy de la Lande, avec toute la terre qu'il tenait, la terre aussi de Robert fils de Hugues, et la terre « parvi monasterii. » De plus, Philippe de Colombières cédait à Eude et à ses successeurs dans la prébende, à lui et à tous ses hommes, le droit d'herbage, « herbagium », tant en plaine qu'en marais, « immuniter », et l'immunité s'étendait tant sur les brebis que sur l'avoine et les oies, et sur toute autre redevance.

Le désaississement du seigneur et l'investiture du chanoine se traduisaient et se réalisaient par une cérémonie symbolique. Philippe de Colombières ensaisinait le chanoine en déposant sur l'autel de la cathédrale « unum artavum », et jurait sur le même autel, que lui et son héritier observeraient fermement et fidèlement l'accord qui venait d'être conclu. Treize autres personnes faisaient le même serment, et, parmi elles, Richard du Hommet et Roger Suhart.

Raoul Cauvin, lui aussi, abandonnait ses droits litigieux sur la même prébende, et renonçait, devant le Chapitre, à la poursuite de tout procès (4).

---

(1) Canton de Trévières.
(2) Canton d'Isigny.
(3) Canton de Trévières.
(4) Cf. Henri Legras : *Le Bourgage de Caen*, p. 157, note 1.

Digitized by Google

Jean était alors curé de Colombières ; et, relativement à la moitié de la dîme concédée par Philippe de Colombières, il jurait fidélité au chanoine.

Philippe de Harcourt faisait enfin observer que par ce don et cette concession faits à Philippe de Colombières, lui, le chanoine Eude et les autres chanoines abandonnaient entièrement de multiples droits que la prébende devait avoir et de fait avait longtemps eus dans l'église de Bayeux.

Relevons, en passant, les noms de dix dignitaires et chanoines parmi ceux qui composaient alors le Chapitre : Onfroy, chapelain; Roger, archidiacre; Patrice, archidiacre; Turstin de Condé (sans doute de la famille de l'ancien archevêque d'York); Richard de Creully; Guillaume Le Sage; Raoul Sul...; Barthélemy; Philippe; Raoul de Douvres (1).

La prébende de Colombières vit bientôt augmenter son revenu par suite d'un évènement tragique dont fut victime, peut-être en 1157, l'un des membres de la famille même de Philippe de Harcourt qui sut tirer de ce drame le plus excellent parti pour la prébende dont il s'agit.

L'évêque de Bayeux avait une nièce, nommée Béatrix (2), fille de son frère aîné Guillaume, baron et sire de Harcourt, et de Hue d'Amboise. Robert, neveu de Philippe de Colombières, avait tué Béatrix, on ne sait pourquoi ni dans quelles circonstances, et un arrangement avait été fait, en présence de Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, entre Philippe de Harcourt et Philippe de Colombières. Celui-ci avait juré une paix ferme à l'évêque, à Guillaume Le Breton (3), et à toute leur parenté. De plus, il donnait et concédait, en perpétuelle aumône, à une prébende (4) de l'église de Bayeux, pour le repos de l'âme de Béatrix et en réparation du dommage qu'il avait fait à cette prébende, l'église de Colombières, avec deux gerbes et le tiers de la dîme, et les autres

(1) *Livre Noir*, I, ch. LII, pp. 68-70. Cf. *Introd.*, p. LXX.

(2) Le *Dictionnaire* de Moréri dit que Béatrix de Harcourt épousa Robert de Montfort, seigneur de Beaudésert. La Roque est muet sur ce point.

(3) Quels furent les rapports de parenté ou d'alliance de ce personnage avec Philippe de Harcourt et sa nièce elle-même, c'est ce que nous ne saurions dire.

(4) *Cuidam prebende*, sans doute celle de Colombières.

Digitized by Google

appartenances de l'église. En outre, il donnait à l'église de Bayeux quatre muids d'orge qu'il possédait par droit héréditaire sur le moulin du Manoir (1), à la disposition de l'évêque, soit pour la susdite prébende, soit pour la commune du chapitre, ou pour toute autre destination; de plus, pour dix livrées de terre qu'il avait promis, devant le roi, de donner à l'église du Plessis-Grimoult, il cédait à ce prieuré l'église de Planquery (2); avec le patronage, deux gerbes et le tiers de la dîme, et ses autres appartenances, qui était du fief de Roger Bacon, son frère, et pour laquelle il cédait à Roger un échange d'égale valeur laissé à son choix.

Le chancelier Thomas était témoin de cet arrangement qui dut avoir lieu entre 1154 et 1162, puisque Saint Thomas Becket fut fait archevêque de Cantorbéry à cette dernière date, et l'acte de confirmation par Henri II fut adressé de Lions à l'archevêque de Rouen, aux évêques, juges, barons et officiers de toute la Normandie, avec ordre formel d'en respecter et observer fidèlement les clauses (3).

Relevons, à propos de cet assassinat de Béatrix et de la « compositio » à laquelle il donna lieu, quelques erreurs commises par plusieurs de ceux qui en ont parlé.

Aux *Pièces justificatives* de son *Histoire du Diocèse de Bayeux* (I, pp. 3-4) le chanoine Laffetay cite cet acte d'après l'*Inventaire du château de Colombières*, et il termine cette citation comme il suit : « Au pied duquel accord est la rectification (?) par ledit évêque de Bayeux, datée de l'an de Jésus-Christ 1147. » D'abord, nous ne comprenons guère ce mot « rectification »; en second lieu, si le fait s'est passé en 1147, Philippe de Harcourt aurait attendu bien longtemps, une dizaine d'années au moins, à se faire délivrer par le roi d'Angleterre, duc de Normandie, une confirmation de l'arrangemet qui, d'après le contexte de la charte précitée, aurait été fait devant Henri, « roi d'Angleterre », par conséquent à partir de 1154.

---

(1) Canton de Ryes.

(2) Canton de Balleroy.

(3) *Livre Noir*, I, ch. XXXIII, pp. 39-40, et II, ch. CCCXXXVI, p. 168 Cf. *Introd.*, p. LXX; *Ms. Regnault*, pp. 14 et 83; La Roque, *loc. cit.* IV, p. 1292, II, pp. 2010-2011; Léchaudé d'Anisy, *loc. cit.*, II, p. 153 P. de Farcy, p. 62; Béziers, I, p. 56.

Digitized by Google

De son côté, Trigan (1) se trompe étrangement en appelant le meurtrier « Robert de Harcourt », et en le faisant neveu de l'évêque. Il raconte le fait à sa manière : « Robert de Harcourt, son neveu, seigneur de Colombières, ayant, ou par hazard, ou par l'effet de quelque violence, commis un meurtre en la personne de Béatrix de Harcourt, aussi sa nièce..., il eut beaucoup à travailler du côté du Prince et du côté de la famille pour obtenir la grâce du meurtrier. Il y réussit, etc. »

Trigan ne fait que copier Hermant (2) qui, s'inspirant de La Roque (3), écrit : « Robert de Harcourt, neveu de notre Évêque, qui étoit un officier de considération dans l'armée, et seigneur de Colombières, ayant, ou par hazard, ou par l'effet de quelque passion injuste et violente, commis un meurtre en la personne de Béatrix de Harcourt, fille de Guillaume et nièce aussi de Philippes, cette action affligea sensiblement notre Evêque, qui travailla avec tout le soin possible, dans le dessein d'étouffer les suites fâcheuses et terribles qui en pouvoient naître; et en étant heureusement venu à bout, et du côté de sa famille, et du côté de son souverain, pour obtenir la grâce du meurtrier, il le condamna, tant pour réparation de son crime, que pour faire prier Dieu pour l'âme de Béatrix, à augmenter le revenu de la prébende de Colombières, et de lui donner le fief qu'il possédoit dans cette paroisse. »

Ajoutons que P. de Farcy (4) a reproduit la même erreur en faisant Robert de Colombières neveu de Philippe de Harcourt et cousin de Béatrix,

3° Prébende de Feugerolles. — Philippe de Harcourt augmenta de la dîme du fief de Simon de Biéville (de Bosvilla), à Feugerolles (5), la prébende de Raoul Patry, prébende qui auparavant était pauvre. Dans ses bulles du 3 et 4 février 1152 (V. S.), (6) le pape Eugène III approuvait cette augmentation de revenu dûe à la « magistra caritate » de l'évêque.

---

(1) *Loc. cit.*, IV, p. 333.
(2) *Loc. cit.*, p. 174.
(3) *Loc. cit.*, IV, p. 1292.
(4) *Loc. cit.*, p. 58.
(5) Feugerolles-sur-Orne, canton d'Evrecy.
(6) *Livre Noir*, I, ch. CLVI, p. 196, et CLXXVIII, p. 222. Cf. La Roque, *loc. cit.*, II, p. 2019; IV, p. 1296; *Ms. Regnault*, p, 83; *Ms. Gassion*, p. 67; *Ms. Leboyteux*, p. 72; P. de Farcy, p. 58.

Digitized by Google

4° Prébende du Locheur. — Le *Livre Noir* signale, à la date du 23 (1) janvier 1162, un acte de Philippe de Harcourt relatif à la prébende du Locheur (2).

Considérant que, d'après l'usage de l'église de Bayeux, les églises qui ont été fondées dans le territoire des prébendes appartenaient aux chanoines de ces prébendes, Philippe de Harcourt, avec le consentement du Chapitre, statuait que la chapelle de Saint-Jacques-du-Locheur, avec tous ses droits, serait au chanoine du Locheur et à ses successeurs, et ne dépendrait en rien de l'église d'Arry (3) et de la prébende d'Arry, du jour où Jean de Néaufle cesserait d'être chanoine d'Arry (4).

Peu de temps après la mort de Philippe de Harcourt, le pape Alexandre III ratifiait de Chartres, le 1er mai 1163 (5), cette ordonnance épiscopale que le Chapitre de Bayeux devait aussi confirmer le 24 (6) septembre 1164 (7).

5° Prébende de Cambremer. — Dans l'accord qui termina, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le conflit survenu entre Philippe de Harcourt et l'archidiacre Roger, nous voyons que l'évêque donna à l'église de Cambremer, dont le Chapitre était patron, la dîme de sa laine et de ses fromages dans cette prébende qu'il avait pleinement recouvrée (8).

---

(1) Le 22, d'après le ms. *Fief de Vendes, Prébende d'Arry*. (Arch. du Calvados).

(2) Canton de Villers-Bocage.

(3) Commune réunie, en 1832, à celle du Locheur.

(4) *Livre Noir*, I, ch. cxxvii, pp. 153-154. Cf. *Introd.*, p. lxxv.

(5) *Livre Noir*, I, ch. ccxi, p. 258.

(6) Le 23, d'après le ms. *Fief de Vendes, prébende d'Arry*.

(7) *Livre Noir*, I, ch. cxxviii, pp. 154-155. Cf. P. de Farcy, p. 58; Caumont; *Statistique monumentale du Calvados*, I, p. 204. Hermant, p. 172, Béziers, II, p. 120, et le *ms. Regnault*, p. 83, disent que Philippe de Harcourt érigea la chapelle de Saint-Jacques-du-Locheur en église paroissiale, en 1162. C'est une erreur. Ce fut Henri II, successeur de Philippe, qui fit ce changement en 1165, (Cf. *Livre Noir*, I, ch. cxxx).

(8) Cf. *Livre Noir*, I, ch. lx, p. 79; L. Delisle : *Etudes sur la condition de la classe agricole*, etc. p. 247.

Digitized by Google

II° Fondation de trois nouvelles Prébendes.

La Roque écrit de Philippe de Harcourt (1) : « Il fonda l'an 1153, en son église cathédrale, les prébendes de Saint-Pierre, Saint-Jean et Nostre-Dame-de-Froide-Rue, et par conséquent les trois paroisses qui en dépendent à Caen, qui estoient auparavant trois chappelles : la première portant le nom de Saint-Michel et de Saint-André; la seconde de Saint-Claude; et la troisième de Saint-Léonard. »

A l'encontre de La Roque, Béziers suppose que l'existence des deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Caen est antérieure à la fondation des deux prébendes (2). Il ne dit rien de semblable pour Notre Dame-de-Froide-Rue.

1° Prébende de Saint-Pierre de Caen. — La prébende de Saint-Pierre de Caen fut fondée « le 7 mars 1153 », écrit Béziers (3). Nous croyons que c'est inexact, puisque, dans ses deux bulles des 3 et 4 février 1152 (V. S.) 1153 (N. S.), (4) le pape Eugène III dit à Philippe de Harcourt qu'il a retiré par ses soins, des mains de ceux qui la détenaient illicitement, l'église de Saint-Pierre, à Caen, avec ses dîmes, ses champs, ses prés et ses coutumes, et qu'il a assigné, dans cette église, un revenu annuel de 12 livres, monnaie d'Anjou, à une prébende nouvelle, exempte même des coutumes épiscopales (5),

Le doyen Guillaume III de Tournebu et tout le Chapitre ratifièrent la fondation de cette prébende et sa collation à Roger d'Arry (6). Quelque temps après le pape Adrien IV, dans un acte daté de Bénévent, le 16 février 1156 (7), confirmait à ce même Roger d'Arry la possession viagère de cette prébende.

---

(1) *Loc. cit.*, II, p. 2019.

(2) Tome III, pp. 207 et 214.

(3) T. III, p. 214.

(4) *Livre Noir*, I, ch. CLVI, pp. 194-196, et CLXXVIII, p. 222.

(5) Trigan, *loc. cit.*, p. 333, après Hermant, dit que Philippe de Harcourt s'était réservé le patronage de l'église de Saint-Pierre.

(6) *Livre Noir*, I, ch. CXXXIX, pp. 168-169.

(7) *Livre Noir*, I, ch. CLXXXII, pp. 227-228. Cf. *Gallia Christ.*, XI, col. 362; Fisquet, p. 38; La Roque, I, p. 15, II, p. 2019, IV, p. 1296; La Rue, I, p. 100; Béziers, III, pp. 207-214; *Ms. Regnault*, p. 83; *Ms. Leboyteux*, p. 62; *Ms. Gassion*, p. 67; P. de Farcy, p. 58.

Digitized by Google

2° Prébende de Saint-Jean de Caen. — Semblablement, en ce qui concerne la nouvelle prébende de Saint-Jean de Caen, les bulles du pape Eugène III (1) la supposent antérieure au 7 mars 1153. Philippe de Harcourt, son fondateur, la dota de l'église de Saint-Jean, de la terre que tint Alexandre, fils de Téold, dans le val de Port à Escures, d'une partie de la dîme, à Andrieu, du fief de Guillaume de Fontenay; la prébende était exempte des coutumes épiscopales.

Eugène III, dans une bulle du 3 février 1153 (N. S.), confirmait cette prébende à Geoffroy d'Amfréville (2); et, de leur côté, le doyen Guillaume III de Tournebu et tout le Chapitre ratifiaient cette fondation et cette collation faite à Geoffroy (3).

Trois mois après, le 8 mai 1153 (4), après une enquête faite, devant Philippe de Harcourt, du val de Port, reconnu comme étant du domaine de l'évêque de Bayeux par le serment de loyaux jurés de ce même Val, et de la dîme du fief épiscopal tenu à Audrieu par Zacharie de Burcy, Philippe de Harcourt avec l'autorisation du pape Eugène III, « d'heureuse mémoire », et l'unanime consentement du Chapitre, disait avoir donné cette prébende à Geoffroy d'Amfréville (5).

Le même jour (vendredi, veille de la translation des B. Apôtres André et Luc, et du B. Nicolas), le Chapitre donnait acte de son unanime consentement à cette donation (6).

Plus tard le 16 février 1156, le pape Adrien IV confirmait à Geoffroy d'Amfreville la possession viagère de cette prébende (7).

A la même époque enfin (1156), Richard de Bohon, évêque de Coutances, et Patrice, archidiacre de Bayeux, dans une lettre adressée à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, et à tout son

---

(1) *Livre Noir*, I, ch. CLVI, p. 196, et CLXXVIII, p. 222.

(2) *Livre Noir*, I, ch. CCXIII, pp. 259-261.

(3) *Livre Noir*, I, ch. CXXXIX, pp. 168-169. Cf. mêmes sources que pour Saint-Pierre.

(4) Il y a ici, sans nul doute, une erreur de copiste. Le 8 mai 1153, le pape Eugène III ne pouvait être qualifié « d'heureuse mémoire », puisqu'il ne mourut que dans la nuit du 7 au 8 juillet 1153.

(5) *Livre Noir*, I, ch. CXLVIII, p. 179. Cf. *Introd.*, p. lxxvij; Haskins, *loc. cit.*, p. 637, et *Norman Institutions* (1918), pp. 224-225.

(6) *Livre Noir*, I, ch. CXLIX, p. 180. Cf. *Introd.*, p. lxxvij.

(7) *Livre Noir*, I, ch. CLXXXII, pp. 227-228. Cf. *Introd.*, p. lxxvij.

Digitized by Google

Chapitre, leur notifiaient qu'ils avaient été délégués par le pape Adrien IV pour juger un conflit élevé entre Geoffroy d'Amfréville et un autre chanoine de l'église cathédrale nommé Philippe. Ce dernier soutenait qu'il avait été injustement spolié d'une partie de sa prébende, à savoir de la terre d'Escures, et pour ce fait avait porté sa plainte devant le pape. Ce jugement fut rendu à Cerisy, le deuxième dimanche après Pâques, 29 avril 1156, en présence de Thierry, abbé de Saint-Lô; et, après de longues discussions, « hinc inde habita verborum multitudine », Philippe, après avoir pris conseil de ses confrères et amis, avait renoncé à ses prétentions (1).

3° Prébende de Notre-Dame-de-Froide-Rue, a Caen. — Le 3 mars 1153 (V. S.), 1154 (N. S), Philippe de Harcourt, « de possessionibus nostris labore et impensa nostra adquisitis », fonda une troisième prébende à Caen, qu'il donna au chanoine Raoul de Perrières; il la dota de toute la terre, sise à Douvres, dite la terre du trésorier, exempte de tout service, et de l'église de Notre-Dame-de-Froide Rue (2), libre et exempte de toute coutume épiscopale. Cette fondation et cette collation furent faites en présence du Chapitre (3), et avec la ratification de ce même Chapitre notifiée dans un acte spécial par le doyen Guillaume III de Tournebu (4).

---

(1) *Livre Noir*, I, ch. cl et cli. pp. 181-183. Cf *Introd.*, p. lxxvij. — Le *Livre Noir* renferme un acte de Henri II Plantagenêt, sans date, qui concerne peut-être le chanoine Philippe. Ecrivant de Rouen à ses justiciers du Bessin et à ses lieutenants à Bayeux. il leur exprimait sa volonté que Philippe, chanoine de Bayeux, son clerc, et les hommes qui demeuraient dans sa prébende, eussent les mêmes libertés et les mêmes franchises qu'avaient eues, sous Henri Ier, les prédécesseurs de ce chanoine, les autres chanoines de Bayeux et leurs hommes dans leurs prébendes. (Cf. *Livre Noir*, I, ch, xxxi, pp. 37-38. Cf. *Introd.*, pp. lxxvij lxxviij).

(2) Maintenant l'église Saint-Sauveur de Caen.

(3) *Livre Noir*, I, ch. cxviii, pp. 142-143. Cf. *Introd.*, p. lxxvj.

(4) *Livre Noir*, I, ch. cxviii, pp. 143-144. Cf. *Introd.*, p. lxxvj, et ch. cxxxix, pp. 168-169. — Dans une bulle du 3 février 1152 (V. S.) la ch. clvi, p. 195, du *Livre Noir*, le pape Eugène III dit que Philippe de Harcourt avait donné à Robert de Tourville l'église de Notre-Dame-de-Froide-Rue et la terre du trésorier à Douvres, à condition qu'à sa mort elles reviendraient à l'évêque ou à son successeur. Mais il ne s'agit pas là d'une prébende qui n'était pas encore fondée, puisque la

Digitized by Google

Du Latrau, le 12 décembre 1156, le pape Adrien IV confirmait la donation de la prébende de Notre-Dame-de-Froide-Rue faite à Raoul de Perrières. Dans cette bulle (1), le Pontife romain mettait en relief la sollicitude de Philippe de Harcourt pour l'augmentation des revenus de son église cathédrale, et il rappelait, en particulier, ce que l'évêque avait fait pour cette nouvelle prébende, « inter cetera, que ad commendationem sui officii et considerationem mercedis eterne, in ea studuit laudabiliter operari. » Et il disait prendre sous sa spéciale protection, avec ses autres biens ecclésiastiques et laïques, le chanoine Raoul de Perrières dont la dévotion pour le Saint-Siège et lui-même lui était bien connue (2).

Paragraphe III.

Philippe de Harcourt et la commune du Chapitre.

Le *Livre Noir* abonde en actes de donations faites, d'une manière générale, au Chapitre de l'insigne église cathédrale « ad opus canonicorum », ou encore « in augmentum, in usus communie. » Mais la plupart du temps ce ne sont plus des actes à titre gratuit. Tout en conservant une apparence de donation, ils constituent en réalité de véritables actes à titre onéreux, des ventes déguisées par lesquelles le donateur accepte sous une forme quelconque, le plus souvent en beaux deniers sonnants, l'équivalent de sa donation. Souvent aussi, le donateur a bien soin de dire qu'il fait cette donation pour le salut de son âme et des âmes de ses parents défunts (3).

---

charte de Philippe de Harcourt n'est que du 3 février 1153 (sans doute V. S.), mais d'une simple collation de bénéfice faite à Robert de Tourville.

(1) *Livre Noir*, I, ch. ccx, pp. 256-257. Cf. ch. clxxxii, pp. 227-228; *Introd.*, p. lxxvj. La ch. clxxxii est adressée collectivement à Raoul de Perrières et aux chanoines de Saint-Jean et de Saint-Pierre, le 16 février 1156 (V. S.).

(2) Cf. *Gallia Christ.*, XI, col. 362; Fisquet, p. 38; La Roque, I, p. 51, II, p. 2019, IV, p. 1296; Béziers, III p. 307; *Ms. Gassion*, p. 67; *Ms. Leboyteux*, p. 72; *Ms. Regnault*, pp. 16 et 83; La Rue I, pp. 159-160; P. de Farcy, p. 58. — Cf. aussi, pour toute la question des prébendes, Hermant, *loc. cit.*, pp. 171-172; et, plus spécialement pour les prébendes de Caen, E. de Beaurepaire : *Caen illustré*.

(3) *Livre Noir*, *Introd.*, pp. lxxxj-lxxxij.

Digitized by Google

Philippe de Harcourt n'eut garde d'oublier dans ses largesses, l'augmentation du revenu de la commune du Chapitre.

Citons, pour mémoire, les deux maisons, situées à Bayeux, données au Chapitre par les religieux de Saint-Etienne de Caen.

En 1153 (V. S.), 1154 (N. S.), le 3 mars, le doyen Guillaume III de Tournebu et le Chapitre faisaient savoir à tout le clergé et aux fidèles comment Philippe de Harcourt, « ad nostre communionis incrementum », leur avait donné l'église de Caynet (1), avec toutes ses terres et ses dîmes; l'église de Cahagnolles (2), avec toutes ses dépendances; une terre dite du Veneur, à Neuilly; une portion de la dîme du tonlieu ou travers sur le marché de Tilly (3); et, à Douvres, toute la dîme des possessions de l'évêque en laines, fromages et bétail (4).

Le pape Adrien IV, dans sa bulle du 16 février 1156 (5), adressée de Bénévent au doyen Guillaume III de Tournebu et au Chapitre, confirmait ces dernières donations faites « ad usum communionis », et les précisait davantage encore en les désignant nommément comme il suit :

« L'église de Caynet et l'église de Carcagny avec leurs dépendances (6) ;

« L'église d'Isigny, que le Chapitre avait du don de Richard, de bonne mémoire, ancien évêque de Bayeux ;

« La dîme du revenu des forêts de Neuilly ;

« La terre qui fut à Guillaume Wales, à Neuilly, et dans les Bois-d'Elle, avec les mêmes libertés que la terre du chantre à Neuilly ;

« L'église de Cahagnolles avec ses appartenances ;

« La terre d'Asnières que Guillaume Le Gros eut en gage ;

« La dîme « instauramenti » du domaine de l'évêque, à Douvres ;

« La dîme du marché de Tilly. »

---

(1) Commune réunie, en 1825, au Fresne-Camilly, canton de Creully.

(2) Canton de Balleroy.

(3) Déjà le pape Eugène III, dans sa bulle du 3 février 1153, avait rappelé cette donation. (Cf. *Livre Noir*, I, ch. CLVI, p. 195).

(4) *Livre Noir*, I, ch. CXXXIX, pp. 168-170. Cf. *Introd.*, pp. lxxxij-lxxxiij.

(5) *Livre Noir*, I, ch. CLXXXI, pp. 225-227. Cf. *Introd.*, p. lxxxiij.

(6) Cf. Béziers, II, p. 180.

Digitized by Google

Dans une seconde bulle du 16 février 1156, adressée de Bénévent aux chanoines Raoul de Perrières, Geoffroy d'Amfréville et Roger d'Arry, le pape Adrien IV disait aussi que ces chanoines et leurs successeurs dans leurs prébendes nouvellement fondées devaient avoir, comme les autres chanoines, une part du revenu de la commune ou communauté du Chapitre.

Toutes les donations faites par Philippe de Harcourt au Chapitre de son église cathédrale, soit par la dotation des prébendes anciennes et nouvelles, soit pour l'augmentation des revenus de la commune, l'étaient surtout « pour estre participant aux prières et oraisons de l'église », comme l'écrit La Roque (1).

Si l'on en croit le même historien, Philippe de Harcourt « donna l'une des portions de l'église de Louviers (2) pour son obit (3). » Ailleurs (4), il est plus explicite encore : « Il donna audit chapitre, poer la fondation de ses obits, les patronnages de Quesnet, de Carquagny et Cahaignoles avec leurs dixmes et dépendances, et l'une des portions du patronnage de Louvières, pour estre participant à perpétuité aux prières de son église. »

Le *ms. Regnault* dit davantage encore (5) : « Il fonda aussi son obit pour lequel il donna les dixmes d'Aguerny (6) et d'Asnières, de la forêt de Neuilly et d'Elle avec une muaison de 120 boisseaux d'avoine sur la dixme de Sainte-Honorine-de-Duci. » Et il ajoute : « On ne finirait pas si on voulait donner un détail entier des donations que fit cet Evêque tant à son église qu'à son évêché et à son Chapitre, qui se fit une grande réputation dans l'Eglise et dans l'Etat, non-seulement par sa magnificence et le bel usage qu'il fit de ses richesses, mais par la sagesse de son gouvernement et par les vertus qui décorèrent en luy le grand homme. »

Nous devons relater ici la satisfaction que Philippe de Harcourt, à une date indéterminée, entre 1151 et 1163, fit donner aux réclamations du doyen Guillaume III de Tournebu et du Chapitre

(1) *Loc. cit.*, IV, p. 1297.
(2) Louvières, canton de Trévières.
(3) *Loc. cit.*, IV, p. 1290.
(4) *Loc. cit.*, II, p. 2019.
(5) P. 83. Cf. *Ms. Gassion*, p. 67 ; *Ms. Leboyteux*, p. 73.
(6) Anguerny, canton de Creully.

Digitized by Google

à propos d'un fief jadis cédé à la commune dudit Chapitre. Voici le fait :

Alexandre, fils de Téold, en mariant sa fille Emma à Gervais Forrel, lui avait donné, pris sur son fief qu'il tenait par droit héréditaire, à Isigny, de Richard II de Douvres, évêque de Bayeux, tout le tènement que Milon Sauvage et sa nièce occupaient d'Alexandre à Isigny. Il l'avait donné avec cette condition que Milon Sauvage et sa nièce tiendraient dans la suite ce fief d'Emma et de son mari, et que toutes les redevances annuelles qu'ils faisaient auparavant à Alexandre seraient désormais payées à Gervais Forrel et à sa femme, comme à leurs seigneurs. Or, sous l'épiscopat de Richard III de Kent, il advint qu'Alexandre donna intégralement aux chanoines de l'église de Bayeux, pour la commune du Chapitre, tout son fief d'Isigny, c'est-à-dire tout son domaine seigneurial, et tout ce qui était tenu de lui à Isigny et nommément le fief de Milon Sauvage et de sa nièce, de telle sorte qu'Emma et son mari tiendraient en fief desdits chanoines le fief de Milon Sauvage et de sa nièce, concession de l'évêque de Richard II de Douvres : exception était faite des services de chevaliers, à savoir de Hugues d'Isigny, et des chevaliers de Rupalley, que l'évêque retint entre ses mains. Mais, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt, il arriva que Simon de Tournebu, neveu de l'évêque, et pour lors son sénéchal à Neuilly, « escomptant sans doute la protection, ou tout au moins le silence, de son oncle et de son frère (Guillaume), crut pouvoir impunément s'emparer des *cateuls* de Milon Sauvage (1) » dans le fief du doyen et du Chapitre. Milon Sauvage et sa nièce, la « domina » du fief, intentèrent clameur devant le doyen et le Chapitre, comme devant leurs seigneurs, et leur firent parvenir leur plainte sur cette injustice. Guillaume III de Tournebu et le Chapitre la déférèrent aussitôt à Philippe de Harcourt.

---

(1) L. Huet : *Histoire civile, religieuse et commerciale d'Isigny*, pp. 27-28. « Les *Cateuls*, dit en note M. l'abbé Huet, formaient, au Moyen âge, une espèce de biens particuliers. Ils tenaient une place intermédiaire entre les meubles et les immeubles. On rangeait parmi les *Cateuls* les arbres qui ne rapportent point de fruits, les blancs-bois, les blés non coupés après la mi-mai, les bocages, les fruits pendants par racines, les bâtiments légers, les forges mobiles, les granges sans fondation dans le sol, etc. »

Digitized by Google

L'évêque envoya Simon de Tournebu devant le Chapitre pour lui donner satisfaction de l'injustice qu'il avait commise. Simon dut acquiescer aux volontés du Chapitre, lui restituer et à Milon Sauvage tout ce qu'il avait usurpé, et faire une complète réparation (1).

Nous pouvons enfin faire rentrer dans le cadre dont il s'agit une affaire litigieuse concernant l'église de Douvres dont le Chapitre était présentateur et collateur de plein droit, et qui se passa, à une date inconnue, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt.

Chose curieuse, la procédure « par recognition », alors fortement enracinée dans la province de Normandie, était légalement et pratiquement employée, dans les cas concernant les tenures, en d'autres cours que celles du duc. Et bien que les procédures suivies dans l'affaire dont il s'agit ne concordent pas avec les actes émanés du duc de Normandie, nous y retrouvons cependant tous les éléments essentiels de la recognition : le serment ordonné, la libre décision, le verdict rendu par des loyaux jurés choisis dans le voisinage de la tenure (2). Voici le cas :

Un conflit s'était élevé entre les chanoines de Bayeux et Luc, fils d'Hervé, prêtre de Douvres, à propos de ce qui appartenait à l'aumône de l'église de Douvres et de ce qui appartenait au fief de Luc. Après maintes discussions et chicanes, ce litige fut enfin terminé par Philippe de Harcourt, avec l'assentiment de Luc et des chanoines convoqués et venus devant l'évêque et les paroissiens de Douvres, près de l'église du lieu. Les parties ayant consenti à ce que les paroissiens de Douvres fussent « jurés » en cette affaire, dix seulement furent choisis : Anquetil et Guillaume, fils de Picot ; Renaud Le Prévôt ; Clairembaud ; Roger des Veys ; Geoffroy Le Febvre ; Roger, fils de Renouf ; Guillaume, fils de Richard ; Geoffroy Cardon ; Le Chapel. Les uns et les autres, après avoir juré de dire la vérité, déclarent que les terres suivantes appartenaient à l'aumône de l'église :

Une maison du fief de Serlon, fils de Néel ;

Du fief de Geoffroy Cardon : une acre de terre sur les confins de Cresserons (3) ;

---

(1) *Livre Noir*, I, ch. LXXI, pp. 89-90.

(2) Cf. Haskins, *loc. cit.*, p. 636, et *Norman Institutions*, pp. 223-224.

(3) Canton de Douvres, près de cette localité.

Digitized by Google

Du fief de Serlon, fils de Néel : trois vergées de terre ;

Du fief de Clairembaud : une demi-acre ;

Près de la maison de Foulque Le Breton, le long du chemin de Cresserons : une acre, échangée avec Geoffroy Le Prévôt ;

Du fief de Guillaume, fils de Richard : la moitié d'une acre dans les Perrelles ;

Au delà du Val de l'évêque : deux acres ;

Entre la Londe et la Mare, dans le Val de l'évêque : une acre ;

Près de la maison d'Osmond : une acre ;

Du fief de Roger Cauvin, et au-delà de cette acre : la moitié d'une acre ;

Du fief de Hamelin Le Beitre : trois vergées, vers le chemin d'Anguerny.

Quand, dans la suite, ledit Luc, ressuscitant ses droits litigieux, occupa une partie de l'aumône comme étant de son fief, les dix jurés furent convoqués à Bayeux, cette fois, devant le Chapitre ; et là, en présence des chanoines et de Luc lui-même, sur la foi du même serment, l'aumône de l'église fut de nouveau reconnue, et toutes les terres précitées furent séparées du fief de Luc.

Philippe de Harcourt notifia aussitôt le jugement rendu à son clergé et à son peuple dans une charte scellée de son sceau (1).

L'abbé V. Bourrienne,
Curé d'Ellon.

---

(1) *Livre Noir*, I, ch. LXIII, pp. 81-83. Cf., pour ce dernier paragraphe de la commune du chapitre : La Roque, *loc. cit.*, II, p. 2019, IV, pp. 1296-1297 ; *Ms. Gassion*, p. 67 ; *Ms. Leboyteux*, p. 73 ; *Ms. Regnault*, pp. 16 et 83 ; Hermant, *loc. cit.*, p. 172 ; P. de Farcy, p. 58.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PRIEURE DE SAINT-NICOLAS-DE-MAUPAS

à Capelles-les-Grands (Eure)

(suite)

La pénurie de religieux qui s'était fait sentir dès le milieu du quatorzième siècle et qui subsistait encore au commencement du seizième, tenait principalement aux ravages exercés dans notre contrée par la guerre contre les Anglais, dite « guerre de cent ans ». On lit, en effet, à l'Inventaire de Lyre que le 24 août 1462 Louis XI avait dû rétablir l'abbaye de Lyre parce que « Lyre et ses environs avaient été désolés par les guerres, en sorte qu'il ne restait qu'un ou deux religieux à l'abbaye, et que beaucoup de titres avaient été perdus dans ces malheurs ».

Le premier des prieurs commandataires de Maupas fut Jean le Veneur fils de Philippe le Veneur baron de Tillières et de Marie Blosset de Carrouges, qui devint abbé de Lyre et du Bec et en même temps titulaire, en outre de celui de Capelles, du prieuré de Lonley au diocèse du Mans, et enfin évêque de Lisieux et cardinal. Jean le Veneur était, d'ailleurs, un des personnages les plus distingués de son temps; grâce à ses vertus et à son expérience consommée des affaires il mérita d'être successivement le favori de trois rois de France, Charles VIII, Louis XII et François Premier. Bien qu'il soit venu à son abbaye du Bec lors de son installation en 1533 et qu'il y ait séjourné encore en 1540 en compagnie de François Premier et de la reine Eléonore, il est probable que ses graves et multiples occupations le tinrent constamment éloigné de son prieuré de Maupas. L'Inventaire de Lyre nous apprend que Jean le Veneur résigna dès l'année 1535 la commende de son abbaye de Lyre en faveur de son petit neveu Gabriel le Veneur fils de Jean et de Gilonne de Montejean, mais en fût-il de même en ce qui concernait le prieuré de Capelles? Un acte de l'année 1541 semble indiquer que non. En effet c'est

Digitized by Google

encore Jean le Veneur qui à cette date afferme les revenus de Maupas « pour la somme de 550 livres par chacun an », et le bail dans une de ces clauses stipule :

Et oultre le dit prix, seront tenus les dits preneurs de nourrir et entretenir de vivres, vestiaire et toutes choses nécessaires accoutumées trois religieux et un prestre séculier pour aider aux dits religieux au service divin, leur administrer leur nécessaire bien et deubment selon leur état. (H. 913).

Jean le Veneur qui faisait partie de la suite du roi de France, mourut le 7 août 1543, à Marle, petite localité du diocèse de Laon; ses restes mortels furent rapportés au Bec, où son cœur resta, tandis que son corps fut inhumé le 3 septembre dans la cathédrale de Lisieux (H. 445). Il blasonnait : D'argent à la bande d'azur, chargée de trois sautoirs d'or.

On lui donna pour successeur Louis de Bailleul abbé commendataire des abbayes de Lonley et de Tilly, haut doyen du chapitre de l'évêché de Lisieux. Dans la déclaration de transport de son prieuré de Maupas qu'il passait devant les tabellions de Lisieux le 2 décembre 1547 on lit in fine :

... Sur lesquels fiefs (ceux de Maupas) il y a plusieurs charges : 1° au sieur évêque et comte de Lisieux dix livres pour la visitation, aux enfants de chœur de Lisieux vingt sols, à l'archidiacre vingt sols; item au Roy nostre Sire à cause de 24 acres de terre, 32 livres de rente par chacun an; item pour la nourriture de trois religieux et un chapelain pour ayder à dire le service de la dite prieuré, 100 livres tournois; item pour les réparations et entretènement de l'église, manoir, maison et édifices du lieu de Plainville, la somme de 80 livres; item pour la réparation du moulin rivière, et chemins communs 18 livres tournois; item pour les gages des sénéchaux, procureurs, receveurs, et autres officiers, pensionnaires et serviteurs, 60 livres; item pour les frais de procès et autres charges extraordinaires, 50 livres, etc...

En 1574 prit naissance un procès qui dura trois ans entre l'abbaye de Lyre et Louis de Bailleul. Voici en quels termes l'Inventaire de Lyre rend compte de ce litige et de sa solution :

Plusieurs pièces de procédure depuis 1574 jusqu'en 1577 de la part des abbés et religieux de Lyre contre Messire Louis de Bailleul abbé de Lonley, prieur de Maupas, pour l'obliger à recevoir au dit prieuré, trois religieux de la dite abbaye de Lyre pour y célébrer le service

Digitized by Google

divin, en leur fournissant tout le nécessaire pour leur nourriture, entretien, ornements, suivant l'ancien usage, qui avait été interrompu pendant quelque temps à cause des guerres, les religieux ayant été chassés du dit prieuré par les gens de la religion prétendue réformée et par le prieur qui ne leur fournissait rien. Le dit sieur prieur pour se dispenser de recevoir les dits religieux en contestait l'usage et d'ailleurs soutenait que par le traité fait entre le Pape et le roi de France François Premier le droit de nommer aux bénéfices électifs, du nombre desquels était le prieuré, appartenait à sa Majesté et qu'il luy était libre à luy prieur de faire célébrer le service divin au dit prieuré par des prêtres séculiers comme il le faisait, soutenant encore que la contestation cy-dessus était suscitée par l'abbé de Lyre pour se décharger de la nourriture et entretien d'une partie de ses religieux, dont il s'était chargé par concordat avec l'abbé, quoy que son nombre ne fût pas remply.

« Sur quoy, après trois années de procès il intervint le 11 juin 1577 une sentence par laquelle, conformément aux Conclusions du procureur du roy, le sieur prieur demeurait condamné à recevoir au dit prieuré de Maupas deux religieux de Lyre pour continuer le service divin en l'église du prieuré et y vivre suivant leur règle, en leur fournissant par le dit prieur leur nécessaire pour les vivres, et autres choses, le tout par provision, avec renvoi des partyes aux prochaines Assises. »

Cependant l'affaire n'alla pas plus loin, car le 6 novembre 1577 « était rendue une nouvelle sentence contenant l'acquiescement du prieur de Maupas, par son grand vicaire, aux prétentions de l'abbaye de Lyre, par laquelle les partyes étaient renvoyées définitivement hors de Cour et de procès. (H. 590). »

Les moines de Maupas avaient demandé à la même époque qu'un prêtre séculier leur fût adjoint pour le service du prieuré.

Un curieux trait de mœurs de l'époque nous est révélé à l'occasion de ce différend judiciaire entre deux abbés commendataires :

Au commencement de l'instance à l'audience du 19 avril 1575 le sieur curé de Dampierre, procureur du sieur prieur Louis de Bailleul, ayant comparu devant le siège, vêtu d'un manteau, où il lui fut fait défense d'y comparoir davantage sans porter l'habit de sa profession. (H. 590).

Digitized by Google

Il paraît que du temps de Louis de Bailleul il avait fallu constituer sur le prieuré de Maupas, en 1569, une rente de 13 livres, 4 sols « pour subvenir au payement de deux escus d'or de rente, en quoy le dit prieuré avait été cottizé pour la subvention des guerres pour le service du Roy ». Cette redevance ne fut amortie qu'en 1672 moyennant un capital de 233 livres et 6 sols.

Louis de Bailleul étant décédé au commencement de l'année 1583, l'abbé de Lyre Louis II d'Este essaya de nommer à nouveau directement et lui-même le titulaire du prieuré de Maupas, sans tenir compte de l'indult appartenant au roi. Le 30 janvier acte d'obédience fut donné à dom Nicolas Le Maire, et à Richard David religieux de Lyre demeurant à Maupas avec Nicolas Bardel prêtre séculier; ils furent installés par sentence du juge d'Orbec dans le prieuré. Cependant la Communauté de Lyre nommait en qualité de prieur de Maupas dom Thomas Leleu; cette nomination fut visée le 22 mars 1583 par le grand vicaire du diocèse de Lisieux et le nouveau prieur prit possession de son bénéfice dès le lendemain, mais un autre compétiteur, dom Eustache Cordier, surgit et réclama le même bénéfice en vertu d'un indult de Me Jérôme Hennequin Conseiller au Parlement de Paris; il l'obtint par arrêt du 2 juin 1583 et Leleu fut ainsi évincé et dut céder la place.

Sur ces entrefaites les deux religieux de Maupas s'étaient fait adjuger au bailliage d'Orbec le premier mars 1583 cinquante écus par provision, quatre écus pour cierges et le 19 avril 1583 les fermiers du prieuré étaient condamnés à leur verser quarante écus pour les mois de mai, juin et juillet, avec fourniture des meubles nécessaires, à charge par les dits religieux de résider à Maupas. Dom Eustache Cordier s'étant pourvu contre cette sentence car il n'était pas fâché de faire pièce à son tour à l'abbaye de Lyre, le Grand Conseil à la date du 16 septembre 1583 ordonna :

Les dits Le Maire et David auront tous les ans pour leur nourriture et entretien sur les fruits du prieuré la somme de 120 escus, qui est pour chacun 60 escus, à compter du jour de leur obédience, en faisant défense de rien dégrader, ni démolir au dit prieuré, et leur enjoignant d'y vivre comme bons religieux doivent faire.

Nous allons voir maintenant trois membres de la même famille devenir en même temps abbés du monastère de Notre-Dame de

Digitized by Google

Bernay et prieurs commendataires de Maupas : Aymar, Jérôme et Dreux Hennequin, le premier Aymar chanoine de Paris et évêque de Rennes, qui entra en possession du prieuré de Maupas sn 1583, le second Jérôme son frère, évêque de Soissons qui lui succéda à Maupas en 1596, et le troisième Dreux Hennequin dont nous parlerons tout à l'heure.

En 1598 l'abbaye de Lyre passait devant les tabellions de Chambrais l'accord transactionnel suivant :

Du 28 juing 1598, furent présents religieuse personne dom Robert Pasdeloup ausmonier et recepveur bailly de l'abbaye de Nostre Dame de Lire, d'une part, et Me Jacques Dossin advocat Jehan et Jacques dits Baultier frères demeurant en la paroisse de Capelles, d'aultre part, lesquels de leur bonne volonté, sans aucune contrainte, ont recongnu et confessé avoir fait et font appointement entre eux de certain procès cy-devant pendant tant par devant le sieur vicomte d'Orbec, le sieur bailly du dit lieu, que au siège présidial d'Evreux, résultant de l'exécution faite faire sur les biens du dit Dossin, instance de Me Benoît Le Fey par cy-devant recepveur bailly en la dite abbaye, pour recouvrer payement de cinquante escus sol pour fermage d'héritages dépendant d icelle abbaye, vu laquelle exécution le dit Dossin auroit opposé et fait venir les dits Baultier en garant qui respondit pour luy des charges d'icelle, et fut tellement procédé qu'il s'estoit ensuivi sentence donnée par le dit sieur vicomte au bénéfice du dit Le Fey, lesquels Pasdeloup, Dossin et Baultier demeurés en procès, sinon la garantie absente prétendue par les dits Baultier à l'encontre d'iceluy Pasdeloup, veu l'acquit qu'ils disaient porter son faict selon qu'il est plus au long contenu et narré en la dite sentence du dit sieur vicomte en dabte du 27e jour de novembre 1595 de laquelle les dits Dossin et Baultier avaient appelé; qu'après par aultre sentence des assises d'Orbec du 19e jour de janvier ensuivant] de laquelle le dit Pasdeloup avait aussi interjeté appel et obtenu arrêt à son profit au siège présidial d'Evreux le 6e jour de novembre dernier, y recours, par lequel appointement le dit Pasdeloup a tenu et clamé quitte les dits Dossin et Baultier de toutes les condamnations, recours, récompenses et despens à luy adjugés par les dites sentence et arrêt au siège présidial généralement quelconques taxés ou à taxer, sans aucune réservation, moyennant la somme de 14 escus sol que le dit Baultier luy a présentement payés en testons, quarts d'escus et aultres monnayes deprésent ayant cours, dont le dit Pasdeloup s'en est tenu à content par devant les dits tabellions — à ce moyen lespartyes s'en vont hors de Cour et du dit procès, renonçant à en faire jamais aucune poursuite en façon aucune, à laquelle fin le dit Pasdeloup a présentement rendu

Digitized by Google

aux dits Baultier les dites sentence et arrêt de la Cour dessus dabptés comme quittes, cassés et vides d'effet, — promettant les partyes de par et d'aultre tenir tout ce que dict est sur l'obligation respectivement de tous leurs biens. Présents religieuse personne dom Pierre Briant religieux au prieuré de Maupas, Jehan Boistel et Ollivier Delauney demeurant, savoir le dit Boistel en la dite abbaye et le dit Delauney en la maison du dit Dossin, tesmoings.

A la fin du XVIe siècle il y avait encore au moins un moine de Lyre résidant habituellement au prieuré de Maupas et desservant la chapelle. Les dernières lignes de l'acte que nous venons de transcrire, nous révèlent son nom : « religieuse personne dom Pierre Briant. » Nous allons voir dans d'autres documents quelles étaient les ressources qui lui permettaient de vivre en ces années de troubles et de pillage : participant aux bénéfices de la culture du fermier du prieuré comme d'ailleurs à ses frais, prenant l'engagement de lui fournir la semence en blé mais retenant par contre la moitié de la récolte à son profit, paraissant même garder par devers lui une partie du prix du fermage en argent dû au prieur commendataire, ce qui ne l'empêche point d'être dans une gêne au moins momentanée. N'oublions pas que nous sommes alors en pleine guerre de religion, que les moissons sont souvent dévastées, que les champs demeurent même parfois complètement incultes et qu'en tous cas les rentrées des fermages se font très difficilement. La famine de l'année 1683 qui a sévi, particulièrement dans notre région, a été enregistrée par l'Histoire. Il n'est pas étonnant que le religieux de Maupas eut été contraint par la misère des temps d'emprunter à son fermier pour subvenir « à sa nécessité ».

A la date du 15 mai 1598 « dom Pierre Briant religieux à l'abbaye de Lyre, à présent demeurant au prieuré de Maupas, paroisse de Capelles « commence par donner à Regnier Basset son fermier procuration de recepvoir tous et tels deniers qui luy sont ou pourraient estre deubs par telles personnes que ce soit, en bailler acquit et luy rendre compte ». Puis il passe devant les tabellions de Chambrais la reconnaissance suivante :

« J'ay soussigné dom Pierre Briant religieux de l'abbaye de Lyre, à présent demeurant au prieuré de Maupas, recongnais et confesse debvoir à Regné Basset de la paroisse de Capelles, c'est à scavoir la somme de 90 livres qu'il m'a prestée à ma nécessité en plusieurs fois, dont la dite somme cy-dessus mentionnée luy promets paier touttefois

Digitized by Google

et quantes qu'il luy plaira et en oblige tous mes biens meubles présents et advenir, tesmoing mon signe cy apposé. Faict ce premier jour de juing 1599. Signé : Briant. »

« Du 30 aoust 1599, fut présent religieuse personne dom Pierre Briant religieux en l'abbaye de Lyre et à présent demeurant au prieuré de Maupas, représentant le droict de Regné Basset au fermage de trente et une acres et demye de terre labourable en plusieurs pièces dépendantes du dit prieuré de Maupas par acte exercé par devant Monsieur le vicomte d'Orbec ou Monsieur son lieutenant aux pieds de Chambrais tenus le 12e jour de décembre 1597 et le dit Basset subrogé au bail à ferme de Henri Duclos à luy fait des dits héritages par contrat passé au tabellionnage d'Orbec le 11e jour de juing l'an 1595, lequel Briant en la dite qualité confessa avoir subrogé et par ces présentes subroge la personne de Honneste homme Pierre Courthonne natif de la paroisse de Tordouet et à présent demeurant en la paroisse de Saint-Jehan de Thenney, présent et acceptant, c'est à savoir au droict du dit bail à ferme qui fait a esté au dit Henry Duclos par Me Jehan Sallion procureur et recepvenr du sieur abbé de Bernay (Jérôme Hennequin) passé au dit Bernay le 17e jour de mars 1595, des dites trente et une acres et demye de terre en plusieurs pièces comme dict est, par le prix de 78 escus quarante-cinq sols, qui seroit à la raison de deux escus trente sols par chacune acre, à commencer à jouyr par le dit Courthonne à Noël prochain venant et à finir à la fin du dit bai dessus dabté, et pour les terres qui sont de présent en voret prestes à mettre et ensemencer en bled, le dit Briant s'est submis les ensemencer bien et deubment parce que les dites terres par luy ensemencées seront partagées en l'aoust et moisson prochaine par moitié, à la charge par le dit Courthonne de faire l'aoust à ses despens et de commencer à payer au premier jour de janvier prochain venant à l'acquit du sieur abbé de Bernay, de Duclos, Basset et Briant la somme de 78 escus, 45 sols au dit religieux faisant le service du prieuré du dit Maupas, à savoir 10 escus par chacun moys et ainsy continuer de moys en moys jusqu'à la fin de la dite somme d'an en an durant le dit bail et en apporter acquit au dit Briant ainsy qu'il est contenu en l'obligation du bail dessus dabté faict au dit Duclos et oultre d'accomplir et faire toutes les charges et subjections contenues en iceluy. En faveur du présent le dit Briant a quitté au dit Courthonne tous les feurres tant bis que blancs et chaulmes qui sont dans la grange du prieuré et aux champs, promettant le dit Courthonne décharger le dit Briant de tout le contenu au dit bail dessus dabté pour ce qui reste encore à jouyr, sy à temps qu'il n'en aura perte ny dommage, et le dit Briant la dite subrogation tenir et entretenir sur l'obligation respec-

Digitized by Google

tive de tous leurs biens. Présence de Regné Basset et Jehan de Meulles demeurant à Capelles tesmoins.

Revenons maintenant au prieur commandataire qui est à cette époque Jérôme Hennequin. Celui-ci passait, à la date du 12 septembre 1601, la transaction suivante avec les abbé et religieux de Lyre :

« Par laquelle, en prévenant la contestation prête à mouvoir sur les prétentions des religieux qui demandaient une augmentation de pension au delà des 120 escus adjugés par l'arrêt du 16 septembre 1583 et sur ce qu'ils demandaient aussi le rétablissement de l'église et autres bâtiments du prieuré, dans lequel ils ne pouvaient plus résider à cause du mauvais état où ils étaient, à quoi le dit prieur alléguait que le revenu du prieuré était totalement diminué à cause des troubles des guerres et qu'il lui était impossible de faire aussitôt rétablir les bâtiments, voulant d'ailleurs se défendre sur l'augmentation de la pension par la diminution du revenu, il fut réglé par transaction que le prieur de Maupas paierait aux religieux de Lyre pendant douze années la somme de 300 livres tous les ans, faisant partie des 360 livres adjugées par l'arrêt qui demeurait en sa force et vertu pour le paiement des dites 300 livres en quatre termes de trois mois en trois, à compter du premier octobre ensuivant; en faveur duquel accord les religieux qui étaient envoyés par obédience au dit prieuré se retireraient dans l'abbaye de Lyre pour y continuer le service divin avec les autres religieux, ainsi qu'ils le célébraient au prieuré tous les jours, le sieur prieur se chargeant de faire dire la messe tous les dimanches et fêtes au dit prieuré au moyen des 20 escus que les religieux lui relachaient des 120 adjugés par l'arrêt; item le prieur demeurait chargé de recevoir et faire traiter honnêtement deux ou trois religieux qui seront envoyés tous les ans au prieuré pour y célébrer le service divin le jour et fête de Saint-Nicolas, au mois de décembre; item de faire réparer incessamment tous les bâtiments du prieuré, demeurant entendu que si le dit prieur n'exécute pas la transaction en son entier, les religieux seront remis dans l'état où ils étaient avant icelle (Archives de l'Eure, H. 590).

L'acceptation de cette transaction constituait pour l'abbaye de Lyre un acte des plus graves car il équivalait pour elle à l'abandon matériel de Maupas. Quant aux obligations morales qu'elle avait

Digitized by Google

jadis contractées vis-à-vis des fondateurs du prieuré eux-mêmes, elle s'en acquittait désormais de la façon suivante : le prieur de Lyre devait aller lui-même une fois l'an à Maupas à la date du 6 décembre, la veille, le jour et la nuit pour y célébrer la messe; de plus on disait chaque jour l'office divin dans l'abbaye de Lyre elle-même en l'honneur de Saint-Nicolas patron du prieuré depuis l'origine et à l'intention des fondateurs. Cet accord intervint entre Jérôme Hennequin alors évêque de Soissons, en qualité de prieur de Maupas et le fameux Jacques Davy du Perron, fils d'un médecin protestant de Saint-Lô et 46e abbé de Lyre, qui se rendit célèbre par l'habileté de ses controverses religieuses avec les principaux ministres du culte réformé, en particulier Duplessis-Mornay, surnommé le Pape des Huguenots, Si comme presque tous les grands combatifs d'un talent supérieur il eut de son vivant des détracteurs passionnés, il compta également des admirateurs enthousiastes de son talent oratoire.

Le prieuré de Maupas, écrit M. l'abbé Porée, devenait ainsi de fait un bénéfice simple, c'est-à-dire dont le titulaire n'avait pas charge d'âmes. Maupas devait être tombé dans un triste état de ruine pour qu'une pareille transaction fût acceptée, mais les guerres civiles et religieuses de la seconde moitié du XVIe siècle avaient passé par là et causé de grands ravages dans ces petits établissements que rien ne protégeait.

Rien n'est plus vrai. Nous avons vu précédemment, à propos du procès de Louis de Bailleul avec l'abbaye de Lyre, qu'on disait « que les religieux avaient été chassés du prieuré de Maupas par les gens de la religion prétendue réformée ». En 1588 avait eu lieu dans notre très proche voisinage la fameuse révolte des « Gautiers » ainsi appelés parce que leurs premiers rassemblements armés s'étaient formés sur le territoire de la Chapelle-Gautier, paroisse tout à fait voisine de Capelles-les-Grands. En 1589 le château-fort de Chambrais (aujourd'hui Broglie) avait été pris et repris plusieurs fois par les Calvinistes ou les Ligueurs. Catholiques et Huguenots couraient alors en tous sens le pays et si la diversité des croyances faisait que parmi la soldatesque indisciplinée les uns en passant aux carrefours des rues mutilaient à coups d'arquebuse les statuettes de saints que les autres saluaient dévotement, tous, avec une égale conviction, il faut bien le dire, réclamaient de leurs capitaines comme un droit la mise à sac des châteaux,

Digitized by Google

des couvents et des églises. Les ravages des guerres de religion n'avaient point épargné notre sol lui-même car dans un acte du tabellionnage de Chambrais du 11 juillet 1594 on lit que « noble dame Louise de Houdetot, veuve de feu Guillaume de Mailloc » cède ses droits sur les revenus des biens de la terre et seigneurie de la Grue à Geneviève Le Sec veuve de François de Mailloc parce qu'elle « reconnait ne pouvoir prétendre les advoyr pour certain temps, les fait-valoirs des dits héritages ayant été hors paiés (mal ou non paiés) à raison des guerres ». Enfin nous avons retrouvé aux Archives de l'Eure la trace du pillage de Maupas :

Arrêt du 5 février 1597 rendu sur la notoriété du pillage des chartes, tiltres et effets, que les gens de guerre du party contraire à la France, ont fait à l'abbaye de Bernay et au prieuré de Maupas dans le seizième siècle, pourquoy il a plu au Roy maintenir les prieurs dans la jouissance de leurs fiefs et mesme à se faire rendre aveu en les dispensant de communiquer les anciens. (H. 919).

A la date du 26 avril 1608 intervenait une sentence de la Vicomté de Bernay rendue au profit de Jean Chanu, curé de Plainville, qui l'autorisait à posséder une trie ou volière sans pied, tant que le prieur de Maupas ne ferait point construire pour lui de colombier à Plainville et à condition de remplir l'obligation que ses prédécesseurs avaient assumée, de présenter tous les ans au prieur de Maupas ou à son receveur un pigeon blanc de rente le jour de la Pentecôte.

Jérôme Hennequin résigna en 1615 son bénéfice de Maupas en faveur de son neveu Dreux-Hennequin, conseiller-cler au Parlement de Paris. Suivant l'opinion autorisée de M. l'abbé Porée « Dreux-Hennequin sut faire un noble usage de ses revenus ecclésiastiques. Ce personnage a été quelque peu ridiculisé dans l'une des Historiettes de Tallement des Réaux ; on aurait tort de le juger sur un tel témoignage ». Dreux-Hennequin eut, en effet, le mérite particulier d'introduire, moyennant une rente de 3.360 livres, la Congrégation de Saint-Maur dans son abbaye de Bernay en vue d'y apporter une réforme nécessaire. D'ailleurs l'originalité ne peut porter atteinte à la considération quand elle offre un caractère aussi anodin que celle de Dreux-Hennequin qui fut, dit Tallement « un pédant de bonne chère, car il était esclave de l'ordonnance de ses plats ».

Digitized by Google

Monsieur de Bernay était des Hennequin, bonne famille dont on a dit : Hennequin, plus de fous que de coquins! Il était conseiller à la Grand'Chambre et abbé de Bernay, en Normandie, une abbaye d'importance. C'était un bel homme et propre, mais il était tellement féru de la vision de tenir la meilleure table de Paris qu'il en était ridicule. On l'appelait « le Cuisinier de satin », car il allait dans sa cuisine ; on lui mettait un tablier ; il tâtait à tout et faisait tout cela fort sottement. L'archevêque de Rheims le faisait tout autrement galemment que lui...

C'est à cette manie de « Monsieur de Bernay » que faisait encore allusion un poète contemporain, des Barreaux, dans un couplet ajouté après coup à une chanson de Laffemas, qui courait alors tout Paris, sur la présidente Lescalopier enfermée à la requête de son mari, pour cause de mauvaises mœurs, au couvent des Feuillantines :

Monsieur de Bernay y vint
En satin,
Tenant sa lardoire en main.
Hélas, c'est notre voisine,
Que l'on four... (*bis*), que l'on fourre aux Feuillantines !

Cet homme, ajoute Tallement, légua son cuisinier par testament au Président Le Coigneux. Aussi infatué de la Cour que de la bonne chère, dans la maladie dont il mourut, tout son chagrin était que le Roi, la Reine, ni le Cardinal (de Richelieu) n'envoyaient point savoir de ses nouvelles : Hélas, disait-il, ne suis-je pas aussi bon serviteur du Roi qu'à la dernière maladie que j'ai eue ? Le Roi me fit bien l'honneur d'y envoyer. Pour le satisfaire on fit venir des gens apostés qui de temps en temps venaient de la part du Roi, etc. Il mourut ainsi le plus content du monde. Peut-être en avait-on usé ainsi l'autre fois.

C'est avec Dreux-Hennequin que l'abbé de Lyre, Jean V du Perron renouvela la transaction passée précédemment avec Jérôme Hennequin.

Les parties reconnaissent avoir exacuté la précédente quoique les 12 années fussent expirées depuis 1613 et s'obligent à la continuation d'icelle pendant la vie du prieur de Maupas, le prieur de Lyre se soumettant de faire dire et célébrer la messe dans l'église de l'abbaye de Lyre en la chapelle Saint-Nicolas joignant l'aistre du chœur, proche le tombeau où est inhumée la fondatrice du prieuré de Maupas, comme

Digitized by Google

il avait été partiqué depuis la susdite transaction, séparément et à part du service ordinaire de la dite abbaye.

(Pour la troisième fois, le 7 octobre 1651, le successeur de Dreux-Hennequin renouvelait cet accord).

Après la mort de Dreux-Hennequin survenue le 7 mars 1651, Henry-François Feydeau de Brou lui succéda à l'abbaye de Bernay et au prieuré de Maupas qui restaient encore dans la même famille, car Henry François, troisième fils de Denys Feydeau, seigneur de Brou et de Gabrielle Hennequin, sœur de Dreux-Hennequin, était le neveu de ce dernier; il blasonnait : d'azur au chevron d'or accompagné de 3 coquilles de même. Les parents avaient sans doute usé de leur influence pour se repasser ainsi de l'un à l'autre la commande des deux bénéfices et la bonne chère de la table de l'oncle offerte libéralement à des amis puissants n'avait peut-être pas été étrangère à l'élévation du neveu. Le prieuré de Maupas n'eut guère à se féliciter de ce choix, car la négligence dans les réparations paraît devoir être particulièrement imputable à Feydeau de Brou qui montra du reste la même incurie à l'égard du couvent de Bernay.

Le 15 novembre 1654 en la maison abbatiale de Bernay fut présent Me François Feydeau, abbé, seigneur et patron de Bernay prieur de Maupas, conseiller du roy en son Parlement de Paris, estant de présent en cette ville, lequel a baillé en pur et loyal eschange à Pierre de Foucques, esculer, sieur de la Pilette deux pièces de terre labourable dépendantes du dit prieuré de Maupas... et en contre eschange le dit sieur de la Pilette a baillé au dit prieur deux pièces de terre labourable assises en la paroisse de Capelles, dépendantes du fief du sieur de la Pilette, la première proche du manoir seigneurial de Maupas contenan 3 acres, 22 perches par mesure, bornée d'un côté le domaine du dit prieuré, qui est devant la porte du dit manoir, d'un bout les dames de Saint-Sauveur d'Evreux, d'autre bout le chemin de Bernay; l'autre pièce nommée l'Espine à cause d'une grosse espine qui est plantée sur icelle... la dite eschange faite sans soulte, pour jouir par chacun des dits seigneurs compromettants des choses eschangées comme réunies et incorporées chacune à son fief, à laquelle fin ils se sont cédé l'un à l'aultre tous droits de propriété et de seigneurie, etc...

Feydeau de Brou, abbé de l'abbaye de Bernay et de Maupas, ne devait décéder que le 5 décembre 1666. Cependant dès le 15 novembre 1665 nous voyons apparaître comme son successeur — ce

Digitized by Google

qui ferait supposer qu'il était intervenu une résignation — le nom de Louis Berryer, clérc du diocèse de Rouen, abbé du Tronchet, prieur de Villenauxe, qui à cette date était déjà désigné comme titulaire du prieuré de Maupas puisqu'il passait par procureur dûment fondé au tabellionnage de Chambrais le bail suivant :

Fut présent en sa personne Me Cristofle Taillefer, advocat au Parlement de Rouen, procureur dument fondé de Monsieur l'abbé Berryer, prieur de Saint-Nicolas de Maupas par procuration passée devant les notaires du Chastelet de Paris le 28 aoust 1664, lequel en la dite qualité a recongnu et confessé avoir baillé à tiltre de ferme muable, prix et loyer d'argent pour le temps et terme de neuf ans, neuf levées et despeuilles, commençant du jour et feste de Toussaints dernier passé pour vorter seulement et finissant à semblable jour les dites neuf années révolues et accomplies, à Jehan et François Trinité père et fils laboureurs demeurant en la paroisse de Capelles à ce présent preneurs et acceptant au dit tiltre pour le temps cy-dessus, c'est à scavoir la terre et ferme de Maupas consistant en manoir du prieuré du dit lieu, avec les maisons, haies, murs et arbres dessus estant, ainsi qu'il se contient, clos de murs de bauge, le pré proche du dit manoir avec toutes les terres tant labourables que non labourables, dépendantes du dit prieuré y compris une perche de terre en pré situées en la vallée de Ferrières, proche le moulin de la Motte, et tout et autant qu'en ont joui cy devant, à tiltre de bail, les nommés Fourquemin père et fils de présent fermiers de la dite ferme, aux exceptions et réserves contenues en leur bail, des bouts et costés, situation, qualité et quantité desquels héritages les dits preneurs se sont tenus à content pour les bien savoir et congnoistre, à la charge par les dits preneurs de bien et dument labourer, fumer et cultiver les terres labourables comme terres voisines et de laisser à la fin du présent bail pareil nombre de feurres qu'il leur en sera baillé et livré par compte et nombre, recevoir les sieurs religieux de l'abbaye de Lyre qui ont de coustume d'aller tous les ans, au jour de Saint-Nicolas, en décembre, pour faire le service divin en l'église du prieuré, à leurs frais et despens, ainsy qu'il a esté fait par le passé; bescher et cirfouir une fois pendant le présent bail les abres fruitiers de la dite ferme et de laisser à la fin d'iceluy pareille quantité de terres pour vorter tant en franc voret qu'autrement qu'il leur en sera laissé par les dits Fourquemin et de faire par les dits preneurs leur demeure et résidence habituelle dans le dit prieuré. Ce bail fait, oultre les charges cy-dessus par et moyennant le prix et somme de 1485 livres de fermage par chacun an, que les dits preneurs se sont submis et obligés par corps et biens et solidairement payer par chacun an en mains du dit sieur Taillefer en sa maison à Bretheuil,

Digitized by Google

en deux termes et payements égaux, à scavoir Noel et Saint-Jean, premier terme commençant à Noel que l'on comptera 1667, le second à la Saint-Jean-Baptiste ensuivant et ainsy en continuant d'an en an et de terme en terme; auront les dits preneurs la coupe du bois taillis, avec la tondure des hayes une fois pendant le dit bail, ensemble les arbres secs et ceux qui tomberont par la force et impétuosité des vents, à la charge par eux de remettre des entes à la place de ceux qui tomberont, et jouiront ainsy qu'ont fait les dits Fourquemin de présent fermiers, sans qu'ils puissent rien prétendre aux terres affermées à autres particuliers, ni aux choses dont les dits Fourquemin n'ont point jouy...

Fait en présence de discrète personne Messire Robert d'Hommey prêtre, curé de Capelles et Me Guillaume Morin, conseiller du roy, lieutenant de longue robe en la prévosté générale de Normandie, tesmoins, qui ont avec les dites parties, signé, lecture faite...

A la date du 2 octobre 1670 on trouve des lettres de provision délivrées par l'évêque de Lisieux sur la nomination à la cure de Plainville faite par Louis Berryer, prieur de Maupas, qui avait désigné à ce bénéfice Anthoine Hayot, prêtre.

Une sentence des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roy rendue le 19 décembre 1671 décida, avec astreinte de 500 livres d'amende en cas de contravention, à l'encontre de Messire Jean-Baptiste de Boschenry, qui prétendait s'attribuer les droits honorifiques de la seigneurie de Plainville, que l'abbé Berryer, comme titulaire du prieuré de Maupas, devait être seul maintenu en la qualité de seigneur et patron de Plainville :

... Dit que la demande de Jean-Baptiste de Boschenry escuier, sieur de Couillarville estoit une vexation faite au prieur de Maupas, dans laquelle le demandeur se trouvait mal fondé parce que le défendeur et ses auteurs sont en possession immémoriale depuis plus de 6/20 ans de prendre la qualité de seigneur de Plainville, recevoir et donner les adveux, et qu'il a été maintenu en la dite qualité par le jugement d'Orbec du 5 juillet 1570... (H. 933).

Cette décision de justice était d'autant plus justifiée que les prieurs de Maupas possédaient en même temps le droit de patronage et de présentation à l'église Saint-Saturnin de Plainville que leur avaient octroyé les chartes de 1219 et 1221.

Les Archives de notre commune nous apprennent que l'abbé Berryer vint au moins une fois honorer Capelles de sa présence

Digitized by Google

car en mai 1675 c'est lui qui figure comme parrain d'une cloche, dont la marraine qui lui donne son nom suivant la coutume, était « Marie-Elisabeth de la Rochefoucaud, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux ». L'abbé Berryer portait dans ses armes *d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 quintefeuilles d'azur et en pointe d'un aigle de même.*

Son successeur fut Blaise de Lorenchet, prêtre du diocèse d'Autun, licencié en Sorbonne, conseiller et aumônier du roy et de son Altesse royale, Mlle de Montpensier, la Grande Mademoiselle ! Depuis longtemps à l'époque de la prise de possession de l'abbé de Lorenchet il n'y avait plus de moines résidant habituellement à Maupas; c'était un prêtre séculier, un chapelain qui était chargé d'y célébrer la messe les dimanches et jours de fête. Cependant la chapelle elle-même n'avait pas été entretenue plus soigneusement que le reste des bâtiments prieuraux; le délabrement de l'édifice religieux était même devenu tel que l'abbaye de Lyre s'émut enfin et d'accord avec le nouveau prieur fit dresser devant les tabellions de Chambrais un inventaire de l'état de choses existant. Bien qu'on puisse être tenté d'incriminer sur ce point l'incurie du précédent prieur et de ses prédécesseurs eux-mêmes, il faut convenir que le mal était déjà si ancien et si profond, comme nous allons le voir, qu'il était peut-être de nature à décourager les meilleures volontés :

Du vingt-cinquième jour d'avril 1692, Robert Galloys notaire garde-notes royal à Chambrais, de la réquisition de Messire Blaise de Lorenchet, conseiller du roy, aumosnier de son Altesse royale Mademoiselle, docteur de Sorbonne, ancien chanoine de l'Eglise de Paris, à présent prieur du prieuré de Maupas, nous sommes transporté en la paroisse de Capelles, au manoir dudit prieuré de Maupas et là estant en la présence de révérend père dom Augustin Collet, prieur de l'abbaye de Lyre, et de révérend père dom Honorat Oudineau, procureur de la dite abbaye, avons fini de faire la description de l'estat en lequel est de présent l'église du dit prieuré de Maupas et estant entré dans la dite église, les dits sieurs de Lorenchet et révérends Pères nous ont fait remarquer que la porte principale de l'église est tout à jour, les animaux de la basse-cour y pouvant entrer de toutes parts, une grande ouverture au-dessus de la dite porte, d'où les vents et la pluye corrompent le gros mur et font mille désordres dans la dite église, que le pavé de la dite église est tout corrompu et pourry par la grande humidité, y ayant souvent de l'eau qui provient de ce que le terrain de.

Digitized by Google

l'église est plus bas que celuy de la cour, deux petits authels tout en pierre profanés et à demy renversés et ruinés depuis un grand nombre d'années, des anciennes chaises toutes pourries et en pièces par leur caducité et dont le reste qui existe menace ruine imminente, un ancien monument du Sépulcre où il y a plusieurs nudités et des figures honteuses et dont le peuple mesme s'en trouve scandalisé et dont il n'y a pas une figure entière. le rétable du maître-authel n'ayant pas une figure entière, le crucifix, saint Jean et la Vierge sans teste, enfin le lambry de la voute tout prest à tomber, endommagé, menace ruine par les trous et ouvertures en toutes parts, deux petites portes qui menacent ruine et dont l'une respond sur l'authel, en sorte que le célébrant n'y peut officier en sûreté et l'autre inutile et incommode, tous les murs de la dite église sont pourris et la plupart tout verts par la grande humidité, les vitres des fenestres rompues en plusieurs endroits, le clocher de la dite église à réparer de couverture presque entière estant une nécessité pour l'utilité de la charpente, après quoy les dits sieurs religieux, prieur et procureur, auroient prié le dit sieur abbé de Lorenchet, nouveau prieur titulaire de vouloir exercer et répandre sa charité sur le lieu saint et de faire toutes les réparations cy-dessus nécessaires et toutes autres choses suivant sa charité et prudence, à l'esgard des deux petits authels de les faire abattre comme inutiles et de faire réboucher les deux petites portes (cette dernière phrase insérée en marge a été ensuite rayée), sans oublier les ornements nécessaires pour la célébration des divins offices, dont elle est entièrement démunie, à laquelle prière le dit sieur abbé de Lorenchet a bien voulu entendre, sans pour ce y pouvoir estre contraint, ny obligé, ny préjudicié à poursuivre ses prédécesseurs et tous autres obligés aux dites réparations, à quoy il demeure réservé. Dont du tout ce que ce dessus nous dit Galloys avons accordé acte au dit sieur abbé de Lorenchet et sieurs religieux pour valoir et servir à telle fin que de raison, aux présences de Me Claude de Lamare demeurant en la paroisse de Capelles et Guillaume Mangeot de la paroisse de Collombe-sur-Isle, lecture faite...

Signé : Lorenchet, Frères Augustin Collet prieur de Lyre, Frère Honorat Oudineau, De Lamare, Guillaume Mangeot, Galloys.

Une pareille situation est évidemment lamentable à constater mais le document en lui-même et à nos yeux doublement précieux, d'abord parce qu'il porte les signatures du prieur et du procureur de l'abbaye de Lyre dont dépendait notre Prieuré, mais encore et surtout parce qu'il nous permet de reconstituer très exactement l'aspect intérieur de la chapelle de Maupas. A l'ouest out à l'extrémité du bâtiment la principale entrée, au nord et

Digitized by Google

vers le nord ouest deux petites portes latérales dont on reconnaît encore fort bien de nos jours l'emplacement ; sur le faite de l'édifice un petit clocheton en charpente. A l'intérieur de la nef des chaises à l'usage des assistants comme d'ordinaire et sans doute un banc particulier, ou du moins une place réservée du côté de l'Evangile pour le seigneur de Capelles-Chaumont qui, nous le savons par d'autres documents, allait volontiers entendre la messe à Maupas de préférence à l'église paroissiale plus éloignée de son manoir ; à gauche et à droite deux petits autels secondaires, comme il est d'usage dans nos églises ; au fond le maître-autel présentant cette double particularité, dont pour notre part nous ne connaissons pas aujourd'hui d'exemple dans les paroisses circonvoisines, de comporter à sa partie supérieure un rétable représentant la scène du Crucifiement, au moyen de personnages : Jésus-Christ en croix, saint Jean, la Sainte Vierge, et de se trouver éloigné du mur du chevet et séparé de lui par un espace assez grand resté libre et servant de sacristie. A droite et à gauche de cet autel principal et en retrait quatre statues aujourd'hui disparues, mais dont les socles sculptés subsistent encore ; ce sont ceux que nous avons décrits en commençant ; tout à côté une crédence sculptée encastrée dans le mur, et encore maintenant absolument intacte ; à un endroit indéterminé un monument représentent le Saint-Sépulcre, avec des nudités indécentes analogues à celles de nos piédestaux ; enfin par-dessus tout ce mobilier une voûte en merrain tout à fait semblable à celle de notre église paroissiale.

On est peut-être trop porté généralement à croire que les abbés commandataires des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ne se préoccupèrent guère de leurs bénéfices que pour en percevoir de loin et par procureur les revenus et qu'ils n'y mirent jamais les pieds. Certes, demander à de hauts personnages comme Jean Le Veneur, conseiller intime de François Ier, de Lorenchet, aumônier du roi et de la duchesse de Montpensier, Henriau, chanoine de l'église cathédrale de Lisieux et qui plus tard devait devenir évêque de Boulogne-sur-Mer, à l'abbé de Voisenon, littérateur de renom et académicien, d'avoir passé leur existence au fond d'une campagne retirée comme Capelles-les-Grands serait évidemment une absurdité, alors surtout qu'ils n'avaient point charge d'âmes et n'étaient point par conséquent astreints à la résidence. Cependant nous

Digitized by Google

avons acquis la preuve que les trois derniers de ces prieurs, sans parler de Berryer dont nous venons de nous occuper, daignèrent venir plusieurs fois en personne dans notre localité et résider quelque temps dans leur prieuré de Maupas. Nous allons même constater l'activité particulière manifestée en ce qui concerne la gestion directe de son prieuré par le troisième des abbés que nous venons de meutionner, Jean-Marie Henriau.

(*A suivre.*) Alfred Ruault.

NOTE DE M. LE TRÉSORIER

Souscripteurs à 100 fr. qui ont payé.

Chanoine de la Bigne, 100 fr.; Baron d'Esneval, 100 fr.; Me Labbé, 100 fr.; M. Dubourg, 100 fr.

Liste des abonnements pour 1926, et qui étaient en retard.

MM. Renous, 20 fr.; Leymarie, 15 fr.; Abbé de Bunnenville, 15 fr.; Abbé Banvrienne, 15 fr.; Ernult, 15 fr.; Pollach, 15 fr.; Boulanger, 15 fr.; Henry, 15 fr.; Doucerain, 15 fr.; Brunet, 15 fr.; Chanoine Hugonin, 15 fr ; d'Eyrac, 15 fr.; Rostand, 15 fr.; Evêché de Séez, 15 fr.; Tournouër, 15 fr.; Liot, 15 fr.; Pelliot, 15 fr.; Blaizot, 35 fr.; Trèche, 15 fr.; Hospice de Fécamp, 15 fr.; Prentout, 15 fr.; Stephane, 15 fr.; Goncourt, 15 fr.; Mme Vve Henry, 15 fr.; Guyot, 35 fr.; Le Mire, 15 fr.; Me Labbé, 15 fr.

Liste des abonnements pour 1927.

Lecœur, 25 fr.; Hunger, 20 fr.; Cantil, 20 fr.; Lecarbeiller, 20 fr.; Henri Desprey, 50 fr.; l'abbé Delalande, 5 fr. (suppl.); Herval, 10 fr.; Asselin, 20 fr.; Baudier, 15 fr.; Dubosq, 15 fr.; Evêché de Séez, 20 fr.

Digitized by Google

M. D'ALÈS D'ANDUSE

Vicaire général de Bayeux

Joseph-Henri-Augustin d'Alès d'Anduse, chevalier, seigneur de Boisse, naquit le 24 juin 1758 au château de Boisse, en Languedoc. Il était le fils aîné de Jean-Hugues d'Alès, chevalier, seigneur de Boisse, et d'Antoinette-Marcelle de Gauthier de Boisset. Reçu par la Faculté de Paris licencié en théologie et *in utroque jure*, il fut ordonné prêtre le 21 mai 1785 par Mgr François de Bernis, archevêque de Damas, coadjuteur de l'archevêque d'Albi (1). C'est le 24 juillet 1787 que Mgr Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, lui donna des lettres de vicaire général, au cours d'un voyage à Paris. Il ne séjourna guère à Bayeux. C'est ainsi que, le 1er décembre 1788, après preuves littérales et testimoniales, il fut reçu chanoine au Chapitre noble et royal des comtes de Saint-Pierre et de Saint-Chef, à Vienne, en Dauphiné.

A la date du 29 août 1790, le chanoine d'Alès écrivait, de Bayeux, aux rédacteurs de la *Gazette de Paris :*

« Oui, Messieurs, vous avez enfin consolé l'âme de vos lecteurs en leur apprenant l'heureux état où se trouve M. de Cazalès. Depuis longtemps les fidèles sujets de leur Roi, les vrais amis de leur patrie, les bons citoyens en un mot, tous étonnés de votre silence à son sujet, gémissaient dans l'incertitude de son sort. Il est hors de danger ; il va mieux ; vous nous l'assurez : partagez, de grâce, nos remerciements et nos transports. Puisse le Père des destinées, s'il daigne jeter un regard de pitié sur ce malheureux Empire, conserver des jours aussi précieux, et assurer par là pour la France un défenseur de plus à la vertu outragée! — Et toi, brave et loyal Cazalès, courage! Ne crains rien de tes lâches

(1) L'archevêque d'Albi était alors le cardinal François-Joachim de Pierre de Bernis, ambassadeur à Rome. M. l'abbé Queudeville a bien voulu nous fournir plusieurs renseignements sur M. d'Alès.

Digitized by Google

ennemis ni des efforts de la multitude égarée. Fort de l'escorte de tes vertus, ta force pour nous renaîtra du sein même des contradictions. Ton nom, aussi pur que ton cœur, sera cher à la postérité la plus reculée. Ta grande âme s'est peinte elle-même, valeureux chevalier, dans cette séance (*du 7 août 1790*) où ton éloquence mâle et hardie, en demandant vengeance d'un sang qui crie encore, eût servi seule à t'immortaliser. Nos neveux n'oublieront jamais le parallèle que tu fis alors, en dépit des murmures, entre le nom immortel de Marie-Thérèse, mère de notre Reine, et celui des vils agents et des obscures victimes de la Révolution. N'en doute pas, brave Cazalès, ton nom, comme celui de l'héroïne des Hongrois et des Germains, comme celui de notre Marie-Antoinette, son auguste fille, sera célébré d'âge en âge par les cœurs faits pour sentir le prix d'un noble courage et d'un beau génie. »

*
* *

Arrive le fameux serment à la Constitution civile du clergé, ordonné le 27 novembre 1790 par l'Assemblée Constituante et sanctionné le 26 décembre par Louis XVI. Voici la belle profession de foi que le vicaire général rédigea, à Bayeux, le 27 janvier 1791 :

« Depuis le décret persécuteur du 27 novembre, l'âme douloureusement affectée, je l'avoue, je n'ai cessé de gémir un instant sur les maux dont était menacée l'Eglise de France. Mais animé par la force héroïque de tant de généreux martyrs et de saints confesseurs, mais soutenu par le sublime et vertueux courage de l'épiscopat Gallican, mais inébranlable à son exemple dans les vrais principes qui seuls caractérisent un vrai ministre de Jésus-Christ, j'ai cru être ramené par une main invisible et toute-puissante à ces beaux jours où tout fidèle scellait sa foi de son sang, qui fécondait la semence des chrétiens. — Alors, j'ai attendu, non seulement avec le calme de l'intrépidité chrétienne, mais encore avec l'impatience du désir, le moment où je pourrais professer hautement ma religion et ma foi.

« Le décret a été lu et publié ici, et le délai prescrit pour le serment expire. Je crois donc pour l'acquit de ma conscience, bien plus encore que pour l'édification de l'Eglise, devoir manifester d'avance mon refus authentique de prêter jamais un tel ser-

Digitized by Google

ment. Je le publierai même, s'il le faut, à la face de tout l'univers chrétien.

« Né, par la grâce de Dieu, dans la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je veux vivre et mourir, élevé à l'école de l'Evangile, revêtu du caractère sacerdotal, associé par la confiance dont m'a honoré Mgr l'évêque de Bayeux, au gouvernement spirituel de ce diocèse, j'ai appris à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

« Je suis donc entièrement soumis aux lois du royaume et de ma patrie dans tout ce qui regarde le civil et le temporel. Mais sachant aussi que je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, je ne puis reconnaître, observer ni par conséquent faire observer des lois qui seraient une violation manifeste des règles immuables et éternelles que le divin fondateur de notre religion sainte à établies dans son Eglise.

« Fidèle à l'obéissance que j'ai promise et que doit tout catholique en matière spirituelle, à l'autorité seule de cette église qui se manifeste par la voix du Souverain Pontife, son chef visible, et celle du corps des premiers pasteurs, nos maîtres et nos seuls juges dans la foi, je vous déclare donc. Messieurs (*de la municipalité de Bayeux*), que je ne puis ni ne dois prêter le serment que vous me proposez, et jurer de maintenir de tout mon pouvoir la constitution prétendue civile du clergé décrétée par l'Assemblée Nationale sans le secours et contre le vœu formel de la puissance spirituelle.

« Cette constitution altère les premiers principes de la foi catholique, anéantit l'autorité spirituelle de l'Eglise, méconnaît la suprématie de la chaire de Rome, détruit la juridiction des évêques, rompt tous les liens de la subordination ecclésiastique, dissout tous les nœufs sacrés des fidèles avec leurs pasteurs, et brise enfin la chaîne auguste de cette hiérarchie divine transmise sans interruption par les Apôtres depuis Jésus-Christ jusqu'à nous.

« Ainsi, Messieurs, convaincu de la vérité des principes exposés par les évêques députés à l'Assemblée Nationale, reçus par tout le corps épiscopal de France et desquels je ne puis m'écarter, imbu des saines maximes qu'a manifestées dans tous les temps, et tout récemment encore avec tant d'énergie, le prélat vénérable auquel j'ai le bonheur d'être attaché, pénétré

Digitized by Google

enfin, d'après l'Evangile, de mes devoirs comme prêtre et comme citoyen, je vous proteste, au nom du Dieu tout-puissant dont je suis le ministre, que je suis résolu de préférer toujours une vertueuse pauvreté, les tourments, la mort même au parjure; et c'en serait un si, contre la loi de Dieu, mes premiers serments et le cri de ma conscience, je prêtais, par un lâche intérêt, le serment que vous exigez de moi. »

*
* *

M. d'Alès resta à Bayeux jusqu'en juillet 1791.

Dans son numéro du 23 août 1791, la *Gazette de Paris*, donne les noms des otages offerts pour Louis XVI, et il cite Auguste d'Alès-Boisse, comte de Saint-Pierre de Vienne. — « J'ai nourri jusqu'à ce jour dans mon cœur les regrets les plus vifs de n'avoir pu vous offrir que ma croix chapitrale pour être inscrit sur la liste sainte du rachat des domaines des Bourbons. Mais vous venez de donner un nouvel élan à ce cœur abattu : ma fidélité ne sera donc plus un beau rêve », et il s'offre pour otage.

Revenu à Albi, il fut nommé par Mgr de Bernis vicaire général et administrateur du diocèse d'Albi, le 24 août 1791, et il en remplit les fonctions jusqu'au jour de sa déportation. Il partit pour l'exil le 11 décembre 1792 et resta douze ans en Espagne.

Le 8 juillet 1814, l'abbé d'Alès fut présenté à Louis XVIII comme membre de la députation de la ville d'Albi, et le 21 août suivant comme membre de la députation des otages de Louis XVI.

Il était aumônier de l'Institution charitable de Sainte-Périne de Chaillot quand, le 12 mars 1820, il prononça, dans cette église, l'Oraison funèbre du duc de Berry.

Il mourut en 1834. Depuis longtemps il était vicaire général honoraire d'Arras.

Chanoine Uzureau,
directeur de l'*Anjou Historique*.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

22. Famille Courterel. — Peut-on me dire quels sont actuellement les représentants de la famille de Courterel de Rouzat, originaire d'Auvergne et transportée en Normandie?

A quelle adresse pourrais-je écrire pour avoir des renseignements généalogiques sur cette famille? Edache.

23. Sceau du xve siècle. — On a trouvé dernièrement un cachet oval du xve siècle, à la Vieille-Lyre. Le blason représente : *Un cerf, élancé à senestre, emportant dans ses cornes un lévrier les quatre pattes en l'air et la queue raidie par la peur ; à dextre, en chef, un croissant surmonté d'une étoile.* — A quelle famille appartiennent ces armoiries curieuses et vraiment originales? Autour du sceau se trouvent, sauf erreur possible de lecture, à cause de l'usure de la matrice, les lettres gothiques suivantes : ✝ s'g'berti... tint ariarii c'.. onici ou c'rici. Un Jean Le Teinturier était chanoine d'Evreux en 1495 (*Chapitre épiscopal*, par l'abbé Guéry).

Chanoine Guéry.

24. Armoiries a identifier. — Dans un vitrail de l'Eglise de Touville-sur-Monfort se trouve le blason suivant : *d'azur à une fasce d'argent chargée de 3 croissants du champ et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef et une en pointe.*

Quelle famille blasonnait ainsi?

Puis un second : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 fers de flèche à l'antique, la pointe en bas.*

Abbé Boulenger, *curé d'Epréville.*

25. Calvaires normands. — Connaît-on, en Normandie, des calvaires avec la date de *1811?* Leur exécution peut-elle se rattacher à la naissance du roi de Rome? Les préfets d'alors n'auraient-ils pas cherché à provoquer à cette époque des manifestations d'enthousiasme plus ou moins spontané?...

Digitized by Google

26. Epouvantail. — Quel mot, en patois normand, désigne l'épouvantail employé pour effrayer les oiseaux picoreurs soit dans les champs, soit dans les jardins ?...

Baron Angot des Rotours.

RÉPONSES

17. Famille Le Petit d'Aveine (juillet 1926, p. 237). — Dans ses *Mémoires*, Dufort de Cheverny raconte qu'il avait été question de le marier à Mlle d'Aveine (Jeanne-Madeleine-Antoinette-Pulchérie) qui épousa plus tard le marquis de Sommery. Elle était très grande, dit-il, et avait quatre ou cinq ans de plus que lui, qui était né en 1731 (Tome I, p. 31, 74). Lecourt.

*
* *

Voici ce que nous avons pu recueillir sur cette famille.

I. *François Le Petit*, sieur de la Valée, Procureur du Roi en vicomté de Caen, anobli par lettres du 3 janvier 1586, épousa Louise Maillart, dont :

II. *Augustin Le Petit*, écuyer, sieur de Vacognes, et des Ifs, Conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au baillage de Caen, décédé avant 1653, marié à Marie Le Coustellier, inhumée dans l'église de Vacognes le 16 août 1653. Ils eurent au moins six enfants : 1° Antoine Le Petit, sieur de La Garenne, prêtre, chanoine du Saint Sepulchre de Caen, né à Caen le 4 mai 1616, décédé le 10 novembre 1676 ; 2° Jeanne, vivant en 1638 ; 3° Pierre, qui suit ; 4° et 5° Barbe et Louis, mentionnés en 1638 et 1639 ; 6° François, écuyer, seigneur de Vacognes, qui eut pour enfants, Marie-Antoinette, Adrien et Anne-Françoise. La fille aînée paraît seule avoir survécu. Elle épousa en 1669 Charles Achard, écuyer, sieur du Pin, auquel elle transmit Vacognes.

III. *Pierre Le Petit*, écuyer, mentionné par Chamillart, et présent à Vacognes le 20 octobre 1639, avec ses frères et sœurs. Lors de la recherche de Chamillart en 1666, il avait pour fils : Jean-Pierre, Pierre-Louis et Roulland Le Petit. L'aîné continua la descendance.

IV. *Jean-Pierre Le Petit*, écuyer, mineur en 1666, figure à l'Armorial de 1696 avec le titre de « seigneur d'Aveine ». Il avait

Digitized by Google

épousé Marie Blondel. Nous croyons qu'il fut le père d'un autre Jean-Pierre qui suit :

V. *Jean-Pierre Le Petit*, écuyer, seigneur d'Aveine, épousa à Argentan le 24 novembre 1727, Claude-Madeleine-Françoise des Hayes de Barlemont, fille d'Antoine-Nicolas, écuyer, seigneur de Boissey et de Françoise-Thérèse de Grogneaux.

D'après M. de la Vigerie, la marquise de Belbeuf naquit de ce mariage. Il est bien probable qu'elle avait pour sœurs Jeanne Madeleine-Antoinette-Pulchérie Le Petit, qualifiée « dame d'Aveine », mariée à Philippe-Jacques-Etienne du Mesniel, marquis de Sommery, et Marie-Thérèse Le Petit d'Aveine, mariée en 1754 à Yves-Jean-Baptiste de la Boissière, marquis de Chambors. On trouverait sans doute les actes à Argentan, où avait eu lieu le mariage de Jean-Pierre, et à deux lieues duquel se trouvait le fief d'Aveine (alias Avesnes).

Sources : *Etats des anoblis en Normandie*, éd. Le Beurier, p. 111 nos 763 et 766 ; — *Recherche de Chamillart*, t. II, p. 693 ; — Huet : *Origines de Caen*, p. 395 ; — *Registres de la mairie de Vacognes ;* — *Armorial de 1696* (Généralité d'Alençon) ; — Victor des Diguères : *La Vie de nos Pères*, p. 201 ; — Magny : *Livre d'Or de la noblesse*, Reg. III, p. 140 ; Baron de Woelmont : *Croquis généalogiques*, t. II, p. 743).

Le Petit d'Aveine : *D'azur à une fasce d'argent, au léopard d'or en chef*,

Des Hayes de Barlemont : *D'azur à 3 fasces d'argent.*

De Grogneaux : *D'hermines à une croix de gueules.*

Antoine-Nicolas des Hayes de Barlemont et sa femme figurent avec ces armes à l'Armorial de 1696 (*Génér. d'Alençon, éd. Prévost* t. I, p. 19 nos 157 et 158). Certaines branches de la famille de Grogneaux portaient : *3 mouchetures d'hermines dans chaque canton.* Abbé G.-A. Simon.

21. Cardinal du Perron. — Dans le bulletin de septembre 1926, M. Frédéric Alix demandait, par l'« Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie », des preuves venant corroborer l'affirmation de F. Cazin, d'après laquelle le père du Cardinal du Perron aurait été *médecin et ministre protestant à Vire.*

Le numéro de novembre fournit à notre distingué collègue deux témoignages de l'assertion de Cazin, l'un tiré d'un ouvrage

Digitized by Google

de l'abbé Féret (Paris, Didier, 1879), l'autre extrait du *Mémorial Virois*, de C.-A. Seguin (qu'il ne faut pas confondre avec son oncle Richard Seguin, auteur de l'Histoire des Bocains, de celle de la Chouannerie et de plusieurs autres ouvrages locaux).

Or, cette affirmation de l'annaliste virois contient une grave erreur que M. l'abbé Desdouits, l'honorable auteur de la réponse, a cru devoir reproduire et même souligner nous ne savons pourquoi.

« En 1621, ont pu lire page 376, les abonnés de la Revue Catholique, à Montauban, où il se trouvait avec la cour, meurt Jacques du Perron, *né à Vire*, archevêque de Sens, etc. »

Salvâ reverentiâ. nego.

Le Cardinal du Perron n'est pas né à Vire, mais à Saint-Lô.

Est-ce là ce que voulait dire M. Frédéric Alix en écrivant (page 303) : « La question du lieu de naissance du cardinal du Perron, qui fut évêque d'Evreux, longtemps discutée, est nettement tranchée ? » — Nous le supposons. En tout cas, voici comme preuve à l'appui ce qu'on lit dans l'*Histoire de la ville de Vire*, manuscrit inédit du Père Lefranc, de l'Oratoire, au « Supplément » consacré aux Grands hommes Virois (page 17) :

« *PERRON (Jacques-Davy du) Cardinal-prêtre du titre de Sainte Agnès, grand aumônier de France, Evêque d'Evreux et depuis archevêque de Sens, naquit le 25 novembre 1556 dans une maison située vis-à-vis de la Belle-Croix de la ville de Saint-Lô, et non à Jersey ou à Berne, comme quelques auteurs l'ont cru.*

La preuve que nous en pouvons donner se tire non seulement du témoignage de Mgr Toustain de Billy, curé de Mesnil-Opac, diocèse de Coutances, mais encore d'une Elégie latine de M. Duchemin de la Haule, contemporain de Mgr Duperron, dans laquelle on lit ces vers.

..... Nostræ Perronius heros
Gentis honos, sæclique decus, fidusque suorum
Malleus hæreseos, fideique invictus Achilles,
Cui velut alma parens teneris San-Laudus ab annis
Sternere gestivit blando cunabula somno
Carminis, ante alios, justo dignetur honore.

« *Le père de Mgr Duperron se nommait Julien Davy gentilhomme de la paroisse de Saint-Aubin du Perron dont la terre passa entre*

Digitized by Google

les mains de Charles le Manicier sieur de Martigny; il avait étudié la médecine et fut ministre de la religion protestante dans la ville de Vire. »

(Le P. Lefranc souligne les trois derniers mots, sans doute afin d'expliquer pourquoi il cite le cardinal et son frère Jean, qui lui succéda sur le siège archiépiscopal de Sens, parmi les illustrations viroises.)

Cette citation fournit, comme on le voit, une nouvelle preuve que Julien Davy, père du célèbre cardinal était bien ministre de la religion réformée à Vire, preuve — M. l'abbé Desdouits l'admettra nous en sommes certains — qui a d'autant plus de valeur qu'elle émane d'un vicaire-général de Coutances qui fut un historien réputé en son temps, avant de mériter, au massacre de la prison des Carmes, la palme du martyre.

Jean Robert.

Digitized by Google

AU SUJET DE L'AUTEUR

DE LA FARCE DE PATHELIN

Suivant le compte rendu donné par la *Revue Catholique* de novembre 1926 de l'ouvrage de M. Louis Coûs, l'auteur de la *Farce de Pathelin* était Normand et Bas-Normand. Sans pouvoir entrer dans le vif de la question je voudrais ajouter en faveur de la thèse soutenue une preuve qui me semble a été oubliée. Elle démontre que l'auteur connaissait au moins les légendes du diocèse de Bayeux, notamment celle de saint Gerbold évêque de cette ville. Tout est merveilleux dans la vie de ce prélat ! Manquant de tout acte authentique il nous faut suivre la tradition. Né dans le diocèse à Bayeux, Gerbold dans sa jeunesse voyagea pour son instruction et devint sénéchal d'un puissant propriétaire de cette époque. Ayant refusé de condescendre aux honteuses sollicitations de la femme de son maître il fut calomnié par elle et jeté à la mer avec une meule de moulin au cou. Par miracle il surnagea et aborda à Ver en Normandie où il séjourna. Bientôt le peuple de Bayeux le choisit comme évêque, mais son austérité le mit en but à la malveillance de ses fidèles. Pour les punir Dieu les affligea d'une violente dyssenterie qui en fit périr un grand nombre. Loin de s'amender les Bayeusains excités par leur gouverneur, nommé Cranetot, chassèrent leur évêque de la ville. En s'en allant Gerbold jeta dans la rivière son anneau épiscopal affirmant qu'il ne reviendrait jamais à moins qu'on ne le lui rapportât. Cependant, le mal augmentait et faisait rage. Un grand nombre de Bayeusains moururent et le gouverneur lui-même. Au moyen âge le souvenir s'en était conservé et un clerc lui rima une épitaphe toute empreinte de gauloiserie.

Cy gist Sénécal Cranetot
Ly fut qui cacha (chassa) saint Gerbot
Le mal le prit le jour de Pâques
Despieux s'en venta n'eut relaque
Ah Dieu ! comme il ch...
Dite po ly : *Ave Maria.*

Digitized by Google

Cette anecdote est rapportée dans le *Furetierana* et dans le *Moreri de Normands*, de Guiot (1).

Enfin les Bayeusains revenus de leur erreur redemandèrent leur évêque. Un paysan retrouva par hasard l'anneau dans le ventre d'un poisson, et le saint, touché par ce miracle, rentra dans sa ville épiscopale et l'épidémie cessa.

Au moyen âge et presque jusqu'à nos jours les Bayeusains étaient surnommés les « Clichauts ou *Foireux de Bayeux.* »

Dans la suite saint Gerbold fut invoqué pour la guérison de ce mal, qui prit le nom de « mal saint Gerbold. ».

Les pèlerins fréquentaient spécialement la chapelle de Ver-sur-mer. Le pape Alexandre VI par une bulle du 20 novembre 1495, accordait à perpétuité une indulgence plénière à ceux qui le premier jour de fête après Pâques visiteraient cette chapelle. L'église de la Mancellière au canton d'Isigny le Buat (Manche) était aussi un centre de dévotion à saint Gerbold. De même l'église de Blainville (Calvados) où son culte a donné lieu aux plus piquantes légendes, etc.

Or Pathelin dans son prétendu délire s'écrie :

Hedea ! j'ay le mau Saint-Garbot.
Suis-je des foireux de Bayeux ?
Les playes Dieu ! Quesse qui s'attaque
A men cul ? Est-ce une vaque (2),
Une moque ou un escarbot.

Ainsi qu'il apparaît l'auteur était très au courant de cette légende tout spécialement bas-normande.

Frédéric Alix.

---

(1) Bibl. de Caen. Ms. in-fo 57.

(2) Vaque : insecte des bois, vulgairement appelé « tique » qui s'attaque de préférence aux bêtes à cornes dont il suce le sang.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Bucoliques modernes par Edmond Spalikowski (Librairie universelle. Paris).

M. Edmond Spalikowski, auteur de nombreux essais d'histoire et de littérature normandes (*Paysages et paysans normands, autour de la maison de P. Corneille, autour de Dieppe, autour d'Yvetot, Le vieux Vernon*, etc.), auteur dramatique, poète à ses heures, et dont nous avons inséré, dans notre tome XXXIII-I-1, une courte étude sur la prieuré des pénitents de Vernonnet, vient de publier un recueil de vers qu'il intitule : *Bucoliques modernes*.

Au début de ce recueil, le poète, maudissant les chars sanglants de Bellone, s'encourage en ces termes :

... Célèbre donc les prés de ton pays natal
Les ombreuses forêts où rêvent les palombes.
Quand leur cime frémit d'un frisson matinal

Dès le chant de la source et des nymphes rustiques
Va sous les coudriers animer tes pipaux,
Pour en faire jaillir des strophes bucoliques.

Et le poète, obéissant à l'ordre impérieux de son démon familier, accorde sa lyre et chante avec le ruisseau, avec les ramiers, avec le vent qui passe dans les pommiers normands.

Bien qu'elle germe au sein des merveilles du Créateur, l'inspiration de M. Spalikowski est toute païenne ; Eros y joue un rôle de premier plan, l'Olympe tout entier s'y trouve convoqué au son de la syrinx, et, même lorsqu'il honore l'esprit du cidre, il ne laisse pas de rendre un pieux hommage à Pomone et à Cérès — témoignant ainsi de l'impossibilité pour l'homme — fût-il poète et libre-penseur — de se passer de dieux.

Ceci dit, et malgré tous les pieds fourchus qui se trémoussent dans son livre, sachons gré à l'auteur des *Bucoliques modernes* de nous avoir rendu grand appétit de Virgile tout en tressant avec art une sorte de *corona sutilis* à la Normandie du xxe siècle.

Digitized by Google

*
* *

Ludovic Soyer et sa mère, roman par Maurice GERMAIN, (Alain éditeur. Elbeuf.)

Un médecin de Rouen, qui se cache avec modestie... ou orgueil sous le pseudonyme de « Maurice Germain » nous conte l'histoire d'un jeune homme timide « annihilé par le despotisme d'une mère égoïste. » Roman bien mené, dont l'action tout entière se passe à Rouen, dans un milieu de bourgeoisie ouvrière, où le langage n'a rien de relevé. Roman réaliste, très près de la matière, où nous ne rencontrons vraiment qu'une belle envolée de sombre et idéale grandeur quand Ludovic Soyer, brisé d'émotion, assiste à l'enterrement de sa despotique maman et vibre et médite aux accents terribles du *Dies iræ*.

C'est alors que retentit, lugubre, formidable, poussé par la voix de ces rustres, l'épouvantable Dies iræ. Dans ces versets barbares et géniaux, l'angoisse humaine, soutenue par la plus magnifique musique que les hommes aient jamais conçue, s'exprimait, s'affirmait, et grâce à l'espérance, s'atténuait enfin.

Et l'idée était si forte, la musique si merveilleusement expressive, que ces chantres grossiers, quoiqu'ils accomplissent ici, pour la millième fois, une besogne payée, rendaient à la prose toute son effroyable splendeur.

Leurs voix s'élevaient comme un roulement de tonnerre, comme la lamentation de tous les dolents et de tous les morts...

Jour terrible! Jour de colère! Lorsque les siècles s'écrouleront dans la poussière... Jour annoncé à tous les hommes, non seulement à ceux de la nouvelle Loi, mais aux Juifs, mais aux païens... Quel effroi! quand le Juge qui viendra, scrutera tout, sans admettre d'excuse.

La trompette sonnera! La voix effroyable arrachera les hommes de l'empire des tombeaux, pour les traîner devant le Juge!

La Mort, elle-même, sera stupéfiée et les choses impassibles, frémiront, lorsqu'elles verront la chétive créature revivre... mais pour rendre des comptes!...

Quelle petitesse et qu'elle responsabilité!

Ludovic se rappelait les quelques ossements qu'il avait vus la veille et dont on lui avait dit :

— « C'est votre père. »

Digitized by Google

Il les voyait, très à l'aise dans la minuscule boîte où on les avait mis et qu'on avait remplie avec de la sciure.

C'est à ces restes informes auxquels sa mère allait bientôt être réduite, auxquels lui-même serait réduit un jour, à ces débris qui allaient encore s'effriter, jusqu'à n'être plus rien, que le Très-Haut demanderait des comptes!

Il ne doutait point de ce jugement, car sa foi était vive ; il n'était point non plus, inquiet sur le sort de sa mère, car il la savait en règle avec Dieu, et, la veille au soir, alors que, de sa fenêtre, il respirait un peu d'air, il avait levé les yeux vers le ciel constellé et il avait dit :

— « C'est là que tu résides, ma chère maman ! » Mais il lui semblait assister à son propre jugement. »

Aucun lecteur ne saurait méconnaître la solide composition de cette page. Fût-elle à elle seule tout le livre qu'il mériterait encore d'avoir trouvé un éditeur. Mais il est d'autres pages à signaler et tout particulièrement celles qui touchent l'amour des Rouennais pour la musique.

Notre excellent confrère et ami M. Jean des Vignes Rouges a écrit la préface de ce roman.

*
* *

Pour le bonheur, roman par Robert Duquesne (Goulet, éditeur, Paris).

M. Robert Duquesne, qui jouit à bon droit d'une honorable réputation de vulgarisateur artistique et archéologique en notre province, vient d'écrire, lui aussi, un roman d'imagination. Mais ce roman n'est point seulement d'imagination, il veut être en même temps manuel de philosophie. Et quelle doctrine philosophie, M. Duquesne offre-t-il en pâture à nos esprits affamés? — Aucune? Non point, mais toutes à la fois.

Le romancier imagine un vaste congrès, qui se tient naturellement en notre sage Normandie, et où s'affrontent les esprits et les formules les plus opposés.

Tour à tour, l'abbé Gasny, le communiste Dauphin, l'officier nationaliste Verdure, le critique Hargnaux, etc... exposent leur point de vue et s'ingénient, à qui le mieux à résoudre l'éternel problème de la « quadrature » du bonheur terrestre.

Digitized by Google

Signalons avec plaisir que le dernier discoureur du congrès « de Tinnelot » s'exprime ainsi au sujet des religions :

« *Quoi que vous soyez, croyant ou athée, nationaliste ou déiste, Messieurs· respectez les religions et les prêtres.*

Les religions parce qu'elles s'adressent à l'homme tout entier — esprit, cœur, corps, âme – ont une influenve universelle. Le paysan, l'ouvrier, le bourgeois comme l'intellectuel. y trouvent la raison suprême de vouloir. d'agir, de souffrir. Les religions, seules, peuvent mener l Humanité vers la lumière dans l'harmonie, c'est-à-dire par la paix au progrès.

... Je vous en adjure, n'empêchez point l'Homme de regarder le ciel. L'impiété n'est pas seulement une injustice; elle est une sottise. »

En mettant ces paroles conclusives dans la bouche de l'ultime orateur de son congrès, M. R. Duquesne ne s'est fait l'apologiste d'aucune religion, mais de la tolérance. Cette distinction n'a point ici pour objet de critiquer l'auteur, mais au contraire de bien mettre en relief son constant désir — non point seulement de plaire à tous ses lecteurs — mais de prêcher l'union des hommes, des Eglises, des cerveaux et des cœurs.

Enfin, l'auteur, se souvenant de son premier maître le divin Platon, invite chacun de nous à se corriger soi-même afin que soit corrigée la société tout entière.

En résumé, livre intéressant, qui remue bien des idées et contient de louables germes de bonne entente universelle. Les grandes personnes feront bien de le lire attentivement avant de le laisser aux mains de leurs enfants. car cette petite encyclopédie du bonheur est traitée en roman léger.

Et c'est le seul reproche que j'adresserai à l'écrivain qui semble ainsi ne pas toujours se prendre au sérieux. Au surplus, ne va-t-il pas jusqu'à mettre, avec un malin plaisir, cette péremptoire affirmation dans la bouche du rapporteur suprême : *Au pays des artistes et des gens de lettres, nous ne trouvâmes que la vanité et le vide.*

Saluons, mes chers confrères ! Homme de lettre lui-même, et non des moindres, M. Robert Duquesne excelle à nous pourtraire !...

En somme, s'il n'a point résolu le fameux problème de la quadrature du bonheur, le philosophe a montré avec raison que tous

Digitized by Google

les hommes pourraient s'entendre s'ils étaient vraiment des « hommes de bonne volonté » ; ainsi, M. Duquesne a servi avec talent la grande cause du perfectionnement humain ; enfin, l'artiste nous a fort agréablement diverti grâce à une foule d'images bien venues, dans un plan ingénieux. Et, ce faisant, il s'est manifestement donné tout d'abord à lui-même (charité bien ordonnée) un peu de ce bonheur fragmentaire dont nous sommes tous friands — obligés que nous sommes hélas! de renoncer au bonheur absolu, lequel n'est point de ce monde, ainsi que l'enseigne l'Eglise, en cela d'accord avec tous les sages de l'antiquité, avec le vieil Horace en particulier : *Nihil est ab omni Parte beatum.*

MAURICE D'HARTOY.

L'ARGUS de la PRESSE (fondé en 1879) vient de publier une nouvelle édition de " NOMENCLATURE des Journaux et périodiques en Langue Française paraissant dans le Monde entier " ; c'est un volume de près de 800 pages, contenant plus de 10.000 noms de publications différentes, qui représente un long et patient labeur. NOMENCLATURE sera l'auxiliaire de tous ceux qui ont besoin des lumières de la Presse française.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

5653. — Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, VIIIe série, t. III, 1925. Evreux, Ch. Hérissey, 1926, in-8°, 278 pp. ill. — Discours de M. André Beaunier ; — Inauguration du monument de M. Paul Labbé à Thiberville ; — Rapport de M. A. Doucerain sur les travaux de la Société en 1925 ; — Lectures sur les Eglises rurales des cantons de Vernon et des environs *(suite et fin)*, par M. G. Poulain ; — Communication de M. H. Lamiray sur les fouilles de la *Nécropole de Mediolanum*, à Evreux ; — Notice biographique sur M. J. Bérenger (1855-1918), par M. E. Deville ; — Conférences de la Société à Pont-Audemer, à Bernay et à Evreux en 1925, etc..

5654. — Revue Mabillon, oct.-déc. 26 : Le *Liber Obituum et reddituum* de l'abbaye Saint-Pierre de la Couture au Mans [Robert de Clinchamps, Guillaume des Prés archidiacre de Lisieux, Mathieu Suhart et Gervais, le prieur Hélinard Suhart. p. 335, 340, 344, 349, Guillaume Suhart, 355, Philippe Suhart, 357, 359, 360, Eudes de Clinchamp, etc.]

5655. — San Francesco d'Assisi (1226-1926). *Numero commemorativo del VII centenario della morte.* « Le Pianticelle » del Santo, p. 597, par Mlle C. de Courten [Extr. de *Rivista della Gioventu Femminile*, etc.]

5656. — Au Pays Virois, juillet-août 26 : Fragment d'un compte de Jean de Graigne, par Fred. Alix (1340) ; — Epitaphe de Thomas Pichon (1700-176...), composé par lui-même ; — Essai sur l'histoire de Condé-sur-Noireau *(suite)* ; — *La Romance de la Villette* du curé-poète Alexis (1815-1876) ; — La libération de la Normandie au xve siècle *(suite)*, par Butet-Hamel [le peuple bas-normand, Olivier Basselin et les Compagnons du Vau-de-Vire continuateurs de Jeanne d'Arc].

5657. — Revue des Deux Mondes, 1er oct. 26 : Lettres sur la retraite du Mexique [de l'amiral de la Roncière Le Nourry], pp. 647-672 ; — 15 oct. : Mémoires de la Reine Hortense publiés par le prince Napoléon [La reine à Louye et à Navarre (Eure), mars-avril 1814] ,p. 738.

5658. — Analecta ordinis Minorum Capuccinorum, vol. XLVI, Roma 1925, pp. 247-249 : Sanctus Joannes Eudes et P. Ludovicus Franciscus Argentomensis.

5659. — La Revue Hebdomadaire, 30 oct. 26 : Dieppe par Jacques-Emile Blanche, p. 549-568 et 6 novembre *(fin)*.

5660. — Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1926. De la naissance de Jean Balue, cardinal d'Angers [Evêque d'Evreux] par M. H. Gaillard [né en 1421, de Thomassin Balue, receveur ou fermier de l'Evêque de Poitiers à Angles-sur-l'Anglin].

Digitized by Google

5661. — Le Petit Parisien a publié dans son édition de Normandie les articles suivants : *Octobre* 19. Le centenaire de Léopold Delisle ; — 26, Le Chansonnier dramaturge Georges Néel ; — *Novembre* 2, Le poète et romancier Raoul Gain ; — 9. Le poète et prosateur René Mazellec ; — 13, l'aquareliste Edouard Monnélien ; — 29, Les vieilles maisons de Lisieux ; — *Décembre* 9, Le littérateur Pierre René Wolf ; — 15, Le conteur et romancier Jean Larnac.

5662. — Le Journal du Neubourg a publié ce qui suit ; *Octobre* 6 et 13, Plaine du Neubourg et Roumois ; — *Novembre* 3, 10 et 24 et 7 décembre, Les marchés du Neubourg, d'après la notice de M. Ozanne parue en 1877 dans la Mercuriale du Neubourg.

5663. — Le Brionnais a publié ainsi que le *Journal du Roumois* : L'abbaye du Bec propriétaire de la Baronnie du Heuzey et les habitants de Saint-Pierre de Bosguérard, *oct.*, *nov.* et 12 *déc*, par Ch. Leroy.

5664. — Nova Francia, vol. II, n° 1, 24 oct. 26 ; *Un cousin canadien en Normandie au XVIIIe siècle*, par le Marquis de Grosourdy de Saint Pierre [famille des Potier, sgrs de Courcq près Coutances ; — famille canadienne *des Champs* sieur de la Bouteillerie de Boishébert, de Cliponville, d'Enveronville, de Hautot-le-Vattois ; — Anne Boullays, de Rouen (1670) ; — Catherine Auber, dame de Beuzeville ; — Raffetot] ; — Le nom et les armes des Bouchers de la Broquerie, p. 35.

5665. — Académie des Sc., Belles-Lettres et Arts de Rouen. Discours de réception de M. Reguien et réponse de M. Alline. *Journal de Rouen*, 4 *décembre*.

5666. — Bonnenfant (Chanoine). L'Eglise Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse. Préface de Marcel Aubert, Evreux, 1926, Ch. Hérissey. grand in-4°, pp. 136, ill. d'un plan et de 30 pl. en héliog. 120.

5667. — Bourgine (Edouard). Une fâcheuse méprise. Histoire normande. *Journal de Rouen*, 22 oct.

5668. — Brunon (Dr). Jeanne d'Arc au Vieux-Marché de Rouen [C. R. par G. Dubosc, *Journal de Rouen*, 28 nov.], Rouen Lecerf 26, in-8 ill.

5669. — Cerné Dr et Villette, adjoints au maire de Rouen. Inondations du sous-sol de Rouen, leurs origines et leurs remèdes. Rouen, Lainé, 1926, in 8, 21 pp. 2 plans.

5670. — Coutil (Léon). Un facteur d'orgues normand, Robert Ingoult de Cherbourg, et sa famille de l'Eure, de la Manche et de Vendée (1674). *Journal de Rouen*, 13 nov.

5671. — Deville (Etienne) a publié dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit : *Octobre* 26, A propos de l'achat de la caserne Chazot à Lisieux, ancien couvent des Ursulines ; — *Novembre* 17, Une image de confrérie de l'église du Pont-de-l'Arche ; — 26, Une image de confrérie de l'église de Bourg-Baudouin ; — *décembre* 10, Les vieilles maisons de Lisieux.

Digitized by Google

5672. — Dubosc (Roger) a publié dans le *Journal de Rouen*, les articles suivants; *Octobre* 13, A propos de la béatification des Martyrs de Septembre, pour Rouen et le diocèse; — 17, Pierre Descelliers [C. R. du n° 5615; — 19, Les Dieppois au Canada, d'après les archives du Canada; — 21, C. R. du n° 5669; L'église de Saint-Maclou (restauration); — 24, Guy de Maupassant, vu par un historien anglais; — 30, Une nouvelle paroisse de Rouen, celle de Jean Eudes; — Talma à Rouen; — *Novembre* 15, Les fouilles de Glazel; — 16, A propos de Samuel Bernard (fief de Longueil); — 21, En souvenir de Guillaume le Conquérant, le couvre-feu à Rouen; — 29, Les effigies de Guillaume le Conquérant; — *Décembre* 1, Au Mont Saint-Michel, la conservation de Tombelaine; — 6, La finance de Samuel Bernard en Normandie; — 8, Claude Monnet en Normandie; — 10, Un rouennais : Osman Digma; — 13, Les pierres de Rouen.

5673. — Dubois de la Villerabel (Mgr). Lettre pastorale sur les Bx Martyrs de Septembre 1792, *Bull. Rel. de Rouen*, 4 déc.

5674. — Duquesne (Robert). Le Prieuré de Sainte-Marie-l'Egyptienne à Tourville, près Pont-Audemer, *Journal de Rouen*, 9 nov.

5675. — Dupré (H.). Un ami de la France, Le professeur Barrett Wendell. *Journal de Rouen*, 19 nov.

5676. — Evreux (diocèse d'). Congrès eucharistique. Mai 1926. Evreux, Ch. Hérissey, in-4° ill.; Album du congrès, photo-obl., in-8, Quirière.

5677. — Fécamp, Le Précieux Sang, par M. B [ocquet]. *Revue Economique de l'Ouest*, Rouen, 31 oct.

5678. — Guy (abbé), † à Portbail, 12 nov. *Sem. Rel. de Coutances*, 2 déc.

5679. — Herval (René). Croquis Normands. Le Pont-de-l'Arche, *Journal de Rouen*, 1, 13 et 26 nov.; — *Décembre* 6, Une normande auprès du Saint d'Assise [Cf. : frère Jacqueline par le R. P. Ed. d'Alençon, 1899, grd in-8, 2 pl.].

5680. — Labbé (Mgr Charles-Marin), évêque de Tilopolis coadjuteur de Cochinchine (1648-1723), né à la Delivrande, *Sem. Rel. de Bayeux*, 12 déc.

5681. — Lasteyrie (R. de). L'architecture religieuse en France à l'époque gothique. Ouvrage posthume, publié par Marcel Dubert. Paris, Picard, 1926, in 8, 544 pp. et fig., t. Ier.

5682. — Lerrence Melville Ridple. — The genesis and Sources of P. Corneille, tragedies from Médée to Pertharite, Baltimore, Maryland, Les presses universitaires de France, 1926, in-8 222 pp. — (The Johns Studies in romance litteratures and Languages, Vol. III).

5683. — Launay (A.) Mgr Trinchant, évêque de Caradre, coadjuteur au Se-tchoan (Chine). *Sem. Rel. de Bayeux*, 5 déc. [né à Vassy, Calvados, en 1766].

Digitized by Google

5684. — Leymarié (M. A.-Léo). Jean Nicolet natif de Cherbourg, *Le Courrier de la Manche*. 4 juil. 26 [Cf. : abbé Gosselin, biographie de Jean Nicolet, *Revue Cath. de Norm.*, IIe et IIIe année].

5685. — L'Hopital (Joseph). Congrès Euch. d'Evreux [compte-rendu du] Evreux, 1926, mai, in-4°, ill. 10 fr.

5686. — Motey (vicomte du —), Jeanne d'Arc à Chinon et Robert de Rouvres, évêque de Séez. Préface de Mgr Du Bois de la Villerabel. [Souscrip. à 20 fr.]

5687. — Nobécourt (R. G.). La vie littéraire. F. Villon, *Journal de Rouen*, 19 oct.

5688. — Petit-Andely, Restauration de l'orgue autrefois à l'abbaye du Trésor, *Sem. Rel. d'Evreux* et *Journal de Rouen*, 13 nov.

5689. — Ritter (Georges), Les vitraux de la cathédrale de Rouen, xiii, xiv, xv et xvies siècles. Cognac, impress. d'art des établiss. Fae. [reprod. en héléotypie; introd., hist., notices iconograph.] in-folio. 105 pp.

5690. — Ruault (abbé Pierre), † curé de Las Pas, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 déc.

5691. — Thiberville, Inauguration du monument Paul Labbé dans le cimetière de —. 15 juil. 25. Evreux, Ch. Hérissey, 1926, in-8, 17 pp. [Ext. du n° 5653].

5692. — Turlot (G.) Les confins picards de la Normandie. Rebord-Nord oriental du Pays de Bray, *Annales de Géog.* 15 nov. 26, p. 511-526, 3 fig.

5693. — Vaissière (Pierre de). M. M. de Joyeuse, 1560-1615. Portraits et documents inédits. Paris, Albin-Michel (1926), in-8, 348 pp. [Cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen].

Indications spéciales par département.

Calvados : **5654**, 56, 58, 61, 71, 72, 80, 81, 83.

Eure : **5653**, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 70, 71, 72, 74, 76, 79, 81, 85, 88, 91.

Manche : **5654**, 61, 64, 72, 78, 81, 84, 90.

Orne : **5656**, 58, 61, 72, 81, 86.

Seine-Inférieure : **5661**, 61, 64, 65, 67, 68, 69, 72, 73, 75, 77, 79, 81, 82, 87, 89, 92, 93.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

36me ANNÉE — 2e LIVRAISON

MARS 1927

Maurice D'HARTOY : Nos amis : Monseigneur Baudrillart, 65. — R. DUBOURG : Une famille d'Argentan : Les Lautour [1600-1913], 70. — Alfred RUAULT : Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas *(suite)*, 79. — Abbé G.-A. SIMON : Généalogie de la famille Le Grand d'Anerville, 90. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] *(suite)*, 103. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 113. — Chanoine CHEVALLIER et Chanoine Ch. GUÉRY : En marge des Livres nouveaux, 116. — Bibliographie normande, 123.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1927

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Le Calendrier spirituel d'Evreux, par M. l'abbé DELAMARE, curé d'Incarville (*Suite*).

Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. Alfred RUAULT.

Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915). *Correspondance et Souvenirs* (*suite*), par M. DUBOURG.

Un paysagiste peu connu du public : Gabriel Le Bourguignon du Perré, par M. le comte Le BOURGUIGNON du PERRÉ.

Autour de Richard Simon, deux billets inédits, par M. Ed. LE CORBEILLER.

Au diocèse de Séez (1791-1792), par M. le chanoine UZUREAU.

Le Palinod de Lyre, par M. l'abbé THUILLIER.

Notes sur Hebertot, par M. ROBLOT-DELONDRE.

Les Aulerques *pendant la période de l'indépendance Gauloise*, par M. J. MATHIÈRE.

Digitized by Google

36e Année. — 2e Livraison. DIEX AIE Mars 1927

REVUE CATHOLIQUE
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE
DE NORMANDIE

NOS AMIS

UN ANCIEN PROFESSEUR DU LYCÉE DE CAEN

Monseigneur BAUDRILLART

Mgr Alfred Baudrillart est, depuis 1907, recteur de l'Institut catholique de Paris. Nul n'était plus digne d'occuper ce poste éminent où l'avaient précédé Mgr Péchenard et Mgr d'Hulst. Universitaire, fils et petit-fils d'universitaires, Mgr Baudrillart a grandi, si l'on peut dire, à l'ombre de l'Institut, et le jour où il fut reçu à l'Académie française, le 10 avril 1919, le Président, M. Marcel Prévost, put lui dire sans exagération aucune : « Vous rentrez dans la maison de votre famille ».

A l'heure actuelle, Mgr Baudrillart est partout honoré comme l'une des gloires de l'Eglise de France qu'il illustre par son savoir, sa forte éloquence, sa vaste culture et aussi par la puissance de rayonnement qui émane de sa personne. Il est le petit-fils de Sylvestre de Sacy, l'historien de Port-Royal, grand croyant et grand lettré, qui lui a légué ses méthodes de travail, son aptitude aux recherches patientes et aussi ce style mesuré, un peu froid, qui se défie des vains ornements et n'est dominé que par un goût impeccable, une inflexible logique.

Digitized by Google

Mgr Baudrillart a, pendant dix ans, avant qu'il fût ordonné prêtre, appartenu à l'Université. Il fut professeur au lycée de Laval, au lycée de Caen, au collège Stanislas ; mais, selon un mot de saint Grégoire de Nazience que Bossuet applique à saint Basile : « il fut prêtre avant d'en avoir le degré ». Depuis l'âge de quinze ans, il était touché par la vocation ecclésiastique, et, s'il resta dans le monde, s'il consentit même à figurer dans les rangs de l'Université laïque, ce fut sans doute par déférence pour une tradition de famille et surtout pour céder au désir d'un père très aimé. Jamais, cependant, il ne transigea avec ses principes, et, sous le ministère Jules Ferry, il osa même, dans un discours de distribution de prix, prononcer des paroles où il revendiquait hautement, pour les catholiques, le droit de penser et de manifester leur foi. On ne lui en tint pas grief, mais, nul, pourtant, ne s'étonna quand, peu après, en 1890, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, puis revint à l'école des Carmes où il avait fait ses premières classes, pour y suivre les cours de théologie.

Les Carmes ! c'est là, entre ces vieux murs chargés d'histoire et rouge encore du sang des Martyrs, que Mgr Baudrillart a vécu, comme élève, comme professeur, comme recteur, cinquante années de sa vie, des années fécondes en labeur opiniâtre et désintéressé, en apostolat précieux pour les âmes. C'est là qu'il a préparé ses thèses de doctorat et son gigantesque ouvrage sur *Philippe V et la Cour de France*. Il n'a quitté cette vénérable maison qui, pour lui, évoquait tant de souvenirs tragiques ou pieux, que pour de fréquents voyages à l'étranger, en Espagne, principalement, où l'appelaient ses travaux d'historien. Plus tard, pendant et depuis la guerre, de hautes missions officielles lui furent confiées par le gouvernement français. C'est assez dire que Mgr Baudrillart n'est pas seulement un grand prélat et un érudit de première valeur, il est aussi un homme d'action, un conférencier, un propagandiste.

L'historien est parmi ceux qui font le plus d'honneur à la France et aux méthodes françaises. Son *Philippe V* est une œuvre considérable, cinq gros volumes de plus de six cents pages chacun, écrits dans cette langue souple, dépouillée, précise, qui caractérise les universitaires qui n'ont pas mal tourné — j'entends par là ceux qui n'ont point préféré aux austères devoirs de l'Université, les profits matériels que procurent le journal, le théâtre,

Digitized by Google

le roman. L'époque qu'a choisie Mgr Baudrillart et qu'avec sa parfaite connaissance de l'Espagne, il était plus à même que tout autre d'étudier dans ses moindres détails, est singulièrement confuse, et il faut une dextérité peu commune pour débrouiller l'écheveau de ces intrigues diplomatiques qui commencent à l'avènement de Philippe V et se terminent au Pacte de famille. Philippe V était le second fils du Grand Dauphin et le petit-fils de Louis XIV. Le grand roi, en le plaçant sur le trône d'Espagne avait voulu supprimer pour l'avenir les causes de conflits entre les deux pays. Le mot : « *Mon fils, il n'y a plus de Pyrénées* », aurait pu être vrai si le pauvre Philippe eût eu le génie de son aïeul, et si ses frêles épaules eussent pu supporter un poids aussi lourd. Mais hélas! Louis XIV, comme le grand Condé, ne devait se survivre dans aucun de ses descendants. Le Grand Dauphin, tout bouffi de graisse, incapable d'un effort et, d'ailleurs, annihilé par son père, était un dégénéré, un malade, il avait transmis à son fils les mystérieuses tares congénitales qui marquent la fin d'une race, l'anémie d'un sang. Philippe V, en particulier, était un maniaque, un neurasthénique qu'assombrirent encore le climat et les mœurs de l'Espagne. Tant que Louis XIV fut là, il contraignit son petit-fils à une dépendance assez servile ; mais, plus tard, les complications surgirent, et les différends qu'on croyait avoir pour jamais conjurés, au moyen d'un groupement de races latines ou méditerranéennes, se firent plus redoutables, plus irritants.

Mgr Baudrillart expose cet imbroglio diplomatique avec une netteté qui n'a d'égale que la sûreté de l'information et la richesse des documents utilisés. Ces qualités, qui sont les qualités maîtresses des grands historiens, nous les retrouvons dans tous les livres de l'éminent prélat, dans sa *Vie de Monseigneur d'Hulst*, où des anecdotes charmantes et finement contées atténuent le côté tout doctrinal de l'ouvrage ; dans les conférences qu'il donna en l'Université de Lille et qu'il a réunies sous le titre : *Quatre cents ans de Concordat* ; dans le cours d'apologétique professé, si je ne me trompe, à l'Institut catholique de Paris et qui forme la matière d'un gros volume ; *L'Eglise catholique, la Renaissance et le Protestantisme ;* dans les admirables discours sur l'*Ame de la France*, *Jeanne d'Arc libératrice*, *Jérusalem délivrée*, qui eurent un si grand retentissement. Dans tous ces livres, Mgr Baudrillart témoigne d'un esprit indépendant, libéral dans le bon sens du

Digitized by Google

mot, c'est-à-dire respectueux des opinions qu'il ne partage pas, courtois, cherchant à convaincre, et jamais à blesser, héritier des grandes traditions de Bossuet qui, dans ses polémiques contre les protestants, n'emploie que des armes bonnêtes et loyales.

L'œuvre littéraire et historique de Mgr Baudrillart ne représente qu'une faible partie de la tâche à laquelle il consacra toute sa vie et qui consista à faire aimer, d'un égal amour, l'Eglise et la France.

Quand éclata la guerre, il aurait souhaité de s'engager comme aumônier militaire et de partir pour le front : ses supérieurs lui demandèrent de *servir* autrement et il obéit. La propagande allemande sévissait chez les Neutres, principalement en Espagne et dans l'Amérique du Sud. Des peuples de race latine, comme nous, faisaient ouvertement des vœux pour le succès des armées allemandes, et, dans certains pays, les Alliés étaient tellement exécrés, qu'un Français ou un Belge ne pouvaient sortir de chez eux sans être insultés ou frappés. En Espagne surtout, cette animosité contre la France avait revêtu une forme particulièrement perfide, et le haut clergé, animé d'une haine aveugle, lançait l'anathème contre la *nation pourrie* et entonnait des *Te Deum* toutes les fois que l'agence Wolff annonçait que les troupes allemandes s'étaient emparées d'une tranchée.

C'est contre cet état d'esprit qu'il fallait réagir. Mgr Baudrillart fit plusieurs voyages en Espagne où il avait de hautes relations. Il fit des tournées de conférences, visita les évêques, s'efforça de dissiper les préventions que l'on nourrissait contre nous et, sur cette terre empoisonnée de germanisme, il entreprit une vraie Croisade en faveur du drapeau français. Il provoqua des retours inespérés ; il persuada les honnêtes gens, les cœurs sincères que le mensonge avait égarés, et les autres, les irréductibles, se montrèrent, grâce à lui, moins agressifs, moins injustes. Cette belle campagne, il la continua dans l'Amérique du Sud, et, plus récemment, en Palestine, en Syrie, où il constata, après Maurice Barrès, M. Henry Bordeaux et M. Goyau, la grande détresse de nos écoles françaises qui, faute de congréganistes, ne se recrutent que difficilement.

L'œuvre de Mgr Baudrillart n'est point achevée, et longtemps encore, nous en sommes sûrs, elle s'exercera pour le bien de

Digitized by Google

l'Eglise et de la France. Sous l'impulsion de celui à qui Rome devait décerner le titre d'évèque d'Hyméria, l'Institut Catholique de Paris, s'est, en ces dernières années, prodigieusement développé; le nombre des étudiants s'est multiplié; de nouveaux cours ont été créés. Il y a là un foyer intellectuel extrêmement intense, une ruche qui bourdonne d'une activité incessante...

Mgr Baudrillart, par ce temps de matérialisme et de panbéotisme, a bien mérité des lettres françaises et des humanités classiques.

Maurice D'HARTOY.

NOTE DE M. LE TRESORIER

ABONNEMENTS REÇUS ET DONS GRACIEUX POUR 1927.

Calvados : Abbé Bourrienne. 120 fr.; Abbé Boudier, 15 fr.; Abbé Lecœur, 25 fr.; Abbé Simon, 200 fr.; Mgr Lemonnier, 85 fr.; Abbé Duboscq, 15 fr.; Et. Deville, 20 fr.; Bibl. de Lisieux, 20 fr.; M. Dubourg, 100 fr.; Dillaye, 5 fr; A. Letienne, 20 fr.; Doranlo, 156 fr.; Mme Roblot-Delondre, 40 fr.

Eure : Chanoine Delalande, 20 fr.; Ch. Guéry, 200 fr.; M. Layer, 30 fr.; baron d'Esneval, 100 fr.; Léon Malhère, 20 fr.; Robert Duquesne, 20 fr.; M. de Vatimesnil, 50 fr.; E. d'Hauterive, 20 fr.; Abbé Chevreau, 50 fr.; J. le Conte, 20 fr.; H. Courcelles, 20 fr.; Abbé Boulenger. 15 fr.; Dr Mouton, 40 fr.; Mme Paul Labbé, 100 fr.; M. de Montuel. 35 fr.: M. Rousselot, 20 fr.; M. Jean, 20 fr.; Léon Coutil, 20 fr.; Général Chrétien, 50 fr.; Bourguignon, 20 fr.; Girard, 30 fr.; Quenet, 4 fr. 50.

Manche : M. Asselin, 20 fr.

Orne : Mgr Pasquet, 20 fr.

Seine-Inférieure : Ed. Le Corbeiller, 20 fr.: Ch. de Beaurepaire, 20 fr.; H. Desprey, 50 fr.; Léon Lachèvre, 100 fr.; Abbé Hiard, 20 fr.; Mgr Dubois. 100 fr.; P.-A. Leroux, 20 fr.; R. Herval, 20 fr.; P. Chirol, 20 fr.; Raymond Moulin, 20 fr.; Abbé Chevallier, 20 fr.; V. Sanson, 2.000 fr.

Paris : V. Hunger, 20 fr.; Le Couppey de la Forest, 107 fr.; Ch. Pelliot, 20 fr.; Mlle Vimont, 25 fr.

Départements : Leroy, 20 fr.; Phélizot, 20 fr.; Deslandes, 20 fr.; G. d'Arbonnet, 20 fr.; Chanoine de la Bigne, 100 fr.; Commandant Le Masson, 20 fr.; P. Leduc, 20 fr.

Etranger : Anonyme de Suisse, 110 fr.; R. P. Ed. d'Alençon, 25 fr.

Digitized by Google

Une Famille d'Argentan

LES LAUTOUR

1600-1915

Correspondance et Souvenirs

I. — Origines de la Famille

Une ancienne généalogie, sans signature ni date, mais dont le papier et l'écriture permettent de reconnaître l'ancienneté, et qui, s'arrêtant à Jean Lautour, époux de Françoise Grancher, nous laisse supposer qu'elle date du milieu du XVIIIe siècle, vraisemblablement de 1745 à 1750, nous donne les indications très précises suivantes :

I. — *Thomas Lautour*, marchand à Rouen, d'où :

II. — *Pierre Lautour*, procureur au Parlement de Rouen, lequel eut trois enfants.

III. — *Jean Lautour*, conseiller du Roy, substitut aux juridictions royales d'Argentan, qui épousa Marie Hauton, fille du premier médecin du duc de Longueville, et vint à Argentan vers 1670. C'est lui qui fut l'auteur de la famille dont nous allons nous occuper.

IV. — *Nicolas Lautour*, procureur au Parlement de Rouen, mort sans enfants.

V. — Damoiselle *Louise Lautour*, ayant épousé Me *Le Normand*, procureur en la cour des Aydes à Rouen.

II. — Première Génération

Jean Lautour, conseiller du Roy, substitut et adjoint aux enquêtes en bailliage et vicomté d'Argentan, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son fils le 22 novembre 1712, épousa

Digitized by Google

Marie Hauton qui lui donna cinq enfants : Louis, sieur du Châtel, François, sieur de Montfort, Pierre, greffier en chef au grenier à sel d'Argentan, Jacques, sieur des Verrières, et Elisabeth.

I. — *Louis Lautour*, sieur du Châtel, 1676 † 1749 (1); il fit ses études à Caen où il se lia avec l'abbé d'Entragues. Avocat au Parlement de Normandie, il a fourni un grand nombre d'articles au Dictionnaire de Trévoux; il a laissé manuscrits plusieurs ouvrages sur la littérature et les arts (2); il est mort à Argentan en 1749; il fut inhumé sous l'autel Saint-Louis dans l'église Saint-Germain d'Argentan.

II. — *François Lautour*, sieur de Montfort † 1766. Ancien premier secrétaire de Monsieur le Procureur Général de la Chambre des Comptes à Paris, il épousa le 25 juillet 1717 Marie-Madeleine de Saint-Rémy, et en secondes noces, le 28 septembre 1732, Françoise Bernier, fille de Jacques Bernier et Hélène-Louise-Barbe Goupil de la Porte. Il était en 1740 président du grenier à sel d'Argentan, et aussi receveur des domaines de la famille Mandat-Grancey dont il a fait la généalogie. Il eut deux enfants : un fils artiste dessinateur qui mourut jeune sans postérité et une fille Marie-Jacqueline-Françoise, qui épousa, le 16 juin 1741, Pierre-Charles Jobbey, avocat, veuf de Geneviève de Broussay. Il mourut en 1766 à Orbec, chez sa fille. Il a laissé une « Chronologie des Evêques de Sées » très complète, et un manuscrit intitulé : « Mémoire et description de la ville d'Argentan et des bourgs et paroisses de son élection, en l'état que ces lieux sont en 1745 ». Ce manuscrit a été donné à la bibliothèque d'Argentan par un de ses neveux, Louis Lautour qui fut maire d'Argentan de 1841 à 1846.

Mme Jobbey eut deux filles. L'une épousa en 1772, M. Loison, avocat à Argentan. L'autre, Françoise-Gabrielle, épousa en 1773,

---

(1) D'après Frère, mais à tort, † 1758 seulement.

(2) † en 1874 M. J. Clogenson alors âgé de 90 ans écrivait à son neveu Louis Lautour et en lui parlant de Lautour du Chatel et de Mézeray, il citait le quatrain suivant méritant d'être conservé, disait-il.

« Dans cet auteur (Mézeray) toujours respire
Un esprit de sincérité
S'il ne nous a pas dit toujours la vérité
On sent que son désir fut toujours de la dire. »

Digitized by Google

Claude-Joseph Hubert, originaire de la ville d'Eu, contrôleur des actes et receveur des domaines du Roy à Orbec, fils de François Hubert et de noble dame Marie-Madeleine de la Rue de Criquier (1).

Mme Jobbey signe le 26 février 1783 au contrat de mariage de sa nièce, Marie-Anne-Rosalie Lautour avec Pierre-Guillaume Béheuré.

III. — *Pierre Lautour* (2), greffier en chef du grenier à sel d'Argentan, épouse le 27 mars 1710. Cécile Biard, fille de Robert Biard, vérificateur du grenier à sel. De ce mariage sont issus trois enfants. Un fils, Pierre, né le 25 juillet 1714, qui épouse le 27 octobre 1748, Anne d'Heuzé, fille de François Gérôme et de Françoise Gouhier, et deux filles, dont l'une, Marie, née le 4 juin 1710, épouse le Broussois, sieur de Bargeville, avocat à Argentan, et la seconde, Louise-Marie, née le 16 juin 1711. Pierre Lautour assiste le 22 novembre 1712 à la célébration du mariage de son frère, Jacques de Verrière avec Geneviève Corbin, le contrat de mariage avait été signé le 29 août précédent.

IV. — *Jacques Lautour*, sieur de Verrières, qui continue la filiation.

V. — *Elisabeth Lautour*, mariée le 4 novembre 1707, à Faucillon de Sainte-Croix.

III. — Deuxième Génération

Jacques Lautour, sieur de Verrières (3), né en 1679, épousa le 22 novembre 1712, Geneviève Corbin, fille de Pierre Corbin et de Marguerite Godechal. Elle était, par son père, petite nièce du Père Eudes et de François Mézeray, historiographe de France (4),

(1) Dispense de bans entérinée, citée par Piel dans l'inventaire des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lisieux. T. V, p. 104 et 135.

(2) L'ancienne généalogie citée plus haut le donne comme l'aîné des enfants de Jean Lautour et de Marie Hauton elle ne lui attribue qu'une fille et ne parle pas de sa sœur Elisabeth, que nous trouverons plus loin.

(3) Ou des Verrières.

(4) C'est assurément à tort que le dictionnaire bibliographique de Frère, donne Lautour du Chatel, comme neveu de Mézeray, ce titre ne peut appartenir qu'à Lautour des Verrières et seulement par suite

Digitized by Google

par sa mère, petite-fille de Godechal de Bouchardière, avocat, et nièce de 4 religieux Jacobins, docteurs en Sorbonne; l'un, François, était mathématicien, un autre, Pierre, prédicateur, un troisième, Jacques, professeur royal de théologie en l'université de Caen ; elle avait un frère, Michel, avocat aux juridictions royales d'Exmes, Argentan et Trun. Du mariage de Jacques Lautour avec Geneviève Corbin sont issus dix enfants, dont les trois fils qui suivent.

I. — *Jean-Aimé Lautour*, sieur de Bouchardière (1), avocat au Parlement de Paris et bailly vicomtal de Villedieu-les-Bailleul. Il mourut à Argentan le 28 mai 1785. Il avait épousé, le 17 novembre 1743, Marie Tabar qui ne lui donna pas d'enfants. Leurs signatures figurent au contrat de mariage entre Louis-Dominique-Aimable Bouffey et Jeanne-Charlotte Challemel de la Boétrie (2) le 2 novembre 1774, et, le 26 février 1783, au contrat de mariage entre Marie-Anne-Rosalie Lautour et Pierre-Guillaume Béheuré.

II. — *Jean-Jacques Lautour*, sieur de Verrières, qui continue la filiation 1714 † 1783.

III. — *Pierre-Jacques Lautour*, sieur de Tourval, né à Argentan, le 17 mars 1722, lieutenant-général des Eaux et Forêts de France, en la table de marbre du Palais à Rouen. Son intégrité et sa délicatesse comme magistrat étaient notoires et il les défendait d'ailleurs avec énergie contre tout ce qui aurait pu les atteindre (3).

---

de son mariage avec Geneviève Corbin, le père de celle-ci étant lui-même fils de Jacques Corbin des Caves époux de Marie-Eudes de Mézeray, sœur du Père Eudes et de François Mézeray l'historien.

(1) Ou de la Bouchardière, vraisemblablement ce nom vient de Godechal de Bouchardière, grand-père de Geneviève Corbin, mère de Jean-Aimé Lautour.

(2) Ou de la Boitrie.

(3) La pièce suivante en est la preuve « Reconnaissance des P. Prieur et Cellerier de Jumièges, 6 septembre 1765. Nous signés Prieur et Cellerier de l'abbaye de Jumièges reconnaissons que Monsieur Lautour, Lieutenant-général de la table de marbre du Palais à Rouen, nous a déclaré qu'il s'est rendu exprès en notre maison, aux fins d'avoir une explication avec Dom Malet, Procureur de la notre dite maison, sur un envoy qu'il lui aurait fait d'une liasse de copies de différents actes concernant un procès actuellement pendant à son tribunal, et sur une

Digitized by Google

Lautour de Tourval a laissé une notice sur son oncle, Lautour du Châtel, publiée à Paris en 1758 ; l'année suivante il publiait des récréations littéraires suivies d'un « Essai sur la trahison », Paris 1759, et en 1793 une dissertation sur les duels. Le 20 août 1785 c'est, avec le titre de commissaire en la chambre de réformation de la cour du Parlement de Rouen qu'il figure au partage de la succession de son frère, Lautour de Bouchardière.

En l'an III, le 15 frimaire, il est appelé au partage de la succession de Marie-Jeanne Faucillon la Fritte, sa cousine germaine, fille de Marie-Anne Lautour, sa tante (1).

IV. — Troisième Génération

Jean-Jacques Lautour, sieur de Verrières, naquit à Argentan le 24 mars 1714, et y mourut le 24 juin 1783. Il était substitut

---

lettre que ledit Procureur lui aurait adressée, dans laquelle M. Lautour aurait trouvé cinq louis d'or, que M. Lautour lui aurait fait à cet égard de vifs reproches, et lui aurait représenté que cette conduite lui était injurieuse et devait paraître telle à tout juge, ami de la Justice et délicat dans l'exercice de ses fonctions. A quoi ledit Père procureur aurait réparti que son intention n'avait point été de lui manquer, ni de blesser sa délicatesse ; qu'il était persuadé qu'il était dû un honoraire à M. Lautour pour un examen extra-judiciaire, lequel examen devait lui prendre beaucoup de temps qu'il ne devait pas consumer gratuitement. Que, malgré le discours du Père procureur, M. Lautour lui aurait réitéré ses reproches et lui aurait dit que, quoi qu'il eut examiné les pièces qui lui avaient été envoyées par ledit Père procureur, avec toute l'attention qu'il croit devoir apporter en pareil cas, il se donnerait bien de garde de retenir les cinq dits louis d'or, qu'il aurait voulu remettre au Père procureur lequel n'avait pas consenti à les reprendre. Nous n'aurions pu nous empêcher de considérer la peine de M. Lautour, ni cru devoir nous dispenser de lui marquer la nôtre sur le genre de la conduite du dit Père procureur que nous désapprouvions. Et sur les instances réitérées de M. Lautour de le désaisir des cinq dits louis d'or, et de nous les remettre nous en avons accepté présentement la remise. A Jumièges ce sixième de septembre mil sept cent soixante-cinq.

P. Fontaine, prieur. — P. Sénéchal, cellerier.

(1) Une ancienne généalogie sans date ni signature, mais qui paraît avoir été établie à l'occasion du partage ci-dessus, le donne comme ayant épousé Madame la marquise de Lindreville, et n'ayant pas d'enfants.

Digitized by Google

aux juridictions royales d'Argentan, conseiller au bailliage d'Argentan. En 1747 il épousait Marie-Jeanne de Braque, dont il eut un fils, baptisé à Saint-Germain d'Argentan, le 22 janvier 1748, sous les prénoms de Jacques-Jean-Pierre-César. Celui-ci ne vécut que peu de temps, et sa mère le précéda ou le suivit de très près dans la tombe, car, dès le 20 juillet 1748, J.-J. Lautour épousait en secondes noces Marie-Françoise Grancher (1), 1724 † 1801, fille de Thomas Grancher, conseiller du Roy en l'élection d'Argentan.

De cette union sont issus quatorze enfants.

I. — *Jean-Jacques Lautour*, 1749 † an XII. Prêtre, il naquit à Argentan, paroisse Saint-Germain, en 1749 et non en 1729, comme le dit M. le chanoine Blin dans ses « Fleurs de Sainteté du diocèse de Sées » publiées à Alençon en 1914. Il reçut la tonsure à Sées, le 14 septembre 1766, des mains de Mgr de Néel de Christot. Après de bonnes études à l'Université de Caen, il fut reçu Maître-ès-Arts, le 27 juillet 1771. Ordonné prêtre le 8 mars 1775 (2), il était en septembre 1778 vicaire de Fontenay-les-Louvets (3). Le chanoine Blin le cite comme présenté, en décembre 1781, à la cure de Saint-Germain et Saint-Martin d'Argentan, par l'abbé et le couvent de Saint-Wandrille. D'après cet auteur le titre de curé de ces deux paroisses réunies lui fut conféré le 22 janvier 1782 par Mgr d'Argentré, et il en prit possession le 31 janvier 1782 ; mais trois mois s'étaient à peine écoulés que M. Lautour, saisi de crainte à la vue de la charge qu'il avait acceptée, permuta, du consentement de l'évêque de Sées, avec M. de Brac de Fraise, curé de Condé-sur-Laïzon (4), 8 mai 1782.

L'abbé Lautour occupa la cure de Condé-sur-Laïzon (5) de

---

(1) Marie Grancher naquit à Argentan le 15 janvier 1724, de Antoine Grancher et de Anne Chappey ; elle y mourut, place de la Liberté, le 11 Nivôse au X premier janvier 1801 à une heure après midi.

(2) Le chanoine Blin indique comme date de son ordination la saint Mathieu 1774.

(3) Actuellement Fontenay sur-Orne. Piel, t. V, p. 335.

(4) Il serait possible que ce curé de Condé-sur-Laizon fut le frère de la première femme du père de l'abbé Lautour, ce qui expliquerait la facilité avec laquelle se fit la permutation.

(5) Actuellement Condé-sur-Ifs, petite commune du canton de Bretteville sur Laize, arrondissement de Falaise ; mais dépendant avant la révolution du doyenné de Saint-Pierre-sur-Dives.

Digitized by Google

1782 à 1792. Le 20 mars 1791, devant le maire et les officiers municipaux composant le bureau général de la commune, en conséquence du décret de l'Assemblée Nationale, du 27 novembre 1790, il prêta le serment suivant : « Je jure de veiller avec soin sur le troupeau qui m'a été confié ; d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, en tout ce qui ne porte aucune atteinte à la discipline de l'Eglise et à la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir ». Signé : Lautour, de Condé-sur-Laïzon, Folie F. Cendret, membres, A. Béquet et Bacon, notaire et maire (1). Il avait le 6 novembre précédent déclaré au secrétariat du district de Falaise, les divers revenus de sa cure, ainsi que les charges qui les grevaient, et établi le compte de ce qui lui était dû ; son traitement fut fixé à 1.560 fr. 10 sols, l'arriéré arrêté le 17 mai 1791, les sommes dues mandatées par le directoire du département le 20 mai, et le 7 juin on lui alloua en outre le quartier d'avril (2).

Le 12 avril par 27 voix sur 30 votants les électeurs du district de Falaise lui avaient donné comme successeur l'abbé Roussel, qui n'accepta pas. Le 4 octobre suivant les mêmes électeurs au nombre de 43 nommèrent « Jean Rolet, prêtre » curé de Condé, il n'accepta pas davantage ; M. Lautour resta curé de Condé et en toucha le traitement pour l'année 1791.

Dans la séance du 18 mars 1792, 40 votants appelèrent Noël-Thomas Lecointe à la cure de Condé ; celui-ci accepta. M. Lautour dut alors céder la place à l'intrus ; il se retira à Argentan au mois de juin. Par suite de la loi du 26 août 1792 il dut quitter le territoire de la République. Avec un certain nombre de prêtres d'Argentan il se rendit à Bernières-sur-Mer, et, le 13 septembre, il s'embarqua avec 71 de ses confrères sur le bateau « La Saunière » commandé par Jean-Pierre Mériel, fils Jean, de la paroisse de Langrune, hameau de Saint-Aubin.

Sur la liste des embarqués où il est inscrit le 5e on voit les noms de Jacques-Philippe Folie, prêtre de Condé-sur Laïzon et de Pierre Labbé, curé d'Ifs-sur-Laïzon. Ils débarquèrent à Ports-

(1) Archives du Calvados. Serments, district de Falaise.

(2) Archives du Calvados, district de Falaise.

Digitized by Google

mouth le 16 septembre. L'abbé Lautour résida d'abord à Portsea, chez M. Theesman, n° 176 Queen Street, mais en janvier 1793 il dut quitter la côte et se rendit à Londres, où il reçut jusqu'en 1802 des secours du comité anglais. Rentré en France à cette époque il se retira à Argentan. Le Sous-Préfet (1) lui rendit devant le Préfet de l'Orne (2) le témoignage suivant : « A Argentan, Lautour aîné, curé déporté, rentré depuis environ six mois, très attaché aux principes religieux, d'une morale et d'une conduite austères, d'un caractère doux et pacifique ». Il mourut à Argentan, succombant aux fatigues et privations de l'exil le 14 mai 1804.

Il figure à l'acte de partage de la succession de son oncle Lautour de Bouchardière, comme représenté par un sieur Chartier, auquel il a donné procuration, mais on ne le trouve pas dans les actes de janvier et février 1789, où sont réglés les droits de Mme Lautour, née Grancher, sa mère, dans la succession de son mari, et il n'est question de lui et de son jeune frère, Lautour Boisaumont qu'une seule fois dans la correspondance de ses frères, soit entre eux, soit avec leur mère. On le retrouve le 13 messidor an X dans l'acte qui règle la succession de Mme Lautour-Grancher, sa mère (3).

Par un testament en date du 11 floréal an XII, il instituait légataire universel son frère, Louis-Cézard Lautour-Mézeray et sa femme, Agathe Collin, à charge de quelques legs particuliers, et de certaines aumônes. Sa fortune immobilière comprenait la moitié indivise de la terre de Boismaheut, sise commune de Marcey, près Mortrée (Orne).

II. — *Antoine-Jean François Lautour*, sieur du Châtel (4) naquit à Argentan le 3 juin 1750 et y mourut célibataire le 30 septembre 1840. Il était licencié en droit civil et canon. Il figure dans les divers actes de partage, ci-dessus mentionnés, avec le titre d'avocat au Parlement de Rouen, exercant aux juridictions d'Argentan et d'Exmes. Son certificat de prestation de ser-

(1) Le docteur Amable Bouffey.

(2) La Magdeleine.

(3) Nous devons une partie des détails ci-dessus à l'obligeance de M. le chanoine Le Mâle, archiviste du diocèse de Bayeux, et nous tenons à l'en remercier ici.

(4) Ecrit et signe Duchâtel.

Digitized by Google

ment comme avocat est daté du 3 mars 1775 et signé à Rouen par Grente de Grécourt, premier avocat général au Parlement de Normandie.

Un état de ses services, écrit de sa main, mais sans date ni signature porte les indications suivantes : « En 1791, je fus nommé député à l'Assemblée nationale, et j'en exerçai les fonctions jusqu'à la Convention (1) ». — Il oublie, peut-être volontairement que le 11 août 1789, il avait avec Collas de Courval et Bouffey, été élu au suffrage restreint, membre de la Commission de 24 membres, chargée de gérer les affaires de la ville d'Argentan (2). « En 1792 je fus nommé commissaire près le tribunal de district d'Argentan, et j'en exerçai les fonctions jusqu'à la suppression des tribunaux de district. »

(*A suivre.*) R. Dubourg.

---

(1) Lautour-Duchâtel déposa le 11 avril 1792 un rapport et projet de décret, concernant la suppression sans indemnités de divers droits déclarés rachetables par le décret du 15 mars 1790 ; fait et présenté au nom du comité féodal (Imprimerie nationale 1792, in-8° L. n. 3/3 392.

(2) Bulletin Flammarion, année 1887.

Il oublie également qu'il avait été sénéchal de Barges de 1784 à 1789. — Bulletin de la S. H. de l'Orne, années 1890-93-94 et sénéchal de la sieurie de Beaumont de 1781 à 1789 (l. c.)

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PRIEURE DE SAINT-NICOLAS-DE-MAUPAS

à Capelles-les-Grands (Eure)

(suite)

Pour en revenir à Blaise de Lorenchet, nous le voyons dès le 18 octobre 1691, s'occuper du temporel de Maupas et résilier devant notaire le bail contracté par son prédécesseur l'abbé Berryer, après l'avoir cependant lui-même un moment confirmé, afin d'avoir désormais les mains libres pour passer un nouveau bail avec un fermier de son choix.

Aujourd'hui, dix-huitième jour d'octobre 1691, en la paroisse de Capelles, nous Robert Galloye, notaire garde-notes royal à Chambrais soubsigné, nous sommes transporté de la réquisition de Messire Blaise de Lorenchet, prieur du lieu de Maupas, demeurant ordinairement en la ville de Paris, rue Lavandière, paroisse de Saint-Paul, présent en personne et en présence aussi de Me Claude de Lamare, lequel nous a déclaré qu'il révoque certain escrit contenant la ratification d'un autre escrit par luy fait au dit sieur de Lamare par lequel le dit sieur de Lamare promet prendre à ferme pour neuf années le revenu temporel du prieuré de Maupas par le prix de 3.400 livres portant date du 16e jour de ce présent mois et comme de nul effet et chose non advenue, dont et de laquelle déclaration annonce accordée a esté au dit sieur prieur de Maupas, en la présence, comme dit est, du dit sieur de Lamare, avec déclaration qu'il luy fait qu'il prétend reprendre la possession et jouissance du prieuré en circonstances et dépendances, le tout incessamment, et par le dit sieur de Lamare a esté dit qu'il prétend jouir du revenu du dit prieuré de Maupas suivant et conformément au dit écrit, avec d'autant plus de raison qu'il a dû estre fondé en bail de M. l'abbé Berryer, dont il a encore trois années à jouir, comprenant les terres ensemencées, dont il prétend tenir exécution du bail du sieur Berryer ou de celuy le dit écrit à luy fait par le sieur prieur. Cela fait, de la réquisition et en présence que dessus avon apposé les scellés à un cabinet sur la fermeture de deux portes et fenestres estant à deux cabinets où sont repostées plusieurs lettres et

Digitized by Google

escriptures concernant le prieuré de Maupas avec défense faire par le Roy notre Sire de l'effleurer que quand par justice sera ordonné, sous les peines et amendes au cas appartenant. Interpellant le dit sieur prieur de Maupas au dit sieur de Lamare de rendre les possessions des masures et manoirs du dit prieuré, luy déclarant que faute d'y satisfaire incessamment, il se pourvoira par les voyes deubes et raisonnables. Ce que les partyes ont signé, présence de Jean Prévost praticien demeurant à Chambrais et Louis André demeurant à Paris, tesmoins.

Nous ignorons si ce différend eut des suites judiciaires et quelle en fut la solution, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la date 9 mai 1692 Blaise de Lorenchet contractait avec Nicolas Gueroult en ces termes :

Fut présent Messire Blaise de Lorenchet, conseiller et aumosnier du roy, docteur en Sorbonne, ancien chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, prieur de Maupas, demeurant en la ville de Paris, rue des Nonandières (plus exactement : Nonains d'Hyères), paroisse Saint-Paul, estant de présent en son prieuré de Maupas, paroisse de Capelles, lequel a recongnu avoir baillé tiltre de ferme, loyer et prix d'argent, pour le temps et espace de neuf années et neuf récoltes, commençant au jour et feste de Saint-Michel prochain et finissant à pareil jour les dites neuf années finies, révolues et accomplies, à Nicolas Guéroult, sieur du Theil, demeurent en la paroisse de Saint-Aubin du Thenney, aussy présent preneur et acceptant le revenu temporel du dit prieuré de Maupas, consistant en maisons et autres édifices, terres labourables et non labourables, dixmes, rentes et droits seigneuriaux, reliefs, treizièmes et autres droits censuels et revenus de fief, sans aucune chose réservée sinon les nominations et présentations des offices et bénéfices dépendant du dit prieuré, la maison prieurale, l'écurie et grenier, la cour, l'usage du jardin, du colombier, aussi bien que d'une vache à choisir sur celles du dit prieuré, pendant le séjour du sieur prieur au dit prieuré de Maupas, les feurres et mangeailles pour ses chevaux pendant son séjour seulement, de tout ce que dessus baillé le preneur a dit bien scavoir et congnoistre pour en avoir cy-devant jouy à pareil tiltre que le présent, à la charge par luy et à quoy il s'est obligé, de garder et conserver les droits et possessions du dit prieuré, faire tenir les plaids et gaige-pleige chacun an, faire faire à ses frais despens un papier terrier des cens, rentes et droits seigneuriaux appartenant au dit prieuré, et le fournir au sieur bailleur en bonne forme en fin du présent bail, pendant lequel le dit preneur paiera les décimes ordinaires et autres extraordinaires, don gratuit, gros pensions et autres

Digitized by Google

charges, à quoy le dit prieuré est tenu et obligé et desquels le dit preneur a dit avoir pareillement congnoissance, desquelles charges le preneur sera tenu de rapporter quittances valables en fin de bail; faire employer chacun an le preneur à ses frais et dépens sur les maisons et murs du prieuré le nombre de 500 gleux de chaume aux endroits les plus nécessaires et délivrer au sieur prieur chacun an en son dit prieuré un cochon gras ou luy payer la somme de 20 livres au choix du prieur, au terme de Noël de l'année 1693; sera aussy tenu le preneur de faire planter en eschiquier, à ses frais, une pièce de terre estant dans le manoir prieural où antérieurement il y avoit un haut bois, en fournissant par le dit sieur bailleur des pommiers et poiriers, lesquels iceluy preneur faira garnir d'espines; deslivrer lettre du présent bail toutefois et quantes, à ses frais et dépens, en forme probante, expédiée et dubment contrôlée, au dit prieur, estant convenu que le preneur sera tenu, comme il promet, de laisser jouir les fermiers particuliers du prieuré de l'esfet de leurs baux pour le temps qui en reste à expirer, si mieux il n'aime s'accommoder avec les dits fermiers, de sorte que le sieur bailleur n'en soit aucunement recherché ny poursuivi et pour se faire par le preneur payer du prix des baux, il s'en fera fournir par ceux qui les auront en leur perception, et pour jouir par le preneur des choses cy-dessus le dit prieur a promis luy donner une procuration spéciale passée devant notaire séparée du présent, de l'exécution de laquelle le dit Guéroult demeurera garand et respondra; le dit Guéroult ne pourra céder ny transporter le doit du présent bail à aucune personne que ce soit, sans l'exprès consentement par escript du sieur prieur lequel preneur souffrira de faire faire les grosses réparations ès dits bâtiments et édifices sans pouvoir prétendre aucun dommage-intérêts, ny diminution de prix. Ce bail fait, en outre les charges et clauses cy-dessus, par et moyennant le prix et somme de 3.600 livres de fermage par chacun an que le dit preneur a promis payer au sieur bailleur en sa maison à Paris, en deux termes esgaux, scavoir la Chandeleur et Saint-Jean-Baptiste, premier payement commençant au jour et feste de Chandeleur de l'année 1694, le second au jour de Saint-Jean-Baptiste ensuivant comme aussy de livrer à ses frais et despens au sieur bailleur chacun an sa maison à Paris 50 livres de beurre salé, et deux douzaines de chapons gras au jour de Noël de chaque année, première livraison eschéant au dit jour de Noël de l'année 1694 et ainsy continuer d'an en an pendant la durée du présent bail et pour entière exécution du dit bail et clauses y esnoncées le preneur a eslu dumicile en la dite ville de Paris en la maison où pend pour enseigne Escu d'Orléans, rue Montorgueil, paroisse Saint-Eustache, pour y recevoir tous exploits, à la juridiction de laquelle il a déclaré se soumettre, renon-

Digitized by Google

cant à prétendre aucun pourvoy ailleurs, mesme de passer et signer autre bail que le présent toutesfois et quantes qu'il en sera requis par le sieur bailleur, devant les notaires du Chastelet de Paris aux mesmes prix, charges, clauses, conditions, subjections et submissions contenues au présent, estant stipulé entre les partyes que si le preneur estoit défaillant de payer les dits fermages le bailleur pourra, si faire le veut, trois mois après un terme eschu, faire proclamer la dite ferme et la bailler en la folle enchère du preneur, à ses frais et despens, et en ce cas le présent bail demeurera nul et de nul effect, pour le temps restant à jouyr d'iceluy, sans préjudicier le sieur bailleur à se faire payer des fermages à luy dubs, cessant lesquelles clauses et stipulations le présent bail n'auroit esté fait, lequel preneur sera obligé de laisser en la dernière année du présent bail 23 acres de terre sortant de bleds et de marcs, dont du tout promettant sur l'obligation du sieur bailleur, biens, et du preneur son corps et tous ses biens comme pour fermage; laissera le preneur la dernière année de son bail 1.500 gieux de paille parce qu'ils luy seront livrés en entrant dans la dite ferme, aux présences de Edouard Allard sieur du Perron, demeurant à Chambrais, lequel de faire payer et accomplir les prix, charges, clauses, subjections et submissions mentionnées au présent bail, et aux temps en y portés, en a volontairement pleigé et cautionné le sieur Guéroult envers le dit abbé de Lorenchet, et ont chacun solidairement, un seul pour le tout, sans division, ny ordre de discussion, obligé son corps et tous ses biens comme principal preneur, deshiteur, garand et respondant, à promesse faite par le dit Guéroult au dit sieur du Perron que pour cause de son intervention il n'en aura ni recepvra aucune peine, perte, ny dommage sur pareille obligation que dessus, sans que la présente répromission puisse préjudicier le sieur de Lorenchet à l'indivision et solidarité de ses obligés, à quoy n'est entendu déroger; présence de Me Nicolas Poullain demeurant à Orbec et Jacques Duval demeurant en ce lieu de Chambrais.

Le 29 juin 1692 le même Nicolas Gueroult, sieur du Theil, en qualité de fermier général de Maupas, souslouait à Robert Quesrey laboureur de Capelles, deux pièces de terre la première vulgairement appelée les Behuettes, et la seconde au triège de Loulme à poussin, sises à Capelles. Puis en septembre de la même année, Nicolas Gueroult en qualité de « procureur et receveur du prieuré de Maupas » soulouait à Louis Querey fils Philbert de Grandcamp 20 acres et demie de terre tout en un tenant par mesure royale de la vicomté d'Orbec, dépendant du prieuré de Maupas et situées à Grandcamp, triège de la Vallée aux Harengs.

Digitized by Google

La signature de belle tenue d'ailleurs de l'abbé Blaise de Lorenchet, quoique d'un graphisme moins aristocratique que celle de « Marie-Elisabeth de la Rochefoucaud », abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux, et première patronne de l'église paroissiale de Capelles, figure sous la date du 12 octobre 1692 dans nos archives municipales à l'acte de baptême de Blaise Gueroult fils de Nicolas et d'Anne Allard, avec comme marraine ou « commère » suivant la vieille expression normande « damoiselle Anne Micault femme de Nicolas Galbrun, escuier, garde de la porte du roy ». On voit que c'est le parrain de l'enfant, Blaise de Lorenchet, qui donna son petit nom au fils de son fermier général des biens de Maupas.

C'est entre l'abbé Blaise de Lorenchet et M. Liberge de Grandchain que s'éleva en l'année 1692 également une discussion au sujet de la mesure en laquelle devaient être livrés les 72 boisseaux, savoir 24 boisseaux de bled-froment et 48 boisseaux de bled-méteil, auxquels nous avons eu déjà l'occasion de faire allusion précédemment. Ce différend fut tranché en faveur du prieuré de Maupas :

Il a esté arresté entre M. l'abbé de Lorenchet prieur de Maupas, d'une part, et M. de Grandchain, que pour esviter au procès mu entre eux touchant la réduction prétendue par le sieur de Grandchain de la mesure de bled pour la rente due par le dit sieur de Granchain au prieuré de Maupas, ils passent par l'advis de trois advocats du Parlement de Rouen, lequel sera par eux suivy comme d'arrest de Cour, lesquels trois advocats seront tirés au sort du nombre de six nommés par le sieur abbé de Lorenchet. Fait ce onzième jour de novembre 1692.

Voici maintenant la sentence arbitrale :

Vu par nous François Lefèvre et Louis Lepaige escuiers, advocats en la Cour, le pouvoir cy-dessus à nous donné par le sieur prieur de Maupas et le sieur de Grandchain, le contrat fait entre la dame de Pigasse lors propriétaire de la terre de Grandchain et M. Feydeau conseiller au Parlement de Paris, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de Maupas le 11 juillet 1652 par lequel ils ont compté de la rente de 72 boisseaux de bled sur l'appréciation de la mesure de Bernay, le contrat de vente de la terre de Granchain par la dame de Pigasse à M. François Liberge, escuier, vicomte de Plasnes et d'Eschauffray le 24 juillet 1653, à la charge entre autres choses de payer les 72 boisseaux de bled au prieuré de Maupas, un autre compte fait entre le sieur de Liberge seigneur de Grandchain et M. Louis Berryer prieur de

Digitized by Google

Maupas des arrérages de la dite rente de 72 boisseaux de bled sur la mesme mesure et sur les appréciations tirées du greffe de Bernay le 15 janvier 1676, un autre compte du 5 may 1681 des mesmes arrérages de la dite rente à la mesme mesure de Bernay, ouy les parties en leurs raisons et soutiens respectifs, scavoir le sieur abbé de Maupas qu'il doit estre payé des dits 72 boisseaux à la mesure de Bernay et le sieur de Grandchain au contraire qu'il doit seulement payer le dit bled suivant l'ancienne mesure qui estait seulement de 15 pots, au lieu qu'elle est présentement de 22.

Nous dits arbitres disons que le sieur de Grandchain payera les dits 72 boisseaux de bled à la mesure de Bernay, qui est de 22 pots. Fait et prononcé aux dites partyes présentes ce 20 de novembre 1692 et les pièces rendues aux partyes.

Voici enfin les deux comptes intervenus en 1676 et 1681 entre l'abbé Berryer et M. Liberge de Granchain :

L'an 1676 le quatrième jour de janvier par contrat entre Messire François Liberge seigneur et patron de Grandchain et Me Claude Delamare porteur de la procuration de Messire Jean-Baptiste Berryer, abbé commandataire de Notre-Dame du Tronchet et prieur de Maupas, pour rente annuelle de 72 boisseaux de bled que le dit sieur Liberge est tenu faire par chacun an au prieuré de Maupas dans le jour et feste de Saint-Jean-Baptiste, à cause du moulin de Grandchains avoir 24 boisseaux de bled froment et 48 boisseaux de bled meteil, les dites rentes année finie au jour de Saint-Jean-Baptiste 1675 se sont trouvées monter à la somme de 1.936 livres, 14 sols suivant les appréciations du Greffe, savoir pour l'année 1665 à la somme de 204 livres à raison de 60 sols le boisseau de bled froment et 55 sols le bled meteil, mesure de Bernay, pour l'année 1666 à la somme de 182 livres, à raison de 52 sols le boisseau de bled froment, et 50 sols le bled meteil, pour l'année 1667 à la somme de 168 livres à raison de 46 sols le bled froment et 44 sols le bled meteil pour l'année 1668 à la somme de 132 livres à raison de 38 sols le bled froment et 36 sols le bled meteil, pour l'année 1669 à la somme de 204 livres à raison de 60 sols le bled froment et 55 sols le bled meteil, pour l'année 1670 à la somme de 165 livres 12 sols, à raison de 48 sols le boisseau de bled froment, et 46 sols le boisseau de bled meteil, pour l'année 1671 à la somme de 132 livres à raison de 38 sols le boisseau de froment et 36 sols le meteil, pour l'année 1672 à la somme de 191 livres 6 sols à raison de 55 sols le bled froment et 52 sols le meteil, pour l'année 1674, à la somme de 204 livres à raison de 60 sols le boisseau de froment et 55 sols le bled meteil, et pour l'année 1675 à la somme de 243 livres à raison de 66 sols le bled froment et 62 sols le bled meteil, sur les-

Digitized by Google

quelles sommes de 1.936 livres 14 sols il a esté payé la somme de 1.214 livres, à savoir à M. Christophe Taillefer la somme de 492 livres et au sieur Delamare la somme de 722 livres 14 sols, reste à payer le dit sieur Liberge la somme de 722 livres 14 sols qu'il s'est submis payer aux mains du dit sieur Delamare toutefois et quantes et recognaistra le présent devant les tabellions toutefois qu'il en sera requis. Fait et arresté double à Orbec les dits jour et an que dessus...

Par compte arresté entre nous Claude Delamare receveur du prieuré de Maupas appartenant à Messire Jean-Baptiste Berryer abbé de Lonlé, prieur du dit prieuré de Maupas, en cette qualité et François de Liberge seigneur et patron de Grandchain, lieutenant général et vicomte de Beaumont-le-Roger, après avoir compté entre nous de ce que mon dit seigneur de Grandchain pourrait devoir à mon dit seigneur Berryer, au sujet de la faisance de soixante et douze boisseaux de bled, mesure de Bernay, qu'il est tenu faire et payer au dit sieur abbé en sa qualité de prieur de Maupas par chacun an au jour et feste de Saint-Jean-Baptiste, savoir 24 boisseaux de bled froment et 48 boisseaux de bled meteil, toutes quittances déduites, il me suis trouvé redevable de tous lestermes eschus au jour de Saint-Jean-Baptiste dernier, de la somme de 480 livres, laquelle somme je promets payer au dit sieur Delamare. Fait double ce cinquième jour de may 1681. Signé : Liberge de Grandchain.

L'abbé de Lorenchet rendait aveu au Roy en 1693 et il déclarait que la seigneurie de Maupas était composée du fief de Capelles-Aubry, et de la fieffe-ferme de la Mare-Auger. Il payait à la Recette des Domaines à Orbec 50 sous pour le fief Aubry, 29 livres, 13 sous pour la fieffe-ferme de la Mare-Auger, et 40 sous pour le fief de Plainville.

La fieffe-ferme de la Mare-Auger, ajoute-t-on dans le Mémoire des Archives de l'Eure, d'où ces renseignements sont tirés, n'a rien de commun avec le fief de Capelles-Aubry ; c'est une roture de 21 acres de terre ou environ, situées en la paroisse de Grandcamp, relevant comme tènement roturier de la Baronnie de Ferrières, échu au roy Saint-Louis par confiscation ou à droit d'aubaine, et que Sa Majesté bailla à fieffe perpétuelle en 1260 à l'abbaye et couvent de Lyre (H. 919).

Le 7 juillet 1696 Messire Blaise de Lorenchet donnait sa procuration pour résigner son prieuré de Maupas entre les mains de Notre Saint Père le Pape, en faveur de Messire Jean-Marie Henriau prêtre du diocèse de Paris, licencié de Sorbonne, prieur commen-

Digitized by Google

dataire du prieuré de Saint-Martin de Lavardin, diocèse du Mans, et le sieur Henriau de son côté donnait sa procuration pour résigner son prieuré de Lavardin entre les mains de Sa Sainteté en faveur de Lorenchet pour cause de mutuelle permutation; toutefois ce dernier se réservait une pension de 1.600 livres sur les revenus du prieuré de Maupas. Henriau pris possession de son nouveau bénéfice à la date du 6 septembre 1696 et le 7 octobre suivant Messire de la Plesse des Fourneaux, curé de la première portion de la paroisse de Capelles, publiait au prône de la messe paroissiale l'acte de prise de possession de ce bénéfice (*Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lisieux*, par M. l'abbé Piel, Tome I, N° 303).

Un des premiers soins de Messire Henriau fut de faire ce qu'avait fait son prédécesseur, c'est-à-dire d'adapter à son goût le bail du temporel du prieuré de Maupas, mais plus accommodant que son confrère Blaise de Lorenchet il consentait à conserver le fermier en exercice :

Le 9 janvier 1697, furent présents en personne Messire Jean-Marie Henriau, conseiller et ausmonier du roy, prêtre, prieur de Maupes, demeurant ordinairement en la ville de Paris, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, estant maintenant en son prieuré de Maupas, paroisse de Capelles, d'une part, et honneste homme Nicolas Gueroult, sieur du Theil, demeurant en la paroisse de Capelles, à présent fermier du dit prieuré d'autre part, lesquels se sont par les présentes volontairement désistés et départis du bail à ferme fait par Messire Blaise de Lorenchet conseiller et aumosnier du roy, ancien chanoine de Paris, docteur de Sorbonne, cy-devant prieur du dit Maupas au dit sieur Gueroult passé devant nous, notoire, le 9 may 1692, du revenu temporel du dit prieuré de Maupas pour autant qu'il en appartient au dit prieuré énoncé plus au long au dit bail, voulant consentant et accordant respectivement que le dit bail soit et demeure nul et résolu sans aucuns dépens, dommages, ny intérêts de part ny d'autre pour le temps qui en reste à expirer, à commencer du jour et feste de Saint-Michel de la présente année 1697, qui est le jour auquel la cinquième année du dit bail prendra sa fin pour les jouissances des terres en manoir, closages et la dixme et autres choses portées en iceluy, à l'exception des rentes seigneuriales et fermages à percevoir en conséquence des sous-baux pour la dite cinquième année, lesquelles cinq années de jouissance pleines et entières pour les perceptions de tout ce qui est spécifié dans le dit bail demeureront sans aucun contredit au bénéfice du sieur Gueroult, au moyen de ce qu'il demeure par les présentes

Digitized by Google

obligé, ainsy qu'il est par le dit bail devant daté, de payer au dit sieur prieur le restant de tous les fermages échus du passé et qui échéront pour la perception entière de la dite cinquième année de jouissances, ainsy que des charges indiquées, conformément au dit bail qui est pour ce sujet demeuré de force et vertu et sans novation des hypothèques, droits et privilèges qu'il porte tant sur le sieur Gueroult que sur Edouard Allard sieur du Perron sa cauxtion, demeurant le sieur prieur libre par ces moyens de pouvoir disposer des choses contenues au dit bail sur lequel, ainsy que sur la minute, pourra estre fait mention du présent désistement toutefois et quantes, sans que leur présence y soit nécessaire ; ce fait, le dit seigneur abbé a déclaré que par bonne volonté qu'il a pour le dit sieur Gueroult il veut bien luy continuer les dites quatre années restant à expirer du dit bail à commencer du jour et feste de Toussaint dernier pour rester seulement et finir à pareil jour les dites quatre années révolues et accomplies, sçavoir est la terre et ferme du dit prieuré de Maupas consistant en manoir, bois, prey, closages et terres de labour tout et autant qu'il y a d'iceluy en la dite paroisse de Capelles, maisons, édifices, plant, hayes et arbres dessus estant, avec un prey situé en la paroisse de Ferrières, ainsy que le tout est et se contient, des bornes, contenance et quantité desquelles terres situées à Capelles les parties en sont convenues pour avoir dès lors bien connaissance, pourquoy n'en a esté fait plus ample spécification, à la charge par le sieur Gueroult, ce à quoy il s'est obligé de faire sa demeure dans le manoir et maison de la dite ferme avec famille et bestiaux en nombre suffisant comme il fait de présent, de faire labourer, fumer et cultiver les terres de labeur comme les voisines, faire consommer les feurres et pailles qu'il y percevra en fumier pour estre le dit fumier espanty sur les dits héritages, sans en pouvoir divertir aucun et rendre les dites terres en fin du présent ainsy et de même qu'il est obligé par le dit bail devant daté et à l'égard des pailles à quoy il est tenu, énoncées dans iceluy le preneur en laissera 15 gieux comme il est dit ; sera tenu le dit sieur preneur de faire nourrir et entretenir les pigeons du colombier, lequel preneur sera tenu de fournir de la paille pour les chevaux du sieur prieur lorsqu'il sera en son prieuré, fera employer le dit sieur preneur chacun an sur les bastiments et murs de la dite ferme 250 gieux de chaume aux endroits les plus nécessaires ; fera aussy le dit preneur planter douze entes depommier dans l'enclos du manoir prieural du dit prieuré chacun an à ses despens, parce qu'il aura une coupe et tondure des hayes et arbres estant sur les dites terres qui ont coustume d'émonder, ce qu'il sera tenu faire auparavant la dernière année sans toutefois pouvoir rien conper aux arbres par le pied et coupeaux ; aura a son profit les arbres séchés et ceux qui pourront tomber par l'impétuosité des vents

Digitized by Google

ordinaires; sera aussy tenu le preneur de recevoir honnestement les sieurs religieux de l'abbaye de Lyre lorsqu'ils viendront au dit prieuré pour y faire leurs fonctions et de leur donner à manger, promettant le sieur abbé dans cette considération tenir compte chacun an au dit preneur de la somme de 10 livres sur les fermages cy-après, en déduction desquels le sieur preneur sera tenu de payer les charges ordinaires du dit prieuré, à l'exception seulement des décimes ordinaires et extraordinaires, don gratuit; ce bail fait en oultre les charges cy-dessus moyennant la somme de 1.400 livres de fermage par chacun an payables en deux termes et paiements, scavoir le premier terme de 600 livres au jour et feste de Noel que comptera 1698 et le deuxième de 800 livres au jour de Saint-Jean-Baptiste ensuivant, et ainsy continuer sur lesquels termes sera déduit. comme il est dit, les charges du dit prieuré sur les quittances que le preneur sera tenu d'en rapporter chacun an; de tout ce qui est affermé en plus oultre que ce qui est porté au présent par le bail devant daté fait au dit sieur Gueroult, le dit sieur prieur en a fait retenue et réserve ainsy que de la maison prieurale, l'escurie et grenier, la cave, pour en jouir, avec l'usage du jardin et du colombier lorsqu'il sera en son dit prieuré; les terres seront laissées en sortant ainsy que les lieux de la mesme manière et en mesme estat qu'ils ont été donnés par les anciens baux, dont le dit sieur Gueroult a dit avoir pleine connaissance; deslivrera le sieur Gueroult lettres du présent au sieur abbé toutefois et quantes en bonne forme à ses despens, car ainsy les parties sont convenues, sur l'obligation, à scavoir du dit seigneur abbé du revenu temporel de son prieuré et du sieur Gueroult comme pour fermage, par corps et biens; ne pourra le dit preneur céder ny transporter le droit du présent à qui que ce soit sans l'exprès consentement par ecrit du seigneur abbé. Présence de Pierre Laperche et Jacques Chanu demeurant à Chambrois.

Le 22 septembre 1697 l'abbé Henriau baillait, d'autre part, à honneste homme Nicolas Hesbert laboureur demeurant à Saint-Victor de Chrétienville pour neuf années, à commencer du jour de Noël 1700 et finissant à pareil jour de l'année 1709 les terres dépendant du prieuré de Maupas situées en la paroisse de Grandcamp, au nombre de 25 acres de mesure royale de la vicomté d'Orbec, moyennant la somme de 425 livres à raison de 17 livres l'acre, à la charge par le preneur de livrer en outre chacun an au dit prieur six chapons gras au jour de Noël ou pour chacun d'iceux 15 sols au choix du bailleur.

A cette époque le prieur de Maupas semble avoir fait un long

Digitized by Google

séjour à Capelles car il y était encore à la fin du mois de novembre 1697. Le 22 octobre 1697 il faisait enregistrer la sentence arbitrale du 20 novembre 1692 dont nous avons parlé plus haut ainsi que les pièces de date antérieure qui lui avaient servi de fondement juridique :

Le 22 octobre 1697 au manoir seigneurial de Maupas, est comparu Messire Jean-Marie Henriau docteur en Sorbonne, prieur de Maupas, demeurant ordinairement en la ville de Paris, lequel a mis et déposé en ce notariat (de Chambrais) trois écrits de luy contremarqués ne varietur, les deux premiers en forme de comptes arretés faits entre Me François Liberge, escuier, seigneur et patron de Granchain et Me Claude de Lamare porteur de la procuration de Me Louis Berryer prieur de Maupas, touchant les arrérages de 72 boisseaux de bled dont le sieur Liberge est obligé par chacun an envers le dit prieuré de Maupas, et qu'il est porté aux dits comptes datés des 15 janvier 1676 et 5 may 1681, comme aussy le dit sieur Henriau a déposé en ce notariat un autre escrit sous signatures privées, en forme de compromission faite entre l'abbé de Lorenchet cy-devant prieur du dit prieuré de Maupas avec le sieur Liberge au sujet de la dite rente de 72 boisseaux de bled datée du 11 novembre 1692 ensuite duquel est une sentence arbitrale donnée par les sieurs Lefevre et Lepaige avocats au Parlement de Rouen datée du 20 novembre 1692.

Acte était donné par le tabellion de Chambrais à Henriau de son dépôt, en présence de Me Alexandre Dommey, avocat à Capelles.

(*A suivre.*) Alfred Ruault.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

LE GRAND D'ANERVILLE

§ I. — Les familles Le Grand en Normandie.

Plusieurs familles du nom de Le Grand appartenant à la basse Normandie ont joui du privilège de noblesse. La plus ancienne paraît être celle des Le Grand, sieurs des Gruaux, Quetteville, etc., qui lors de la Recherche des Elus de Lisieux en 1540 furent reconnus pour « nobles d'ancienneté (1). » Ils paraissent s'être éteints au XVIIIe siècle. Ils portaient pour armes : *d'hermines à un chevron de gueules chargé de 3 molettes d'or* (2).

Dans l'Election d'Avranches, les Le Grand, sieurs de Grollon, furent reconnus nobles sans anoblissement connu, par Chamillart en 1666 (3). Ils portaient : *d'azur à 3 ducs d'or, perchés sur un tronc d'arbre de même.*

Viennent ensuite les Le Grand d'Anerville dont nous allons nous occuper.

Les derniers venus à la noblesse sont les Le Grand, sieurs de Vaux, anoblis par une charge de Secrétaire du Roi, en la personne de Jacques Le Grand, Conseiller du Roi, fils de Gabriel Le Grand, sieur de la Fontaine, de la paroisse de Saint-Contest, près de Caen. Jacques Le Grand fut reçu en charge le 8 mai 1706. Il prit d'abord les armes des Le Grand d'Anerville, quoique la communauté d'origine ne fût pas prouvée (4). C'est ce que nous indique

(1) *Recherche des nobles de l'Election de Lisieux*, éd. Labbey de la Roque, nº 334.

(2) *Armorial* de 1696, *Génér. de Rouen*, éd. Prévost, t. I p. 369.

(3) *Recherche de la Noblesse...* par Messire Guy Chamillart, éditée par Un membre de la *Société des Antiq. de Norm.* Caen, Delesques, 1887, t. I p. 397.

(4) A l'Armorial de 1696, Jacques Le Grand avait reçu des armes imposées d'office : *de sable à un éléphant d'argent.*

Digitized by Google

un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, consulté par M. le chanoine Le Mâle, archiviste diocésain de Bayeux. Une notice sur les Le Grand d'Anerville y est suivie de cette note : « M. Le Grand, Conseiller à Caen a pris les mêmes armes ». Le blason des Le Grand d'Anerville se voit aussi sur une lettre du 10 novembre 1772 accolé aux armes des Graindorge, alliance des Le Grand de Vaux. Il est arrivé par la suite que ces Le Grand, anoblis de fraîche date, ne jugeant sans doute pas suffisamment antique l'estoc des sieurs d'Anerville, se sont entés tant bien que mal sur les Le Grand de Quetteville, et ont rattaché ces derniers aux anciens rois d'Ecosse. Le modeste Gabriel Le Grand, sieur de la Fontaine disparaît pour faire place à Jean Le Grand, censé père de Jacques, le Conseiller, transformé lui-même pour les besoins de la cause en Alexandre-Jacques. Du coup, le nom bien français de Le Grand se métamorphose en « Grant », et les armes des Grant d'Ecosse : *de gueules à 3 couronnes antiques d'or* s'écartèlent de celles des Le Grand de Quetteville, avec, sur le tout l'écu emprunté aux sieurs d'Anerville. Mais pour rappeler les Grant d'Ecosse, les molettes d'épron deviennent des couronnes antiques, de même que les crêtes de coq des Le Grand d'Anerville. On peut voir cette généalogie fantastique au t. XIII de La Chenaye des Bois.

Les Le Grand dont nous trouverons ici la Généalogie portaient : *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de 3 coqs de gueules, 1 en chef tenant une branche de laurier de sinople, et 2 en pointe.*

§ II. — Les Le Grand d'Anerville branche aînée.

I *Jean Le Grand*, le premier membre connu de cette famille fut anobli « par finance », à la fin du XVIe siècle. L'Etat des Anoblis de Normandie, publié par l'abbé Le Beurrier et un manuscrit ancien inédit que nous possédons ne sont pas d'accord sur l'époque de cet anoblissement. Le premier date la charte de « Paris, en janvier 1577 » et le second de « Paris, au mois d'octobre 1576 ». La Recherche des Chamillart porte à tort 1579, car les deux documents cités sont d'accord pour les dates d'enregistrement en la Chambre et en la Cour qui sont « le 12 novembre audit an, et le 11 février 1577 ». La date du 12 novembre comme

Digitized by Google

étant celle du premier enregistrement prouve que c'est notre manuscrit qui a raison. C'est donc en octobre 1576 que fut anobli Jean Le Grand.

Il avait épousé en 1560 Catherine *Le Moine* (1), dont il eut :

1° Guillaume Le Grand, Esc., sieur d'Anerville, qui suit;

2° Jean Le Grand, Esc., sieur de Cheux, dont la branche sera indiquée au § III.

3° Une fille mariée en 1583 à Guillaume *de Guette*, avocat à Caen.

II. *Guillaume Le Grand*, Ecuyer, sieur d'*Anerville*, habitait la paroisse d'Anguerny, où se trouve le fief d'Anerville. Ce fief, appelé aussi Aignerville, Agnierville appartenait en 1402 à une famille d'Agnierville (2). Guillaume Le Grand avait épousé, avant le 25 novembre 1576 Jacqueline de *Baillehache* (3), fille de Pierre de Baillehache, écuyer, sieur de la Fontaine, et de Marie de Semilly. La famille de Baillehache porte : *de gueules à un sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes de même.*

Guillaume Le Grand était décédé avant 1615 (4), laissant pour enfants :

1° Jean Le Grand, qui suit;

2° Jacques Le Grand, écuyer, mentionné par Chamillart.

III. *Jean Le Grand*, écuyer, sieur d'*Anerville*, épousa en 1620 Marie de *Falaise*. Nous ne pensons pas que cette dernière ait appartenu à l'antique maison de Falaise, dans la généalogie de laquelle elle ne figure pas (5), mais plutôt à une famille de bourgeoisie Caennaise représentée en 1556 par Marguerin Falaise (6). De ce mariage sont issus :

1° Pierre Le Grand, esc., sieur d'Anerville, qui suit;

2° *Louis Le Grand*, écuyer, sieur de *La Fresnaye* qui lors de la

---

(1) Chamillart. *op. cit.*

(2) *Arch. du Calvados*, Abb. d'Ardennes H, 381.

(3) Chamillart la nomme Catherine. Nous préférons suivre d'Hozier (Généal. de Baillehache, Armor. Gèner. Reg. V. p. 9) qui parait avoir eu les actes originaux entre les mains.

(4) *Arch. du Calv.* Abb. d'Ardennes, H, 159.

(5) La généalogie de la maison de Falaise a été donnée par Amédée Meriel : *Casier nominal du XIe au XVIIe siècle*, Bellême, 1883 p. 62 ss.

(6) *Arch. Coll. hérald. de France*, n° 610, Catal. p. 64.

Digitized by Google

recherche de 1666 était âgé de trente ans, et vivait à Anguerny. Il appartenait à la Religion Réformée. Il épousa au prêche de Basly, le 23 avril 1658, demoiselle Anne de *Magneville*, fille de Jacques de Magneville, écuyer, et de Anne de la Rivière. Magneville porte : *de gueules à l'aigle à 2 têtes d'argent, éployée, becquée et membrée d'or*. Il en eut au moins 6 enfants, tous baptisés au prêche de Basly : *a*) Jacques en 1659; *b*) Pierre, sieur de la Fresnaye, vivant à Anguerny en 1729 ; *c*) Marianne, baptisée le 10 juin 1668; *d*) Madeleine, le 5 avril 1671 ; *e*) Anne-Marie-Louise, le 11 mars 1674, mariée à Pierre Vincent, bourgeois de Caen; *f*) Jeanne, le 23 février 1676.

Louis Le Grand avait eu aussi de Rachel Sanson un fils naturel, baptisé au prêche de Basly, le 7 janvidr 1772 et nommé Antoine (1).

3° Isaac Le Grand, dont la branche sera indiquée au § IV.

4° *Jacques Le Grand*, écuyer, sieur de *Vienne* qui avait vingt-cinq ans en 1666 et vivait à Anguerny. Il était en 1668 docteur en médecine agrégé de la faculté de Caen. Il avait épousé Marie *Le Gras* d'une famille de bourgeois qualifiés « sieurs de la Potherie » (2). Il mourut à vingt-huit ans en 1669 et fut inhumé en présence de Louis Le Grand, esc., sieur de la Fresnaye, et d'Isaac Le Grand, esc., sieur du Chevalier, ses frères (3).

5°, 6° et 7° Trois filles mariées à Pierre *Allais*, Daniel *Poupinel* (4) et Paul *de la Couldre*, bourgeois de Caen, tous trois de la Religion réformée.

IV. *Pierre Le Grand*, écuyer, sieur d'*Anerville* était âgé de quarante ans et vivait à Anguerny, lors de la Recherche de 1666. Il mourut dans cette paroisse le 4 mai 1680, et fut inhumé le

---

(1) Tous ces actes sont tirés des Registres protestants de Basly. (*Arch. du Calvados*).

(2) A *l'Armorial* de 1696, on trouve Pierre Le Gras, avocat à Bayeux, avec des armes imposées : *d'argent à une croix double de gueules parti d'or à un chevron de sinople*.

(3) P. Carel : *Les médecins et les chirurgiens de Caen, avant la Révolution*. Caen, Massif. 1888, p. 27.

(4) Daniel Poupinel, bourgeois de Saint-Giles de Caen fut inhumé à Plumetot le 21 janvier 1681, âgé de 59 ans, en présence de Louis et d'Isaac Le Grand (*Reg. protest.* Bernières-sur-Mer, *Arch. Calv*).

Digitized by Google

lendemain « dans la chapelle de l'église d'Anguerny » (1). Il avait épousé ; 1° Elisabeth *Le Louterel* (*d'azur à 2 loups cerviers passants de l'un sur l'autre*) ; 2° avant 1671 Françoise de *Foulognes*, fille de François de Foulognes, esc., sieur de Saint-Jean, de la paroisse de Mathieu (*d'azur à 3 fasces d'or, à la bande de gueules. chargée de 3 coquilles d'or*). Après la mort de Pierre Le Grand d'Anerville, Françoise de Foulognes épousa Thomas Riboult, bourgeois de Caen, dont elle eut un fils : Joseph Riboult. Elle mourut à Anguerny et y fut inhumée le 4 avril 1707. Pierre Le Grand d'Anerville avait eu :

Du premier mariage :

1° *Marie Le Grand* née vers 1652, mariée avant 1700 à Louis de *La Douespe*, écuyer, sieur de *Saint-Ouen*, fils d'Isaac de la Douespe, sieur de Saint-Ouen, et de Marie de Beauregard. Les armes de La Douespe sont : *d'argent à 5 tourteaux d'azur 2, 2 et 1, accompagnés en chef d'un croissant de gueules*. Louis de la Douespe, avocat au Parlement de Rouen, était un poète renommé en son temps. Etant le 18 janvier 1731 Directeur de l'Académie de Caen, il adressa en cette qualité un discours à Mgr de Luynes, évêque de Bayeux. Il fut inhumé dans l'église d'Anguerny le 27 octobre 1740. Marie Le Grand décéda deux ans après, et fut inhumée près de son mari, le 9 avril 1742. Elle avait quatre vingts ans.

2° Un fils né, baptisé et mort à Anguerny le 21 octobre 1659.

3° Il convient peut-être de placer ici Suzanne Le Grand marraine à Saint-Pierre de Caen, le 1er mai 1689, de Gaspard de la Douespe, fils des précédents. Elle est sans doute la même que Suzanne-Marie Le Grand qui était en 1750 veuve de Jean Blanchard, écuyer, sieur de Colleville (2) (*d'azur à une fasce d'or accompagné de 2 molettes d'argent en chef, et en pointe d'un monde d'or, croisé et cintré de même*).

Du second mariage :

4° Jean Le Grand, esc., sieur d'Anerville, qui suit ;

5° *François Le Grand*, écuyer, qualifié aussi sieur d'Anerville, né vers 1667, décédé à Anguerny à l'âge de trente-cinq ans, et inhumé le 25 janvier 1702. Il avait épousé Marie-Madeleine

(1) *Reg. cath.* d'Anguerny.

(2) *Arch. Calv.* Série C, 5473, Listes des Vingtièmes, Elect. de Caen, Anguerny.

Digitized by Google

d'*Ouézy* (*de gueules au chevron d'or accompagné de 3 besans d'argent*). Celle-ci mourut à Anguerny et fut inhumée « dans la chapelle », le 13 avril 1708. Ils avaient eu pour enfants : *a*) Marie-Françoise, baptisée à Anguerny le 8 décembre 1697 ; *b*) Jacques, baptisé à Anguerny le 20 avril 1701.

6° Pierre (aliàs Jean-Pierre) Le Grand, écuyer, baptisé à Anguerny le 10 octobre 1671. Il était diacre, lors d'un acte du 8 décembre 1697, et dans un document du 20 avril 1701, il est qualifié « prêtre, commis de l'Official de Caen pour desservir au lieu et place de Noël Laisné, curé d'Anguerny ». En 1699, il était obitier de la paroisse. Il y mourut et y fut inhumé le 25 août 1725 « par le sieur Brodon, curé de Colomby, en présence de Thomas Le Grand, écuyer, son frère ».

7° Anne Le Grand, baptisée à Anguerny, le 18 (*lacune*) 1673.

8° Thomas Le Grand, écuyer, qualifié parfois aussi sieur d'Anerville, baptisé à Anguerny le 21 janvier 1674. Il épousa : 1° avant 1715, Jeanne Le Coq qui était morte en 1743 ; 2° à Anguerny, le 18 juin 1748, Jeanne Contey, de la paroisse Saint-Jean de Caen. Il n'eut postérité que du premier mariage, savoir : *a*) Marie Le Grand, baptisée à Anguerny le 1er novembre 1715 et mariée, même paroisse, le 28 novembre 1743 à Jean-Charles *Adam*, écuyer, sieur de *la Rivière*, fils de Charles Adam, esc., et de Marguerite de Malherbe. Les Adam, d'ancienne noblesse portaient : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 roses de gueules* ; *b*) Geneviève Le Grand, baptisée à Anguerny le 15 novembre 1721, et mariée à Carcagny le 16 février 1751 à Jacques *Guillot*, sieur du *Pont*, chirurgien, fils de Guillaume Guillot.

9° Françoise Le Grand, baptisée à Anguerny le 19 janvier 1676 et mariée avant 1714 à Antoine de *Baussein*, écuyer, avec lequel elle habita la paroisse de Maizet. Les Baussein, d'ancienne noblesse, portaient : *d'azur à un agneau passant, moussé d'argent, avec son guidon en croix de même métal*, dit *Agnus Dei*. Antoine de Baussein mourut à Maizet le 2 mars 1731 âgé de soixante-sept ans, et Françoise Le Grand y décéda le 30 avril 1740.

V. *Jean Le Grand*, écuyer, sieur d'*Anerville*, épousa : 1° après délivrance de bans en date du 8 juillet 1697, Elisabeth *Le Vaillant*, fille de Marc-Antoine Le Vaillant, écuyer, sieur du Val, et de Anne Le Marchand, de la paroisse de Douvres. Le Vaillant

Digitized by Google

porte : *d'azur au hareng d'argent posé en fasce, au chef d'or* ; 2° à Saint-Waast le 18 juin 1707, Marie-Madeleine *Allain de la Bertinière*, fille de Jacques Allain, esc., sieur de la Bertinière et de Catherine Vatier. La famille Allain porte : *d'azur au chevron d'argent avec un besan de même métal en pointe.*

Jean Le Grand d'Anerville laissa :

Du premier mariage :

1° *Marguerite Le Grand*, baptisée à Anguerny le 11 novembre 1698 ;

2° *Louis Le Grand d'Anerville*, écuyer, baptisé à Anguerny le 22 février 1700. Dans un acte du 28 septembre 1745, il est dit « capitaine dans le régiment de Vassy », et dans un acte du 15 mai 1761, il est qualifié « capitaine général du guet sur les côtes de Normandie, pour la capitainerie de Bernières ». Il épousa, à Plumetot, le 8 août 1757 Marie-Catherine-Françoise *Le Chevalier de la Potterie*, fille de feu Jean-Baptiste Le Chevatier, écuyer, sieur de la Potterie et de Marie-Catherine Le Chevalier. Les Le Chevalier portaient : *de gueules au chevalier d'argent armé d'épée d'argent, monté sur un cheval de sable, sellé, bridé, caparaçonné et ferré d'argent, combattant un sauvage d'or à la massue de même sur une terrasse de sinople en pointe* (1). Louis Le Grand décéda à Douvres et fut inhumé dans la nef de l'église le 10 mars 1762. Il laissait deux fils : *a*) Louis-François Le Grand, écuyer, baptisé à Douvres le 3 octobre 1758. Il vivait encore le 2 août 1774, date où il est parrain à Douvres, d'Alexandre Aubey ; *b*) Jean-Baptiste Le Grand, écuyer, baptisé à Douvres le 15 mai 1761. Il fut parrain à Langrune le 11 février 1790 de Jean-Baptiste Le Roux.

3° Probablement Jean Le Grand, écuyer, dont nous indiquerons la descendance au § V;

Du second mariage :

4° *Madeleine Le Grand*, baptisée à Anguerny le 24 mars 1708 et mariée à Saint-Pierre de Caen le 15 janvier 1727 à Michel de *Mac-Carthy*, écuyer, fils de Michel de Mac-Carthy et de Françoise

(1) Un membre de cette famille Le Chevalier « aumosna » l'église Saint-Pierre de Caen d'un beau missel sur velin qui se trouve aujourd'hui à la Collection Mancel, à Caen.

Digitized by Google

Moulard. Mac-Carthy, originaire d'Irlande porte : *d'argent au cerf passant de gueules ramé de dix cors et onglé d'or;*

5° Pierre (alias Pierre-Jean) Le Grand, écuyer, sieur d'Anerville, qui suit;

6° Jean-Baptiste Le Grand, écuyer, baptisé à Saint-Waast, le 7 août 1712;

7° Thomas Le Grand, écuyer, baptisé à Saint-Waast le 14 septembre 1714;

8° Jeanne Le Grand, baptisée à Saint-Waast, le 24 novembre 1716;

9° Marguerite Le Grand, baptisée à Saint-Waast, le 29 octobre 1718;

10° Isaac Le Grand, écuyer, né vers 1720, inhumé à Saint-Waast le 11 février 1736, « dans la nef de l'église »;

11° François Le Grand, écuyer, baptisé à Anguerny, le 6 juillet 1721.

VI. *Pierre Le Grand*, écuyer, sieur d'*Anerville*, nommé aussi Pierre-Jean, fût baptisé à Anguerny le 16 février 1710. Il était « ancien militaire » lorsqu'il épousa Louise *Grandin de la Gaillonnière* fille de Louis-Philippe Grandin, écuyer, sieur de la Gaillonnière et de Marie-Marthe d'Inquerville (1). Les Grandin de la Gaillonnière portaient : *d'azur à 3 dards d'argent, la pointe en bas, 2 et 1.*

De ce mariage est issu un fils qui suit :

VII. *Louis-Pierre-François Le Grand*, écuyer, sieur *d'Anerville*, né à Falaise, vers 1750, d'après son acte de décès (2) et l'acte de mariage de son fils (3). Il épousa Marie-Madeleine-Marguerite *Denis de Grandpré*, qui était décédée en 1806. En 1789, il était fixé à Clécy (4). Il y vivait encore en 1806, et il était à cette

(1) Archives de la famille de Brébisson, au château de Forges, à Longny. Manuscrit du chevalier de la Gaillonnière, communiqué par Mlle de Brébisson.

(2) Archives municipales de Clécy, acte du 14 février 1818.

(3) Archives municipales de Guilberville (Manche), acte du 14 février 1806.

(4) Isidore Cantrel : *Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire*, p. 16.

Digitized by Google

époque maire de la commune. Il mourut à Clécy, à l'âge de 67 ans et dix mois, le 14 février 1808.

Il laissait un fils qui suit :

VIII. *Julien-Louis Le Grand d'Anerville* naquit à Falaise le 22 novembre 1779. Il habitait Clécy et prenait la qualification de « cultivateur », lorsqu'il épousa à Guilberville (Manche), le 14 février 1806, Anne-Françoise-Jeanne-Victoire *Le Chartier*, fille majeure de Michel-Armand Le Chartier, écuyer, sieur du Mesnil et de Anne-Marie Françoise Le Bouvier. Elle était sœur de M. Le Chartier de Sédouy (1). Les Le Chartier du Mesnil et de Sédouy portent : *d'azur à la fasce alesée d'or soutenant 2 perdrix du même, accompagnée en pointe d'un tronc d'olivier, feuillé de chaque côté de 3 feuilles aussi d'or.* « Le jeune ménage Le Grand d'Anerville, en 1806, vint habiter l'Eveillerie, à Guilberville et y éleva une assez nombreuse famille... Victoire Le Chartier, dame Le Grand mourut le 22 juin 1832 et fut inhumée dans le cimetière de Guilberville. Après sa mort, son veuf quitta l'Eveillerie, pour retourner à Clécy dont il fut maire et où il mourut le 16 septembre 1853 » (2).

De ce mariage seraient nés huit enfants, dont 3 fils sur lesquels seuls nous avons pu être renseigné.

1° Alexandre Le Grand d'Anerville, qui suit;

2° *Eugène Le Grand d'Anerville*, marié le 18 septembre 1838 à N. de Chabert, dont un fils : Alfred Le Grand d'Anerville né le 11 février 1840, mort, non marié, à Paris, vers 1910.

3° *Auguste Le Grand d'Anerville* né à Guilberville, le 20 avril 1819, mort à Torigny-sur-Vire, le janvier 1904. Il avait épousé Virginie *Delafontaine*, dont il eut une fille : *Aline Le Grand d'Anerville* mariée à Torigny le 3 mai 1887 au comte *Emile de Saint-Germain*. M. et Mme de Saint-Germain habitent en Bretagne et ont deux enfants : Jeanne de Saint-Germain, née le 22 mars 1891 et Raoul de Saint-Germain, né le 29 janvier 1900.

IX. *Alexandre Le Grand d'Anerville*, marié en janvier 1836 à

---

(1) Nous devons plusieurs de ces renseignements aux notes qu'a bien voulu nous communiquer le petit-neveu de Mme d'Anerville, M. J. Le Chartier de Sédouy.

(2) Note de M. de Sédouy.

Digitized by Google

Dlle N. Vaudevire. Il mourut au mois d'août de la même année laissant un fils qui suit :

X. *Alexandre Le Grand d'Anerville* né en décembre 1836, mort, non marié, le 28 février 1857.

§ III. Postérité de Jean Le Grand, sieur de Cheux.

II. *Jean Le Grand*, écuyer, sieur *de Cheux*, fils de Jean Le Grand et de Catherine Le Moine vivait à Douvres en 1615 (1). Il épousa Marie *Le Pelley*. Les Le Pelley, sieurs de Saint-Loup et de Baugy, de la paroisse de Douvres, portaient : *d'azur à 3 casques d'argent, panachés d'or, 2 et 1*.

Ils eurent un fils qui suit :

III. *Jean-Gilles Le Grand*, écuyer, sieur *de Moulines*, qui habitait à Douvres en 1647 (2), et lors de la Recherche de 1666. Il avait épousé en 1628 Anne Martin, que nous croyons fille de David Martin, écuyer et d'Anne Fanet et qui appartenait certainement à la famille des Martin, sieurs de Monceaux, qui portaient : *d'azur au lion rampant d'or*. Ils eurent pour enfants :

1° *Marie Le Grand*, qui épousa à Douvres, le 24 mai 1662 Léonore de *Leaupartie*, écuyer, sieur de Neufbourg (3).

2° *Jeanne Le Grand* baptisée à Douvres le 17 février 1647 et nommée par Pierre Martin, écuyer, sieur de Monceaux (4). Elle dut mourir jeune.

3° *Jeanne Le Grand*, baptisée à Douvres le 24 mai 1651 ;

4° *Anne Le Grand*, inhumée à Douvres « dans la chapelle Notre-Dame », le 14 octobre 1648.

---

(1) *Arch. du Calv.* Abb. d'Ardennes, H, 159. Il est cité dans cet acte comme oncle de Jean Le Grand, fils de feu Guillaume Le Grand, sieur d'Anerville.

(2) Registres de Douvres.

(3) La famille de Léaupartie était une branche naturelle des Maillard, seigneurs de Léaupartie, dont ils portaient probablement les armes, avec une brisure de batardise : *d'argent à 3 maillets de sable*.

(4) Ce Pierre Martin était fils de David Martin et d'Anne Fanet.

Digitized by Google

§ IV. — Postérité d'Isaac Le Grand d'Anerville.

IV. *Isaac Le Grand d'Anerville*, troisième fils de Jean Le Grand, écuyer, sieur d'Anerville et de Marie de Falaise (1), appartenait comme ses parents à la religion réformée. Il fut reconnu noble, lors de la Recherche de 1666. Il épousa, au prêche de Basly, le 28 avril 1669, Madeleine *Dieu*, fille de Jean Dieu, marchand, bourgeois de Caen, et de Judith Gruel, de la paroisse Saint-Pierre. Il avait alors trente ans, et était né, par conséquent vers 1639. Il est qualifié dans cet acte et dans plusieurs autres « sieur du Chevalier ».

On trouve Isaac Le Grand à Bernières, le 21 janvier 1681, à l'inhumation de Daniel Poupinel. Après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), il émigra en Amérique.

Il avait eu au moins trois fils :

1° *Jean Le Grand d'Anerville*, décédé à Anguerny à treize mois, en 1671 (2).

2° *Alexandre Le Grand d'Anerville*, baptisé au prêche de Basly le 16 juillet 1673, et décédé à l'âge de six mois.

3° Isaac Le Grand d'Anerville, qui suit :

V. *Isaac Le Grand d'Anerville* suivit son père en Amérique. D'une alliance qui nous est inconnue, il eut une fille, qui suit :

VI. *Marie-Anne Le Grand d'Anerville* épousa en 1757, Pierre *Guerry*, petit-fils de Pierre Guerry. Ce dernier qui était lui-même fils de Jacques Guerry et de sa femme Anne, de Sonnet, en Poitou, avait quitté la France en 1686. Il était venu en Amérique, après avoir passé sept ans à Dublin, où il s'était fait naturaliser. En souvenir des Ancêtres Le Grand, les Guerry ont, à chaque génération, adopté ce nom comme nom de baptême. De Pierre Guerry et de Marie-Anne Le Grand sont issus :

1° Le Grand Guerry ; — 2° Pierre Guerry, qui suit : — 3° Dorothy Guerry ; — 4° Anne Guerry.

---

(1) La filiation est indiquée par Chamillart : Rech. de 1666, t. II, p. 629 et par son acte de mariage.

(2) Reg. protestant de Basly (*Arch. du Calv*).

Digitized by Google

VII. *Pierre Guerry* épousa en 1782 Catherine *Rembert* dont il eut :

1° Pierre Guerry; — 2° Louise Guerry; — 3° Le Grand Guerry qui suit : — 4° Gabriel Guerry ; — 5° Biron Guerry ; — 6° Edouard Guerry.

VIII. *Le Grand Guerry* épousa Sarah *Capers*, dont :

1° Le Grand Guerry ; — 2° William Capers Guerry qui suit : — 3° Sarah Guerry ; — 4° Anne Guerry.

IX. *William Capers Guerry* épousa Virginia *Felder*, dont :

1° William Capers Guerry ; — 2° Virginia Galluchot Guerry ; — 2° John Lawson Guerry ; — 4° Le Grand Felder Guerry, qui suit : — 5° Marie-Irène Guerry ; — 6° Sarah Capers Guerry ; — 7° Anna Lawson Guerry ; — 8° Walter Guerry ; — 9° Albert Guerry.

X. *Le Grand Felder Guerry* a épousé : 1° Serena-Margaret *Broilsford* ; 2° Julia *Evans* ; 3° Georgia Priscilla *Evans*. Il a pour enfants :

Du premier mariage :

1° William-Alexandre Guerry ; — 2° Le Grand Guerry, mort en bas-âge ; — 3° Serena-Margaret Guerry, décédée.

Du second mariage :

4° Le Grand Guerry ; — 5° Marie-Irène Guerry ; — 6° Julia-Evans Guerry.

Du troisième mariage :

7° Georgia-Virginia Guerry ; — 8° Susan-Evelyn Guerry ; — 9° Caroline-Elizabeth Guerry ; — 10° Walter Guerry (1).

§ V. — Postérité de Jean Le Grand, écuyer.

VI. *Jean Le Grand*, écuyer, que nous croyons fils de Jean Le Grand, écuyer, sieur d'Anerville et d'Elisabeth Le Vaillant était né vers 1703. Il habitait Anguerny, où il mourut âgé de soixante-cinq ans, et où il fut inhumé le 27 décembre 1768. Il avait épousé, avant 1737, Marguerite *de Basly*, dont il eut :

1° Geneviève Le Grand baptisée à Anguerny le 22 septembre

(1) Tous ces détails sont extraits des Archives de la famille Guerry.

Digitized by Google

1737 et mariée, même paroisse, le 26 mars 1765 à Jacques Fanet, fils de Charles Fanet et de Françoise Gervais ;

2° Thomas Thaddée Le Grand, qui suit :

VII. *Thomas Thaddée Le Grand*, écuyer, baptisé à Anguerny le 27 juillet 1744, épousa en 1774, le 26 avril, à Saint-Contest, Marie Foucher, qui mourut quatre ans après et fut inhumée à Anguerny le 3 mai 1778.

De ce mariage sont issus :

1° *Jean-Thomas Le Grand*, baptisé à Anguerny le 6 mars 1775 et décédé même paroisse le 21 juillet 1787 ;

2° *Marie-Anne Le Grand* baptisée à Anguerny le 8 mai 1777.

Abbé G.-A. Simon.

Pour sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Le beau sanctuaire de la petite Sainte, qui s'élève actuellement chez les Orphelins-Apprentis d'Auteuil, à l'Œuvre si populaire de l'Abbé Roussel, 40, rue La Fontaine, Paris (16e), avance rapidement.

Pour son achèvement prochain, envoyez tous votre obole à l'adresse ci-dessus.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE
DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXXII

Le comte Jacques de Médavy, Maréchal de France et François de Médavy. Evêque de Séez. — Agrandissement de la clôture. — Suppression de l'abstinence perpétuelle. — Voyage à Almenèches. — M. Allart et les siens bienfaiteurs de l'Abbaye.

1651.

La famille de Médavy recevait bientôt de nouveaux honneurs. En la fête de l'Epiphanie 1651, le comte de Grancey. Jacques de Rouxel de Médavy, fut nommé Maréchal de France. « Le Roy l'honora du baston, » dit la Chronique, sans s'étendre davantage sur cet événement ; mais, Monsieur des Diguères ajoute, d'après une Gazette du temps : « Le Maréchal de Grancey, après « avoir assuré son gouvernement de Gravelines contre les des- « seins de ses ennemis et fait achever la démolition de Bour- « bourg, était venu recevoir, de la main du roy, le baston dont il « a été honoré par leurs majestés, entre les mains desquelles, le « 22 de ce mois (de janvier), il presta le serment, avec de notables « marques de l'estime qu'elles faisaient de sa valeur et de sa « fidélité. »

Il fut dès lors, appelé « le Maréchal de Grancey » et son fils aîné, Pierre, qui venait de se signaler près de lui, à la bataille de Rethel (1), prit le titre de Comte.

(1) En récompense, le Maréchal du Plessis donna au Maréchal de Grancey les drapeaux pris sur l'ennemi : il les fit porter au château de Grancey. Pierre avait, depuis 1646, le gouvernement du Fort Philippe dépendant de Gravelines où commandait son père.

Digitized by Google

D'autre part, Mgr Jacques Camus, Evêque de Séez, étant décédé le 4 novembre 1650, après une longue maladie, dont plusieurs de nos anciennes lettres font mention, François de Médavy, abbé de Cormeilles, fut désigné pour lui succéder. Toutefois, d'après le fragment d'une épître adressée par lui à l'Abbesse de Vignats, il attendit longtemps ses papiers de Rome et il en donne ainsi la raison : « J'attends si nos Bulles arriveront puisque le Pape a repris quelque santé. » Et comme sa sœur demandait avec inquiétude si à cause de ce retard, il pourrait prendre part aux Etats, il la rassure complètement. « Il n'y a rien a craindre pour « mon rang aux Etats, quand (même), je ne serais point sacré, « car lon tient tousjours rang d'Evesque, estant nommé. » Cette lettre, malheureusement bien détériorée, prouve qu'il était, quant au jansénisme, dans les mêmes sentiments que Mgr de Péricard ; il assure ne pouvoir « jamais souffrir la promulgation « de ceste doctrine nouvelle qui, sans doute, sera un jour la base « dune hérésie dedans l'Eglise : (elle n'était pas encore condam- « née). Les extrémités des opinions se terminant tousjours par « la », poursuit le Prélat ; on ne peut souffrir destre vaincu dans « le combat ; de plus, les distinctions qui sauvent lheresie, quand « elles sont sy delicates, marquent tousjours lopinion dange- « reuse, etc, (1).

D'autre part, M. l'abbé (de Cormeilles) donnait « bone édification par son humilité, » lisons-nous dans une lettre de la même époque, adressée par l'abbesse de Vignats à celle d'Almenèches ; il fût sacré, dans l'église des Pères Jésuites de Pontoise, le 21 mai 1652. Six jours après, il prit possession de son siège et fut magnifiquement reçu à Sées *splendido receptus apparato* (2).

L'abbesse de Verneuil, sans s'en glorifier, remerciait le Seigneur de sa bénédiction sur les siens, mais elle s'occupait surtout de ses chères filles dont elle voulait le bien spirituel et même temporel dans la mesure où ce dernier était en son pouvoir.

Un monastère cloîtré a besoin d'un large espace et, déjà, par diverses acquisitions, l'enclos primitif avait été agrandi.

---

(1) On peut être certain de l'orthodoxie des abbayes gouvernées par les dames de Mèdavy, ainsi soutenues par leur frère.

(2) Pouillé de Séez. P. 19.

Digitized by Google

Le 11 mars 1650, « une maison a demeurer avecq un autre « petit corps de logis servant destable et un jardin », se trouvant à vendre, fut achetée pour « sept vingt trois livres tournis (1). »

Le 23 avril suivant, l'Abbaye prenait encore possession d'une autre petite maison « consistant en une chambre basse avecq un « petit costé en forme de grange, le grenier dessus avecq un jar- « din estant derrière ladite maison. » Celle-ci fut payée 200 livres tournois et, au lieu du vin ordinaire pour le marché, Mme de Médavy promit de donner à la femme du vendeur, Thomas Sanson, « une robe de serge noire. »

Ces deux petites propriétés. situées sur la paroisse de Notre-Dame, et se touchant l'une l'autre, sont dites, dans les contrats de vente, « bornées d'un costé par lhostel-Dieu. »

L'année qui suivit leur acquisition, l'Abbesse fit bâtir un mur de clôture pour les y englober et Mgr Boutaut vint en poser la première pierre en mai 1651.

Là encore, nous lisons : cette « closture du bout du jardin » allait « depuis lhostel Dieu jusques a lautre costé de la muraille du Canart (2). » De plus, quand, six ans auparavant, l'abbesse avait fait élever la porte de clôture décrite précédemment, sa proximité de l'Hôtel-Dieu était également noté. Or, de temps immémorial, tous les Vernoliens placent l'hospice (avant son lieu actuel) où sont de nos jours la salle des conférences et l'Ecole des Filles. Toutefois, dans sa notice sur le collège de Verneuil, M. Pillet, ancien principal de cet établissement, cite un acte du 11 mars 1600 prouvant que l'immeuble cédé par l'Hôtel-Dieu au Collège, était situé sur la paroisse de Saint-Nicolas, à l'endroit où est actuellement le presbytère de Notre-Dame et les jardins environnants (3); et d'autres documents nous ont montré que ce bâti-

(1) Avec 7 l. 3 sols pour le vin du marché et deux petites rentes, l'une, de 6 deniers, envers le domaine, et l'autre de 5 sols 6 deniers envers le Curé et les Chapelains de la Madeleine.

(2) Les bornes de la première maison sont ainsi décrites : « dun « costé, la dicte abbaye; dautre costé, lhostel-Dieu; dun bout, Tho- « mas Sanson, et dautre bout, la rue tendant de leglise notre Dame « aux murailles de la ville ». Cette partie devait donc être nommée « du Canard ».

(3) Cette cession était faite depuis cinquante ans et les actes, au lieu d'indiquer le Collège, continuent à l'appeler l'Hôtel-Dieu, qui ne reprit cependant possession de ce bâtiment qu'en 1680.

Digitized by Google

ment était destiné spécialement aux personnes payant pension à l'hospice.

Les lettres de cette époque parlent toutes du mauvais état de santé de l'Abbesse d'Almenèches. Sa Sœur Anne s'en inquiète et la supplie de se bien soigner. En attendant la saison des Eaux, elle lui conseille de ne pas aller à Almenèches, « en ce mauvais air (1) », mais de lui donner l'honneur de sa présence à Vignats. Nous ne savons si Mme Louise condescendit à l'affectueux désir de sa cadette ; mais, en juillet, s'étant rendue aux Eaux, son frère, l'Evêque de Sées, l'autorisa de grand cœur à en profiter pour aller jusqu'à Verneuil où « elle prist grande édification de tout ce « qu'elle y voyoit, soit pour le chant, soit pour le travail et toute « lobservance. Elle ny fut que deux jours. Toutes les religieuses « réciproquement en tirèrent grande edification et consola- « tion. »

La rédactrice, — qui nous semble être l'Abbesse, — ne revèle pas ses sentiments personnels. ne se mettant jamais en vue; mais on ne peut douter de son bonheur en recevant sa sœur aînée.

Mgr Boutaut, comme ses prédécesseurs, habitait généralement son château de Condé, d'où la distance, pour Verneuil est une promenade. Aussi, dès la première année de son épiscopat, était-il venu faire sa visite canonique à Saint-Nicolas.

Il y avait trouvé, disait-il, « tout en sy bon ordre et sy en paix « quil avoit esté contraint de remporter le papier, quil avoit pris « pour marquer les plaintes au scrutin, tout blanc. »

Néanmoins, ayant remarqué la débilité des santés et ayant su le nombre des décès depuis 1636, (vingt religieuses étaient mortes), il avait « menacé » de supprimer en partie l'observance du maigre ; mais, dit l'Abbesse, « lon ne croyoit jamais quil en vint a lexecution. »

Or, le 6 août 1651, fête de la Transfiguration, l'Evêque arrive « avec Monseigneur lévesque d'Auguste... sufragant de Mets, qui « avoit esté auparavant Religieux de saint Benoist (2) ».

---

(1) Elle habitait le plus souvent son Prieuré d'Argentan et y était alors.

(2) Vers 1630, cet Evêque, alors simple Moine, était Grand Prieur de l'Abbaye de Marmoutier (Dom Grégoire Tarrisse, par F. Rousseau, 107).

Digitized by Google

Le nom de ce personnage, resté en blanc dans le récit, était, Pierre de Bédacier ; il exerçait la juridiction épiscopale à Metz, en qualité de Grand Vicaire du duc de Verneuil (1), titulaire de cet Evêché. Bossuet, alors Grand Archidiacre et chanoine de Metz, était très lié avec le suffragant qui s'aidait de ses conseils et l'employait à toutes les affaires du diocèse, raconte le Cardinal de Bausset.

De passage chez l'Evêque d'Evreux, celui-ci l'amena à Verneuil, demandant « toute la communauté en corps. Labbesse, ignorant « son intention, crust que cestoit pour saluer cet autre prelat et « leur faire recevoir sa bénédiction. Elle fut toute surprise « comme (quand) il dist quil avoit amené ce bon Evesque afin « de nous ordonner et commander, de la part de Dieu, de ne plus « faire labstinence perpetuelle, comme il y avoit quinze ans que « lon lobservait, et quil savoit bien que cela ne se pouvoit a « des filles et que cestoit la cause de tant dinfirmités que lon « avoit dans ce Monastère. »

Mme de Médavy voulut alors représenter « lobligation de la Regle ; » mais l'Evêque, l'interrompant, lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, de commencer la première, dès le soir même, à manger de la viande. « Autant touchée que surprise, elle continua de suplier ; » ce fut en vain. Ses filles, avoue-t-elle, ne la secondèrent pas, car dix seulement, pouvaient, avec elle, soutenir le maigre ; les autres étaient « quasy tousjours dans la dispense. » Elle obtint cependant la promesse que cette mitigation serait temporaire et pria l'évêque « quil trouvait bon que lon eust dispanse de Sa Sainteté car, autrement, elle nen auroit pas repos de conscience. » Respectant sa délicatesse, le Prélat lui fit remarquer qu'en fille de l'Eglise, elle devait lui obéir sans inquiétude ; mais il « ne laissa pas d'aprouver quelles prissent « trois ans de temps, comme elle le demandoit, pour esprouver, « si, mangeant de la viande, toutes seroient plus saines et sil y « auroit moins de malades. »

En effet, ajoute le récit, tous les ans et même souvent tous les

(1) Gaston-Henri, duc de Verneuil, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avait en commende l'Abbaye de Fécamp et l'Evêché de Metz qu'il abandonna en 1658, pour épouser la duchesse de Sully, fille du Chancelier Pierre Séguier et veuve de Maximilien de Béthune, duc de Sully.

Digitized by Google

six mois, les pauvres Moniales étaient attaquées de graves maladies avec « fievres furieuses, ou il y avoit tousjours du pourpre et « autres malignités, qui en faisoient mourir tous les ans, tantost « trois, tantost plus ou moins. » Monseigneur convint de revenir dans trois ans, faire une visite canonique durant laquelle « il « parleroit a toutes en particulier pour en déterminer absolument « et faire proces verbal quil envoieroit a Rome. » Sur ce il leur donna sa bénédiction pour qu'elles rompissent en paix « la ditte abstinence. »

Ajoutons-le de suite; selon sa promesse, l'Evêque « fist la visite « le jour de la Nostre Dame de septembre 1654; il chanta la « Messe pontificalement et Vespres et toutes les autres Heures. Il « parla a chacune en particulier et ne receut aucune plainte, ce « qui lobligea a rendre le papier pour les escrire, sans quil y « eust rien marqué. » Puisque la même chose était arrivée trois ans plus tôt, on doit en conclure que la Communauté avait repris son ancienne ferveur. Mais le bon Evêque ne venait pas tant, cette fois, pour la santé des âmes que pour celle des corps; c'est pourquoi « il examina les infirmités de toutes et comme lon sestoit porté » depuis son ordonnance. Or, aucun décès ne lui fut signalé durant les trois dernières années (1), et il dressa un procès verbal relatant l'état d'infirmité dans lequel il avait trouvé les Moniales, la difficulté pour elles de se bien nourrir en maigre et le résultat satisfaisant du commandement qu'il avait fait.

Cette pièce fut envoyée à Rome par M. Valtier, banquier de Rouen et le 2 juillet 1655. le Pape Alexandre VII signait un bref de dispense où on lit en substance : Lui ayant été représenté que ses très chères filles en Jésus-Christ, Scholastique de Rouxel de Médavy, abbesse, et les religieuses du monastère de Saint-Nicolas de Verneuil, dans la ferveur de la dévotion, avaient fait vœu devant Dieu, de s'abstenir toujours de l'usage de la viande, mais averti, par l'Evêque d'Evreux, des graves inconvénients qui en étaient résultés, — tous sont énumérés — Il confirmait la dispense donnée par le Prélat, afin que les Moniales pussent, « librement et licitement user de viande trois fois la semaine », sauf les temps où la loi en défend l'usage : Avent. Carême, etc.

(1) Ceci ne nous paraît pas exact, car deux ou même trois des Mères moururent dans cet intervalle.

Digitized by Google

Onze jours après la décision épiscopale du 6 août 1651. Mme de Médavy devint si gravement malade d'un commencement d'hydropisie que les médecins, craignant un état de langueur, déclarèrent indispensable un changement d'air. Comme elle se refusait à se conformer à leur sentence, son confesseur « ayant su ladvis si expres du médecin », déclara qu'il lui refuserait l'absolution si elle ne promettait pas d'obéir à cet ordre « puisqu'il y alloit de sa conservation », et la plus grande partie de la communauté l'en ayant aussi priée, elle s'y décida à regret. — Cela ne pouvait se faire immédiatement puisqu'il lui fallait garder le lit; mais, dès qu'elle commença à se lever, « lon demanda sa permission de Monsgr levesque », ce qu'elle ne voulut pas faire elle-même, — et, comme il entra dans cette pensée, elle « partit le lendemain « de la Noste Dame de Septembre pour sen aller chez Mesdames « les Abbesses Dalmenesche et de Vignats, ses sœurs, et dans ces « maisons ou elle avoit esté élevée enfant, ayant fait resolution, « des lors que lon luy parla de changer d'air, de ne point le faire « si ce nestoit pour aller en Religion et en ces lieux susdits. » Elle emmena sa nièce, « la Mére de Grancey », c'est-à-dire, Marie-Bernarde, avec les Mères Geneviève Tanquerel et Archange le Page, toutes deux « apoticaires », et elles-mêmes assez souffrantes; en sorte, dit la narratrice, « que le changement leur « pouvoit estre autant utille que leurs remèdes a la dame « Abbesse ».

Elles se rendirent d'abord à Almenèches, où Madame Louise, « de retour des Eaux, la receut avec grande joye ainsy que toute « sa Communauté qui ne savoit quel bon accueil luy faire et de « quel honneur la prevenir. »

A l'arrivée, il lui avait semblé ressentir, « des effets, tous fortifiants; » ils ne persévérèrent pas, car après être restée en ce lieu sept ou huit jours, elle y fut encore si malade « quelle desesperoit de sa santé ». — Elle partit alors pour Vignats, en passant par le Prieuré de Notre-Dame d'Argentan, « ou lon luy fist les mesmes honneurs et accueils; » mais, craignant d'augmenter la gravité de son état, elle se hâta d'arriver chez sa sœur Anne. De semblables témoignages de sympathie lui furent prodigués, « infini- « ment au dela de ce quelle pouvoit espérer, tant de sa bonne « sœur qui avoit esté son Abbesse, que du reste de la Communauté. » Elle fit les remèdes prescrits par des médecins de Caen

Digitized by Google

et, après un mois, ayant recouvré la santé, elle revint à Verneuil » et repassa... » La page suivante manquant, nous supposons que ce fut encore par Almenèches ; elle se rendit ensuite à Boissy-le-Sec, où l'attendait un excellent prêtre avec lequel nous allons faire connaissance.

Messire Michel Allard devait appartenir à une famille honnête et aisée de Notre-Dame de Verneuil. Thomas Allard, son père peut-être, avait en 1603, généreusement donné quarante livres lorsque la foudre avait incendié l'église et détruit le clocher. On le voit. huit années plus tard, parrain de Bonaventure, fils du tabellion Noël Samart et de Marguerite Allard.

En 1626, Messire Michel Allard était Vicaire de Rueil et, l'année suivante, il acquérait « les héritages » de Pierre Langlois, « vivant demeurant à Boissy-le-Sec (1) ; » il devint Vicaire de Montigny (2), et enfin, se retira dans ses propriétés de Boissy (3).

Ce bon prêtre avait deux sœurs qui, de façon diverse, jouèrent un rôle dans notre histoire. L'une, Marie, était mariée à un très bon chrétien, Pierre Girard. En 1639, le Ciel avait béni leur union en leur envoyant une petite fille ; elle fut nommée Barbe et son oncle, le prêtre, l'avait tenue sur les fonts baptismaux ; mais ce prêt du Seigneur fut passager ! bientôt le cher ange s'envolait là-haut et les pauvres parents vécurent dans l'isolement.

La seconde sœur de M. Allard, Barbe, de nature différente, avait épousé une homme cupide comme elle, appelé Samuel Maignan. Eux aussi eurent une fille ; sa tante Marie fut sa marraine le 8 septembre 1638 ; mais cette petite ne vécut pas non plus.

Les deux ménages habitaient alors sur la paroisse Saint-Laurent et les époux Girard y demeuraient encore au commencement de 1651, comme le prouve le testament fait le 31 janvier par Pierre Girard, « gisant en son lict, malade. » Par cet acte, il don-

---

(1) Il amortissait alors une rente de 66 livres due par Pierre Langlois aux Curé et Chapelains de Notre-Dame (acte du 1er déc. 1627).

(2) Les Curés de Rueil et de Saint-Martin du Vieux-Verneuil le prenaient comme témoin de la permutation de leurs paroisses (26 sept. 1639).

(3) Il donna alors 100 livres « à la Confrairie de la Benoiste Madeleine, érigée en leglise de la Madeleine de Verneuil » (26 juillet 1645). En 1650, il fut eschevin et prevôt de la Charité de Notre-Dame, avec sa sœur Marie « prise pour sœur ».

Digitized by Google

nait à sa femme, « pour les bons soings et gouvernement quil avoit reçus delle, » tous ses biens meubles et immeubles avec leurs revenus, pour une année seulement. Et comme des relations unissaient déjà ces braves gens et l'Abbaye, Pierre Girard prie et requière son épouse de le faire inhumer « en leglize du monastere de Sainct Nicollas de Verneuil, soubs la permission des nobles dames « abbesse et religieuses, » parce qu'il portait à saint Nicolas « une devotion particuliere. » Il terminait en exprimant à sa femme son désir de « troys services de troys messes « haultes a diacre et soubz diacre, avec vigilles le soir précédent, « ainsy quil est acoustumé de faire pour personnes de semblables « conditions que le dict testateur, avecq un annuel, » qui finirait par un autre service. Mais le bon Girard se rétablit un peu.

Mme de Médavy, à son retour de voyage, s'était, avons-nous dit, arrêtée à Boissy, où M. Allard lui montra deux terres qu'il avait l'intention de léguer à l'Abbaye; puis « il lui donna a disner « avec toutes sortes de bons traitemens et marques de bonne volonté « pour elle et pour le Monastère, » l'assurant que « sa bonne sœur » Marie était dans les mêmes dispositions à son égard. Enfin, il s'offrit pour dire chaque jour la Messe à l'Abbaye et pour prendre « le soin des affaires du Monastère ou il sentendoit fort bien. »

Secours précieux pour l'Abbesse, car, souvent, les Procureurs qu'on payait cher, ne prenaient guère l'intérêt de la Communauté et Jean Lespy, qui depuis trois ans, remplissait cette charge, disparaît en effet, après le 1er juillet 1651 : Messire Allart le remplace.

Dès le 2 janvier de l'année suivante, il dressa son testament par lequel il donnait au Monastère ses deux terres de Boismorel et de Boissy. « Sa sœur, Marie Allart, avec son mary, Pierre « Girard, lesquels navoient point denfans et qui vouloient aussy « donner au Monastère ce quils avoient, se logèrent dans la « maison qui donne dans lenclos, au bout du jardin. » D'après la chronique, c'était celle achetée de Thomas Samson, en 1650. « Ils y firent leur séjour, » mais sans entrer jamais dans les jardins de l'Abbaye ; une porte s'ouvrant, sans nul doute, sur la rue.

« Le mary de dame Marie Allart estoit si affectionné au Monas- « tère quil eust voulu que tout son bien y eust esté lors de sa « mort qui arriva en ce mesme temps. » Malheureusement, son

Digitized by Google

beau-frère crut mieux faire en lui conseiliant de tout léguer à lui-même l'assurant que cela reviendrait aux religieuses ; mais les héritiers du bon Pierre Girard s'opposèrent à ce testament (1), prétendant que ce « don nestoit pas admettable, » tandis qu'il l'eût été en faveur de l'Abbaye. « Mais Dieu ne le voulut pas, » conclut la narratrice.

« Cependant M. Allart et sa bonne sœur, persevererent jusques « à la mort au Monastere, y servant de leur mieux selon leur « condition et profession. » Regrettant la perte dont il avait été cause. Messire Allart voulut la reparer : il vécut désormais avec sa sœur, économisant le plus possible (2).

(*A suivre*). X***

---

(1) Pas plus que celui de M. Allart, cet acte ne se trouve dans les minutes du tabellionnage de Verneuil ; mais il y a, en date du 11 mars 1653, une cession d'une cousine de Pierre Girard, abandonnant sa part à l'Abbesse et aux Religieuses, moyennant 30 livres et à condition qu'elles paieraient les droits de succession.

(2) M. Allart fournissait de la laine que les Moniales filaient et faisaient tisser ; en 1654, on lui remettait ainsi 27 aunes d'étoffe, sur 32 fabriqués avec sa laine (Reg. du Vestiaire).

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

27. — Pourrait-on me dire, si des origines communes n'apparentent pas aux : « le Petit d'Aveine », dont l'érudit abbé G.-A. Simon a dressé la généalogie?

« Messire Pierre-Robert-Paul le Petit, chevalier, sieur de Saint-Ouen, gendarme de la garde ordinaire du roi Louis XVI, marié à Marie-Jacqueline-Augustine le Bourguignon du Perré du Mesnil.

Ce dernier appartenait également à une ancienne famille de Caen, et devait résider avec sa famille vers 1774-1776 à Préaux et Le Caine.

LE BOURGUIGNON DU PERRÉ.

RÉPONSES

18. CLOCHE D'EPREVILLE-EN-ROUMOIS. — Cette cloche provient d'une communauté de Rouen, le monastère *du Sang Précieux* de Saint-Dominique. En 1730 leur Supérieur était Pierre de la Hogue, licencié ès-lois, chanoine de N.-D. de Rouen, qui fut à trois reprises, en 1706, 1721 et 1733, un des six vicaires généraux capitulaires de Rouen. Deux évêques de Lisieux lui confièrent les fonctions de vicaire général et official pour l'exemption de Saint-Caude. Il demeurait à Rouen et mourut au début de novembre 1736.

La marraine de la cloche, Marguerite le Duc, épouse de Alexandre de Meurdrac, écuyer, habitait Rouen, en 1726, lors de son mariage. Elle devait être apparentée au parrain, probablement sa belle-sœur, car Alexandre Le Peinturier avait épousé Louise Le Duc. Il était seigneur de Guillerville (canton de Bolbec, arrondissement du Havre).

Ext. d'une lettre de M. l'abbé BLANQUART.

21. CARDINAL DU PERRON. — Cette question de l'abbé Alix demandait une preuve de la présence à Vire du père du cardinal comme « médecin et ministre protestant. » — Dans la livraison de novembre, p, 376, M. l'abbé Desdouits citait comme preuve de

Digitized by Google

ce séjour le *Mémorial Virois* à propos d'un prêche établi à Vire en 1563, dont le ministre protestant fut Julien Davy, père du célèbre cardinal, pendant plusieurs années. Il ajoutait : « En 1621, à Montauban, où il se trouvait avec la cour, meurt *Jacques* du Perron, *né à Vire*, archevêque de Sens, *frère du cardinal*, *auteur d'une apologie des Jésuites*, *imprimée* en 1614.

La suppression de ces derniers mots a donné lieu à une réponse de M. Jean Robert, dans le numéro de janvier, inexacte, car il s'agissait, non de Jacques, mais de Jean du Perron, nommé *Jacques* par le *Mémorial Virois*. Le cardinal mourut à Paris, tandis que *Jean* mourut à Montauban.

Abbé Desdouits.

22. Famille Courterel. — Courtaurel de Rouzat, ancienne famille d'Auvergne maintenue le 24 juin 1664. Preuves depuis 1511. Armes : *d'azur au lion rampant d'or*.

Cette famille doit être éteinte assez recemment. Son dernier représentant avait épousé une demoiselle de Choiseul Gouffier.

24. Armoiries a identifier. — Dans l'*Armorial général de France* (Edit. de novembre 1696) *Généralité de Rouen*, Tome II, p. 203, sous le numéro *214* (qui concerne les nobles de Rouen) :

214. — Pierre Soyer, sgr d'Intraville, conseiller honoraire au Parlement de Rouen.

D'azur à trois dars [flèches d'or. P.] *la pointe en bas posés en pal, 1 et 2, et un chevron d'argent brochant sur le tout.*

Le second blason est celui des de Malortie avec quelques variantes, selon les branches. Marguerin de Malhortie, IIIe du nom, sieur de la Varenne, épousa Françoise de Campion, mort en 1619, laissant des enfants en bas-âge (Cf. la généalogie dans *les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois*, par l'abbé Ch. Guéry, p. 170-71).

26 Epouvantail. — Dans le Bessin, on appelle « *bouonhomme* », c'est-à-dire bonhomme, les épouvantails placés dans les arbres fruitiers ou dans les champs, pour effrayer les oiseaux. Ils ont, en effet, la forme grossière d'un bonhomme, les bras étendus, faits de foin ou de paille dont la bourre est recouverte de vieux habits et d'un chapeau.

V. Bourrienne.

Digitized by Google

* * *

Dans la région de Portbail et dans tout le Cotentin les blés sont mis en péril par les corbeaux et les étourneaux qui nichent dans les bois encore assez touffus de la région (St-Sauveur, Brix, etc.).

Pour détruire les corbeaux, les cultivateurs, en s'adressant à la mairie, se font délivrer, par la sous-préfecture, des autorisations de destruction, ce qui leur permet, quand la chasse est fermée, de brûler beaucoup de cartouches sans crainte du gendarme.

Les étourneaux sont protégés par des conventions internationales et s'il en est tué quelquefois, ce n'est que par mégarde.

Aussi, pour protéger les ensemencements, dispose-t-on dans les labours, sur de grandes perches, de grossiers bonhommes en chaume.

Cette opération se nomme chez nous *épantailiyé le fourment.*

On vend même, chez les marchands de cordages, de grosses pelotes d'une grossière ficelle en chanvre, peu tordue, de la dimension du fil à voile, et qui se nomme : ficelle à *épantailler.*

D'où vient ce mot?

On ne le trouve pas dans Léop. Delisle (*Conditions de la classe agricole*). Non plus dans la si complète étude de R. de Beaucoudray (*Le langage normand au début du XXe siècle*, Paris-Picard, 1911).

Viendrait-il de ce genre de froment que l'on nomme *épeautre?*

Peut-être. Mais l'épeautre ne paraît pas avoir été cultivé en Normandie.

R. Asselin.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

L'église Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse, d'après M. le chanoine Bonnenfant.

L'église Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse, tel est le titre du bel ouvrage que M. le chanoine Bonnenfant vient de faire paraître à la librairie Auguste Picard (1).

Le volume est dédié à M. le chanoine Porée, le doyen des ecclésiastiques archéologues normands, et précédé d'une lettre de S. G. Monseigneur l'Evêque d'Evreux. Mgr Chauvin aime les travailleurs. A ce titre, il ne pouvait manquer de feliciter un de ses prêtres les plus occupés du sage emploi qu'il fait de ses rares loisirs.

M. Marcel Aubert, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur de la Société Française d'Archéologie, a écrit la préface. On ne saurait mieux présenter l'attachante monographie, caractériser l'édifice et mettre en relief les points les plus intéressants de la construction et de la décoration de ce beau monument.

Une illustration abondante et judicieusement choisie augmente singulièrement l'intérêt de l'ouvrage. Un certain nombre de clichés inédits, notamment ceux des verrières du chœur, sont l'heureux accompagnement d'un texte dont nous voudrions donner une brève analyse.

La fondation d'un établissement bénédictin près du tombeau de saint Taurin remonte, selon toute vraisemblance, à la seconde moitié du Xe siècle.

Un peu plus tard, en 1035, Robert Ier, duc de Normandie, transférait au célèbre monastère de Fécamp l'abbaye récemment fondée. Le temporel n'en souffrit nullement. Au cours des XIe, XIIe et XIIIe siècles, de nombreuses donations s'ajoutèrent aux riches possessions que les moines avaient reçues de Richard,

(1) In-4° de VI-136 pages, illustré d'un plan en couleurs et de trente planches en héliotypie d'après les clichés de l'auteur.

Digitized by Google

attestant à la fois le vivant souvenir que les Ebroïciens gardaient de leur apôtre et la vénération dont ils ne cessaient d'entourer son tombeau.

La prospérité croissante de l'abbaye s'exprima tout naturellement par la construction d'une église dont les parties les plus anciennes remontent aux premières années du XIIe siècle, peut-être même à la fin du XIe siècle.

Le nouvel édifice eut-il à souffrir de l'incendie de 1119 qui fut si fatal à la cathédrale, à l'abbaye de Saint-Sauveur et à la ville? Peut-être, car la nef dut être reconstruite vers 1140.

Au XIIIe siècle, s'éleva le beau portail affreusement mutilé qui s'ouvre actuellement dans la première travée du bas-côté méridional.

A la fin du XIVe siècle, ou plus vraisemblablement aux premières années du XVe siècle, se rattache la construction du chœur.

La réédification du transept, la construction d'une tour lanterne, le triforium (à l'exception des trois premières travées du côté sud), les fenêtres et les voûtes de la nef s'échelonnèrent du commencement à la fin du XVe siècle.

Au milieu du XVIe siècle appartiennent le triforium des trois premières travées et le remaniement du bas-côté méridional. Il y a là une reprise en sous-œuvre fort curieuse et extrêmement hardie.

Au XVIIIe siècle enfin, la construction de la façade occidentale consacrait la disparition des trois premières travées de la nef qui avaient dû s'écrouler dans le courant du XVIIe siècle.

On ne s'étonnera pas qu'un édifice dont la construction s'acheva aussi péniblement au travers des siècles — un peu comme la cathédrale — ne soit nullement homogène; mais, de même aussi qu'à la cathédrale, l'ensemble demeure intéressant. Les différentes parties de l'église offrent de réelles beautés. M. le chanoine Bonnenfant les signale au cours de la description archéologique.

La partie romane est particulièrement intéressante. Malgré la reconstruction du chœur et de ses deux collatéraux et grâce à des fouilles opérées en 1919, il est aisé de restituer le plan primitif : Nef de quatre travées (entendons plutôt *sept* travées, puisque les

Digitized by Google

trois premières ont disparu au XVIIe siècle) ; transept débordant l'alignement des bas-côtés. Le chœur s'allongeait vers l'orient, flanqué de deux collatéraux terminés par des absidioles semi-circulaires ; deux autres absidioles ouvrant directement sur le transept donnaient à l'ensemble du plan le caractère bénédictin bien connu. On trouvait un plan analogue à Saint-Georges de Boscherville, à N.-D. de Bernay, à l'abbaye de Lyre, pour ne citer que les églises les plus rapprochées de la région.

Une autre particularité du plan de Saint-Taurin doit être également signalée ici. Les deux bras du transept comportaient à chacune de leurs extrémités une tribune reposant sur deux voûtes d'arêtes. Rappelons-nous Jumièges, Saint-Georges de Boscherville, Saint-Etienne et Saint-Nicolas de Caen, Cerisy-la-Forêt. La parenté avec ces grands édifices est manifeste.

Nous parlons du transept. C'est l'occasion de remarquer la décoration extérieure du croisillon sud. Les parties hautes ont totalement disparu au XVe siècle. Le rez-de-chaussée seul est intact. Sur la face ouest, deux arcs aveugles en plein cintre, aux archivoltes garnies de bâtons brisés ; sur la face méridionale, deux fenêtres accompagnées chacune de deux arcades semblables à celles dont nous venons de parler ; au milieu, un contrefort-colonne amorti en demi-cône. Quant aux fenêtres, elles éclairaient jadis le rez-de-chaussée des tribunes du croisillon. Les quatre arcades aveugles ont reçu, aussi bien que les deux premières à l'ouest, une décoration tout à fait inusitée dans les régions du nord : une marqueterie en ciment de couleur rouge et bleue. M. Bonnenfant rapproche avec raison ces incrustations de celles que l'on rencontre, par exemple, à Lyon, à Vienne et en Auvergne.

Les premières années du XIIe siècle écoulées, la nef romane disparut pour faire place à l'une des premières constructions gothiques de Normandie. De robustes piles cantonnées de *seize* colonnettes chacune séparent la nef des collatéraux, témoins indubitables du tracé des voûtes projetées. Celles-ci furent-elles exécutées ? Il importe peu. Le fait à retenir, c'est que les églises Notre-Dame et Saint-Taurin d'Evreux, aux confins de l'Ile-de-France, s'élevaient dans le temps même où les Normands de la plaine de Caen s'essayaient, sur un mode différent peut-être, au grand problème des voûtes d'ogives.

Digitized by Google

Le plan de ces piles est intéressant à plus d'un titre, car il n'impose pas seulement le tracé des voûtes ; il laisse deviner de quelle façon le maître maçon entendait consolider l'œuvre elle-même. Les cinq colonnettes qui se dégageaient de chaque massif pour recevoir les doubleaux, ogives et formerets de la voûte, formaient une saillie très prononcée sur le nu du mur, à peu près comme dans les églises contemporaines de la Bourgogne. Du côté du collatéral, même nombre de colonnettes. Il en résultait que les contreforts prévus au droit des doubleaux devaient descendre d'aplomb sur ces dernières. C'est ainsi qu'au milieu du XIIe siècle, l'architecte de Saint-Taurin suppléait à l'absence des arcs-boutants que l'on ne connaissait pas encore.

On s'est demandé si l'église Saint-Taurin avait souffert au temps où Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comte d'Evreux, « mit le diocèse et son comté en proye à ses ennemis. » Il est assez vraisemblable que, longtemps avant la fin des guerres anglaises, les moines eurent la douleur de voir, s'abîmer le chœur et le transept de leur église. Il est vrai, nul témoignage contemporain n'est demeuré. L'examen seul du monument permet de dater les travaux commencés au XVe siècle et continués, nous l'avons vu, jusqu'à une époque assez avancée du XVIe. Louis Régnier considérait le chœur comme une construction du premier tiers du XVe siècle. Le morceau est superbe ; l'élévation extérieure, très sobre et sans nulle sécheresse, laisse deviner les belles lignes de la voûte et des fenêtres à l'intérieur.

Nous ne suivrons pas M. le chanoine Bonnenfant dans l'étude claire et bien ordonnée qu'il entreprend au dedans, puis au dehors de l'église. Il ne laisse absolument rien dans l'ombre. Il a raison. A côté des œuvres de premier ordre que tout le monde saura découvrir et admirer, quel intérêt encore réserve au visiteur l'examen attentif des vitraux et du mobilier !

Obligé à regret de nous restreindre et de choisir, nous signalerons seulement à l'attention des visiteurs qui étudieront l'église Saint-Taurin, les vitraux du chœur et du transept.

Ces vitraux s'échelonnent comme facture du milieu à la fin du XVe siècle : les plus anciens au fond de l'abside, consacrés à la *Vie de saint Taurin* (milieu du XVe s.) d'une tonalité un peu grise, mais dans lesquels la perfection du dessin rachète le manque

Digitized by Google

d'éclat du coloris ; dans la grande fenêtre de gauche, la *Mort et l'Assomption de la Sainte Vierge* (vers 1470) ; puis dans la grande fenêtre de droite, quelques années plus tard, mais toujours avant la fin du même siècle, l'*Ascension du Christ* ; enfin dans la fenêtre terminale du croisillon sud, trois magnifiques panneaux du même temps, aux figures vivantes et pleines d'expression : les *saints docteurs Grégoire, Ambroise et Augustin.*

Les deux verrières de la Dormition de la Vierge et de l'Ascension retiendront particulièrement l'attention. Outre que le coloris est beaucoup plus riche que dans les fenêtres de l'abside, les sujets se présentent de manière extrêmement intéressante. Toutefois, on ne saisira bien les différentes scènes du trépas de Notre-Dame qu'en se reportant au texte de la *Légende dorée.*

La verrière de l'Ascension, immense composition, œuvre vraiment somptueuse où l'éclat et l'harmonie des couleurs, la science de l'agencement révèlent un maître, ne s'expliquera complètement, semble-t-il, qu'en acceptant d'y reconnaître l'influence du théâtre chrétien : « Œuvre unique, à ce point de vue », c'est le jugement de M. Emile Mâle.

La châsse de Saint-Taurin n'est pas inconnue du grand public. Elle a figuré en toute première place aux Expositions universelles de Paris, en 1867, 1889 et 1900. Auguste Le Prévost en 1829, Trinité Corde en 1886, Georges Bourbon en 1887, M. le chanoine Guéry en 1903, consacraient à ce chef-d'œuvre de belles pages auxquelles M. Bonnenfant emprunte une partie de sa documentation historique et descriptive. .

Toutefois, ce qui est davantage de lui, et nous ne saurions trop l'en féliciter, c'est d'avoir rajeuni le sujet par la photographie. Il a joint, en effet, à son étude, onze clichés judicieusement choisis. On se reporte, avec une aisance parfaite, du texte descriptif aux planches qui l'accompagnent.

La châsse de Saint-Taurin remonte au XIIIe siècle. L'abbé Gilbert de Saint-Martin, élu en 1240, prit au moins l'initiative de l'œuvre : ABBAS GILBERTUS FECIT ME FIERI, est-il écrit au début de l'inscription qui se déroule sur le pied du reliquaire. La châsse souffrit passablement des injures du temps, ou plutôt de la cupidité des hommes. Une restauration, d'ailleurs trop complète, lui fut infligée en 1830. M. le chanoine Bonnenfant a noté soigneuse-

Digitized by Google

ment, au cours de sa description, les parties refaites ou ajoutées à cette époque.

Le reliquaire de Saint-Taurin est une des plus anciennes châsses architecturées qui nous restent du moyen âge. On dirait une église en miniature. Mais que l'on y regarde de près. Les lignes générales sont effectivement celles d'un petit édifice du temps de saint Louis; pourtant, ce n'est pas une réduction pure et simple — et donc un non-sens artistique. L'édifice (si l'on tient à ce mot) est adapté avec un rare bonheur à sa destination. Et parce qu'il abrite les ossements d'un saint que le diocèse entier vénère comme son premier pasteur, l'abbé Gilbert et les artistes qui collaborèrent à la pieuse entreprise appelèrent à leur aide tous les procédés connus des orfèvres du moyen-âge : le repoussé, l'estampage, la fonte, la gravure et la niellure. Les émaux alternent avec les filigranes; les pierres de couleur enfin, qui remplacent les pierres précieuses disparues depuis longtemps jettent leurs notes chaudes et brillantes sur l'or des arcades, des toitures et des bas-reliefs.

Mais ce n'est pas dans la sacristie où elle réside habituellement qu'il faut étudier et considérer la châsse; c'est au milieu du chœur, pendant l'octave de la fête, au mois d'août, émergeant d'un massif de fleurs et de lumières, à deux pas de l'escalier qui descend dans l'étroit caveau où reposa longtemps le corps du saint. Du merveilleux reliquaire, les regards se portent d'eux-mêmes vers les vitraux de l'abside qui retracent la vie de saint Taurin. A deux siècles de distance, la même légende inspira les mêmes sujets. Orfèvres et peintres verriers savaient faire les choses!

Chanoine CHEVALLIER,
curé-doyen de Damville.

* * *

Nous apprenons à la dernière heure que M. le chanoine Bonnenfant vient d'être nommé Officier d'Académie. Ses travaux historiques et surtout archéologiques lui ont mérité cette distinction qui sera certainement approuvée de ses nombreux amis. Nous lui en adressons nos bien cordiales félicitations.

LA RÉDACTION.

Digitized by Google

Recherches historiques et Archéologiques sur le séjour de saint Thomas Becket à Lisieux, en 1170, par M. l'abbé SIMON. Caen, L. Jouen, 1926, grand in-8°, 68 pages.

Une tradition, commune à Lisieux, à l'église du Val-Richer et à Notre-Dame de Lyre, basée sur des souvenirs offerts par l'exilé, affirmait que saint Thomas de Cantorbéry avait séjourné en Normandie, vers 1170. Lisieux depuis lors montrait et conservait des ornements avec lesquels il avait célébré; — le Val-Richer des vêtements sacrés, détruits, en 1562, par les Calvinistes; — Notre-Dame de Lyre une chasuble et un anneau de vermeil doré, mentionné encore dans l'Inventaire de l'abbaye en 1790.

Cette tradition ne rencontre de contradicteurs qu'à notre époque, d'abord, vers 1869, par un abbé L. Tapin, ensuite par M. F. de Mély, suivi par M. Louis Régnier, habituellement mieux inspiré. M. l'abbé Simon, dans une première partie, rétablit la vérité d'après les critiques du XIXe siècle, prouve qu'une tradition a une valeur historique admise par l'Eglise et discute celle de Lisieux en se servant des documents de l'époque relatifs à l'hopital de Lisieux, des lettres d'Arnoul, évêque de ce diocèse, ami de saint Thomas. Même examen sur la tradition du Val-Richer et de N.-D. de Lyre.

Après avoir refuté les objections de l'abbé L. Tapin, M. l'abbé Simon, dans une seconde partie prouve la vérité de la tradition par l'examen des vêtements de saint Thomas, à Lisieux, au point de vue archéologique. Description méticuleuse de l'aube, de la chasuble, d'une tunique de cendal et d'une serviette, avec comparaison entre eux et ceux que l'on possède encore de nos jours et qui, sans conteste, sont du XIe siècle.

De déductions en déductions, de preuves en preuves le sagace auteur en arrive à *un prétendu texte du XIVe siècle*, où il finit par découvrir que ce prétendu texte a été forgé de toutes pièces en 1888 et passé sur la flamme d'une bougie, à plusieurs fois, afin de lui donner un caractère d'ancienneté. Quand un soi-disant critique emploie de tels moyens, c'est que la thèse qu'il soutient est bien mauvaise.

Il faut donc féliciter M. l'abbé Simon d'avoir rétabli la vérité de cette tradition, admise sans interruption, non pas depuis le XVIIIe siècle selon l'abbé Tapin, mais admise depuis le XIIe siècle à Lisieux, au Val-Richer et à l'abbaye de Lyre, jusqu'à la Révolution.

Chanoine Ch. GUÉRY.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.
Eure : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
Calvados : M. Etienne Deville.
Manche : *Montmartin-sur-Mer* : M. le chanoine Bouchard,
Avranches : M. J. Séguin.
Orne : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

5694. — Académie de Rouen. Réception de M. Le Cacheux. Son discours sur *Valognes au temps de la Ligue et de Barbey d'Aurevilly ;* — Réponse du Président, etc., *Journal de Rouen*, 24 décembre.

5695. — Au Pays Virois, sept.-oct. 26, Un gouverneur de Vire inconnu : Cholet de la Choletière, par Roland de Cadehol ; — La libération de la Normandie au xve siècle (*suite*) ; — Notice sur la foire aux chevaux d'Estouvy (1860), par des Rotours ; — La découverte d'un trésor à Vire (*fin*), par Jean Robert.

5696. — Revue d'hist. littér. de la France, juil.-sept. 26 : A. Monglond : Nicolas de Bonneville [d'Evreux]. A propos du livre de M. Philippe Le Harivel.

5697. — Le Correspondant, 10 déc. 26 : Les soirées de Saverne par le comte Jean de Pange, p. 653 [discussion sur une double culture : l'anglaise est formée de deux éléments antagonistes ; le saxon et le normand, p. 661].

5698. — La Normandie Illustrée, fin décembre 26 : Les descendants de Mlle de Combray, par R. Rouault de la Vigne ; — Le manoir de la Fontaine du Houx, par L. Garros, etc. ; — 1927, février : Falaise cité historique, artistique, etc. ; — Le Haro normand, etc...

5699. — Bulletin Monumental (n° 3 et 4 du 85e vol.). Paris, A. Picard 1926 : Le bouclement des piliers de la croisée à Saint-Ouen de Rouen, par A. Masson, p. 307 ; — C. R. du Saint-Taurin par le chanoine Bonnenfant, par Jean Verrier, p. 435.

5700. — La Vie Catholique, 8 *janvier*, L'Eglise Saint-Taurin

Digitized by Google

d'Evreux et sa châsse, par le chanoine Bonnenfant [C. R. P. L.], p. 10; — 15, Un rétable normand à volets [à Saint-Pierre-de-Franqueville, Seine-Infér.], p. 7.

5701. — Bull. de la Soc. d'Agricul. Sciences et Arts. Le Mans, Monnoyer. 1926, gr. in-8° : Une fonderie de Canons à Alençon en l'an III, par l'abbé Legros, p. 43.

5702. — Au Pays Virois, nov.-déc. 26. Le « jet du marteau » à Maison-Celles-La-Jourdan, par A. Amand; — Il y a cinquante ans au Pays Virois, par Ch. Tirard; — La libération de la Normandie au xve siècle (*suite*), par Butet-Hamel; — L'œil de Beaumanoir (poésie), par F. Alix; — Les Sous-Préfets de Vire; — Essai sur l'histoire de Condé-sur-Noiseau, par l'abbé Marie (*suite*).

5703. — La France Illustrée, 29 janv. 27 : A Curepipe, île Maurice [R. P. Jacques Laval, du diocèse d'Evreux, avec portrait], p. 138. Cf. le numéro du 22.

5704. — Soc. Hist. de Trévières. Notes historiques sur le Bessin [Beaumont, Coigny, Deux-Jumeaux-Saint-Gerbold, Etreham, Russy]. Caen, L. Jouan, t. IV, 1925-26, 175 pp. ill.

5705. — Bull. de l'Ecole des Roches a Verneuil (Eure), oct. 26. Le Monachisme bénédictin, par le R. P. Michel Bouts, pp. 110 à 135.

5706. — Nova Francia, t. II, n° 2, décembre 1926 : Une canadienne du xviiie siècle, Mlle de Leigne [née au Havre en 1709], par R. La Roque de Roquebrune, p. 56-66.

5707. — Les Amys du Vieux Dieppe, 1925, XIXe fasc. Séjour de Marie-Caroline, duchesse de Berry, à Dieppe, par G. Lebas; — Une lettre de la duchesse de B. à M. Cavelier, maire de Dieppe, par E. Le Corbeiller; — XXe fasc. : Le monument de Guy de Maupassant, par R. Bazin; — XXIe fasc. : Nécrologie, l'abbé Edouard avec découvertes archéologiques, faites par lui en 1923-24, à Arques; — Jean Ango et Jean III de Portugal, par E. Le Corbeiller, etc.; — 1926, XXIIe fasc. : Etude sur le château de Miromesnil, par R. Bazin; — La vie administrative à Dieppe aux xviie et xviiie siècles, par G. Lebas.

5708. — L'Architecture et la Construction dans l'Ouest, mars, mai et juin 26 : Notes histor. de voyage de Trouville à Isigny, par P. Rabel, et gravures.

5709. — Bull. Soc. de l'histoire de l'art français, 1926, 1er fasc. : La Chapelle haute du château de Gaillon, par G. Huard,

Digitized by Google

p. 21-31; — Note sur un tableau de Poussin, le Satyre buvant, du musée de l'Ermitage, par J. Vallery-Radot, p. 31-33.

5710. — Ecole pratique des Hautes-Etudes. Section des Sciences relig. Annuaire 1926-27. Une modalité d'appropriation de la dîme par les seigneurs laïques, pp. 3-20, par R. Génestal.

5711. — Revue de Numismatique, 3e et 4e trim. 26 : La monnaie de Saint-Lô (*suite*), pp. 169-214, pl., par Dr Bailhache; — Le trésor de Vigny (Eure) [monnaies d'or de Louis XV et Louis XVI], pp. 215-219, pl., par Dieudonné et Mazerolle.

5712. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 1926 (10 déc.) : De Bacqueville [Jean-François Boivin, marquis de —, né à Rouen 5 juin 1719], col. 909; — col. 927, Dubosc de Vitermont, famille de Grossœuvre, c. de Saint-André, Eure]; — col. 932, Les Doulcet de Meslay de Pontecoulant; — col. 934, Famille de Malderée de Catteville [originaire d'Arques].

5713. — Le Petit Parisien a publié dans son édition 5e de Normandie ce qui suit : *Décembre* 21, La romancière et dramaturge Marion Gilbert; — 24, Les feux de Noël en Normandie; — 29, Jehan le povre moyne; — *Janvier* 9, L'historien Albert-Petit; — 11, Le graveur Albert-Henri Besnard; — 19, Une querelle entre commerçants de Caen et marchands anglais; — 22, Le régionaliste Robert Duquesne; — 26, Sur « la Normandie » de Camille Mauclair; — 28, Un savant normand, Raymond Bordeaux.

5714. — Journal du Neubourg : 1926, *décembre* 29, Une inondation au Neubourg, en 1880; — *Janvier* 5, 12, 19 et 1er *février*, Les foires du Neubourg, d'après M. Ozanne.

5715. — Le Brionnais, janvier 9 et suiv. : Le Thuit-Simer (origines à 1789), par Ch. Leroy.

5716. — L'Avranchin, Journal d'Avranches : Miettes d'histoire locale.

5717. — Les Annales du Mont Saint-Michel, juin : Une description du Mont en 1814 et le Mont pendant la guerre de cent ans; — 1927, janvier : L'art flamand au Mont, au xve siècle.

5718. — Journal de la Manche, 1926, nov. 11 : Les aventures d'une Avranchinénaise; — Une grande scène d'iconoclastie à Avranches, en 1794 (23-10-1926).

5718 *bis*. — Abraham (Mlle). Bayeux, gallo-romain, *Le Figaro artistique*, 28 oct. 26.

Digitized by Google

5719. — Banse (Daniel). Industries disparues. *Echo de Saint-Etienne de Fécamp*, déc. 26.

5720. — Blanquart (abbé). La Madeleine du Mont des Deux-Amants, Rouen, 1926.

5721. — Brunon (Dr). Jeanne d'Arc au Vieux-Marché de Rouen. C. R. du *Journal de Rouen*, 19 déc. 26.

5722. — Chauvin (Mgr). Lettre pastorale pour le Carême de 1927 : Du Pape, de son rôle dans l'Eglise, du respect et de l'obéissance que les catholiques lui doivent.

5723. — Clément (abbé). Autour de notre clocher. La taille (*suite*). Le Petit Semeur, *Bull. paroiss. de Saint-Antonin de Sommaire*, 1927, janvier.

5724. — Couillard (abbé Louis), † curé de Bretteville-sur-Ay, *Sem. Rel. de Coutances*, 10 fév. 27.

5725. — Couteux (abbé), † à Saint-Hellier (1849-1927). *Bull. Rel. de Rouen*, 5 févr.

5726. — Delaunay (Marcel). L'aménagement des sites dans l'Eure, *Journal de Rouen*, 18 déc. 26 ; 14 et 31 janv. 27.

5727. — Delestre (chanoine Prosper), † vic. gén. du Havre et d'Yvetot, *Bull. Rel. de Rouen*, 8 janvier.

5728. — Désautés (abbé), † curé de Bosrobert, *Sem. Rel. d'Evreux*, 12 févr.

5729. — Deville (Etienne) a publié dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit : *Décembre* 17, Les vieilles maisons de Lisieux ; — 23, L'Eglise et la châsse de Saint-Taurin du chanoine Bonnenfant ; — 29, Deux dalles tumulaires du Bec à Sainte-Croix de Bernay ; — 1927, janvier 24, Un livre d'heures du XVIe siècle à l'usage de Rouen.

5730. — Dubois de la Villerabel (Mgr), 1927 : Oraison funèbre du chanoine Delestre ; — Allocution pour les noces d'or de Mgr Prudent, *Bull. Rel. de Rouen*, 1 et 8 janvier. — Les Bienheureux Martyrs français de septembre 92. Rouen, in-8o, 36 pp.

5731. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit : 1926, *décembre* 26, Un monument énigmatique : l'édicule de la place Saint-Eloi ; — 1927, *janvier* 3, La statue de Louis XV à l'Hôtel-de-Ville ; — 4, 6 et 7, Quelques souvenirs artistiques ; fêtes et réceptions officielles ; les archives municipales, etc. ; — 10, Jeanne d'Arc, sa naissance, son âge, son baptême ; — 16, Les orgues de Saint-Nicaise (histor.) ; — Il y a

Digitized by Google

cent ans (histor.); — 22, A propos de la statue de Louis XV; — 23, Le couvent des Filles de Sainte-Claire; — *Février* 7, Le premier Hôtel de-Ville de Rouen; — 11-13, Les ducs de Caumont La Force en Normandie, cf. n° 5738 *bis*; — 13, Une saison à Saint-Ouen sous la Terreur.

5732. — Fleury (chanoine), † à Rouen (1839-1926), *Bull. Rel. de Rouen*, 1er janvier.

5733. — Gachot (Ed.). N.-D. du Vaudreuil, André-Raoul Duval (nécrologie), *Journal de Rouen*, 30 janvier.

5734. — Grandpierre (abbé A.), † curé de Lanquetot, *Bull. Rel. de Rouen*, 18 décembre.

5735. — Hartoy (Maurice d' —). Est-il permis de pleurer les morts, *La Croix*, 2 nov. — Le Testament esthétique d'Edouard Schuré, *La Vie*, déc. 26; — *Avec la femme au nez coupé* (1 vol. Figuière, éd.); — *Paradis terrestre* (1 vol. pages choisies, dans la collection *Les Petites Anthologies du XXe siècle*, Figuière, éditeur. — *Jean des Vignes Rouges*, Un chevalier de l'Idéal (aux Ed. du Pélican, 35, rue de Clichy, Paris).

5736. — Herval (René) a publié dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit : 1927, *janvier* 1, Historien d'Italie et politique Siculo-Normande; — 6, Les basiliques mystérieuses; — 11, Les armoiries Argentanaises; — *Février*, Saint Thomas Becket à Lisieux en 1170; — 10, Notes d'art et d'archéologie. Le mystère d'Herculanum.

5737. — Hugues (P. d' —). L'abbaye de Mondaye, *Journal des Débats*, 18 oct. 26.

5738. — Labbé (Mgr Charles-Marie), évêque de Tilopolis (1648-1733), *Sem. Rel. de Bayeux*, 2, 16, 23 et 30 janvier (*fin*).

5738 *bis*. — La Force (le duc de —), né à Dieppe, reçu à l'A. F. *Journal de Rouen*, 11 février. Cf. n° 5731.

5739. — Létienne (A.). Les manoirs normands du Bessin au XVIe siècle, *Le Figaro artistique*, 18 novembre 26.

5740. — Mathière (Jean). L'administration de la cité d'Evreux à l'époque gallo-romaine. Evreux, Ch. Hérissey, 1926, gr. in-8°.

5741. — Morel (chanoine), † ancien curé-doyen de Pont-l'Evêque, *Sem. Rel. de Bayeux*, 16 janvier.

5742. — Olivier (abbé Paul), † curé d'Hautot-l'Auvray, *Bull. Rel. de Rouen*, 8 janvier.

5743. — Panthou (Louis), curé de Bermonville, *Bull. Rel. de Rouen*, 15 janvier.

Digitized by Google

5744. — PINEL (R. P. L. C.). N.-D. de Vire, 1926.

5745. — PLANQUE (Georges). Les Œuvres mss. inédites de F. Malbranche à la Bibl. de Bernay, *Journal de Rouen*, 22-23 déc.

5746. — POMMERET (J.). Henri Monnier, dessinateur et humoriste, *Avenir du Vexin* et *Journal de Rouen*, 1er février 27.

5747. — REUILLARD (Gabriel). Grasse Normandie, avec 75 dessins inédits de M. Vlaminck. Paris, Delpench, in-8°, 221 pp.

5748. — ROUAULT DE LA VIGNE (René). Les ancêtres de Guy de Maupassant, *Journal de Rouen*, 17 et 31 déc. 26.

5749. — SARRAZIN (chanoine E.), † ancien curé de Saint-Patrice de Rouen (1897-1920), *Bull. Rel. de Rouen*, 22 janvier.

5750. — SIMON (abbé G.-A.). Recherches hist. et archéol. sur le séjour de saint Thomas Becket à Lisieux en 1170. Caen, L. Jouan, gr. in-8°, 1926, 68 pp. [C. R. dans la *Sem. Rel. de Bayeux* et dans le *Journal de Rouen*. Cf. n° 5786].

5751. — TOUCHET (cardinal). La mort par Mgr Beaupin, dans la *Vie Catholique* du 2 octobre 26; — L'orateur dans la *Documentation catholique* du 11 décembre 26.

5752. — TRINTZIUS (René). La correspondance inédite de Flaubert, *Journal de Rouen*, 28 décembre.

5753. — VERROLLES (Mgr E.), vicaire apostolique de la Mandchourie, né à Caen en 1805, par A. Launay, *Sem. Rel. de Bayeux*, 6, 13 et 20 février 27.

Indications spéciales par département.

CALVADOS : **5694**, 95, 97, **5702**, 04, 08, 10, 12, 13, 18 *bis*, 29, 36, 37, 38, 39, 41, 44, 47, 50, 51, 53.

EURE : **5696**, 97, 99, **5700**, 03, 05, 09, 12, 13, 14, 15, 21, 23, 26, 28, 29, 33, 35, 40, 45, 46, 47.

MANCHE : **5694**, 97, **5708**, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 24, 47.

ORNE : **1697**, **5701**, 12, 13, 47.

SEINE-INFÉRIEURE : **1697**, 98, 99, **5700**, 06, 07, 12, 13, 19, 20, 22, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 38 *bis*, 42, 43, 48, 49, 52.

Le Gerant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
d'Histoire, d'Archéologie et Littérature
DE NORMANDIE

36me ANNÉE — 3e LIVRAISON

MAI 1927

R. Dubourg : Une famille d'Argentan : Les Lautour [1600-1913] (*suite*), 129. — C. le Bourguignon du Perré : Un paysagiste peu connu du public : Gabriel le Bourguignon du Perré, 140. — Le Palinod de Lyre, 149. — Alfred Ruault : Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas (*suite*), 154. — Mme Roblot-Delondre : Notes sur Hébertot (Calvados), 164. — Jean Mathière : Les Aulerques pendant la période de l'indépendance gauloise, 171. — Abbé E. Thorel : En marge des Livres nouveaux, 178. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 185. — Bibliographie normande, 188.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
Henri DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1927

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. Alfred RUAULT.

Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915). *Correspondance et Souvenirs (suite)*, par M. DUBOURG.

Autour de Richard Simon, deux billets inédits, par M. Ed. LE CORBEILLER.

Au diocèse de Séez (1791-1792), par M. le chanoine UZUREAU.

Notes sur Hebertot, par Mme ROBLOT-DELONDRE.

A propos d'une note de Chassant, par M. J. MATHIÈRE.

Pour le centenaire du Romantisme. Compte-rendu par M. le chanoine Ch. GUÉRY de : Milano Romantica e la Francia della restaurazione (1815-1830) de Mlle Clementina de COURTEN.

Les Le Roux d'Infreville, par M. le baron d'ESNEVAL.

Digitized by Google

Une Famille d'Argentan

LES LAUTOUR

1600-1915

. Correspondance et Souvenirs

(Suite)

A la suite de l'échauffourée du 14 mars 1793, qui se termina par le massacre de Barbot Tierceville, et de nombreuses arrestations, Lautour Duchâtel, président de la Société populaire « Les Amis de la Constitution », dont Barbot Tierceville était un des fondateurs, fit rayer son nom de la liste des membres. Le 19 mars cette Société se réunit dans le couvent des Jacobins, et le président Lautour Duchâtel félicita Tabouret Moissonière, qui avait le 14 repoussé la horde contre-révolutionnaire et sauvé la municipalité et les autorités constituées (1). Il fut remplacé comme président par Belzais Courménil. Le 14 thermidor an II il fut nommé avec plusieurs autres membres de la Société populaire « Missionnaire républicain pour réchauffer le zèle des communes voisines. »

Le 21 thermidor de la même année il est, en qualité de commissaire national près le tribunal de district chargé de pérorer à la fête du 10 août (23 thermidor) (2). « En l'an IV je fus nommé commissaire près le tribunal du département de l'Orne et j'en exerçai les fonctions jusqu'à l'époque de la suppression des tribunaux de département. — En l'an VIII je fus nommé commissaire près la cour d'appel séant à Caen, et j'en ai exercé les fonctions, sous ce titre et sous celui de procureur général, pendant dix ans (3) ; ensuite ma mauvaise santé me força de demander ma

(1) Bulletin Flammarion, année 1887, p. 174-177-217.

(2) Bulletin Flammarion, année 1887, p. 307-402-403.

(3) Il fut remplacé le 31 mars 1810 par Goupil de Préfeln, auquel on ne trouva pas les mêmes talents oratoires qu'à son prédécesseur. Louis

Digitized by Google

retraite, et on me l'accorda avec une pension pour récompense de services (1) ». Le 15 septembre 1840, quelques jours après le décès de Lautour Duchâtel, un de ses neveux, Lautour Mézeray, notaire, ancien maire d'Argentan, fils de Louis-César Lautour-Mézeray, écrivait d'Argentan à M. le Procureur général près la cour royale de Caen : « Monsieur le Procureur général, votre lettre du sept est déjà un hommage rendu à la mémoire de M. Lautour-Duchâtel, et c'est avec reconnaissance que sa famille a appris ce que vous vouliez bien faire pour honorer les services de ce digne magistrat (1). Les scellés apposés après le décès de mon oncle n'ont été levés qu'hier assez tard, et c'est seulement aujourd'hui que j'ai à ma disposition les lettres et renseignements que vous désirez posséder. J'ai l'honneur de vous les adresser au nombre de dix pièces, savoir :

1° Note de la main de mon oncle intitulée : Etat de mes services (2).

2° Extrait d'un procès-verbal de l'administration du district du département de l'Orne, qui nomme à l'unanimité M. Lautour-Duchâtel, commissaire du Gouvernement près le tribunal de l'Orne le 6 brumaire an IV.

3° Lettre autographe de M. Lambrecht, Ministre de la Justice, du 8 pluviôse an VII, par laquelle le Ministre proposait, dans les termes les plus honorables, une place à M. Lautour-Duchâtel dans les bureaux du Ministère (3).

Antoine Goupil de Préfeln 1752 † 1831, né à Argentan fit partie du Conseil des Anciens, et du Corps législatif, jusqu'en 1812 (Mémoires sur Caen par Léon Esnault).

(1) Cette lettre du procureur général ne nous est pas connue.

(2) Nous en avons donné copie plus haut.

(3) Voici cette lettre « Le Ministre de la Justice au citoyen Lautour du Châtel, commissaire du D. E. près des tribunaux de l'Orne. Les témoignages avantageux que l'on m'a rendus, Citoyen, de votre moralité, de votre civisme, de vos talents, m'engagent à vous faire une proposition. Il vaque dans cet instant une place de chef-adjoint dans mon ministère, le traitement est de 3.750 fr., mais avec un espoir d'avancement lorsque les circonstances le permettraient. Je vous offrirais cette place dans le cas ou cela pût convenir à vos goûts et à vos intérêts, car c'est ce que vous devez consulter pour vous déterminer. J'attendrai votre réponse par le plus prochain courrier. Je vous joins une lettre pour le citoyen Launey, président d'une des sections de votre

Digitized by Google

4° Diplôme de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen.

5° Affiliation à l'université de Jurisprudence.

6° Brevet de chevalier de la Légion d'honneur avec rang du 14 juin 1804. M. Lautour-Duchâtel y est qualifié Procureur général honoraire.

7° Lettre du général Laroche, relative à cette nomination.

8° Lettre d'invitation pour se rendre au Sacre de l'Empereur, auquel M. Lautour-Duchâtel est invité en qualité de Procureur général (1).

9° Décret du 19 février 1806, qui nomme M. Lautour-Duchâtel, membre du conseil de discipline de l'école de droit de Caen.

10° Lettre de M. le duc de Massa, Ministre de la Justice, en date du 21 août 1810 qui annonce à M. Lautour-Duchâtel sa mise à la retraite et la liquidation de sa pension (2).

Je n'ai trouvé dans les papiers aucune correspondance, aucuns documents privés. bien que M. Lautour-Duchâtel eut des relations en assez grande quantité. Il ne s'est trouvé non plus aucune trace

---

tribunal mais vous ne la lui remettrez que dans le cas ou vous n'accepteriez pas, car c'est pour lui faire la même proposition. Adressez votre réponse, *à moi seul*. S. et F. Lambrecht. P. S. Quant à la partie dont vous vous occuperiez nous arrangerions les choses de façon que vous choisiriez ce qui vous conviendrait le mieux.

(1) Nous citons cette lettre « Monsieur Lautour Duchâtel, notre procureur général impérial près la cour d'appel séante à Caen, la divine providence et les constitutions de l'Empire ayant placé la dignité impériale héréditaire dans notre famille, nous avons désigné le 11e jour du mois de Frimaire prochain pour la cérémonie de notre Sacre, et de notre couronnement. Nous aurions voulu pouvoir dans cette auguste circonstance rassembler sur un seul point l'universalité des citoyens qui composent la Nation française. Toutefois et dans l'impossibilité de réaliser une chose qui aurait eu tant de prix pour notre cœur, désirant que ces solennités reçoivent leur principal éclat de la réunion d'un grand nombre de citoyens distingués par leur dévouement à l'Etat et à notre personne, nous vous faisons cette lettre pour que vous ayez à vous trouver à Paris avant le trois de Frimaire prochain, et à y faire connaître votre arrivée à notre grand maître des cérémonies. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en sa Sainte Garde. Ecrit à Saint-Cloud le 4 Brumaire an XIII, signé Napoléon. Le Secrétaire d'Etat, H.-B. Maret.

(2) Sur sa demande, pour motifs de santé.

Digitized by Google

de ses travaux à l'Assemblée législative, à l'exception de sa médaille de député (1).

Depuis sa retraite en 1810, époque à laquelle il revint habiter sa ville natale, M. Lautour-Duchâtel avait mené une vie simple et retirée, remplie par la lecture, la promenade, et le commerce de quelques amis (2).

Doué du caractère le plus agréable, d'une physionomie ouverte et noble, d'un esprit facile et enjoué, d'un jugement d'une lucidité rare, il se plaisait à la vie facile et libre des soucis de son ancien travail, et se plaisait surtout avec les enfants, s'éloignant autant que possible des occupations sérieuses. Mais lorsqu'il était appelé, par une circonstance imprévue à examiner quelque difficile affaire, on retrouvait tout de suite l'homme d'autrefois; la physionomie grave, l'esprit vif et pénétrant, le tact exquis, la spontanéité de décision, la propriété d'expression, tout se retrouvait, tout se conserva jusqu'au dernier moment.

Dans les dix dernières années de sa vie il accomplissait avec

---

(1) Le 6 décembre 1807 son frère Louis César, notaire à Argentan lui écrivait pour lui annoncer le résultat des élections. « ...La première nomination donne pour candidat au Sénat Messieurs de Courtemer, président, et Duchâtel, conseiller d'état, Boismaheut obtint 83 voix. L'Assemblée s'occupa ensuite de la nomimation de trois candidats pour le Corps législatif. Au premier tour de scrutin personne n'obtint de majorité absolue, ce qui en nécessita un second qui fut favorable au général Bonroux qui fut proclamé premier candidat comme ayant réuni 63 voix tu en eus 55, il t'en fallait 61 pour être élu. Le ballotage fut établi entre les électeurs qui avaient obtenu le plus de suffrages; les deux en dedans étaient Messieurs Dorneaux, général. et Delaunay, président de la cour de justice criminelle, ceux en dehors étaient toi et un sieur Puausel de la Folleterie, ex noble du canton de Mortagne. Le résultat de ce ballotage fut que tu fus élu candidat second, comme ayant réuni 70 voix, ton concurrent 49; le général Dorneaux fut élu troisième candidat ayant obtenu 68 suffrages et Delaunay 50.... Je t'invite à te bien ménager pour éviter toutes indispositions. Ton frère et sincère ami, Lautour. »

(2) Nous savons par la correspondance échangée entre ses deux frères Boismaheut et la Mésangerie, qu'il allait presque tous les jours faire une partie de billard dans sa propriété de Bésion (Cette propriété se compose d'une petite maison avec jardin et d'une ferme assez importante, elle est située à environ 1.500 mètres d'Argentan du côté de Sarceaux. Elle appartenait encore à la famille Lautour au commencement du XXe siècle.

Digitized by Google

une foi entière tous les devoirs de la religion. C'était, disait-il, un retour vers les leçons lui venant de sa mère, pour laquelle il avait conservé une parfaite vénération, et dont il était le quinzième enfant (1). Mais sa piété était douce et sans ostentation, elle avait préservé son caractère de l'humeur fâcheuse, si commune aux hommes de son âge. La veille de sa mort, à cinq heures du soir, il s'entretenait avec moi de sa fin prochaine, avec le calme qui lui était habituel, non pour regretter la vie, mais pour s'applaudir de la voir se terminer avec honneur et pour remercier Dieu de tout ce qu'il avait fait pour lui. La parole révélait dans ce moment cette puissante confiance, cette résignation courageuse qui n'appartiennent qu'à l'homme qui meurt avec le sentiment d'une bonne conscience.

Veuillez excuser cette longue lettre, M. le Procureur général, en parlant d'un homme auquel je dois beaucoup, puisque, avec l'affection dont il m'avait donné tant de preuves, j'ai trouvé chez lui les enseignements d'une haute intelligence et de la plus rare intégrité ».

Lautour Duchâtel fut inhumé dans le cimetière d'Argentan, où se trouvent également ses frères La Mésangerie et La Broise avec un certain nombre de membres de la famille Lautour-Mézeray (2).

Par son testament olographe en date du 11 octobre 1838, il laissait à ses deux neveux Lautour-Vauxhébert la terre de Monantel, sise à Saint-Loyer, et tout le reste de sa fortune, c'est-à-dire ses meubles et la terre de Bésion à un autre neveu, Louis Lautour, notaire, fils de Lautour-Mézeray, à charge par lui d'acquitter quelques legs particuliers, et toutes les dettes et charges qui grèveraient la succession. Entre autres legs Louis Lautour devait payer

(1) Louis Lautour veut dire que Lautour Duchâtel était un des quinze enfants issus du mariage de Lautour des Verrières et de Mme Grancher. En réalité Lautour Duchâtel né en 1750 était le deuxième enfant de Mme Grancher Lautour, le premier Jean-Jacques était prêtre, comme nous l'avons vu précédemment.

(2) Il existe dans une partie du cimetière d'Argentan un ensemble de concessions perpétuelles contiguës, acquises les 15 juillet 1828, 21 juillet 1839, 11-14-21 avril 1850, 28 octobre 1868, par Lautour de la Mésangerie, Louis-César Lautour Mézeray, J.-M. Charpentier, veuve Blanchard, veuve R. Clogenson, veuve Patrin, Louis et Charles Lautour-Mézeray, Louis et Auguste Lautour Vauxhébert, où sont inhumés la majeure partie des membres de la famille.

Digitized by Google

une rente viagère de 1.500 francs inamortissable et insaisissable à son frère Charles, lequel n'était pas encore entré dans l'administration et menait la grande vie à Paris.

III. — *Marie-Anne-Charlotte-Geneviève Lautour*. Née à Argentan le 28 avril 1751, elle épousa François-Ignace Charpentier, notaire à Exmes et en eut trois enfants : 1° Jean-Marie Ignace, notaire au Bourg Saint-Léonard, mort sans postérité ; 2° Edouard Charpentier, notaire à Exmes, mort sans postérité ; 3° Jacques Charpentier, tué à la bataille de Wagram. Nous savons que seul l'aîné vivait encore entre 1835 et 1850, car il en est question à plusieurs reprises dans la correspondance échangée entre les deux frères Boismaheut et la Mésangerie, à propos des arrangements de famille; il n'avait pas plus que Louis Lautour, lui aussi notaire, la confiance de Boismaheut, qui en affaires ne devait pas se contenter des formules ordinaires, mais être assez disposé à traiter toutes choses avec une indépendance, peut-être un peu absolue (1).

Lors du partage de la succession Boismaheut le 27 mai 1848, Jean-Marie Ignace y intervient pour un tiers, comme représentant seul sa mère, sœur du général, antérieurement décédée. De même il figure à l'acte d'acquisition d'une concession perpétuelle dans le cimetière d'Argentan avec ses cousines germaines les veuves Blanchard, Clogenson et Patrin, les 11, 14 et 21 avril 1850.

IV. — *Jean-Aimé Lautour, sieur de Boismaheut* (2). Né à Argentan le 21 avril 1752, Jean-Aimé Lautour était comme ses frères Duchâtel, de la Mésangerie et Mézeray, destiné au barreau ou à la magistrature ; la Révolution en fit un soldat, mais il garda de son éducation première le goût des lettres, et nous avons de lui de nombreux écrits, notamment sa biographie et celle de Masséna dont il fut l'aide de camp et l'ami : admirateur pas-

(1) Cependant tout à fait à la fin de sa vie, son dernier testament daté du six août 1844, instituait son neveu Charpentier exécuteur testamentaire. Il est d'ailleurs permis de supposer que dès 1840 les facultés intellectuelles de Boismaheut avaient légèrement baissé, et même comme le dit son neveu le Préfet d'Alger, qu'il était à peu près en enfance. Nous citerons en leur temps quelques extraits de ces testaments successifs.

(2) Jean-Aimé Lautour, sieur de Boismaheut, « Bois-Maheut », c'est cette manière d'écrire son nom qu'avait adoptée Jean-Aimé Lautour, et que nous adopterons avec lui.

Digitized by Google

sionné de son chef il s'efforce de laver sa mémoire des accusations portées contre lui en diverses circonstances et il éclaire d'un jour particulier les relations existant entre Bonaparte et Masséna. Quoique suspect d'une certaine partialité le témoignage de Boismaheut n'en est pas moins fort intéressant et mérite d'être conservé. Il a encore écrit des rapports sur les différents événements de guerre auxquels il fut mêlé. D'ailleurs nous signalons, d'après un de ses manuscrits, ses différents ouvrages dont plusieurs ne nous sont pas parvenus.

« Notice sur Bonaparte et sa politique.

Lettre à M. de Châteauneuf relative à la bataille de Zurich et à Bernadotte.

Opinions politiques sur la Révolution de 1830.

Opinions sur les paroles d'un croyant.

Opinions sur la conspiration de L. P. L., duc d'Orléans, par Gallais.

Description du tableau historique de la vie militaire du général Lautour, peint par Renault en mars 1829 (1).

Rapport sur la bataille de Borghetto imprimé à la suite du tome V de l'histoire de France de M. de Toulongeon (Paris, Treuttel et Würtz, 1806, in 8°).

Belle défense de la citadelle d'Alexandrie en Piémont. »

De plus nous possédons une très importante correspondance échangée entre lui et ses frères Duchâtel, de la Mésangerie et Mézeray; nous serons amenés à y faire de nombreux emprunts, ainsi qu'aux lettres que lui adressait sa mère, née Grancher, pendant ses campagnes d'Italie.

« Le maréchal de camp Lautour (Jean-Aimé) est né à Argentan (département de l'Orne) le 21 avril 1752. Son père était petit-neveu de François-Eudes de Mézeray, l'historiographe de France. Les oncles de son père cultivèrent les lettres et exerçaient des fonctions judiciaires et administratives ; ils ont laissé des ouvrages qui sont estimés (2).

---

(1) Nous ne possédons aucun de ces ouvrages et ne savons ce qu'est devenu le tableau de Renault. Mais dans le manuscrit qui nous les signale le général donne de chacun d'eux, sauf du premier, une analyse assez complète, qui permet de se rendre compte de sa grande indépendance d'esprit.

(2) Lautour du Châtel, Lautour de Montfort.

Digitized by Google

Le père du maréchal de camp eut deux frères : l'un (1), lieutenant-général des Eaux-et-Forêts de France à la table de marbre du Palais à Rouen, commissaire à la Chambre de réformation du Parlement ; l'autre (2), avocat. Quant à M. Lautour père il exerça pendant sa vie les fonctions de conseiller, substitut du procureur du Roy au bailliage d'Argentan. Le maréchal de camp lui succéda dans l'office de conseiller du Roy, substitut (3). Il en exerça les fonctions pendant plusieurs années (4).

Au commencement de la Révolution il fut l'un des députés aux assemblées bailliagères. Major de la Garde nationale (5) d'Argentan il assista à la fédération générale qui eut lieu au Champ-de-Mars. Il s'inscrivit en qualité de volontaire et partit dans le 1er bataillon de l'Orne avec son frère Alexandre Lautour, avocat, capitaine dans la même garde nationale ; un autre frère (6) rejoignit les armées comme pharmacien de 1re classe.

Les autres frères restèrent pour terminer leurs études et furent successivement appelés à de hautes fonctions législatives, administratives, religieuses et judiciaires (7).

Ce ne fut que vingt ans après la mort de leur père, après celle de leur mère, et après leur retour des armées, qu'ils parta-

---

(1) Lautour de Tourval.

(2) Lautour de la Bouchardière.

(3) Il versa, en effet, à la succession de son père, le 29 juin 1783, la somme de huit mille francs pour valeur de la charge.

(4) Il vendit cette charge, au citoyen Renaud Dumotté avant de partir pour l'armée.

(5) Nous trouvons dans le bulletin Flammarion année 1887, p. 29. « La disette se fit sentir en 1789, à Argentan le prix du blé était excessif et les halles insuffisamment fournies. Des perquisitions furent faites à Vrigny, dirigées par MM. Boulay et Lautour de Boismaheut, officiers de la troupe bourgeoise (garde nationale). Les grains saisis furent vendus à prix fixé, lequel fut remis aux propriétaires. »

(6) Lautour Vauxhébert (orthographié aussi Vaux-Hébert et Veaux-Hébert).

(7) A cette époque l'aîné Jean-Jacques était curé de Condé-sur-Laézon, le second Lautour Duchâtel était député ; il n'y avait à terminer leurs études que Lautour Vauxhébert encore étudiant en pharmacie, son frère jumeau Lautour Mézeray, qui devait être notaire, Lautour la Broise et Lautour Boisaumont (ou de Boisaumont) qui était tonsuré et devait être ordonné prêtre quelques mois plus tard.

Digitized by Google

gèrent (1) les biens dont la totalité des revenus avait été par eux réservée pour subvenir aux dépenses de la famille. Bel exemple laissé à leurs descendants et à la postérité (2).

Jean-Aimé Lautour fit sa 1re campagne à l'armée du Nord, en qualité de volontaire. A la fin de cette 1re campagne il fut nommé par le roi Louis XVI, sous-lieutenant au 3e bataillon d'Infanterie légère ; il rejoignit l'armée des Alpes où il se distingua, et y fut successivement promu au grade de lieutenant et de capitaine. Il y commanda pendant deux campagnes des détachements et des postes d'avant-garde. Ce genre de service aussi actif qu'il est instructif lui fit faire la connaissance du chef de bataillon Masséna qui commandait le premier corps de grenadiers de l'armée, et devait après la plus brillante carrière militaire, mourir Maréchal de France et prince d'Essling (3). »

Choisi comme aide de camp par Masséna, le capitaine Lautour était à la tête de la 1re colonne de l'armée française commençant son mouvement vers l'Italie, pour tourner la place de Saorgio et pénétrer en Piémont (4).

« Après la prise de Saorgio, l'aide de camp Lautour continua ses fonctions pendant les campagnes qui se succédèrent, il fut promu au grade de chef de bataillon ; et à celui de chef de brigade après la bataille de Lodi, où il fut blessé de 7 coups de sabre, dont un le priva du mouvement des articulations de la jambe droite. Il fut chargé pendant les 1res campagnes d'Italie de la correspondance secrète, de celle civile et militaire, ainsi que de la rédaction des proclamations des ordres du jour, des instructions et des rapports. Il s'en acquitta de manière à mériter non

(1) Messidor an X.

(2) Cette assertion de Boismaheut ne semble pas absolument exacte. Il résulte de la correspondance échangée entre sa mère et lui qu'il tenait fort à ses droits et n'était pas facile en affaires : si donc ils sont lui et ses frères, restés dans l'indivision pour tout ou partie de leurs biens, c'est qu'il ne leur était guère possible de faire autrement, à cause des circonstances, et de l'absence prolongée d'une partie d'entre eux. Il faut cependant ajouter que leurs partages et leurs règlements se firent toujours sinon sans difficultés, du moins sans procès et à l'amiable.

(3) Tout ce qui est entre « est emprunté à l'autobiographie du général J.-A Lautour.

(4) Autobiographie du général.

Digitized by Google

seulement la confiance de son général, mais aussi celle des représentants attachés à l'armée, qui alors en suivaient les mouvements et en partageaient la gloire (1). »

La convalescence de Lautour fut longue, mais Masséna ne le remplaça pas et mit sa bourse et son crédit à la disposition de son aide de camp (2) : cependant celui-ci privé de l'usage de sa

(1) Il n'en fut pas toujours ainsi. En effet, dans sa biographie de Masséna, Lautour rapporte les faits suivants « Au moment où les deux armées des Pyrénées et d'Italie rédigeaient des adresses à la Convention pour lui demander énergiquement si c'était pour César, pour Pompée, pour le Sénat ou pour la liberté de la Patrie qu'elles combattaient, les représentants Aubry et Befroy furent envoyés à l'Armée d'Italie pour faire des arrestations et des épurations... Ils remirent au général Masséna une liste qu'ils avaient apportée de Paris, en tête de cette liste se trouvait Lautour 1er aide de camp du général. La figure de Masséna s'enlumina, mais il sut se contenir et demanda quels étaient les reproches qu'on faisait à cet officier. Les représentants se contentèrent de dire qu'ils avaient des notes, qu'ils avaient aussi depuis leur arrivée pris des renseignements, qu'ils savaient que cet officier était un terroriste (il avait rédigé et signé l'adresse de l'armée d'Italie). Masséna, feignant de ne pas comprendre ce que l'on entendait par la désignation de terroriste, se contenta de répondre qu'il ignorait si son aide de camp avait des terres ou n'en avait pas, mais qu'il savait que cet aide de camp remplissait avec exactitude, bravoure et intelligence tout ce qui était relatif à son service, qu'il lui était nécessaire, qu'enfin il tenait à le conserver près de lui comme étant un de ses meilleurs officiers! L'épuration exigée par Aubry et Befroy fit hautement murmurer les troupes, les deux représentants en furent informés, ils se retirèrent promptement à Gênes et n'osèrent pas reparaître à l'armée. »

(2) Nous possédons en effet douze lettres adressées par Masséna à son aide de camp entre le 4 thermidor an IV, après la bataille de Lodi et le 16 Messidor an VIII Deux de ses lettres sont vraisemblablement de la main même de Masséna ; les autres sont seulement signées par lui et souvent avant la signature un ou deux mots d'amitié ont été ajoutés par le signataire. Dans celles de thermidor an IV et de vendémiaire an V, il lui fait les offres d'argent les plus pressantes et l'engage à tirer sur lui des lettres de change ; dans toutes il lui donne des preuves d'amitié et l'engage à faire tous ses efforts pour venir le rejoindre. Le 20 ventôse an V il lui annonce qu'il lui a obtenu le commandement de Ferrare. En Fructidor an VII, il lui demande de profiter de son séjour en France, pour lui rendre le service d'aller passer quelques jours chez lui, dont il est éloigné par son commandement de l'armée du Danube A ces lettres sont jointes deux autres, une de Gardanne et une de Reille, cette dernière apprend à Lautour la défaite de Wurmser, réduit à s'enfermer dans Mantoue.

Digitized by Google

jambe ne marchant qu'avec des béquilles, désira rentrer en France, il en fit la demande (1). Le général en chef Bonaparte répondit qu'un officier d'un grade supérieur, qui conservait sa tête, pouvait continuer de rendre de nouveaux services; qu'il ne devait rentrer en France qu'avec une fortune suffisante pour y soutenir l'honneur de son grade, il ajouta : « C'est à moi d'y penser ». Après ce peu de mots il donna l'ordre et envoya le chef de brigade Lautour commander Ferrare et le Ferrarais, et le chargea en qualité de gouverneur et de commandant militaire d'organiser cette légation papale qui se trouvait être la première ligue de défense du Pô formant une partie de la république transpadane, dont il était indispensable de tirer les besoins de l'armée et l'approvisionnement des places. Cette organisation civile et militaire à laquelle le commandant Lautour consacra ses soins, facilita les communications et les marches de l'armée assura les opérations et paralysa dans cette partie de l'Italie le pouvoir visible de l'évêque de Rome et les pouvoirs secondaires des autres évêques et du clergé. Le commandant Lautour reçut pendant sa convalescence le brevet de chef de brigade, et par une peu ordinaire le général en chef Bonaparte en le lui faisant remettre par le chef de l'Etat-major général de l'armée lui fit annoncer que, par l'arrêté qu'il venait de prendre, et pour reconnaître personnellement ses services il l'attachait à la 3ème demi-brigade d'infanterie légère, brigade dans laquelle il avait obtenu les grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, sans pour cela qu'il discontinuât d'être employé comme officier supérieur dans les Etats majors de l'armée.

(*A suivre*) R. Dubourg.

(1) Autobiographie.

Digitized by Google

Un paysagiste peu connu du public

Gabriel le BOURGUIGNON du PERRÉ

Je me suis astreint à une tâche très délicate, en rendant hommage au talent d'un être bien cher, tout en m'efforçant d'attirer l'attention de mes contemporains, sur la personnalité d'un peintre de vues de la première moitié du XIXe siècle, dont les œuvres figurèrent au Salon de Paris de 1836 à 1845. J'ose espérer dans cette modeste étude, atteindre le but que je me suis proposé, c'est à-dire en évoquant en quelques souvenirs surannés, parvenir à tirer de l'oubli, un artiste, qui bien qu'amateur, a représenté avec une grande subtilité, de ravissants paysages de l'Amérique du Sud et plus particulièrement du Brésil.

Ingénieur hydrographe de la Marine, envoyé en mission sur la côte méridionale du Brésil de 1830 à 1831, Gabriel du Perré a surtout demandé à la peinture, de procurer à ses rares heures de loisir un agrément raffiné, qui permettait à son âme enivrée des beautés exotiques, de fixer pour toujours ses ravissements. Ses importantes fonctions, les intéressants travaux hydrographiqnes auxquels il se livra durant une carrière exceptionnellement distinguée, font de lui un personnage d'un certain relief, qui remplit avec zèle son rôle honorable, dans l'histoire de notre marine. Cette raison m'oblige donc à tracer une succincte biographie qui en me permettant d'effleurer ses origines de famille, me fera réserver à ses remarquables travaux une place légitime, avant d'aborder le sujet qui nous intéresse et qui est l'objet même de cet article, c'est-à-dire le peintre paysagiste.

PAR SON ARRIÈRE-PETIT-FILS.

Paris, décembre 1926.

Le 14 juillet 1798 (27 Messidor de l'An VI), naquit à Caen un enfant du sexe masculin, prénommé Gabriel-Cyprien ; ce fut mon arrière-grand-père ! Fils de Paul le Bourguignon du Perré de

Digitized by Google

Brieux et de Monique le Bourguignon du Perré du Mesnil, qui cinq années plus tôt pendant la Terreur, fut incarcérée à peine âgée de quinze ans, il appartenait par sa famille à cet ardent parti royaliste de Basse-Normandie, qui dès la première heure s'adonna à la chouannerie. Son oncle maternel le chevalier Hippolyte le Bourguignon du Perré du Mesnil, réchappé de Quiberon bataillaconstamment comme chef d'Etat-Major aux côtés de Louis de Frotté, et c'est dans cette atmosphère de la vieille France, encore vaillante au milieu de l'avilissement général, que Gabriel du Perré passa sa prime jeunesse. Il partagea son adolescence entre le vieil hôtel familial de la rue Saint-Pierre et Feuguerolles, ancien fief dont son grand-père fut le dernier seigneur et qui échappa par bonheur au grand naufrage. Malgré la gravité des événements imprévus qui faisaient s'éterniser l'expérience Napoléonienne, la vie à Caen durant le Consulat et l'Empire n'était guère empreinte de monotonie ; la détente des esprits s'y opérait lentement et on reprenait contact avec les anciennes mœurs, par les subterfuges d'un enthousiasme dépourvu d'excès. Combien j'aime à évoquer par quelque scrupule brumeux, les longues soirées d'hiver de ce petit garçonnet, inconscient du grand drame de l'histoire qui accompagnait ses premiers ébats. Il me semble le voir jouer près de la haute cheminée familiale, aux pieds de sa jeune mère! D'épaisses bûches crépitantes éclairent de leurs vacillements la beauté blonde de celle-ci, occupée à quelque tapisserie, tandis que le père tout pensif, remue nerveusement les cendres fumantes! Une porte s'ouvre brusquement... des cris étouffés... voici ses deux oncles compagnons de Frotté, qui ayant trompé la vigilance de la police de Fouché, se jettent harassés dans les larges fauteuils. Alors les flambeaux s'éteignent, dans d'interminables murmures, on se communique les plus angoissantes nouvelles, puis après un frugal repas mangé à la hâte, on s'esquive en recommandant autour de soi le silence!!! Telles furent les premières années de Gabriel du Perré, jusqu'au moment où ayant atteint l'âge convenable il fut mis en pension à Caen. La famille s'était augmentée de deux fils, et notre jeune Gabriel sut se parer gravement de sa qualité d'aîné. Ses premières études aidèrent à se développer cette intelligence précoce, qui dans ses jeunes manifestations, laissa présager une heureuse destinée.

Ma famille qui avait fourni à la robe, un nombre important

Digitized by Google

d'Avocats du Roi et de Magistrats revêtus de hautes charges, tel Constantin le Bourguignon du Perré de Lisle, le dernier Lieutenant-Général du Bailliage de Caen, caressa un moment le furtif espoir de destiner leur aîné à la magistrature; mais ils durent bien vite renoncer à ce projet devant le peu d'empressement que manifestait Gabriel du Perré pour l'étude des lois. C'est alors heuseusement que se précisa son inclination pour les sciences, que n'avaient cessé d'encourager ses professeurs.

L'Ecole Polytechnique nouvellement fondée en 1794, offrait alors à une multitude de jeunes gens des carrières de choix. Lorsque le moment survint de prendre une décision pour l'orientation de ses études supérieures, ce fut dans la famille un grand déchirement. On redoutait naturellement, que cédant à une redoutable tentation, ou à de pernicieuses fréquentations, sous l'impulsion d'une fantaisie juvénile, il contracta l'idée de servir dans les armées de Bonaparte. Ses parents tentèrent en vain durant ses premières années d'études à Paris, de le faire revenir sur une décision qu'ils jugeaient inconcevable dans l'esprit de ce fils qu'ils chérissaient. Mais le jeune garçon fut intraitable, tant et si bien que son brave homme de père à bout d'arguments, choisit le plus vulnérable, celui qui a raison de tout, en réduisant à son strict minimum la pension qu'il lui servait, afin que de cette façon il ne puisse payer ses inscriptions. Gabriel du Perré dans ce premier heurt avec la volonté paternelle, sut faire preuve d'une force de caractère vraiment héroïque, en s'imposant les plus durs sacrifices; mais il finit par avoir raison de la résistance familiale, en subissant avec succès tous ses examens.

Nous étions en 1815, après la fatale expérience des Cent Jours, la Monarchie traditionnelle avait repris à la consternation des Alliés, le sceptre légitime qu'on lui avait arraché. Cet obstacle qui sorte d'épouvantail, effrayait les parents de G. du Perré, se trouvait de ce fait annihilé, tandis que l'énergique décision paternelle s'effritait lentement. Lorsque quelques trois années plus tard en 1818, il se présenta à l'examen d'admission de l'Ecole Polytechnique, ce fut avec l'assentiment enthousiaste de ses parents. Les résultats furent heureux, car reçu avec félicitations il entrait à l'école le 1er novembre de la même année. Dans ses études il donna la mesure d'une application et d'une intelligence, qui le destinaient sur l'avis de ses maîtres, aux postes les

Digitized by Google

plus élevés, et après un travail soutenu de trois longues années il remportait encore une fois une brillante place à l'examen de sortie de l'Ecole Royale Polytechnique, puis le 25 octobre 1821, il était nommé élève hydrographe. C'est alors que commença cette magnifique carrière prématurément arrêtée après trente-trois années de service, consacrées généreusement à la gloire de cette France qu'il sut si bien aimer, en lui faisant le sacrifice de sa santé et même l'offrande de sa vie.

Après un stage réglementaire d'élève hydrographe, il reçut le grade d'Ingénieur de 3e classe le 1er novembre 1824. Ses premiers travaux durant ses campagnes de reconnaissance des côtes de France, de la Martinique et du Brésil, ayant attiré l'attention de ses supérieurs, dans ce grade qui reçoit rarement semblable distinction, et sur la proposition spécialement adressée au Roi Louis-Philippe par l'Amiral de Gourdon, il était élevé à la dignité de Chevalier de la Légion d'Honneur, le 27 juillet 1832. Lors de son retour de cette périlleuse mission à la Martinique, son cœur sut s'émouvoir pendant un séjour à Caen, des charmes d'une de ses cousines germaines, et avec le consentement unanime de la famille, qui prisait fort ces sortes d'alliances, il contracta mariage le 9 octobre 1826, avec Demoiselle Léa-Constantine le Bourguignon du Perré de Fenguerolles, âgée de dix-sept ans. Le jeune couple vint s'installer à Paris, rue du Montparnasse, où G. du Perré possédait un coquet appartement dans une maison entourée de jardinets verdoyants, situés à proximité de l'ancienne enceinte des Fermiers Généraux. Malgré les douceurs de cette nouvelle vie, qui l'éloignait chaque jour davantage de ses accablants travaux, il accepta différentes missions sur les côtes de France, sous les ordres de M. Beautemps-Beaupré, Ingénieur hydrographe en chef. C'est à cette époque qu'il fut frappé dans ses plus chères affections, en perdant sa jeune femme, qui après une malencontreuse chute de cheval, mit au monde mon grand-père Gabriel-Constantin en 1827, et mourut des suites de cet accident malheureux en 1829. Surmontant sa douleur il se remit ardemment au travail, laissant le soin d'élever son fils à ses parents, et il repartit vers le Brésil et le Rio de la Plata, où l'appelaient ses fonctions ; à cette mission nous devons ses admirables paysages.

D'une élégance frisant le dandysme, qu'une distinction naturelle agrémentait plus encore, il tint dans la société parisienne

Digitized by Google

son rôle de galant homme, qu'une certaine inclination aux bonnes fortunes, je dois bien l'avouer sans l'offenser, faisait rechercher plus particulièrement, Sous la Restauration, ses deux oncles Hippolyte le Bourguignon du Perré du Mesnil, Garde du Corps de Louis XVIII et son frère Louis-Aimé, capitaine de cavalerie, tous deux anciens chouans et chevaliers de Saint-Louis, lui firent partager leur intimité et leurs relations étendues dans la vieille société royaliste, qui sentait encore si bon l'ancien régime, dans son exquise urbanité. C'est là qu'il fit connaissance du Baron de Stühlman, vieux compagnon et collègue de son oncle Hippolyte à la compagnie de Noailles ; cet ancien officier de la Garde Suisse, laissa le soir de ses noces sa toute jeune femme, dans le plus prématuré veuvage qu'il se soit vu, tandis que la révolution de 1830 faisait perdre à cette dernière sa charge de lectrice de Mme la Duchesse d'Angoulême ! En l'année 1835 le 30 mai, il donna une belle-mère à mon grand père, en épousant cette infortunée Mme de Stühlman, née Renée-Mathilde Geoffroy de Villeneuve, fille d'un juge au Tribunal civil de la Seine. De cette seconde union devait naître le 12 juillet 1838, Etienne-Raymond le Bourguignon du Perré, futur chef d'Etat Major de l'Amiral Courbet, qui victime de l'injustice gouvernementale, fit valoir ses droits à la retraite dans le grade de Capitaine de Vaisseau quelques mois à peine avant sa promotion au grade d'Amiral...

Nommé durant sa reconnaissance des côtes de France, ingénieur hydrographe de 2e classe le 9 novembre 1834, après avoir rempli une importante mission à Cette dont l'avait chargé le Ministre des Travaux Publics, il fut promu Ingénieur de 1re classe le 8 janvier 1840, tandis que cinq années plus tard, il recevait la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur. Il se trouvait donc à l'apogée de sa magnifique carrière, ayant atteint le plus haut grade dans un laps de temps relativement court. Tout en consacrant à ses recherches hydrographiques sur les côtes méridionales de la France. Italie et Toscane ses meilleures heures, il commençait à diriger ses aspirations vers de saines idées diplomatiques, puisant leur source dans cette politique traditionnelle de la Monarchie française, qui fit la grandeur de notre patrie, tandis qu'elle lui assurait la suprématie dans tout le monde.

Le nouveau gouvernement qui succéda à la Révolution de 1848, sut faire appel à la compétence de Gabriel du Perré, et par une

Digitized by Google

belle journée de l'été 1849, à bord d'un fringant voilier, il s'acheminait vers les côtes de Catalogne, chargé d'une ambassade extraordinaire auprès de la Reine Isabelle d'Espagne, que dissimulait les apparences d'une reconnaissance hydrographique.

A quelque temps de là, ce vaisseau battant pavillon de France, l'amenait dans le port de Santa-Cruz de la Selva ! Le premier soin de mon bisaïeul fut de transmettre ses lettres de créance, afin de se ménager le plus rapidement possible, le royal entretien qu'il sollicitait pour son gouvernement. En attendant sa lettre d'admission en la résidence royale, il eut soin de visiter furtivement les quelques connaissances, qu'il se souvenait avoir encore là ! De ce nombre se trouvait la plus belle femme qu'ait jamais enfanté l'Andalousie, la Duchesse de.... Dame d'honneur de Sa Majesté la Reine Isabelle. La démarche fut de bon augure, et sans doute, mon arrière-grand-père sut faire un ample usage des innombrables ressources de sa séduction, car le lendemain, ce qu'il attendait si anxieusement lui parvint sous les meilleurs auspices ! Par une malchance fatale, un terrible accès de goutte le clouait au lit, en le mettant dans l'impossibilité absolue de faire un pas. La situation était critique et sa personnalité compromise, tandis que l'objet de sa mission eut échoué fatalement, s'il ne se rendait pas à cette royale invitation ! Pour une seule fois dans sa vie, sacrant et jurant comme un gabier, il dépêcha au plus vite un matelot à sa belle Duchesse, qui ne pouvait manquer d'être précieuse pour le tirer de ce fâcheux embarras ! Trop empressée et peut-être attendant mieux d'un pauvre diable de rhumatisant, rendu par la douleur inoffensif, elle eut soin de quérir au passage, en femme avertie qu'elle était, quelque vieille sorcière, possédant les mille et une recettes pour ensorceler les cœurs les plus endurcis, ou guérir toutes les maladies du monde. Enervé, mon bisaïeul, peu crédule en ces sortes de choses, se laissa placidement administrer une horrible drogue, qui devait lui passer immédiatement son accès de rhumatisme... « Mais aussi dans une année, jour pour jour — affirma la vieille pythonisse — tu mourras fils de France... !!! »

Gabriel du Perré à sa grande surprise, était frais et dispos le lendemain, comme si rien ne s'était passé, et il put se présenter dignement devant la Reine Isabelle !

Hélas la triste prophétie de cette abominable femme, se réalisa

Digitized by Google

avec une précision déconcertante une année exactement après son voyage en Espagne, dans la nuit du 26 au 27 novembre 1850, pris subitement d'un accès de rhumatisme d'une violence inouïe, il succomba vers 6 heures du matin, foudroyé par une attaque d'apoplexie!

Cette mort, bien qu'un peu romanesque, revêt la personnalité de Gabriel du Perré, d'un charme tout spécialement émouvant, qui rend attrayante, même pour les étrangers, cette biographie, où je me suis un peu attardé, de cet officier éminent, qui occupe honnêtement dans l'histoire de notre marine sa place glorieuse.

Si sa magnifique carrière mérite une considération toute spéciale, sa personnalité artistique s'affirme vigoureusement dans des œuvres picturales qui m'ont engagé à évoquer le talent de leur auteur. Gabriel le Bourguignon du Perré, manifesta toujours pour le dessin un goût particulier, et en consultant son tableau de degré d'instruction à l'Ecole Polytechnique, qui est vraiment élogieux, on remarque que le dessin de la figure et du paysage, est honoré de la note « Très bien ». Il est vrai que ses fonctions d'Ingénieur hydrographe pour lesquelles, la décision du jury au concours de sortie de l'Ecole Polytechnique, l'avait désigné, exigeaient pour l'établissement de ses plans, un dessin d'une perfection absolue, que l'on retrouve largement exprimé dans la composition de ses tableaux. Tout d'abord, durant ses campagnes hydrographiques autour du monde, il eut souvent recours à l'aquarelle, qui s'accommodait si bien de sa nature impulsive, pour fixer rapidement quelque impression fugitive; et dans ses dessins et sépias que conserve pieusement sa petite-fille, Mme de Duranti de la Calade, née Thérèse le Bourguignon du Perré, on peut suivre fidèlement l'orientation de ses aspirations artistiques. D'inclination classique, il ne s'égare que fort prudemment, vers les conceptions de la nouvelle école romantique, qui alors commençait à poindre.

Au début de ce XIXe siècle, le paysage historique florissait, délaissant la nature, pour imaginer de vastes compositions à effets aussi mièvres que compliqués. Une âme sensible, déjà saturée de spectacles émouvants, qui la grisèrent voluptueusement, ne pouvait s'accommoder de ces œuvres toutes conventionnelles, où il manquait surtout, le souffle de la nature. Ceci décida donc mon

Digitized by Google

arrière-grand-père à émerveiller ses contemporains de cette somptuosité exotique. Fait curieux à constater, tous les paysages qu'il exposa au Salon de Paris de 1836 à 1845, sont exclusivement des vues du Brésil ; sans doute ces sites merveilleux, cette flore resplendissante, exercèrent sur ses sens, un attrait plus violent, une saveur plus émouvante, car c'est la seule contrée qui tenta son pinceau, durant ses trente-trois années de navigation, de la Martinique, aux côtes de Toscane. Fréquenta-t-il un atelier, eut-il pour maître quelque illustre peintre ? Ce sont là pour nous autant d'énigmes à éclaircir, car aucun souvenir de famille ne peut nous fixer à ce sujet ; toujours est-il que je suis incliné à penser qu'il peignit en compagnie de Paulin Guérin. Cette hypothèse se revêt malgré tout d'un certain crédit, lorsque l'on sait qu'il fut lié par une longue amitié à Vincent Courdouan, paysagiste et peintre de marines, professeur à l'école normale de Toulon, lui-même élève de ce célèbre artiste. Une certaine analogie dans les dates de leurs premières expositions, peut donner quelque apparence de véracité à cette supposition, car en effet Courdouan exposa au Salon de Paris, à partir de 1835, c'est-à-dire une année avant mon arrière-grand-père. Dans ses paysages exposés au Salon de Paris, G. du Perré, a représenté avec une magistrale virtuosité, les régions les plus pittoresques de la Baie de Rio de Janeiro. Ici c'est un golfe baigné par des flots limpides, au milieu desquels, ancrée à quelques centaines de brasses du rivage, la gabare l' « Emulation », vaisseau de la mission, se balance doucement. Là des ruisseaux torrentueux, précipitent d'une cascade à une autre leurs eaux écumantes ; palmiers squelettiques, fougères géantes, araucarias mélancoliques, surgissent de tous côtés, se mêlant à d'épaisses broussailles curieusement diaprées. Puis des monticules s'en vont çà et là rejoindre la chaîne côtière de la Serra do Mora, qui barre l'horizon à demi voilé par une brume argentée. Quelques cabanes branlantes parsèment de leurs toitures rutilantes cette végétation luxuriante, qui grimpe aux flancs abrupts de ces multiples collines ! Et à un coin charmant, en succède un autre plus ravissant encore, qui nous révèle la richesse de cette composition, ainsi que la sûreté de ce goût, qui sut sélectionner avec une telle variété ces vues admirables, qui surgissent inlassablement devant nos yeux émerveillés ! On s'enfonce un peu plus avant dans la brousse, sans toutefois perdre de vue le voisinage des flots azurés, tandis

Digitized by Google

qu'invariablement l'horizon se barre de cette longue suite de monticules, s'efforçant de vouloir dissiper une brume disparâtre qui tente de se confondre parfois, à de gros nuages grisâtres.

La structure de ces terrains, l'anatomie de ces arbres, révèlent avec combien d'éloquence, un talent exceptionnellement mûri, qui s'il s'était adonné entièrement à son art, eut pu engendrer des chefs-d'œuvre. Ce n'est point là le style d'un amateur, mais d'un artiste consommé, sachant allier à l'expression ardente de la réalité, une poésie d'une fraîcheur exquise, qui semble le faire vibrer tout entier, sous la caresse mystérieuse de la nature. En artiste délicat qu'il était, il a désiré généreusement nous faire partager ses émotions, il a mis la plus belle parcelle de son âme dans un raffinement de tonalités suaves qui confine à l'exaltation. Par le soin qu'il apporte à exprimer cette lumineuse atmosphère, qui auréole chaque chose d'une âpre beauté, il se classe parmi nos meilleurs paysagistes de l'école française de la première moitié du XIXe siècle. Sa production est relativement importante, si l'on considère que chaque membre de notre famille reçut plusieurs tableaux, ce qui peut évaluer le nombre de ses œuvres à environ une trentaine de paysages de 1 m. × 0 m. 67 de dimensions, sans compter d'innombrables aquarelles, sépias et dessins éparpillés un peu partout.

Dans cette trentaine de paysages, nous avons voyagé autour de la Baie de Rio de Janeiro, que seule nous rappelait cette chaîne côtière, sans parvenir à nous imaginer, qu'un espace restreint, pouvait nous offrir des vues aussi variées de ces curieux rivages, où se dresse actuellement quelque gigantesque cité !

Ses œuvres qui restèrent toujours en notre possession, ne furent seulement connues et appréciées du public qu'à leur exposition au Salon de Paris, tandis que l'ultime souvenir que l'on conserve de leur auteur, se trouve rappeler en feuilletant quelque dictionnaire des Artistes peintres et sculpteurs, qui le catalogue parmi tant d'autres! Ainsi disparaissent toujours sous la poussière de l'oubli, les belles figures du passé...

C. LE BOURGUIGNON DU PERRÉ.

Digitized by Google

LE PALINOD DE LYRE

Rapport présenté à Monseigneur l'Évêque d'Évreux.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous remettre le Compte-Rendu du Palinod de Lyre de 1926 (Xe Session).

Votre Grandeur y trouvera les Poésies, remarquables à différents titres, qui ont été récompensées : trois à l'honneur de la Sainte Vierge, quatre sur des sujets divers.

Les auteurs en sont le R. P. Rigaux, de la Société de Jésus; Mlle S. Malard, de Monte-Carlo ; Mlle Rita del Noiran, de Fontainebleau ; M. l'abbé Auvray, de Saint-Lô; M. Marot, de Nijon (Haute-Marne); Mlle A. Fontbonne (Henry Franz), de Thiers ; M. R. Jourdain, de Paris.

Mlle Fontbonne, ayant obtenu trois « lyres », dont l'une d'or, est proclamée Mainteneur du Palinod de Lyre.

Ont été déclarés Mainteneurs jusqu'à présent : En 1912, le R. P. Jousse, S. J.; en 1916, le Dr Gaston, de Vairé-Olonne (Vendée); en 1918, M. le comte de Rouvroy, d'Avignon; Mme Dromart, de Paris, et Mlle Jeanne Gastebled, d'Evreux; en 1922, M. l'abbé G. Morel, de Saint-Aignan (Loire-Inférieure).

Le Compte-Rendu donne en première page les noms des membres du Comité d'honneur : MM. H. de Régnier, de l'Académie Française; Georges Goyau, de l'Académie Française ; Maurice Gilbert, Paul Harel, Joseph L'Hopital, Edward Moutier, Alfred Poizat, Armand Praviel.

Avaient honoré le Comité de leurs noms : MM. Maurice Barrès et Jean Aicard, de l'Académie Française; André Vermenouze, Paul Labbé et Théodore Botrel.

La deuxième page, après les noms des Présidents d'honneur du Palinod de Lyre, NN. SS. les Evêques d'Evreux, mentionne ceux de ses Bienfaiteurs, au nombre de vingt-trois. Nous citerons,

Digitized by Google

parmi ceux dont nous déplorons la perte. M. Paul Labbé, dont la veuve continue la générosité; Mme Gustave Le Vavasseur, M. Emile Bourgeois. M. Paul Harel. — C'étaient de véritables « Princes du Palinod », comme on aurait dit autrefois. Le Palinod a reçu huit lyres de M. Paul Labbé; neuf respectivement de Mme Le Vavasseur et de M. Emile Bourgeois.

Enfin, le Compte-Rendu résume l'histoire du Palinod, indique les sujets de ses dix Sessions et les conditions imposées à ses concurrents.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici quelques précisions.

Le Palinod de Lyre a été fondé en 1909 par Mgr Meunier, sous le nom de « Concours de Lyre ». Il est resté sous la présidence des Evêques d'Evreux.

L'Eglise, au milieu de ses sollicitudes, ne laisse pas de s'intéresser, comme elle l'a toujours fait, à la Poésie et aux Arts. Ne sont-ils pas ses auxiliaires, en « conduisant l'homme au Vrai par le culte du Beau? » Et, si la Poésie est « ce qu'il y a de divin dans tout », selon la pensée de Victor Hugo, la Religion n'est-elle pas elle-même la plus haute Poésie, par le fait qu'elle est la plus haute expression du « divin »?

Nous avons chanté, en 1909, la « Bienheureuse Jeanne d'Arc »; en 1911, la « Normandie », à l'occasion du Millénaire.

En 1912, le poète catholique et normand Paul Harel nous apporta sa collaboration aussi active que distinguée. — Il nous suscita des Bienfaiteurs. Il nous obtint la faveur de ses amis, et notamment de MM. Maurice Barrès, Alfred Poizat, Paul Labbé et Joseph L'Hopital. — D'autre part, il fit adopter que les premières récompenses du Concours fussent attribuées à des Poésies en l'honneur de la Sainte Vierge, comme celles des anciens Palinods normands. Notre pays était sous la protection de Notre-Dame de Lyre, la Patronne tout indiquée des Poètes. Notre Concours prit dès lors le nom traditionnel de « Palinod ».

Il continua à traiter de divers sujets, principalement patriotiques : « la Petite Patrie », « la Grande Patrie », la plus grande Patrie », « Sainte Jeanne d'Arc ».

Il a même depuis 1914 une section d'Etudes littéraires, qui a provoqué des Mémoires remarquables sur le poète « Gustave Le Vavasseur », sur les « Innovations prosodiques contempo-

Digitized by Google

raines », et surtout l'étude du chanoine Guéry sur les Palinods ou puys de Poésie en Normandie. (Imp. de l'Eure, 1912.)

Mais les premières récompenses sont réservées aux Poésies mariales, qui l'emportèrent souvent sur les autres par leur nombre et par leur beauté. Ces Poésies forment déjà, sinon un mois de Marie complet, au moins une gracieuse gerbe de Poésies à Notre-Dame.

Les récompenses du Palinod de Lyre sont, en principe, des lyres d'orfèvrerie fabriquées spécialement par la Maison Froment-Meurice. — La hausse énorme de l'or a forcé de les remplacer, ces dernières années, par des Médailles grand module de Notre-Dame de Lyre, augmentées de la somme nécessaire pour fournir l'appoint de la lyre. La médaille, bénie sur l'autel de Notre-Dame de Lyre, accentue le caractère marial du Palinod. Elle porte d'ailleurs au revers, l'écusson de l'Abbaye de Lyre : *Une lyre d'or sur azur.*

Sur un millier de Poésies qui ont été étudiées depuis 1909, soixante-six ont été « lyrées ». Elles ont été présentées par quarante-cinq auteurs. Les noms de ceux qui ont été proclamés Mainteneurs ont été indiqués plus haut.

La valeur totale des récompenses attribuées n'a pas dépassé cinq mille francs. Mais, les vrais Poètes apprécient surtout l'honneur de figurer parmi les chantres de Marie. Des concurrents, qui n'ont pas eu de récompense, ont été heureux de redire à la Sainte Vierge ces vers de La Fontaine à une bien moins noble Patronne :

Si de votre faveur je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Les Comptes-Rendus des Palinods, à la suite des Poésies lyrées, donnent un certain nombre de Mentions. Les Poésies mentionnées sont parfois très méritantes, mais le Palinod de Lyre ne dépasse jamais son nombre symbolique de sept récompenses.

Plusieurs Poètes de talent sont seulement mentionnés, parce qu'ils n'observent pas les règles de la Prosodie classique.

Nous estimons au Comité du Palinod : 1° Que la Prosodie classique a fait ses preuves, qu'elle a produit et produit encore des œuvres maîtresses; 2° Que l'on peut se contenter des assouplisse-

Digitized by Google

ments qu'elle a reçue des Maîtres du XIXe siècle ; 3° Que si nous acceptions des innovations qui ne sont pas encore admises par l'ensemble des gens de goût, nous favoriserions l'anarchie prosodique.

Nous ne prétendons pas pour autant que l'Art poétique doive se pétrifier. Il y a certainement des œuvres que des modifications discrètes de la Prosodie n'empêchent pas d'être belles et poétiques. Mais il y a des concours qui les récompensent. Le nôtre s'en tient à la tradition.

Si un concours d'Architecture gothique était ouvert, devrait-on s'étonner qu'il n'admît pas des plans, même très réussis, d'Architecture Renaissance?

En résumé, le Palinod de Lyre est un essai justifié de décentralisation littéraire. Il soutient la Tradition qui, en Poésie comme ailleurs, est la condition du vrai Progrès. En encourageant la Poésie, il contribue, comme les Concours analogues, au relèvement des âmes. Il a récompensé, depuis dix-sept ans, de nombreuses « ascensions » vers l'Idéal. Il a répondu, selon ses forces, à la devise compréhensive qui lui a été donnée : *Dieu et Patrie*. Il a témoigné à nouveau de la sympathie de l'Eglise pour la Poésie, comme pour toutes les grandes Causes de l'Humanité.

N'aurait-il eu pour résultat jusqu'ici, que d'ajouter quelques fleurs à l'autel de Notre-Dame, il n'aurait pas travaillé en vain. *De Maria nunquam satis.*

Remerciant Votre Grandeur de la faveur qu'Elle lui a témoignée dans le passé, j'ai l'honneur de vous demander, Monseigneur, au nom de son Comité de bénir aussi son avenir.

Neuve-Lyre, 19 janvier 1927.

H. THUILLIER,
Curé de la Neuve-Lyre.

Monseigneur l'Evêque d'Evreux a daigné accorder la bénédiction demandée par la lettre suivante, adressée au Secrétaire du Palinod.

Cher Monsieur le Curé,

Je suis heureux de vous bénir, de bénir votre œuvre : le Palinod de Lyre, de bénir tous ceux qui consacrent leur lyre et leur cœur à

Digitized by Google

chanter la Vierge, Notre-Dame et notre Mère. Je remercie très particulièrement le poète qui m'a dédié la pieuse et charmante poésie « sur Marie, notre Mère », que je viens de lire avec grand intérêt, avec « joie et paix » : Gaudium cum pace. *A vous-même, cher Monsieur le Curé, que Dieu vous donne largement l'une et l'autre après les nombreuses années que vous avez si méritoirement consacrées à le servir, et à sanctifier les âmes confiées à votre zèle pastoral.*

† CONSTANTIN M.-J.,
Evêque d'Evreux.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements reçus du 15 mars au 15 avril 1927

CALVADOS : MM. Vastine, 35 fr. ; Valette, 19 fr.

EURE : MM. Leroy, 20 fr. ; abbé Clément, 20 fr. ; abbé Thorel, 20 fr. ; Schveitzer, 20 fr.

MANCHE : MM. Vivier, 20 fr. ; abbé Bouchard, 20 fr.

ORNE : MM. Brécon, 20 fr. ; Angot des Rotours, 20 fr. : Mme Robot-Descoutures, 20 fr.

SEINE-INFÉRIEURE : M. Bocquet, 20 fr. ; M. Mouquet, 20 fr. ; Robert, 20 fr.

DÉPARTEMENTS : M. de la Tullaye, 20 fr.

ETRANGER : Mlle de Courten, 55 fr.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PRIEURE DE SAINT-NICOLAS-DE-MAUPAS

à Capelles-les-Grands (Eure)

(suite)

Le 22 octobre de la même année Henriau « estant maintenant en ce lieu de Chambrais » donnait à ferme pour neuf ans à Robert et David Bellenger. laboureurs de Plainville « tous les héritages et abornements appartenant au sieur abbé situés à Plainville contenant ensemble environ 40 acres, à raison de 17 livres de fermage par an pour chacune acre ». — Le 20 novembre suivant par un acte passé à Maupas, où est présent « Messire Jean Marie Henriau, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur de Maupas, seigneur de Capelles, Plainville, Bellemare, le Bosc-au-Huré et autres seigneuries », celui-ci baille « à tiltre de ferme muable pour le temps et espace de neuf années à G. Desménages, laboureur de Plainville, 20 acres de terre assises en la dite paroisse. dont ont joui et jouissent encore de présent Jacques Desménages père du preneur et Esprit Hesbert, faisant partie des terres appartenant au prieuré de Maupas, dans lesquelles terres cy-dessus ne sont comprises les terres situées à la Vavassorie, dont le bailleur a fait retenue, le bail fait moyennant le prix et somme de 310 livres par chacun an, etc... ».

A la fin de l'année 1698 Henriau était revenu en son prieuré de Maupas, puisque sous la date du 24 octobre nous lisons l'acte suivant :

Fut présent Jean-Marie Henriau, prieur de Maupas, lequel a reconnu et confessé tenir quitte Jacob Clérisse de la paroisse de Saint-Nicolas du Bosc-l'Abbé des prétentions que le dit sieur prieur avait de demander au dit Clérisse suivant la requête et seutence donnée au bailliage à Orbec le 6 d'aoust dernier, consentant le dit prieur pour luy et ses successeurs que le dit Clérisse jouisse, ainsy qu'il l'a fait par le passé, de tous et chacun les héritages bornés et désignés dans la dite requête et sentence comme estant à luy appartenant, à droit successif de

Digitized by Google

François Bunel, moyennant la somme de trente livres que le dit sieur Clérisse s'est obligé payer au sieur prieur au commencement du caresme prochain et laquelle somme le dit sieur prieur remplacera pour la sûreté du dit Clérisse, à la construction d'un autel dans la chapelle de Saint-Nicolas du dit prieuré de Maupas...

Le dit Clérisse marqué (il ne savait pas écrire ni signer) aux présences de Me Adrien Gruel et aussy de Me Alexandre Dommey avocat, demeurant à Capelles.

Le libellé de cet acte est, on peut le remarquer, assez bizarre. Que signifie « pour la sûreté du dit Clérisse »? Et si celui-ci devait au prieur trente livres, les remplacer à la construction d'un autel n'était point obligatoire. Quoi qu'il en soit et c'est pour notre part ce que nous voulons en retenir et faire observer, lorsque l'abbé Henriau déclarait qu'il emploierait l'argent de Clérisse « à la construction d'un autel dans la chapelle Saint-Nicolas de Maupas », il obéissait sans doute à la même préoccupation que son prédécesseur, l'abbé de Lorenchet, en contribuant ainsi à restaurer les ruines de son prieuré.

A la date du 30 juillet 1698 l'abbé Henriau s'occupait d'affermer les dîmes qu'il possédait sur le territoire de Capelles :

Nous soussignés sommes convenus de ce qui ensuit, scavoir moy Henriau, prieur de Maupas, ay donné à ferme et prix de loyer à Robert Carpentier, Louis Plessis, Jean Legras et Robert Querey tous habitants et laboureurs de la paroisse de Capelles, ensemble le quart des novales et le quart des vertes dixmes et dixmes domestiques abandonnées par M. le curé portionnaire, pour six années, six récoltes consécutives, à commencer à la récolte de la présente année 1698, et finir à la récolte de 1703 inclusivement, moyennant le prix et somme de 1.500 livres payables par chacun an en trois termes égaux, dont le premier échera au jour de Noël prochain 1698, le second à Pasques de l'année prochaine 1699 et le troisième à la Saint-Jean ensuivant, et ainsy continuer d'an en an et de terme en terme jusqu'à l'expiration du dit bail ; lequel bail, nous Robert Carpentier, Plessis, Legras et Querey tous quatre solidairement, sans division ny discussion, avons accepté et nous sommes obligés d'entretenir pendant le dit temps et payer aussy solidairement sans division comme dit est, un seul pour le tout, le dit prix au dit fermier conserver les possessions de la dite dixme même soutenir icelle en première instance à nos dépens, et oultre a esté convenu entre nous sieur bailleur et nous dits preneurs que nous preneurs aurons la grange de dixme qui est dans l'enclos de Maupas, la faculté

Digitized by Google

d'y engranger et faire battre et y rentrer quand nous y aurons affaire, aux heures convenables, comme aussy nous preneurs promettons au dit bailleur de luy fournir tous les ans une pipe de cidre pur, du meilleur, à la réserve de la présente année, plus un cent de paille tous les ans, même celle-ci comprise, payer en l'acquit et diminution du prix du bail les décimes ordinaires et extraordinaires et don gratuit, auxquels le dit prieur sera imposé, même d'avance s'il y échet et le surplus du dit prix du bail le faire tenir au dit prieur en sa maison à Paris, comme aussy convenu entre nous que si le curé portionnaire voulait rentrer dans l'abandon qu'il a fait de ses novales, vertes dixmes et dixmes domestiques, il serait fait aux preneurs diminution de 100 livres sur le présent bail et le bail subsisterait en son entier pour le restant, c'est à-dire pour les grosses dixmes gerbales moyennant 1.400 livres seulement payables comme dessus, promettant réciproquement entretenir le présent bail sous l'obligation de tous nos biens présents et advenir et à l'égard de nous preneurs par corps comme pour fermage et reconnaistre le présent par devant notaire sitost que nous en serons requis et fournir grosse à nos dépens et moy bailleur promets pareillement le reconnaistre par devant notaire à la réquisition des dits preneurs. Fait double entre nous à Maupas, ce 30 juillet 1698.

En effet le 13 novembre 1699 Me Alexandre Dommey avocat demeurant à Capelles, stipulant pour Messire Jean-Marie Henriau prieur de Maupas, faisait enregistrer au tabellionnage de Chambrais le bail précédent.

Sur ces entrefaites l'abbé Henriau, n'attendant pas l'expiration du bail qu'il avait contracté, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avec Nicolas Gueroult, accordait à Jean Legras, sieur de la Rivière, demeurant à Capelles, la ferme de son prieuré de Maupas. Ce bail était passé et signé le 21 juillet 1699 à Maupas mais l'entrée en jouissance du nouveau fermier était reportée à la Toussaint 1703. Les clauses et conditions ressemblent fort à celles de l'acte précédent : sa durée est de neuf ans ; le prix du fermage est de 1500 livres par an et 6 chapons gras ; « payera le preneur les rentes seigneuriales si aucunes sont deubes et ont esté payées depuis 40 ans, à la réserve de celle deube aux Domaines du Roy par le Prieuré pour sa mouvance que moy prieur seray tenu de payer » ; payera encore le preneur toutes les charges du prieuré, mesme d'avance s'il eschet, à la réserve des décimes ordinaires et extraordinaires, en déduction du prix du bail, desquelles charges il rap-

Digitized by Google

portera tous les ans quittances ; recevra les religieux de Lyre à la Saint-Nicolas lorsqu'ils viendront faire le service et les traitera honnestement et nourrira convenablement, pourquoy moy prieur luy déduiray 10 livres sur le prix de son bail ; moy prieur feray les grosses réparations ; seray tenu de tenir clos et couvert le preneur qui sera obligé de le souffrir sans dédommagement, me réservant ma maison prieurale, mon écurie et remise, les deux greniers sus estant, mon jardin et pépinière, comme aussy une grange de dixmes avec la liberté à mes fermiers d'icelles d'y engranger ; prendra le preneur dans le jardin ou recevra du jardinier toutes les légumes nécessaires pour sa maison et celle de moy prieur, pourquoy moy preneur fourniray le fumier nécessaire pour le dit jardin ; fourniray moy preneur les pailles au sieur prieur pour ses chevaux lorsqu'il sera sur les lieux seulement ; seray tenu, moy preneur, d'entretenir nourrir et rendre en bon estat le colombier, dont moy prieur auray l'usage seulement quand je seray sur les lieux ; planteray moy preneur, tous les ans 12 greffes de poiriers ou pommiers et feray labourer deux fois, à trois ans l'une de l'autre, toutes les entes du manoir, les feray armer d'espines, nettoyer et ratisser et mettre du chaume au pied, pourquoy j'auray les arbres morts sur pied et ceux qui tomberont par l'impétuosité des vents et moy prieur seray tenu de le faire une fois à mes despens pendant le dit bail ».

Ce n'est qu'à la date du 17 juillet 1702 que ce bail était enregistré au tabellionnage de Chambrais à la diligence de « Messire Jean-Marie Henriau, estant maintenant en son prieuré de Maupas et honneste homme Jean Legras sieur de la Rivière, laboureur, demeurant à Capelles, lesquels, instance et requête l'un de l'autre ont volontairement et respectivement reconnu leurs fait et signature qu'ils ont dit avoir mise et apposée au bas d'un certain escrit privé sur une grande feuille de papier, en forme de bail fait par mon dit sieur Henriau au dit sieur de la Rivière, de la ferme du prieuré de Maupas daté du 21 juillet 1699 ».

Nous devons revenir en arrière pour mentionner l'intervention d'un mandataire de l'abbé Henriau au sujet d'une constatation survenue entre ce dernier et Messire Nicolas Dabos, seigneur du Plessis à Grandcamp :

Le 20 décembre 1699 fut présent André Renouard demeurant en ce lieu de Chambrais, lequel au nom et comme stipulant pour Messire

Digitized by Google

Jean-Marie Henriau, conseiller et aumônier du roy, prieur de Maupas, seigneur en partie de Capelles, Plainville, et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de Paris, lequel en conséquence de l'ordonnance donnée par M. le Bailly haut-justicier de Ferrières au siège de ce lieu de Chambrois donnée entre luy et Nicolas Dabos escuier, seigneur du Plessis-Grandcamp sur l'état des deniers provenant du décret des immeubles de Pierre le Jardinier sieur de Miley datée du 24e jour de juillet dernier, a mis et déposé en ce notariat un escrit sous signatures privées en forme de transaction faite entre le dit sieurprieur et le dit sieur du Plessis-Grandcamp, au sujet de la tenure par eux respectivement demandée de deux pièces de terre y mentionnées, daté du 22 du mois de juillet dernier, duquel demeuré pourminute vers nous dit notaire la teneur ensuit :

Pour terminer les questions nées et à naistre entre M. le prieur de Maupas et M. du Plessis-Grandcamp, au sujet de la tenure, rentes et treizièmes de deux pièces de terre, la première contenant une acre acquise par le sieur Gueroult, eslu, de la nommée Dossin héritière de feu Sulpice Dossin son père, vendue comme tenue et relevante du prieuré de Maupas; la segonde contenant un tiers d'acre saisie en décret sur Pierre le Jardinier sieur de Miley, dont le dit seigneur de Grandcamp prétendait le treizième comme tenue en l'aînesse Duval et le dit seigneur prieur de Maupas comme tenue en son fief du Luminaire, les dits seigneurs, après avoir conféré et vu les tiltres concernant les tenures, sont convenus scavoir que le dit seigneur de Grandcamp aura la tenure de la première pièce vendue au sieur Gueroult par la dite Dossin et le treizième de la vente et droits seigneuriaux à l'avenir, et que le dit seigneur prieur de Maupas aura la tenure, rentes et droits seigneuriaux de la segonde pièce et le treizième d'icelle dû pour raison du dit décret sans répétition des rentes et treizièmes du passé, Fait ce 22 juillet 1699. Le dit seigneur de Grand-camp stipulé par Me Dommey advocat, son conseil..

Aux archives de l'ancien tabellionnage de Chambrais figure l'acte suivant :

Bail a été fait par noble homme Messire Claude de Franqueville, prêtre, chanoine et grand chantre en l'église cathédrale de Lisieux, et curé de Capelles, pour la première portion, à Nicolas Gueroult, receveur du prieuré de Maupas, à scavoir toutes les dixmes, tant bled que mare et tous autres grains, mesme vertes dixmes et domestiques, mesme les novales, tout et autant qu'il en appartient au dit sieur curé, sans en rien réserver, comme aussy lesgranges pressoir, écurie, cave et grenier du manoir presbytéral, se réservant seulement le dit sieur

Digitized by Google

bailleur la maison et demeure, le jardin et les fruits du dit manoir et jardin et aussy le dit preneur ne prendra dixme sur ce qui viendra dans le clos joignant le manoir presbytéral. Le dit bail fait pour le temps de deux années, à commencer au premier jour de l'année présente 1700 et finir au dernier jour de l'année prochaine, le Présent bail fait par le prix et somme de 2.050 livres et deux acres de chaume par chacun an qu'il pourra livrer à la pièce du prey Mallard...

Fait en présence du sieur de Gaillon-Allard, ce deuxième jour de juillet 1700.

En outre les clauses ci-dessus mentionnées au sus dit bail je reconnaît, moy dit preneur, estre obligé payer chacun an 16 boisseaux de bled au sieur prieur de Maupas, mesure ancienne de Chambrais, à la décharge du dit sieur bailleur, sans diminution du prix, car ainsi nous sommes convenus. Fait ce 25 août 1700 : Signé : Gueroult.

Le 29 août 1700 « honneste et discrète personne Messire Nicolas Guerout, chapelain de la prieuré de Maupas, décédé à l'âge de soixante-neuf ans » était inhumé à Capelles par Messire Claude de Franqueville, chanoine et grand chantre de l'église cathédrale de Lisieux.

A la date du 5 août 1701. comme suite d'un différend entre l'archevêque de Rouen et l'abbé Henriau, intervenait l'acte suivant :

Fut présent Messire Jean-Marie Henriau, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur commandataire de Maupas, demeurant ordinairement en la ville de Paris, rue des Marais, paroisse Saint-Sulpice, estant maintenant en son logis seigneurial du dit prieuré, lequel, en exécution de la sentence rendue au Chastelet de Paris le mardi 15e jour de mars 1701, par laquelle Mgr l'archevesque de Rouen est condamné à cause de son abbaye du Bec-Helouin à payer au prieur de Maupas le montant d'une partie de 10 livres de rente, à prendre sur les dixmes de la paroisse de Grandchamp, appartenant à la dite abbaye du Bec pour les causes énoncées et renfermées en la dite sentence, confesse le dit sieur Henriau avoir eu et reçu présentement comptant de Jacques Lecomte demeurant en la paroisse de Ferrières à ce présent fermier des dixmes de la paroisse de Grandcamp appartenant à la dite abbaye du Bec, aussy présent, la somme de 30 livres pour trois années de la dite rente eschue depuis le premier octobre 1698, et qui est pour l'année 1698, pour celle de 1699 et pour l'année dernière 1700, le tout sans préjudice de l'année courante et autres demandes à quoy le dit sieur Henriau s'est expressément réservé, lequel Leconte a fait le dit

Digitized by Google

paiement pour éviter aux frais qui auroient pu estre faits contre luy en vertu de la dite sentence dessus datée, par laquelle il paroit que les fermiers de la dite dixme sont déclarés preneurs pour les autres de la dite rente et aux réserves d'en prétendre et demander compte et récompense sur les procureur et receveur de la dite abbaye du Bec, ainsy qu'il verra bon, ce qu'il pourra faire sans y pouvoir appeler en aucune manière que ce puisse estre le dit sieur Henriau, lequel a quitté et quitte le dit Leconte et tous autres de la dite somme de trente livres et promis que d'icelle jamais rien n'en sera demandé, promettant et s'obligeant, etc. Présence de François Paisant sergent et Jean Daviot demeurant au dit Chambrais, lecture faite...

En 1706 l'abbé Henriau était chanoine et grand vicaire à Lisieux ; il fut nommé évêque de Boulogne-sur-Mer le 6 mai 1724 et mourut à la date de 25 janvier 1738. « Saint-Simon, dans ses Mémoires, dit M. l'abbé Porée, a écrit une page d'une très grande âpreté à propos de la nomination d'Henriau au siège de Boulogne; pour lui Henriau n'est pas le pasteur mais « le loup de Boulogne. » Henriau avait eu, en effet, le grand tort, aux yeux du mordant historien du XVIIIe siècle, de se montrer dans son diocèse l'ardent adversaire des jansénistes opposants à la Bulle « Unigenitus. »

Par une fondation, dont nous avons retrouvé la trace aux Archives de notre Mairie, l'abbé Henriau avait légué 100 livres de rente à prendre sur l'Hôtel de Ville de Paris, pour être distribuées tous les ans par le titulaire du prieuré de Maupas aux pauvres des paroisses « où sont assis les revenus du dit celui prieuré, » c'est-à-dire Capelles-Les-Grands, Plainville et Grandcamp. En fait, c'était la sœur de la Providence de Lisieux, tenant les petites Ecoles de jeunes filles, qui était chargée, en l'absence ordinaire des prieurs, de procéder à cette distribution annuelle aux nécessiteux de la paroisse de Capelles.

Dans la liste des écritures inventoriées le 4 novembre 1791 au domicile de l'ex-curé de Capelles Jean-Baptiste Lefebvre, on lit :

10° Une requête sur papier présentée par Messieurs les curé et habitants de Capelles à M. l'évêque de Boulogne (l'abbé Henriau) à la date du 2 novembre 1729. 11° Une ratification de M. le prieur de Maupas (l'abbé de Fusée de Voisenon) du 24 avril 1737 et déposée pour minute au notariat de Boulogne-sur-Mer le 20 mars 1738, pour cent livres de rente aux pauvres du prieuré.

Digitized by Google

Le 26 juillet 1735 Mgr Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne, prieur commendataire du prieuré simple de Saint-Nicolas de Maupas, demeurant ordinairement à Boulogne et présentement en son hôtel à Paris, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, résignait son prieuré de Maupas entre les mains de N. S. Père le Pape en faveur de Messire Claude-Henry de Fusée de Voisenon, prêtre du diocèse de Paris, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, en se réservant toutefois la somme de 2.500 livres de rente sur les revenus du dit bénéfice. Le 15 août 1735 le sieur de Voisenon obtient en Cour de Rome des lettres de provision de son nouveau prieuré. Le 4 novembre l'évêque de Lisieux donne son visa aux dites lettres de provision et enfin à la date du 6 novembre 1735 le sieur de Voisenon, doyen et chanoine de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, abbé de Notre-Dame de la Chapelle-aux-Planches, diocèse de Troyes, demeurant à Boulogne, et représenté par Messire Pierre Denise, prêtre curé de Montaigny au diocèse de Rouen, prend possession du prieuré de Maupas à Capelles avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Messire Noël Hébert prêtre curé de la première portion de Capelles, Messire Jean Legras prêtre chapelain du dit prieuré et autres témoins de la paroisse de Capelles (*Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lisieux*, Tome III, n° 115).

Les armes de la famille de Voisenon étaient : *d'azur à 3 fusées d'or rangées en fasce.*

(*A suivre.*) Alfred RUAULT.

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

Les Blasons qui décorent la cheminée du château d'Hébertot

Les blasons qui décorent le grand salon du château d'Hébertot doivent être classés de deux manières différentes : 1° Ceux qui sont peints sur la cheminée même et qui l'ont été en 1664, sous la direction de François de Nollent, au moment de son mariage avec sa cousine germaine, Marie-Madeleine de Nollent. 2° Ceux qui figurent comme ornement parmi des rinceaux décoratifs sur la frise autour du salon, retracés par un peintre-décorateur qui s'est inspiré de l'art héraldique normand sans en connaître les lois.

Sur la grande cheminée en stuc peint et doré de style Louis XIV à ses débuts, une peinture centrale représente la Gloire de la Maison de Nollent figurée par une Allégorie, fraîche figure de normande, cuirassée d'or, casquée et empanachée, assise au milieu d'attributs guerriers sur les marches d'un péristyle entouré de colonnes de marbre qui découvre la ville de Rouen au lointain. Cette allégorie tient un bouclier sur lequel sont retracées les armes des Nollent : *d'argent à une fleur de lys de gueules, accompagnée de 3 roses de même. 2 en chef et 1 en pointe ;* casque, licornes issant avec la devise des Nollent : *Passe avant — Pas à pas.*

Sur la ligne du haut sont fixées les alliances des Nollent (blasons accolés Nollent et leurs épouses), tiges des branches issues de la Maison de Nollent-Fatouville.

— Au centre : (1) Nollent-Nollent. François-Marie de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville, d'Hébertot et autres lieux, épouse en 1664. Marie-Madeleine de Nollent, sa cousine germaine.

Armes : *écartelé Nollent-Nollent : d'argent à une fleur de lys de gueules accompagnée de 3 roses de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Digitized by Google

— A droite : (3) NOLLENT-ARTHUR. François de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville et d'Hébertot, épouse en 1650 Madeleine Arthur, fille de N... Arthur, seigneur de Romilly.

ARMES : *écartelé Nollent et de gueules à 3 fasces d'or à la bande de sable, chargé de 3 harpes d'argent.* (Père et mère de Marie-Madeleine.)

(4) NOLLENT-HARCOURT. Hélie de Nollent, seigneur de Frénonville, épouse Jeanne d'Harcourt, dame de Bailleul, fille et héritière de Charles d'Harcourt, branche directe.

ARMES : *écartelé Nollent et de gueules à 2 fasces d'or.* (Harcourt branche directe.)

(5) NOLLENT-HÉRUPPE DE LIMBEUF. Jean de Nollent, seigneur de Fatouville, Torcy, Fourneville, Coullerville, Frénonville, Bellengerville (vivait en 1364 et 1406), épouse Marguerite de la Héruppe, fille unique et héritière de Jean de la Héruppe, escuyer, seigneur de Limbeuf.

ARMES : *écartelé Nollent et coupé; en chef échiqueté d'azur et d'or, en pointe d'argent à 3 lions de sable passants, couronnés de gueules et posés 2 et 1.*

— A gauche : (2) NOLLENT-D'ESPINAY SAINT-LUC. Nicolas de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville, Ollendon, Port-Pincé et autres lieux, épouse Madeleine d'Espinay Saint-Luc, dame de Vieux, fille de René, marquis d'Espinay et de Boisguerault, etc., des Hayes, des Vieux et de sa 2e épouse, Claude de Roncherolles, dame de Port-Pincé, de la maison des barons de Pont-Saint-Pierre, le 10 août 1641.

ARMES : *écartelé Nollent et d'argent au chevron brisé d'azur, chargé de 11 besans d'or.* (Père et mère de François-Marie de Nollent.)

(6) NOLLENT-MOUCEL ou Moussel DE LORAILLES DE SASSETOT. Jacques de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville, Ollendon, La Gohaigne et premier seigneur d'Hébertot, épouse Marie du Moucel de Lorailles, fille (ou sœur) de Pierre du Moucel, seigneur de Sassetot, conseiller au Parlement de Rouen en 1597.

ARMES : *écartelé Nollent et d'azur au chevron d'or accompagné de 3 merlettes d'argent.*

Digitized by Google

(7) NOLLENT-MOUCEL DE MELLEMONT Richard II de Nollent, seigneur de Coullerville et Champeaux et de Torcy, épouse Marguerite du Moucel, fille de noble homme Pierre Dumoucel, seigneur de Mellemont et de défunte Anne Lefébure.

ARMES : *écartelé Nollent et d'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses d'or.*

Ces blasons ont été choisis afin de représenter les principales tiges d'où sont sorties les diverses branches fournies par la Maison de Nollent-Fatouville.

Au centre : NOLLENT-NOLLENT, ligne directe des seigneurs de Fatouville (1) par le mariage de François-Marie de Nollent et de sa cousine germaine, Marie-Madeleine de Nollent.

(2) NOLLENT-ESPINAY, (3) NOLLENT-ARTHUR, parents de François-Marie de Nollent et de Marie de Nollent,

(4) NOLLENT-HARCOURT, tige (par leur fils) des seigneurs de Trouville.

(5) NOLLENT-HÉRUPPE-LIMBEUF, tige des seigneurs, puis barons de Limbeuf et de Saint-Julien du Faucon (par héritage).

(6) NOLLENT-MOUCEL DE LORAILLES DE SASSETOT, tige des seigneurs d'Hébertot.

(7) NOLLENT-MOUCEL DE MELLEMONT, tige des seigneurs de Torcy, Coullerville et Champeaux.

Huit blasons sont accrochés aux deux colonnes de marbre figurées sur la peinture de la cheminée ; quatre de chaque côté.

A droite : (8) HÉRUPPE (seigneurs, puis barons de Limbeuf).

ARMES : *coupé, en chef échiqueté d'azur et d'or, en pointe d'argent à 3 lions de sable passants, couronnés de gueules et posés 2 et 1.*

Jean de Nollent, fils de Jean de Nollent, seigneur de Fatouville et de Marguerite de la Héruppe, héritière de son père Jean de la Héruppe, escuyer, seigneur de Limbeuf, hérite du chef de sa mère, de la seigneurie de Limbeuf, et devient la tige de la branche des Nollent-Limbeuf. Il prend les armes de sa mère avec le titre de seigneur de Limbeuf. Un de ses fils, Pierre, devient, par héritage de Gérard de Nollent, baron de Saint-Julien du Faucon.

Digitized by Google

(9) Harcourt (branche de Bonnestable, d'Olonde et de Beuvron).

Armes : *écartelé* : au 1er d'Harcourt *brisé d'un lambel de trois pendants d'argent*, qui est de Bonnétable et d'Olonde; au 2e *bandé d'azur et d'or*, qui est Ponthieu; au 3e *d'or à la fleur de lys de gueules*, qui est Tilly; au 4e *de gueules à 3 fermeaux d'or*, qui est Graville.

A cause du mariage de Philippe de Nollent, de la branche des barons de Limbeuf avec Michelle d'Harcourt, fille de Charles d'Harcourt, XVIe baron d'Olonde, seigneur d'Auvrechie et de Michelle de Longueval, sa première épouse.

(10) Du Bosc :

Armes : *quatre lions de sable lampassés d'or, chargés d'une croix de gueules*, pour la participation d'Antoine du Bosc, chevalier sire de Villeneuve, baron d'Epernay et de Basson (près d'Auxerre), seigneur de Bourg-Achard, des Planes et de Lamarre en Normandie, à la première croisade; il se croisa à la suite de Robert II Courte-Heuse, fils de Guillaume le Conquérant, et mourut devant Jérusalem le 14 juillet 1099. Un de ses nombreux descendants fut seigneur d'Hébertot; c'est de Jean du Bosc que Jacques de Nollent acquiert le titre, terre et seigneurie d'Hébertot le 5 mars 1596.

(11) Lorraine.

Armes : *d'or au chardon de gueules*. A cause des alliances des Nollent avec la Maison d'Harcourt et alliances de leurs descendants avec la Maison de Lorraine.

A gauche : (12)eEspinay Saint-Luc.

Armes : *d'argent au chevron brisé d'azur, chargé de 11 besans d'or*, qui est Espinay.

(13) Des Haies.

Armes (écartelées avec Espinay Saint-Luc) : *aux 2 et 3 d'hermine à la fasce de gueules, chargée de 3 boucles d'or*, qui est des Haies. Les armes des d'Espinay sont écartelées avec celles des Hayes pour satisfaire au testament d'Adam d'Espinay qui vivait en 1205, qui avait épousé Alix des Haies, héritière de la maison. Les seigneurs d'Espinay ont écartelé de France à cause de Jacqueline de Dreux, femme d'Olivier d'Espinay, qui par testament

Digitized by Google

du 24 décembre 1524, enjoignit à Louis d'Espinay et à sa postérité de porter les armes de France jointes à celles d'Espinay.

Guillaume IIe du nom dit des Haies, chevalier, qui vivait en 1267, épouse N... dame de Vieux.

Ces deux blasons figurent ici à cause du mariage de Nicolas de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville et d'Ollendon, qui épousa le 10 août 1641 Marie-Madeleine d'Espinay Saint-Luc, dame de Vieux, fille de René d'Espinay, XIIIe du nom, titré pour la première fois de marquis d'Espinay et de Boisgueroult, vicomte de Haut-Perche, etc., seigneur et patron des Haies, des Vieux, Troubleville et Saint-Paër en Normandie, et de sa 2e épouse (épousée le 10 mai 1610) Claude de Roncherolles, dame de Port-Pincé et de Jeancourt, fille de Pierre de Roncherolles, baron de Saint-Pierre et de Pont Saint-Pierre.

Et du mariage d'Elisabeth de Nollent, fille d'Hélie, 1er escuyer, seigneur de Frénonville, qui épouse le 21 novembre 1639, Philippe d'Espinay Saint-Luc, de la branche des barons de Mézières, fils de Pierre, seigneur d'Auvergnie et de Putot-en-Auge.

(14) Croisailles ou Croisilles.

Armes : *de gueules à 3 croisettes recroisettes d'or.*

Alliance par le mariage de Georges de Nollent, chevalier, seigneur de Frénonville et de Trouville, avec Barbe de Croisailles.

(15) Costard (branche de Saint-Léger).

Armes : *de gueules burelé d'argent et de sable.*

Alliance par le mariage de Marthe de Nollent, fille de Nicolas, chevalier, seigneur de Fatouville et d'Ollendon, avec Philippe de Costard, seigneur de Saint-Léger, fils d'Alexandre Costard, seigneur de Saint-Léger, et de Diane de Bury, mariage célébré le 26 décembre 1663.

Aux murs figurés sur la peinture, dans le fond du péristyle, sont peints deux blasons de Chevaliers de Malte :

L'un à cause de Jean-Nicolas de Nollent, seigneur de (1) Coullerville et Champeaux, reçu chevalier de Malte le 14 août 1621.

L'autre à cause de Jacques du Moucel de Gouy, frère ou neveu

(1) Jean de Nollent-Couillerville : *d'argent à la fleur de lys de gueules mise en cœur, accompagnée de 3 roses de même.*

Digitized by Google

de Marie du Moucel (épouse de Jacques de Nollent, seigneur d'Hébertot), reçu chevalier de Malte le 7 juin 1631 (1).

Les onze blasons qui sont peints sur la frise du salon représentent dans l'idée du peintre ceux des compagnons de Guillaume le Conquérant, puis certains blasons de la maison de Nollent, ces armoiries ne sont pas retracées avec une exactitude rigoureuse; de plus, elles ont été fortement retouchées et modifiées comme coloris au moment où M. Gillotin fit crever le faux plafond élevé probablement au XVIIIe siècle. Ces écussons sont surmontés de couronnes qui ne semblent pas devoir appartenir aux armes correspondantes. Il m'a été possible d'en identifier quelques-uns.

Dans un petit salon attenant au grand, et qui servait autrefois de chartrier, une toile peinte sert de plafond. La décoration en a été faite par un italien à la fin du XVIIIe siècle; les fleurs de lys qui font partie de la décoration sont celles de Florence. Le blason des Nollent y est représenté avec tous ses quartiers, et leurs chiffres sont surmontés de la couronne de marquis; or, dans aucune pièce officielle les Nollent ne sont désignés sous ce titre, mais seulement sous celui de chevalier.

Mme Roblot-Delondre.

---

(1) *D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 canettes d'argent.*

Digitized by Google

Richard II
Coullerville
et Champeaux
Marguerite
du Moucel
de Mellemont.

7

Jacques
1er seig.
d'Hébertot
Marie
du Moucel
de Loraillcs.

6

Nicolas
Fatouville
Ollendon
Marie
de l'Espinay
St Luc, de Vieux

2

François - Marie
seig.
de Fatouville
Ollendon.
Marie Madeleine
de Nollent
sa cousine.

1

1664

François
seig. Fatouville
Hebertot
Madeleine
Arthur
de Romilly.

3

Hélie, seig.
de Frénonville
Jeanne
d'Harcourt
branche directe.

4

Jean, seig. de
Fatouville
Torcy.
Marguerite
de la Héruppe
dame de Limbeuf

5

d'Espinay
St Luc.

12

des Haies
(d'Espinay
St Luc).

13

Croisilles.

14

Costard
(de St Léger).

15

Jean de Nollent
Coullerville
chevalier de Malte
14 août 1621.

d'argent a une fleur de lys de gueule accompagnée de 3 roses de même 2 en chef 1 en pointe Licornes issant.

Devise :

Passe Avant-Pas à Pas.

Gloire de Nollent.

Jacques du Moucel
de Gouy
chevalier de Malte
7 juin 1631.

8

Héruppe
de Limbeuf.

9

Harcourt
branche
de Beuvron
(Bonnestable-
Olonde).

10

du Bosc.

11

Lorraine.

Blasons peints sur la cheminée du salon d'honneur du château d'Hébertot (Calvados).

Il n'y a pas à tenir compte des descriptions : de Madame Philippe Lemaitre ; de M. l'abbé Pellerin, du manuscrit dit « manuscrit d'Olive » à Bayeux et des articles du Commandeur Lecourt.

Les numéros sont des numéros de rappel pour la clarté du sujet ; ils n'ont aucune importance chronologique.

Digitized by Google

LES AULERQUES

pendant la période de l'indépendance gauloise

A l'âge du bronze, un Empire ligure, qui aurait lui-même succédé à un Empire indo-européen, dominait l'Europe septentrionale et occidentale ; les Celtes faisaient partie de cet empire. Avec la découverte du fer, l'Empire ligure se disloqua (1); les Celtes se seraient alors avancés lentement, progressivement du pays de la Baltique ou de la mer du Nord, des bouches de l'Elbe, de Westphalie, vers le centre de la France actuelle pour en gagner les extrémités (2).

A l'arrivée des Celtes sur notre territoire, la nation aulerque (3) formait une confédération comprenant : les Éburovices (Eure et Iton), les Cénomans (Sarthe) et les Diablintes (Mayenne). Toutefois, pour que la confédération formât un tout, un lien territorial devait forcément exister entre les Éburovices et les Cénomans. Là, une hypothèse se présente. Le lien n'aurait-il pas été assuré à l'origine par les Brannovices (4), et, quand cette peuplade à la suite de la poussée belge survenue vers l'an 300 alla chercher fortune plus au sud-est dans la direction de la Saône, les Esuvii — sans doute des Ligures, anciens possesseurs du sol, assujettis aux Celtes conquérants, mais déjà assimilés — ne reprirent-ils pas quelque indépendance, en passant néanmoins sous la direction des Éburovices ?

---

(1) Cf. Albert Grenier, *les Gaulois*, ch. I et II. (Paris, Payot, 1923).

(2) Thèse de M. Jullian, d'après Ammien Marcellin, XV, 9, 4, qui lui-même suivait Timagène, — Cf. aussi Eugène Cavaignac, *histoire de l'Antiquité II*. Livre II, ch. X. (Paris, Fontemoing, 1913).

(3) Sur l'origine du mot *aulerque* et l'arrivée des Aulerques en Gaule, cf. Jean Mathière, *la Civitas des Aulerci Eburovices à l'époque gallo-romaine*, p. 32-37. (Evreux, Drouhet, 1925).

(4) Desjardins (*Géogr. de la Gaule*, t. II) considère les Brannovices comme une colonie des Diablintes.

Digitized by Google

Toujours est-il que, durant la période de l'indépendance, les Aulerques obéirent à Ambigat (450 400) ; ils prirent une grande part aux expéditions de ses neveux (400). L'arrivée des Belges les affecta peut-être. Puis, ils firent partie de l'Empire arverne (IIe siècle) : s'ils recouvrèrent leur entière liberté d'action à la chute de cet empire, comme toutes les peuplades gauloises, ils se trouvèrent désormais sans défense en face d'un ennemi puissant qu'il fût romain ou germain.

*
* *

« Dans quelle mesure les peuples principaux de la Gaule centrale se sont-ils partagé, disputé ou transmis l'autorité souveraine entre le temps de l'invasion celtique et celui du passage d'Hannibal, c'est ce que nous ignorons (1). »

Les traditions ou les légendes indigènes racontaient que la Celtique avait formé autrefois un seul royaume, avec un souverain unique. On conserva longtemps la mémoire d'Ambigat, roi des Bituriges. Les Bituriges passèrent donc pour avoir « donné son roi à la Celtique (2) » : c'était l'époque où elle voulut conquérir le monde (450 400). Besoin de mouvement, accroissement de la population — et les Celtes ne voulaient pas défricher les forêts sacrées, — dissensions intestines et peut-être arrivée de nouveaux venus, telles furent les causes de l'expansion qui eut lieu à l'époque d'Ambigat.

Les dieux furent consultés sur la marche à suivre ; on partit sans espoir de retour : pour ces guerres de conquêtes et de pillage, les émigrants emmenèrent femmes et enfants. Sur l'ordre d'Ambigat, 300.000 hommes s'acheminèrent à la fois pour se partager les vallées du Pô et du Danube (3), sous la conduite des neveux du roi, Bellovèse et Ségovèse. C'est Ségovèse qui prit la direction de l'est et se dirigea vers la forêt hercynienne et la vallée du Danube ; quant à Bellovèse, il prit la direction du sud pour aller vers le Rhône, les Alpes et l'Italie. Dans le même temps une troisième troupe s'engagea dans la direction de l'Océan, par les

(1) Camille Jullian, *histoire de la Gaule*, t. II, p. 544. (Paris, Hachette, 1908).

(2) Tite-Live : V, 34, 1

(3) Justin, XXIV, 4, 1.

Digitized by Google

Pyrénées et l'Espagne. Peut-être qu'à ce moment, les Celtes espéraient conquérir à leur nom toute la terre ; les marchands leur avaient appris d'ailleurs où étaient les bonnes terres.

Des Aulerques, en grand nombre, étaient dans les deux armées principales (1) ; il y avait sans doute dans cette foule des Ligures. Il semble que tous les groupes du nom celtique aient alors fermement maintenu leur union pour revendiquer chacun son lot dans le partage du monde.

Puis il y eut d'autres départs, et ainsi la Gaule ne cessa de déverser des vagues de conquérants vers le sud et le sud-est.

Les Celtes jetèrent l'épouvante dans les Alpes, puis ils trouvèrent les belles plaines de l'Italie du Nord : là, les Étrusques luttaient avec les Romains ; au-delà de l'Apennin habitaient les Ligures. Dans l'Italie du Nord, les peuples d'agriculteurs et de marchands, possesseurs de la contrée, n'attendaient pas les Gaulois. Ce fut une surprise. Une bataille ayant été livrée sur le Tessin, Melpum, la principale ville étrusque, fut prise et détruite (vers 396 ?). — Le Pô franchi, Felsina succomba à son tour. Mais les Celtes ne s'engagèrent pas dans le haut pays ; on longea l'Apennin jusqu'à l'Adriatique, poussant droit vers le Midi. Les bandes ne dépassèrent pas le cap d'Ancône où la montagne touche à la mer.

Après chaque étape victorieuse, quelques contingents s'arrêtaient et se fixaient, laissant les autres continuer leur chemin. Les premiers partis et les plus nombreux, ceux de Bellovèse, furent les mieux partagés : ils fondèrent, entre le Tessin et l'Oglio, la puissante nation des Insubres (2) ; son marché de *Mediolanum*, Milan, remplaça Melpum (3). La plaine lombarde et sa capitale

(1) Les Aulerques n'étaient peut-être pas encore divisés, mais cela n'est pas certain, car Tite-Live cite, comme faisant partie du second banc, les Cénomans conduits par Elitovius. Dans tous les cas, Mediolanum Aulercorum devait être leur centre commun puisque le nom de Mediolanum fut donné à la capitale de l'État fondé entre le Tessin et l'Oglio : Etait-ce en souvenir de la lointaine patrie ?

(2) Ce nom d'Insubres n'exclut pas l'élément aulerque. Ce fut sans doute un nom de guerre et d'alliance choisi alors par les différentes tribus celtiques, bituriges, aulerques et autres, lorsqu'elles s'établirent et se formèrent en peuple. Voir Jullian, t. I, p. 291. n. 6.

(3) Cf. Eugène Cavaignac, *op. cit.*, p. 381.

Digitized by Google

commencèrent dès lors à jouer, dans l'Italie du Nord, un rôle souverain. — De l'Oglio à l'Adige se constitua la peuplade des Cénomans (1), groupée autour de Brescia et de Vérone. — La plaine émilienne, entre le Pô et les Apennins, devint l'apanage des Boïens, aux tribus innombrables, et des Lingons. Felsina fut reconstituée sous le nom celtique de *Bononia*, Bologne. — Enfin, plus à l'est, les Sénons s'établirent dans l'étroite bande de terre longeant l'Adriatique. On ne laissa aux Ligures que le Piémont, trop montueux, et aux Vénètes, les marécages de l'Adige.

Sous une quadruple dénomination, une nouvelle Celtique, où les Aulerques étaient nombreux, grandit donc et prospéra sur la terre italienne.

Quoi qu'il en soit, l'époque d'Ambigat marque non le début, mais l'apogée de l'Empire celtique. Quant à l'expansion qui se produisit avec les neveux du Charlemagne gaulois, elle paraît bien l'œuvre commune et des Ligures soumis, ayant changé de nom, et des Celtes conquérants, organisateurs et rassembleurs de tribus ligures.

L'arrivée des Belges contribua sans doute à augmenter le déplacement des peuples de la Celtique : c'est ainsi que des Aulerques arrivèrent près de Lyon (2).

Après l'arrivée des Belges, les invasions gauloises continuèrent.

L'armée de Brennos, en marche sur Delphes, dut recevoir des Belges, comme aussi probablement des Aulerques et d'autres Celtes. Les peuples de l'Italie du Nord appelèrent aussi des auxiliaires gaulois, connus dans l'histoire sous le nom de Gésates.

C'était d'un bout à l'autre de la Gaule un va-et-vient incessant de tribus à la recherche de combats et de terres vacantes.

Quel était alors l'état politique de la Gaule ? Les Bituriges, un moment prépondérants, étaient trop à l'écart ; Ségovèse et Bellovèse partis, il n'est plus question de l'empire gaulois des Bituriges. « La prééminence divine des Carnutes, celle d'Alésia cliente

---

(1) Les Cénomans étaient sans doute aussi constitués par des tribus empruntées à divers peuples ; ils formèrent par la suite une peuplade fixe sous ce nom. Les Aulerques Cénomans pouvaient y dominer. — Caton fait venir ces Cénomans du Languedoc, ce qui n'est guère possible, car le Languedoc était en ce temps-là ibéro-ligure.

(2) Aulerci Brannovices, César : VII, 75, 2.

Digitized by Google

des Éduens, sont peut-être les survivances religieuses de fédérations politiques qui auraient succédé à celle des Bituriges (400-218?) (1). » Ce qui dut nuire aux Carnutes, c'est que c'était un peuple de bois et de terres ouvertes.

Au temps de la guerre d'Hannibal, l'hégémonie en Gaule appartint aux Arvernes. L'Auvergne, comme situation, a ses défauts, mais elle est une citadelle de résistance, un lien naturel entre le Midi méditerranéen et la Seine. — Lorsqu'en 218, Hannibal traversa le midi de la Gaule, il n'y trouva que des tribus désunies; lorsque dix ans plus tard, en 207, son frère Hasdrubal passa par la contrée, il rencontra les Arvernes. C'est qu'ils avaient constitué à la fin du IIe siècle un véritable empire, alors que les grandes régions naturelles tendaient vers l'unité. — De 218 à 125, non seulement ils acquirent le principat de la Celtique, mais aussi de la Belgique, c'est-à-dire de la Gaule entière. Leur domination s'arrêtait aux limites naturelles d'une vaste contrée; les Aulerques Éburovices faisaient partie de l'Empire arverne.

Certes, les liens qui unissaient les peuples soumis n'étaient que divers et flottants. Dans tous les cas, des attaches solides, peut-être religieuses, unirent les Arvernes aux Carnutes : et c'est par ces derniers, croit M. Jullian, que le peuple dominateur s'abouchait avec les Aulerques. Le roi héréditaire de la nation souveraine devait être le guide suprême des armées conjurées : telle fut l'autorité de Luern, contemporain de Paul-Émile, et de son fils et successeur Bituit. Ces rois produisaient une impression considérable sur les hommes de l'Occident.

Mais cet Empire arverne avait à redouter deux ennemis : les Germains au nord et les Romains au sud. La prudence lui commandait, avant tout, de s'organiser au lieu de provoquer ses voisins. Le contraire arriva : il y eut querelle avec Marseille en 125, avec les Éduens en 121 ; l'armée du Sénat, appelée, intervint.

C'est en 121 avant notre ère que la grande guerre commença entre Bituit et les Romains. Fabius et Domitius vainquirent Bituit. Maîtres du Midi, les Romains rejetèrent les Arvernes au nord des Cévennes : la « Province romaine » fut fondée. La Méditerranée était romaine.

Dès lors, Rome se proposa de disloquer l'Empire gaulois. Bituit

(1) Camille Jullian, *histoire de la Gaule*, t. II, p. 544.

Digitized by Google

demanda à traiter au nom des Arvernes et des Allobroges : il fut retenu prisonnier au cours d'une entrevue avec le proconsul Domitius, et son fils fut emmené comme otage.

Privés de leur roi, les Arvernes renoncèrent au régime monarchique; les adversaires de la royauté prirent le dessus dans toute la Gaule; la noblesse substitua partout une magistrature élective à la souveraineté royale. Plus de grand roi arverne : plus d'Empire arverne. La domination arverne sur la Gaule s'effondra. Les peuples gaulois se séparèrent des Arvernes, et les Aulerques Éburovices firent comme les autres.

Ce qui est plus grave, c'est que Rome maintint dans sa plénitude son droit de cité victorieuse, acquis sur le champ de bataille où Bituit avait succombé. En vertu de ce droit, elle possédait sur la *Gaule entière*, vaincue en la personne de son chef, une souveraineté légitime. Il est vrai qu'elle renonçait à exercer cet empire et qu'elle n'avait pris qu'une partie des terres qui étaient son butin naturel. « Mais elle n'entendait pas que ce droit du vainqueur fut oublié ou périmé. On continua d'en parler : soixante ans plus tard, Jules César l'invoquera (1). »

En somme, la conquête de la Gaule était à moitié faite et Rome tenait en réserve des prétextes pour la terminer. — Au point de vue purement local, les Aulerques Éburovices reprenaient leur liberté. Toutefois cette liberté n'était pas entière, puisque les Romains pouvaient invoquer à leur égard — comme à l'égard de tous les peuples qui avaient été sous la dépendance de Bituit — le droit du vainqueur. En attendant, les peuples désunis allaient se trouver incapables de résister aux Teutons : la Celtique sera de ce fait effroyablement ravagée.

Vainement Celtill essaiera de réagir contre l'extrême division de la Gaule, il échouera et après lui Vercingétorix. Appartenant en droit aux Romains, toujours menacée par les Germains, la

(1) C. Jullian, *histoire de la Gaule*, t. III, p. 30; — et n. 1 de la même page, César, *De b. G.*, I, 45, 2 : César à Arioviste : Bello superatos esse, Arvernos et Rutenos a Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset neque in provinciam redegisset neque stipendium imposuisset. Quod si antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi Romani justissimum esse in Gallia imperium; si judicium senatus observari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset.

Digitized by Google

Gaule est sans unité, en proie aux querelles de voisin à voisin. Elle ne sera unifiée que par la conquête ; c'est la conquête aussi qui lui procurera la tranquillité et la paix.

*
* *

Venus probablement du Jutland et des îles frisonnes, les Aulerques, une des peuplades de la grande nation celtique, après avoir imposé leur domination aux *pagi* ligures de la région arrosée par l'Eure, l'Iton, la Sarthe et la Mayenne, suivirent donc, durant au moins plus de quatre siècles (500 à 50 av. J.-C.), le sort de leurs frères de race. Confédérés et agissant en commun, ils auraient pu jouer un rôle prépondérant ; mais, attirés tantôt vers les hommes de la mer, tantôt vers leurs voisins de la Seine et de la Loire, ils se divisèrent et leur confédération semble bien s'être disloquée avant la fin de la période de l'indépendance. Ils luttèrent à Alésia : vaincus avec toute la Gaule par Jules César, ils se fondirent dans la ROMANIA, donnèrent leur nom à trois des civitates de l'époque gallo-romaine et contribuèrent à l'originalité de la civilisation latine. La ville d'Évreux, en particulier, occupe l'emplacement d'un des chefs-lieux de la peuplade des Aulerques, le Mediolanum des Aulerci Eburovices.

JEAN MATHIÈRE,
Diplômé d'Études supérieures d'histoire,
Lauréat de l'Institut.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Les Martyrs de la Nouvelle France. — Volume Ier. Extraits des Relations et Lettres des Missionnaires Jésuites, publiés par Georges Rigault (XVIIe siècle) et Georges Goyau (XVIIIe siècle) : 283 pp. Editions Spes.

Est-il encore opportun de parler des *Martyrs de la Nouvelle France ?* Sans nul doute; l'histoire n'a pas d'heure. Ce volume est un début et le premier d'une suite qui doit constituer la *Bibliothèque pour l'Histoire des Missions.* Le projet ne vise pas à une compilation de faits, en manière de légende dorée, mais il a pour but de soumettre tous les récits concernants les conquêtes évangéliques, à une discipline scientifique rigoureuse, afin de les réintégrer dans l'histoire générale, d'où ils ont été systématiquement bannis.

C'est qu'en effet, chez nous, l'effort missionnaire de l'apostolat catholique est sans titres pour le positivisme des historiens classés. Ils l'ignorent ou méconnaissent dédaigneusement son profit spirituel, social et patriotique. Ils passent, la plume sèche et le cerveau désert, à côté de la perpétuelle épopée des messagers du Christ, chez toute espèce de sauvages.

Au XVIIe siècle, les Jansénistes n'ont guère ménagé leurs sarcasmes et leurs inconvenances aux lettres des premiers évangélisateurs du Canada.

Couramment on les traitait de chimères et de mensonges.

Au XVIIIe siècle, ni Voltaire averti sur tout, ni l'abbé Raynal ne les ont lues.

Quand Michelet, au XIXe siècle, voulut donner sa pensée sur ces grands « conquéreurs » d'âmes, il eut cette merveilleuse trouvaille : que la Compagnie de Jésus expédiait au Canada les membres qui l'embarrassaient, de saints idiots ou des individus qui avaient fait quelque glissade.

Même, ou plutôt à cause de pareilles impertinences calomniatrices, pour beaucoup de braves gens, l'Histoire de Michelet est dogmatiquement vraie, et de documentation définitive.

Digitized by Google

M. F.-X. Garneau, dans son *Histoire du Canada*, malgré sa pensée laïque a été plus juste, quand il a précisé les préoccupations qui ont amené les Européens en Amérique : « Les Espagnols, dit-il, vinrent pour chercher de l'or, les Anglais la liberté politique et religieuse et les Français pour y répandre les lumières de l'Evangile. »

L'attention et le crédit que ces trois siècles précédents ont délibérément refusés, en France, aux *Relations des Pères Jésuites*, ne leur ont pas été ménagés par les écrivains de langue anglaise. Ils en ont hautement attesté l'authenticité. MM. George Baucroft et Francis Parkman, américains protestants, leur ont rendu pleine justice.

M. Reuben Gold Thwaites, secrétaire de la Société historique du Visconsin, dans un travail dont l'autorité s'impose, les a reprises, étudiées, vérifiées, enrichies de documents précieux et publiées en soixante-treize volumes.

En 1896, le père Camille de Rochemonteix S. J. apporta de nouvelles confirmations, sur cette vaste question, en publiant *Les Jésuites et la Nouvelle France*, d'après tous les titres conservés aux archives du Gesu.

Ces jours-ci, on éditait en France, traduit de l'anglais, l'ouvrage du R. P. Devine, S. J. *Les Jésuites martyrs de la Nouvelle France*. Qu'on le veuille ou non, c'est la Compagnie de Jésus qui a tenu la Nouvelle France sur les fonts du baptême et l'a donnée à l'Eglise.

Le sujet est donc plein d'actualité. Il est de stricte justice de restituer à notre admiration et à nos méditations ces apostolats héroïques, en leur rendant le grand air et le beau soleil de la vérité pure et simple. Le livre, dont nous parlons fait œuvre de vulgarisation, apportant aux esprits d'élite toute sécurité historique, et à tous ceux, quels qu'ils soient, qui en auront la curiosité, des sujets d'édification et de fierté catholique.

Le premier volume des *Martyrs de la Nouvelle France*, contient des extraits des Relations rapportant les travaux et les souffrances endurés par les martyrs jésuites du Canada, au XVIIe et au XVIIIe siècles, présentés par MM. Georges Rigault et Georges Goyau, de l'Académie Française. Ils sont précédés d'une introduction générale à la *Bibliothèque pour l'Histoire des Missions*, écrite par M. Georges Goyau; mise au point exacte et concluante des rai-

Digitized by Google

sons de cette publication. Nul, mieux que l'éminent auteur des *Origines religieuses du Canada*, ne pouvait aborder, avec plus de savoir et de sûreté de vues, cette vaste et émouvante question.

Dans une seconde introduction au sujet en lui-même, M. Georges Rigault nous transporte au cœur même de cette arène de souffrance et de mort ; replace dans leur cadre historique et géographique, au XVIIe siècle, les deux principales races indigènes. les Iroquois et leurs infortunées victimes les Hurons; présente leurs évangélisateurs et établit ainsi un trait d'union logique et nécessaire, entre les diverses Relations qui composent l'ensemble du livre.

Cette exposition est de très grand intérêt, nombreuse, claire et vivante et d'emblée ouvre au lecteur l'intelligence des Lettres qui suivent.

La dernière Relation, sur la vie et la mort héroïque du R. P. Sébastien Racle, enjambe sur le XVIIIe siècle; elle est précédée d'une notice préliminaire de M. Georges Goyau.

Les Franciscains étaient au Canada, dès 1615. Les Jésuites n'y parurent que dix ans après ; mais en 1632. Richelieu les investissait seuls de toute juridiction sur ces régions jusque-là fermées.

Huit d'entre eux, dans l'espace de sept ans, furent les témoins de la foi catholique, dans cette évangélisation et cette création de la Nouvelle France.

Voici leurs noms : RR. PP. *Isaac Jogues*, † 1646; *Antoine Daniel*, † 1648; *Jean de Brébeuf*, † 1649; *Gabriel Lalemant*, † 1649 ; *Charles Garnier*, † 1649 ; *Noël Chabanel*, † 1649 , *Frère*, *René Goupil*, † 1642; puis un Donné, *Jean de la Lande*, † 1646.

L'Eglise les a béatifiés, le 21 juin 1925.

Parmi eux, quatre surtout nous attirent. Trois sont nés dans notre Normandie, le Père Jean de Brébeuf, le Père Antoine Daniel et Jean de la Lande ; le quatrième, le Père Isaac Jogues a enseigné à Rouen.

Le Père de Brébeuf est né à Condé-sur-Vire, au diocèse de Bayeux, le 25 mars 1593. Il fit son noviciat à Rouen, le 8 novembre 1617, et y enseigna la grammaire au Collège. Prêtre, le 25 mai 1623, il s'embarquait pour le Canada, le 19 juin 1625.

Nature puissante, taille de géant, endurance singulière, courage indéfectible et avec la sagesse et la ténacité de sa race, une sainteté sublime. Tel est le Père de Brébeuf.

Digitized by Google

« Rejeton d'une vieille famille normande, ses ancêtres, jadis, « avaient combattu avec Guillaume le Conquérant sur la plage « d'Hastings, avec saint Louis sur celle de Damiette ; vrai type de chevalier suivant l'idéal de saint Ignace (1). »

Il fut l'apôtre des Hurons. Dans une lettre à son Provincial, il disait : « Envoyez-nous des gens de cœur, des hommes qui ne « s'effraient pas à la vue des mille morts qu'il nous faut souffrir, « en cherchant les sauvages dans leurs tanières, au fond des « bois... »

Il avait droit de tenir un pareil langage.

Le 16 mars 1649, pris par les Iroquois, il subit un martyre dont les tortures défient l'imagination. Ebouillanté, dépecé, mangé vivant, enduit de résine et grillé lentement, pendant que ces sauvages buvaient son sang, il mourut sans qu'un pli de sa physionomie trahit sa souffrance. On a pu dire de lui, que dans toute l'histoire du Canada, on ne rencontre pas de plus grande figure.

Un an avant cette époque, le 4 juillet 1648, un de ses compagnons d'apostolat, le Père Daniel, avait été martyrisé par les Iroquois dans une de leurs incursions au pays des Hurons.

Antoine Daniel était né à Dieppe le 27 mai 1601. C'est encore une belle physionomie normande. Sa famille n'était pas sans distinction. Son frère, le capitaine Daniel, avait fait sur mer une chasse sans trève à l'Anglais et construit, en 1629, le premier port français au Cap-Breton.

Antoine Daniel était entré au Noviciat des Pères Jésuites, à Rouen, le 1er octobre 1621. Après deux ans de philosophie et un an de droit, il avait enseigné dans cette ville. Sa théologie faite au collège de Clermont, à Paris, il revint enseigner les humanités au collège d'Eu, puis fut ministre de cet établissement, jusqu'à son départ pour le Canada, en 1634.

Homme énergique, décidé, entreprenant, il fut, sous la direction du Père de Brébeuf, son supérieur, un missionnaire accompli. Il eut vite fait de s'assimiler la langue huronne et fonda une chrétienté très fervente, sur la frontière orientale du territoire, la plus exposée aux invasions des Iroquois. Il y resta quatorze ans.

---

(1) Goyau. *Origines religieuses du Canada.*

Digitized by Google

Comme le Père de Brébeuf, il ne rêvait que de donner à Jésus-Christ le témoignage du sang. Le 4 juillet 1648, à l'issue de sa messe, les Iroquois font irruption dans son village ; pour donner le temps à ses pauvres Hurons de s'échapper dans les bois, il marche seul au devant des ennemis qui le percent de flèches et jettent son corps dans un brasier.

Jean de la Lande était aussi né à Dieppe ; on ne sait à quelle date exacte. C'était un *Donné*. On appelait ainsi des collaborateurs des missionnaires, gens la plupart du temps de très bonne culture intellectuelle, qui s'engageaient pour leur vie à demeurer à la disposition de la Compagnie de Jésus, sans gages, pour s'occuper des besoins matériels de la mission. Service héroïque, abnégation qui les associait à tous les dangers des Pères, s'appuyait sur les mêmes aspirations, partageait les mêmes fatigues, sans les élans que donne le sacerdoce et sans la joie d'implanter finalement la foi dans les âmes.

Jean de la Lande n'ignorait rien de tout cela, et à son départ pour le Canada il protestait : que seul le désir de servir Dieu le portait en un pays, où il s'attendait bien d'y rencontrer la mort. Elle vint à lui sanglante et glorieuse avec la palme du martyre.

Le Père Isaac Jogues était un orléanais, né en 1607, d'une famille notable de la paroisse de N.-D. de Recouvrance. Il fit ses études au collège de cette ville que les jésuites venaient de fonder. En 1624, il entrait dans la Compagnie, et étudiait la philosophie au Collège de la Flèche de 1626 à 1629. C'est de là qu'il vint professer à Rouen de 1629 à 1633. Sa théologie terminée au Collège de Clermont, il avait à peine dit sa première messe à Orléans qu'il s'embarquait pour le Canada.

Sous une apparence fragile, il était d'une énergie indomptable. « Tu parles trop hardiment, lui disait un Iroquois chrétien, tu te feras tuer ! »

Après avoir évangélisé d'abord les Hurons, il se lance avec le Père Charles Garnier plus tard martyr et le Père Rimbault dans des régions inexplorées et mystérieuses. Pris une première fois par les Iroquois en 1642, il est cruellement torturé : on lui coupe les pouces, on lui arrache les ongles et on lui brûle l'extrémité des doigts. Son compagnon, René Goupil, un angevin qui d'abord avait étudié la médecine et depuis s'était engagé comme Donné,

Digitized by Google

âme d'élite s'il en fut, est tué d'un coup de hache tout près de lui, pendant qu'ensemble ils récitaient le chapelet.

Un an se passe, le Père Jogues reste soumis à l'esclavage le plus dur. Sur l'intervention des Hollandais, il est enfin délivré le 5 novembre 1643 et embarqué sur un de leurs vaisseaux qui le dépose en France, le jour de Noël, « aussi gai, dit la Relation, que s'il n'avait rien souffert, et aussi zélé pour retourner aux Hurons, comme si les périls lui étaient des assurances. »

En effet, au printemps de 1644, après avoir été présenté à Anne d'Autriche, il reprend la mer et rentre à Montréal. En 1646, accompagné du bon normand Jean de la Lande, il retourne chez les Iroquois. On a donné à cette mission le nom de *Mission des Martyrs*.

Le 15 octobre, il est pris, et après avoir été tourmenté avec des raffinements de cannibalisme, le 18 il est abattu d'un coup de hache. Le lendemain, son fidèle compagnon Jean de la Lande était immolé de la même façon.

Réné Goupil, Isaac Jogues et Jean de la Lande ont inauguré l'ère sanglante des Martyrs du Canada.

Le volume se clôt sur la mort du Père Sébastien Racle, qui pendant trente ans, vécut au milieu des Abénakis.

Né à Pontarlier en 1652, après avoir fait ses études, il entra dans la Compagnie de Jésus. Humaniste distingué, il prétendit qu'il ne s'était pas fait jésuite que pour n'être qu'un rhétoriqueur. Le 13 octobre 1689, il était au Canada.

C'était une nature de feu. La Relation de ses travaux est savoureuse, débordante d'héroïsme et de traits piquants. Tour à tour, on le voit, linguiste, instituteur de morale, directeur d'âmes, conseiller politique, toujours étonnant, mais en toutes circonstances apôtre intransigeant, en face du prosélytisme anglo-protestant, perfide et mercantile. Sa mort n'eut pas d'autre cause. Le 23 août 1724, au moment où il se présentait en parlementaire devant un parti d'Anglais, il fut tué et scalpé traîtreusement. Dans la Nouvelle France, on le considéra toujours comme un martyr de la foi catholique.

Aucune fiction ne dépasse l'histoire authentique des souffrances endurées par ces pionniers de l'Evangile, pour répandre la Vérité sur les « quelques misérables arpents de neige. » En lisant ces Relations, on comprend l'exactitude de cette parole d'un

Digitized by Google

missionnaire, reprenant pour son compte le mot de saint Paul : *Quotidie morior*... Je meurs chaque jour; pour l'appliquer à tous les sacrifices de l'âme et du corps qu'impose l'apostolat chez les sauvages.

Les Martyrs de la Nouvelle France est un livre hautement réconfortant, parlant sans doute une langue étrangère à nos mœurs actuelles, mais dont la puissance d'enseignement n'échappe pas, à tous ceux qui regardent la croix et s'imprègnent de l'Evangile.

Nous le voyons, non seulement la Normandie n'a pas été absente de cette épopée mystique qui a créé la Nouvelle France, mais elle y a eu une part magnifique. Sur cette terre lointaine, si le sang de ses fils missionnaires a coulé chaud et fécond, pour la foi du Christ, notre petite patrie a été aussi généreuse de la vie de ses enfants, pour la conquérir, la défendre et la peupler pour la grande unité française; de toutes ses gloires, et elles sont nombreuses, il n'y en a pas beaucoup qui nous soient plus chères.

E. THOREL,
curé de Mainneville.

Le **CINQUIÈME CONGRÈS** de la *Fédération des Sociétés normandes* aura lieu à Evreux du lundi 30 mai au jeudi 2 juin 1927. Un programme prévoit une réception à l'Hôtel-de-Ville par la municipalité; une journée Norvégienne, exposition d'art normand ancien et moderne; la visite d Evreux sous la conduite de M. le chanoine Bonnenfant et de M. Henri Lamiray; soirée normande au théâtre, enfin une excursion en autocar à Conches et au château de Beaumesnil.

Toute personne originaire de Normandie ou domiciliée dans l'un des cinq départements peut, ainsi que les membres des Sociétés Normandes, prendre part à ce Ve Congrès moyennant un droit de *dix francs* payable à M. Léon Le Clerc, 45, rue Saint-Léonard à Honfleur, secrétaire général, qui leur enverra une carte en échange.

Ce Congrès aura lieu avec le concours de la *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure et la Municipalité.*

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

28. Boisseau de Fontenay. — Cette famille est-elle originaire de Normandie? Dans ce cas, quelles sont ses armes? Date d'anoblissement?

de la Tullaye.

29. Rue aux Fèves, a Lisieux. — Quiconque a été à Lisieux connaît la célèbre rue aux Fèves, toute bordée encore de ses anciens logis. Peut-on me dire d'où vient son nom? Dans son remarquable ouvrage sur Lisieux, M. René Herval a omis d'indiquer cette étymologie.

Lecourt.

30. Mesures normandes. — Quelles sont les anciennes mesures spéciales à la Normandie et encore employées de nos jours? Quelle est leur correspondance avec les mesures actuelles?

Jean Largat.

RÉPONSES

16. Jean de Ponthieu et Catherine d'Artois (juillet 1926, p. 237). — La date de 1318, donnée par les généalogistes comme étant celle du mariage de Robert d'Artois et de Jeanne de Valois, doit être exacte, car les parents de Jeanne de Valois, Charles de Valois et Catherine de Courtenay, s'étaient eux-mêmes mariés en 1300. Il s'ensuit que Catherine d'Artois, mariée en octobre 1320 à Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, ne peut être fille de Robert d'Artois et de Jeanne de Valois. En réalité, Catherine était sa sœur, fille par conséquent de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, et de Blanche de Bretagne. C'est ce qu'affirme d'ailleurs Froissart, *Chroniques*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 22, 23, 24 (cf. Rioult de Neuville : *Les barons d'Orbec*, p. 4 et 5). Un généalogiste ancien ayant commis une erreur, tous les autres l'ont copiée avec une étonnante servilité. Les mêmes généalogistes indiquent comme ayant eu lieu en 1299 le mariage de Charles de Valois et de Catherine de Courtenay. Je pense que la date de 1300 est préfé-

Digitized by Google

rable, car la bulle pour dispense de parenté délivrée par Boniface VIII est datée de Latran, III février 1300 (cf. Du Bouchet : *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay*. Paris, 1661, p. 97).

Abbé G.-A. Simon.

26. Epouvantail (1927, janvier, p. 50; mars, p. 114). — Le mot normand qui désigne « l'épouvantail employé pour effrayer les oiseaux picoreurs » est le mot *vilain*, auquel M. l'abbé Maze, dans son excellente *Etude sur le langage de la banlieue du Havre* (qui, en réalité, intéresse toute la Haute-Normandie), donne la définition suivante : *vilain*, épouvantail pour écarter les oiseaux.

Un chercheur et curieux ès-langue normande.

27. Famille le Petit de Saint-Ouen (mars 1927, p. 113). — Les le Petit de Saint-Ouen appartenaient à une famille de bourgeoisie Caennaise. A la fin du XVIIe siècle, ils sont représentés, à Préaux, par Daniel le Petit, sieur de la Caterie, bourgeois de Caen, marié le 20 juillet 1688 à Elisabeth du Vey, fille de Jean du Vey, huissieur audiencier au baillage de Caen, et par Robert-Paul le Petit, bourgeois de Caen, marié à Marie Amey.

Je ne connais qu'une fille de Daniel, Elisabeth le Petit, morte jeune, en 1690. Ce même Daniel figure à l'Armorial de 1696, comme huissier audiencier, avec des armes imposées : *d'azur à un chevron alézé et abaissé d'or*.

I. *Robert-Paul le Petit*, décédé à Préaux en 1731, eut de Marie Amey, décédée en 1728 : 1° Charles, qui suit. 2° Marie-Léonore, baptisée à Préaux le 30 novembre 1694 et nommée par Elisabeth du Vey, épouse de M. le Petit de la Caterie, et par Guillaume Amey, docteur en théologie.

II. *Charles le Petit, sieur de Hautmesnil*, bourgeois de Caen, avocat au baillage et siège présidial, épousa Marie-Françoise de la Douespe, fille de Louis de la Douespe, écuyer, sieur de Saint-Ouen et de Marie le Grand. Le mariage des parents figure dans la Généalogie des le Grand d'Anerville (*Rev. Cath. de Normandie*, mars 1927, p. 94). Charles le Petit fut inhumé à Préaux le 8 avril 1758. Il avait eu 4 enfants : 1° Anonyme le Petit, né et inhumé à Préaux en 1719. 2° Louis-Charles le Petit, sieur de Hautmesnil, bourgeois de Saint-Nicolas de Caen, décédé sans alliance à Préaux, en 1768. 3° Pierre-Robert-Paul, qui suit. 4° Marie-Françoise, mariée à François-Philippe-Charles Féron, seigneur de Renémesnil.

Digitized by Google

III. *Pierre-Robert-Paul le Petit*, écuyer, *sieur de Saint-Ouen*, gendarme ordinaire de la garde du Roi, épousa Marie-Jacqueline-Augustine le Bourguignon du Perré du Mesnil. Je ne lui connais que deux enfants : 1° Paul le Petit de Saint-Ouen, mort jeune à la Caisne en 1774 et 2° Agathe, baptisée à Préaux, le 8 février 1776.

Abbé G.-A. Simon.

* * *

Les le Petit, sieurs de la Caterie, de Hautmesnil, de Saint-Ouen, n'étaient pas de la même famille que les le Petit, sieurs de la Vallée, de la Garenne, des Ifs, de Vacognes, d'Avesnes, de Hautbosc, de Serans, des Isles, de Gouvix, d'Outrelaize, de Caumont, de Saint-Sylvain, de Pantou, de la Rivière.

Les premiers portaient *d'azur à un chevron alézé et abaissé d'or ;* les seconds *d'azur, à la fasce d'argent, surmontée d'un léopard passant d'or*.

Ce n'étaient pas, d'ailleurs, les seules familles de ce nom dans la généralité de Caen. V. Bourrienne.

Note de la Rédaction. — *Prière d'envoyer directement à M. Ernest d'Hauterive, Boissey-le-Châtel, Eure, tout ce qui concerne la rubrique* Intermédiaire.

L'ARGUS publie une nouvelle édition de « NOMENCLATURE des journaux en Langue française paraissant dans le monde entier ». Ce volume de près de 800 pages, qui est doté d'une table des matières renfermant plus de 20.000 noms, contient plus de 10.000 titres de Journaux différents, publiés sur toutes les parties du globe.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
Eure : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
Calvados : M. Etienne Deville.
Manche : *Montmartin-sur-Mer* : M. le chanoine Bouchard,
Avranches : M. J. Séguin.
Orne : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

5754. — Bulletin de la Soc. Hist. de Lisieux, n° 26 1924-25. Lisieux, E. Morière, 1926, gr. in-8°, 138 pp. avec pl. — Essai d'inventaire des camps, retranchements, mottes et fortifications antiques du Lieuvin (arr. de Lisieux et de Pont-l'Evêque), par le Dr R. Doranlo, p. 1-25; — Sigle de front [inus] du Musée de Lisieux, par le même, 26-30; — Recherches hist. et arch. sur le séjour de saint Thomas Becket à Lisieux en 1170, par l'abbé G. A. Simon, p. 31 98; — L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive sous la règle de saint Maur par R. N. Sauvage, p. 99-116; — Notes et documents relatifs aux anciens imprimeurs de Lisieux xviie et xviiie siècles) par le chanoine R. Hugonin, p. 117-126: Résumé méthodique des principales communications faites en 1924-25, p. 129-133.

5755. — Les Amys du Vieux Fécamp, 23e fascicule; Excursion du 22 juillet 19-6 dans le pays de Caux et la vallée de la Durdent, par M. R. B. Mouquet, avec ill ; — Réception des Pélerins Canadiens le 25 août 26, Plaque commémorative du départ des Religieuses fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec; — Rétablissement de la plaque de la bataille d'Arques; — Inauguration de celle de Descelliers et notice par le chanoine Anthiaume; — Rapport sur les sites, paysages et monuments du canton de Dieppe; — La vie administrative à Dieppe au xviie et xviiie siècles (*suite et fin*), par G. Lebas; — La maison du Fardeau et ses propriétaires, par Ed. Le Corbeillier; — Un vestige du Vieux Dieppe : Galerie souterraine de la Citadelle, par Ch. Toutain.

Digitized by Google

5756. — Annuaire du département de l'Eure, 1927 Evreux. Ch. Hérissey, 5 fr. 25 : De Bernay à Thiberville, par P. Préteux, p. 794; — Le Bienheureux Jacques de La Lande (1792), par M. l'abbé Desdouits, p. 798; — Quelques touristes d'autrefois, par M. Baudot, p. 807 ; — Un peintre Bernayen; Pierre-Nicolas Selles, p. 813, par le chanoine Porée; — La disette de l'an II dans la région d'Evreux, p. 816.

5757. — Nova Francia 1927, 24 février : Les noms des Boucher de la Broquerie. L'abbé de la Corne chez les Boishébert en Normandie, 138 (8 mars 1752).

5758. — Beaux-Arts, revue du 15 février 27 : Don au Musée de Bernay, par M. le chanoine Porée d'une quinzaine de ses plus belles pièces de céramique de vieux Rouen, Nevers, Moustier, etc. [Chanoine Bonnenfant], p. 57-59, avec 2 ill.

5759. — Bulletin Bibliog. et Critique d'histoire de Normandie, décembre 26, n° 3. Comptes rendus : L. Deglatigny, notes sur quelques enceintes de l'arr. de Bernay. Les plans de F. Ameline. Rouen, Lecerf, in-8°, 21 pp. 8 pl. h. t., signé R. Dorando; — Cachette de l'âge du bronze à Gouville (Manche), par le Dr R. Doranlo; — Vases sigillés gallo-romains inédits trouvés en Normandie. par le même; — Le prieuré de Marcoussis, par Louis Bégard [relevait de Saint-Wandrille]; — Les origines de l'ordre de Prémontré en Normandie. par le R. P. Em. Ringard; — L'Eglise Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse, par le chanoine Bonnenfant [C. R. de Marcel Baudot]; — Lisieux, par Louis Serbat; — L'auteur de la farce du Pathelin. par Louis Cons [C. R. de Marcel Baudot]; — La vie des Justes, par dom Martène, t. III [C. R. par G. A. Simon]; — La vie admirable et les révélations de Marie des Vallées, par E. Dermenghem [C. R. par G. A. Simon]. — Moines bénédictins martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution, par Fr. Rousseau [C. R. par G. A. Simon]; — Les divisions territoriales avant et depuis 1789, par René Le Conte [C. R. par E. Bridrey].

5760. — Au Pays Virois, 1927 janv.-févr. Essai sur l'histoire de Condé-sur-Noireau (*suite et fin*); — La libération de la Normandie au xve siècle, par Butel-Hamel (*suite*); — Légendes bocaines « la dame de Gouvy, abbé Alix, etc.

5761. — Les petites affiches de Trévières. 2e année 1927 : His-

Digitized by Google

toire de Trévières [ancien domaine de la Ramée], 17 février, 24 et 10 mars (*à suivre*).

5762. — *Mémoires de la Soc. d'histoire d'Archéologie de Châlons-sur-Saône*, 2e série, t. XIV, 1926-27, gr. in-8°, 245 pp. Nos plaques de cheminée, par J. Roy Chevrier [p. 116, collection du Vieux-Conches, groupe des forges de l'Eure : Breteuil, Condé, Lallier et la Poultière; près de 60 modèles intacts de Louis XIV au XIXe siècle. Les plus connus sont : Thémis, offrande à l'Amour, le Verrou, sacrifice aux trois Grâces, portique romain, etc.]

5763. — Revue de l'Avranchin 1927, t. XXII, n° 135. Longueville, notes arch. et hist. par L. Raciquot; — Jean Oursin, secrétaire du Roi, par F. de la Haulle; — Un ancien administrateur agronome, par A. Rostand; — Corpus des Inscriptions tumulaires de l'Avranchin (*suite*); — Les sergenteries de l'Avranchin (*suite et fin*); — L'académie Coutançaise de saint Thomas d'Aquin, par D. Barbedette; — Les périodes révolutionnaires à Parigny, par P. Anger; — Saints imaginaires, saints guérisseurs et dévotions populaires, par J. Séguin; — Découverte arch. à Avranches, etc.

5764. — L'Intermédiaire des Chercheurs, 20-30 janv., Flaubert, neveu de saint Just, 44-45; — La famille de Maupassant, par R. Rouhault de La Vigne, col. 72-73; 10 février. col. 107, 158-159; col. 117, 118, familles françaises et normandes en Angleterre; — 10 mars, col. 206-207, famille Millon, parenté avec Flaubert.

5765. — Le Petit Parisien a publié dans sa 3e édition de Normandie, ce qui suit : *février* 9, Les Cent jours en Normandie; — 14, Un hommage à l'historien normand Boucher de Boucheville; — 15, L'écrivain normand Ed. Spalikowski; — 16, Le vieux foyer normand; — 17, Le peintre normand Jules-Louis Rame; — 19, Le château du Mesnil-Guillaume; — 22, L'historien R. P. Ubald d'Alençon; — 24, Le peintre Marcel Niquet; — *Mars* 2, Les fosses du Soucy; — 6, Qui fut Robert le Diable?; — 7, La cuisine de Carême en Normandie; — 8, Le poète Francis Yard; — 10, Louis Simon, marquis de Laplace; — 17, La guerre des partisans contre l'occupation anglaise; — 18, Les forêts en Normandie; — 20, Maurice de Gasté; — 23, L'écrivain d'art Henri Dupré; — 28, La Normandie d'autrefois. Quelques chefs de partisans; — 29, De quand date la tapisserie de Bayeux; — *Avril*, La défense du port d'Honfleur; — 5, Le romancier Gabriel Reuillard; — 6, Les origines gallo-romaines de Carolles (Manche);

Digitized by Google

— 8, Les normands et la découverte de l'Amérique; — 10, Une étude sur deux tombeaux désaffectés du XIVe siècle, à Saint-Victor-d'Urville (Calvados); etc.

5766. — JOURNAL DU NEUBOURG a publié en *février* 16, La disparition de l'Hôtel de la poste. Origine du nom de la commune du Gros-Theil; — 23, Le Tilleul nom de la commune, et *mars* 2-9, Le Mesnil-Péan; — 23 et 30, et 13 avril, La maladrerie de sainte Marie-Madeleine; — *Avril* 6 et 13, La réparation des églises.

5767. — LE BRIONNAIS a publié en *février*, Thuit-Simer [*suite et fin*]; — La Haye-du-Theil [de l'origine à 1789] *mars et avril* 1927.

5768. — ALIX (abbé F.). Deux dalles tumulaires du XIVe siècle [notes sur les familles d'Urville et de Falaise]. Caen 1926, in-8°, 14 pp. Extr. des *Antiq. de Norm.*

5769. — ANGE (R. P.). Toutain, dominicain, † au Havre, *Sem. Rel. de Bayeux*, 6 mars.

5770. — ANNE (abbé Ch.). Les religieuses hospitalières de N.-D. de Charité, de Lisieux. Paris, Lethielleux, 1927, 94 pp. ill.

5771. — ANTHIAUME (chanoine). Le sauvetage maritime au Havre pendant le XIXe siècle. Paris, E. Dumont 1927, in-8°, 180 pp.

5772. — AUBRY (chanoine). L'Institut du Sacré-Cœur de Coutances, in-8°, ill., 12 fr.

5772 *bis*. — CLÉMENT (abbé L.). Autour de notre clocher. Impôts divers [capitation, armée, fouage, vingtièmes, droits seigneuriaux, etc.]. *Le Petit Semeur. Bull. de Saint-Antonin de Sommaire*, avril 1927.

5773. — DAUDEVILLE (chanoine), † ancien doyen de Cambremer, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 mars [G. A. Simon].

5774. — DEVILLE (Etienne). Notes historiques sur le Bessin, par M. R. Huard et de Mons. *Journal de Rouen*, 5 mars [C. R. du n° 5704]; — La fontaine de la rue du Bouteiller à Lisieux, id. 28 *mars*; — Lisieux nos monuments histor. L'Eglise Saint-Désir, id. 1er *avril*.

5775. — DUBOIS DE LA VILLERABEL (Mgr). Lettre pastorale sur l'autorité, *Bull. Rel. de Rouen*, 5 *mars*; — Oraison funèbre de Mgr Emile Périer, vic. gén., *id.*, 2 *avril*.

5776. — DUBOSC (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*,

Digitized by Google

ce qui suit : *février* 19, comment a été déterminé l'emplacement du bûcher de Jeanne d'Arc; — 20. Jacques Blondel, architecte, 1705-1774; — 27, Le « logis » du Roi à l'abbaye Saint-Ouen; — *Mars* 3, Ricarville et les 104 français qui eurent la tête tranchée sur le Vieux-Marché; — 6 et 20, Promenade à travers Rouen avec un vieil archéologue [de la Quérière]; — 9, Pierre-Corneille et l'érudition américaine; — 10, Paul Harel, notice nécrol.; — 13, La « Chanson de Roland », par J. Bédier et sa prétendue origine normande; — 14, Le Cours-la-Reine et le jeu de Mail; — 28, Lettres inédites de Marie Dorval [à propos du romantisme]; — *Avril* 2, La porcelaine artistique de Bayeux. Ext. du *Figaro art.*, article de Mlle Abraham; — 2, La chapelle de l'hospice général de Rouen; — 10, Les prédications de Carême à Rouen autrefois; — 11, L'installation de l'Hôtel-de-Ville de Rouen à l'abbaye de Saint-Ouen en 1800,

5777. — Fauconnet (abbé Marc-Antoine-Philippe, 30 septembre 1755-3 septembre 92). *Bull. Rel. de Rouen*, 26 févr. Les Martyrs différés de 92.

5778. — Feugère (Marius). Les communautés de femmes dans la région d'Evreux au xviie et xviiie siècles. Paris, Jouve, 1927, in-8°, 144 pp.

5779. — Geispitz (H.). Le ballet au Théâtre des Arts à Rouen (aperçu historique). Yvetot, Bretteville, 1927, in-16, 24 pp.

5780. — Gilbert (abbé Jules). † vicaire à Saint-Pierre de Coutances, *Sem. Rel. de Coutances*, 31 mars.

5781. — Hébert (chanoine). † directeur au Grand Séminaire *Sem. Rel. de Coutances*, 17 et 24 mars.

5782. — Herval (René). Les Normands et les origines de la littérature italienne (*à suivre*) *Journal de Rouen*, 5 avril.

5783. — Heuzé (abbé), † curé de Cuverville-en-Caux, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 mars.

5784. — Hunger (Victor). Le château de Vire (1350-1500). Paris, C. Pailhé, 1927, gr. in-8°, 83 pp., avec blason et plan en couleurs, ill.; — Remarque sur la date d'une lettre adressée au roi de France par Jean Cholet de la Choletière, capitaine de Vire. Paris, 1927, 10 pp., avec reproduction phototypique de la lettre; — Les capitaines de Vire aux xive et xve siècles, additions et corrections.

Digitized by Google

5785. — Lawrance. Melleville Riddle « La genèse et les sources » des tragédies de Corneille, de Médée à Pertharide, *aux Presses Universitaires de France* [C. R. par G. D. *Journal de Rouen*, 9 mars].

5786. — Lefebvre des Nouettes. La tapisserie de Bayeux datée par l'examen technique de sa cavalerie, *Larousse mensuel*, mars, pp. 358-360. fig.

5787. — Lejeaux (Mlle Jeanne). Jacques-François Blondel, professeur d'architecture (1705-1774). *L'Architecture*, 15 janv., ill.

5788. — Lemonnier (Mgr). Lettre pastorale sur les *Martyrs de Septembre*, *Sem. Rel. de Bayeux*, 6 et 13 mars.

5789. — Lenoir (abbé), † curé de Nointot, *Bull. Rel. de Rouen*, 9 avril.

5790. — Montégu (chanoine), † curé de Saint-Patrice, *Sem. Rel. de Bayeux*, 20 et 27 février (*fin*).

5791. — Nobécourt (R. G.). Une grande dame du XVIIIe siècle. La Marquise de Créqui. *Journal de Rouen*, 22 février ; — La jeunesse d'Alban de Bricoult, *id.*, 8 mars ; — Deux histoires de jeunes filles et un roman Juif, *id.* 22 mars.

5792. — Périer (Mgr), 1844-1927, † vic. gén. de Rouen, liturgiste distingué, *L'Echo de Paris*, 5 mars.

5793. — Quénedey (comt R.). Les provinces de l'ancienne France. La Normandie, Seine Inférieure [recueil de documents de l'époque médiévale au XVIIIe siècle], Paris, Coutet 1927, in-folio, 70 pl.

5794. — Saudeur (Mgr), † vic. gén. d'Evreux, protonotaire apostolique, *Sem. Rel. d'Evreux*, 5 février, *Journal d'Evreux*, *La Normandie*, *Lettre de Mgr Chauvin*, *Bull. Rel. de Rouen*, 5 mars, etc.

5795. — Simon (abbé G. A.). Généalogie de la famille Le Grand d'Anerville, Caen, L. Jouan, 16 pp. [Ext. de notre Revue].

5796. — Simonne (abbé), † professeur au collège de Saint-Lô, *Sem. Rel. de Coutances*, 7 avril.

5797. — Soudet (F.). Mémorial de l'Echiquier des Archevêques de Rouen. 5 juin 1381 [texte avec notes et introd. hist. Caen, Jouen 1926, in-8°, 76 pp.].

5798. — Verroles (Mgr Em.), vic. apost. de la Mandchourie,

Digitized by Google

né en 1805 à Caen, *Sem. Rel. de Bayeux*, février 6, 13, 20 et 6 mars.

5799. — VIGNES ROUGES (Jean des —). Un chevalier de l'idéal; Maurice d'Hartoy, Paris, au Pélican, 1927, 24 pp., portrait.

Indications spéciales par département.

CALVADOS : **5754**, 59, 60, 61, 64, 65, 68, 70, 73, 74, 82, 84, 86, 88, 90, 93, 95, 98.

EURE : **5756**, 58, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 72 *bis*, 78, 82, 93, 94, 99.

MANCHE : **5759**, 63, 64, 65, 72, 80, 81, 82, 93, 96.

ORNE : **5759**, 64, 65, 82, 93.

SEINE-INFÉRIEURE : **5755**, 57, 59, 64, 65, 69, 71, 75, 76, 77, 79, 82, 83, 85, 87, 89, 91, 92, 93, 97, 99.

Le Gerant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
d'Histoire, d'Archéologie et Littérature
DE NORMANDIE

36me ANNÉE — 4e LIVRAISON

JUILLET 1927

Maurice D'HARTOY : Nos Amis : Le Commandant Quenedey, 193. — R. DUBOURG : Une famille d'Argentan : Les Lautour [1600-1913] (*suite*), 201. — Alfred RUAULT : Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas (*suite*), 214. — F. UZUREAU : Au diocèse de Séez (1791-1792), 224. — Baron D'ESNEVAL : Les Le Roux d'Infreville, 232. — Chanoine Ch. GUÉRY et Maurice D'HARTOY : En marge des livres nouveaux, 238. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 249. Bibliographie normande, 252.

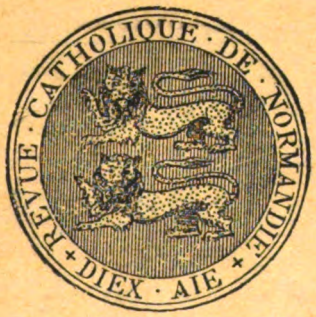

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1927

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. Alfred RUAULT.

Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915). *Correspondance et Souvenirs* (*suite*), par M. DUBOURG.

Autour de Richard Simon, deux billets inédits, par M. Ed. LE CORBEILLER.

Notes sur Hebertot, par Mme ROBLOT-DELONDRE.

A propos d'une note de Chassant, par M. J. MATHIÈRE.

Les Le Roux d'Infreville (*suite*), par M. le baron d'ESNEVAL.

Digitized by Google

36e Année. — 4e Livraison. DIEX AIE Juillet 1927.

REVUE CATHOLIQUE
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE
DE NORMANDIE

Nos Amis

Le Commandant QUENEDEY

Au début de ce nouvel article, nous tenons à remercier les personnes qui veulent bien, de temps à autre, nous dire quelque bien de cette rubrique « Amis » et « Collaborateurs ». Nous les remercions surtout d'avoir compris notre unique souci de *documenter* et non de *louanger*. Défions-nous de certaines chroniques manifestement préoccupées d'être aimables...

Ce sont les œuvres qui louent.

Ainsi nous bornerons-nous à publier un peu plus loin — publication princeps — le résumé succinct des travaux de M. le commandant Quenedey. Ne sera-ce point la manière la plus éloquente de présenter à nos lecteurs un laborieux et pénétrant chercheur, qui fut président de l'Académie de Rouen ?

Parmi ces travaux, il en est un qui mérite à lui seul un article spécial; c'est d'ailleurs par cette œuvre que le nom de M. le commandant Quenedey survivra quand beaucoup d'autres noms, aujourd'hui plus scintillants, seront retournés « au gouffre commun ». Nous voulons parler de cette thèse de doctorat ès-lettres, que M. Quenedey, à cinquante ans passés, soutint récemment en Sorbonne et qui eut un profond retentissement dans le monde savant : *L'Habitation rouennaise.*

Cet ouvrage, qui représente une somme de labeur considérable,

Digitized by Google

de patientes recherches, et une connaissance complète de l'art architectural, est d'ailleurs le chef-d'œuvre de toute une vie. Pour édifier pareil monument, l'auteur a dû, non seulement fouiller les bibliothèques et les archives, mais faire aussi de nombreux voyages, tant en France qu'à l'étranger, grâce auxquels il a pu généraliser, étendre son champ d'observation, et se procurer d'innombrables pièces de comparaison. Ajoutons que, malgré son érudition, M. Quenedey a su rendre la lecture de son livre accessible à tous ; chez lui, nulle trace de pédantisme ou de lourdeur, mais des renseignements précis et éclairés à la lueur de l'Histoire, des aperçus originaux sur les mœurs et les habitudes des différentes époques. Ce que l'auteur dit de Rouen, peut-être pourrait-on l'appliquer à toute la France, ou tout au moins aux villes qui, comme Rouen, sont avant tout, de grands centres de commerce et d'industrie. Et là se trouve, pour nous, profanes, le principal agrément du livre.

L'Habitation, en effet, à Rouen comme partout, reflète les tendances, la manière de vivre de ceux qui en jouissent ou qui en ont joui. Etudier l'habitation d'un pays, c'est donc, dans une certaine mesure, écrire l'Histoire de ce pays, décrire l'évolution qu'ont suivie ses naturels et ses résidants à travers les âges. Dès lors, la science ne suffit pas à l'écrivain d'un tel ouvrage : il lui faut aussi quelque puissance d'évocation, le culte des vieilles choses, le don de faire parler les pierres, et cette faculté d'intuition qui fait découvrir les secrètes pensées des hommes, les mobiles de tous leurs actes. En décernant au nouveau docteur une très flatteuse mention, les membres du Jury parisien semblent avoir reconnu que toutes ces qualités, M. le commandant Quenedey les possède à un très haut degré.

*
* *

L'idée maîtresse qui circule à travers la thèse de M. Quenedey nous paraît être celle-ci :

La Conquête franque, transformant la civilisation gallo-romaine, a provoqué la naissance d'une société principalement agricole. La terre est alors seule source de la richesse; aussi, en construisant, va-t-on considérer d'abord la fonction agricole. Mais peu à peu la fonction commerciale devient prépondérante et l'habitation va s'adapter aux besoins qui en découlent. Et tout

Digitized by Google

particulièrement l'homme de Normandie, commerçant de premier ordre, à mesure que sa prospérité s'accroît et que s'élargit le rayon de ses affaires, va déployer toutes ses qualités pour aménager et améliorer la maison dans laquelle il abrite son commerce. Son esprit d'initiative explique les proportions qu'il va donner à la construction; sa prudence lui conseillera d'édifier quelque chose de solide, de stable; son opulence, aux siècles particulièrement glorieux, au XVIIIe par exemple, se traduira par des ornementations, des enjolivements, qui permettront un jour à M. Jean des Vignes Rouges, romancier du XXe siècle, de décerner à la ville de Rouen l'épithète d' « Orgueilleuse ».

A dire le vrai, dans les premiers âges, même quand elle était affectée déjà aux fonctions de commerce, l'habitation était bien modeste. Elle consistait en un seul rez-de-chaussée souvent avec réduit sous les combles, et, comme la rue était peu sûre et servait de champ de bataille aux malandrins, on munissait les fenêtres d'énormes barres de fer. Puis, peu à peu, la maison se développa en surface et en hauteur. La densité des immeubles, qui règle l'organisation générale de l'habitation, dépend d'abord des terrains disponibles, et par ailleurs de deux facteurs essentiels : les nécessités en logement et les besoins en locaux professionnels.

La fonction commerciale demande des magasins, des ateliers, à l'encontre de la fonction agricole qui a surtout besoin d'espaces libres. La maison va donc se plier à cette nouvelle destination, et les constructions vont se dresser de chaque côté de la rue, que, théoriquement, elles devront considérer comme limite infranchissable. Etabli jadis pour satisfaire aux exigences rurales, le chemin devient « rue », mais bientôt cette « rue » va se trouver trop étroite pour assurer le passage de la lumière nécessaire à tant de bâtisses, dont la hauteur croissante met de l'ombre partout. En outre, les sinuosités du chemin primitif ne facilitent guère la circulation devenue intense. Pour remédier au défaut de lumière, on multiplie les fenêtres, on arrache quelques rayons de soleil grâce au subterfuge des saillies, des encorbellements et des avant-soliers. Ce dernier nom désignait un bâtiment en surplomb, dont le rez-de-chaussée était laissé, totalement ou en partie, libre à la circulation; sortes de galeries comme on en peut voir encore sur la place des Vosges à Paris, ménagées sous les maisons, avançant sur la voie publique. Des Ordonnances royales prohibaient ces

Digitized by Google

empiètements sur la rue mais elles demeurèrent longtemps lettres mortes, et le bon bourgeois refusa de les accepter : la rue était son domaine ou, au moins, un accessoire de son domaine.

Jusqu'à certain point, ses prétentions étaient fondées; cette rue, en effet, il était obligé de la paver, de l'éclairer, de la nettoyer à ses frais. Un ruisseau la coupait par le milieu, et ce ruisseau se remplissait de toutes les immondices, de toutes les eaux ménagères qu'y jetaient les riverains. L'hygiène était chose encore insoupçonnée, semble-t-il, et la rue n'était souvent qu'un « dépotoir », au sens « propre » du mot... si l'on peut dire. Elle était aussi fort mal surveillée; l'on s'y égorgeait de temps en temps, et bien avant que le guet ait eu le temps d'accourir. A ce point de vue spécial, nous n'avons point tant à nous vanter... Par contre, les risques d'incendie étaient jadis beaucoup plus grands qu'aujourd'hui, d'autant plus grands que la plupart des maisons étaient en bois, et que les fontaines publiques étaient rares ou insuffisantes.

Il faut arriver au XIVe siècle pour qu'apparaisse un peu de confortable dans l'habitation française. Jusque-là, on se contentait d'une pièce unique, le foyer, où se concentrait la vie familiale; à la fois cuisine et chambre à coucher. (Faudrait-il aller bien loin pour retrouver pareille situation de nos jours? Passons... et demeurons dans les généralités.)

On crée ensuite de petites chambres, où l'on installe les lits. Peu à peu, l'habitation moderne se constitue avec ses différentes pièces affectées à des destinations particulières et M. Quenedey cite, d'après les *Contes et discours d'Eutrapel*, et d'autres documents, plusieurs types d'habitations complètes, originaires du XIVe siècle et qui, dans ce qu'elles ont d'essentiel, ne se sont guère ou point modifiées jusqu'à nous.

*
* *

On peut juger, par ce rapide exposé, de l'intérêt technique et philosophique du magistral ouvrage de M. le commandant Quenedey. L'auteur, et c'est là que gisait la difficulté, a utilisé les multiples branches du savoir humain. L'histoire, la géographie, l'archéologie, l'art du bois, de la pierre, avec leurs disciplines propres, sont à la base de l'édifice; mais le chercheur a dû faire appel aussi à la géologie, à l'économie politique, à la statistique,

Digitized by Google

et même à la philosophie. On conçoit désormais quel labeur il a osé entreprendre et quelle ténacité il a déployée pour mener à bien cette œuvre, vraiment gigantesque, qui dépasse de beaucoup le folklore normand.

Qui donc serait surpris qu'une telle œuvre conduisît, un jour, son créateur à l'Institut?

Maurice D'HARTOY.

Résumé inédit de la carrière militaire et littéraire de M. le commandant QUENEDEY, ancien Président de l'Académie de Rouen.

École spéciale militaire de Saint-Cyr, 1888-1890.
Sous-lieutenant en 1890 (infanterie).
Lieutenant en 1892.
Capitaine en 1901 (au choix).
Chef de bataillon en 1916 (id.).
Grièvement blessé d'une balle à la poitrine sous Verdun le 3 juin 1916. Devenu indisponible jusqu'à la fin de la guerre.
A la retraite en 1924.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1915.
Officier — 1920.
Croix de guerre avec palme (citation à l'ordre de l'armée) en 1916.
Officier d'Académie en 1922.

Mention au concours des Antiquités nationales (Institut; Acad. des Inscr. et Belles-Lettres), en 1924, pour la Prison de Jeanne d'Arc à Rouen.
3e médaille au concours des Antiquités nationales (id.) *en 1927, pour* L'Habitation rouennaise.

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts depuis 1911.
Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen en 1913.

Digitized by Google

Membre de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure en 1917.

Membre de la Commission du Musée départemental de la Seine-Inférieure (à Rouen) depuis 1921.

Membre de la Commission municipale du Vieux-Rouen depuis 1925.

Membre de la Commission de la Bibliothèque municipale de Rouen depuis 1926.

Membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

Membre associé de la Société des Antiquaires de France.

Vice-Président des Amis des Monuments rouennais 1913-1922.

Vice-Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen en 1919.

Président (id.) *en 1920.*

Président de la Société normande d'études préhistoriques 1922-1925.

Vice-Président de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure 1922-1923.

Président de la Société des Amis des Monuments rouennais depuis 1926.

Docteur ès-lettres 1926.

OUVRAGES ET ÉTUDES

Maisons de Rouen. — L'Hôtel de la Houssaye. *Bull. des Amis des Mon. rouennais, année 1909. Rouen, Lecerf, 1910.*

Les combles des maisons du XVIe siècle à Rouen. *Bull. monumental, année 1911. Caen, Delesques, 1911.*

La valeur documentaire des anciennes miniatures. Ancienne construction, 11 et 13, rue Nationale à Rouen. Excursion à Vernon en 1911. *Bull. des Amis des Mon. rouenn., 1911. Rouen, Lecerf, 1912.*

Note sur la restauration d'une maison ancienne, *141, rue de la Grosse-Horloge, à Rouen. Bull. de la Soc. d'Emul. de Rouen, 1911. Rouen, Cogniard, 1912.*

Une maison du Moyen âge à Rouen, *139-141, rue de la Grosse-*

Digitized by Google

Horloge. Congrès du Millénaire de la Normandie. Rouen, Lainé, 1913.

Rouen, ses immeubles et ses constructions privées du Moyen âge à l'époque actuelle. *Conf. de Soc. immobilière de Rouen. Rouen, Leprêtre, 1913.*

Un devis de charpenterie de 1393 à Rouen. Les Etables de Fécamp. *Bull. archéologique, 1913. Paris, Impr. Nat., 1913.*

Les façades des maisons de Rouen. Leur rôle dans l'aspect de la ville. *Précis des trav. de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1913. Rouen, Lainé, 1916.*

La maison des Caradas. *Bull. des Amis des Mon. rouenn., 1922-1923. Rouen. Lecerf, 1927.*

Habitation. — L'HABITATION ROUENNAISE. *Etude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines. Rouen, Lestringant, 1926.*

Note sur l'agglomération de Charlanne, *près de la Bourboule (Puy-de-Dôme). Bull. de la Soc. norm. de géogr., 1910. Rouen, Gy, 1910.*

Les matériaux de construction et le sous-sol dans la région située entre Bagnoles-de-l'Orne et la Mayenne. *Bull. de la Soc. d'Emulation, 1911. Rouen, Gy, 1912.*

La reconstruction des maisons après la guerre. Les anciens types des pays dévastés. *Précis des trav. de l'Acad. de Rouen, 1919. Rouen, Lainé, 1920.*

Les pans de bois du Lieuvin. *Congrès des Soc. sav., à l'impression.*

LA NORMANDIE. Architecture civile de l'époque médiévale au XVIIIe siècle. *Paris, Coutet, 1 vol. in-f° et planches avec une introduction. Tome I, 1926.*

Histoire et architecture militaire (Moyen-âge). — Le siège du Château-Gaillard en 1203-1204. *Bull. des Amis des Mon. rouenn., 1913. Rouen, Lecerf, 1914.*

LA PRISON DE JEANNE D'ARC A ROUEN. *Etude historique et archéologique. 1 vol. de 120 pages et 14 fig. Paris, Champion, et Rouen, Defontaine, 1923.*

Le donjon du château de Philippe-Auguste à Rouen. *Rouen, Wolf, 1923.*

Le Prannel de la Tour de la Pucelle à Rouen. *Bull. mon., 1924. Paris, Soc. gén. d'impr. et d'éd., 1924.*

Digitized by Google

Métrologie. — Les anciennes mesures de longueur de Rouen. *Bull. philologique et historique, 1920. Paris, Impr. nat., 1922.*

Le demi-pied gallo-romain de Criquebeuf-sur-Seine. *Bull. archéol., 1922. Paris, Impr. nat., 1924.*

Note sur une règle mesure d'un pied trouvée à Rouen. *Bull. philol. et hist., 1922-1923. Paris, Impr. nat., 1925.*

Etudes économiques. — L'élévation des prix et les ressources de la France. *Deux conf. à la Soc. industrielle de Rouen. Bull. de la Soc. industr. de Rouen, 1920. Rouen, Girieud, 1920.*

Influence des moyens de communication sur l'habitation. *Bull. de la Soc. industr. de Rouen, 1923. Rouen, Girieud, 1923.*

Les prix des matériaux et de la main-d'œuvre à Rouen du XIVe au XVIIIe siècle. *Bull. de la Soc. d'Emul. Rouen, Lainé, 1927.*

Méthode. — Les méthodes historiques, judiciaires et militaires. *Précis des trav. de l'Acad., 1920. Rouen, Lainé, 1921.*

Principes de méthode archéologique. *Bull. de la Soc. d'Emul. de Rouen, 1920. Rouen, Lainé, 1922.*

Divers. — Trois jours de bataille. Episode des combats sous Verdun *(1er-3 juin 1916). Précis des trav. de l'Acad. de Rouen, 1918. Rouen, Lainé, 1919.*

Note sur l'Anthropologie de la région rouennaise. *Bull. de la Soc. norm. d'études préhistoriques, 1922-1924. Rouen, Lecerf, 1926.*

Articles de journaux. — Les expressions Dail Erin et Sinn Feinn. *Journal de Rouen, 2 janvier 1922.*

Les monuments de Rouen. *Rouen, Congrès de mars et d'avril 1927.*

M. D'H.

Digitized by Google

Une Famille d'Argentan

LES LAUTOUR

1600-1915

Correspondance et Souvenirs

(Suite)

Après le traité de paix de Liobène (1), le commandant Lautour qui n'avait pas discontinué de commander Ferrare et le Ferrarais, et avait déployé la plus grande énergie au moment des massacres de Vérone, fut appelé à Milan (2) où il reçut l'ordre de présider le premier conseil de guerre le 24 Fructidor an VI. En quittant Ferrare il reçut le certificat suivant : « J'ai, soussigné Joseph Compagni, membre du grand conseil de la république cisalpine, ci-devant secrétaire général de l'administration centrale du Ferrarais, et ensuite du commissaire du pouvoir exécutif atteste à toutes personnnes, et particulièrement aux généraux français, que le citoyen Jean-Aimé Lautour, chef de brigade, a donné dans son commandement de Ferrare des preuves du plus pur patriotisme, qu'il a rendu une justice impartiale à tous les citoyens, fait respecter les personnes et les propriétés, soutenu la cause sacrée de la liberté, qu'enfin il a mérité par ses qualités personnelles, son zèle, sa probité et son grand désintéressement dans toutes ses opérations, l'estime des bons citoyens, la confiance des administrations et des tribunaux établis. Milan 26 Ventôse an VI, signé Compagnoni, Della-Vida, Massavi, Ercole Graziadéi, Giovanni, membres du grand conseil ou du corps législatif. » Et au bas était écrit : « Je soussigné Cavedoni Barthé-

(1) Léoben.

(2) 13 ventôse an VI. Daté du quartier général de Bologne, l'ordre de rappel est signé Lalex.

Digitized by Google

lémy, représentant du peuple dans le grand conseil, certifie que pendant tout le temps que j'ai rempli les fonctions de commissaire de police à Ferrare, j'ai connu le citoyen Lautour ci-dessus qualifié pour un homme intègre, honnête, et zélé partisan du système républicain et que pendant le temps que le commandement de la place lui a été confié il n'y a pas eu le moindre sujet de reproche à lui faire, et qu'il y a captivé les cœurs de tous les vrais républicains. — Signé, Cavedoni Barthélémy. » — Il quitta la présidence du conseil de guerre permanent de la division de Lombardie en Vendémiaire an VII, et les membres du conseil. Batterelle, sergent, Martin, lieutenant, Picotin, Molin, Duval, capitaines, Mollard, chef de bataillon, Paillari, commissaire du Directoire, Paris, capitaine rapporteur, Martin, greffier, faisaient l'éloge de son zèle « aussi pur qu'éclairé et d'une distinction de mérite qui lui ont concilié l'estime, la considération et l'attachement des dits membres du conseil ». La coalition préparait à nouveau les hostilités, le chef de brigade Lautour eut à cet égard plusieurs conférences avec le général Brune qui avait remplacé à la tête de l'armée Masséna rentré dans ses foyers à Antibes. Brune se détermina à lui proposer une mission particulière et le commandement de la citadelle d'Alexandrie, sous les ordres du général de division Lapoype. L'ordre, daté du quartier général de Milan le 28 Vendémiaire an VII, est signé Luchet, chef d'état-major. Il n'avait mis à son acceptation d'autre condition que d'avoir la latitude nécessaire pour agir à la minute. Dès qu'il eut pris le commandement de la citadelle il constata que les conditions du traité signé avec la cour de Turin n'avaient pas été remplies, que les approvisionnements n'étaient pas réalisés, qu'on embauchait les conscrits français à leur passage; ayant demandé et obtenu pleins pouvoirs du général Brune, il lui soumit un plan d'opérations, qui fut approuvé, et même, le général Joubert qui vint remplacer le général Brune, lui donna une plus grande extension, en y faisant participer plusieurs autres garnisons françaises, de sorte que Joubert à Turin et lui-même à Alexandrie se rendirent maîtres des deux villes en moins de vingt-quatre heures, ce qui fit tomber le gouvernement du roi qui capitula et se retira en Sardaigne.

A la suite de ces événements Lautour fut rappelé à Milan pour recevoir une autre affectation, mais quelques semaines plus tard,

Digitized by Google

ses blessures lui rendant impossible un service plus actif, on lui rendit son commandement, ainsi qu'en fait foi la lettre de service suivante : « Au quartier général à Turin le 26 Germinal an VII. Emmanuel Grouchy, général de division commandant en Piémont, ordonne au citoyen Lautour, chef de brigade, de se rendre de suite à Alexandrie pour y prendre le commandement de cette place et de la citadelle, ainsi qu'il en était pourvu avant d'être appelé à Milan d'où il a été renvoyé en Piémont, parce que les infirmités qu'il conserve à la suite de ses blessures l'ont empêché d'accepter les fonctions actives auxquelles le général en chef se proposait de l'employer, Signé Grouchy. » — Il ne put même conserver ce commandement et dut demander à être remplacé. Il le fut le 15 Floréal an VII par le citoyen Louis, adjudant général. Lors de la retraite sur Gênes de l'armée française, il se retira dans la place où s'étaient retirés les débris de la division du Tanaro commandée par Gardanne, qui lui délivra (1) le certificat suivant : « Je certifie... que le citoyen Lautour m'ayant manifesté le désir d'être employé pendant le siège malgré ses blessures et infirmités, je le nommai président du 1er conseil de guerre et membre du conseil de défense qui fut formé; qu'il déploya pendant les deux mois que durèrent le blocus, le siège et le bombardement, non seulement des talents militaires sur la défense des places et l'organisation des services qui en sont la partie essentielle, mais un sang-froid et une fermeté dignes du nom français et d'un officier supérieur; que sa réputation et ses talents le firent nommer secrétaire du conseil de défense; qu'en cette qualité il rédigea tous les procès-verbaux avec précision et la plus grande intelligence; qu'il fut blessé pendant le siège de plusieurs éclats d'obus; qu'il fut un de ceux qui contribuèrent à la vigoureuse défense qui fut faite; qu'enfin il s'est particulièrement distingué, pendant la durée du siège et le bombardement, en montrant partout de la fermeté, du courage et de l'énergie, de manière à mériter les éloges de la garnison et la justice que je lui rends avec plaisir, en le recommandant fortement et avec confiance au premier Consul et au gouvernement. 1er Nivôse an VIII. Signé : Gardanne. »

Fait prisonnier lors de la capitulation de la place, il quittait

(1) Après son retour en France.

Digitized by Google

Alexandrie le 30 juillet 1799, pour se rendre à Pavie, porteur d'un laissez-passer du comte Don Giano di Gerbaix, di Sounaz, major général des Armées royales, commandant de la province d'Ivrée, et commandant intérimaire de la ville d'Alexandrie. Le 5 août suivant, le commandant d'étapes de Pavie lui faisait parvenir la lettre suivante :

« Monsieur, il m'est infiniment agréable de vous apprendre que j'ai obtenu la permission de vous faire partir pour la France, à la seule condition que vous ne reprendrez les armes contre Sa Majesté l'Empereur et Roi, ni contre ses alliés, que lorsque vous aurez été échangé contre un officier de votre grade. Vous me donnerez cette promesse par écrit. M. Pâté peut faire la même promesse et jouira du même avantage de revoir bientôt ses pénates.

« Ayant l'ordre de vous joindre à la garnison, qui va de Mantoue en France, je désirerais que vous me fassiez dire sur-le-champ, quel jour il vous fera plaisir de partir, le 6, le 8 ou le 10, afin que je vous attache à la colonne que vous aurez choisie, et vous procure deux chevaux pour votre voiture. Ceci regarde également M. Pâté, et il est nécessaire que je sache bientôt votre résolution pour faire vos listes de paiements; c'est pour cette raison que je vous prie de me la faire dire par le porteur. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et obéissant Serviteur.

« De Chapuy,
« Pavie, 5 août 1799. » « Cne.

Très obligeamment, quelques heures plus tard, le même officier écrivait de nouveau : « La garnison de Mantoue passe par la Rivière de Gênes, je crois que ce chemin vous convient peu parce qu'il est mauvais; je vous ai mis malade, et dans trois ou quatre jours vous partirez avec un bas officier pour Turin, cela sera plus commode et vous donnera le temps de décider les procès d'argent, le commissaire des guerres étant fort occupé en ce moment. De Chapuy. »

Lautour partit effectivement de Pavie le 10 août et passait au Mont-Cenis le 4 Fructidor an VII. De là il se rendit à Chambéry, puis à l'hôpital militaire d'Aix dans le but de suivre un traitement thermal.

Digitized by Google

Le médecin de l'hôpital l'engagea « à ne pas mettre en usage les douches d'eaux thermales, mais à profiter du temps que lui accorde l'autorisation de l'adjudant général commandant le département du Mont-Blanc pour, soit à Aix, soit à Chambéry qui offre plus de ressources, réparer sa santé altérée par les fatigues de la guerre et notamment par les dernières blessures reçues au siège d'Alexandrie, et dont le rétablissement exige des soins particuliers. Il estime donc en conséquence que le citoyen Lautour a besoin de deux ou trois mois de repos pour les causes sus-énoncées. Aix, 30 Fructidor an VII. Signé : Gueyrane, médecin. »

Dès le 2 Brumaire, Masséna dont il était resté l'ami le redemandait et l'appelait auprès de lui à Zurich, sa santé ne lui permettant pas un service actif, un de ses amis employé à l'Etat-Major de la 7e Division à Chambéry, le décide péniblement à faire une visite au général Pellapra qui désirait lui offrir une présidence de conseil de guerre, et le nomma en effet membre de la commismission militaire, créée conformément à l'arrêté du Directoire exécutif du 22 Fructidor.

Quelques mois après il était nommé à Marseille, par le général commandant la 8e division (1), président du 1er conseil de guerre, et en exerça les fonctions du 8 Floréal au 1er Thermidor an VIII, « avec un zèle aussi pur qu'éclairé, et une distinction de mérite qui lui ont concilié l'estime, la considération et l'attachement des soussignés, qui lui ont délivré le présent comme un témoignage de leurs regrets et de leur affection, signé Gary, Boulanger, Exbrayat, Joanne, Fournier, Talles, Roustand.

Le 4 Fructidor Masséna, sur sa demande, constatant qu'il avait besoin de soins particuliers, l'autorisait à rentrer en France, à se rendre à Paris, et le recommandait particulièrement au ministre de la guerre Berthier. Celui-ci lui accorda l'année suivante un congé de convalescence d'un an, en lui maintenant son traitement d'activité. Il fut pendant ce temps nommé député au corps législatif par le département de l'Orne, en même temps que Masséna par le département de la Seine; quand le premier Consul forma l'ordre de la Légion d'honneur, Masséna y fut porté en qualité de Grand Officier commandant la cohorte et le chef de brigade Lautour fut nommé commandant dans la même cohorte

(1) La 8e division dépendait du commandement de Masséna.

Digitized by Google

avec le titre de général. Quelque temps après cela lui valut d'être désigné par décret comme faisant partie du collège électoral du département de l'Orne.

Il avait acheté le 5 Frimaire an X par devant Gibet, notaire à Paris, la terre de Bernes qui lui avait été vendue par dame Marie Barthélémy de Saint-Ouen d'Ernemont, veuve de Loulay de la Brosse, en sa qualité d'héritière pour partie dans la succession de Maupeou.

Ses blessures et ses infirmités ne lui permirent pas de prendre part aux dernières campagnes de l'Empire, mais il les faisait par la pensée avec son ami le maréchal de France, Masséna, dont il rappelle le rôle glorieux dans la notice qu'il lui a consacrée, et auprès duquel il se rendait fréquemment lorsque celui-ci séjournait à Paris ou à son château de Rueil.

Il écrivait de Paris au mois d'octobre 1812, à son frère Lautour Mézeray, maire de la ville d'Argentan, pour le mettre au courant des démarches faites par lui en faveur de différentes personnes que celui-ci lui avait recommandées.

L'année suivante, le 1er novembre, il adressait à son frère M. le baron Alexandre Lautour, officier de la Légion d'honneur, entreposeur principal des tabacs à Alençon, cette lettre que nous citons textuellement : « Le chevalier de Lautour, maréchal de camp, commandant de la Légion d'honneur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à M. le baron Alexandre Lautour, officier de la Légion d'honneur. — Mon cher frère. J'ai paru hier à la cour pour la 1re fois depuis les grands événements qui ont replacé sur le trône Sa Majesté Louis XVIII. J'ai été parfaitement accueilli, on m'a parlé obligeamment d'une lettre confidentielle que j'écrivis à M. le Maréchal Masséna à Toulon pour l'engager au nom de sa gloire, de sa famille et de sa patrie à donner sa prompte adhésion aux actes du Sénat et du gouvernement provisoire, et de la réponse que me fit le Maréchal. Avant la messe, Son Altesse royale le duc de Berry m'a reçu chevalier de Saint-Louis. Ma nomination n'a étonné personne, celle d'Allain étonnerait tout le monde ; il se remue en tout sens et n'obtient rien ; il dit que, s'il n'a pas fait les dernières campagnes, c'est qu'il détestait le gouvernement de Bonaparte ! ! on rit ! ! et on lui répond qu'il faisait des voyages et qu'il allait souvent chez le Ministre de la police générale, il rougit, etc., etc. ! !

Digitized by Google

« J'ignore si tu as conservé le brevet de S. Lieutenant qui te fut donné par le roi Louis XVI. J'ai le mien et j'en ai fait usage lors de ma demande. Si tu as perdu le tien, comme il porte minute au Ministère de la guerre tu peux t'en prévaloir et énoncer dans tes états de services que tu fus nommé officier par le roi Louis XVI, le ... Ne doute pas, mon cher frère, que dès que tu m'auras informé avoir formé ta demande, j'emploierai tous les moyens possibles pour la faire vérifier et admettre promptement, je ferai pour toi ce que je fais pour moi. Je t'embrasse et suis pour la vie ton frère et sincère ami. — Le chevalier de Lautour. M. le maréchal Masséna qui est venu ici pour le mariage de sa demoiselle m'a donné de nouvelles preuves de son amitié, il me demanda obligeamment comment tu te portais et ce que tu faisais. »

Le 6 novembre 1815 il écrivait à sa belle-sœur, Mme Lautour Mézeray, pour lui annoncer les envois suivants : 3 aunes de Mérinos, façon de cachemire, de couleur amaranthe giroflée, du plus beau tissu, du plus beau lainage et de la plus belle qualité qui se fasse en fabrique, et la quantité nécessaire de velours épinglé de même couleur pour la garniture... Puis deux aunes trois quarts de même Mérinos couleur blanche, avec le velours épinglé couleur bleu céleste;... Puis cinq aunes et demie du même Mérinos, couleur bouton d'or foncé et une aune et demie de velours noir pour les garnitures de deux robes pour mes nièces Joséphine et Cézarinne... Et il ajoutait ce détail : « La mode pour les robes de Mérinos est de les faire longues et très amples sur le derrière; elles doivent former naturellement des plis en forme de tuyaux, c'est pour remplir facilement ce but que j'ai fait couper les robes dans le plus fort aunage. »

Dans ses dernières années des questions d'intérêts et de partages amenèrent un refroidissement notable dans les relations de famille, surtout avec ses neveux Jean-Marie-Ignace Charpentier, fils de sa sœur Charlotte; Louis et Charles Lautour, fils de son frère Louis Lautour Mézeray. Il était cependant resté dans les meilleurs termes avec ses frères Duchâtel et la Mésangerie auxquels il devait survivre quelques années. Cela résulte de la correspondance échangée entre eux, et à laquelle nous avons fait ou ferons de nombreux emprunts au cours de ce travail.

Dans une lettre du 30 juin 1835 il disait à son neveu Louis»

Digitized by Google

notaire à Argentan : « ... Rien ne doit maintenant retarder que ce projet (1) ne soit mis au net, signé et notarié... quant à l'exécution de bonne foi vos lettres sont là ainsi que les miennes;.., vous voyez mon cher neveu que nous ne pouvons plus ni épiloguer, ni reculer... Ne me répétez pas que nos arrangements vous ont donné beaucoup de mal, que vous n'avez rien à recevoir... je pourrais vous répliquer en riant (car nous ne devons pas nous fâcher), que cela vient de ce qu'en affaires il est difficile de me faire avaler le goujon... »

Son neveu Charles Lautour Mézeray, lui fit au mois de mai 1844, en passant par Paris pour se rendre à Joigny, dont il était sous-préfet, une visite à la suite de laquelle il donnait à son frère Louis, les détails suivants : « 24 mai 1844... J'ai vu mon oncle Boismaheut la veille de mon départ, il m'a paru ganatisé (*sic*) et conservé à l'usage de nos cousins (2) ; pour moi il m'a répondu par oui et par non, et m'a beaucoup parlé du pré de Milleron et du bois Guillot. Malgré sa ganatisation j'ai cru qu'il avait l'air de craindre de se compromettre, je ne sais trop cependant pourquoi car il m'a demandé à plusieurs reprises ce que je faisais maintenant, et, après que je venais de l'en instruire, il recommençait. Si ce n'est pas de la ganatisation conviens au moins que c'est de la léthargie. J'ai du reste appris qu'il ne se lève plus qu'à dix heures. Peut-être qu'en me formulant minutieusement son opinion sur le pré de Milleron et sa manière de voir sur le bois Guillot il a voulu, en rusé Normand, se mettre en garde contre l'interrogatoire politique que je venais lui faire subir en ma qualité de fonctionnaire; interrogatoire à peu près semblable à celui que dans le temps il a prétendu que j'étais venu de ta part imposer à sa confiante vieillesse, accompagné de l'officier ministériel Lemot, afin de le faire interdire. Tout ceci serait bouffon, s'il n'y allait pas pour nous d'une somme assez ronde pour trouver le dénouement fort peu agréable. »

Il mourut célibataire à Paris le 19 juin 1846, après avoir vu ses frères de la Mésangerie et Duchâtel le précéder dans la tombe.

Sa succession donna lieu à des incidents divers. En effet un testament instituait les deux frères Vauxhébert légataires univer-

(1) De liquidation.

(2) Les deux frères Lautour-Vauxhébert.

Digitized by Google

sels, mais deux ans après il en fut trouvé un autre annulant le premier.

Voici les dispositions principales de ces deux testaments dont nous possédons des copies notariées, mais assurément pas collationnées, car il y a des passages incompréhensibles, par suite de l'absence de certains mots que le copiste a négligés, d'autres ont été ajoutés ce qui pourrait dénaturer le sens des phrases si on ne les comprenait pas par la comparaison avec ce qui précède et ce qui suit.

« Testament olographe de Monsieur le Maréchal de camp Lautour de Boismaheut par lui fait et rédigé pour être complètement exécuté après son décès : Monsieur Jean Aimé Lautour de Boismaheut, maréchal de camp, ancien commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de l'ancien ordre de Saint-Louis, à Argentan, département de l'Orne, ancien conseiller du Roy, substitut de Messieurs les Avocats et Procureur du Roy au ci-devant Bailliage d'Argentan, et aussi ancien député au Corps législatif, y élu et successivement renommé aux dites fonctions pendant trois sessions de suite; enfin aussi nommé et réélu commandant de la garde nationale d'Argentan jusqu'à son départ en qualité de simple volontaire pour la défense de la frontière et de la patrie. C'est là et après plusieurs campagnes qu'il fut promu au grade de premier aide de camp du général Masséna, qu'il ne voulut jamais quitter pour passer avec un grade supérieur au grand Etat major de l'armée d'Italie. Mondit sieur Lautour de Boismaheut demeurant actuellement et depuis plusieurs années à Paris, rue Montmartre 139. Je déclare faire le testament olographe dont la teneur suit dans les articles qui vont suivre.

« Art. 1er.

« Art. 2e. — Je recommande et je résigne mon âme à Dieu pour en disposer selon sa sainte volonté et sa divine providence et miséricorde. J'ai confiance au précieux sang de Jésus-Christ son fils. Je réclame de la Sainte Vierge Mère des Anges et des Saints, et particulièrement de mon patron Saint Jean Baptiste, leur assistance et leur bénédiction.

« Art. 3e. — Je veux que mon corps soit transporté et inhumé dans le cimetière de la ville d'Argentan, peu éloigné de celui de mon honoré et très honoré frère Monsieur le baron Alexandre

Digitized by Google

Lautour de la Mésangerie..... On ne devra pas oublier que ma pompe funèbre et le coût de mon enterrement devront être proportionnés et calculés ainsi que les aumônes qui devront être abondantes et faites non seulement à Argentan, et aussi dans tous les lieux et paroisses où j'ai des propriétés que j'ai acquises au moyen de mes traitements militaires et par mes économies; tout devra être calculé et fixé d'après mon importante fortune. Les militaires peu fortunés notamment ceux des arrondissements avec lesquels j'ai parti pour défendre notre belle et courageuse patrie ne doivent pas être oubliés, notamment ceux des arrondissements d'Argentan, d'Alençon, Domfront et Mamers . . . . . .
Enfin j'ai aussi des parents peu fortunés, notamment dans la branche Corbin et autres, s'il s'en trouve au moment de mon décès mes intentions et mes volontés sont qu'ils aient une portion de mes biens proportionnée à leurs besoins, mes exécuteurs testamentaires devront être chargés de cette honorable exécution. Je prie mes neveux Messieurs Louis et Auguste Lautour de Veaux Hébert, mes fidèles et véritables amis, hommes de bien et loyaux de vouloir bien être les exécuteurs de mon présent testament, et, à cet effet, et aussi pour la grande et très juste affection, que je leur porte, je les fais et je les institue mes légataires universels. . . . . .
Je déclare en outre que j'exclus positivement et définitivement de ma succession, ceux de mes parents héritiers et même ceux que j'ai compris comme étant devenus par moi légataires particuliers, mes dispositions testamentaires devant être respectées et exécutées, on peut y renoncer, mais non les contester. . . . . Suivent des legs particuliers à des domestiques et à d'anciens serviteurs. . . . . .
puis des legs mobiliers. . . . . Dans le nombre de mes grands et petits tableaux se trouve mon portrait peint en pied avec l'explication de mes services civils et militaires. C'est moi-même qui fis connaître et expliquai au peintre M. Renault père tout ce qui se trouve d'historique dans ce portrait; je lui dictais (1)

(1) Nous possédons de la main de Boismaheut la description suivante : « Sur ce tableau on voit à la droite de lui Maréchal de camp Lautour, le buste ressemblant de Masséna, couronné par la Déesse représentant la Victoire, qui lui pose sur la tête trois couronnes : le buste est sur une colonne ornée aussi de trois couronnes de lauriers,

Digitized by Google

et lui faisait faire et exécuter tout ce qui s'y trouve et est parlant à la vue notamment la partie historique et les descriptions. C'est ce portrait que je désire multiplier en le faisant graver à mes frais, à l'effet de le faire distribuer gratuitement à mes anciens frères d'armes, à mes parents et alliés et à mes amis. . . . . J'ai autant que possible en faisant seul cette rédaction suivi celle qui fut employée dans le testament de mon illustre parent M. François Eudes de Mézeray, historiographe de France . . . J'y renvoie ma famille actuelle et à venir.

« Quant à mes affaires particulières, elles pourraient aussi se concilier, mais à défaut de conciliation elles seront jugées, elles ne peuvent ni doivent être ajournées au désir et au profit de Monsieur Louis Lautour, notaire et Maire de la ville d'Argentan. . . . . Paris le 14 juillet 1841.

« Codicille. . . . . Je maintiens les autres dispositions de mon testament, mais j'explique que la disposition faite au profit de parents peu fortu-

---

de feuilles de chêne et d'immortelles. On lit sur cette colonne une inscription en lettres d'or, elle exprime l'admiration et le dévouement de lui M. Lautour; au bas de cette colonne est peint un coq gaulois; du même côté on voit un petit volontaire le sac sur le dos et le fusil sur l'épaule, c'est le Maréchal de camp Lautour qui part en l'année 1791 pour la frontière du Nord. A gauche du Maréchal de camp Lautour on voit la citadelle d'Alexandrie qui ne présente à l'œil que des ruines. Le commandant Lautour en sort avec quelques hommes de la garnison et les blessés, il est en avant, il défile se soutenant sur deux béquilles, il regarde les restes fumants de la citadelle, citadelle qu'il avait fait vœu en y entrant de faire sauter plutôt que de la rendre, vœu qu'il aurait rempli si le général Gardaume ne s'y était pas opposé. Il ne restait pas pour la défense un seul canon sur son affût mais il restait un magasin à poudre qui avait été réservé pour le bouquet, au moment où les assiégeants Piémontais et Russes auraient pénétré dans le corps de la place, ils le savaient, ils n'osèrent s'y exposer, ils offrirent une capitulation. Au dessus de ces braves défenseurs de la patrie on aperçoit un aigle déployé qui tient dans ses serres un foudre de guerre et qui plane dans les airs; ce n'est pas un aigle impérial, la garnison et les troupes françaises, suisses, piémontaises et italiennes qui la composaient se battaient alors pour leurs Républiques et sous les mêmes drapeaux; du même côté du tableau se trouve placé un bureau recouvert d'un tapis couleur aurore; on remarque sur ce bureau une carte déroulée, c'est celle géographique et topographique de Ferrare et du Ferrarais, offerte par les autorités de ce pays au commandant Lautour

Digitized by Google

nés et de militaires ne doit s'appliquer qu'à ceux nécessiteux, et que le legs que je leur fais n'est qu'à titre de secours dont la quotité sera appréciée par mes légataires universels seuls et sans contrôle . . . . . .
. . . . . Paris 20 Décembre 1843... »

Ce testament fut déposé au rang des minutes de M. Jean Louis Saint-Jean, notaire à Paris, après avoir été signé et paraphé par M. le Président du tribunal de 1re instance du département de la Seine, au désir de son procès-verbal du 19 juin 1846.

L'année suivante, était produit le nouveau testament dont voici un extrait :

« Ceci est mon Testament... Je veux que mon corps soit inhiré (inhumé) le plus près possible du brave Maréchal Masséna dont j'ai été son premier aide de camp et son fidèle ami. Je veux et désire aussi que mon neveu Charpentier issu d'une de mes sœurs soit mon exécuteur de mes dernières volontés. Je ne donne rien à mon frère Lautour La Broise, qui est riche et au-dessus de tous besoins puisqu'il donne aux hospices. . . . . .
. . . . . Paris 10 Août 1844. Le maréchal de camp Jean Aimé Lautour de Boismaheut. »

---

qui en était alors le gouverneur général et qui y avait fait reconnaître les Républiques Cispadanne et Transpadanne qui y furent établies, et qui devinrent après République Cisalpine, dont la capitale était Milan. Au dessus de ce bureau on y aperçoit une petite bibliothèque composée du *Contrat social de Rousseau*, de l'*Esprit des Lois*, par Montesquieu, des discours prononcés à la mémorable assemblée constituante, sa constitution de 1791, constitution qui est la seule légale que possède la Nation française parce qu'elle est la seule qui ait été faite par une assemblée constituante qui représentait la France entière et tous ses intérêts. Ouvrages que méditait le Maréchal de camp Lautour lorsque rentré en France, il fut nommé par son département un des représentants de la Nation. Sa pose, dans son tableau, est sérieuse, il est couvert du petit uniforme de son grade, sur lequel uniforme on voit toutes ses décorations, il tient de sa main droite une plume et de la gauche un papier qui se déroule, sur lequel est écrit le rapport de ses opérations en Piémont et celui de la défense de la citadelle d'Alexandrie, il regarde le buste de Masséna, et on lit à la fin de son rapport : « Masséna, tout ce que j'ai fait et exécuté, tu me l'as appris et inspiré, je t'en fais hommage... » Enfin en tête du tableau est écrit en lettres d'or burinées : Monarchie Républicaine — Liberté — Egalité — Fraternité avec toutes les Nations — Souveraineté nationale, une et indivisible.

Digitized by Google

Le procès-verbal du Président du tribunal de première instance de la Seine, porte la daté du 15 juin 1847.

Il fallut donc procéder à un partage, puisqu'il n'y avait plus de légataires universels, et aussi à une reddition de comptes, les Vauxhébert ayant été envoyés en possession et ayant joui de la fortune de leur oncle pendant quelques mois.

Le partage eut lieu à l'amiable entre les trois branches de la famille encore existantes à cette époque ; c'est à savoir : 1° MM. Louis et Auguste Lautour Vaux-Hébert, représentant leur père Thomas-Auguste Lautour, frère du général, décédé avant lui. 2° MM. Louis et Charles Lautour Mézeray et Mmes Blanchard, Clogenson et Patrin, tous les cinq représentant M. Louis Lautour Mézeray, autre frère du général également prédécédé. 3° Jean-Marie-Ignace Charpentier, représentant Mme Marie-Geneviève Lautour, veuve Charpentier, elle aussi prédécédée.

La liquidation eut lieu en 1848 et se termina le 27 mai par un acte signé devant Me Lefer et Saint-Jean, notaires à Paris. Elle portait entre autres biens sur deux terres : l'une dite le Parc de Persan estimée 40 000 francs, et l'autre dite : la terre de Bernes, sise commune de Bernes, Bruyères et le Mesnil-Saint-Denis (Seine-et-Oise), estimée 440.000 francs. La part de la terre de Bernes revenant à la branche Mézeray fut ensuite vendue en plusieurs fois par les intéressés, et la liquidation entre eux ne se termina qu'en 1874.

(*A suivre*) R. Dubourg.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PRIEURE DE SAINT-NICOLAS-DE-MAUPAS

à Capelles-les-Grands (Eure)

(suite)

Les « cérémonies ordinaires » dont il vient d'être question dans le document précédent, devaient être fort analogues sinon tout à fait identiques à celles de la prise de possession d'une cure paroissiale; aussi nous permettra-t-on de rappeler brièvement en quoi elles consistaient :

Où étant (dans l'église paroissiale de Capelles, dit le notaire apostolique chargé de l'installation du curé de la seconde portion du bénéfice-cure de Capelles, Louis-Edme Dubois, le 27 septembre 1781) nous avons mon dit Dubois prêtre mis et installé en la possession réelle, actuelle et corporelle du dit bénéficé-cure, et de tous les droits, fruits et revenus qui en dépendent, par la libre entrée en la dite église paroissiale, prise d'eau bénite, prière à Dieu devant le Crucifix et le Maistre-autel, baiser d'iceluy, toucher du Tabernacle et du Missel, séance de place rectorale au chœur affectée au curé de la seconde portion, entrée dans la chaire à prescher et au confessionnal, visite et toucher des fonts baptismaux, son des cloches, et autres cérémonies accoutumées, à laquelle prise de possession ainsi faite et par nous à haute voix lue et publiée personne ne s'est opposé, dont du tout mon dit sieur Dubois nous a requis acte qu'accordé lui avons...

Certes, si les bénéfices ecclésiastiques avaient été au cours du XVIIIe siècle exclusivement réservés à la vertu sacerdotale, il ne fait point de doute que le choix ne se serait jamais porté sur un abbé de Voisenon, dont la vie privée ne fut guère édifiante, et qui pourtant devint non seulement titulaire de notre fructueux prieuré de Maupas durant le long espace de quarante ans, mais encore abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Chapelle aux Planches au diocèse de Troyes et abbé du Jard, sans parler de ses fonctions de haut doyen et de vicaire général en la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, dont son oncle était

Digitized by Google

évêque, mais les revenus de l'Eglise allaient alors trop souvent à de beaux esprits qui devaient leur élévation et leur succès à la souplesse de leur caractère, à leur amabilité envers tout le monde et à la faveur des grands. C'est ainsi que l'abbé de Voisenon, « dont la chronique scandaleuse s'occupa fort en son temps, » qui avait les qualités comme les défauts de son milieu social où l'esprit tenait lieu de tout, devait être fort apprécié. Il le fut en effet, grâce à sa parenté d'abord et aussi à ses liaisons avec des gens en place ou des littérateurs en vue, tels que Choiseul le ministre des Finances de Louis XV, le fameux abbé Terray son contrôleur du Trésor, le chancelier Maupeou, Voltaire même, qui fut son ami et son correspondant épistolaire.

Encore faut-il s'empresser d'ajouter que, somme toute, son caractère et sa conduite allaient à l'unisson d'un siècle où les abbés élégants et mondains chantaient et jouaient de la guitare dans les salons à la mode, où les plus braves officiers de l'armée royale s'habillaient en femme pour se divertir et faisaient de la tapisserie, où les médecins et les magistrats portaient avec eux des « pantins » qu'ils faisaient danser au milieu des cercles et des promenades publiques et que si, grâce à ses bénéfices divers, de Voisenon jouissait d'une grande fortune, il en consacra, parait-il, une bonne partie, en dehors de ses plaisirs, à des œuvres charitables, sur lesquelles il gardait avec modestie un secret absolu. On dit que ce fait fut assez rare dans l'histoire des gens de lettres du XVIIIe siècle pour mériter d'être signalé.

Des contes légers, des poésies fugitives, en un mot ce qu'on appelait autrefois le « genre badin », quelques pièces de théâtre, des fragments d'histoire, œuvres dans lesquelles se manifestent à défaut d'un talent vraiment supérieur, de l'originalité et des traits de fine observation, voilà le bagage littéraire assez mince qui lui servit de prétexte à devenir « historiographe du Roy » et à lui ouvrir les portes de l'Académie Française.

Après ce que nous venons de dire du personnage, on sera peut-être particulièrement surpris d'apprendre que l'abbé de Voisenon trouva le loisir et le goût de venir au moins une fois en personne visiter son prieuré de Capelles. La pièce suivante en fait foi :

« Du dit jour avant midy, six juillet 1752, au prieuré de Maupas.

« Fut présent Messire Claude-Henry de Fusée de Voisenon, prieur

Digitized by Google

de Maupas, demeurant à Paris, estant ce jour au dit prieuré de Maupas, lequel a par ces présentes donné à fieffe et rente foncière perpétuelle et irraquitable à Jean-Baptiste Mouchel, laboureur, demeurant en la paroisse de Plainville, présent preneur et acceptant pour luy et ses hoirs, scavoir est une pièce de terre en labour et bruyère située sur la dite paroisse de Plainville, contenant environ une acre, la pièce ainsy qu'elle se contient et autant qu'il en appartient à la dite prieuré, la dite pièce nommée « la Brière », bornée d'un costé un ruisseau pour l'écoulement des eaux pluviales, d'autre costé le chemin de Bernay à Saint-Mards, d'un bout le sieur Frary et autres, et d'autre bout le chemin de l'Eglise à Saint Victor ; aura le dit preneur la moitié de la vidange du dit ruisseau, à la charge par luy de tenir la dite pièce mouvante et dépendante du dit prieuré par les rentes et charges et faisances seigneuriales, si aucunes sont dues, qui demeurent de ce jour à l'advenir à la charge du fond. Et fut la présente fieffe faite, en outre, par et moyennant le prix et somme de douze livres dix sols de rente foncière et irraquitable par chacun an, premier payement commençant au jour de Pasques prochain et ainsy à continuer d'an en an à toujours, au payement de laquelle somme le dit preneur oblige tous ses biens présents et advenir et spécialement la dite pièce fieffée par le présent en quelques mains qu'elle puisse passer et de laquelle le dit sieur prieur pourra reprendre la propriété et jouissance en cas que le dit preneur soit morosif ou delayant de payer la dite rente pendant trois années consécutives après une simple sommation de payement, sauf à luy à poursuivre les autres biens du dit preneur pour recouvrer le payement de ce qui sera deub d'arrérages et d'autant que la dite pièce est endommagée journellement par les bestiaux de la voisine, le dit preneur la pourra enclore soit de fossés, plante vive ou autrement, ainsy qu'il avisera bien, et deslivrera le présent à ses frais. Dont du tout les parties sont demeurées d'accord, présence de Gabriel Hursl procureur et de Charles Hurel père et fils demeurant en la dite paroisse de Plainville tesmoins qui ont avec les dites parties et nous notaire signé, lecture faite... »

Un si bel effort ne pouvait durer et désormais toutes les manifestations de l'intérêt de l'abbé de Voisenon pour son prieuré de Maupas ne se produiront plus que par voie de procuration et de représentation. C'est ainsi que le 16 juillet 1746 à Capelles au manoir seigneurial de Maupas, Pierre Denise alors curé de Fresne-l'Archevêque (paroisse située maintenant dans le département de l'Eure et au diocèse d'Evreux, mais qui faisait alors partie du domaine temporel que les archevêques de Rouen

Digitized by Google

possédaient depuis le XIIe siècle dans le Vexin) stipulant et représentant :

« Noble et discrète personne Messire Claude-Henry de Fusée de Voisenon, docteur en théologie de la Faculté de Paris, haut doyen de l'église cathédrale de Boulogne-sur-Mer, abbé de l'abbaye royale de Jard, prieur de Saint-Martin de Bretocour, prieur de Saint-Nicolas de Maupas, demeurant ordinairement à Paris, passait devant le notaire royal de Chambrais « sous le bon plaisir du dit seigneur-abbé et à promesse de lui faire ratifier le présent », sept baux : le premier à Gabriel Bréavoine laboureur à Saint-Pierre de Cernières, de toutes les dimes appartenant au prieuré de Maupas, dans la paroisse de Plainville pour 480 livres par an, le second à Marguerite Plessis veuve de Charles Touquet et à François Touquet son fils, laboureur de Saint-Aubin du Thenney, de 4 acres de terre appartenant au prieuré de Maupas situées en la dite paroisse pour 60 livres de fermage annuel, le troisième à Me Gabriel Hurel procureur au bailliage et vicomté de Montreuil-Largillé, demeurant à Plainville, de deux pièces de terre en labour situées à Plainville, triège de la Vavassorie, pour 40 livres par an, le quatrième au même Gabriel Hurel d'une pièce de terre située à Capelles, triège de la Vavassorie, pour le prix de 12 livres de rente foncière par an, le cinquième à Jean Gontier, laboureur de Saint-Victor de Chrétienville, de la couture de terre appartenant au prieuré de Maupas sise à Grandcamp, pour le prix de 419 livres 15 sols de fermage annuel, le sixième concernant la fieffe et rente foncière irraquitable par le dit sieur abbé de Voisenon et ses successeurs au prieuré de Maupas accordée au même Jean Gontier d'une pièce de terre en labour distraites de celles cy-devant affermées, assise en la paroisse de Grandcamp, pour la somme de 20 livres 5 sols de rente foncière annuelle, enfin le septième bail à Adrian Papillion, toillier de la paroisse de Plainville, d'une pièce de terre en labour située sur la dite paroisse pour le prix et somme de 14 livres 10 sols de fermage par an. »

Nous rencontrons ensuite une procuration écrite toute entière de la main de l'abbé de Voisenon, datée du 23 janvier 1754, puis toute une série de baux qui s'échelonnent du 12 mars au 17 mai 1754 passés en vertu de ce pouvoir :

« Je donne pouvoir à Monsieur Hurel de passer bail à Paul Feron par neuf années de la ferme de mon prieuré de Maupas et de ma grosse dixme gerbale de Capelles; à commencer à Noel prochain par le même prix, charges, clauses et conditions insérés dans son bail cy-devant; à la réserve qu'il ne sera point chargé des menues réparations qui ont été employées dans son premier bail, entendant néanmoins

Digitized by Google

que le dit sieur Feron sera obligé de me fournir tous les ans une pipe de bon cidre et me réservant le poisson de mes mares.

« J'autorise aussi Monsieur Hurel à faire bail à différents particuliers de mes autres terres égrenées situées sur les paroisses de Plainville, Grandcamp et Saint Aubin pour neuf années à commencer aussy à Noel prochain 1754 par les charges et par le prix dont je suis convenu.

« Fait à Montrouge, ce 23 janvier 1754 : l'abbé de Voisenon. »

On voit par le texte de ce pouvoir écrit de sa propre main sur une simple petite feuille de papier libre que cet abbé épicurien, aussi fin gourmet que bon vivant, bien moins soucieux d'observer les formes juridiques de la procuration que d'assurer à sa table, à l'instar, du reste, de son prédécesseur Henriau, l'approvisionnement de nos savoureux produits régionaux, avait le bon goût d'apprécier à sa valeur l'excellence du cidre normand et la fraîcheur des poissons de ses mares de Capelles.

L'écrit en question est daté de Montrouge, tout près de Paris, où habitait l'abbé de Voisenon, qui pour ce motif était appelé familièrement « l'évêque de Montrouge ». C'est ainsi que Voltaire lui écrivant de Ferney le 28 février 1763, à la suite du discours de réception de l'abbé à l'Académie Française, le traite de « mon cher évêque »...

Quelques jours après, le 8 février 1754, nouveau billet de quelques lignes pour donner un second pouvoir à Hurel son mandataire. Celui-ci, dûment fondé et qualifié désormais, se met immédiatement à l'œuvre, de sorte que le registre du tabellionnage de Chambrais se trouve un moment tout encombré des baux conclus par son intermédiaire.

Le premier acte qui concerne directement Capelles est ainsi conçu :

« Du douzième jours de mars 1754, en l'Etude à Chambrais.

« Fut présent Me Gabriel Hurel procureur au bailliage de Montreuil et Bernay, demeurant en la paroisse de Plainville, lequel au nom et comme porteur de pouvoir de Messire Claude Henry de Fusée de Voisenon, abbé du Jard, prieur de Saint Nicolas de Maupas, demeurant à Paris, en date sous signature privée du 23 janvier dernier, a le dit sieur Hurel, au dit nom et en vertu d'iceluy, fait bail pour neuf années et récoltes révolues et accomplies, à commencer au jour de Noel prochain 1754 pour finir à pareil jour les dites neuf années expirées, au

Digitized by Google

sieur Paul Feron laboureur demeurant en la paroisse de Capelles, à ce présent et acceptant au dit titre, pour le dit temps, c'est à scavoir la terre et ferme du prieuré de Maupas, que le dit Feron fait présentement valoir, consistant en masure, manoir, jardin, colombier et autres bâtiments, terres labourables, plant et enclos, située en la dite paroisse de Capelles, le prey de Ferrières et de la Noé et les deux sillons de terre y tenant et généralement tout ce que le dit sieur Feron a cy-devant jouy et jouit actuellement, en vertu du bail passé devant le notaire royal de Lions, le 31 juillet 1744, que le dit sieur preneur a dit bien scavoir et connaistre, se réservant le dit seigneur abbé sa maison prieurale, son écurie, sa remise et les greniers de dessus, sa pépinière, les arbres de son jardin fruictier, la maison de l'Ecole des filles, le poisson de ses mares, la moitié des arbres fruictiers qui tomberont par vétusté ou impétuosité des vents, qui seront bûchés par le dit preneur, pour en choisir une moitié par le dit seigneur abbé ou ses préposés, pour être portée par le dit preneur en la maison retenue, à la charge par le dit preneur de demeurer et résider avec sa famille dans la dite ferme, de la meubler et monter en nombre suffisant de bestiaux nécessaires à son aménagement, de la cultiver et de commencer à labourer 23 acres de terre sortant de bled et mars la première année et d'en laisser pareil nombre et quantité à la fin du présent au fermier qui lui succédera, de bien et dûment labourer, fumer et composter les terres de labour, de luy tenues, comme les voisines, sans pouvoir les désaisonner, ny rétrocéder la dite ferme en tout ou partie à qui que ce soit sans le consentement du dit sieur prieur, de consommer sur icelle tous les feurres et pailles qui en proviendront, de payer les rentes et faisances seigneuriales sy aucunes sont deubes et bien justifiées avoir été payées depuis 40 ans, à la rèserve de la rente du Domaine du Roy et celle faite au prieur de Bosmoret, dont il luy sera tenu compte sur les quittances qu'il représentera, de payer annuellement aux sieurs religieux de l'abbaye de Lyre la somme de 300 livres et les recevoir honnestement lorsqu'ils viendront célébrer la Saint-Nicolas, au moyen de quoy et sur leurs quittances il luy sera tenu compte de 310 livres, de payer mesme s'il est nécessaire, les décimes, don gratuit et autres charges du dit prieuré, et d'en rapporter les quittances pour qu'il luy en soit tenu compte; de surfouir les arbres fruictiers de la dite ferme de trois ans en trois ans, les entes plantés et à planter et mettre du chaume au pied, d'avoir bien soin de la pépinière et de mettre une bonne ente à la place des arbres morts, aura le dit preneur à son profit la tondure des hayes et arbres qui ont accoutumé d'être émondés, à la charge d'entretenir les dites hayes et de faire employer à ses frais et dépens tous les ans quatre cents de bons chaumes aux temps et endroits qui luy seront indiqués, de fournir et apporter dans la dite ferme au

Digitized by Google

En 1765 nous voyons l'abbé de Voisenon changer de mandataire. En effet, Gabriel Hurel était décédé en 1762, ainsi qu'en témoigne l'acte de décès suivant :

« Me Gabriel Hurel demeurant en la paroisse de Plainville, procureur au bailliage de Montreuil-Largillé, receveur du prieuré de Maupas, frère de la Confrairie du Très-Saint-Sacrement, décédé de ce jour, 24me de may 1762, âgé de 73 ans, 3 mois, a été inhumé dans l'église de Capelles le dit jour et an par nous curé de la première portion de ce lieu, en présence de Me Morel curé de Saint-Mards, Me Beautier prêtre, Me Hardouin vicaire de Plainville, Hébert curé de Capelles »

« Par devant le notaire du Roy à Orbec soussigné,

« Du Lundy après midy, 24me jour de juin 1765, fut présent Jean Louis Girardin directeur des fermes du roy, demeurant à Gisors, de présent en ce lieu et ville d'Orbec, logé à l'auberge où pend pour enseigne : Licorne, lequel, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Messire Claude-Henry de Fusée de Voisenon l'un des quarante de l'Académie françoise, abbé commendataire de l'abbaye de Jard, prieur de Saint Nicolas de Maupas, par sa procuration passée devant les notaires de Paris le 26 février dernier a fait et constitué par substitution pour son procureur général et spécial la personne de Me Louis Turreau de Linière receveur des Domaines, demeurant en cette ville, auquel il transmet les pouvoirs à lui donnés, pour régir, gouverner et administrer tous les biens, droits et revenus dépendant du dit prieuré de Maupas, en toutes ses circonstances et dépendances, affermer toutes les terres, maisons, biens et bois qui composent le dit prieuré, à telles personnes et pour le temps que le dit sieur procureur constitué jugera à propos, etc...

« En présence de Me Charles Delahaye, receveur des aydes de cette ville et Jean Lebourg, bourgeois demeurant au dit Orbec, témoins... »

Il va de soi, en effet, que si les abbés commendataires de Maupas ne firent jamais de bien longs séjours dans leur prieuré de Capelles, leurs intérêts matériels ne souffrirent aucunement de leur absence prolongée : ils avaient, nous venons de le voir, des procureurs généraux ou spéciaux pour passer leurs actes et les représenter devant les tabellions; toutes leurs terres labourables ou non, leurs herbages, leurs moulins, leurs menues dimes, comme leurs grosses dimes gerbales, étaient soigneusement affermées et quand le fermier en titre ne paraissait pas offrir une solvabilité de tout repos, une caution en répondait; des receveurs étaient chargés de percevoir leurs fermages, leurs rentes et tous

Digitized by Google

leurs autres espèces de revenus en nature ou en espèces; des sénéchaux suivaient devant la justice leurs affaires contentieuses, assuraient la défense de leurs intérêts et introduisaient au besoin des actions en leur nom. La pièce suivante qui fait suite à un aveu du 31 décembre 1783, nous le démontre suffisamment :

« L'an 1783 le 31 décembre, en extra devant nous Adrien George Buscher, sieur des Noes, licencié ès-lois, avocat en Parlement de Paris, conseiller du roy et de Monsieur fils de France, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montreuil, sénéchal des seigneuries et dépendances du prieuré de Maupas, assisté de Me François Pivalle, ancien procureur en l'Election de Bernay, arpenteur royal au bailliage d'Orbec, est comparu Marie Piel veuve de Jacques des Mollants, laquelle nous a présenté, juré et affirmé véritable en tout son contenu cet aveu que nous avons reçu, sauf à blâme et sans préjudice des arrérages des rentes et autres droits et devoirs seigneuriaux, pourquoi avons ordonné qu'elle produira ses titres dans le mois pour en venir aux prochains pleds aux fins des dits blâmes ou congé de Cour, à la quelle fin assignation, dont acte, et a cy-dessous signé..... »

Le Buscher des Noes, qui se qualifie ici de « sénéchal des seigneuries du prieuré de Maupas » devait bientôt devenir un personnage historique, car c'est lui qui fut élu représentant du Tiers-Etat pour notre région aux Etats Généraux de 1789. Quant à François Pivalle, dont il est aussi question, nous le retrouverons en 1788 comme « assesseur à l'Hôtel de ville de Bernay » et en 1790 comme « mandataire et fondé de pouvoirs de dom Berthereau », dernier prieur de Maupas.

(*A suivre.*) Alfred Ruault.

Digitized by Google

AU DIOCÈSE DE SÉEZ

(1791 - 1792)

Sitôt arrivé en Angleterre, à la fin de 1792, l'abbé Barruel voulut écrire l' « Histoire du clergé pendant la Révolution Française. » Il demanda à ses confrères, exilés comme lui, des matériaux pour son ouvrage. M. le chanoine Uzureau, directeur de l' « Anjou historique », veut bien nous communiquer les détails qui furent envoyés sur le diocèse de Séez (Archives de la compagnie de Jésus.)

I. — Dès le commencement de la Révolution, M. Degrenthe, curé de *Champosoult*, voyant les coups mortels que les décrets portaient à la religion, tâcha de prémunir ses chers paroissiens contre le poison de la séduction. Lorsque le serment ecclésiastique fut décrété, les habitants en conçurent une si grande horreur, qu'ils s'assemblèrent, prirent et signèrent entre eux un arrêté, qui ne leur fait pas moins d'honneur qu'à leur pasteur. En voici l'aperçu : « Nous, soussignés, maire, officiers municipaux et autres paroissiens de Champosoult, déclarons que, voulant vivre et mourir dans la religion catholique romaine que nous ont transmise nos pères, nous ne suivrons jamais d'autre pasteur que celui que l'Église nous a donné ; et nous le chasserons nous-mêmes de la paroisse, s'il a la faiblesse de se souiller par la prestation d'un serment schismatique. » Telles étaient les heureuses dispositions des habitants, lorsque M. Degrenthe arriva de Paris. Unis par les liens du sang et de l'amitié, les deux frères travaillèrent d'un commun accord et desservirent la paroisse jusqu'en novembre 1791, non sans éprouver les persécutions les plus violentes de la part des étrangers. Plusieurs fois, les clubs d'Argentan et de Vimoutiers leur firent signifier de cesser leurs prédications; plusieurs fois, on les menaça de les emprisonner, de les massacrer. Il arriva même qu'on envoya des gardes nationaux pour se saisir d'eux, mais ils les désarmèrent par leurs discours et par les offres avantageuses qu'ils acceptèrent. Rien ne pouvait ralentir leur zèle; il augmen-

Digitized by Google

tait en raison des obstacles. Tous les dimanches et fêtes, ils prêchaient ouvertement contre la constitution civile du clergé, donnaient lecture du grand prône d'excommunication contre ceux qui achètent, vendent ou favorisent la vente des biens ecclésiastiques et contre ceux qui, en vertu d'un ordre civil, usurpent l'autorité spirituelle.

Les électeurs nommèrent un intrus pour les remplacer, mais il fut si peu satisfait de la réception que lui firent les paroissiens, que le jour de son entrée fut aussi celui de sa sortie. MM. Degrenthe continuèrent d'exercer jusqu'à l'élection suivante. Pendant cet intervalle, ils refusèrent publiquement de lire la *Lettre pastorale* de l'intrus et donnèrent lecture de celle du légitime évêque, alors déplacé, ainsi que des deux Brefs du Pape à M. de Brienne et à tous les prélats de France. Au bout de six mois, les électeurs s'assemblèrent de nouveau et envoyèrent pour intrus à Champosoult le sieur Jenceau, ancien répétiteur à Alençon. Son installation fut des plus humiliante, mais il se fit une gloire de ne rougir de rien et de braver tous les dangers.

Sur la réquisition d'Antoine Périer, procureur de la commune, son installation fut déclarée illégale, et la municipalité pria MM. Degrenthe, par députation et par affiche, de continuer leurs fonctions, et défendit au sieur Jenceau d'en exercer aucune. Cet acte de fermeté était conforme aux décrets, mais l'anarchie est l'absence des lois.

Le dimanche suivant, 30 octobre 1791, l'intrus fit venir, dès six heures du matin, quatre cents nationaux armés du bourg de Vimoutiers avec deux canons chargés à mitraille, et invita les enragés des environs à se joindre à eux. On vint avertir MM. Degrenthe que l'église était environnée de gardes nationaux, qui insultaient aux morts en brisant les tombeaux et qui les menaçaient de leur couper le cou. Malgré les remontrances, les prières et les larmes de ses chers paroissiens, M. le Prieur se rendit à l'église, pour y célébrer la messe. L'entrée lui en fut interdite. Il prit acte de ce refus et se retira au milieu des insultes et des menaces. A peine fut-il à quelque distance, que les patriotes, revenus de leur étonnement, se repentirent de n'avoir pas exécuté leur dessein. Ils se mirent à courir après lui. L'officier voulut mais inutilement les retenir. Alors M. le Prieur passa à travers une haie, prit la capote noire d'une de ses paroissiennes et la mit sur

Digitized by Google

sa tête. Les soldats qui l'avaient perdu de vue, le voyant apparaître sous ce nouveau costume, le prirent pour la sœur d'école, furent le chercher d'un autre côté et ne purent le trouver. De là, ils se transportèrent chez Antoine Périer, procureur de la commune, le traînèrent à l'église et voulurent l'obliger à reconnaître l'intrus pour son curé. Il s'y refusa. *Si tu ne le reconnais pas*, lui dirent-ils en le tenant par les cheveux et en lui mettant le sabre sur le cou, *nous allons te couper la tête ! — Coupe la...*, s'écria-t-il, *coupe !* Cette profession de foi énergique lui sauva la vie. Ils se contentèrent de le promener sur un âne, de l'insulter, de le maltraiter et de le constituer prisonnier.

Le frère de M. le Prieur s'était retiré à une lieue de là, chez M. le Curé de Montormel. A deux heures, un détachement fut le chercher. L'officier (M. Bouteiller) fit environner le jardin dans lequel M. Degrenthe venait d'entrer, il fut couché en joue, il sauta dans un fossé et y fut de nouveau couché en joue. Le pistolet à la main, l'officier lui dit d'un air menaçant : *Que voulez-vous qu'on vous fasse? — Que vous me donniez la main*, répondit-il, *pour m'aider à me retirer*.

Le sang-froid qui accompagna ces paroles, apaisa tout d'un coup l'officier qui le prit sous sa sauvegarde. L'office fut interrompu, les nationaux obligèrent M. le Curé à leur ouvrir toutes les portes et armoires de la sacristie et de son presbytère pour y chercher M. le Prieur. Enfin ils conduisirent M. Degrenthe à l'église de Champosoult. Dès qu'il parut, les patriotes poussèrent des cris affreux, chantèrent son *Libera* et sonnèrent les cloches en *mort*. Il entra ; le commandant engagea le peuple à se calmer, mais sa fureur augmenta. Il fut lui-même traité d'aristocrate, et les nationaux couchèrent en joue M. Degrenthe. Alors il s'avança vers eux et leur dit : *S'il vous faut ma tête, la voici, prenez-la !* A ces mots, le bruit cessa. Le calme reparut, et l'officier en profita pour s'écrier : *Messieurs, il ne nous échappera pas, conduisons-le en prison, nous ne sommes pas faits pour souiller nos mains dans le sang ni pour nous déshonorer par un assassinat.* Les patriotes qui croyaient que leur affreux projet n'était que différé, y consentirent. Dans la route, un homme armé d'un sabre s'avança derrière lui et fut pour lui en décharger un coup sur la tête, mais un garde national qui s'en aperçut, détourna le coup et fit tomber le sabre des mains de l'assassin. Il arriva à Vimoutiers, on l'enferma dans un

Digitized by Google

cachot humide, et le procureur de la commune dans un autre. Le curé, jureur et officier municipal, donna des ordres pour qu'on les gardât pendant la nuit, de crainte que les paroissiens ne vinssent les délivrer; il défendit qu'on leur donnât des lits, mais quelques honnêtes gardes nationaux méprisèrent l'ordre et leur donnèrent tout ce dont ils avaient besoin. Le lendemain, on les transféra dans les prisons d'Argentan, où ils furent très bien traités. Au bout de huit jours, leur incarcération fut déclarée illégale, injurieuse, vexatoire; on leur donna droit d'en poursuivre les auteurs et d'en demander dommages-intérêts et réparations.

M. le Prieur, qui était allé rejoindre M. son frère dans la prison, retourna avec lui dans sa paroisse. Les paroissiens les reçurent avec une joie inexprimable. Cette réception eut été seule capable de les dédommager de leurs peines, si la religion n'y eût été pour rieu. L'intrus les empêcha de dire la messe.

L'intrus de Camembert, paroisse voisine, écrivit la lettre suivante au frère de M. le Prieur : « Monsieur, j'ai appris avec peine vos disgrâces et j'ai été fâché de ce qu'à votre retour on vous ait fermé les portes de l'église de Champosoult. Celle de Camembert vous sera ouverte à toute heure. Vous y trouverez tout ce qui est nécessaire à la célébration des saints mystères. Soyez persuadé qu'il ne vous arrivera rien de désagréable; au contraire, vous obligerez plusieurs personnes timorées, qui sont obligées d'aller entendre la messe en paroisse étrangère, parce que M. le Curé de Camembert est malheureusement indisposé. Il serait bon, selon moi, que vous ne fussiez pas faire votre office à cet autel ni à Montormel avec vos paroissiens, de crainte que cela n'accélérât le déplacement de ces *honnêtes gens*, qui arrivera toujours trop tôt. Quant à M. le Prieur, il n'y a et ne peut y avoir de difficulté. Il est contre toute espèce de règle que *son église* lui soit refusée. Je ne vous en dis pas davantage : *in paucis multa intelligenti*. Je vous prie de me croire, plein de respect et de vénération, Monsieur, votre très humble, etc. — *Ruault*, le dirai-je? *curé de Camembert*. »

MM. Degrenthe restèrent quelques jours dans la paroisse, administrèrent secrètement les sacrements à leurs paroissiens et se retirèrent à Paris. Bientôt après, ils apprirent les persécutions que l'intrus faisait éprouver à leurs paroissiens. Ses satellites allaient les chercher dans leurs maisons, les traînaient de force à ses offices

Digitized by Google

et leur coupaient les cheveux. La nombreuse famille Delafosse, qui n'avait que la piété et la probité pour richesse, fut de ce nombre. La peur tourna le sang au père, à la mère, à une des filles et à un des garçons. Ils tombèrent malades et en moururent. sans avoir voulu communiquer en aucune manière avec l'intrus. Celui ci se présenta plusieurs fois dans la maison; mais un des enfants, âgé de 14 ans, de son lit de mort, chercha à le faire rentrer en lui-même, et voyant qu'il n'en voulait rien faire, il pria les assistants de le mettre dehors et leur fit un petit discours qui les fit fondre en larmes. L'intrus refusa d'enterrer la mère, mais la municipalité l'y contraignit.

La municipalité de Vimoutiers, chef-lieu du canton, convoqua toutes les autres municipalités de son arrondissement. Celle de Champosoult s'y rendit et déclara que personne ne s'était fait inscrire pour servir contre les princes et les frères du roi. La populace assemblée dans le bourg attendait ces officiers municipaux pour les assassiner. Ils se réfugièrent chez Deslandres, maire de Vimoutiers, qui feignit de les protéger et leur donna une garde pour les accompagner. Mais à peine étaient-ils à quelque distance du bourg, qu'elle se joignit au peuple pour les accabler de coups de pierre, de plat de sabre et de bâtons, etc. — Antoine Périer, procureur de la commune, fut assommé de coups, jeté par deux fois dans la rivière, et, le croyant noyé, les brigands se précipitèrent sur François Cagnou, menuisier, père de 7 à 8 enfants, lui appliquèrent une grosse pierre sur la poitrine et l'enfoncèrent dans la vase. Un autre officier municipal éprouva le même traitement. On les porta chez eux; on les mit au lit, et François Cagnou le garda six semaines.

II. — M. Verdric, vicaire à *Résentieu*, était occupé à faire son catéchisme. Une soixantaine de nationaux de Cisai l'investirent, se jetèrent sur lui, lui arrachèrent son surplis et le traînèrent à la porte de l'église. Ils le montèrent sur un âne, la tête tournée du côté de la queue, qu'ils lui mirent entre les mains. Ils lui firent traverser le bourg de Gacé et le conduisirent dans celui de Cisai, lieu de sa naissance. Ils voulurent terminer cette cérémonie par lui couper la tête; mais la municipalité, quoique patriote, s'y opposa, s'en empara et le fit enfermer au corps de garde. Les brigands l'y suivirent en demandant avec fureur qu'on leur livrât sa

Digitized by Google

tête. Par accommodement, on leur accorda la permission de lui raser les cheveux. Ils ne lui en coupèrent que la moitié, afin de le rendre plus ridicule, et le chassèrent. M. Verdric retourna souper à Résenlieu, chez son curé, qui le reçut avec joie, quoiqu'on lui eût défendu sous peine de mort de lui accorder un asile.

III. — M. Verdric, frère de M. le Vicaire de *Résenlieu*, vicaire lui-même à Saint-Aubin-sur-Cisai, consulta son curé sur le serment. Celui-ci prouva d'une manière triomphante qu'il était schismatique et qu'on ne pouvait en conscience le prêter, ce qui ne l'empêcha pas, quelque temps après, de le faire pour conserver sa cure. M. Verdric se trouvant avec lui dans une assemblée de plus de 300 personnes à Cisai, qui voulurent l'engager à jurer, lui représentant l'honnête pauvreté de sa famille, à qui il serait utile, celui-ci s'en excusa, disant qu'il en abandonnait le soin à Dieu, qui était le Père commun des fidèles. Son curé, jureur, se joignit à eux et pressa son vicaire de suivre son exemple, en se conformant à la loi. M. Verdric lui dit publiquement que le conseil qu'il lui avait donné autrefois, était bien différent du conseil qu'il lui donnait alors ; il devait se ressouvenir de la manière dont il avait parlé du serment et des bonnes raisons qu'il avait alléguées pour en prouver l'illégitimité. Après quoi, il le quitta et se retira à Montgenou, paroisse voisine, dont le digne et respectable curé n'était pas encore remplacé. Ceux qui avaient persécuté Monsieur son frère, vinrent l'y trouver, se saisirent de lui à la porte de l'église et le promenèrent sur un âne dans le bourg de Gacé. Au milieu du peuple dont il était environné, il s'écria : *Vive la religion catholique, apostolique et romaine !* Les habitants de Gacé témoignèrent leur indignation contre les auteurs de ces persécutions, qui lâchèrent leur proie et se retirèrent tout honteux. M. Verdric donna 12 sols au conducteur de l'âne, pour lui témoigner qu'il ne conservait contre lui aucun ressentiment.

IV. — Pendant le Carême de 1792, M. Delaval, originaire de Merry, proche Trun, et vicaire à *Bures*, fut assailli dans son lit, sur les onze heures du soir, par une soixantaine de brigands armés et perdus de boisson. Ils voulurent lui faire prêter le serment et lui faire promettre qu'il assisterait aux offices constitutionnels. Ne pouvant lui arracher une seule parole conforme à

Digitized by Google

leurs vœux, ils l'accablèrent d'injures et arrêtèrent qu'il fallait lui couper le cou. La mère et les deux sœurs de ce fidèle ecclésiastique, fondant en larmes, les supplièrent de ne pas exécuter cet horrible projet. Les brigands, quoiqu'altérés de sang, se contentèrent de lui raser la tête et de le maltraiter de la manière la plus inhumaine, et ils se retirèrent en chantant : *Ça ira*, etc...

V. — M. de Saint-Martin, vicaire de Marcei, fut obligé de quitter sa place et de se retirer chez lui, dans la paroissse de la *Courbe*. Le dimanche dans l'octave de l'Assomption (19 août 1792), des paysans des paroisses voisines vinrent le chercher, à onze heures et demie du soir, et le conduisirent au moulin de la paroisse de Giel. Il y resta trois à quatre heures, exposé à leurs insultes et à leurs outrages sanglants. Les brigands le menèrent à l'église de Courteille et voulurent, mais inutilement, l'obliger à prendre de l'eau bénite. Ils le retinrent à l'office du curé apostat. A l'issue de la messe, ils le traînèrent au pied de l'arbre de la liberté, en lui criant avec rage et fureur : *Baise cet arbre, demande pardon à la nation. — Je ne l'ai pas offensée*, répondit le vertueux confesseur. Irrités de sa juste résistance, les scélérats lui poussèrent plusieurs fois avec vigueur le visage contre l'arbre de la liberté. De là, ils se rendirent à Pont-Ecrepin, et chemin faisant ils lui coupèrent une partie des cheveux et lui arrachèrent l'autre. Ce digne pasteur ne témoigna contre ses cruels persécuteurs aucun sentiment d'indignation. Ceux-ci, le voyant insensible à ce genre de persécution, en inventèrent un autre, qui fait frémir. Ils lui abattirent une oreille et l'attachèrent sur son épaule droite, puis ils lui coupèrent l'autre qu'ils placèrent sur son épaule gauche. On assure même qu'ils cherchèrent à les lui faire manger. Il arriva ainsi couvert de sang, mutilé et demi-mort à Pont-Ecrepin. Ils le fouillèrent, lui prirent son argent et burent à sa santé jusqu'à s'enivrer. Ils le firent paraître devant M. Lange, juge de paix. Celui-ci vit bien que s'il rendait un jugement favorable à ce généreux martyr que ses bourreaux faisaient mourir en détail, bien loin de lui sauver la vie, il ne ferait qu'accélérer sa mort. Il conseilla donc aux brigands de le conduire au district de Falaise. Ce conseil, quoique modéré, pensa lui coûter la vie, mais, après quelques réflexions, il fut suivi. Sur la route, on le plongea à plusieurs reprises dans une fontaine, sous prétexte qu'il

Digitized by Google

fallait le laver pour qu'il fût en état de paraître à Falaise. Lorsqu'il fut retiré de l'eau, un d'eux s'écria : *Nous ne pouvons le mener à Falaise, bâti comme il est. Massacrons-le !* A l'instant, on le coucha en joue ; mais, avant de consommer leur crime, ils lui dirent : *Renonce au pape et au roi, ou renonce à la vie ! — A Dieu ne plaise*, répondit-il, *que je trahisse ma foi et mon roi! Faites de moi ce que vous voudrez. Je vous pardonne. — Eh bien! prépare-toi à la mort*, continuèrent-ils avec fureur. — *Seigneur mon Dieu, ayez pitié de moi*, s'écria ce généreux martyr, *recevez mon âme, je suis mort !* Il reçut à l'instant un coup de fusil dans la poitrine et un autre dans la tête. Ils poussèrent la cruauté jusqu'à lui ouvrir le ventre d'un coup de sabre. Ils le traînèrent à l'intrus, qui refusa de l'enterrer. Ils firent eux-mêmes un trou, l'y jetèrent, le couvrirent de terre de manière qu'on voyait paraître un de ses bras.

Les assassins furent à Paris, demandèrent et obtinrent leur grâce. A leur retour, ils disaient hautement qu'ils désiraient encore trouver des occasions semblables, ils en profiteraient et auraient 50 livres chacun. Ainsi fut martyrisé M. de Saint-Martin, vicaire de Marcey, après avoir été dix-sept heures entre les mains de ses bourreaux.

L'auteur des notes ci-dessus disait à l'abbé Barruel en terminant :

M. l'Evêque de Séez (Mgr Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré) est à Londres. Il vous donnera l'histoire de sa persécution. Il est un de ceux qui s'est le mieux montré et qui a le plus souffert.

F. Uzureau.
Directeur de l'*Anjou Historique*.

Digitized by Google

Les LE ROUX D'INFREVILLE

Claude le Roux, seigneur du Bourgtheroulde, conseiller au Parlement de Normandie, second fils de Guillaume II le Roux, seigneur du Bourgtheroulde et de Jeanne Jubert, avait épousé en 1515 Jehanne de Challenge. Elle lui avait apporté le fief de Vaux-Caillouel à Infreville, ce qui fit que, peu après son mariage, la partie aînée de la seigneurie d'Infreville ayant été mise en vente, il s'en porta acquéreur.

Son second fils Claude II le Roux fut après lui seigneur du Bourgtheroulde et d'Infreville, il épousa Marie Potier, sœur de Louis Potier, seigneur de Gesvres, secrétaire d'état, auteur des ducs de Gesvres, pairs de France, dont il eut Nicolas le Roux, président au Parlement de Normandie en faveur de qui le Bourgtheroulde fut érigé en baronnie. Nicolas le Roux épousa Catherine Olivier, petite-fille du côté paternel de Jean Olivier, chancelier de France, et arrière-petite-fille du côté maternel de Jacques de Chabannes, maréchal de France sous Louis XII, le célèbre Monsieur de la Palice.

Le second fils de ce mariage Louis le Roux hérita d'Infreville dont il prit le nom, que lui et son fils cadet illustrèrent. D'un mérite distingué, M. d'Infreville obtint la confiance du cardinal de Richelieu qui la lui témoigna durant tout son ministère, ne cessant, soit en France, soit à l'étranger, de l'employer au premier rang.

Le cardinal Mazarin, Hugues de Lyonne et Colbert le tinrent eux aussi en particulière estime.

En 1627 nous le trouvons intendant de la marine en Normandie, il s'y livre à une enquête sur les octrois dans les ports (1). Le 10 septembre de cette année, le cardinal de Richelieu, amiral de France, le nommait commissaire général de la marine à l'armée navale commandée par le duc de Guise.

Employé alors au siège de la Rochelle, il contribua à son

(1) Vte d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, III.

Digitized by Google

succès par son activité et sa prévoyance ce qui lui assura définitivement la faveur du Cardinal. En 1629 il le chargea de l'inspection de la marine du Ponant (1).

Au mois d'avril, Louis le Roux d'Infreville se rendait en Italie pour y collaborer à l'organisation de la campagne du Roi, il était muni d'un passeport de Sa Majesté et d'un autre du duc de Savoie. Il alla d'abord à Mantoue, puis à Casal, muni de nouveaux passeports datés du 25 avril; le 27 Gonsalve de Cordoue lui donne un autre passeport lui permettant à lui et à ses gens de se rendre à Suze. Le 1er mai, nouveaux ordres du Cardinal de se rendre à Casal et à Alexandrie. Le lendemain, le duc de Savoie lui délivrait un passeport pour aller de Suze à Casal, le 4 il revient à Suze, muni d'un passeport de Gonsalve de Cordoue, gouverneur de l'état de Milan et capitaine général en Italie, et repart aussitôt pour Casal, où le même jour le gouverneur de cette place lui remet ses passeports pour aller à Alexandrie.

A la fin du mois de mai, il était de retour en France, mais se remettait aussitôt en route pour visiter tous les ports, hâvres, rades et côtes de l'obéissance du Roi.

Le Cardinal, grand-maître, chef et surintendant de la navigation et commerce de France, par commission du 31, l'avait chargé de voir en quel lieu des congés et passeports devaient être distribués aux marchands, suivant le pouvoir accordé par le Roi pour la sécurité de ces vaisseaux.

Sa mission accomplie, M. d'Infreville vint se reposer en Normandie et profita de son séjour au milieu des siens pour s'y marier, il épousa Marguerite Danviray, fille de David, receveur général des finances à Rouen et de Marguerite de Vimont, elle était sœur de Henri Danviray seigneur de Mathonville et de Hacquenouville, reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1631 et tante de Pierre Danviray, seigneur de Grumesnil président à la cour des comptes de Normandie. Cette famille portait : de gueules à la fasce d'or chargée de trois croisettes de gueules accompagnée en chef d'un croissant d'argent. Le contrat de mariage fut passé devant Abraham Theroulde et Robert le Picart tabellions à Rouen le 14 juillet, en présence des père et mère des futurs, de Marguerite Jean, veuve de Jean de Vimont, secrétaire du roi, grand'mère

(1) Ch. de la Roncière, *Histoire de la Marine*, IV.

Digitized by Google

de la future et de Claude le Roux, seigneur de Saint-Aubin-d'Ecroville, président au Parlement de Normandie, frère aîné du futur. En faveur d'espéré mariage M. et Mme du Bourgtheroulde donnèrent à leur fils en avancement d'hoirie 2 500 livres de rentes sur l'hôtel de ville de Paris. Sur ces rentes la future devait avoir 1.000 livres par an de douaire, en attendant le plein douaire sur tous les biens à venir. David Danviray donnait à sa fille 74.000 livres, à savoir 26.000 en argent comptant, qui formaient le don mobile, 2.000 livres de rentes hypothèques qui constituaient la dot et 6.000 livres de meubles et bijoux. De son côté, la grand'mère dotait sa petite-fille de 54.000 livres en argent comptant qui devaient faire 3.857 livres 2 sols 8 deniers de rente sur tous les biens du Président du Bourgtheroulde. Signèrent au contrat du côté le Roux : Louis Potier, seigneur de Gesvres, conseiller du Roi en ses conseils et secrétaire de ses commandements, Nicolas Potier, seigneur de Blancmesnil, président au parlement de Paris, chancelier de la Reine mère, René Potier, seigneur de Tresmes, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté et gouverneur du Maine et château de Caen, André Potier, seigneur de Novion, président au parlement de Paris, Jean Olivier, chevalier de l'ordre du roi, marquis de Leuville. Et du côté Danviray : Madeleine Danviray, tante de la fiancée, veuve de Henry Dambray, seigneur de Montigny, maître d'hôtel du roi, François Tardif, seigneur de Souefuere et de la Varenne, Artus Godart, procureur général en la Chambre des comptes de Normandie, Henry Dambray, conseiller au parlement de Rouen, Louis Guybert, conseiller à la cour des comptes de Paris et J.-B. Godart, conseiller au parlement de Normandie.

M. d'Infreville ne tarda pas à reprendre son service, le 3 dédécembre de l'année suivante, il était envoyé par le Roi sur les côtes de Picardie et de Normandie avec commission d'empêcher le transport des blés de ces provinces dans les pays étrangers. En 1634, se trouvant à Rouen, il fit le 5 mai, marché de poudre à canon avec un fabricant de la ville pour servir à l'essai des canons vendus par le sieur Duquesne, marchand à Dieppe, c'était vraisemblablement le père du célèbre Duquesne. Le 12 juillet 1636 le cardinal de Richelieu le chargea d'aller en Provence choisir un port qu'il estimera le plus commode pour y recevoir tous les

Digitized by Google

vaisseaux que le Roi aura agréable d'y tenir, d'y établir l'escadre à l'exception des galères, et de nommer au dit port des commissaires particuliers et commis au contrôle, un garde-magasin, un maître d'équipage et les autres officiers qui y seront nécessaires comme aussi un lieutenant du prévot général de la marine, son greffier et tous archers. En mai 1639 nous le voyons prendre possession par ordre de Richelieu des chantiers de construction de l'île d'Indret sur la Loire (1).

Pendant qu'il était occupé en 1639 à l'inspection des ports, il apprit la nouvelle de la sédition des Nu-Pieds qui avait éclaté en Normandie. Le danger qui menaçait son hôtel du Bourgtheroulde à Rouen et son château de Saint-Aubin d'Ecroville, que son père lui avait laissés avec Infreville, l'inquiéta vivement, il sollicita du Roi et obtint aussitôt une lettre de cachet exemptant du logement des gens de guerre toutes ses maisons de la ville et des champs. Gassion, alors colonel, chargé de la répression à Rouen, à peine arrivé dans la ville, mécontent du logement qui lui avait été assigné, prétendit s'établir à l'hôtel du Bourgtheroulde. Mme d'Infreville et M. Danviray, son père, lui objectèrent les lettres de sauvegarde, les principaux personnages de la ville les appuyèrent dans leur réclamation. Mme d'Infreville y disait que si M. d'Infréville était à Rouen, il lui aurait certainement offert bien volontiers l'hospitalité, mais qu'en son absence elle ne pouvait disposer de sa maison; si courtoise qu'elle fut, Gassion n'en voulut rien entendre et passa outre. Mal lui en prit, au bout de peu de jours il dut déloger par ordre exprès de la Cour, nous raconte Bigot de Monville en ses mémoires.

Le 15 janvier 1644 Louis le Roux d'Infreville fut nommé par la Reine-Régente au poste d'intendant de la justice, police et finance des armées générales de la Marine du Levant et du Ponant, il y accrut sa réputation d'administrateur. La même année, le 20 mai, il était appelé au Conseil d'Etat en considération, disait le brevet, de ses services sous le ministère du Cardinal de Richelieu. Il prêta serment pour cette charge le 26 janvier de l'année suivante entre les mains du chancelier Seguier. Enfin le 3 janvier 1648, il atteignit le plus haut grade de sa carrière en recevant la commission d'intendant général de la police et finance de la

(1) La Roncière, IV.

Digitized by Google

Marine (1). Il se trouvait aux îles d'Hyères, il y reçut l'ordre de conduire en Catalogne au maréchal de Schomberg toute l'infanterie de concert avec le bailli de Valençay et du Plessis-Besançon, il fallait fréter des vaisseaux et l'argent manquait. Ils partirent pour Toulon afin d'y trouver un crédit de 60.000 livres pour se ravitailler, les temps étaient si malheureux que ce fut impossible, il fallut se résigner à désarmer après avoir achevé de consommer les vivres (2).

Pendant la Fronde, d'Infreville resta fidèle à Mazarin et eut même le courage de chercher à lui rendre service pendant son exil, les deux lettres suivantes en font foi :

« De Brusle le 29e may 1651.

« J'ai reçu une lettre du 12 de ce mois, il y a longtemps que je vous souhaite à Paris, et j'ay été fort aise de vous y savoir afin que vous puissiez contribuer de vostre capacité et des lumières que vous avez dans les affaires de la marine en bon ordre que l'on tasche d'y apporter. Je ne doute point que vous ne vous y employez avec vostre zelle accoustumé (et que avec un peu de patience) on ne le voye dans l'estat qui est à désirer. La connaissancè que j'ay du mérite de vos services m'avait fait suplier la Reyne d'avoir la bonté de se souvenir dans les occasions de vaccance de quelque bénéfice pour un de vos enfants, je m'assure que Sa Majesté y sera toute disposée, et quoy que l'estat ou je suis moste avec beaucoup de plaisir la facilité d'y pouvoir contribuer de mes offices, je ne laisseray pas de rechercher les moyens de les employer utilement pour vous procurer ceste grace et de vous donner des marques en tout ce qui pourra dépendre de moy de l'estime et de l'affection que je conserve pour vous.

« Le Cardinal Mazarini. »

« De Brusle le 15e juillet 1651.

« Monsieur,

« Avant remis le soin et la direction de toutes mes affaires entre les mains de Monsieur Colbert vous m'obligerez beaucoup de lui consigner tous les papiers acquitz et autres pièces nécessaires qui regarde la marine et toutes les advances que j'y ai faites, vostre

(1) Elle fut enregistrée au greffe de l'Amirauté de Toulon le 12 janvier.
(2) *Mémoires de du Plessis-Besançon*, p. 65.

Digitized by Google

affection et vostre zèle me sont assez connus pour me promettre que vous m'en donnerez cette marque avec plaisir et que vous y adjousterez aussy très volontiers les instructions et eclaircissements dont il aura besoing, et que vous pourrez lui fournir mieux que personne dans la connaissance que vous en avez. Je mettray cette obligation avec les autres, et vous devez être asseuré que je n'en perdray jamais le souvenir; car en quelque lieu et fortune ou je puisse estre je seray ravy de vous faire connoistre et à toute vostre famille a quel point elle me sont sensible et l'estat que vous devez faire

« Monsieur

« De vostre très-affectionné à vous faire service

« Le Cardinal Mazarini. »

En avril 1665 M. d'Infreville fut envoyé à Toulon comme intendant général des armées navales du Levant, la commission datée du 10 est signée du Roi et porte sur le repli : par le Roicomte de Provence, de Lyonne. Voici la lettre que lui écrivait Hugues de Lyonne, secrétaire d'état pour la marine en lui envoyant cette commission :

« Du 17 avril 1665.

« Monsieur,

« Je vous envoye la commission que le Roy m'a commandé d'expédier en vostre faveur pour l'intendance de ses vaisseaux, et je vous assure que j'ai satisfait à cet ordre avec bien de la joye sachant que Sa Majesté ne pouvait confier cet employ à une personne d'un plus grand mérite ny mieux intentionné pour son service. Je vous prie aussy de croire que je seray ravy que dans l'exercice de cette commission, vous me donniez souvent l'occasion de vous rendre service auprès de Sa Majesté et de vous faire cognoistre que je suis

« Monsieur

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« De Lyonne. »

Cette commission fut enregistrée aux amirautés de Marseille et la Ciotat le 5 mai, de Toulon le 11 juin, d'Agde le 4 juillet, au greffe de Paris le 16 juin, à la Chambre des Comptes de Paris le 5 novembre 1665 et de nouveau à l'amirauté de Toulon le 23 novembre 1666.

(*A suivre.*) Baron D'ESNEVAL.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Milano Romantica e La Francia della Restaurazione (1815-1830). — Clementina DE COURTEN. Edizioni Alpes. Milano, 1925, in-8°, 282 pp.

Ce volume de notre savante collaboratrice sur le romantisme à Milan offre le plus grand intérêt par ses nouveaux aperçus, ses portraits des principaux acteurs dans cette lutte, ses documents appuyés sur la correspondance des uns et des autres, ou sur leurs premiers écrits.

En première ligne vient Mme de Staël qui ouvre, pour ainsi dire, la bataille romantique, et qui, après la mort de Jacques Necker, son père, visita pour la première fois, en 1804, l'Italie, y revint en juin 1805 et publia *Corinne*, comme une réparation, une sorte d'excuse envers ce peuple italien si mal connu, si diffamé pour sa littérature, aussi bien que celle d'Espagne. Une seconde fois, en 1815, Mme de Staël revit l'Italie, mais auréolée pour ainsi dire par son chef-d'œuvre et choyée par de célèbres amis. Un journal, *La Bibliothèque Italienne*, rédigé par des savants tels que Vincent Monti, Scipion Breislack, Pierre Jordani, Giuseppe Acerbi qui en était le Directeur, accueillirent la baronne avec la plus grande bienveillance.

Un second chapitre nous retrace les relations littéraires entre Mme de Staël et Louis de Brême, un de ses admirateurs qui, dans un *Discours* imprimé, se fit le défenseur de *Corinne*. Cet opuscule traitait du romantisme, mais notre abbé était bien éloigné d'admettre la division et la classification des pédants, disait-il. C'était un vaste cosmopolitisme poétique, égal pour tous et pour tous les pays. Pour défendre son idéal il inventait, selon Mlle de Courten, des mots nouveaux à l'instar de quelques Français. Ce *Discours* eut grand succès à Milan et l'auteur, après la mort de sa mère, partit le 15 juin 1816, pour rejoindre à Coppet sa noble amie qui, le 15 août, écrivait à la comtesse d'Albany : « M. de Brême est ici et à mon grand regret il va me quitter. Qu'avez-vous dit de son livre qu'il vous a envoyé? Je suis bien touchée du zèle qu'il a

Digitized by Google

montré pour moi et j'espère qu'il ne lui vaudra que des applaudissements. »

La présence de Mme de Staël attirait les plus grandes célébrités à Coppet et Stendhal raconte qu'on voyait au château : Dumont Bonstetten, Prévot, Pictet, Romilly, de Broglie, de Brême, Byron, etc... Mais de Broglie ne jugeait pas de Brême comme sa noble amie ! « Je vis à Milan, écrit-il, de Brême qui n'était abbé que de nom et fort à contre-cœur ; il n'exerçait aucune fonction ecclésiastique : il était ouvertement libre-penseur et consacrait sa vie à la philosophie. » Silvio Pellico ne partageait pas cette opinion et croyait de Brême beaucoup plus (molto più) religieux que ne le pensait de Broglie. On n'ignore pas que de Brême fit l'éloge de *Marie-Antoinette*, d'abord sorte de pièce lyrique, puis poème en prose, nouveauté romantique qui devait parvenir en France à une grande perfection avec les Parnassiens. Ce chapitre se termine sur le *Grand Commentaire* de l'abbé de Brême, sur ses relations amicales avec Stendhal et sur sa persévérante affection pour son illustre amie, même après sa mort en juin 1817. Il fut, dit notre auteur, « un *précurseur*, qui, le premier, eut la claire vision de l'avenir de notre patrie, intimement convaincu que la renaissance politique devait précéder la renaissance littéraire ».

Dans un troisième chapitre, intitulé *La dispute romantique et Mme de Staël*, Mlle de Courten analyse les journaux ou revues qui attaquèrent la doctrine littéraire de la baronne sur l'intégrité du cœur et sur l'élévation de l'âme, d'où le mérite d'un écrivain résultait dans ses rapports envers Dieu, envers lui-même et envers la société. Le cynisme, la démagogie et l'égoïsme ne pouvaient donc que croupir dans la médiocrité.

Avec le chapitre IV nous trouvons une *Période peu connue en France*, de 1815 à 1830, pour la lutte romantique. L'auteur fait très justement observer qu'elle n'étudie la *bataille* que du seul point de vue de ses rapports avec la France. Deux grandes revues de Milan : la *Bibliotheca Italienne*, d'une part, et le *Conciliatore* d'autre part, en laissant de côté les autres journaux ou périodiques, tels que *La Gazette de Milan*, *le Raccoglitore*, *l'Attacabrighe*, *le Corriere delle Dame*, *le Spectatore* plus ou moins contre le Romantisme, entamèrent dès leurs premiers articles une violente campagne « étincelle qui devait susciter une si grande flamme ». Alors défilent les *Eléments d'Idéologie* de d'Estutts de

Digitized by Google

Tracy; la *Littérature Italienne de la fin du XVe au XIXe siècle* de Sismondi ; le *Discours sur la poésie romantique* d'Ermes Visconti : les articles fondamentaux de Berchet, Pellico, etc... Chacun traite à sa manière, c'est-à-dire pour ou contre, *Françoise de Rimini, le Philippe, l'Henri VIII, le Charles IX, Atala, René, Corinne, de l'Allemagne*, etc...

Un Paladin du Romantisme : Stendhal « Le Milanais », occupe tout le chapitre cinquième. *La Revue des Deux-Mondes* publiait dernièrement (1) une biographie très étudiée de Paul Hazard sur ce littérateur, si fanatique de Milan, « rien de plus doux, de plus aimable, de plus digne d'être aimé que les *mœurs milanaises* », disait-il. Et ailleurs : « Je vais tous les jours dans la loge de M. de Brême à la *Scala*. C'est une société toute littéraire. » Il y rencontrait : le poète Monti, Silvio Pellico, Borsieri ardent romantique « esprit français plein de vivacité et d'audace », ajoute-t-il ; le marquis Ermès Visconti, Carline Porta. Malgré tout son enthousiasme pour Milan il confesse cependant que « penser ici est un péril ; écrire, le comble de l'inconséquence, parlons musique, c'est le seul art qui vive en Italie. » Outre sa *Chartreuse de Parme*. Stendhal avait encore trouvé un excellent sujet dans son *Histoire de la peinture en Italie* qu'il avait tant à cœur. « A propos, écrit-il encore, la guerre des romantiques et des classiques va jusqu'à la fureur à Milan ; ce sont les verts et les bleus. Toutes les semaines il paraît une brochure piquante. »

Ici se place un portrait de Manzoni « noble et riche et de plus extrêmement dévot. Il a épousé, dit Stendhal, une femme protestante et regarde comme le plus grand bonheur d'être parvenu à la convertir à la religion romaine » ; s'apitoie sur Silvio Pellico dans sa prison « il faudrait que le public sût que *Françoise de Rimini* est ce que la langue italienne a produit de plus ressemblant à Racine ». Beyle, regardé comme un espion français par la police autrichienne, fut obligé, en avril 1821, de se retirer à Paris.

Les chapitres VI et VII laissant de côté journaux et revues milanaises poursuivent l'étude du romantisme à Milan en utilisant d'autres documents très importants, quoique peu connus. Une lettre de G. Berchet (*lettera semiseria*) à Chrysostome (1816) fut le premier document de la nouvelle école, le plus discuté, espèce de

(1) 1926 et janvier 1927,

Digitized by Google

nœud principal, contre lequel on lança les dards les plus aigus de la polémique. Comme toujours elle roule sur les trois ouvrages suivants : de *l'Allemagne* de Mme de Staël ; ceux de Schlegel et de Sismondi. Ermes Visconti embrassa la cause romantique avec enthousiasme et la défendit dans de nombreux écrits, analysés par Mlle de Courten. Il était en relations avec Manzoni, alors à Paris, Fauriel, Cousin, etc...

Tommaso Grossi, Silvio Pellico, Giovanni Torti viennent tour à tour prouver que l'Italie « nous a devancés dans cette réforme littéraire... et Milan où le mouvement a commencé, continue d'en être le théâtre ». (*Nouvelle Encyclopédie*, 27 octobre 1827).

Tout le chapitre VIII est consacré aux rapports d'Alexandre Manzoni avec la France entre 1815 et 1830. « Parmi les romantiques, écrit notre collaboratrice, la première place appartient, sans aucun doute, à Manzoni, et c'est avec un particulier intérêt que je parle de lui et de ses rapports avec la France à cette époque. » Parmi ses amis on voit : Condorcet, Destutt de Tracy, Fauriel, amateur comme lui de jardins et d'agriculture. D'avril 1814 à mars 1816 la correspondance avec Fauriel cesse cependant. Alors, en effet, Manzoni composait successivement *le Conte di Carmagnola*, *l'Adelchi*, *les Fiancés*. Dans sa tragédie de *Carmagnola* il rejeta loin de lui les chaînes de l'école française et obtint un immense succès en Italie, en Angleterre, en Allemagne, à tel point que Goethe lui-même la traduisit dans sa langue. Son grand ami Fauriel traduisit celle de l'*Adelchi* dont il se disait mécontent dans une de ses lettres à cause, disait-il, de la pauvreté de la langue italienne. Mais de tous ses ouvrages celui qui produisit la plus vive impression et la plus durable, ce fut son roman *Les fiancés* [histoire milanaise du XVIe siècle], où il a décrit d'une manière incomparable la vie du peuple italien dans l'histoire du tisseur en soie Renzo du lac de Côme. Un des épisodes les plus intéressants est la description de l'Etat de Milan pendant la peste de 1630.

Les documents de tout ce chapitre ont été utilisés par Mlle de Courten d'une façon vraiment remarquable et font ressortir le génie, le grand cœur et la renommée de son héros milanais. On y trouve ses correspondants Fauriel, Thierry, Cousin, Trognon, Lamartine ; sa belle vie familiale, Juliette Manzoni qui en juillet 1827 écrivait à son ami : « Je viens de chez papa... le succès de son ouvrage... c'est une vraie fureur. »

Digitized by Google

Impossible de nous étendre davantage dans ce compte rendu, déjà de beaucoup trop long, mais nous engageons nos lecteurs à lire cette histoire du romantisme milanais dans ses rapports avec la France, à s'instruire des principes de Manzoni dans sa lettre à Chauvet *Sur l'unité de temps et de lieu dans la tragédie*, à connaître enfin tous les amis qu'avait en France cet ardent défenseur du catholicisme, ainsi qu'en témoignent ses *Observations sur la morale catholique*.

Nous sera-t-il permis, en terminant, d'exprimer un désir?... Celui que Mlle de Courten, qui écrit d'une manière aussi élégante en italien qu'en français, veuille bien nous donner une traduction de son remarquable ouvrage que nous avons lu, relu et annoté avec le plus grand intérêt et un réel plaisir.

Chanoine Ch. Guéry.

LES LETTRES NORMANDES

Un enfant qui demandait du pain, par René-Gustave Nobécourt, chez Henri Defontaine à Rouen. — **Le dernier Roman de Byron**, par René Herval, aux *Clochers de France*, chez Peyronnet, 7, rue de Valois à Paris. — **Contes des rues et des Sillons**, par Edmond Spalikowski, chez Defontaine à Rouen. — **L'abbaye du Bec propriétaire**, par Charles Leroy, notaire honoraire, Librairie Amelot à Brionne. — **Les Etudes généalogiques en Normandie, Dom Louis Quinet, abbé de Barbery, L'Abbaye de Saint-Désir de Lisieux**, ces trois volumes par l'abbé G.-A. Simon, chez Jouan et Bigot, libraires à Caen, 98, rue Saint-Pierre.

Un enfant qui demandait du Pain.

Tel est le beau titre du premier livre de notre ami René-Gustave Nobécourt. Début qui autorise les plus beaux espoirs.

*
* *

Où donc pouvons-nous découvrir la plus grande somme d'idéal parmi les œuvres terrestres, les seules qui nous soient matériellement accessibles puisque nous sommes de la terre?

Digitized by Google

— Evidemment chez les hommes qui se disent « de Dieu », dans l'enseignement que donnent ces hommes aux « enfants qui demandent du pain »... Mais, hélas! il arrive parfois que ces jeunes affamés ne digèrent pas très bien le pain des anges; (délicatesse ou rusticité de complexion ? L'auteur dit « délicatesse » et le dit même avec tant de violence qu'il semble avoir prévu l'apostrophe. Ainsi parle-t-il de *la paix plate des béats et des médiocres auxquels tout est simple et limpide.* Comme nous sommes loin du sermon sur la montagne !) Toujours est-il que le héros de Nobécourt, à cette nourriture idéaliste, ressent une amertume profonde. Et l'auteur explique : *L'une des sources les plus abondantes de cette amertume était l'écart que sa plongée dans la vie lui avait brutalement révélé entre l'idéal de la vie catholique et la réalité de la vie catholique.*

Il ne faudrait point juger le style de l'écrivain d'après ce texte, car la plume de Nobécourt est souvent plus souple; je cite seulement la pensée : elle donne le ton du livre.

Mais soyez rassurés : à l'heure du dénouement, l'enfant qui digérait mal le pain du Séminaire *s'est, dit-on, éteint fort pieusement, avec une sérénité admirable...* Sérénité qui ne laisserait pas de nous étonner si nous ne connaissions, d'expérience, les profonds remous de la conscience en présence de la Mort, remous sublimes qui expliquent la suprématie de la conscience sur le raisonnement, le raisonnement étant opération tout humaine et la conscience : cette vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde...

Le récit, fort bien conduit, attachant d'un bout à l'autre, révèle une sensibilité capable de ressentir et d'extérioriser les plus subtiles émotions. Il sera très certainement discuté avec passion. Etait-il utile d'écrire un tel ouvrage ? Est-ce là sujet propre à élever les cœurs, à seconder l'effort des évangélisateurs modernes, à affermir une foi ébranlée ou encore hésitante, à nourrir les « enfants » qui, toujours et toujours, « demandent du pain » ?

A mes yeux, la question n'est plus de savoir si l'auteur eût mieux fait de s'exercer à quelque autre essai dans la voie de psychologie, où il doit un jour triompher. Le livre est là, tout brûlant d'une flamme qui peut, dès à présent, purifier ou détruire. Ainsi l'ordonne la loi du feu. L'important, je crois, consiste donc à bien lire le livre, à se souvenir que son auteur donne sa vie aux œuvres

Digitized by Google

de résurrection nationale, au souvenir des années de douleur, à la recherche impartiale des âmes actuelles. L'essentiel consiste donc à bien lire, en retenant aussi que l'appétit violent de vérité totale est, en toute logique l'indice d'une honnêteté sans tache.

Fermant ce livre où l'idée la plus « dangereuse » semble résumée dans cette phrase : *Il se scandalisait de voir des hommes accepter tranquillement le partage de leur existence à double mise sur les joies de la terre et sur les joies des cieux*, je devine que le romancier, dans son louable désir d'honorer, chez les ministres de Dieu, la sainteté des premiers apôtres, a pris secrètement pour épigraphe de son œuvre ces mots de Leclère : *Il est des silences qui sont des mensonges; c'est pourquoi j'ose publier ces pages, bien qu'il m'en coûte, car l'on aimerait à ne se reprendre qu'en famille.*

A Pathmos, saint Jean, lui aussi.....

Le Dernier Roman de Byron.

Notre ami René Herval, infatigable pionnier de la recherche historico-littéraire, vulgarisateur habile de nos gloires normandes, s'est souvenu des origines normandes de lord Byron, que le centenaire du Romantisme replace en pleine lumière d'actualité. Avec amour, car il est poète et enthousiaste, René Herval a écrit en prose une sorte d'à-propos chaleureux où il évoque le tendre et dernier amour de l'illustre boiteux : l'aventure de la comtesse Guiccioli, de la « Gui »...

Il ne faudrait pas croire que M. Herval, pour mettre au point ce récit n'eut qu'à puiser dans la biographie de Lord Byron. Sait-on qu'aucune biographie du célèbre poète n'est, à vrai dire, réellement complète. Pour réaliser un travail quelconque sur l'auteur de « Childe Harold », il faut confronter Bulwe avec Gatt, Th. Moore avec cent autres auteurs britaniques, italiens et français.

Sans doute, M. Herval, italianisant distingué, a surtout puisé sa documentation aux sources italiennes, mais il a dû se reporter aux archives anglaises, qui prétendent, sur ce chapitre, tout connaître. Bref, nous nous trouvons, quoique en présence d'un petit livre, devant un grand effort. L'auteur sera récompensé, car son récit plaira aux femmes en déroulant devant leurs yeux humides les heures tour à tour charmantes et douloureuses d'un bel amour sous le ciel embrasé de l'Italie. Amour coupable, hélas! mais que

Digitized by Google

M. Herval a traité en historien autant qu'en poète. Principal motif d'admiration : M. Herval, sans nuire à la vie du beau récit, n'a cessé un seul instant de suivre, à travers les aventures de l'amoureux, la mission du poète.

Contes des Rues et des Sillons.

A plusieurs reprises, j'ai noté la passion de notre compatriote M. Spalikowski pour le Folklore normand dont il connaît d'ailleurs à merveille tous les secrets.

Sur le plan de la « nouvelle », tantôt citadine et tantôt villageoise, M. Spalikowski chante une fois de plus les choses normandes. Il les chante sans aveuglement, habile à saisir les travers populaires de la race et à les dévoiler. Ecrits d'une plume un peu nonchalante, ces contes ne manquent cependant pas de saveur. Ils témoignent d'un vif esprit d'observation et d'un âpre souci de vérité. A lire *La Voiture* par exemple ou l'*Erreur* et *la fin d'un Village*, on se sent en présence du vrai et du vécu. Fragments des Mémoires d'un passant qui regarde et pense afin de nous faire profiter ensuite de ses visions et de ses pensées. Reportage en un mot : et ce n'est pas là un mince compliment si l'on veut bien se rappeler que l'un nos meilleurs écrivains modernes a dit, non sans raison, que le romancier de l'avenir sera « reporter » sous peine de n'être pas. Au surplus, il s'agit ici de reportage philosophique.

L'Abbaye du Bec Propriétaire.

On ne peut évoquer l'illustre abbaye sans adresser mentalement une pensée affectueusement reconnaissante à notre illustre et bien cher Chanoine Porée, qui nous en révéla l'Histoire. Mais le savant historien ne put entrer dans les innombrables détails de la vie active et féconde des Moines du Bec; par contre, il a su préparer le travail de tous les chercheurs qui s'ingénient aujourd'hui à faire revivre quelque page oubliée de ce vaste roman monacal aux cent chapitres divers.

Parmi ces amis du passé, citons avec mention très honorable l'érudit normand Charles Leroy, admirateur et continuateur du chanoine Porée.

En trente grandes pages élégamment présentées par l'excellent imprimeur brionnais M. Amelot, l'auteur de *Tourville-la-Cam-*

Digitized by Google

pagne et ses Seigneurs, des *Paysans normands au XVIIIe siècle*, nous conte, d'une plume experte à tirer le miel des plus vieilles archives, l'histoire d'un « litige qui, pendant de longues années, mit aux prises les habitants de la petite paroisse de Saint-Pierre du Boseguérard, au diocèse d'Evreux, et les abbés, prieurs et religieux de l'abbaye du Bec-Helloin, ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, propriétaires de la Baronnie du Hauzey, assise en cette paroisse ».

On se souvient :

De quelque côté que le vent vente
L'Abbaye du Bec a rente.

On n'a point oublié non plus cet autre proverbe, plus ancien :

Qui a terre, guerre a.

Cet autre, encore plus vieux, puisqu'il se trouve déjà au livre dixième de l'*Ane d'Or* d'Apulée, achève de nous faire comprendre à quel point il est difficile, même à de saints disciples de Saint-Benoist d'échapper aux procès, même... en terre normande qui, quoiqu'on dise est terre de sagesse beaucoup plus que de chicanes :

Il n'y a pas de terre sans voisins.

Il faut posséder en sa bibliothèque la très sérieuse étude de M. Charles Leroy si l'on veut savoir comment se plaidaient autrefois ces longs procès. On y reconnaîtra sans peine que le droit n'était pas lettre morte et que la lutte n'était point simulée. La bataille que nous décrit ici M. Leroy dura plus d'un siècle. C'est assez dire combien l'opiniâtreté normande était encore de belle taille aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ajoutons pour les « amateurs » que les terres qui formaient le sujet du litige, c'est-à-dire la ferme du Hauzey et la majeure partie des possessions de l'Abbaye du Bec sur Saint-Pierre du Boscguérard appartiennent aujourd'hui à Mme la Baronne d'Huart, qui possède aussi, nous apprend M. Leroy, le « Francboisier »; une ferme aux hautes Terres appartient à M. Houllier, « Le Frec du Frys » et le domaine du « Frys » sont la propriété de M. Toustain; enfin, M. Boucher possède les bois du « Hauzey » et M. Boutelet, Le « Perrois ».

Evocation documentée et présentée avec soin, consciencieuse

Digitized by Google

étude qui fait honneur au laborieux historien local qui la rêva et la conduisit à bien.

Les Etudes Généalogiques en Normandie.

Le titre exact de cet excellent instrument de travail, auquel devront souvent se reporter les ouvriers en généalogie normande, est le suivant : *Les Etudes généalogiques en Normandie depuis le XVIIe siècle suivi d'un Essai de Bibliographie nobiliaire normande,* titre un peu long mais précis et qui tient sa promesse.

L'ouvrage est d'une plume vigoureuse et savante, celle de M. l'abbé Simon, président de la Société Historique de Lisieux et Membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

La première partie du volume expose les progrès qui ont été réalisés dans les études généalogiques depuis les immenses travaux des d'Hozier au XVIIe siècle et des de la Chenaye des Bois au XVIIIe. Elle rend hommage aux artisans de ces progrès et, par conséquent, à la docte et laborieuse Société des Antiquaires qui s'enorgueillit, à juste titre, d'avoir couché leurs noms respectés sur ses contrôles. Non content d'explorer le passé, M. Simon ne laisse pas de désigner, avec netteté, le vaste champ qui reste à défricher.

La seconde partie, qui constitue, à proprement parler, ce précieux instrument de travail dont nous parlions plus haut, est elle-même divisée en deux parts : 1° bibliographie des Nobiliaires normands et des documents à la base du Nobiliaire : armoriaux, rôles de ban et d'arrière ban, états de fiefs, recherches de noblesse, etc... 2° bibliographie des généalogies particulières rangées dans l'ordre alphabétique.

Mieux que nous, les spécialistes jugeront de la valeur d'un tel travail. Qu'il nous suffise de remarquer qu'aucun essai bibliographique de cette nature ne semble avoir été tenté en Normandie avant celui de M. l'abbé Simon.

Dom Louis Quinet, abbé de Barbery.

C'est encore une œuvre d'initiateur que M. l'abbé G. A. Simon a entreprise en écrivant la vie de ce mystique bénédictin normand du XVIIe siècle : Dom Louis Quinet, abbé de Barbery, qui fut « bon

Digitized by Google

ouvrier de la réforme monastique », ami de Jean de Bernières et directeur de la Vénérable Mère Mechtilde du Saint Sacrement.

Il appartenait à un membre de la famille bénédictine (membre par l'oblature) de consacrer à la mémoire d'un moine vertueux et travailleur. ces pages de pieuse érudition, où l'historien et l'homme de Dieu se sont étroitement associés pour nous instruire et nous édifier. Ajoutons, afin de tout dire en peu de mots, que ce livre tout plein d'âme et qui est aussi un document, a été conçu et mis au point, du moins partiellement, au milieu des moines très chers au cœur de l'auteur, « dans le refuge de fortune où les avait jetés l'exil, parmi les restes à demi ruinés du prieuré cistercien de Conques ».

Historiens d'abbayes et simples amateurs de belles histoires monastiques (d'histoires vraies) trouveront grand plaisir à suivre, dans sa bonne vie et ses pieux travaux, Dom Quinet, ce petit moine de Normandie, « qui était beau comme un ange » et « si doux qu'on ne pouvait le regarder sans l'aimer ».

L'Abbaye de Saint-Désir de Lisieux.

Du même auteur, une brève étude de quelque vingt pages sur *L'abbaye de Saint Désir de Lisieux et ses églises successives.*

Par cette courte monographie monastique, M. l'abbé G. A. Simon s'avère, une fois de plus, désireux d'apporter « du nouveau », toujours, « n'en fût-il plus au monde »... Il semble bien que nul archéologue, jusqu'ici, n'avait songé à écrire l'histoire des pierres qui ont servi à édifier l'actuelle église de Saint-Désir de Lisieux, laquelle fut fort longtemps église abbatiale et dont les bâtiments, toujours habités par des moniales, offrent, avec quelques débris du XIVe siècle, de « curieux spécimens de l'architecture des XVe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Fort intéressante, l'histoire des trois églises (celle du XIe siècle, celle de 1684 à 1758 et enfin celle de nos jours) où la plus illustre de toutes les moniales de Lisieux fit sa première communion), témoigne d'un esprit singulièrement intuitif et déductif, d'un cerveau bien armé pour les luttes d'historien et d'archéologue.

Maurice D'HARTOY.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

31. Famille Saudret. — Peut-on me donner l'origine de la famille Saudret, marquis (au XVIIIe siècle) de Trianon? — Ce Trianon se trouvait, avant la Révolution, sur le territoire du Vieux-Bourg et fait partie actuellement de la commune Saint-Benoît d'Hébertot (Calvados).

A quelle adresse pourrais-je écrire pour avoir des renseignements généalogiques sur cette famille?

Mme Roblot-Delondre.

32. Famille Malesmains. — Le château de Malesmains, dont il ne reste que des ruines, est situé près de Trianon, sur la commune de Saint-Benoît d'Hébertot.

A quelle adresse pourrais-je écrire pour avoir des renseignements sur cette famille? Mlle de Malesmains, la dernière héritière du fief, serait morte, il y a une trentaine d'années, à Caen, laissant ses papiers de famille à un prêtre de ce lieu, m'a-t-on dit.

Mme Roblot-Delondre.

33. Marin Leroy. — Dans la liste des prêtres noyés en Loire, à Nantes, dans la nuit du 16 au 17 novembre 1793, on connaît les noms d'environ 80 de ces innocentes victimes. De ce nombre est « Marin Leroy, né à Vire (estropié), desservant de La Chevallerais. Trente-trois ans ».

Nous serions heureux de posséder de plus amples renseignements sur ce prêtre virois, notre compatriote.

René Picard.

34. Grace de Dieu. — D'où vient ce nom donné à la partie de Bonsecours qui est au bas de la côte en allant sur Rouen?

Jean Largat.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

5800. — Bulletin des Amis des Monuments rouennais (1922-23). Rouen, Lecerf, ill. *Logis des Caradas*, par R. Quenedey; — *Les pierres tombales de l'abbaye de Saint-Ouen*, par A. Masson; — *Vue de Rouen en 1784*, par G. A. Prévost; — *L'autel majeur de l'église Saint-Patrice*, par l'abbé Reneault; — *Le Couvent des Ursulines*, par Pierre Chirol; — *Les restes du Monastère de la rue des Capucins*, par Louis Dubreuil, etc. [*Journal de Rouen*, 18 avril, G. D.].

5801. — Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist. 1925, reçu en 1927. Paris, 1926, gr. in-8°, 340 pp. ill. M. Léon Coutil présente des observations sur le donjon de Falaise; — 2° des notes d'archéologie préromane pour l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure), p. CXVI à XIX; — Communication de M. le chanoine Guéry sur un monument funéraire à l'église de la Vieille-Lyre, p. CCXL; — Urne cinéraire inédite à Vierville-sur-Mer (Calvados), par M. Maurice Besnier, p. 183-87; — Le cimetière franc d'Ecos (Eure) par M. Georges Poulain, p. 199-02; — Les pans de bois du Lieuvin et l'origine rurale des Constructions urbaines par M. R. Quenedey, p. 237-46.

5802. — Les Amis du Vieux-Fécamp, XVIe année 1925, gr. in-8°, 157 pp. ill. Le quartier des Hallettes, par D. Banse, p. 1-26; — Les Hogues, domaine Abbatial, par l'abbé Aubert, p. 26-35; — Testament d'une bourgeoise, par R. Legros; — Un dessinateur Normand oublié [E. H. Langlois], par P. Chirol, p. 47-70; — Charles Le Mettay, peintre, par R. Dumenil; — Les débuts de la Renaissance en Haute-Normandie, par P. Dubois, p. 79-84; — Visite au château d'Auffay, p. 86-95; — Le manoir de Maupertus, par l'abbé Aubert, p. 95-117.

5803. — La Nature 15 avril, p. 354 : *La Géographie humaine*, Ecole romane normande (carte de l'influence de l' —), par A. Dauzat.

5804. — Précis Analytique des travaux de l'Académie de Rouen 1925. Rouen, L. Gy, in-8°, 218 pp. Réception de M. Jean Lafond [son discours sur *l'Archéologie et la Jeunesse*], p. 87; — Réponse de M. Pierre Chirol [La Peinture sur verre au XIXe siècle], p. 97; — Les *Confréries de Charité*, par M. A. Faroult, p. 129; — *Les*

Digitized by Google

fastes de Rouen, d'Hercule Grisel, par M. Edw. Montier; — Manifestation en l'honneur du peintre Lebourg, etc.

5805. — Bull. de la Soc. d'Emulation de la Seine-Inférieure, 1924-1925, Rouen, L. Gy, 1926, in-8°, 362 pp. Glatigny, par M. Dedessuslamare, p. 119-163; — De la cherté de la vie du temps de Charles IX, par M. Lamy, p. 173-184; — Jean Revel (1848-1925), par M. P. L. Robert, p. 216-330; — Le prix des matériaux et de la main-d'œuvre à Rouen, du XIVe au XVIIIe par le Ct R. Quenedey, p. 331, etc.

5806. — La Normandie Illustrée, mai 1927. Les Normands découvreurs de l'Amérique, au Xe siècle, par M. Yves Guyomard; — Edmond Lemacis au château de Tous-Vents, par M. Louis Simon; — Le Musée de Lisieux, par Et. Deville; — Le culte de sainte Venisse ou Véronique, par J. Séguin; — Découverte d'un millier de pièces d'argent du Moyen âge dans *l'Eglise de Saint-Mathurin d'Ecouché*, par F. Petit, etc.

5807. — Au Pays Virois, mars-avril 27, Me Julien le Boucher, curé de Condé-sur-Noireau, né vers 1600, par F. Alix; — Chapelet de Vieux Logis, par Jean Robert; — La « Légende dorée » de Célerin à Roucamps, par F. Alix; — La libération de la Normandie au XVe siècle (*suite*) par Butet-Hamel.

5809. — L'Illustration, 14 mai 27, no de Printemps. A travers la Suisse Normande [l'Orne à Clécy, cascade de Mortain, vallée de l'Orne, etc.], avec carte et illust.

5810. — Journal du Neubourg. La réparation des églises, *avril et mai*; — La maladrerie du Neubourg (*fin*), 20 avril; — A propos du 9e centenaire de Guillaume le Conquérant. Un de ses conseillers : Durand du Neubourg, abbé de Troarn, *27 avril*; — Le Neubourg sous son règne, 19 et *25 mai*.

5811. — L'Echo de Beaumont-le-Roger. Un des conseillers et amis de Guillaume le Conquérant; Roger de Beaumont, 16, 23, *30 avril* et 7 mai; — Etymologie des noms de lieu du canton, *3 juin*.

5812. — Journal du Bourgtheroulde et Progrès de Routot. Fondation du bourg, ses premiers Seigneurs, *22 avril*; — Bourg-Achard au temps du Conquérant, *30 avril*; — Les noms de lieu du Roumois, d'origine scandinave, *30 mai* et *5 juin*.

5813. — L'Echo libéral (de Pont-Audemer). A propos de la cachette monétaire de Saint-Samson de la Roque, *23 avril*, par

Digitized by Google

J. Leroy et R. Duquesne; — A propos de la désaffectation prochaine de l'hospice, etc.

5814. — Le Journal de Brionne. Brionne sous le Conquérant, 23 et *30 avril*, 7 et *14 mai*; — Etymologie des noms de lieu du canton, *28 mai* et *5 juin*.

5815. — Progrès de Conches. A propos du Conquérant. Les sires de Conches sous son règne, 6 et *20 mai*.

5816. — Normandie et Réveil de Louviers. Histoire de la Ferrière-sur-Risle, par le Dr G. Tellier, *28 mai*, *4* et *11 juin*.

5817. — Le Brionnais. La Haye-du-Theil (origines à 1789), par Ch. Leroy, *avril* et *mai*.

5818. — Le Petit Parisien a publié dans sa 3e édition de Normandie, ce qui suit : *avril* 15, Le dramaturge René Trintzius et Amédée Valentin; — 21, Le peintre et graveur Maurice Letellier; — 22, La montée Normande; — 25, L'organier Paul Kœnig; — 30, Le paysagiste Pierre Sautin; — *Mai* 3, La « Bijude » Normande; — 5, Saint Adjutor patron des mariniers; — 9, L'ilôt de Tombelaine; — 15, Le peintre Georges Cyr; Les nomades de nos forêts; — 23, Comment une chiromancienne fut internée au Mont-Saint-Michel; — 24, Un romancier Léon Lemonnier; — 27, Les normands à Hastings; — 28, Un prêtre normand sous la Terreur; — 28, Le peintre Paul-Emile Pissarro; — 29, Le véritable auteur de la digue de Cherbourg; — *Juin* 2, Le peintre Narcisse Guilbert; — 3, Les pèlerinages de la Délivrande.

5819. — Nova Francia, avril 1927. Paris, gr. in-8o, no 4, avec portrait de Philippe Pastour de Costebelle et ses armoiries; — fac-simile du testament de l'abbé Maillard, grand vicaire de Québec. [M. A. Léo Leymarie a trouvé des documents sur un fief Grosbois, près de Mortagne avec plans, terriers, aveux, etc., du XVIIe siècle, prouvant qu'au Canada les noms des fiefs étaient ainsi désignés en souvenir des fiefs de France].

5820. — Blanquart (abbé). Enquête canonique sur l'élection de Jean Balue à l'Evêché de Rouen, *Journal de Rouen*, 21 avril.

5821. — Bonnenfant (chanoine). Mgr H. Saudeur, protonotaire apostolique, grand-archidiacre d'Evreux (1860-1927), Evreux, Impr. de l'Eure, 1927, gr. in-8o, 30 pp. avec portrait.

5822. — Bonnet (chanoine), † curé de Valleville, *Bull. Rel. de Rouen*, 16 avril.

5823. — Deglatigny (Louis). Documents et notes arch.; 2e fasc.

Digitized by Google

Rouen, Lecerf, 1927, gr. in-8°, 21 pl. [Ruines de la Mare du Puits; — Enceinte et temple d'Orival; — Temples gallo-romains de la forêt de Beaumont (Eure); — Temple de Vatteville-la-Rue; — Ruines de Saint-Nicolas dans la forêt de la Londe; — Enceinte de Saint-Marc, près de Serquigny (Eure); — Un camp à Condé-sur-Risle; — Enceinte près du hameau des Fosses et près de la Butte de tir à Louviers].

5824. — Deville (Etienne). Un médecin lexovien du xviie siècle: Marin Hamel et les épidémies de peste, *Journal de Rouen*, 13 mai.

5825. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, les articles suivants : *Avril* 24, Un rouennais † à Madagascar en 1820, Dr M. Havet; — *Mai* 8, La Bouille, ses écrivains et ses peintres; — 9, La rue de la prison, d'où vient son nom; — 16, Où sont les restes de J.-B. de la Salle? — 22, Jeanne d'Arc et le « Beau-May »; — 24, Pierre Corneille, vu du Danemarck; — 29, A propos du centenaire du Romantisme. Le poète Adolphe Dumas (1806-1861).

5826. — Duquesne (Robert). Figures Normandes. Le chanoine Porée, *Journal de Rouen* 23 avril et dans celui du 1er mai : la fontaine du Vieux-Palais (disparue).

5827. — Grandpierre (Abbé Auxence), † curé de Lanquetot *Bull. Rel. de Rouen*, 18 mai (?).

5828. — Herval (René) a publié dans le *Journal de Rouen* ce qui suit : *avril* 22. Le château de Vire [C. R. du livre de M. Victor Hunger]; — *Mai* 9 et 21, Les Normands et la littérature italienne; — Le dernier roman de Byron. Paris, Peyronnet, 1927, in-12, 62 pp.

5829. — Jouanne (René). Etude sur le chartrier de Médavy (xive siècle), *Journal de Rouen*, 21 avril [c. r.].

5830. — Lamiray (Henri). Promenades Hist. et Anecdotiques dans Evreux. Evreux, Imp. de l'Eure, 1927, in-8° de 200 pp. avec ill.

5831. — Lefebvre (Mgr Dominique), évêque d'Isauropolis, né à Courtonne-la-Meurdrac en 1810, *Sem. Rel. de Bayeux*, 24 avril et 8 mai.

5832. — Leroy (Charles). L'abbaye du Bec, propriétaire de la Baronnie du Hauzey et les habitants de Saint-Pierre-du-Boscguérard, Brionne, Amelot, 1927, in-4°, 32 pp.

Digitized by Google

5833. — Préteux (L.). Le Havre sous l'ancien régime, *Journal de Rouen*, 21 avril.

5834. — Rouault de la Vigne (René). Quelques Normands en Danemarck au cours des derniers siècles, I, *Journal de Rouen*, 16 avril et II, le 20.

5835. — Simon (abbé G. A.). Un mystique bénédictin au xviie siècle, dom Louis Quinet, abbé de Barbery (1595-1665). Caen, L. Jouan, 1927, in-8°, 85 pp.; — L'abbaye de Saint-Désir de Lisieux et ses églises successives, *id.*, 18 pp.; — Les études généalogiques en Normandie, depuis le xviie suivi d'un essai de bibliog. nobiliaire normande, Caen, *id.* 1927, in-8°, 73 pp.

5836. — Trévières. *Pages amies de — et du canton*, avril-mai : R. P. Toutain (*suite*), p. 10-12 ; — Martyrs de septembre 92 : Pierre Saint-James, curé des Deux-Jumeaux (*à suivre*) ; — *Petites affiches de — et du canton :* Histoire de — (33). La Châtellenie érigée en comté (26 mai).

5837. — Trintzius (René). Le centenaire du romantisme. La Passion romantique, *Journal de Rouen*, 26 mai.

5838. — Verneuil. Une page d'histoire locale [le 25 avril 1627, installation des bénédictines à Saint-Nicolas par l'Evêque d'Evreux, anniversaire qui sera célébré par un triduum les 6, 7 et 8 septembre 1927] *Le Vernolien* du 5 juin 1927.

Indications spéciales par département.

Calvados : **5801**, 03, 04, 06, 07, 18, 24, 28, 31, 35, 36.

Eure : **5801**, 03, 04, 06, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 26, 28, 30, 32, 35, 38.

Manche : **5803**, 06, 09, 18, 28.

Orne : **5803**, 06, 09, 18, 19, 28, 29.

Seine-Inférieure : **5800**, 02, 03, 04, 05, 06, 18, 22, 23, 25, 27, 28, 33, 34, 37.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

ÉTUDES LEXOVIENNES

publiées par divers membres de la Société Historique de Lisieux

sous la direction de

Monsieur l'abbé G. A. Simon

Président de la Société

Il y a quelques années, M. Jean Lesquier, l'érudit remarquable, trop tôt enlevé à la science historique, avait eu l'idée de réunir sous le titre d'ETUDES LEXOVIENNES un certain nombre de travaux ayant pour objet l'histoire de Lisieux et du pays lexovien. Deux volumes ont déjà paru, qui, maintenant épuisés, sont fort recherchés par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire loca e. Nous entreprenons un troisième volume qui, nous l'espérons, trouvera auprès du public, le même accueil que ceux qui l'ont précédé. Ce volume, grand in 4° de plus de deux cents pages, paraîtra vers le mois d'Octobre 1927. Il sera mis en vente pour le prix de VINGT-CINQ FRANCS, mais à tous ceux qui auront bien voulu souscrire, il sera laissé à VINGT FRANCS.

Les Etudes comprises dans le nouveau volume seront les suivantes :

LES CÉRAMIQUES GALLO-ROMAINES DANS LIEUVAIN, par M. le Dr Doranlo, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de la Société historique de Lisieux.

LE THÉATRE GALLO-ROMAIN DE NOVIOMAGUS, par M. l'abbé G. A. Simon, président de la Société.

FRAGMENTS D'UN CARTULAIRE DE St-PIERRE DE-LISIEUX, par M. R. N. Sauvage, archiviste du Département du Calvados, membre de la Société.

LA LISTE DES ABBESSES DE SAINT-DÉSIR DE-LISIEUX, par M. l'abbé G. A. Simon, président de la Société.

LES INSCRIPTIONS ET PEINTURES ANCIENNES DE SAINT-JACQUES-DE LISIEUX, par M. le baron de Moidrey, membre de la Société.

LES FORTIFICATIONS DE LISIEUX AU XVe SIÈCLE, d'après les notes de M. Jean Lesquier, ancien président de la Société.

LES TOMBEAUX DE SAINT-PIERRE-DE-LISIEUX, par M. V. Lahaye, président honoraire.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* parait tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

36me ANNÉE — 5e LIVRAISON

SEPTEMBRE 1927

Maurice D'HARTOY : L'avenir de l'intelligence, 257. — Edouard LE CORBEILLER : Autour de Richard Simon, 261. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 265. — Alfred RUAULT : Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas (*suite*), 270. — Baron D'ESNEVAL : Les Le Roux d'Infreville (*fin*), 280. — Jean MATHIÈRE : A propos d'une note de Chassant, 290. — Maurice D'HARTOY : En marge des livres nouveaux, 292. — René HERVAL : Les travaux de nos Collaborateurs, 294. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 297. — R. DUBOURG : Une famille d'Argentan : Les Lautour (*suite*), 299. — Bibliographie normande, 314.

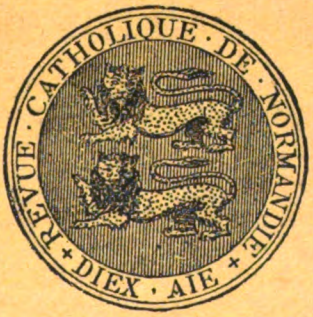

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1927

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. Alfred RUAULT.

Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915). *Correspondance et Souvenirs (suite)*, par M. DUBOURG.

Notes sur Hebertot, par Mme ROBLOT-DELONDRE.

A l'Université de Caen (1741), par M. le chanoine UZUREAU.

Digitized by Google

36e Année. — 5e Livraison. DIEX AIE Septembre 1927.

REVUE CATHOLIQUE
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE
DE NORMANDIE

ESPRITS NORMANDS

L'Avenir de l'Intelligence

ENQUÊTE DE M. MAURICE D'HARTOY

L'Opinion de deux Normands : M. Maurice d'Ocagne, de l'Académie des Sciences, et M. Joseph L'Hôpital, président de la Section des Lettres à la Société libre de l'Eure.

*
* *

Nous menons depuis quelque temps, auprès des personnalités les plus... intellectuelles de notre époque, une enquête sur *l'avenir de l'intelligence*. Et voici la principale question que nous posons à nos correspondants :

« A considérer les tendances de la vie actuelle (engouement pour les sports, la danse, etc... hauts salaires des travailleurs manuels, misère des professions intellectuelles, crise financière, etc...) croyez-vous qu'il y ait vraiment à craindre pour « l'Avenir de l'Intelligence »? Y a-t-il actuellement déjà, selon vous, une crise de l'intelligence? »

De nombreuses et intéressantes réponses nous sont déjà parvenues des quatre coins de l'horizon cérébral et quelques-unes portent en elles un enseignement des plus précieux.

Nous avons voulu réserver à la *Revue Catholique* deux réponses de Normands notoires, celles de M. Maurice d'Ocagne, membre de

Digitized by Google

l'Institut, toujours si fidèle à sa Normandie, et de M. Joseph L'Hôpital, le très aimé romancier d'Angerville-la-Campagne.

Nos lecteurs ne manqueront pas de nous remercier de ce fin régal.

L'opinion de M. Maurice d'Ocagne.

« Il ne semble pas que l'intelligence humaine, considérée non dans ses œuvres mais en elle-même, ait accompli des progrès, à tout le moins depuis le début des temps historiques. Le domaine où se dépense son activité s'élargit certes de jour en jour, le niveau où il lui est permis d'atteindre dans la connaissance s'élève d'une façon continue et, par suite, aussi celui des innovations qu'elle en tire, mais sa qualité intrinsèque reste la même.

Sans sortir du cercle de mes études ordinaires, je ne vois pas que l'intelligence d'un Euclide ou d'un Archimède puisse être tenue pour inférieure à celle d'un Cauchy ou d'un Henri Poincaré.

Sans même s'arrêter à de tels hommes, véritables phares de l'humanité pensante, on peut constater qu'à toutes les époques, dans l'exploitation du champ s'offrant à son emprise, l'intelligence humaine a fait montre de la même vigueur et de la même puissance créatrice. Cette affirmation va contre le préjugé depuis longtemps répandu (mais définitivement sapé par les beaux travaux de Pierre Duhem, de l'Académie des Sciences) qui voulait que la pensée de l'homme eût subi chez nous une sorte d'éclipse pendant le Moyen âge. On ne peut manquer notamment d'être frappé par les extraordinaires inventions qu'ont enfantées, en vue de certains calculs astronomiques, les cerveaux du Moyen âge, et qui, vu le peu d'avancement de la méthode analytique en mathématiques à cette époque, supposent de la part de leurs auteurs un prodigieux effort d'intelligence.

A côté des merveilleuses machines à calculer dont nous disposons aujourd'hui, combien fruste nous apparaît leur ancêtre à toutes, celle qui fut conçue par Blaise Pascal vers le milieu du XVIIe siècle ! L'intelligence des modernes inventeurs doit-elle pour cela être regardée comme en progrès par rapport à celle de Pascal ? Non, certes, c'étaient seulement les ressources nouvelles s'offrant à son action qui étaient d'un tout autre ordre.

Les conditions nouvelles de la vie, les transformations que l'on peut prévoir qu'elle subira encore, du fait surtout de la fâcheuse

Digitized by Google

extension des tendances égalitaires, pourront être de nature à gêner l'intelligence dans ses manisfestations, non à l'empêcher de s'épanouir et de produire ses admirables fruits.

Jamais la belle parole de Bossuet ne cessera d'être vraie qui a dit : « L'esprit humain n'est pas épuisé; il cherche et il trouve encore afin qu'il connaisse qu'il peut trouver jusqu'à l'infini, et que la seule paresse peut mettre des bornes à ses connaissances et à ses inventions. »

L'opinion de M. Joseph L'Hôpital.

Il est indéniable que les professions intellectuelles tendent à se commercialiser parce que ceux qui les exercent veulent vivre. La grève des examinateurs du baccalauréat est une preuve un peu effarante de cette tendance.

Ce que nos ancêtres appelaient *la vie noble*, c'est-à-dire la vie sans profession déterminée, féconde en loisirs qui permettaient aux intellectuels de se cultiver en profondeur, de produire des œuvres longuement méditées, de travailler pour la gloire sans penser à l'argent, devient de plus en plus rare et sera bientôt tout à fait exceptionnel. La vie d'autrefois pouvait parfois être une étude ou un rêve; la vie actuelle est un combat qui, chaque année, devient plus dur.

D'autre part le nombre des hommes cultivés en surface s'accroît tous les jours parce que les nécessités de l'existence à la moderne exigent une demi-science. Or les demi-savants se croient en général des savants complets.

L'infatuation primaire dont sont atteints beaucoup de nos contemporains n'est pas favorable à l'intelligence. Ce mot signifie l'aptitude à concevoir des idées générales, la faculté de s'abstraire du préjugé, de la routine et du métier, de voir en dehors d'eux un idéal et de le poursuivre. C'est pourquoi tous les hommes qui se croient intellectuels ne possèdent pas l'intelligence avec un grand « I », qui sera toujours l'apanage d'une élite;

On n'aime pas les élites à notre époque; on les conteste et on les décourage. C'est là une fatale erreur; mais comment réagir contre elle? La culbute que la Société a faite depuis la guerre lui a mis les pieds à la place de la tête. Dès lors les pieds oublient qu'ils ne sont que les bénéficiaires des pensées de la tête; s'imagi-

Digitized by Google

nant parce qu'ils s'agitent, qu'ils font tout, ils réclament et prennent tout pour eux; et naturellement ils se multiplient tandis que beaucoup de têtes se demandent : « A quoi bon penser? ». Cela explique pourquoi notre époque est si fertile en innombrables pieds...

Pour s'élever au dessus de cette masse, qui est celle d'une médiocrité générale faite d'habileté pratique et de matérialisme jouisseur, l'Intelligence doit déployer de bien grandes ailes. Il lui faut survoler les jalousies, les méconnaissances, les ignorances; ne pas se complaire dans la fumée de l'encens que les chers confrères s'entrebrûlent sous le nez dans leurs chapelles; ne pas considérer les portes de certaines boîtes comme conduisant nécessairement à l'immortalité.

Mais, me direz-vous, n'en a-t-il pas toujours été ainsi? Qui dit « élite » dit petit nombre. La nôtre est-elle diminuée par la marée montante des « quelconques » au milieu desquels elle se débat? — Peut-être. Mais ne gagne-t-elle pas en qualité ce qu'elle perd en quantité? — Peut-être aussi.

Et puis nous sommes en France, que diable!...

Ne désespérons pas de l'avenir de l'Intelligence. »

Pour copie conforme, l'enquêteur :

Maurice D'HARTOY.

N. D. L. R. :

M. Maurice d'Hartoy recevra avec reconnaissance toute communication de nature à enrichir cette enquête sur « l'avenir de l'intelligence » à laquelle ont adressé déjà d'importantes réponses MM. Georges Goyau, de l'Académie Française; le R. P. Sertillanges, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques; Léon Daudet, de l'Académie Goncourt; Edouard Trogan, directeur du *Corresdant;* le R. P. de la Brière, l'abbé Calvet, professeur à l'institut catholique de Paris; Gaëtan Bernoville, directeur des *Lettres*; l'écrivain Roland Dorgelès; Le Chatelier, Charles Gravier, F. Hemneguy, membre de l'Académie des Sciences; Louis Le Fur, professeur à la Faculté de droit de Paris; les écrivains catholiques Louis Artus et Henri de Noussane; MM. d'Eichtal, Lallemand, Lacour-Gayet, membres de l'Institut, etc., etc...

Digitized by Google

Autour de Richard SIMON

DEUX BILLETS INÉDITS

« Monsieur Simon dépensait beaucoup en port de lettres », a écrit son biographe et parent, Bruzen la Martinière (1).

Ce n'était pas, comme on pouvait le supposer, un homme toujours absorbé en lui-même et dans ses études, curieux de tout ce qui se passait autour de lui il amassait les anecdoctes de tout genre, pour en parsemer ensuite ses lettres, surtout lorsqu'elle satisfaisaient son humeur mordante.

D'ailleurs, il ne pouvait pas toujours aller étudier par lui-même ou se procurer les ouvrages si précieux dont les titres sont en marge de tant de pages, il écrivait donc aussi beaucoup pour se procurer des aides bénévoles.

Parmi ses correspondants on distingue un littérateur et diplomate de l'époque, Frémont d'Ablancourt (2), avec lequel il était particulièrement lié. C'était un protestant, mais, à ce qu'il paraît « il ne voyait guères d'autres personnes que des catholiques, en qui il avait beaucoup de confiance » (3).

Simon le connut dès 1671, il eut communication par lui du manuscrit de l'*Exposition de la doctrine chrétienne*, envoyé par Bossuet à la comtesse de Schonberg (4), et ce n'est pas la seule fois que le nom du grand évêque se trouve mêlé à l'histoire de leurs rapports.

Lors de la réimpression de l'ouvrage de Léon de Modène, *Cérémonies et coutumes des Juifs*, en 1681, « la Billaine, qui faisait la

(1) *Lettres chois.*, éd. 1731, éloge p. 100.

(2) Frémont d'Ablancourt (Nicolas), né vers 1645 a publié entre autres, *Dictionnaire de rimes*, plus connu sous le nom de Richelet qui l'a réédité, *Mémoires concernant l'histoire du Portugal depuis le traité des Pyrénées jusqu'en 1668.*

(3) *Lettres ch.*, III, 275.

(4) *Ibid.*, II, 13.

Digitized by Google

la mention de *2e partie*, mais cette mention figure sur le titre de la traduction anglaise (Bernus, n° 112), et l'auteur considérait ses écrits sur le Nouveau Testament comme parties d'un même sujet, car il écrivait en 1694 « J'espère faire imprimer icy (Paris) mon supplément qui est une 4e partie de ma Critique du N. T. (1) ».

Frémont d'Ablancourt finit par regretter beaucoup la France, il eut grand désir d'y rentrer; l'archevêque de Paris fut sondé à ce sujet, malheureusement la question religieuse était toujours là, impossible de rentrer sans abjuration (2).

Il y avait longtemps que Simon travaillait dans ce but, s'efforçant de dissiper les préventions de son cher Caraïte (comme il appelait son correspondant), lui envoyant des livres de sa bibliothèque, Camus *(Avoisinement des protestants à l'Eglise Romaine)*, et Véron *(Règle générale de la Foi catholique)*, qu'il jugeait les plus propres à l'éclairer : « j'ai une véritable joie, lui écrivait-il à « cette occasion, d'apprendre que ma dernière lettre vous ait plu « et que vous ayez enfin reconnu qu'il n'y a pas une si grande dis- « tance entre un Caraïte et un véritable Rabbaniste » (3).

Mais rien n'y fit, et Frémont d'Ablancourt mourut protestant et en Hollande en 1693.

Edouard Le Corbeiller.

---

(1) Ce sont les *Nouvelles observations sur le texte et les versions du N. T.*, *Paris 1695*, qui avaient suivi l'*Histoire critique des Commenatteurs*. Voir dans *Lettres adressées à J.-A. Turettini*, Paris, 1887, celles de Simon, t. II, p. 320 et s.

(2) *Lettres ch.*, III, let. 18 de 1692.

(3) *Ibid.*, I, let. 32. Les Caraïtes étaient des Juifs plus strictement attachés à la lettre des préceptes.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil. 1627-1669

(Suite)

M. Michel Allart mourut le premier; il s'endormit dans le Seigneur le 29 juillet 1657, « au grand regret de labbesse et des « Religieuses, car il servoit le Monastere avec bien de l'affection. » Dès ici-bas, le Seigneur avait commencé à récompenser sa charité en le comblant de grâces particulières » durant sa maladie et en sa mort. »

Ses deux fermes devinrent la propriété de l'Abbaye et, en reconnaissance, Mme de Médavy lui « fist faire ses funérailles avec « tout lhonneur et les prières bien au dela de ce quil avoit « souheté, ce qui contenta grandement ses sœurs; » aussi fut-il relativement facile de s'arranger avec Barbe (1).

Bien que ce ne soit pas inscrit dans le testament, ce bienfaiteur

(1) Messire Michel Allard avait aussi un frère célibataire, nommé Jacques, demeurant à Boissy. Il n'abandonna ses prétentions à l'héritage fraternel qu'à la condition de recevoir 300 livres, dont l'Abbesse lui en donna 60 le 5 octobre, s'engageant à verser la moitié du reste à Noël et l'autre à Pâques 1658. (Tabell., actes du 5 oct. et 12 novembre 1657.) De même, le 7 décembre, Samuel Maignau et Barbe Allard cédèrent 15 journeaux de terres, consistant en neuf différentes pièces, dont ils faisaient, disaient-ils, « donation », bien que les charges à remplir fussent assez lourdes et qu'il fallût leur payer ce jour-là 80 livres et s'engager pour 40 autres; de plus, il fut réglé que, chaque année, leur vie durant, on leur donnerait cinq boisseaux de blé méteil. L'Abbesse, néanmoins, promit à Maignan et à sa femme, de faire célébrer, dans l'église abbatiale, un service de deux ou trois messes, avec Vigiles des Morts, au décès de chacun d'eux. Le même jour eut lieu un arrangement avec une autre : « Barbe Allard, mariée à Rohaire, pour l'achat de ces terres, dont elle était, pour une part, héritière. Il fallut encore débourser 24 livres.

Digitized by Google

fut enterré dans l'église des Moniales, comme plus tard sa sœur; cependant, les Registres de Notre-Dame, du reste très incomplets, ne le mentionnent pas et comme le nécrologe de cette époque manque, nous n'avons pas d'indication précise.

Parmi les promesses faites, « tant par ecrist que verbalement, » la servante de Dieu s'était engagée à une fondation envers la Charité de Notre-Dame. Le 18 novembre après le décès de M. Allart, les principaux Confrères se réunirent au parloir de l'Abbaye, où, devant le tabellion, l'Abbesse leur remit cent livres tournois « en louis dargent et autre monnoye » et la confrérie s'engagea à célébrer à perpétuité, « une messe haulte de Requiem, » le jour de la fête de saint Pierre : cette fondation était faite surtout en faveur de Pierre Girard, de sa veuve et de tous leurs parents et amis, vivants et trépassés. Un Libera devait suivre la Messe et un Salut annuel avait été réglé également pour la veille du « Grand terme de nostre Dame. » Messire Jacques Bessant, Curé de Notre-Dame, signa après Mme de Saint-Nicolas et tous les Confrères présents.

M. Allart ayant aussi exprimé le désir qu'une Messe en l'honneur du Saint Sacrement fût célébrée chaque semaine au Monastère, la supplique suivante fut adressée à l'Evêque :

« A Monseigneur,

« Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque « d'Evreux

« Supplie très humblement Sœur Scolastique de Rouxel de « Médavy, abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil de vouloir per- « mettre et agréer que, tous les jeudis, il soit chanté en nostre « Eglise. une messe du Saint Sacrement, durant laquelle soit « exposé le Très Saint Sacrement et aucy pendant la litanie du « Saint Sacrement que lon doit chanter a la fin dicelle, suivant « la fondation quen a fait Messire Michel Allard, prestre, a notre « Monastère et soubz les conditions duquel il nous a laissé son « bien, ce qui nous obligera à prier pour vostre conservation. « Fait ce 4e jour de novembre 1657.

« Sœur Scolastique de Rouxel de Médavy »
« par le commandement de ma ditte Dame
« Sœur Marie du Brossais (1), secrétaire »

(1) Marie Madeline dont le père, Procureur du Roy, était Sieur du Brossais.

Digitized by Google

En marge, Mgr Boutault répondit :

« Veu la susdite requeste et la fondation faite par Me Michel « Allart, prebtre de nostre diocese, avons permis a Madame lab- « besse de Saint Nicolas de Verneuil, dexposer le Saint Sacre- « ment de lautel pendant la messe et pendant la litanie qui se « dira tous les jeudis dans leglise de Saint Nicolas du dit « Verneuil, suivant et conformément a lintention du fonda- « teur.

« Fait a Condé ce quatriesme novembre 1657.

« Gilles, Ev. d'Evreux (1).

Moins d'une année après le décès de ce bienfaiteur, sa sœur Marie mourut. Bien que tous ces récits interrompent l'ordre chronologique adopté par nous, il nous semble préférable de ne pas les détacher les uns des autres, puisqu'ils forment un tout.

Au sujet de cette mort, « il arriva, » dit la chronique, « une chose bien digne d'estre marquée par escrit: » et elle raconte, avec force détails, ce qui suit :

Barbe Allard, mariée à Samuel Maignan, faisait « tout ce quelle « pouvoit pour tirer de sa sœur ce qui luy restoit; elle la recher- « choit tout à fait et quoyque lautre ne laymât pas trop, elle ne « laissa pas de se laisser surprendre. » En effet un beau jour, elle la pressa tellement qu'elle finit par l'emmener chez elle où « elle luy fist grande chère. » Quand elle la vit un peu enivrée, elle en obtint facilement ce qu'elle voulait savoir : la bonne Marie cachait son argent dans la cheminée de sa chambre. Après cette révélation, Barbe la laissa volontiers partir. Or, la pauvre femme, remontée sur l'âne qui l'avait amenée, ne se tenait plus guère en équilibre ; aussi, la bête n'eut-elle pas de peine à la jeter par terre ; elle tomba en arrière et se frappa fortement la tête. Elle put cependant se relever et, de retour chez elle, « sen plaignit fort. » La nuit, une fièvre ardente la saisit ; vers dix heures du matin seulement, elle fit prévenir l'abbesse de son état et pria d'avertir sa sœur qui demeurait à quatre lieues (2).

---

(1) Arch. Som. de l'Eure et Copie du chanoine Guéry, Aumônier du Lycée d'Evreux.

(2) A Lamblore, d'après les actes. C'est une commune du canton de la Ferté-Vidame.

Digitized by Google

L'abbesse, surprise et ignorant les circonstances de l'accident, se rendit à la porte de la cour donnant dans le jardin monastique, mais par respect pour la clôture, n'entra pas chez la malade. Elle veilla seulement « a faire venir les medecins corporels et spirituels » et, la sachant « sans cognoissance et sans parolle, luy fist « donner le sacrement de lextresme onction ; bref, la ditte « malade mourut a 6 heures du soir. » Aussitôt, la pieuse Mère, — toujours pour ne pas enfreindre la clôture, — envoya des sœurs converses (non encore professes) prier près de son corps et veiller au mobilier donné au Monastère. Une heure après, Barbe arriva, « Labbesse, par bonté, ne la voulut pas empescher de voir sa sœur. » Elle ne resta cependant pas longtemps près d'elle et « salla loger dans une chambre a costé, » sachant bien que là était l'argent. « Elle n'en voulut point decamper sous prétexte quelle attendoit lenterrement ; » en réalité, elle passa la nuit à fouiller partout, et ayant trouvé les trous pratiqués dans la cheminée par Girard, sa femme et le bon M. Allart, elle prit « le tresor quils avoient caché là. » L'enterrement achévé, elle s'empressa de retourner chez elle. Mme de Médavy, ne se doutant de rien, ne se hâta pas de prendre possession de ce que lui avaient laissé toutes ces bonnes personnes.

Quelques jours après, comme la Communauté se promenait au jardin à l'heure de la récréation, elle entra dans la maison vide de tout habitant. Fort surprises de voir près de la cheminée « une quantité de papiers, » les Moniales reconnurent vite qu'ils avaient enveloppé des rouleaux d'or et d'argent. « Dieu permist que la « sœur fist ce vol a la Religion et lorsquon lui en parloit, elle ne « faisoit quen rire et disoit que quand cela seroit vrai (qu'elle eût « pris l'argent) elle n'auroit que le sien, » c'est-à-dire, ce qui lui revenait de droit. Plus tard, elle avoua « a daucuns, » qu'il y avait bien 4000 livres, « ce qui ne leur fist guerre de profit, car « Maignan, son mary, mourut au bout de lan, fut toujours « malade, devint jaune et enfin paya le tribut de la nature. Et « elle le suivist bientost apres et ne sen esjouit guere, et sa mort « ne fut pas tres selon quil estoit a desirer, selon les apa- « rences (1). »

(1) Le testament de Marie Allard, en date du 10 décembre 1657, ayant été passé au tabellionnage de « la Ferté-Arnault », comme, sans

Digitized by Google

L'acte d'inhumation de la bonne Marie a été inscrit dans le Registre paroissial de Notre-Dame, en ces termes : « Le 25 jan-« vier 1658, a esté inhumée la femme d'un nommé Allard (pour « Girard), sœur de feu Messire Michel Allard, presbre, laquelle « avoit donné son bien a la dame de Saint-Nicolas, qui a esté « inhumée dans ladite eglise de Saint-Nicolas, avec transaction, « cœ (pour que) lad inhumation ne preiudicie led Sr Curé ny lad. « dame, par moy, Curé soubsigné.

BESSANT.

Il est bien probable que les corps de ces trois bienfaiteurs reposent encore sous le pavé du sanctuaire; mais, le dallage a été remplacé dans la deuxième moitié du XIXe siècle — peut-être l'avait-il été déjà antérieurement — et il ne laisse plus paraître aucune pierre sépulcrale (1).

(*A suivre*). X***

---

doute, le dernier de Pierre Girard et celui de M. Allart, n'ont pu être copiés ; cependant, d'après un acte du 27 juin 1658, Jacques Allart, Samuel Maignan et sa femme, devant lesquels Messire Guillaume Vente, exécuteur testamentaire, lut cette pièce au parloir de l'Abbaye, l'avaient acceptée et s'étaient engagés à « ne rien faire ny entreprendre « a son prejudice ». Maignan, seul, savait signer; Jacques et Barbe Allard tracèrent une croix.

(1) A la fin de l'année 1911, le parquet du chœur des Moniales ayant besoin de réparations, on découvrit, tout près de la grille une pierre tombale sans aucune inscription. Peut-être renferme-t-elle les restes de ceux dont nous venons de parler ?...

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PRIEURÉ DE St-NICOLAS-DE-MAUPAS

à Capelles-les-Grands (Eure)

(suite)

En 1748 l'abbé de Voisenon eut à soutenir un fort long et très important procès contre Messire Charles-Louis le Boullenger, seigneur de Capelles-Chaumont, et son fils ensuite, au sujet non seulement de la mouvance et des droits, mais de l'existence même en tant que fief noble de la partie de l'ancien fief de Capelles-Aubry appartenant au prieuré de Maupas.

Cette affaire comporta deux phases distinctes. Le 23 septembre 1750 M. le Boullenger qui, sur un mandement de son sénéchal, avait fait opérer une saisie féodale sur le prieuré, faute de dénombrement et de rente payée, demandait judiciairement, en qualité de seigneur dominant de Capelles, à être autorisé à conclure à ce que défense soit faite à M. le Prieur de Maupas de se qualifier seigneur d'aucun fief dans la paroisse de Capelles, d'avoir aucun colombier dans son enclos, d'y tenir aucun gage-pleige et d'y exercer aucune sorte de juridiction féodale et à ce que les biens possédés par lui soit en fonds, soit en rentes et appelés à ses pleds soient déclarés roturiers et relevant de son fief de Capelles-Chaumont.

A une demande aussi radicale et catégorique le prieur de Maupas répondait :

« Le fief que M. le Boullenger veut supprimer, existait en 1227 et devait des droits capitaux ; ces droits ont été hypothéqués sur le fief de Chaumont en 1296. Le baron de Ferrières en a agréé le transport en 1363 ; les seigneurs de Chaumont en ont acquitté les charges en 1396, 1459 et 1481, et les ont continués sans interruption jusqu'au dénombrement de M. le Boullenger de 1743. Le fief de Maupas est non-seulement aujourd'hui un fief réel mais il était tel il y a 354 ans, on le voit par l'aveu de 1396 de Jehan de Mailloc qui le relate avec toute sa décoration de fief de haubert; les prieurs s'en éjouissent depuis plus de

Digitized by Google

520 ans sans aucun trouble et ont exercé leur justice féodale sur le sieur le Boullenger et sur sa famille. Ce fief est connu du roy et se trouve au catalogue de ceux que le Dûché de Broglie reporte à sa Majesté.

« Le droit de présentation à une des portions de l'église de Capelles, la dime et le patronage de celle de Plainville, le moulin dit de Capelles, la couture du Trembley, les trois acres du Valot, la faculté d'acquérir dans la mouvance du fief de Capelles et de Plainville, les vavassories Peresse et Cantepie, les moutes des fiefs de Capelles, la moitié de ce fief, les domaines, tènements, ainesses, hommes et tenanciers compris au partage de 1227 ont été aumônés ou confirmés purement et simplement aux années 1219, 1221, 1222, 1223, 1224 et 1226 et en 1227 par le partage fait entre les religieux de Lyre et Messire Guillaume de Friardel, qui ne contient que la simple réserve du droit d'ainesse, c'est-à-dire le droit de porter lui-même l'hommage et de payer les droits dûs par les religieux de Maupas aux chefs seigneurs. »

En l'espèce l'origine de propriété était fort lointaine et à vrai dire passablement embrouillée. On se rappelle qu'en 1138 une bonne partie, certains disent la moitié, du fief de Capelles avait été donnée par la dame de Capelles, veuve de Vauquelin II du Thenney, au couvent des dames religieuses de Saint-Sauveur d'Evreux. Le reste du fief qui appartenait à Raoul de Capelles passa à son fils Guillaume. Celui-ci étant décédé sans enfant mâle, ce furent son gendre Guillaume de Wistenval, au droit de sa femme Agnès, et ses deux sœurs Cécile et Pétronille qui héritèrent des possessions territoriales de Guillaume de Capelles. Nous savons, d'autre part, que Guillaume de Wistenval n'ayant point eu de postérité aumôna au prieuré de Maupas qu'il avait fondé, non seulement tous ses biens propres, mais encore ceux qui provenaient de son beau-père, y compris ceux de Pétronille de Louveau et une partie de ceux de Cécile de la Pommeraye, ses tantes par alliance, qu'il leur avait rachetés. C'est pourquoi les prieurs de Maupas y puisaient le droit, selon eux, de se dire « seigneurs de Capelles en partie », parce qu'ils possédaient un fief réel. Au contraire le seigneur de Chaumont prétendait faire remonter ses droits et son titre de seigneur unique de Capelles, en passant par Crespin de Droueis et Guillaume de Friardel, jusqu'à Cécile de Capelles sœur aînée de Guillaume, mariée à un certain de la Pommeraye, dont on ignore le nom de baptême et

Digitized by Google

que pour cette raison on désigne par l'abréviation N... de la Pommeraye. Le droit à ce titre lui avait été expressément reconnu par son seigneur suzerain lors d'une transaction sur réformation d'aveu passée le 1er mars 1755, entre lui et le duc de Broglie, successeur des anciens barons de Ferrières, dont dépendait à foy et hommage le fief de Chaumont « portion aînée du fief de Capelles partagé anciennement entre les deux sœurs de Capelles ». On trouve en effet dans l'acte ce passage : « N'empêchant le dit seigneur duc de Broglie que le dit seigneur de Chaumont se dise et qualifie seigneur et patron honoraire de l'église de Capelles en partie, et en exerce les droits, ainsi qu'il avisera bien. »

Le même document faisait d'ailleurs allusion au différend qui déjà avait pris corps entre le prieur de Maupas et Messire le Boullenger, car on y lit ceci : « Consentant pareillement le dit seigneur duc de Broglie que le dit seigneur de Chaumont fasse rendre aveu par le prieur de Maupas de la portion du fief de Capelles qui est en ses mains, ainsi qu'il avisera bien, pour la reporter comme arrière-fief de celui dit de Chaumont au seigneur duc de Broglie, dans un aveu général ou par addition de l'aveu cy-dessus rendu. » Ce qui précède était encore confirmé dans les mêmes termes le 10 février 1767 lors du dépôt et de l'enregistrement de l'acte que nous venons de citer.

Le procès en question vint d'abord devant des arbitres et ceux-ci par une sentence intervenue le 3 août 1751 allèrent jusqu'à déclarer que le prétendu fief de Maupas n'était qu'une simple roture relevant directement de la seigneurie de Capelles-Chaumont. De cette décision arbitrale le prieur de Maupas interjeta appel et en 1767 le fils de Louis-Charles, Messire Louis-André le Boullenger, ayant repris l'instance en son nom et pour son compte, la Cour de Parlement était appelée en 1769 à trancher les questions suivantes :

« Si l'église et la maison prieurale sont construits sur une des maitairies du domaine de Capelles ou sur une pièce de terre marécageuse et inhabitable, *in proprio matrimonio* de la fondatrice Agnès de Capelles, si les prédécesseurs de l'intimité (le seigneur de Capelles-Chaumont) ont contribué à la fondation du prieuré ou s'ils ont usurpé une partie de ses biens; si les premières aumônes faites depuis 1216 jusqu'au décès d'Agnès de Capelles dépendaient du fief de Capelles-Aubry ou de la baronnie de Ferrières; si les prédécesseurs de l'appe-

Digitized by Google

lant (l'abbé de Voisenon) ont fait des entreprises sur la portion aînée du fief primitif; si le contrat d'acquêt de 1224, l'acte d'aumône de 1226, le partage du fief primitif et les confirmations des années de 1227, 1271, et la transaction de 1296 laissent le moindre prétexte de douter du partage réel du fief (sentences de 1499, 1550, 1553, arrêt du Parlement de 1554 contenant la reconnaissance la plus formelle de la noblesse du fief du prieuré de Maupas); si les arbitres ont pu déclarer ce fief et les biens qui le composent, une simple roture, en adjuger au père de l'intimé la directe; les droits de justice, de juridiction, chasse, reliefs, et treizièmes, ordonner la démolition du colombier ou sa conversion en un autre usage; s'ils ont pu confondre avec ses biens les tenures de la baronnie de Ferrières, et les adjuger à M. le Boullenger, sans titres pour justifier sa prétendue directe... » (D'après les Archives de l'Eure H. 919).

La thèse juridique de M. le Boullenger consistait à soutenir que c'était Guillaume de Capelles lui-même et lui seul qui avait jeté les premiers fondements du prieuré de Maupas, sous le nom de « léproserie » et que c'était lui qui avait donné en aumône le manoir où habitaient les religieux, que le successeur des propriétaires primitifs de la portion aînée de l'ancien fief de Capelles-Aubry, maintenant Chaumont, était en sa personne a lui Le Boullenger, seul en droit de se dire seigneur de Capelles et patron de l'église paroissiale parce que la portion puinée du fief de Capelles, appartenant à Maupas, en admettant qu'elle pût être considérée comme noble, n'était tout au plus qu'un arrière-fief dépendant directement de celui de Capelles-Chaumont, représentant la portion aînée. En un mot le seigneur de Capelles-Chaumont revendiquait la suzeraineté immédiate, avec tous les droits et honneurs y afférents.

De leur côté le prieur de Maupas et l'abbaye de Lyre alléguaient que le fief de Maupas était à la fois de constitution seigneuriale et royale, que c'était Guillaume de Wistenval héritier du chef de sa femme Agnès ou acquéreur de la portion puinée de l'ancien fief de Capelles-Aubry, qui après avoir fondé le prieuré, avait aumôné cette portion puinée à son établissement religieux bien-aimé. Ils indiquaient que le fief de Capelles était passé originairement des mains du roy ou du duc de Normandie entre celles des seigneurs primitifs de Capelles-Aubry, et que par la suite ce fief étant devenu par moitié la propriété du seigneur de Capelles et du prieuré de Maupas, chacun des possesseurs payait la moitié du prix d'achat,

Digitized by Google

soit 50 sols de rente, ce qui faisait pour chacun 25 sols. Ils rappelaient que le roi de France Louis XI avait accordé en 1471 au prieuré de Maupas une charte d'union et de tenue de pleds des fiefs de Capelles, Plainville et le Bosc-au-Huré eu leur manoir de Saint-Nicolas de Maupas. Ils entendaient encore puiser l'origine de la constitution royale de leur fief de Capelles avec les franchises, immunités et indépendances qu'ils disaient y être attachées, dans la charte de 1260 du roi Saint-Louis que nous avons déjà reproduite et qu'ils commentaient en ces termes :

« L'an 1260 Saint-Louis roi de France, a décoré le lieu clostral de Capelles qui selon la chronique avait été avant l'avènement des religieux de Lyre « passus malus », un refuge aux pèlerins passants malades, une aumône antique faite par les ducs de Normandie ses prédécesseurs en franc alleu dans leur domaine d'Orbec. Le saint monarque y a annexé, à titre de fief, le domaine fieffé et non fieffé, dont il jouissait alors dans les paroisses de Capelles et Saint-Victor, avec faculté de mettre en bois et laisser croître en haute futaye quatre acres et demye du domaine de cette fondation, sans qu'elle demeure à l'avenir sujette à tiers et danger, avec retenue de 29 livres 13 sols de rente domaniale et annuelle. C'est de cette date que le franc alleu des ducs de Normandie, que l'ancienne maladrerie, que le lieu clostral des moines sont devenus la glèbe et manoir seigneurial du fief de Maupas qui est à juste titre réputé de fondation royale, soit par la décoration que saint Louis lui a donnée, sois par la première donation que nos ducs, rois d'Angleterre en ont faite et de fondation seigneuriale par l'aumône franche de un huitième de fief de Capelles. » (Archives de l'Eure, Cote 35, nº 1012, dossier H. 919).

Si l'argumentation du prieur de Maupas, telle qu'elle est contenue dans trois gros Mémoires ou Répliques aux Archives de l'Eure, était, en fait, au point de vue de ses revendications de possessions territoriales sur la portion puinée de l'ancien fief de Capelles, inattaquable, au moins à notre sentiment, il n'en allait peut-être pas de même au regard des principes du droit féodal en matière de constitution de fief noble, de sorte que la suprématie de la portion aînée sur le fief de Maupas devait être reconnue et proclamée par la justice. On sait, en effet, combien la jurisprudence féodale était rigoureuse au point de vue du droit d'aînesse.

Nous ne possédons point malheureusement le texte de l'arrêt définitif qui fut rendu par la Cour de Parlement de Rouen mais il

Digitized by Google

faut croire que le seigneur de Capelles-Chaumont avait produit, pour justifier ses prétentions, des arguments décisifs aux yeux de la justice, car il finit par gagner, du moins, en partie, son procès et sans doute le fief de Maupas fut jugé être purement et simplement un arrière-fief de celui de Chaumont. Le litige devait se résoudre en une transaction sous signatures privées portant la date du 5 août 1777, passée entre Messire Louis-André le Boullenger et le successeur de l'abbé de Voisenon au prieuré de Maupas, Messire Mathieu Pœtevin, en conséquence de l'arrêt du Parlement de Normandie rendu le 2 mai 1776 au bénéfice de M. le Boullenger de Capelles-Chaumont. Les Archives de la Mairie de Capelles qui nous révèlent cette transaction, n'en donnent point le libellé.

La Révolution devait, du reste, se charger de mettre bientôt tout le monde définitivement d'accord en abolissant la seigneurie de Capelles-Chaumont, et en entraînant l'anéantissement complet du prieuré de Maupas.

Puisque ce conflit curieux d'intérêts entre un seigneur et un prieuré nous ont donné l'occasion de remonter jusqu'aux origines mêmes de l'établissement religieux de Maupas, qu'on veuille bien nous permettre une courte digression. Une aveu rendu le 1er juin 1742 débute ainsi :

« De noble seigneur Messire Claude-Henry de Fusée de Voisenon haut doyen et vicaire général de la cathédrale de Boulogne, docteur en droit, abbé de l'abbaye royale de la Chapelle-aux-Planches, prieur de Saint-Nicolas de Maupas, et haut seigneur des fiefs de Plainville, Bellemare, le Bosc-au-Huré et autre lieux.

« J'ai Jacques Leclerc fils Pierre, héritier en partie de Jacques Bucaille sieur de Gervoisière, en vertu d'une procuration passée devant les notaires de Brionne le 31 décembre 1741 par Marguerite Bonnant ma mère, tant pour elle que pour mes frères, en cette qualité je confesse et avone tenir de mon dit seigneur en son noble fief, terre et seigneurie de Plainville pour Maupas, trois pièces de terre dument assises en la paroisse de Plainville, village de Boscricard... etc... »

Puis dans un autre aveu rendu en 1783 par Marie Piel héritière de Anne le Comte sa mère, nous lisons encore ceci qui se réfère à un autre prieur de Maupas, dont nous reparlerons dans un instant :

« De scientifique personne Messire Matthieu Pœtevin, abbé de Mor-

Digitized by Google

tagne, prêtre, chanoine et chantre en dignité de l'église collégiale et royale de Mortagne au Perche, seigneur-patron de Saint-Saturnin de Plainville, seigneur haut justicier des nobles fiefs, terres et seigneuries de Plainville, Fresney, Bellemare, le Bosc-au-Huré, et autres terrés et seigneuries, seigneur suzerain du fief de la Barre, etc... »

Qu'on veuille bien prendre garde aux titres et qualités qui sont ainsi attribués aux deux prieurs successifs de Maupas : « seigneur-patron de Saint-Saturnin de Plainville, seigneur haut justicier des nobles fiefs, terres et seigneuries de Plainville, Fresney, Bellemare, le Bosc-au-Huré et autres lieux »..... Ce n'est pas sans une douce émotion que l'historien retrouve ainsi dans les modestes archives de notre commune au milieu du XVIIIe siècle le souvenir de ces chartes vénérables, de ces anciennes « aumônes » du XIIIe siècle et les vestiges encore vivants pour ainsi dire, au bout de six siècles, des temps révolus. N'est-ce point, d'autre part, la preuve de la fermeté inébranlable de la constitution de la société féodale qui était basée tout entière sur les principes immuables d'autorité, de dépendance réciproque et de propriété? Certes, lorsqu'au XIIIe siècle Guillaume de Wistenval transmettait au prieuré qu'il venait de fonder, en même temps que toutes ses possessions territoriales, les titres et honneurs seigneuriaux qui y étaient attachés, il ne se doutait guère qu'un jour lointain ces titres de noblesse passeraient à un abbé de Voisenon, poète érotique, ami de Voltaire et qui a laissé comme homme d'Eglise une assez fâcheuse réputation, mais il entendait assurer la perennité de ses faveurs et de ses dons à l'établissement religieux que lui et sa femme Agnès affectionnaient particulièrement. Son vœu pieux a été exaucé autant du moins que les choses humaines peuvent le comporter, puisque le prieuré objet de sa prédilection en a joui jusqu'au moment où la Révolution de 1789 l'a fait matériellement disparaître.

La nomination de l'avant-dernier prieur de Maupas devait donner lieu à un conflit qui rappelle celui qui avait été provoqué en 1583 par l'abbé de Lyre, Louis II d'Este. Nous lisons en effet aux Insinuations Ecclesiastiques du diocèse de Lisieux, Tome V, N° 151 :

« Le 25 novembre 1775 Monseigneur Louis-Constantin Prince de Rohan, cardinal-prêtre de la Sainte Église romaine, évêque-prince de Strasbourg, abbé commendataire des abbayes de Notre-

Digitized by Google

Dame de Lyre et de Saint-Apre, demeurant à Paris en son hôtel rue de Varennes, faubourg Saint-Germain, nommait, en vertu d'un indult apostolique, prieur commendataire du prieuré de Maupas vacant par la mort de Messire Claude-Henry de Fusée de Voisenon, la personne de Messire Charles-Vincent du Plaquet, clerc du diocèse de Noyon et censeur royal (censor regius). Le seigneur abbé mentionne les conditions ordinaires de semblables nominations, à savoir que le nouveau titulaire devra réparer et reconstruire les bâtiments du prieuré de Saint-Nicolas de Maupas qui sont en mauvais état et obtenir dans les huit mois à dater de ce jour des lettres de provision en cour de Rome de ce bénéfice.

Le 14 décembre 1775 Messire Mathieu Pœtevin prêtre du diocèse de Séez, chanoine et grand chantre de l'église de Mortagne au Perche, nommé par le Roy sur l'abbaye de Notre-Dame de Lyre comme tenant l'indult de Messire François-Marie Peirenc de Moras, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, commissaire aux Requêtes du Palais, requérait du Seigneur-abbé de Lyre sa présentation au prieuré de Maupas. Son Eminence répond qu'elle ne peut, quant à présent, faire expédier les provisions requises, qu'elle veut au préalable examiner le droit de l'abbé Pœtevin et savoir si en qualité de cardinal elle n'est point exempte de l'indult. C'est pourquoi son Eminence ne pourra donner une réponse définitive que dans une quinzaine de jours.

« Sur le refus du seigneur abbé de nommer immédiatement le sieur Pœtevin au bénéfice de Maupas, Messire Jean-Baptiste-Gabriel le Gorgne de Launay, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé commendataire de Saint-Pierre de Vierzon, chanoine et grand archidiacre de la Métropole de Paris, et vicaire général du dit diocèse, commissaire et exécuteur des indults accordés par Sa Sainteté le Pape Clément IX au Roy très chrétien pour ses Maîtres des Requêtes, accordait au dit sieur Pœtevin les provisions demandées. » (Fait et passé au Châtelet de Paris).

Enfin à la date du 19 décembre 1775 l'abbé Pœtevin prenait possession du prieuré de Maupas avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Messire François Routoure curé de la première portion de la cure de Capelles, Messire Jacques Hardouin vicaire d'icelle portion et autres témoins.

Si des compétitions de ce genre qui n'étaient point rares en un siècle où l'excès même de richesse par l'abus du cumul des béné-

Digitized by Google

fices corrompait le haut clergé, n'étaient guère conformes au caractère sacerdotal de leurs auteurs, elles sont du moins tout à l'honneur, en l'espèce, de notre Prieuré qui, on le voit, continuait à être fort couru et fort apprécié.

Les seuls actes que nous avons rencontré au cours de nos recherches concernant la gestion du nouvel abbé de Maupas, sont une procuration et un aveu rendu en son nom au Maréchal-duc de Broglie pour le fief de Fresney appartenant au prieuré et relevant directement de la seigneurie des anciens barons de Ferrières aux droits desquels se trouvaient alors les ducs de Broglie leurs successeurs. La procuration est ainsi conçue :

« Par devant les notaires du roy à Mortagne fut présent scientifique personne Me Matthieu Poetevin prêtre, chanoine, chantre en dignité de l'église collégiale, royale de Mortagne au Perche, prieur commandataire de Saint-Nicolas de Maupas, demeurant ordinairement à Mortagne au Perche, en son hôtel rue du Perche, paroisse de Saint-Germain de Loisé, district de Sainte-Croix, lequel dit seigneur-abbé de Maupas, comparant, a fait et constitué son procureur général et spécial Maître François Pivalle conseiller du roy, assesseur à l'Hôtel de ville de Bernay, y demeurant, rue de l'Abbaye, paroisse de Sainte-Croix, auquel il donne pouvoir, puissance et autorité de pour lui et en son nom faire en son lieu et place les foi et hommage qu'il doit à cause de son fief, terre et seigneurie de Fresnet-Maupas situé paroisses de Capelles, Grandcamp, Saint-Victor de Chrétienville et autres paroisses circonvoisines, à Monseigneur le maréchal-duc de Broglie, seigneur dominant à cause de son duché de Broglie cy-devant baronnie de Ferrières, de garder en consequences toutes les formalités nécessaires et requises, etc. »

Le 24 janvier 1782, en vertu du pouvoir précédent, intervenait l'acte suivant :

« Est comparu le sieur François Pivalle... (mêmes qualités) au nom et comme fondé de procuration de scientifique personne Me Matthieu Poëtevin abbé de Maupas... (même qualités). Nous Laurent Auzoux notaire royal, garde notes au baillage d'Orbec pour le siège de Broglie et paroisse y jointes, soussigné, accompagné du dit sieur Pivalle au dit nom, nous sommes transporté au château du dit lieu de Broglie appartenant à très haut et très puissant seigneur Monseigneur Victor-François duc de Broglie, maréchal de France, Prince du Saint-Empire, chevalier des Ordres du roy, gouverneur de Metz, Toul et Verdun, premier baron fossier de Normandie, seigneur et patron du dit lieu de Broglie,

Digitized by Google

Saint-Aubin du Thenney, Saint-Hilaire de Ferrières, la Petite Couture du dit lieu et de Livet en Ouche, Saint-Cristophe et du prieuré de Bosmoret et de la chapelle Saint-Nicolas, seigneur et patron alternatif de Saint-Pierre de Grandcamp, seigneur des Jonquerets, du Chamblac, de Boissi, du Castellier et de la Vallée-Maillet, où étant le dit sieur Pivalle au dit nom se serait adressé pour l'absence du seigneur maréchal duc de Broglie de présent en son hôtel à Paris rue de l'Université, Paroisse Saint-Sulpice, à Me François Mérimée, avocat en Parlement, fondé de procuration générale et spéciale du dit seigneur maréchal duc de Broglie pour la confection du papier terrier du dit duché et pour la réception des actes de foi et hommage, aveux, dénombrements etc. »

La mention de ce fief de « Freyney » a motivé de la part de M. l'abbé Porée dans sa Brochure la Note suivante :

« Ne s'agissait-il pas plutôt ici du fief de Fresne, dont il est parlé en ces termes dans l'aveu rendu au roi le 25 juin 1604 par Charlotte des Ursins, baronnè de Ferrières : « ... duquel fief de Chaumont les religieux, abbé et couvent de Lyre, à cause de leur prieuré de Maupas, tiennent le fief de Capelles, le fief du Fresne avec un moulin nommé le moulin de Capelles, le tout pour un huictiesme de fief... »

(*A suivre.*) Alfred Ruault.

Digitized by Google

Les LE ROUX D'INFREVILLE

(*Suite et fin*)

Au mois de juillet de cette même année 1665, M. d'Infreville eut la joie d'apprendre la belle conduite de son fils le chevalier à Cercelles, Hugues de Lyonne lui écrivit peu après, 29 septembre, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Le Roy a accordé bien volontiers à Monsieur vostre fils le commandement du vaisseau nommé le Soleil d'Affrique qu'il a si bien mérité par sa belle action qu'il vient de faire, et comme c'est un bastiment léger et bon vollier je croy que Sa Maiesté s'en servira dans la mer du Ponant.

« Vous aprendrez par M. Colbert les intentions de Sa Majesté sur le sujet des vivres qui sont nécessaires au vaisseau qui doit passer M. de la Haye à Constantinople et à ceux que Sa Majesté a destinez pour passer de Levant en Ponant et vous pourrez vous adresser à luy mesme pour les frais des prévostés, juges et archers que vous employez pour faire les captures qui vous sont ordonnées par Sa Majesté, cependant je vous diray qu'il a trouvé bon que vous vous soyez servy d'une tartanne de Martigue pour envoyer à M. de Beaufort les ordres qu'il vous avait adressés pour luy faire tenir et qu'elle a fort aprouvé aussi le soin que vous avez pris de commander les biscuits qui sont nécessaires pour ravitailler les vaisseaux qui doivent passer en Ponant, vous trouverez cy joint les ordres que Sa Majesté envoye à M. le lieutenant général de l'amirauté de Toulon pour faire le procez au nommé Mathieu Dailhot que vous luy ferez rendre s'il vous plaist et des qu'il aura pris sa résolution sur le sujet du nommé du Coudray je vous en informerai.

« Je suis, Monsieur,

vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

« De Lyonne. »

Au mois de novembre 1666 nous trouvons M. d'Infreville occupé

Digitized by Google

au paiement des troupes tant de cavalerie que d'infanterie de la garnison de Provence. Comme intendant à Toulon il avait adressé le 27 juillet 1666 à Colbert un rapport qui a été publié *in extenso* par Eugène Sue dans son histoire de la marine au XVIIe siècle, pièce remarquable où sont exposées les notions les plus exactes sur la construction maritime et les différentes juridictions de l'amirauté, Eugène Sue a donné à cette occasion le *fac-simile* de la signature de M. d'Infreville.

Il fut à Toulon la cheville ouvrière de l'expédition de Candie, il y avait fait construire pour l'amiral *Le Monarque* qui passa pour le plus beau navire de Louis XIV, il comportait 80 pièces de canon et 1.400 hommes, M. d'Infreville l'avait enrichi de figures, de sculptures, de dorures qui coûtèrent, dit Bussy-Rabutin, près de cent mille écus. Quand la flotte eut levé l'ancre, enthousiasmé de son œuvre, d'Infreville écrivait à Colbert le 7 juin 1669 : « *Le Monarque* paraissait dans cette flotte comme une merveille, il est accompagné de quatorze navires de guerre des plus beaux et des plus grands de la mer... Nous les avons vus s'éloigner de nous capables d'étonner les lieux où ils aborderont. »

Ce fut le chant du cygne, un coup terrible vint frapper d'Infreville au fort de la joie de ses succès, son fils Robert, capitaine dans le régiment du marquis de Grancey, dont il était parent, fut tué en Candie dans la brigade du comte de Saint-Paul (1), la douleur abattit son courage, il ne songea plus qu'à la retraite, il obtint de la prendre en 1670. Le Roi lui-même lui donna son congé par une lettre qui est un vrai titre d'honneur.

« Monsieur d'Infreville, la satisfaction que j'ay des services que vous m'avez rendus pendant plusieurs années en qualité d'intendant général de la Marine du Levant m'a souvent fait souhaitter que vous eussiez jouy d'une meilleure santé pour me les pouvoir continuer, mais sur ce que vous m'avez fait représenter que vostre grand aage et les incommoditez dont vous estes affligé ne vous permettant plus d'agir qu'avec beaucoup de peine, vous désiriez vous retirer chez vous aussy tost que je vous en aurais donné congé, je vous fais ceste lettre pour vous dire que je vous l'accorde, que je suis trés-satisfait de vostre zelle et de vostre fidélité et que j'aurai soin de vos deux fils dans mon service, vous

(1) B. N. P. O. 2576, p. 202.

Digitized by Google

n'aurez donc qu'à remettre au Sr Matharel que j'ai choisy pour remplir vostre employ tout ce qui le concerne priant Dieu qu'il vous ayt Monsieur d'Infreville en sa sainte garde.

« Escript à S. Germain en Laye le 10 avril 1670.

« Louis

« Colbert. »

Après sa retraite M. d'Infreville vécut retiré tantôt à Saint-Aubin d'Ecroville et à Infreville, tantôt à Rouen dans son magnifique hôtel du Bourgtheroulde. Dans celui-ci, comme son père en avait l'habitude il reçut toute sa vie les grands personnages qui venaient à Rouen, lors de l'entrée de Louis XIV, Mademoiselle lui avait fait l'honneur de loger chez lui pendant son séjour à Rouen (1).

Il eut toute sa vie une prédilection pour la terre dont il portait le nom, il en réunit les deux parties en achetant de la famille Rosée celle qu'elle possédait depuis plus d'un siècle et exprima le désir d'y être inhumé.

Par son testament, passé à Rouen le 12 juin 1672 il fonda en l'église d'Infreville trois basses messes par semaine à perpétuité au moyen de 100 livres de rente. Ces messes devaient être dites les dimanche, mardi et jeudi et dans le cas où des fêtes tombaient dans la semaine, le jour de ces fêtes par un chapelain autre que le curé et le vicaire de la paroisse. Le chapelain devait payer à l'église 10 livres par an pour les ornements, le vin, etc., en allant de la sacristie à l'autel, avant que de commencer la messe, il devait se détournér du côté de la nef et dire à haute voix aux assistants : « Cette messe est fondée par Messire Louis le Roux seigneur et patron de cette paroisse pour lui, sa famille et descendants d'icelle, priez Dieu pour le repos de leurs âmes. »

Louis le Roux d'Infreville dut mourir peu après la rédaction de son testament, en effet le 20 du mois même où il le faisait, l'acte de la fondation fut passé par son fils aîné. Il fut enterré, comme il l'avait souhaité, dans l'église d'Infreville où ses fils lui firent élever un tombeau remarquable en marbre sur lequel figure sa statue agenouillée, et ses armes furent placées sur le vitrail qui le surmontait.

---

(1) Ch. Richard. *Recherches historiques sur Rouen*, p. 178.

Digitized by Google

M. d'Infreville avait eu de son mariage quatre enfants : David qui suit, Robert dont nous avons mentionné la mort, Louis qui suivra et Marguerite qui épousa le 22 avril 1652 Louis Jubert, seigneur de Brécourt, de Chailly, de Douains et de Senoncourt conseiller au parlement de Normandie depuis 1649.

II

David le Roux seigneur d'Infreville après son père servit comme lui dans le commissariat de la Marine, mais il n'y parvint pas à une aussi brillante réputation. En 1672 nous le trouvons conseiller du Roi en ses conseils commissaire général de la Marine exécutant la fondation de son père à Infreville, c'est tout ce que nous connaissons de sa carrière.

La Chesnaye-Desbois dit, ce qui pourrait bien être inexact nous l'allons voir, qu'il mourut sans alliance, en tout cas ce n'est pas faute que ses velléités matrimoniales aient fait parler. Vers 1676, il n'était question dans les conversations que de ses démêlés avec Marie de Cotty veuve de Jean de Nez seigneur de Brécourt, il avait demandé la main de cette dame, puis s'était retiré prétendant qu'il avait eu des preuves de son inconduite. Mme de Brécourt de son côté alléguait qu'il était marié à la fille de la Bazile hôtesse de l'hôtel de Candie, rue des Bons-Enfants. Pure calomnie, vraisemblablement, car il semble bien que David le Roux se maria enfin peu d'années après ce procès, il aurait épousé Anne Theroulde veuve en 1678 de Nicolas III de Campion seigneur de Montpoignant et de Saint-Ouen de Poncheuil, Charpillon qui nous donne ce renseignement l'appelle Claude, mais il fait sans doute une erreur de prénom. Toujours est-il que David le Roux d'Infreville mourut sans enfants.

Nous ignorons la date de sa mort, elle dut être antérieure à 1683 date où Louis II le Roux son frère prenait le titre de seigneur d'Infreville.

III

Louis II le Roux d'Infreville fut chevalier de Malte et servit toute sa vie dans la marine. Nommé enseigne le 13 octobre 1663, par brevet de François de Vendôme duc de Beaufort, amiral de France, il embarquait le 30 novembre sur *L'Ecureuil* pour la

Digitized by Google

campagne contre les pirates d'Alger. Le 30 décembre de l'année suivante, il passait capitaine entretenu à la Marine et le 15 juillet 1665 montait à Brest à bord du vaisseau *à la Reyne*. Il se fit remarquer en cette campagne par une action d'éclat, au combat de Cercelles sur la côte d'Afrique, il s'empara de cinq vaisseaux algériens. Le duc de Beaufort le promut aussitôt au commandement d'un des vaisseaux qu'il venait de capturer, le *Soleil d'Afrique* qu'il ne tarda pas à ramener à Toulon, c'était un vaisseau de 38 canons et de 180 hommes d'équipage. Louis le Roux avait écrit de suite au secrétaire général de la Marine pour lui recommander ses subordonnés, M. de Matharel lui répondit par la lettre suivante :

« Le 25 septembre 1665.

« Monsieur,

« J'attendais votre heureuse arrivée à Toulon avec quelqu'impatience pour vous féliciter sur le sujet des glorieuses actions que vous venez de faire, le commandement du vaisseau *Le Soleil d'Afrique* que vous avez ramené vous est trop bien deub puisque vous avez sceu vous en rendre maistre avec tant de vigueur et de hardiesse et après ce que Monseigneur le duc de Beaufort en a fait scavoir aux puissances, je ne doute point que le Roy ne confirme le digne choix que ce prince a fait de vostre personne pour cet employ, de ma part je parlerai comme je dois, s'il en est de besoin, pour empescher que le souvenir ne s'en perde et si j'ay l'ordre d'expédier votre commission comme je l'espère, celle des officiers que vous me recommandez pour vos subalternes ne manqueront pas de l'accompagner, soyez en persuadé, je vous suplie, et que personne n'est plus véritablement que moy

« Monsieur

« Vostre très humble et très obéissant serviteur.

« Matharel. »

Le roi ne tarda pas à ratifier la nomination faite par le duc de Beaufort, le père et le fils reçurent à ce propos de nombreuses félicitations. Seules les lettres d'Hugues de Lyonne que nous avons données plus haut et du Cardinal de Vendôme nous ont été conservées. Voici celle de ce dernier :

Digitized by Google

« Le 27 octobre 1665.

« Monsieur,

« Vous n'aurez jamais autant d'avantage que je vous souhaitte et que vous méritez, celui ou le Roi vous destine n'est deubt qu'à vos services et à vostre sage et vigoureuse conduite dans l'action de Cercelles, je vous en félicite autant que je le puis dans le malheur que nostre maison vient d'essuyer en la mort de feu Monsieur mon père. Faites mes excuses à Monsieur d'Infreville, asseurez le de toute mon amitié dans laquelle vous aurez tous jours la part que vous doibt

« Monsieur

« Vostre très affectionné serviteur

« Louis de Vendosme. »

Louis II le Roux d'Infreville du vivant de son père portait le nom de Saint-Aubin sans doute pour se distinguer d'un autre officier de marine, son supérieur, qui aurait appartenu à la famille Rosée d'Infreville et commandait en juin 1666 le *Grand Anglais* vaisseau de haut bord comprenant 300 hommes d'équipage et 40 canons réputé bon voilier, et en août 1669, sous les ordres du duc de Beaufort, le *Dunkerquois* vaisseau de 36 canons et de 178 hommes.

M. de Saint-Aubin d'Infreville s'était rendu à Brest aussitôt sa nomination avec le *Soleil d'Afrique* qui avait été affecté à l'escadre du Ponant, il en conserva le commandement jusqu'en 1669 et partit avec lui pour l'expédition de Candie le 5 juin de cette année, mais le 13 du même mois il était appelé au commandement de *L'Ecureuil* sur lequel il avait fait ses premières armes, il y reçut le grade de capitaine de marine le 12 novembre.

En mai 1672 il quitte Brest sous les ordres de l'amiral d'Estrées et le 7 juin il prenait part à la bataille de Solebay où il commandait *Le Rubis* de 46 canons et 240 hommes d'équipage à l'aile gauche ou arrière-garde (1). Dans la campagne de 1673 il se trouva aux deux combats qui se donnèrent aux Dunes les 7 et 14 juin entre les Français et les Anglais contre les Hollandais, il

(1) Ch. de la Roncière, V.

Digitized by Google

s'y distingua par sa bravoure, le roi l'en récompensa par une pension dont le brevet est du 26 juin :

« Aujourd'hui 26e juin 1673 le Roy estant au camp devant Mastriek désirant gratiffier et favorablement traicter le Sr Louis le Roux de St Aubin d'Infreville capitaine commandant l'un de ses vaisseaux de guerre, en considération des services qu'il lui a rendus en la ditte qualité en plusieurs rencontres, et particulièrement dans les deux combats donnés par son armée navalle contre celle des Hollandais le sept et quatorze du présent mois, et pour luy donner moyen de les luy continuer à l'advenir Sa Majesté luy a accordé et fait don de la somme de mil livres de pension annuelle laquelle luy sera payée par chacune année sur sa simple quittance par le tresorier général de la Marine des fonds qui seront a cet effect mis en ses mains. Et pour tesmoignage de sa volonté Sa Majesté m'a commandé de luy escrire le présent brevet qu'il a voulu signer de sa main et estre consigné par moy son secretaire d'Estat et de ses commandements et finances.

« Louis

« Colbert. »

Ce brevet parvint à M. de Saint-Aubin accompagné de la lettre suivante du marquis de Seignelay :

« Du 10 juillet 1673.

« Monsieur,

« Le Roy vous ayant accordé la pension du feu sieur de Tuias en considération de vos services et particulièrement de celuy que vous avez rendu dans les deux combats de ses flottes, je ne doute point que vous ne redoubliez vos soings et vostre aplication non seulement pour bien faire vostre debvoir dans les occasions qui pourront s'offrir pendant cette campagne mais mesme pour faire quelqu'action d'esclat et de réputation, vous asseurant que je serai bien aise que vous me donnassiez lieu de vous tesmoigner mes offices auprès de Sa Majesté, que je suis

« Monsieur

« Vostre affectionné serviteur

« Seigneley. »

Le 10 mars 1675 M. de Saint-Aubin d'Infreville fut envoyé devant Messine sous M. d'Alméras, lieutenant-général des armées

Digitized by Google

navales, porter renfort au duc de Vivonne, il partit de Toulon sur *Le Comte* vaisseau de quatrième rang de 44 canons et 250 hommes d'équipage dont il avait le commandement (1). Il se distingua là, selon son habitude, en particulier à l'avant-garde le 26 octobre où M. d'Alméras mit en fuite la flotte de l'amiral d'Espagne en vue de Messine, aussi au début de janvier 1676 le Roi lui accordait-il un nouveau témoignage de satisfaction sous la forme d'un brevet de 1.500 livres en considération de ses services, pour lui faciliter son départ pour la nouvelle campagne de Sicile où se mesurèrent Duquesne et Ruyter pour la dernière fois. En février il s'y emparait d'un vaisseau ennemi ce qui lui valut ce brillant billet du duc de Vivonne commandant à Messine :

« 17 Febvrier 1676.

« Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la peine que vous avez prise de me donner de si bonnes nouvelles que celles que vous avez pris la peine de m'escrire. Je vous prie de me parler tous jours aussy richement que vous avez fait, vous ne scauriez faire plus plaisir au Roy ny à celuy qui èst véritablement et avec estime

« Monsieur

« Vostre très humble et très obéissant serviteur

« Vivonne. »

Le 22 avril suivant M. de Saint-Aubin prit à l'avant-garde une part importante à la bataille d'Angouste dans laquelle M. d'Alméras fut tué. A l'enquête qui fut faite sur cette journée M. Gravier commandant *Le Magnifique* déposa qu'il avait vu MM. de Châteauneuf et de Saint-Aubin sur *Le Parfait* et *Le Cheval marin* qui étaient derrière lui faire parfaitement leur devoir. Cette déposition dut être utile à Saint-Aubin car à la suite de cette bataille il avait fait un fâcheux coup de tête, il était des mécontents qui avec Valbelle et Gabaret critiquaient Duquesne à l'occasion de cette victoire et il était reparti sans congé pour Toulon. Duquesne crut devoir faire une leçon, sur les ordres de la Cour qu'il avait sollicités, dès son arrivée à Toulon. Saint-Aubin fut arrêté et enfermé dans la tour des îles d'Hyères. Le procès qui s'ensuivit ne dut pas lui être trop défavorable car il ne paraît pas que sa car-

(1) *Correspondance de Vivonne*, I, 94, 98, 318.

Digitized by Google

rière en ait souffert (1). Nous le retrouvons bientôt sous les ordres du vice-amiral d'Estrées en Amérique où il se fit remarquer de nouveau à la prise de Tabago (octobre-décembre 1677) à « l'horrible malheur » du naufrage des Iles Aves (11 mai 1678). Saint-Aubin d'Infreville commandait *Le Prince* de 57 canons et 300 hommes d'équipage (2).

Le 6 mai 1684 il partit sur *L'Aimable* pour l'expédition de Gênes.

Nous le retrouvons le 10 juillet 1690 à l'avant-garde, sous les ordres de Tourville, lors de la victoire que notre flotte remporta dans la Manche sur les côtes d'Angleterre près du Cap Béveziers sur les Anglais et les Hollandais joints ensemble. il y commandait *L'Ardent*. A la bataille de la Hogue il commandait *Le Saint-Philippe* (29 mai 1692) (3).

Sur ces entrefaites, il fut nommé chef d'escadres, en 1693 étant à Brest il en touchait les appointements (4). Le 24 septembre 1704 il prit part au combat de Malaga sur son vaisseau *Le Saint-Philippe* qui portait le pavillon du vice-amiral et le lendemain au conseil de guerre il seconda puissamment l'amiral, le comte de Toulouse, il fut de l'avis de M. d'O et opina pour la prudence (5).

M. de Saint-Aubin d'Infreville se retira du service en 1706 et mourut âgé de soixante-dix ans le plus ancien de son grade, ce qui lui donnait le rang de premier chef d'escadres des armées navales du roi (6). Une note de la correspondance du maréchal de Vivonne relative à l'expédition de Messine le fait mourir à Lyon, mais ses papiers de famille donnent Infreville comme lieu de son décès. Il fut inhumé dans le tombeau de son père et sa statue en cuirasse, agenouillée, fut placée à côté de celle de celui-ci.

Avant de mourir Louis II d'Infreville tint à assurer en l'augmentant la fondation faite par son père en l'église d'Infreville, il ajouta 150 livres de rente à la dotation du chapelain et lui assura sa demeure à Infréville. En considération de cette augmentation

(1) Ch. de la Roncière, V, p. 636.
(2) Ch. de la Roncière, V, p. 665.
(3) E. Sue. *Histoire de la Marine française*, IV.
(4) B. N. P. O. 2576, p. 202.
(5) Saint-Simon, XII, p. 222 et 599.
(6) B. N. P. O. 2576, p. 202.

Digitized by Google

le chapelain devait tenir gratuitement les écoles pour l'instruction des enfants de la paroisse. Louis II le Roux se réservait le droit de nommer le chapelain qui après son décès devait : « Revenir à ceux de sa famille les plus proches portant le nom et les armes de le Roux à commencer comme le plus proche par Messire Nicolas le Roux chevalier seigneur baron du Bourgtheroulde, seigneur et patron et haut justicier de Criquetot et d'Anglesqueville l'Esneval et ses descendants masles, et en second lieu, en cas de ligne esteinte par Messire Anne-Claude-Robert le Roux d'Esneval, chevalier baron d'Esneval et d'Acquigny vidasme de Normandie et ses descendants masles et en troisième lieu aussy et en cas de ligne esteinte par Messire Pomponne le Roux chevalier vicomte de Comblisy seigneur de Bucenil (Buxeuil) et de Virouvay et ses descendants masles et en cas d'extinction et de ligne esteinte le dit chapelain sera nommé et présenté par Mgr l'Archevêque de Rouen et ses successeurs. » D'après l'acte une épitaphe devait être placée dans l'église faisant mention sommaire de la fondation.

Louis II le Roux d'Infreville avait hérité de son frère David des terres d'Infreville et de Saint-Aubin d'Ecroville, il dut vendre probablement cette dernière pour payer les dettes de la succession, car il ne prend dans les actes que les titres de seigneur et patron d'Infreville et des fiefs de Rouville Valcailleuel (à Infreville) les Faux (à Infreville) et Martassel (1). Sa succession revint à son neveu David-François Jubert seigneur de Chailly qui aliéna bientôt Infreville (2).

A l'extinction de la branche du Bourgtheroulde, la branche d'Esneval exerça le droit de nomination d'Infreville jusqu'à la Révolution.

Infreville fut heureux en seigneurs, après la disparition des le Roux d'Infreville qui avaient illustré son nom celui-ci ne retomba pas dans l'obscurité; grâce à la famille Rosée qui, nous l'avons vu, vendit sa seigneurie aux le Roux mais en conserva le surnom, il continua et continue à être connu avec honneur et distinction.

Baron D'ESNEVAL.

---

(1) B. N. Doss. bl. 588,

(2) Charpillon. *Dictionnaire de l'Eure*, la Haye-Malherbe, Saint-Saire.

Digitized by Google

A PROPOS D'UNE NOTE DE CHASSANT

Dans les notes CHASSANT, déposées à la Bibliothèque municipale d'Évreux, on peut lire au sujet du Théâtre romain de notre ville, dont les ruines portaient le nom de Châtel-Sarrasin : « Nous trouvons dans les comptes de l'Hôtel de Ville (1), à la date de 1428, que, pour réparer les murs de la cité, à l'endroit de l'*ostel du Bec*, et ceulx aussy d'entre la tour de l'espringalle et le dit ostel du Bec, les maçons du temps allèrent tirer de la pierre *en chastel* pour faire les barbaquennes d'icelui avant mur. — Ne serait-ce pas dans cet *avant-mur* que l'architecte ignorant dont parle M. Durand dans son *Calendrier historique de la Ville d'Évreux pour 1749*, alla chercher les matériaux dont il s'est servi pour la réparation (2) du *château d'Évreux?* Et c'est justement *vers* cette partie des murs de l'Evêché qu'il trouva des bas-reliefs et des débris de statues de Diane, de Mercure, etc. »

S'il en avait été ainsi, les statues en question proviendraient du Théâtre romain et non des temples païens renversés lors de l'invasion de la fin du IIIe siècle (3).

Mais rien ne prouve que les pierres extraites des murs de la cité pour restaurer le château d'Évreux soient justement celles que les maçons de 1428 allèrent tirer *en chastel*. Des débris de monuments antiques existaient ailleurs qu'au voisinage de la Tour de l'Espringale; on en a trouvé dans les murs de la propriété Delhomme, rue de la Petite-Cité ; on en a trouvé aussi sur l'emplacement de la Caisse d'épargne, près de la Porte Notre-Dame, et lorsqu'on eut à creuser les fondations du nouvel Hôtel de Ville.

---

(1) *Archives de l'Hôtel de Ville d'Evreux*. Pièces de comptes de 1398 à 1458, carton I.

(2) Réparation faite en 1652. Cf. JEAN MATHIÈRE, *la Civitas des Aulerci Eburovices à l'époque gallo-romaine*, p. 110. Evreux, Drouhet, 1925.

(3) Cf. JEAN MATHIÈRE, op. cit., pp. 186 et 298.

Digitized by Google

La vérité, c'est que les débris des monuments du grand Mediolanum détruit ont servi à la construction des remparts de la ville restreinte qui le remplaça. Les statues auxquelles Durand fait allusion n'ont pas forcément été tirées *en chastel* durant l'année 1428 ; certes, elles peuvent provenir du Théâtre romain, mais il y a beaucoup plus de chances pour que, placées dès la fondation de l'enceinte à l'endroit où on les trouva, elles aient une autre origine.

JEAN MATHIÈRE.

Diplômé d'Études supérieures d'histoire,
Lauréat de l'Institut.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Le Long martyre de Françoise Salmon, par A. Le Corbellier, membre de l'Académie de Rouen. (Perrin, éditeur.)

Un récit bien normand, dont l'héroïne, originaire de Méautis en Basse-Normandie, a été célébrée par l'image, la chanson et le livre. Page cruelle de la comédie humaine, où l'on voit tout d'abord l'innocence martyrisée, le crime impuni et, enfin, le talent oratoire et la générosité terrassant le mensonge.

Notre collègue de l'académie de Rouen a brossé un très bon portrait de cet avocat rouennais Pierre Noël Le Gauchois, dont la valeur professionnelle fut au niveau de la valeur morale et dont les succès de barreau eurent si grand retentissement.

Véritable roman historique, en somme, rouennais et caennais, parisien aussi, et dont la portée philosophique n'est pas négligeable. On y remarquera, en particulier, le courage et la vertu du roi Louis XVI, mettant tout en œuvre pour écarter la duplicité venue de haut et assurer le triomphe de l'innocence. Pauvre roi! toi, dont la bonté avait, par deux fois, arraché des flammes du bûcher la petite servante de Méautis, tu ne devais trouver, pour toi-même, aucune âme assez forte pour éloigner de ta tête innocente et généreuse le couperet du crime.

Le Thuit-Simer, par Charles Leroy, Brionne, P. Amelot.

« Cinq communes et plusieurs hameaux du département de l'Eure », nous dit M. Charles Leroy en commençant son étude, « portent le nom de Thuit. » Et M. Leroy, après avoir révélé l'origine du mot en général s'attache sans tarder à ce Thuit-Simer, qui fut, au cours des âges, Tuit-Symer, Thuitymer, Thuyssimer, Thuissimé, Le Thuissinier et même un instant Thuit-sur-Mer!

Les Seigneurs de Thuit-Simer; le Fief de Neuvilette, dont le « chef-mois » fut pendant longtemps sur le Thuit-Simer; le Moulin de Neuvilette; l'église du Thuit-Simer, dont les cloches ont une histoire... agitée; le « Champ de l'Aumône », et l'anecdote du

Digitized by Google

Colporteur qui s'y rattache; la question des redevances seigneuriales relatives au Thuit-Simer et, enfin, comme il fallait s'y attendre de la part d'un consciencieux historien qui veut tout dire : l'aventureuse carrière du capitaine Sauvaistre, commandant du dépôt de remonte de Brionne et enfant chéri de la population du Thuit-Simer, tels sont les sujets abordés par M. Charles Leroy, abordés superficiellement peut-être mais toujours avec grand profit pour les chercheurs comme pour les simples curieux, friands de normandises.

Maurice D'HARTOY.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements reçus du 16 Avril au 15 Juin 1927.

Eure : MM. Danloux-Dumesnil, 20 fr. — L'abbé Desfeux, 20 fr. — Marc Moussy, 20 fr. — L'abbé Béthermin, 20 fr.

Paris et Départements : M. Stechert, 20 fr.

Digitized by Google

LES TRAVAUX DE NOS COLLABORATEURS

CLÉMENTINA DE COURTEN. — I « rondeaux » di Clément Marot. — Edizioni « Alpes » Milan 1927 in-8° 224 pp. avec les portraits de Clément Marot, Jean Marot, Marguerite de Navarre et Renée de France.

Notre collaboratrice Mlle de Courten possède le rare privilège d'être versée à la fois dans l'étude de la littérature italienne et dans celle de la littérature française. Elle a de fort bonnes raisons familiales pour cela et aussi d'excellents motifs intellectuels. La langue de « si » et la langue de « oui » la servent avec un égal empressement et les facultés d'assimilation très grandes qui lui sont propres lui permettent de deviner, puis d'exposer et de mettre en pleine lumière tous ces liens parfois ténus, mais toujours infrangibles qui joignent l'une à l'autre les deux grandes littératures latines.

Tout récemment, Mlle de Courten nous montrait dans un ouvrage admirablement documenté les contre-coups qu'avait eus la grande bataille romantique de France sur la littérature italienne dont Milan était alors le centre incontesté. A l'aide de textes peu connus et en particulier d'extraits des journaux milanais de l'époque, elle faisait revivre les héros de cette lutte épique : Mme de Staël, Stendhal, Manzoni et le pauvre Pellico. Aujourd'hui son inspiration a repassé ces Alpes dont ses aïeux ont si souvent franchi les gorges. Le hasard a voulu que cette amie lointaine de la Normandie s'intéressât à un de nos poètes les plus curieux et les plus illustres, Clément Marot, dont la naissance en Quercy ne peut nous faire oublier l'origine incontestablement « de chez nous ».

C'est un petit livre, mais un livre plein. J'entends par là que le sujet traité, bien que très limité puisqu'il ne s'agit que des seuls rondeaux de Marot qui a touché à presque tous les genres poétiques de son temps, est envisagé sous tous ses aspects : métrique, langue, grammaire, forme des mots, orthographe et expressions particulières. C'est une étude définitive de cette œuvre où le

Digitized by Google

XVIe siècle, encore ballotté entre des courants contraires, cherche visiblement à s'orienter vers des routes nouvelles.

Cette œuvre est replacée de façon fort habile dans son cadre historique. Les « grands Rhétoriqueurs », bouffis d'une emphase pesante, avaient marqué pour les lettres françaises le début d'une période de décadence. Leurs derniers disciples, Chastelain, Meschinot, Molinet et Guillaume Crétin avaient encore raffiné sur leurs défauts. N'est-ce point Meschinot qui avait produit ce « chef d'œuvre » : un octave composé de telle façon qu'il pût être lu de trente huit manières différentes en offrant toujours « rime et sens » ? L'influence néfaste de ces brouillons de vers avait fait dévier du simple et droit chemin jusqu'aux poètes les mieux doués. Jean Le Maire de Belges lui-même, dans son « Amant vert », triste odyssée d'un perroquet, avait suivi sans révolte les traces de ses aînés. Mais dans ce dernier poëte on sentait déjà passer un souffle de renouveau. Pasquier, plus tard, devait saluer en lui « le premier qui. a bonnes enseignes, donna vogue à notre poésie ».

Enfin voici Marot ! Dès ses premières années, il a dédaigné les « grandes bêtes » qu'étaient ses pédagogues. Habitué à vagabonder librement dans son Quercy natal, il conservera toute sa vie les goûts et la légèreté de « l'arondelle qui vole ». Volontiers il boudera le latin et dédaignera le grec. Il est libre et joyeux, étourdi même : car il se jettera, lui dont les mœurs sont peu sévères, dans les rangs des austères sectateurs de Calvin. Heureusement pour ce papillon Marguerite de Valois et Renée de France veilleront sur sa sécurité, rendant ainsi un signalé service à la poésie française.

Pas seulement à la poésie, d'ailleurs. La langue, elle aussi, subit profondément l'influence de celui dont la Bruyère disait : « Il n'y a guère, entre Marot et nous, que la différence de quelques mots ». Mlle de Courten a fort bien vu et fixé tout ce que la langue doit à Marot :

« Il eut grandement souci de la langue, au point que souvent ses disciples accouraient chez lui pour le consulter. Il semble presque pédant dans ses préoccupations syntaxiques, dans la recherche de la phrase, dans le choix des mots. Il donne des conseils minutieux sur les néologismes, sur les termes impropres, sur les tours de phrases vicieux. On le lit presque comme un auteur moderne : c'est un puriste de son temps.

Digitized by Google

« Clarté et pureté sont ses traits caractéristiques... Il est précis et clair, avec une ligne ferme et sûre dans sa sobre élégance qui manquait complètement jusque là à la poésie...

« La langue poétique prend vraiment avec lui la force, la clarté et la grâce : elle devient française ».

Je ne saurais mieux terminer cette brève étude que par cette citation, si caractéristique, de l'écrivain milanais. Mlle de Courten mérite d'être félicitée non seulement pour l'intérêt que présente son travail, mais encore pour la bonne besogne qu'elle accomplit en contribuant à rendre plus étroits les liens intellectuels qui unissent indissolublement, en dépit des passagères frictions qu'engendre la politique, les deux grandes nations fraternelles.

René Hervai..

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

35. Goislard de La Droiterie. — Le 28 février 1927, Mlle Yvonne Goislard de La Droiterie épousa à Dieppe M. Gabriel Tresvaux du Fraval, d'une famille d'origine bretonne, établie en Anjou et dans le Maine.

Je désirerais avoir des notes précises sur la famille Goislard de La Droiterie. Quelle est son origine? Quelles sont ses armoiries? Quelle est l'ascendance directe de Mlle Yvonne Goislard de La Droiterie? DE LA TULLAYE.

36. De Bazillac. — Pierre-Etienne-Edgard de Bazillac, appartenant à une famille originaire du Bigorre, naquit à Triquerville (Seine-Inférieure), le 7 juin 1843. En 1910, il était receveur des finances ou de l'enregistrement en retraite. Il avait épousé Mlle Marguerite-Louise-Valérie de La Tullaye (famille de Bretagne, Anjou, Touraine, Perche), née à la Vignardière de Marolles-les-Bois, près Nogent-le-Rotrou.

Peut-on me donner l'ascendance directe de ce M. de Bazillac? Prénoms de son père et de sa mère, née Costé de Triquerville? DE LA TULLAYE.

37. Harcourt. — Existe-t-il une monographie du château d'Harcourt, dans l'Eure? Sait-on où se trouve les archives de cette importante demeure? Jean Largat.

38. Papes originaires de Normandie. Peut-on me dire quels furent les papes originaires de Normandie? Je ne demande pas une biographie complète de chacun d'eux: une nomenclature, avec quelques lignes seulement de détails. E.

39. Le Buffe. — Maître François Le Buffe, avocat en Parlement, époux d'Elisabeth De La cour, habitait Avranches au milieu du XVIIIe siècle. Peut-on me donner quelques détails sur ces Le Buffe? Existaient-ils en 1789? C. Uzureau.

Digitized by Google

RÉPONSES

31. Sandret (juillet 1927). — La famille *Sandret* (et non Saudret) a pour origine Nicolas Sandret, anobli aux Francs-Fiefs, en 1470, comme propriétaire de trois membres de fiefs en la sergenterie de Moyaux, moyennant taxe de 30 livres tournois.

La famille Sandret de Trianon a été maintenue en la généralité de Rouen, élection de Pont-Lévêque, le 2 janvier 1668, sur preuves suivantes de cinq générations :

I. Jean Sandret. — II. Hélie ép. Jacqueline de la Brière. — III. Pierre ép. Marguerite le Sens, d'où Jean, François et René. — IV Jean, fils aîné ép. Jacqueline Huen, d'où Hélie, sr de Trianon, maintenu. — IVbis. René, 3e fils de Pierre, ép. Catherine de Nollent, d'où Jean, sr de Bellemarre, ép. Claude du Bois. aussi maintenu.

Hélie et Jean, maintenus, habitaient Saint-Benoit d'Hébertot. Une mauvaise généalogie de cette famille a été donnée par, *Saint Allais, tome XIX, p.* 183. La couronne de marquis a été portée sur cachets, mais non le titre, et Trianon n'était pas marquisat. Trianon, plein fief relevant de Roncheville, avait été saisi par Jean Sans Terre (Livre rouge) sur Philippe du Mesnil, auquel il avait laissé le Mesnil-aux-Crottes à Clarbec, le Mesnil [Cordelier] à Quetteville, et Tonnetuit, — Trianon, sis à Saint-Benoit d'Hébertot et s'étendant sur Tonnetuit, le Coudray, Saint-Martin-le-Vieil, Quetteville, Fiquefleur et Genneville, appartenait en 1386 à Jean de la Vallée et était encore pour moitié en la main du Roi (*Arch. Nat.* P 307 nº 69) mais *en 1392* Trianon est sorti de la mouvance de Roncheville (*Arch. Nat.* P 307 nº 100)

Marquis de Grosourdy de Saint-Pierre.

Note. — Nous avons reçu, trop tard pour la publier dans le présent numéro, une réponse très complète de M. l'abbé Simon à la même question. Nous la donnerons dans le prochain numéro de la Revue.

Digitized by Google

Une Famille d'Argentan

LES LAUTOUR

1600-1915

Correspondance et Souvenirs

(Suite)

Elevé chrétiennement comme ses frères, dont deux furent prêtres et moururent avant lui, J.-A. Lautour avait embrassé avec force les idées révolutionnaires au grand scandale de sa mère, qui, à plusieurs reprises, lui reprocha dans des lettres admirables son irréligion et ses blasphèmes. En voici quelques extraits :

Première lettre de Mme Lautour née Grancher. à son fils Boismaheut, sans adresse, Argentan 15 décembre 1793 . . . . . Détails d'affaires sans intérêt. . . . « Parlons à présent de la lettre que tu as écrite à M. Fréval (1). Je l'ai lue. Ah mon fils ! qu'elle m'a fait de peine, que j'en ai été scandalisée et que j'en ai ressenti d'amertume dans mon âme. lorsque tu lui dis qu'il n'y a plus d'autre culte que celui de la raison. As-tu donc oublié les sentiments de piété et de religion que j'ai fait mon possible de graver dans ton cœur dans ta jeunesse. Le véritable culte est celui que nous devons à notre Dieu, qui est de l'adorer, de l'aimer par dessus toutes choses et d'observer tous ses commandements et de plutôt mourir que de l'offenser mortellement. Voilà mon fils les dispositions que je prie le Seigneur de mettre dans ton cœur. Evite aussi les mauvaises plaisanteries sur l'Eglise, cela n'est pas bien, et je te prie de faire souvent cette réflexion qu'après la mort le jugement est à Dieu. »

Deuxième lettre. Au citoyen Lautour, capitaine aide de camp

(1) M. Fréval était un notaire représentant Lautour Boismaheut, dont il avait la procuration.

Digitized by Google

du général divisionnaire Masséna, au quartier général de l'armée d'Italie à Nice : Argentan, 16 janvier 1796. Cette lettre commence par des détails sur la situation des Lautour La Broisse, Mézeray et Duchâtel, puis sur les difficultés de la vie, elle se termine ainsi « Si tu as échappé, mon cher fils, aux dangers auxquels tu as été tant de fois exposé, c'est à Dieu seul à qui tu dois en rendre grâce, ne manque donc pas de le faire. A Dieu je t'embrasse de tout mon cœur, et suis avec une tendre amitié, ton affectionnée mère. »

Troisième lettre. Au citoyen Lautour, chef de brigade, de présent à Chambéry, département du Mont Blanc, Argentan, 24 décembre 1799. (Boismaheut était venu à Chambéry dans le dessein de prendre les eaux d'Ain, localité à quelques kilomètres de Chambéry, afin d'essayer de se rétablir des graves blessures reçues aux jambes, qui le rendaient à ce moment incapable d'un service actif.) Sa mère lui écrit entre autres choses : « Je désire bien que les eaux contribuent à ta guérison ; enfin mon cher fils après bien des travaux et des peines tu as encore échappé ta vie ; c'est une grâce que Dieu t'a faite, et dont je le remercie de tout mou cœur ; pour toi, mon cher fils, tu dois avoir toujours un cœur plein d'amour et de reconnaissance pour ce Dieu de bonté qui t'a préservé de la mort pendant que tant d'autres ont péri. »

Dans une dernière lettre adressée au chef de brigade Lautour, attaché au général Masséna, de présent à Paris à l'hôtel de Toscane, rue de la Loy et datée du 27 novembre 1800, elle dit encore « Comme il paraît que la guerre va recommencer, je te conseille bien de ne pas exposer ta vie davantage, tu sais combien tu as essuyé de dangers et de peines, et si tu n'y as pas péri, c'est un miracle de la Providence dont tu ne dois jamais perdre le souvenir mais en conserver une éternelle reconnaissance envers ce Dieu de bonté qui t'a fait tant de grâces. Aime-le donc de tout ton cœur ce Dieu d'amour en le servant fidèlement et montre partout que tu es chrétien. »

Nous ne savons de façon précise comment il mourut, s'il reçut les secours de la religion, comme ses frères Duchâtel et de la Mésangerie, ni où il est inhumé, cependant son testament prouve qu'il avait des sentiments religieux.

Digitized by Google

Etat des services de Jean-Aimé Lautour (1).

20 septembre 1791, volontaire au 1er Bataillon de l'Orne.

12 mars 1792, sous-lieutenant au 3e Bataillon d'Infanterie légère.

14 janvier 1793, lieutenant.

20 janvier 1794, aide de camp provisoire du général Masséna.

11 mars 1794, capitaine.

23 mai 1796, chef de bataillon.

5 novembre, confirmé dans ses fonctions d'aide de camp.

26 mai 1797, Chef de brigade.

16 novembre, Attaché à la 11e demi-brigade d'infanterie légère par Bonaparte.

21 avril 1799, prisonnier de guerre à Alexandrie, rentré en France le...

23 septembre 1801, réformé.

7 juillet 1811, retraité.

Campagnes.

1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, Armée d'Italie.

Blessures.

11 mai 1796, six coups de sabre, à Lodi.

Juillet 1799, éclats d'obus à la jambe droite, au siège d'Alexandrie.

Distinctions.

14 juin 1804, commandeur de la Légion d'honneur.

5 octobre 1814, chevalier de Saint-Louis.

V. — *Michel-Antoine-Alexandre de la Mésangerie*, naquit à Argentan le 16 janvier 1756. Destiné comme ses frères Duchâtel, Boismaheut et Mézeray à la magistrature, il était avocat avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles il avait été nommé capitaine de la garde nationale et il s'engagea volontairement à l'appel de la patrie en danger, en même temps que son frère Boismaheut.

(1) Archives du Ministère de la Guerre, 7 mai 1883.

Digitized by Google

Il fut incorporé le 5 septembre 1791 dans le 1er Bataillon des volontaires de son département, qui fut désigné pour l'armée du Nord. Il y gagna successsivement et rapidement les grades de sous-lieutenant et lieutenant dans le 98e Régiment d'Infanterie, fit à l'armée des Ardennes la campagne de 1792, assista aux combats de la Croix au bois et de Jemmapes. En 1793 il était capitaine et aide de camp du général Leclaire avec lequel il fit la première campagne de Hollande. Après l'évacuation de ce pays il prit part à de nombreux combats, notamment à la bataille de Hondschoote ! puis fut élevé au grade d'adjudant général, chef de brigade le 6 Vendémiaire an II, se trouva aux combats d'Avesnes et de Watignies qui débloquèrent Maubeuge. Du 23 Nivôse au 13 Ventose il remplit provisoirement les fonctions de chef d'Etat-major de l'Armée du Nord, et fut ensuite chargé de l'échange des prisonniers de guerre. Il fit à cette époque démarches sur démarches pour faire venir auprès de lui son frère Boismaheut dont l'avancement était moins rapide. Le 14 Frimaire an II il écrit du quartier général de l'Armée du Nord à Avesnes : « Je t'ai déjà écrit plusieurs lettres, mon frère, sans recevoir de réponse. Je te mandais par mes dernières que j'étais adjudant-général, chef de brigade à l'Armée du Nord et que j'avais grande envie que tu vins m'y rejoindre : Mandes-moi donc très promptement si cela peut te faire plaisir et quelle est ta position dans ton régiment. Je prendrai tous les moyens pour accélérer ce moment que je désire depuis longtemps. Beaucoup de nos compatriotes sont dans l'Armée du Nord. Manuel Ernouf est général, il me charge de te dire bien des choses obligeantes ».

Le 1er Nivôse de la même année, du quartier-général de Réunion-sur-Oise, ci-devant Guise (1), il écrivait de nouveau : « Je te fais passer, mon cher frère, ta nomination d'adjoint aux adjudants généraux ; fais diligence pour venir me rejoindre. J'espère que quand tu m'auras rejoint nous ne nous quitterons plus, nous connaîtrons la même fortune; tu as vu bien du pays, tu as eu bien du mal depuis que nous nous sommes quittés. Je puis t'en offrir autant. J'ai fait toute la campagne de Belgique et de Hollande, je me suis trouvé à toutes les affaires pour faire lever le

(1) Guise en Picardie, sur l'Oise, 6 lieues de Saint-Quentin, 10 de Cambrai.

Digitized by Google

siège de Dunkerque et celui de Maubeuge; comme tu peux le penser. j'ai été bien exposé mais heureusement je n'ai reçu aucune blessure. Manuel Ernouf est ici général de division chef de l'Etat-major de l'Armée, il me charge de te dire bien des choses obligeantes; nous nous trouverons plusieurs pays ensemble ».

Le 27 Pluviôse : « Je t'ai fait passer mon frère, une nomination d'adjoint aux adjudants généraux, il y a environ deux mois, depuis ce temps je n'ai reçu aucune de tes nouvelles. Est-ce que cette nomination ne te plairait point ou est-ce que tu ne l'aurais pas reçue. mande moi promptement ce qu'il en est. Je remplis depuis quatre Décades les fonctions de Chef de l'Etat-Major de l'Armée du Nord... je n'aime pas à voir peser sur ma tête une responsabilité aussi grande, je n'aime point les grandeurs, si j'y suis porté c'est sans les avoir cherchées. Les généraux et les représentants du peuple ont beau me dire que je remplis très bien les fonctions de Chef de l'Etat-major. cela ne me rassure pas... »

Nous n'avons pas la réponse de Boismaheut mais il est probable que cette nomination ne lui était pas parvenue; entre temps il était nommé capitaine et aide de camp du général Masséna. La Mésangerie avait quitté les fonctions de chef d'Etat-major, pour devenir membre de la commission militaire pour les échanges de prisonniers de guerre, mais il n'avait pas abandonné l'idée de faire venir son frère auprès de lui, le 12 Brumaire an III, il lui adressait de nouveau une nomination d'adjoint et y ajoutait la copie de l'ordre de service envoyé au chef d'Etat-major de l'armée d'Italie. Il lui annonçait en même temps qu'il avait fait nommer leur frère Labroise à un bureau des droits de l'enregistrement établi à Waren, petite ville près de Liège.

Peu de temps après il écrivait encore : « J'ai appris par les papiers publiés que tu avais été blessé de plusieurs coups de sabre à l'affaire de Lodi et que le général en chef Buona Parte (*sic*) demandait pour toi au Directoire le grade de chef de bataillon, mandes-moi si tes blessures sont dangereuses, si tu as reçu ta nomination d'adjoint et si tu espères venir me rejoindre. Je te réitère que ce sera un moment bien doux pour moi de nous voir réunis. Je ne te complimenterai point sur la manière dont tu t'es comporté, tu as fait ton devoir, j'en étais bien sûr ! tu as été blessé, c'est un malheur, mais ce sont des blessures bien glorieuses pour un vrai républicain. » Quelques mois plus tard il demandait des

Digitized by Google

nouvelles : « Ton silence obstiné nous inquiète, bien que mon adjoint qui a suivi le général Aubert Dubayet dans son ambassade à Constantinople m'ait écrit qu'il s'était informé de toi à Milan et et à Ferrare, et que tu étais parfaitement rétabli de tes blessures. »

Réformé en attendant sa retraite La Mésangerie dut renoncer à faire venir son frère auprès de lui, et quitta l'armée du Nord pour rentrer dans ses foyers. Il fut rendu à l'activité le 17 Pluviôse an VII et employé dans les départements réunis (ancienne Belgique) ans VII, VIII, IX. Boismaheut commandait à cette époque la place d'Alexandrie, et son frère lui écrivait de Bruxelles le 4 Germinal an VII : « Le général Cervoni, me charge de te dire bien des choses honnêtes, ainsi que les officiers de son Etat-major qui t'appellent le Dada des aides de camp.

J'ai pris le commandement du département des deux Néthes dont le chef-lieu est Anvers ; la révolte venait d'y éclater d'une manière effrayante, j'y ai attaqué et comprimé les brigands, j'ai fait rentrer les impositions de l'an V et de l'an VI : j'ai fait partir les conscrits. Au bout de trois mois et demi, après avoir rétabli la tranquillité, j'ai été prendre le commandement du département de Jemmapes dont le chef lieu est Mons ; après y avoir terminé différentes opérations je suis revenu à Bruxelles pour y prendre le commandement du département de la Dyle... » Il remplit ensuite pendant un an les fonctions de président du 1er conseil de guerre de la 24e division militaire, fonctions dans lesquelles il sut s'attirer l'estime de tous en conciliant l'humanité avec la rigueur de ses devoirs. Admis à la réforme en l'an X il passa l'an XIV dans le corps d'armée de réserve commandé par Kellermann, reçut un ordre de service pour la 1re division militaire le 7 juin 1806 et fut envoyé à l'armée d'Italie le 27 septembre suivant. Présent à la bataille d'Eckminhl il était à Wagram chef d'état-major de la 4e division du 3e corps. Le 7 mai 1808 il commandait la province de Talle en Westphalie et de là écrivait à son frère Boismaheut membre du corps législatif : « Eh bien, mon cher frère, es-tu comte ou baron? quant à moi je ne suis pas dans les promotions; Sa Majesté l'Empereur ne m'a cependant pas tout à fait oublié et m'a fait cadeau de 500 francs de rente perpétuelle. Beaucoup d'officiers ont reçu davantage, mais aussi beaucoup d'autres n'ont rien reçu. Ce qui me flatte dans tout ceci, c'est que Sa Majesté me donne des marques de son estime.

Digitized by Google

Je ne sais encore quand je pourrai partir d'ici, j'ai réitéré ma demande pour être employé plus activement. Donnes-moi des nouvelles sur les promotions et donations qui ont été faites, car ici je ne sais presque rien. » A cette lettre était jointe la copie d'une lettre du vice-Connétable-major général, le Prince Alexandre datée de Paris le 29 mars 1808, annonçant à M. l'Adjudant-commandant Lautour l'octroi d'une rente perpétuelle de 500 francs sur le Monte Napoleone du royaume d'Italie, comme témoignage de satisfaction pour les services rendus et pour le dévouement et l'affection portés à Sa Majesté. Le 15 août 1809, par un décret daté du camp impérial de Schoënbrüm et contresigné par le Ministre, secrétaire d'état, duc de Bassano, et par le prince archichancelier Cambacérès, il était nommé Baron de l'Empire en qualité de chef d'état-major du 3e corps. Au mois de juin 1810 son âge et ses infirmités l'obligèrent à quitter l'armée et à cesser tout service actif. Il fut en avril 1811 nommé par l'empereur entreposeur principal des tabacs du département de l'Orne, fonctions dont le priva la Restauration en le nommant toutefois Chevalier de Saint-Louis le 17 novembre 1814. Il avait épousé à Maubeuge Ursule de Clebsattel dont il eut une fille, Clara, morte à vingt ans. Il perdit sa femme en 1827 à Argentan où il s'était retiré au milieu de sa famille. Il resta en entière communauté de sentiments, d'idées et même d'intérêts avec son frère Boismaheut qui habitait Paris et sa propriété de Bernes en Seine-et-Oise.

Celui-ci lui écrivait de Paris le 27 mai 1833 : « J'ai reçu en son temps ta dernière lettre . . . . . .

« J'ai vu ici avec plaisir Romain Clogenson (1) et sa femme, mais je n'ai pas encore vu Mme Mézeray et Mme Patrin (2). Romain Clogenson m'a paru invariable dans ses principes. Il a raison, comment varier quand on a du caractère et que les hommes d'esprit et les sots ignorent où l'on va, où l'on s'arrêtera et sur quel pied l'on dansera. L'homme à caractère s'effraie peu, il voit le mal où il est, c'est en ce sens qu'on dit que le juste milieu a perdu l'équilibre, qu'il n'a pas su s'orienter, que faute de lumières il est dans les ténèbres, et pour fiche de consolation on ajoute que

(1) Romain Clogenson avait epousé Césarine Lautour, seconde fille de Louis-César Lautour-Mézeray.

(2) L'une mère et l'autre sœur aînée de Mme Clogenson.

Digitized by Google

le grand diplomate ci-devant Eglisier prince de Talleyrand est au bout de ses protocols (*sic*), que ses jambes refusent de porter son corps usé, que le rideau tombe et que sa dernière farce est à peu près jouée. Je m'arrête, mon intention n'est pas de faire de la politique, et je reviens à nos moutons. Notre neveu Romain Clogenson est effectivement invariable dans ses principes, mais non dans ses goûts de toilette. Avant de quitter Paris pour faire son retour à Argentan il me fit sa visite de départ avec sa femme. Je fus étonné de sa mise élégante, il était vêtu d'une redingote de velours anglais, il m'en expliqua l'usage et l'économie, parce que suivant lui, elle pouvait se porter dans les grandes chaleurs et dans les grands froids c'est-à-dire dans toutes les saisons, et l'économie parce que, après l'avoir portée pendant deux ans avec ou sans gilet, au moyen de ce qu'elle boutonne du haut du col jusqu'à la ceinture, et qu'elle fait en bas le jupon écossais, ce qui au besoin pourrait lui éviter la culotte ou le pantalon, enfin qu'après l'avoir portée deux années elle lui servirait d'habillement de chasse, exercice pour lequel il avait beaucoup de goût. Quoique j'eusse beaucoup envie de rire je me contins et ne me permis aucune plaisanterie. Ce qui me servit de règle, c'est que je suis persuadé que si l'esprit de liberté doit être dans les goûts et les couleurs, il doit être aussi dans la politique; que s'il nous faut des caricatures et des mascarades pour nous égayer et nous empêcher de tomber dans la barbarie et dans le fanatisme religieux et doctrinaire il faut les choisir de préférence dans nos prétendus hommes d'Etats et dans le juste milieu, et comme il faut que chacun ait son costume rapproché de ses principes et de sa versatilité, je regrette beaucoup que notre grand grimassier (*sic*) n'ait pas accompagné M. et Mme Clogenson; j'aurais employé tous les moyens pour l'engager d'essayer de se rajeunir et de faire disparaître son air tant soit peu rustique en se modelant sur son neveu Romain au moins pour le costume, c'est-à-dire de faire faire aussi une redingote écossaise, et pour imiter le velours de la faire faire de panne, on en trouve de très belle qui est plus durable que le velours, moyen de l'emporter sur l'article essentiel de l'économie; quant à la couleur il aurait pu l'assortir à ses anciens et nouveaux principes, ainsi qu'à ses habitudes de fréquents exercices. Il n'ignore pas que chaque parti a sa couleur, que pour n'en point changer, le meilleur parti est de les porter toutes. Il m'est impossible

Digitized by Google

de deviner combien il lui en reste à prendre. Ne voulant pas faire de politique je garde le silence et j'en reviens toujours à nos moutons... »

Le 30 décembre de la même année, La Mésangerie commençait ainsi la lettre qu'il adressait à Paris à son frère Boismaheut : « Je t'admire de plus en plus mon cher frère, ta tête est toujours jeune et bien organisée, tout ce que tu écris et tu fais est toujours marqué au coin de la bonne conception et de l'à-propos. Je t'en félicite et t'en souhaite la continuation pour l'année où nous allons entrer et celles qui suivront. *Per omnia sæcula sæculorum. Amen.* » Il ajoute des détails d'affaires et de famille et nous savons ainsi qu'à cette date Lautour-Labroise est malade à Verneuil. Il termine ainsi : « Notre gros chanoine bien frisé, bien poudré, était tout radieux dans son (*sic*) stalle de l'église Saint-Germain le jour de Noël. Il faisait l'admiration des fidèles, il semblait qu'une auréole brillait autour de sa tête. » Nous ne savons de quel chanoine veut parler de la Mésangerie. Cécile Lautour de Boisaumont leur frère, prêtre du diocèse de Bayeux était décédé depuis le 26 novembre ; quant à leur autre frère, Jean-Jacques, ancien curé de Condé-sur-Laizon, il était mort en l'an XII, et nous ne connaissons aucun autre membre ou allié de la famille Lautour entré dans les ordres.

Dans la notice consacrée à Boismaheut nous avons vu que les rapports étaient assez tendus entre différents membres de la famillle, notamment entre les enfants Mézeray, Boismaheut et les enfants Vaux-Hébert. Dans la correspondance échangée par La Mésangerie et Boismaheut nous en trouvons de nouvelles preuves. En effet le 14 juillet 1835 la Mésangerie écrit à Boismaheut à Paris : « Tout est consommé, notre acte de licitation est signé, notarié, etc... Tous les intéressés sont contents à l'exception de deux que je ne nomme pas mais que tu dois deviner aisément » (1). Le reste de la lettre contient des détails sur les arrangements intervenus, puis elle se termine ainsi : « J'ai remis à l'avaleur de goujons (2) ta der-

(1) Il résulte de toute la correspondance échangée entre les divers membres de la famille que ces deux intéressés doivent être Louis Mézéray et Charpentier.

(2) Vraisemblablement Louis Mézeray, se reporte à la lettre que lui écrivait Boismaheut le 30 juin précédent.

Digitized by Google

nière lettre (1). Quand il a lu l'article du goujon il m'a dit en hochant de la tête, goujon, goujon ? je ne sais pas ce que cela veut dire... c'est une plaisanterie? je ne sais pas ce que cela veut dire ? Je crus que ta lettre faisait l'effet d'une pilule qui mettait le trouble dans tous les goujons que tu lui as fait avaler et qui allait les faire rejeter sur le carreau, en lui occasionnant de fortes nausées ; mais tout cela s'est apaisé. Parlons d'autres choses, nous voici donc possesseurs de la terre du Boismaheut après bien des discussions. *Salut à Monseigneur suserain de Boismaheut*, je lui présente foi et hommage pour ma petite glèbe de la Mésangerie, en outre je l'embrasse de tout cœur. Ton frère et sincère ami, le Baron Alexandre Lautour.

Quinze jours plus tard toujours à propos de cette liquidation Alexandre Lautour écrivait encore : « ...Je te dirai en confidence que Labroise m'a avoué que L. M. (2) avait cherché a l'indisposer contre nos arrangements... Lorsque j'ai distribué tes billets de banque j'ai dit à notre neveu Auguste Vaux-Hébert de venir chez moi recevoir ceux qui lui étaient destinés ainsi qu'à son frère ; il y est venu il y a peu de jours... Il m'a dit que lui et son frère trouvaient nos arrangements très bien faits et qu'ils voulaient participer aux charges comme ils participaient aux avantages. J'ai été obligé d'y consentir. Ils ont des sentiments et de l'honneur. Leur père leur a donné l'exemple, il était probe, loyal, bon père, bon frère, etc. Ils méritent à tous égards *d'avoir place au banc seigneurial de Boismaheut*. Adieu frère d'armes, je t'embrasse de tout cœur. Le Baron Alexandre Lautour. » Le 21 juin 1836. Il lui donne des détails de famille. « Mme Blanchard (3) est revenue enchantée de ta bonne réception, sa fille se plaisait beaucoup à Paris, elle regrette ce séjour enchanteur ; elles disent que tu es enthousiasmé de Charles Mézeray (4). Je suis fâché que tu aies éloigné de ta personne les deux Vaux-Hébert, ils ne sont pas méchants, c'est encore ce qu'il y a de mieux ; ils ont bien

(1) Cette lettre doit être celle du 30 juin, qui bien qu'écrite de Paris, ne porte pas le cachet de la poste et a dû être remise par intermédiaire.

(2) Louis Mézeray.

(3) Sœur de Louis Mézeray et de Charles Mézeray.

(4) A cette époque Charles Mézeray était lancé dans le mouvement littéraire et dirigeait un journal à Paris.

Digitized by Google

quelques défauts, mais ils ont des sentiments d'honneur. Ils sont punis, pardonne-leur, rappelle-les de leur exil, fais-les rentrer en grâce et tu feras bien. Notre frère Duchâtel depuis qu'il a eu quelques accès de goutte ne va plus à son Bésion... il ne va plus non plus au pavillon du frère Labroise à la Noë. Il a toujours de la gaieté. Labroise se porte bien, quant à moi je vais un peu mieux. Je ne sais au juste quelles sont les raisons qui ont empêché le 2e détachement de faire le voyage de Paris. Mme Patrin (1) avait été indisposée, mais elle était remise. Mme Mézeray (2) avait été obligée de faire de la dépense...

J'avais été curieux d'avoir des détails sur les entrevues que tu aurais avec les deux détachements, parce que je savais que, d'après ce qui s'est passé, ces entrevues devraient être pénibles et embarassantes pour plusieurs personnages. Ton plan de réception était plaisant, ainsi que le commandement militaire des évolutions que tu t'étais réservé. Adieu frères d'armes, je t'embrasse de tout cœur. Le Baron A. Lautour. »

Le général Lautour de la Mésangerie, mourut le 27 avril 1840 ; une lettre adressée à son frère Duchâtel par M. Patinos permet de supposer qu'il reçut les secours de la religion et rend en même temps hommage à la noblesse de son caractère et à son désintéressement. Elle fait honneur à celui qui l'a écrite et à celui qui l'a provoquée.

A la suite de ce déces, il est probable que le général Lautour Boismaheut hérita conjointement avec Lautour-Duchâtel et peut-être avec d'autres membres de la famille qui comptait encore Lautour-Labroise et quelques représentants des branches disparues. Il offrit à son frère Duchâtel de partager avec lui la jouissance de la terre de Boismaheut qui lui revenait en entier. Celui-ci qui devait d'ailleurs suivre de près dans la tombe son frère de la Mésangerie lui écrivait le 10 juin : « Je te remercie mil et mil fois des sentiments d'amitié que tu veux bien me témoigner, mais permets-moi de refuser l'offre que tu me fais de jouir pendant ma vie gratuitement de la moitié de la terre du Boismaheut. Sois assuré que malgré mon refus je t'en suis aussi reconnaissant que

(1) Sœur de Mme Blanchard et de Louis et Charles Mézeray.

(2) Femme de Louis-Cesar Mézeray, mère de Mmes Patrin, Clogenson et Blanchard et de Louis et Charles Mézeray.

Digitized by Google

si j'acceptais... C'est à toi, mon cher frère que les armes (de la Mésangerie) doivent être remises, tu les mérites sous tous les rapports... C'est avec justice que je me désaisis à cet égard de mon droit d'aînesse en ta faveur. » Bien que cette lettre ne soit pas signée elle est en entier de la main de Duchâtel, dont l'écriture fatiguée et tremblée permet d'entrevoir la fin prochaine. Boismaheut trois jours plus tard, le 13 juin, revient à la charge. « Je regrette que tu n'aies pas accepté la proposition que je t'ai faite, malgré ton refus et tes raisons, je te la réitère... je ne puis faire un meilleur usage du beau et important domaine de Boismaheut. Ce serait une consolation pour moi. Tu n'ignores pas que j'ai plus besoin de consolation que d'augmenter mes revenus...

Enfin si je ne puis pas parvenir à te déterminer, demande- moi toute autre chose, j'habite la capitale et je puis satisfaire à tous tes désirs... J'accepte avec amitié et reconnaissance d'être le dépositaire en ton nom et en celui de notre famille des armes de guerre, brevets et décorations de feu notre frère le baron Alexandre Lautour de la Mésangerie, cet article de ta lettre m'a fait verser des larmes...

Je continue à m'opposer à ce que Louis Lautour, notaire, influence nos arrangements, il ne peut pas plus les influer (*sic*) que ne le ferait Charpentier, qui cependant est seul représentant d'une cohérie. L'un et l'autre n'ont pas ma confiance... Reçois mon cher et honoré frère, l'assurance de ma sincère amitié. Le général J.-A. Lautour de Boismaheut... »

Etats de services du baron Alexandre Lautour (1).

20 septembre 1791, volontaire au 1er Bataillon de l'Orne.

12 janvier 1792, sous-lieutenant au 98e Régiment d'Infanterie.

27 mai 1793, lieutenant.

Mai 1793, aide de camp provisoire du général Leclaire.

16 septembre 1793, nommé provisoirement, adjudant général, chef de brigade, par les représentants du peuple.

27 septembre 1793, confirmé dans ce grade.

12 janvier 1794, chef d'Etat-major provisoire de l'armée du Nord.

(1) Archives du Ministère de la Guerre ; 4 avril 1883.

Digitized by Google

3 mars 1794, membre de la Commission d'échange des prisonniers de guerre.

13 février 1797, réformé.

5 février 1799, employé dans la 24e Division.

23 septembre 1801, réformé.

21 septembre 1802, inscrit sur le tableau des adjudants-commandants.

26 juin 1803, chargé de la surveillance des dépôts de prisonniers de guerre.

30 décembre 1803, disponible.

7 août 1804, employé dans la 18e Division.

24 septembre 1805, employé au corps d'armée de réserve.

7 juin 1806, employé dans la 11e Division.

26 septembre 1806, employé à l'armée d'Italie, puis à la grande armée et à l'armée d'Allemagne.

28 juillet 1810, en congé.

20 novembre 1811, retraité (1).

Campagnes.

1792, 1793. 1794, 1795, 1796. Armée du Nord.

1799, contre les révoltés de Belgique.

1805, corps d'armée de réserve.

1806. 1807, 1809, Armée d'Italie, grande Armée, Armée d'Allemagne.

Décorations, titres, dotations.

14 juin 1804, officier de la Légion d'Honneur.

29 novembre 1814, chevalier de Saint-Louis.

15 août 1809, Baron de l'Empire.

17 mars 1808, 500 francs de rente sur le Mont de Milan.

15 août 1809, 400 francs de rente sur le département de l'Orne.

VI. — *Marie-Anne-Rosalie Lautour*, née à Argentan le 14 mars 1757. épousa Pierre-Guillaume Béheuré, chirurgien du bourg

(1) En note, les Archives disent « épouse Mlle de Clebsattel, en a une fille Clara, morte célibataire, hérite de sa femme et de sa fille, laisse sa fortune à M. Louis Lautour qui l'a partagée avec ses trois sœurs »; nous avons vu que ce dernier détail n'est pas exact.

Digitized by Google

d'Ecouché, y demeurant, fils de Guillaume Béheuré et de feue Anne Bourgeois de la paroisse de Sartilly. Signent au contrat de mariage le 26 février 1783 outre les futurs époux, Guillaume Béheuré père du futur et Grancher Lautour mère de la future, puis des oncles : f. m. Béheuré dominicain, Marin Béheuré, Grancher de Lalousse et sa femme, Lautour Bouchandicre et sa femme, Lautour Jobey; puis des cousins, Marie de la Frette, Loison, Jobey, femme Loison, quatre Corbin etc...

Ils décédèrent l'un et l'autre sans postérité et antérieurement au partage de la succession de Boismaheut en 1848, car ils n'y figurent ni l'un ni l'autre (1).

VII. — *Thomas-Auguste Lautour de Vaux-Hébert* (2), naquit à Argentan le 7 mars 1758. Il est qualifié dans l'acte de partage de 1789 étudiant l'art de pharmacie et de chimye (*sic*). Il prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire comme pharmacien aux armées et fut retraité pour infirmités, comme nous le verrons en citant ses états de services. Nous savons par la correspondance de Boismaheut et la Mésangerie que ceux-ci le considéraient comme probe, loyal, bon père et bon frère. Il épousa à Phalsbourg le 17 ventôse an IX Madelaine Bonhomme, fille de Georges Bonhomme commerçant patenté et de Marie-Marguerite Pierre, son épouse, née à Phalsbourg, le 5 février 1780. De ce mariage sont issus : une fille Marguerite née à Mézières le 22 nivôse an X, et deux fils. L'aîné, Louis, médecin, eut un fils également prénommé Louis, décédé médecin de la marine en 1895 sans postérité. Le second Auguste-Louis, docteur en médecine né en 1811, mourut à Aunou-le-Faucon en 1887 (3), où il est inhumé; il épousa Clémentine Morand née en 1832, morte à Paris en 1909, inhumée à Aunou. Il en eut deux filles : Juliette 1851 † 1873 célibataire et Louise 1856 † 1911 veuve sans posté-

(1) La dame Béheuré était décédée avant le 13 Messidor an X, car dans l'acte de licitation de la succession de la dame Grancher-Lautour sa mère, son mari figure en qualité de tuteur légal de son fils François Thomas. Dans cet acte sont nommés dix enfants Lautour-Grancher, dont neuf signent à la fin.

(2) Ou Vauxhébert,

(3) Aunou-le-Faucon, petite commune des environs d'Argentan.

Digitized by Google

rité de Victor Bellencontre, notaire à Falaise, décédé le 29 janvier 1895 (1).

Voici ses états de services (2):

24 juin 1792, apothicaire aide-major à la suite des hôpitaux ambulants à l'armée du Rhin.

8 décembre 1795, pharmacien de 1re classe, provisoire à l'hôpital militaire de Phalsbourg.

2 mai 1798, confirmé dans cet emploi.

14 avril 1801, pharmacien de 2e classe à l'hôpital militaire de Mézières.

5 octobre 1803, employé en Batavie.

1er février 1804, pharmacien de 1re classe au camp de Bruges.

29 août 1805, employé au 3e corps de la grande armée.

20 novembre 1808, employé à l'armée d'Espagne.

24 janvier 1809, a quitté le service.

21 mai 1809, réformé pour infirmités.

Campagnes.

1792, 1793, 1794, 1795, armée du Rhin.

1804, armée des côtes de l'Océan.

1805, 1806, 1807, grande armée.

(*A suivre*) R. Dubourg.

---

(1) Une ancienne généalogie sans date ni signature donne Thomas Lautour-Vauxhebert comme marié à demoiselle Jumeau. Il s'agirait vraisemblablement d'un second mariage. Cette généalogie semble avoir été établie en l'an III.

(2) Archives du Ministère de la Guerre, 7 mai 1883.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

5839. — Nos Chansons Françaises, juin 1927, Edition Spes, Paris. — Paul Harel, par E. Montier; — Terre Normande, par G. Polin et Boussard, A Paul Harrel, par G. Polin, etc.

5840. — Soc. libre de l'Eure, *Section des Beaux-Arts*. Evreux, Ch. Hérissey, in-8, 1927, 48 pp., titre ill. Expositions artistiques (25 mai, 7 juin 1927). Art ancien. Catalogue.

5841. — Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise, t. XXV. 2e partie, Beauvais, gr. in-8, 376 pp. 1926. Les drapiers de Beauvais et leurs plombs de contrôle, par A. Blanchet [Saint-Lo, crosse et nom de la ville; Caen 1367, ordonnance de Charles V; — Evreux 1406, plomb analogue; — 1376 Montivilliers se plaint que les draps d'Harfleur ne sont pas marqués]; — Histoire de la seigneurie de Saint-Just, par le comte de Ribes [familles d'Harcourt de la Ferté-Imbault, de Montmorency, p. 11, 13, 17, etc.]. — L'inventeur du verre à vitres [verriers de Lyons, les de Caqueray et leur vitrail de Bézu-la-Forêt, Eure, etc.]. — *id.* Compte Rendu des séances, 80 pp. [p. 8. Marie-Pierre Francastel, né en 1761, attaché au grenier à sel d'Evreux, député de Bernay, etc., mort à 70 ans, proviseur du Lycée de Versailles.

5842. — Annuaire de Normandie, 93e année 1926. Caen, L. Jouan, 1927, in-8o. 282 pp. Congrès de Valognes. — Détails, par M. Asselin, sur Gerville, Port-Bail, Goney, p. 10-34; — Le statuaire Le Duc, par l'abbé Lucas, p. 34-46; — Port-Bail, par le Dr Doranlo. p. 49-55; — *id.*, sur les cachettes de l'âge du bronze de Gouville (Manche), p. 56-83 [avec appendice pour rectifier et compléter la liste de M. Léon Coutil]; — Guillaume Mauquest, seigneur de la Motte, chirurgien juré à Valognes, par le Dr Leclerc, p. 84-115; — Notes sur Gouverville, par le chanoine Guérin, p. 116-121; — Georges Moteley, peintre-paysagiste normand (1865-1923). par M. Davodet, p. 122-159; — La Haute-Justice de l'abbaye de Montebourg, par M. Lecacheux, p. 160-184; — Excursions à Briquebec [vieux château], à Barneville, Port-Bail, Ourville, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Colomby, etc.; — Visite de Montbourg, Fontenay [château], à Saint-Marcouf, Sainte-Mère-Église, Urville, etc.; — Visite à Quettehou, Saint-Vaast, Camer-

Digitized by Google

ville; — Contribution à l'histoire de Valognes, par l'abbé Ch. Birette, p. 229-285 (*à suivre*).

5843. — Au Pays Virois, mai-juin, Mém. hist. sur la ville de Vire, par le Dr Robert Bazin; Les foires de Vire au xive siècle, par R. de Cadehol; — Légendes bocaines : Le pendu de la justice de Condé, par F. Alix; — Les trois Lemonnier, par L. Lelièvre; — La libération de la Normandie au xve siècle (*suite*).

5844. — Commission départ. des sites et monum. de la Seine-Inférieure, C. R. de la séance du 9 juin [Claville, Motteville, Forges-les-Eaux], etc., *Journal de Rouen*, 21 juin.

6845. — Association Normande. Le Congrès de l' — à Yvetot. *Journal de Rouen*, 28, 29, 30 et 31 juillet. [C. R.].

5846. — Beaux-Arts, 15 avril : Les grandes églises de Caen par G. Huard, pp. 112-128, fig.

5847. — Antiquaires de Normandie. C. R. de la séance des — à Caen, *Journal de Rouen*, 10 juin.

5848. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 28, 30 avril, col. 335 : Un Corneille, cuiseur aux Antilles; — col. 337, Michel Heudes [ancien bibl. de la Cath. de Rouen]; François-Alphonse Heudebert; — 10 mai, col. 383, comte H. de Boulainvilliers [né à Saint-Saire, 1638]; — 10 juin, col. 493-494, Les de Blangy, grands baillis du Contentin; — col. 497-98, Le Marquis de Caligny; — col. 520, notice nécrol. sur G. Dubosc.

5849. — Mercure de Franck. 15 mai, Gustave Flaubert et les Goncourt, par A. Albalat, pp. 58-67.

5850. — Le Petit Parisien a publié dans sa 5e édition de Normandie, ce qui suit : *juin* 7, Le poète symboliste : P.-N. Roinard. Les noms de famille à origine scandinave en Normandie; — 8, Les fêtes de Guillaume le Conquérant à Fécamp; — 11, La légende de Saint-Ursin; 14, Le pèlerinage du Précieux Sang à Fécamp; — 15, Le château de Vire; — 16, La foire de la Trinité à Caen; — 17, Les confréries de charité en Normandie; — 21, Le poète Charles-Théophile Féret; Le vieux château de Mayenne; — 23, Le peintre Marcel Couchaux; — 27, Les Normands et l'Angleterre; 29, Les Canadiens en Normandie; — *juillet 2*, Le château de Falaise; — 3, Le peintre Christian Adam; 5, Le paysagiste Henri Danet; — 6, Le poète et prosateur Raymond Postal; — 9, Le peintre Xavier Boutigny; — 10, Le clocher de Saint-Pierre de Caen; — 13, Le folkloriste Henri Clérisse; — 16, Le paysagiste

Digitized by Google

Charles Fréchon; — 17, L'archéologue Henri Lamiray; 20, Le caricaturiste et portraitiste Fernand Mandeville; — 26, Saint-Christophe au Mont-Saint-Michel; — 28, Le botaniste Désiré Bois.

5851. — La Normandie et le Réveil de Louviers. La Ferrière-sur-Risle, par le Dr G. Tellier, en juin et juillet 1927.

5852. — Journal du Neubourg. Le mardi de la Pentecôte, jadis, et la procession de la Sainte Barbe au Tremblay, 8 juin; Les noms de lieu d'origine scandinave de la plaine du Neubourg, juin 15, juillet 6, 13 et 20; — La Saint Paul autrefois; le feu de la Saint Paul, 29 juin, etc.

5853. — *Progrès de Conches*, 16 juin, les noms de famille scandinave en Normandie, ainsi que dans le *Journal de Bourgtheroulde*, 18 et 25 juin, 8 et 15 juillet.

5854. — *L'Echo de Beaumont* et le *Journal de Brionne* ont traité de l'étymologie des noms de lieu de leur canton, juin 18 et 25, 4 et 9 juillet; — juin 12, 19, 26; 4 et 9 juillet.

5855. — Le Brionnais : La Haye-du-Theil (origines à 1789) *suite* par Ch. Leroy, juin-juillet.

Les Amis du Vieux Dieppe, 24e fasc. 1927, nos 1 et 2. Nécrologie; Edmond Harel, par O. Costa de Beauregard; — R. B. Mouquet, rapport du Secrétaire pour 1926; — Marcel Bocquet, rapport de la commission « Les Dieppois au Canada »; — Dr Régis Sabatier, Impressions de voyage au Canada.

5856. — Acard (Chanoine) † à la Barre. *Sem. Rel. d'Evreux* 18 juin. — M. l'abbé — par le chanoine Bourgeois, in-8o, 40 pp.

5857. — Alix (abbé Frédéric). Une page d'histoire du protestantisme en Normandie au xviie siècle, par Me Julien le Boucher, curé de Condé-sur-Noireau, *Journal de Rouen*, 16 juillet.

5858. — Andronias (Chanoine), † économe à la maison Saint-Philippe de Saint-Aubin d'Ecrosville, *Sem. Rel. d'Evreux* 30 juillet.

5859. — Bonport. Excursion des *Amis des Monum. Rouennais*, *Journal de Rouen* 28 juin et à Pitres et Alizay.

5860. — Chapellière (Chanoine titulaire) † à Evreux. *Sem. Rel. d'Evreux*, 23 juillet.

5861. — Chirol (Pierre). L'Église et la Vierge d'Etouteville, *Journal de Rouen*, 11 juin.

5862. — Cœuret (G.). L'assemblée provinciale de Haute-Normandie (1787-1789). Paris, Jouve, 1927, in-8o, 236 pp.

5863. — Courten (Mlle Clémentine de). « Rondeaux di Clément

Digitized by Google

Marot ». Edizioni « Alpes ». Milano, 1927 [M. René Herval a fait un C. R. de cet ouvrage, p. 294].

5864. — Coutil (Léon). Le culte des pierres en Normandie, *Journal de Rouen*, 18 juillet.

6865. — Dedessuslamare. Glatigny, Rouen, Lainé, in-8°, 47 pp. [Ext. *Soc. d'Emulation de la Seine-Inférieure*], 1927.

5866. — Deglatigny (Louis). Département de l'Eure. Les 25 plans de M. F. Ameline, avec 30 pl. h. t. Rouen, Lecerf fils, in-8°, 8 pp.

5867. — Delaunay (Marcel). La Vierge de Menesqueville, *Journal de Rouen*, 24 juillet.

5868. — Delestre (Prosper), vic. gén. arch. du Havre, etc. Oraison funèbre. Rouen, Dervais, 1927, in-8°, 18 pp., poste.

5869. — Descrout (Chanoine R.). Le grand orgue du xviie siècle (1631) de Saint-Nicaise de Rouen. Rouen, impr. du Journal de Rouen.

5870. — Desdouits (Abbé M.). Le Bienheureux Jacques de la Lande, massacré à Paris, 3 sept. 93, Evreux, Ch. Hérissay, 1927, gr. in-8°, 48 pp.

5871. — Deville (Etienne) a publié dans le *Journal de Rouen* ce qui suit : *juin 9*, Quelques normands en Danemarch; — 21, La fête de la Comté à Lisieux; — *juillet 20*, Lisieux. A propos de la rue Leroy-Beaulieu (hist. de cette famille); — 24, réception et joyeuses entrées à Lisieux à travers les âges.

5872. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, les articles suivants : *juin* 5, Mort à Rouen de Guillaume le Conquérant; — 6, Un portrait inconnu par Perronneau, à la bibl. de Rouen; 8, Victor Hugo et Gustave Flaubert. — La mort de Georges Dubosc et la Presse. Tous les journaux de Normandie et les grands journaux parisiens ont consacré un ou plusieurs articles à ce travailleur infatigable. — Quelques articles posthumes ont paru de lui. *Juin* 26, La vente de la Louisiane; — *juillet* 10, L'ancien couvent Saint-Louis, place de la Rougemare; — 24, Les compagnons de Guillaume le Conquérant dans le pays de Caux et le pays de Bray (*à suivre*).

5873. — Duquesne (Robert). A propos du trésor de la Roque, *Journal de Rouen* 16 avril ; *Mai* 18, Le Renne fossile en Normandie; — *juin* 26, Portraits Normands : Le chirurgien François Hue; — *juillet* 2, Les fêtes de Guillaume le Conquérant à Falaise (hist. de la ville).

Digitized by Google

5874. — Evreux. L'aqueduc du Vieil-Evreux, *Journal de Rouen* 25 juin.

5875. — Gaudray (Abbé), † curé de Vascœuil, *Sem. Rel. d'Evreux*, 23 juillet.

5876. — Gavel (Henri). Le grand-père de G. Dubosc, *Courrier de Bayonne*, 23 juin [Ext. pour le *Journal de Rouen* 20 juillet].

5877. — Geispitz (H.). Pont-de-l'Arche et Bonport, *Journal de Rouen* 28 juin; *juillet* 1er, Le Derby de Rouen (hist.); — 18, Le feu de Saint Clair à la Haye-de-Routot.

5878. — Guillaume le Conquérant pour son IXe centenaire a donné lieu dans tous les journaux de Normandie a de si nombreux articles et à tant de fêtes qu'il nous est impossible de les citer. Rouen, Caen, Falaise, Hastings, ont rivalisé pour commémorer cet anniversaire, aussi bien que nos littérateurs tels que René Herval, ou nos historiens locaux. Il y eut même une exposition spéciale organisée à Rouen par MM. Henri Labrosse et Rouault de la Vigne, *Journal de Rouen*, 6 juillet.

5879. — Hérissay (Jacques). La vie du collège à Evreux pendant la Révolution (1789-1800). Discours des prix à Saint-François de Sales, 16 juillet 1927, Evreux, Ch. Hérissey, in-8°, 20 pp.

5880. — Herval (René). Les Normands et les origines de la littérature italienne; *Journal de Rouen* 9 mai, et le *28 juin* : Une fête à Dieppe en 1527.

5881. Lachèvre (Frédéric). Le Casanova du XVIIe siècle. Pierre-Corneille Blessebois, normand (1646? — 1700?) Paris, Champion, 1927, in-8°, 138 pp. [notices biogr. et bibliog. avec un inédit de Blessebois, les aventures du parc d'Alençon 1668, d'après Ms de Caen].

5882. — Le Corbeiller (Armand). Enigmes et drames judiciaires d'autrefois. Le long martyre de Françoise Salmon. Paris, Perrin 1927 [C. R. par L. Rouault de la Vigne, *Journal de Rouen* 30 juillet.

5883. — Lefrançois-Pillion (Louise). André Michel et l'histoire de l'art, *Journal de Rouen*, 18 juin.

5884. — Lenfant. La disparition de la vieille église de Saint-Sauveur à Condé-sur-Noireau (hist.) *Journal de Rouen* 18 mai.

5885. — Lenvoisé (R. P.), † ancien Supérieur des Missions de Saint-James. *Sem. Rel. de Coutances*, 30 juin.

5886. — Lepley (Mgr), † évêque de Gabale et vic. apost. du

Digitized by Google

Se-Tchogan oriental, né à Bayeux en 1836. *Sem. Rel. de Bayeux*, 10 juillet.

5887. — Leroux (P.-A.). Une tapisserie du Précieux Sang de Fécamp. Fécamp, Durand, 1927, fig. [C. R. de G. Dubosc, *Journal de Rouen*, 16 juin].

5888. — Leroy (Charles). Le Thuit-Simer (origine à 1789). Brionne, P. Amelot, 1927, in-4°, 14 pp.

5889. — Le Sergent (Abbé). Jeanne d'Arc à Rouen, impr. de la Vicomté, 1927, in-8°, 13 pp.

5890. — Levainville (M.-J.). Rouen pendant la guerre. *Les Presses Universitaires de France*, Paris, 1926, in-8°, 61 pp.

5891. — Le Verdier (Pierre). Une famille rurale. Histoire des Le Verdier. Rouen, Lainé, 1926, in-4°, 216 pp. — De la construction et réparation des églises dans l'ancien droit Normand. *Revue des Quest. Hist.*, avril 27, p. 333-341.

5892. — Macdonald (A.-J.). Lanfranc, a study of his life, Work and writing. Oxford, 1926, in-8°, 307 pp. [C. R. par H. Prentout dans le *Bull. Bibl. et critique de Norm.* avril 27, p. 243-245].

5893. — Marie (Abbé), † curé du Mesnil-Villemin, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 juin.

5894. — Mas (Emile). La Champmeslé, Marie Desmares, née à Rouen. Paris, Alcan, 1927, in-8°, 141 pp. portr.

5895. — Masson (André). L'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen. étude sur les vitraux par Jean Lafond. Paris, Laurens, 1927, in-8°, 96 pp. 45 grav. et 2 pl.

5896. — Maynial (Edouard). Flaubert et son milieu. Paris, Ed. de la *Nouvelle Revue critique*, 1927, in-12, 218 pp.

5897. — Noury (Dr Paul). A propos des raids transatlantiques, les premiers aéronautes, etc., *Journal de Rouen*, 16 juin.

5898. — Prentout (Henri). Guillaume le Conquérant, Légende et histoire, le chef d'armée et l'organisateur. Essai suivi d'une liste de ses compagnons. Caen, Lanier, 1927, in-8°, 78 pp. 1 pl.

5899. — Quenedey (Raymond). Les provinces de l'ancienne France. La France. La Normandie, Calvados. t. Ier [Recueil de documents d'architecture civile de l'époque médiévale au XVIIIe]. Paris, Coutet, 1927, in-fol. 70 pl.

5900. — Robert (P.-L.). Jean Revel (1848-1925). Rouen, Lainé, 1927, in-8°, 118 pp. [Ext. *Soc. d'Emul. de la Seine-Inférieure*].

5901. — Rouault de la Vigne a publié dans le *Journal de*

Digitized by Google

Rouen ce qui suit : *juin* 14 et 28, Une famille normande aux Pays Bas, en Belgique et aux Indes. Le général-major Le Cocq d'Armandville, Ses ancêtres originaires du Cotentin et le 11 *juin* La princesse Valdemar; — 22, Deux tombes oubliées du cimetière de Lisieux. Un maréchal de camp et une chanoinesse [Le Normand de Bretteville et sa fille Louise-Joséphine]; — 24, Les apothicaires rouennais (hist.); — *juillet* 8, Les descendants anglais et normands de deux compagnons de Guill. le Conq. : sir Thomas Giffard.

5902. — Rouen. C. R. des fêtes de Jeanne d'Arc à — le 29 mai et discours de MM. Dubreuil et Poincarré, *Journal de Rouen*, 30 mai.

5903. — Rousseau (Xavier). Les Houillères de l'Orne (hist.), *Journal de Rouen*, 20 juillet; le 22, inondations de l'Orne au temps passé; — le 28, Le pèlerinage de Saint-Christophe; le 29, La chapelle Saint-Nicolas d'Argentan.

5904. — Saint-Martin d'Aubigny [notes d'histoire locale], *Sem. Rel. de Coutances*, 30 juin.

5905. — Spalikowski (Ed.). Contes des rues et des sillons. Rouen, Defontaine, 1927, in-12, 192 pp.

5906. — Tabourier (Abbé). Silhouettes épiscopales [Jean d'Essay (1251-1274); Léonor Ier, II, III de Matignon et Claude de Morennes], Alençon, 1927, gr. in-8°, 36 pp.

4907. — Valdemar Vedel. Corneille og hans samdid. Copenhague, Gildendal [C. R. *Journal de Rouen*, 23 mai 27].

5908. — Verneuil (Eure). La tour grise, *Journal de Rouen*, 26 juin.

Indications spéciales par département.

Calvados : **5839**, 42, 43, 46, 47, 48, 50, 57, 62, 71, 78, 84, 86, 98, 99.

Eure : **5839**, 40, 41, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 64, 66, 67, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 81, 88, 92, 97, **5908**.

Manche : **5839**, 41, 42, 48, 50, 62, 78, 85, 93, **5901**, 04.

Orne : **5839**, 48, 50, 62, 78, **5903**, 06.

Seine-Inférieure : **5839**, 44, 45, 48, 49, 50, 61, 62, 65, 68, 69, 72, 76, 78, 80, 82, 83, 87, 89, 90, 91, 94, 95, 96, **5900**, 01, 02, 05, 07.

Le Gerant : G. Poussin.

Evreux, imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

ÉTUDES LEXOVIENNES

publiées par divers membres de la Société Historique de Lisieux

sous la direction de

Monsieur l'abbé G. A. Simon

Président de la Société

Il y a quelques années, M. Jean Lesquier, l'érudit remarquable, trop tôt enlevé à la science historique, avait eu l'idée de réunir sous le titre d'ETUDES LEXOVIENNES un certain nombre de travaux ayant pour objet l'histoire de Lisieux et du pays lexovien. Deux volumes ont déjà paru, qui, maintenant épuisés, sont fort recherchés par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale. Nous entreprenons un troisième volume qui, nous l'espérons, trouvera auprès du public, le même accueil que ceux qui l'ont précédé. Ce volume, grand in-4° de plus de deux cents pages, paraîtra vers le mois d'Octobre 1927. Il sera mis en vente pour le prix de VINGT-CINQ FRANCS, mais à tous ceux qui auront bien voulu souscrire, il sera laissé à VINGT FRANCS.

Les Etudes comprises dans le nouveau volume seront les suivantes :

LES CÉRAMIQUES GALLO-ROMAINES DANS LIEUVAIN, par M. le Dr Doranlo, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de la Société historique de Lisieux.

LE THÉATRE GALLO-ROMAIN DE NOVIOMAGUS, par M. l'abbé G. A. Simon, président de la Société.

FRAGMENTS D'UN CARTULAIRE DE St-PIERRE DE-LISIEUX, par M. R. N. Sauvage, archiviste du Département du Calvados, membre de la Société.

LA LISTE DES ABBESSES DE SAINT-DÉSIR DE-LISIEUX, par M. l'abbé G. A. Simon, président de la Société.

LES INSCRIPTIONS ET PEINTURES ANCIENNES DE SAINT-JACQUES-DE LISIEUX, par M. le baron de Moidrey, membre de la Société.

LES FORTIFICATIONS DE LISIEUX AU XVe SIÈCLE, d'après les notes de M. Jean Lesquier, ancien président de la Société.

LES TOMBEAUX DE SAINT-PIERRE-DE-LISIEUX, par M. V. Lahaye, président honoraire.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an. 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin. Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
d'Histoire, d'Archéologie et Littérature
DE NORMANDIE

36me ANNÉE — 6e LIVRAISON

NOVEMBRE 1927

Chanoine Porée : La Statuaire Normande : L'Atelier de Verneuil au Perche au XVIe siècle, 321. — Alfred Ruault : Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas à Capelles-les-Grands (*suite* et *fin*), 335. — Roblot-Delondre : Notes sur Hébertot (*suite*), 342. — R. Dubourg : Une famille d'Argentan : Les Lantour [1600-1915] (*suite*), 352. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 368. — René Herval : Sonnets, 372. — Bibliographie normande, 374. — Table des matières, 381.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
Henri DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1927

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915). *Correspondance et Souvenirs (suite)*, par M. DUBOURG.

Notes sur Hebertot, par Mme ROBLOT-DELONDRE.

A l'Université de Caen (1741), par M. le chanoine UZUREAU.

L'inscription du théâtre romain d'Evreux, par M. Jean MATHIÈRE.

Digitized by Google

La Statuaire Normande

L'Atelier de Verneuil au Perche

AU XVIe SIÈCLE

Lorsqu'on étudie l'histoire de l'art français au XVIe siècle, on ne peut manquer d'être frappé du prodigieux développement qu'il prit sous les règnes de Louis XII et de François Ier. C'est vraiment une renaissance artistique qui se manifeste à la fois sur les bords de la Loire, dans l'Ile-de-France, le Beauvaisis, la Champagne, la Bourgogne. La Normandie tient une place considérable dans ce renouveau des arts, et l'on peut dire qu'elle la doit, en grande partie, aux Mécènes généreux qui se plaisent alors à susciter et à encourager les artistes : les d'Amboise, les Le Veneur de Tillières, les Le Roux de Tilly, les d'Ecoville, les Duval de Mondrainville, les d'Estouteville, les Gouffier et bien d'autres encore.

Pris d'une noble émulation, les chapitres, les curés, les bourgeois, les couvents, les corporations s'associent à ce mouvement, et les cathédrales, les châteaux, souvent même les plus humbles églises, s'enrichissent d'œuvres d'art qui s'imposent à notre attention, parfois même excitent notre vive admiration. De Rouen à Gisors, d'Evreux à Tillières, d'Alençon à Caen, on voit surgir de nombreux ateliers d'imagiers, de huchiers, de sculpteurs-ornemanistes dont les œuvres pourraient servir de modèles, et inspirer plus d'un de nos artistes contemporains.

Verneuil au Perche, ville riche et populeuse, dotée de sept églises paroissiales et d'un important couvent de Cordeliers, fut l'un de ces foyers d'art au XVIe siècle; et comme, par une heureuse fortune, un grand nombre d'œuvres de sculpture subsistent encore dans un bel état de conservation, il est aisé de se représenter par la pensée, l'activité et la vitalité artistiques qui se pro-

Digitized by Google

longèrent, dans cette vaillante cité, pendant presque un siècle, et peuplèrent les églises de la région de tout un monde de statues. Qui pourrait dire, d'ailleurs, combien d'entre elles ont disparu, soit par les changements du goût et de la mode dans les siècles qui suivirent, soit par les destructions ineptes et sauvages de la Révolution ?

Toutefois, si les œuvres subsistent encore en grand nombre, les documents écrits font à peu près défaut. Que sont devenus les anciens comptes des trésoriers de la Madeleine, de Notre-Dame, de Saint-Laurent, de Saint-Jean et autres paroisses de Verneuil ? Où sont les minutes du tabellionnage du XVIe siècle ? Que de précieux renseignements ils auraient pu nous fournir sur les artistes, sur leurs œuvres, sur les devis et marchés passés par eux avec le clergé et les bourgeois de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe.

C'est la période active pendant laquelle la Normandie, délivrée du cauchemar de l'occupation anglaise, reprend pleine possession d'elle-même, se met à réparer ses églises, à en construire de nouvelles, à les décorer de retables, de vitraux et de statues. Des ateliers de maçons, d'imagiers s'ouvrent un peu partout ; dans les centres importants ils s'établissent à demeure ; car la besogne leur est assurée pour de longues années. De jeunes compagnons s'adjoignent aux chantiers, et bientôt la pratique, l'enseignement du maître les rendent habiles dans leur métier ; et c'est ainsi que de véritables écoles d'art local se fondent, vivent et se renouvellent à travers le XVIe siècle (1).

Lorsque vers 1465, les paroissiens de la Madeleine de Verneuil entreprirent de réédifier leur église, « ils commencèrent cette reconstruction par les deux extrémités à la fois ; d'un côté ils plantèrent hors-œuvre, contre le bas-côté méridional de la nef, une tour carrée qu'ils voulurent importante, son assiette le dit

(1) Nous ne croyons pas qu'il y ait eu beaucoup d'ateliers ruraux isolés. Une certaine unité de style, la ressemblance des types et les jets de draperies semblent bien indiquer que l'on taillait les statues dans un centre assez important pour que les imagiers pussent y gagner leur vie ; puis elles étaient expédiées de là aux curés de campagne, aux marguilliers ou aux pieux donateurs. C'est, du reste, le sentiment de R. Kœchlin et Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne meridionale au XVIe siècle*, 1900, in-4° p. 53.

Digitized by Google

assez; de l'autre, ils firent un vaste chœur, dont on admire encore l'ordonnance sobre et nerveuse et la perfection technique. Mais, cet effort accompli, tout fut arrêté, faute d'argent sans doute, et la tour demeura longtemps inachevée, atteignant à peine le quart de sa hauteur actuelle. Il n'est pas douteux, en effet, que l'étage inférieur de la tour soit du même temps que l'abside, du temps où la fabrique envisageait sans crainte les plus vastes desseins » (1).

La tour put néanmoins être continuée et achevée entre les années 1505 et 1525. grâce, en partie. aux générosités d'un éminent personnage, originaire de Verneuil, Artus Fillon, né en 1468, sur la paroisse de la Madeleine, chanoine d'Evreux en 1504, puis curé de Saint-Maclou et chanoine de Rouen. enfin évêque de Senlis en 1522. Il mourut le 25 août 1526 (2).

On peut considérer comme certain que Fillon amena à Verneuil quelques-uns des nombreux imagiers et sculpteurs ornemanistes qui travaillaient au commencement du XVIe siècle, à la cathédrale de Rouen (3), car il existe des analogies frappantes entre les statues de la partie haute de la tour de la Madeleine et celles du second étage de la tour de Beurre.

On peut remarquer, d'ailleurs, la grande importance que tient le statuaire dans la décoration de la tour de la Madeleine; quinze figures colossales se dressent sur les flancs de l'étage inférieur et vingt à l'étage supérieur. Parmi celles de la première catégorie, on remarque surtout des personnages de l'Ancien Testament : Adam et Eve, Caïn et Abel, Moïse, Judith, Esther, etc. A l'étage supérieur, on reconnaît saint Antoine ermite, saint Pierre, saint Jean l'Evangéliste, sainte Marie-Madeleine, le Christ en jardinier, sainte Marguerite, saint Laurent, sainte Barbe, saint Nicolas et

---

(1) L. Régnier. *Artus Fillon et la tour de la Madeleine de Verneuil*, 1911, in-8, p. 1.

(2) Sur ce personnage, voir Emile Picot, membre de l'Institut, *Artus Fillon chanoine d'Evreux et de Rouen puis évêque de Senlis* 1911, in-8.

(3) Artus Fillon fut reçu chanoine de Rouen le 3 décembre 1507; on le voit, le 8 août 1509 chargé, avec le chantre et un autre chanoine d'examiner quelles figures il conviendrait d'adopter pour l'ornementation du grand portail de la cathédrale de Rouen (Ch. de Beaurepaire. *Mélanges historiques et archeologiques*, 1897, p. 210)

Digitized by Google

un évêque dans lequel on a voulu, assez vraisemblablement, voir saint Taurin, et aux pieds duquel est un chanoine à genoux, portant un large surplis et l'aumusse canoniale; c'est évidemment Artus Fillon qui s'est fait représenter priant.

Toute cette statuaire. habilement traitée. est mouvementée et vivante. et L. Régnier a très justement fait remarquer la parenté qui existe entre ces statues et celles qui décorent le second étage de la tour de Beurre; « toutefois, ajoute-t-il, l'artiste qui a travaillé pour Verneuil est resté un peu inférieur au maître rouennais Tous les personnages d'allures moins fougueuses, mais cependant expressives, sont d'une facture plus souple et plus large ». (1)

Malheureusament les statues de Verneuil sont placées à une grande hauteur où il est bien difficile de les examiner, et l'on ne pourrait les étudier en détail qu'à l'aide de photographies de grande proportion.

Signalons encore les analogies que présentent ces statues avec celles de la tour de Saint-Martin de Laigle ; les mêmes artistes ont dû travailler à ces deux édifices; on pourra remarquer, notamment, la similitude qu'offrent, dans leur silhouette. le *Saint-Christophe* de Laigle et la belle statue qui se trouve à l'entrée du chœur de l'église de Notre-Dame de Verneuil.

Les travaux d'achèvement de la tour de la Madeleine peuvent se placer, avons-nous dit, entre les années 1505 et 1525; c'est également de cette période approximative que datent les belles statues que nous allons rencontrer dans les églises vernoliennes.

Parlons d'abord d'une œuvre capitale, la *Mise au tombeau* ou *Sépulcre* de la Madeleine, qui provient du couvent des Cordeliers (2), détruit à la Révolution. C'est un groupe en pierre composé de sept personnages de grandeur naturelle. Nous emprun-

(1) L. Régnier, *Artus Fillon*, etc., p. 16.

(2) « L'église des Cordeliers est grande mais n'offre à la vue rien de satisfaisant ni de beau; et si l'on en excepte le sépulcre de Notre-Seigneur qui est placé dans la muraille de la nef, à main droite en entrant, et dont les figures sont en relief et de grandeur naturelle, on n'y trouve rien qui frappe ni qui mérite l'attention. » *Histoire de la ville de Verneuil;* extrait du *Calendrier historique de 1750*. Cité par Bonnin, *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure*, 1845, in-12, p. 196. — Sur la Mise au tombeau dans l'art français, voir E. Mâle, *L'art religieux de la fin du Moyen âge en France*, 1905, p. 129-139.

Digitized by Google

tons à M. Paul Vitry la description qu'il en a donnée dans son ouvrage, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps* (1).

« La composition du *Sepulcre* de la Madeleine est exactement celle du groupe de Solesmes, plus simple encore et plus traditionnelle. Les deux disciples âgés sont des figures entièrement gothiques, celui de droite notamment, avec son grand manteau sans ornement, sa longue barbe régulière à mèches parallèles comme celle des porteurs de Tonnerre, avec son chapeau aux larges bords relevés semblables à ceux des prophètes de Dijon ou d'Albi. La Madeleine de droite, la tête nue et inclinée, ouvrant son vase de parfums d'un geste un peu gauche et embarrassé, est tout à fait semblable à certaines figures de Toulouse; elle n'a pas la hardiesse de mouvement de la Sainte Femme qui, à Solesmes, occupe la même place et fait le même geste. Un petit angelot pleureur portant une croix, qui se trouve à côté du sépulcre, est presque aussi voisin des anges du Puits de Moïse que de ceux de Michel Colombe. Mais, d'autre part, le Christ d'une sérénité et d'une beauté parfaite, nous rapproche singulièrement de l'art détendu de Solesmes. Quant à la Vierge, au saint Jean et à l'une des saintes Femmes, ils paraissent même aller au delà de l'adoucissement et de l'édulcoration légitimes.. Le saint-Jean est tout à fait bellâtre et fade, sans accent ni vigueur, et la Vierge se laisse aller de côté avec une sorte de veulerie langoureuse. Ce n'est plus l'abandon accablé de la mère douloureuse de Solesmes, c'est presque le geste d'une femme du monde qui s'évanouit; le visage est agréable, d'un joli modelé, d'une douceur extrême, mais sans aucune individualité, et incapable d'exprimer cette émotion intense, contenue et résignée qui nous a frappé ailleurs. »

La *Vierge de pitié*, c'est-à-dire tenant le Christ mort étendu sur ses genoux, a été bien souvent représentée par les imagiers de la fin du xve siècle et de la Renaissance (2). La Pitié de l'église de Notre-Dame est une œuvre profondément sentie et touchante dans sa simplicité. Les traits de la Vierge sont empreints d'une inexprimable tristesse; elle contemple silencieusement le visage inanimé de son Fils. La noble expression des figures, la souplesse

(1) Paris, 1901, p. 318 et 19.

(2) Sur les Vierges de pitié, voir E. Mâle. *L'art religieux à la fin du Moyen âge en France*. p. 122 à 128.

Digitized by Google

du corps du Christ, l'ampleur et la sobriété dans les plis des vêtements de la Vierge font de ce groupe l'une des œuvres les plus parfaites qui soient sorties de l'atelier de Verneuil (1).

Une autre *Pitié*, de plus grandes dimensions, se voit dans la petite église de Blandey (2); elle présente les mêmes qualités d'exécution, mais il est regrettable qu'une malencontreuse peinture moderne ait enlevé toute expression aux figures du Christ et de sa Mère.

L'église de Blandey possède en outre deux statues de provenance vernolienne, un *saint Aignan*, crossé, mitré, avec tunique à franges et chasuble à larges orfrois brodés et perlés; sa figure, vieille, un peu courte, avec nombreux méplats, est très vivante. Un *saint Louis*, en costume de l'époque Louis XII, figure imberbe, toque à retroussis fleurdelysée, manteau brodé de fleurs de lys agrafé sur l'épaule, manches à crevés et souliers épatés et déchiquetés ; il tient ses gants de la main gauche, la droite (refaite) soutenait la couronne d'épines qui a disparu. L'ensemble est fort original et des plus curieux pour les détails du costume ; il semblerait même que l'artiste se soit préoccupé de reproduire le portrait traditionnel du saint roi.

M. le chanoine Dubois, auquel on doit la restauration et l'agrandissement de l'église de Notre-Dame, y avait trouvé, un peu trop relégués dans des coins obscurs, un certain nombre de statues qui lui avaient paru, à juste raison, mériter d'être mises en meilleure place; il en avait également recueilli ou acheté d'autres dans la région environnante, tristement remisées ou même menacées de destruction; c'est ainsi qu'il parvint à réunir près d'une trentaine de statues, la plupart de grande proportion, qui font aujourd'hui le meilleur et le plus riche ornement de la vieille église (3).

La photographie, la gravure, les cartes postales ont déjà popularisé la plupart de ces statues; nous les décrirons donc succinctement.

---

(1) Ce groupe a été reproduit par L. Régnier dans *l'Album* (2e série) *de la Société des Amis des Arts de l'Eure*, 1902.

(2) Réuni à Roman, canton de Damville (Eure).

(3) Dans sa monographie de *l'Eglise de Notre-Dame de Verneuil*, Rennes 1896, in-4°. M. le chanoine Dubois a décrit la plupart de ces statues et donné leur provenance. De nombreux dessins accompagnent cette publication.

Digitized by Google

Saint Christophe s'appuyant sur un énorme bâton et portant l'Enfant-Jésus sur ses épaules (1); sa tête est enveloppée d'un linge, et il est vêtu d'une courte tunique serrée à la ceinture et d'un manteau. Sur la frange de sa tunique est inscrit le nom du saint en lettres fleuries. La statue mesure 2 m. 55. C'est une œuvre puissante et nerveuse, où l'influence flamande selon les uns, allemande selon nous, est sensible (2).

Saint Joseph en costume de compagnon charpentier, coiffé de la toque à retroussis, chaussé de hautes bottes, la sacoche à la ceinture, s'appuyant d'une main sur sa cognée et tenant de l'autre son bâton fleuri ; près de lui est l'Enfant-Jésus.

Saint Denis, représenté le crâne fendu, ses mains s'élèvent pour le soutenir ; une vive douleur se peint sur son visage. Le saint est revêtu de l'aube, de la tunicelle et d'une chasuble à plis superbes brodés d'un large orfroi fleurdelisé. Le sculpteur a placé le manipule au bras droit ; mais cette faute de rubrique n'enlève rien au mérite très grand de l'imagier (3).

Saint Martin, avec la mitre et le costume pontifical (4) ; la croix de sa chasuble est fort richement ornée; quant aux traits du visage, ils sont d'une gravité et d'une beauté vraiment idéales.

Sainte Suzanne. C'est, à notre avis, un œuvre exquise. La tête est couverte d'un léger voile retenu par un tortil perlé d'où s'échappe sa longue chevelure. La sainte porte, sur une robe serrée à la taille par une petite écharpe, un ample manteau qu'elle relève gracieusement de la main droite; sur le galon bordé de perles on lit ces mots, en capitales fleuries : SANCTA SUZANNA ORA PRO NOBIS. Les yeux sont fixés sur un livre ouvert à fermoirs. Les cheveux plantés très haut, et le front bombé rappellent le type mis à la mode par Anne de Bretagne.

---

(1) Voir Paul Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, p, 265, fig.

(2) Rapprocher le saint Christophe de Verneuil de celui qu'on voit près du croisillon méridional de la cathédrale de Cologne, et de la gravure sur bois d'Albert Durer, représentant *Samson terrassant le lion*. (B. 2.)

(3) Chanoine Dubois, *Eglise de Notre-Dame de Verneuil*, p. 85, fig.

(4) Cette statue avait les deux mains mutilées : lors de la restauration on a placé une petite église dans sa main gauche, et l'on en a fait un saint Martin, patron de la paroisse du Vieux-Verneuil, réunie à Notre-Dame. *Id.* p. 92, fig.

Digitized by Google

Nous devons signaler encore la statue de *saint Robert*, abbé; sa chape traînante est relevée sous le bras et retenue sur la poitrine par un beau fermail trilobé; sur l'orfroi de la chape on lit : SANCTE ROBERTE ORA PRO NOBIS; puis un *saint Grégoire le Grand*, en chape et coiffé de la tiare. Ces deux statues, fort mutilées, ont dû subir une complète restauration (1).

Deux autres effigies, *saint Philippe*, apôtre (2), et *saint Fiacre*, avec sa bêche, ont une allure moins originale, très belle néanmoins, avec les plis de leurs vêtements et la longue barbe qui encadre leur visage. Enfin, *saint Benoit* encapuchonné dans son froc, à la physionomie douce et grave, et *saint François d'Assise* montrant les stigmates de ses mains.

La plupart de ces statues présentent entre elles une étroite parenté, non seulement par leur style plein d'ampleur et par la maîtrise du ciseau, mais aussi par certains détails de costume, comme les larges galons perlés à broderies fleurdelysées ou à lettres fleuries, ou bien encore par ce nœud formé d'une lanière effilochée à l'extrémité, que l'on remarque au manteau de *saint Christophe*, de *sainte Suzanne*, et aux manipules de *saint Denis* et de *saint Martin*.

Une statue mérite une mention particulière, c'est celle de *saint Jacques le Majeur*, assis, recevant des mains d'un ange le chapeau de pèlerin. Cette belle effigie, restaurée de façon un peu fantaisiste, provient de l'ancienne église de Saint-Jacques de Verneuil. M. le chanoine Dubois en fit l'acquisition en 1898 : elle était alors dans le plus triste état. L'usage voulait jadis que les pèlerins, avant de partir pour Saint-Jacques de Compostelle, reçussent le bourdon et le chapeau devant la statue du saint patron de la Galice. Les pèlerins de Saint-Jacques formaient, à Verneuil, comme dans beaucoup d'autres paroisses, une confrérie qui comptait de nombreux associés (3).

---

(1) Voir chan. Dubois, *Eglise de Notre-Dame de Verneuil* p. 87.

(2) Son nom est gravé sur la bordure de son vêtement. Notons encore, en passant, deux bustes-reliquaires, en bois, grandeur naturelle, d'un saint à longue barbe, et d'une sainte coiffée d'une guimpe et d'un voile : les traits de cette dernière ont une grande finesse d'expression, malgré la polychromie moderne qui les deshonore l'un et l'autre.

(3) Le musée de Beauvais possède une très belle statue de saint Jacques le Majeur en costume de pèlerin, rappelant celle de Verneuil.

Digitized by Google

L'église de Notre-Dame possède encore quelques autres statues de la même époque, mais de proportions moindres.

Sainte Barbe, au visage d'une angélique douceur, adossée à une tour, tenant un livre ouvert et une palme. Elle est vêtue, par-dessus sa robe, d'un long justaucorps à plastron boutonnant sur le côté, et orné au col et sur la poitrine d'un large galon perlé. Sur la bordure de son manteau on lit, en lettres fleuries : SANCTA BARBARA ORA PRO NOBIS.

Sainte Christine, les mains liées derrière le dos, ses vêtements retombés laissent voir son corps percé de flèches.

Enfin, *saint Laurent,* diacre ; la draperie est sobre et assez savamment jetée, mais la tête manque absolument d'expression, on y a vu l'œuvre d'un débutant (1).

A cette longue série de statues de pierre, il convient d'ajouter un spécimen de la sculpture sur bois, du même atelier et qui constitue une œuvre des plus curieuses à tous égards.

Sainte Anne est figurée debout, vêtue d'une robe découpée carrément à la poitrine et emprisonnant les nombreux plis de la guimpe qui enserre le menton (2). La tête est couverte d'un voile; un ample manteau se rabat en capuchon ; des traces de polychromie, avec de gros fleurons dorés, chatironnés de noir, s'aperçoivent çà et là. Mais ce qui donne à cette statue un caractère singulier et peut-être unique, c'est la présence de la petite Marie, sortant du sein de sa mère à travers les vêtements; ses longs cheveux dorés et bouclés s'épandent sur ses épaules, tout son corps est environné de rayons. Cette sainte Anne, qui appartint longtemps au chanoine Dubois, se trouve maintenant au musée d'Art normand, à Rouen (3).

Sur la confrérie de Saint-Jacques et les curieux usages qui s'y observaient, voir chan. Dubois. *L'Eglise de N.-D. de Verneuil,* p. 73-76, et Société des amis des arts du dép. de l'Eure, *Album artistique et archéologique*, deuxième série, 1902, p. 13 (article de L. Régnier).

(1) Chan. Dubois, *Eglise de Notre-Dame de Verneuil* p. 90.

(2) C'est identiquement la coiffure de la Vierge dans la *Piéta* de Blandey.

(3) M. Dubois l'avait trouvée à Boissy-le-Sec, canton de la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Cf. Chanoine Porée, *Note sur une statue de sainte Anne de l'atelier de Verneuil au Perche.* Macon, 1901, in-8 et *Une statue de sainte Anne au musée d'art normand*, par G. Dubosc

Digitized by Google

Il existe aussi dans l'église de la Madeleine de Verneuil plusieurs statues de l'époque de celles qui précèdent, mais elles sont loin de valoir le superbe groupe de la *Mise au tombeau*.

La Vierge portant l'Enfant Jésus. Une large couronne fleuronnée repose sur sa tête; elle relève sur son bras droit son manteau au large galon perlé, dont l'ampleur et la beauté des plis rappellent la *sainte Suzanne* de Notre-Dame.

Sainte Marguerite. Ses traits reproduisent, avec plus de lourdeur, la jolie *sainte Barbe* de l'autre église. A remarquer l'aiguillette bouclée que nous avons signalée dans le *saint Christophe*, le *saint Denis*, le *saint Martin*, et la *sainte Suzanne*; c'est comme une signature, ou du moins une marque d'atelier.

Saint Georges terrassant le dragon. L'attitude du cavalier est assez gauche, mais son armure de plates et le harnachement du cheval sont fort intéressants à étudier.

Saint Roch, relevant sa cape et montrant la plaie de sa cuisse : près de lui l'ange qui le guérit. Le saint s'appuie sur son bourdon de pèlerin : à son cou est suspendu un gros chapelet.

Saint Grégoire le Grand, en chape, coiffé du trirègne et tenant un livre à fermoirs; figure grave et sévère qui se rapproche du beau saint Martin de l'église de Notre-Dame.

Il est évident que toutes ces statues, que nous venons d'énumérer, sont sorties de l'atelier vernolien qui travaillait au premier tiers du XVIe siècle. On y remarque une réelle unité de style, les similitudes frappantes dans le jet des draperies et dans plusieurs détails de costume. Une certaine inégalité dans l'exécution, que l'on observe dans plusieurs statues, n'a rien d'étonnant; elles ne sont pas l'œuvre d'un seul artiste. Des compagnons plus ou moins habiles travaillaient sous la direction du maître.

A ce sujet, nous citerons les réflexions suivantes qui, pour se rapporter à une autre région, ne s'appliquent pas moins fort bien aux imagiers vernoliens. « La tâche du maître — et c'était en quoi se manifestait surtout sa maîtrise — devait consister à ima-

---

(*Journal de Rouen* du 30 janvier 1914), et dans le même *Journal* une lettre de M. Henri Paulme du 14 février 1914. adressée au directeur du *Journal de Rouen*. On peut aussi consulter : *L'Eglise de Thissey* (*Jura*), par M. l'abbé Brune, qui décrit (figure) une statue de la Sainte Vierge, du XVIIe siècle, analogue à la sainte Anne de Verneuil. *Bulletin archéologique*, 1896).

Digitized by Google

giner les modèles; il les créait à sa fantaisie, et s'ils étaient goûtés, l'atelier ne tardait pas à les répéter au gré des clients; ils devenaient des poncifs dont tout bon compagnon était à même de tailler une nouvelle réplique. Mais ces modestes collaborateurs, il faut le dire à leur louange, ne se bornaient pas à une imitation servile : toujours ils ajoutaient quelque trait de leur façon, car nous ne croyons pas que, dans toute la sculpture troyenne, il existe deux monuments identiques, et c'est là ce qui donne à la fois son unité et sa variété à l'école. Quelque important, quelque prépondérant même que fût, dans une telle organisation, le rôle du maître, on ne saurait ne pas tenir compte du travail de ses interprètes; et c'est pourquoi nous les avons associés à lui en considérant toujours l'œuvre commune de l'atelier et non le seul ouvrage de son chef. » (1).

L'atelier d'imagiers vernoliens, qui avait travaillé avec tant d'activité pendant le premier tiers du XVIe siècle, s'était trouvé presque entièrement renouvelé vers 1540. Depuis lors, les idées avaient marché et le goût avait changé. La simplicité et la naïveté d'inspiration des artistes de la génération précédente n'étaient plus de mode, depuis que l'école de Fontainebleau avait introduit des formes nouvelles qui étaient comme une traduction, une adaptation à l'esthétique du jour de l'art romain antique. Les écoles provinciales avaient suivi le mouvement avec plus ou moins d'enthousiasme, et le temps approchait où ce qui pouvait subsister de ces anciens ateliers locaux allait bientôt être absorbé par l'académisme classique du XVIIe siècle.

Il y eut donc encore des imagiers à Verneuil après 1550, et c'est à cette seconde génération d'artistes qu'il convient d'attribuer quelques bonnes statues en bois que les églises de la ville ont eu la bonne fortune de conserver jusqu'à nos jours.

A la Madeleine, la *Vierge, saint Jean et sainte Madeleine au pied de la croix*; à Notre-Dame deux petits *Prophètes tenant des phylactères*, et qui sont vraiment une œuvre hors de pair. On peut ajouter à cette série, trop courte en vérité, un buste de *sainte Madeleine*, les bras croisés sur la poitrine et pleurant de véritables larmes; il avait conservé son ancienne polychromie et devait for-

(1) Raymond Koechlin et Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes*, etc. p. 97.

Digitized by Google

mer la partie supérieure d'une statue que l'on avait sciée : elle ressemblait absolument, du reste, à la Madeleine agenouillée du calvaire de l'église de la Madeleine que nous venons de citer. Ce buste avait été acheté par le chanoine Dubois.

Ce qui caractérise ces dernières statues, c'est l'emploi dans les vêtements de plis multipliés et comme mouillés, s'appliquant étroitement sur le corps. Le sculpteur s'est visiblement inspiré soit de dessins de l'école de Fontainebleau, soit du style imité de l'antique que Jean Goujon avait mis en vogue dans des bas-reliefs du jubé de Saint-Germain l'Auxerrois et ses Nymphes de la Fontaine des Innocents, à Paris. Ces plis, multipliés à l'excès, on les retrouve aux Sépulcres de Pontoise et de Saint-Mihiel, et à Solesmes dans les groupes de la Pâmoison et de la Mort de la Sainte Vierge.

Nous disions, en commençant, que si les œuvres des sculpteurs Vernoliens étaient encore nombreuses, les documents écrits étaient infiniment plus rares. Nous n'avons, en effet, rencontré qu'un seul nom d'imagier : Gabriel Lhoste. Il en est question dans deux documents d'ordre différent.

Le premier est un registre du tabellionnage de Bailleau-l'Evêque, conservé aux Archives d'Eure-et-Loir. Dans ce registre qui va du 2 novembre 1533 au 31 janvier 1538, figure un marché passé par Gabriel Lhouste, tailleur d'images à Verneuil (1), avec Claude de la Fédédie, dame de Lévéville (2), « pour faire par le dit Lhouste une ymaige et figure de Nostre-Dame de Pitié de la hauteur de trois pieds, de bonne pierre de Mellerault, qui sera assise sur une roche de pierre, ayant les mains jointes, sur ses genouilz tiendra son fils, la figure de Notre-Seigneur; et son manteau qui aura deulx doiys de largeur et au boult dudit manteau inscript de lettre romaine ou feillaige comme il appartient à tel ouvrage. Item une imaige de Magdeleine qui sera aux pieds de Nostre-Seigneur, tenait en sa main une boitte demie ouverte, de hauteur convenable audict ymaige de Nostre-Dame, ayant un genoil sur la dicte

(1) Stanislas Lami, dans son *Dict. des sculpteurs de l'Ecole française du Moyen âge à Louis XIV*, 1898, p. 365, a signalé le marché de Gabriel Lhouste, mais il a fait erreur en plaçant Verneuil, son domicile, à Verneuil (Indre et Loire).

(2) Levéville était un fief sis en la paroisse de Bailleau-l'Evêque, canton (nord) de Chartres.

Digitized by Google

roche, habillée de telz habitz qu'il appartient d'antique. Item, ung ymaige de saint Jehan l'Evangéliste, estant à la teste Nostre-Seigneur, tenant en ses mains un chappeau d'espines, ayant ung génoil sur ladicte roche, habillé de telz habillements qu'ils appartient, et son manteau à demy sur luy bourdé de lettre romaine ou de feuillaige gravé comme il appartient. Item, une croix de boys platte estant derrière Nostre-Dame, de haulteur par-dessus ladict ymaige de deulz pieds et demy. Et sera tenu ledict Lhouste de tailler un rainceau de vigne garny de grappes et de feuillage de vigne au soubassement » (1).

Ce groupe était sans doute destiné à orner une chapelle joignant l'église de Bailleau-l'Evêque que Claude de la Fédédie avait été autorisée à faire construire, par Jean Aubonin curé de Bailleau-l'Evêque et les habitants du dit lieu. Cet acte est de 1532 ou 1533 (2). Des informations que nous avons prises il résulte que l'œuvre de Gabriel Lhoste n'est plus à Bailleau-l'Evêque, ni à Levéville (3) mais nous pouvons nous en faire quelque idée par la *Piéta* de l'église de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre) (4) et celle de Notre-Dame de Joinville (Haute-Marne) (5) représentant la Vierge tenant le Christ mort sur ses genoux, accompagnée de la Madeleine et de saint Jean.

La *Piéta* de Bailleau-l'Evêque était, sans doute, une œuvre de jeunesse du sculpteur, car vingt-cinq ans plus tard, dans le « Registre de la Confrérie de l'Assomption dans l'église de Notre-Dame de Verneuil », nous retrouvons le nom de « Gabriel Lhoste, tailleur d'images », roi de la confrérie en 1558. Cette famille était depuis longtemps fixée à Verneuil, et en 1578, nous voyons un Philippe Lhoste, peut-être fils de Gabriel, chapier en l'église de Notre-Dame, et chapelain de la Confrérie de l'Assomption (6).

Gabriel Lhoste ne serait-il point l'auteur des statues en bois, d'un faire si personnel, et où l'on sent, à distance, l'influence de

(1) Archives de l'Eure-et-Loir, série E, 2200 (*Invent. sommaire*, p. 257-58).

(2) Id., E, 2198.

(3) Lettre de M. le Curé de Montiers, du 21 juillet 1913.

(4) *Nevers et Moulins* par J. Locquin (Villes d'art célèbres) p. 97, fig.

(5) E. Mâle, *L'art religieux à la fin du Moyen âge*, p. 127, fig.

(6) Archives paroissiales de Notre-Dame de Verneuil.

Digitized by Google

l'école de Jean Goujon et de Germain Pilon? Nous ne pouvons l'affirmer, mais nous sommes porté à le croire. La date de 1558 s'accorderait bien avec le style des dernières statues vernoliennes.

M. André Michel a donné des imagiers de Verneuil une appréciation exacte et vraiment définitive; je ne saurais mieux faire que de la reproduire à la fin de cette étude.

« A Verneuil, un atelier — qui se prolongea et se renouvela jusque vers le milieu du XVIe siècle — exécuta un grand nombre de statues de saints dont quelques unes conservées à l'intérieur de Notre-Dame et de la Madeleine, et de provenances diverses, sont, pour l'ampleur et la franchise de la facture parmi les meilleures des débuts du XVIe siècle, en dehors de toute influence italienne. Partout, dans l'inégalité du talent des imagiers, dans la variété des styles, tantôt imprégnés d'influences traditionnelles, tantôt émancipés des vieilles disciplines et allégés des lourdes draperies et des formes trapues, c'est la même bonhomie savoureuse, le même accent de vérité » (1).

Chanoine Porée.

(1) *Histoire de l'art*, tom. IV, 2e partie, p. 586-87.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS-DE-MAUPAS

à Capelles-les-Grands (Eure)

(suite et fin)

Qu'on écrive Fresney, Fresnay, Fresnai ou même Fresne avec une légère altération, il n'y a pas lieu, selon nous, de faire de distinction, il s'agit toujours du même fief; la difficulté ne porte pas sur l'identification mais sur la situation. Le chef-mois ou chef-lieu du fief se trouvait, croyons nous, à l'endroit qui est encore nommé aujourd'hui « Fresnai » et constitue un hameau dépendant de Broglie. Le premier avril 1726 Messire François de Broglie vendait à Messire Louis de Vermalle, lieutenant de cavalerie à la suite du Régiment du Roy le « fief noble, terre et seigneurie de Fresney sis dans la paroisse de Saint-Martin de Chambrais » pour la somme de 2.000 livres, en retenant le domaine non fieffé.

Sans doute cette seigneurie avait été très anciennement démembrée et un grand nombre de ses dépendances disséminées sur les paroisses de Capelles, Grandcamp et Saint-Victor de Chrétienville avaient été aumônées au prieuré de Maupas. Voici ce qu'écrivait le prieur dans un de ses Mémoires à l'occasion de son procès contre le seigneur de Capelle Chaumont :

3° Le fief ou ajnesse du Fresney qu'on suppose avoir fait partie des biens du dit seigneur de Capelles, car on ne voit point qu'il lui ait appartenu; on ignore par qui il a été aumôné à l'abbaye de Lyre ou de qui il a été acquis; quoiqu'il en soit, ce fief situé à Capelles et dans les paroisses voisines contient 112 acres.

D'ailleurs si notre Prieuré possédait une bonne partie des tenures du fief primitif de Fresney, cette seigneurie avait quand même continué à conserver une existence propre et indépendante, ainsi qu'en fait foi un acte du 10 janvier 1653 ainsi conçu :

Du procès prêt à juger en la vicomté de Chambrais, entre Me Pierre

Digitized by Google

le Portier receveur de la seigneurie de Maupas, et Me Robert Beutier receveur de Fresnay, touchant les treizièmes respectivement prétendue d'une pièce de trois vergées de terre faisant partie des héritages décrétés en la dite vicomté sur Pierre Gueroult fils Yves, instance de Me Pierre le Jardinier lesquels receveurs présents ont fait accord par lequel le dit Bautier receveur de Fresnay recongnoissant que les dites trois vergées de terre mentionnées au procès relevent de la dite seigneurie de Maupas, a présentement rendu les dits treizièmes qu'il avait touchés à l'effet du dit décret, au dit receveur de Maupas qui s'en est tenu à content et satisfait et par ce moyen ils se sont quittés de part et d'autre des despens du dit procès, en recongnoissant par le dit Bautier qu'il n'a pu justifier par aucun titre que les dites trois vergées de terre relèvent de la seigneurie de Fresnay, au contraire par les adveux et aultres pièces communiquées par le dit sieur Le Portier il s'est trouvé qu'elles relèvent de la dite seigneurie de Maupas aux ainesses mentionnées aux dites pièces... Fait le 10 janvier 1653.

Matthieu Poëtevin rendait aveu en 1785 à Messire de Foucques de Beauchamps, parent des de Foucques de le Pilette de la paroisse de Capelles, pour le fief de Bellemare sis à Plainville, qui relevait de la seigneurie de Caorches. (Charpillon, Dictionnaire des Communes de l'Eure.)

A la date du 28 avril 1785 Matthieu Poëtevin donnaît sa procuration pour résigner le prieuré de Maupas entre les mains de Notre Saint-Père le Pape, en faveur de dom Georges-François Berthereau, prêtre, religieux profès de l'Ordre de Saint-Benoit, prieur du prieuré simple et régulier de Notre-Dame des Chaises au diocèse de Sens, demeurant en l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris. Le seigneur résignant se réservait toutefois une pension viagère de quatre mille livres sur les revenus du prieuré de Maupas. Fait et passé en la demeure du sieur abbé Poëtevin à Mortagne, paroisse de Sainte-Croix, succursale de Saint-Germain de Loisé.

Le 23 mai 1786 François Berthereau obtenait des lettres de provision du dit bénéfice de Maupas, qui avait été accordé précédemment en commende au sieur Pœtevin, mais qui, après lui, devait rentrer en règle.

C'est à la date du 18 août de la même année 1786 que François Berthereau prenait possession du prieuré de Maupas, en présence de Messire Jean-Baptiste Lefebvre, prêtre curé de la première portion de la cure de Capelles, Messire Edme Dubois prêtre

Digitized by Google

curé de la deuxième portion, Messire Jacques Hardouin prêtre desservant le dit prieuré de Maupas, Me François Pivalle, conseiller du roy, assesseur de la ville et communauté de Bernay, y demeurant paroisse de Sainte-Croix, dom Pierre Savolle, prêtre religieux profès de l'Ordre de Saint-Benoit, prieur de l'abbaye de Molosme au diocèse de Langres, y demeurant, dom Louis-Philippe Berquesse, prêtre religieux du même Ordre, procureur de l'abbaye de Notre-Dame de Bernay, et autres témoins. (Insinuations ecclésiastiqees du diocèse de Lisieux, Tome V).

Dom Berthereau fut un historien de grande valeur. Professeur de grec et d'hébreu il fut attaché à la rédaction du Recueil des Historiens de France et enfin chargé de préparer un Recueuil des Historiens des Croisades. Il laissa après lui un véritable travail de « Bénédictin »! et les trente et un volumes restés manuscrits de ses œuvres sont conservés à la Bibliothèque Nationale.

Notre Prieuré de Capelles ayant maintenant à sa tête un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, rentrait de nouveau sous une règle monastique, mais nous sommes arrivés à la veille de la Révolution, qui allait faire table rase du passé.

En 1791 la chapelle fut désaffectée de l'exercice du culte, puis peu à peu le logis prieural, d'ailleurs en fort mauvais état et toutes ses dépendances, la remise, le grenier, l'écurie, la maison de ferme, la grange, en un mot tous les anciens bâtiments dont il est fait mention dans les baux, furent rasés à fleur de terre; il n'en reste plus aujourd'hui pierre sur pierre.

Quant aux propriétés foncières si considérables du prieuré, elles furent peu à peu morcelées et vendues à divers, mais, chose curieuse, lorsque le Décret du 16 juillet 1790 proposa aux Municipalités l'aliénation des biens d'Eglise, qui avaient été mis à la disposition de la Nation par le Décret du 17 mars 1790 de l'Assemblée Constituante, l'administration municipale de Capelles refusa avec quelque dédain, semble-t-il, en deux lignes, l'offre qui lui était ainsi faite :

Ce jourd'huy, dimanche 19 septembre on a délibéré sur la question de savoir si la Municipalité réclamerait tout ou partie des biens nationaux situés dans cette paroisse; il a été unanimement décrété de n'en réclamer aucun.

Pour rencontrer un acte effectif d'acquisition de terres ayant

Digitized by Google

appartenu au prieuré, il nous faut faire un emprunt aux délibérations d'une commune voisine, Grandcamp, où pourtant le « civisme républicain, » nous le savons, n'était pas des plus ardents, mais dont pourtant la Municipalité envoyait à M. de Bonneville. député du Département de l'Eure à l'Assemblée Nationale, l'adresse suivante :

Nous officiers municipaux de Grandcamp, en exécution de la délibération prise par le Conseil général de la commune le dimanche 29 août dernier et conformément à l'autorisation qui nous est donnée, déclarons que nous sommes dans l'intention de faire, au nom de notre commune, l'acquisition des domaines nationaux, dont la désignation suit : scavoir 24 acres de terre ou environ labourables tout en un tenant sises en cette paroisse à l'exception d'un acre et demie faisant partie des dites 24 acres étant sur celle de Capelles, lesquelles 24 acres de terre font partie d'autres fonds appartenant ci-devant au prieuré de Maupas dont le chef-lieu est situé en la paroisse de Capelles, paroisse voisine, et font partie du bail passé par le sieur abbé Pœtevin, prieur dudit prieur régulier simple de Maupas devant les notaires de Lisieux, desquelles 24 acres nous ne pouvons désigner le produit annuel, vu qu'il est confondu avec le surplus des biens affermés composant le dit prieuré de Maupas.

L'achat était réalisé à date du 26 septembre 1790 pour le prix de 24.624 livres, 6 sols et 6 deniers.

Plus tard nous voyons qu'un habitant d'Orbec est qualifié de « propriétaire de la ferme de l'ancien prieuré de Maupas située sur le territoire de Capelles. » Nous ne savons dans quelles conditions cette aliénation avait eu lieu.

Nous lisons enfin à nos Registres communaux que le 2 février 1791 se tint une réunion de la Municipalité de Capelles « en la chapelle de Maupas, sur la réquisition du procureur de la commune (le curé Lefébure !) assisté du Corps Municipal, pour faire un Répertoire des ornements, meubles, titres et papiers ayant appartenu au cy-devant prieur de Maupas et déposés dans la commode derrière l'autel de la dite chapelle, dont est desservant Messire Jean Godel prêtre : « Derrière l'autel servant à usage de sacristie s'est trouvée une commode en bois de chêne, posée contre le derrière de l'autel et qui lui sert de fond, etc.,etc... »

Suit l'énumération d'un bien chétif mobilier, dont on se plait à souligner parfois l'état de délabrement et de vétusté. Vraiment

Digitized by Google

c'est une triste page de l'histoire de Maupas et on ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine mélancolie (*sunt lacrymæ rerum !*) en songeant que ces « biens nationaux » furent vendus et dispersés aux enchères publiques, car on croit voir en quelque sorte s'en aller ainsi par lambeaux et s'envoler comme les feuilles mortes au vent glacial de l'automne, les pauvres débris d'un lointain passé qui, là et ailleurs, n'avait été ni sans utilité, ni sans grandeur ; en effet, une grande partie de nos traditions nationales est faite de ces vieux souvenirs.

Telle fut la fin d'un Prieuré dont le rédacteur de son Cartulaire célébrait au commencement du XIIIe siècle la naissance sur le mode dithyrambique. Si les religieux bénédictins étaient parvenus à se réinstaller paisiblement à Maupas, qui sait si l'un de ces moines studieux de la fameuse Congrégation de Saint-Maur, célèbre par ses immenses travaux historiques, n'eût point entrepris un jour de continuer l'œuvre de son confrère de l'an 1217 et d'écrire sur son Prieuré, avec plus de talent et de documentation, car le Cartulaire de Maupas et le chartrier de Lyre existaient alors au complet, l'opuscule que nous avons nous-même esquissé? On ne peut que le regretter : *habent sua fata libelli !*

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Du vingt cinquième jour d'avril 1692, Nous Robert Galloys, notaire garde notes royal à Chambrais, de la réquisition de Messire Blaise de Lorencher, Conseiller du Roy, Aumosnier de son Altesse royale Mademoiselle, Docteur de Sorbonne, ancien Chanoine de l'Eglise de Paris, à présent prieur du Prieuré de Maupas, nous sommes transporté en la paroisse de Capelles, au manoir du dit Prieuré de Maupas et là estant en la présence du révérend Père dom Augustin Collet, prieur de l'abbaye de Lyre, et de révérend Père dom Honorat Oudineau, procureur de la dite abbaye, avons fini de faire la description de l'estat en lequel est de présent l'église du dit prieuré de Maupas, et estant entré dans la dite église, les dits sieurs de Lorencher et révérends Pères nous ont fait remarquer que la porte principale de l'église est tout à jour, les animaux de la basse-cour y pouvant entrer de toutes parts, une grande ouverture au dessus de la dite porte, d'où les vents et la pluye corrompent le gros mur et font mille désordres dans la dite église, que le pavé de la dite église est tout corrompu et pourry

Digitized by Google

par la grande humidité, y ayant souvent de l'eau qui provient de ce que le terrain de l'église est plus bas que celuy de la cour, deux petits authels tout en pierre profanés et à demy renversés et ruinés depuis un grand nombre d'années, des anciennes chaises toutes pourries et en pièces par leur caducité, et dont le reste qui existe menace ruine imminente, un ancien monument du Sépulcre, où il y a plusieurs nudités et des figures honteuses, et dont le peuple mesme s'en trouve scandalisé, et dont il n'y a pas une figure entière, le rétable du maître-autel n'ayant pas une figure entière, le crucifix, Saint-Jean et la Vierge sans teste, enfin le lambry de la voûte tout prest à tomber, endommagé, menace ruine par les trous et ouvertures en toutes parts, deux petites portes qui menacent ruine et dont l'une respond sur l'autel, en sorte que le célébrant n'y peut officier en sûreté et l'autre inutile et incommode, tous les murs de la dite église sont pourris et la plupart tous verts par la grande humidité, les vitres des fenestres rompues en plusieurs endroits, le clocher de la dite église à réparer de couverture presque entière estant une nécessité pour l'utilité de la charpente ; après quoy les dites sieurs religieux, prieur et procureur, auroient prié le dit sieur abbé de Lorencher, nouveau prieur titulaire de vouloir exercer et répandre sa charité sur le lieu saint et de faire toutes les réparations cy-dessus nécessaires et toutes autres choses suivant sa charité et prudence, à l'esgard des deux petits authels de les faire abattre comme inutiles et de faire reboucher les deux petites portes (cette dernière phrase insérée en marge a été ensuite rayée), sans oublier les ornements nécessaires pour la célébration des divins offices, dont elles est entièrement démunie, à laquelle prière le dit sieur abbé de Lorencher a bien voulu entendre, sans pour ce y pouvoir estre contraint, ny obligé, ny préjudicié à poursuivre ses prédécesseurs et tous autres obligés aux dites réparations, à quoy il demeure réservé. Dont des tout ce que dessus nous dit Galloys avons accordé acte au dit sieur abbé de Lorencher et sieurs religieux pour valoir et servir à telle fin que de raison, aux présences de Me Claude de Lamare demeurant en la paroisse de Capelles et Guillaumes Mangeot de la paroisse de Collombe, lecture faite.

Signé : Lorencher, Frère Augustin Collet, prieur de Lyre, Frère Honorat Oudineau, De Lamare, Guillaume Mangeot, Galloys.

Alfred Ruault.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE CAPELLES

et de ses successeurs

Raoul de Capelles époux de Geneviève

- Guillaume de Capelles, mort vers 1221-22, époux en deuxièmes noces de Nicole de Meules.
  - Agnès de Capelles, fondatrice du prieuré de Maupas, morte à Pâques 1222, épouse de Guillaume de Wistenval. remarié à la sœur de Guillaume de Rupierre (Edes) de Rupetra (1230).
- Cécile de Capelles, épouse de N... de la Pommeraye.
  - N... de la Pommeraye, épouse de Guillaume de Friardel, qui a possédé une partie du fief de Capelles, Gilbert et Guillaume de la Pommeraye ayant dû mourir sans postérité et leur sœur en ayant hérité.
    - Guillaume de Friardel (charte de 1275).
    - Catherine de Friardel, épouse de Guillaume de Drouais, d'où
      - Crespin de Drouais, prêtre, curé de Moisville, qui possèda le fief de Capelles et après un long procès avec Maupas, finit par lui reconnaitre tous les dons de ses ancêtres (1296).
        - Jean d'Esgreville, possesseur du fief de Capelles, au droit de sa femme, héritière de Crespin de Drouais.
  - Gilbert et Guillaume de la Pommeraye (charte de 1218).
- Pétronille de Capelles, épouse en premières noces de Raoul de Louveau (1224), en deuxièmes noces de N... Le Villain.
  - Isabelle la Villaine (charte de 1235).

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

La Paroisse de Saint-André d'Hébertot.

Lorsque je pris possession du château d'Hébertot en novembre 1908, j'allais présenter mes respects à M. l'abbé Pellerin, curé de Saint-André d'Hébertot; en causant nous reconnûmes notre goût commun pour l'histoire et l'archéologie locales.

Peu après j'appris le décès de M. le Curé et le don qu'il me faisait d'un *Mémoire* redigé par lui relatant ses recherches sur la paroisse, pour le joindre au chartrier du château; il en avait laissé quelques abrégés à divers habitants du pays, mais ces derniers manuscrits incomplets n'ont aucun intérêt.

Le manuscrit principal traite des origines plus ou moins fabuleuses des Hébertot, dont il n'y a pas à tenir compte, non plus que de celles du château d'Hébertot ou plutôt de celles d'un château ducal antérieur au château actuel qui n'a jamais existé, la preuve reposant sur une interprétation erronée d'un document du XIIIe siècle.

Les chapitres traitant de la topographie d'Hébertot, des mœurs des habitants aux différents siècles sont fort intéressants, mais ne cadrent pas dans cette étude, pas plus que l'historique de la famille des Nollent, seigneurs de Fatouville et d'Hébertot.

Nous ne retiendrons donc de ce manuscrit que la partie concernant la paroisse. La rédaction fait admettre que le manuscrit a été composé d'après des documents anciens qui n'existent plus, mais que Monsieur l'abbé Pellerin a consultés et a du même avoir en sa possession, son appréciation de l'écriture de l'antiphonaire de Florent Bataille en fait foi. Une enquête m'a obligée d'admettre comme véridique le récit de la mise au feu de nombreux *vieux papiers* trouvés dans la pauvre succession de M. le Curé dont le déménagement fut opéré par des héritiers fort éloignés ne s'intéressant nullement aux travaux du prêtre.

Digitized by Google

Pendant les années suivantes je me mis à dépouiller le chartrier du château ce qui me permit d'en extraire de nombreux renseignements concernant la paroisse. mettant au point les rapports entre le Prieur des Prémontrés, desservant la cure de Saint-André d'Hébertot et le seigneur de Fatouville-Hébertot : dons de terre à l'occasion de fondations pieuses, échanges de terre, contestations sur des sujets divers, etc.

Il est de toute nécessité de détruire les légendes qui, s'appuyant sur des documents erronés, font de l'église de Saint-André d'Hébertot la chapelle seigneuriale d'un château ducal construit à Hébertot par Guillaume le Conquérant, où Jean Sans Terre serait venu habiter. Le château d'Hébertot ne fut construit qu'en 1596 par Jacques de Nollent, seigneur de Fatouville, puis d'Hébertot. La paroisse de Saint-André d'Hébertot est donc absolument indépendante du fief d'Hébertot. Elle doit son origine à Herbert, comte-évêque de Lisieux, qui la créa au milieu du XIe siècle et y construisit l'église que l'on y voit actuellement.

Cette paroisse fut administrée par un prêtre séculier jusqu'en 1231, date à laquelle l'évêque de Lisieux, Guillaume de Pont-de-l'Arche, en donna la jouissance à l'abbé de Joyenval, de l'Ordre des Prémontrés.

Ce fut l'origine du prieuré-cure qui subsista à Hébertot jusqu'en 1793, époque à laquelle les biens du prieuré furent sécularisés et la paroisse privée de son curé jusqu'en 1802. A la suite du Concordat l'évêque de Lisieux nomma de nouveau un curé séculier.

*
* *

J'ai mis en œuvre le manuscrit de M. l'abbé Pellerin et les documents du chartrier, ainsi que ceux que j'avais pu recueillir dans le pays à l'occasion de la visite du Révérendissime Père Exupère Auvray, abbé de l'Ordre des Prémontrés qui, venu le 6 juillet 1924 bénir la statue de la Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus entrait ainsi dans une église qui avait été desservie par son Ordre.

I

L'appelation d'Hébertot s'appliquait au Moyen âge à tout le territoire qui constitue actuellement les communes de Saint-André d'Hébertot, de Saint-Benoît d'Hébertot, du Vieux-Bourg, (appelé

Digitized by Google

longtemps le Vieux-Bourg d'Hébertot) et de Saint-Julien d'Hébertot (appelé encore Saint-Julien-sur-Calonne) et d'une partie de celle du Theil.

Ce serait une question fort intéressante de savoir si l'établissement du Christianisme a précédé dans cette partie de la Neustrie, l'invasion normande. Hébertot devait être un pays bien sauvage; son territoire était dans sa plus grande partie couvert d'une antique forêt, rempli de sources, avec des vallons encaissés et des mares stagnantes; le climat pluvieux et sujet à subir le contre coup des tempêtes maritimes, y était rude. Les habitants devaient être rares, d'un naturel sauvage et peut-être livrés aux superstitions païennes longtemps après la conversion des villes.

Nous savons qu'à cette lointaine époque les comtes-évêques de Lisieux possédaient les terres riveraines de la haute Touques et de la Calonne. L'établissement de Rollon et de ses normands ne semble pas avoir pratiquement modifié cet état de chose. Il y a donc tout lieu de croire que la paroisse Saint-André d'Hébertot fut fondée et l'église édifiée au milieu du XIe siècle par Herbert évêque de Lisieux (1026-1060) et non par un ordre religieux; les évêques de Lisieux ont créé une paroisse séculière, régulièrement constituée, qui est inscrite en 1195 sur le Grand Rôle de l'Echiquier de Normandie, comme faisant partie du doyenné de Touques, généralité de Rouen, élection de Pont-l'Evêque et sergenterie de Saint-Julien-sur-Calonne; mais il est de toute évidence que l'église mit longtemps à devenir le centre paroissial que l'évêque désirait créer en ce lieu.

Nous ne connaissons rien de cette paroisse durant le XIIe et le début du XIIIe siècle. Le roi de France était rentré en possession définitive de toute la Normandie après la prise de Rouen, 1er juin 1204; c'est à partir de ce jour que Philippe-Auguste a pacifié peu à peu ce riche pays; il y effaça les traces des luttes intestines, donnant à de bons serviteurs les fiefs détenus par les partisans du roi Jean Sans Terre, s'efforçant de gagner ceux-ci petit à petit à sa cause; il veilla à la nomination de pieux évêques et s'efforça de civiliser les campagnes restées sauvages en y attirant des Ordres religieux qui y fondèrent des monastères qui devaient devenir célèbres. Saint Norbert en instituant son Ordre à Prémontré dans une solitude boisée et marécageuse semblait le vouer spécialement à la conversion des âmes abandonnées et à la civilisation

Digitized by Google

des pays délaissés. Philippe-Auguste par une charte datée de 1221 fait don à l'Ordre d'un vallon solitaire proche la Seine situé près de Marly où se développa un monastère qui sera connu sous le nom de l'abbaye de Joyenval (1). A son tour le saint évêque de Lisieux, Guillaume de Pont-de-l'Arche, entreprit de civiliser la Normandie et n'oublia pas l'église construite dans le vallon sauvage d'Hébertot. Il entra en pourparlers avec le supérieur de l'abbaye de Joyenval afin d'en obtenir l'envoi d'un Père pour desservir la paroisse de Saint-André d'Hébertot.

Le prieuré-cure était un bénéfice qui différait de la cure proprement dite en ce sens que le titulaire, nommé par son supérieur dont dépendait la cure n'était point inamovible, le supérieur régulier pouvant le rappeler lorsque bon lui semblait. De droit commun les religieux sont incapables de posséder des cures, cependant plusieurs congrégations de chanoines réguliers de Saint-Augustin ou de Prémontré soumis à une règle moins austère, peuvent faire exception et conserver les cures qu'ils desservaient. Toutefois ils devaient avoir avec eux un ou plusieurs frères pour conserver l'esprit de la règle. Autrement ils jouissaient de toutes les prérogatives attachées à la qualité de curé, soit pour le spirituel, soit pour le temporel; ils recueillaient les dîmes.

Les évêques de Lisieux n'abandonnèrent jamais le patronage spirituel de l'église d'Hébertot, et si à la fin du XVIe siècle à partir de l'érection du château seigneurial d'Hébertot, les seigneurs ont voulu revendiquer quelques droits sur l'église ils n'ont jamais essayé de prétendre au droit de nommer le Prieur-curé; ils n'ont pris que le titre de chapelains, seigneurs et patrons honoraires.

Le diplôme suivant publié dans les Annales des Prémontrés nous fixe sur la date d'érection du monastère de Saint-André d'Hébertot: « *Thomas Pissiacendes origine auculphi et alumnus sucessor jus patronatus S. Andræ d'Hebertot à Joanne de la Porta normanix baillivo in eleemosynam recepit Gaudii-Vallis bona Gregorii IX. Diplomate 1231 et majestatibus Reginæ Blanchæ litteris confirmari fecit, Die 29 junii 1231, moritur et ad latus ausculpli*

(1) Joyenval, Gaudii vallis, abbaye de Prémontrés, fondée au diocèse de Chartres en 1221. Voir : *Gallia Christiana*, éd. de 1656, tome IV, p. 451-461; tome V, p. 1335, nova 1744, tome VIII, p. 1333-1339. Hugo, *Ann. Prœmonst.*, Nancy, 1754, I. *Intermédiaires des chercheurs*, 1865, II, p. 489 et 601.

Digitized by Google

terræ mandatus est ». Ce document est confirmé par celui-ci, tiré du Nécrologe de Joyenval. Au 4 décembre 1240 : « Mémoire de Messire Guillaume autrefois évêque et comte de Lisieux qui avec le consentement de son Chapitre nous a confié la direction de l'église paroissiale de Saint-André d'Hébertot » (1). La cure d'Hébertot fut donc desservie depuis 1231, par un Prieur de l'Ordre des Prémontrés. Mais il était de toute nécessité d'installer ce desservant qui, ainsi que nous l'avons vu, devait être accompagné d'un ou plusieurs frères. Guillaume de Pont de-l'Arche fit donc don à l'abbé de Joyenval de quelques acres de terre proche l'église, ce qui lui permettra d'élever des bâtiments claustraux. La générosité de la famille de Nollent accrut les biens du prieur et les pièces du châtrier en font foi, l'abbaye de Joyenval posséda à Saint-André d'Hébertot un bien propre. Les abbés de Joyenval, ou leurs mandataires, les prieurs d'Hébertot, signent les pièces relatives aux achats, dons, échanges de terre ; aucune pièce ne porte la signature de l'évêque de Lisieux.

Il était donc de toute nécessité d'installer les Pères prémontrés et de créer auprès de l'église un prieuré régulier ; les prieurés-cures se composant en général de peu de religieux, peut-être les bâtiments du presbytère offrirent-ils un abri temporaire aux Prémontrés dès leur arrivée, mais des bâtiments claustraux ne durent pas tarder à être élevés. L'étude archéologique des restes du Prieuré pourra nous offrir quelques données à ce sujet.

Désormais il deviendra difficile de traiter les faits concernant le prieuré sans faire mention des rapports entre le prieur-curé et le seigneur de Fatouville-Hébertot. Si, au chapitre suivant, le manuscrit de M. l'abbé Pellerin nous fournit la liste des prieurs-curés, c'est le chartrier du château d'Hébertot qui nous permettra de la compléter par le récit de faits concernant la paroisse, faits inconnus de M. l'abbé Pellerin.

Aucun document relatif au monastère n'a été retrouvé avant l'année 1325. A cette date Jehanne Rioult, épouse de Jean de Nollent, qualifié seigneur de Torcy, Fastouville, Fourneville, Coulier-

(1) *Gallia Christ.*, *ouv. cité*, tome XI, p. 783 (nécrologe de Joyenval), Hugo, *ouv. cité*, tome I, p. 705 ; Molinier *Obit français*, 1890, p. 174. La Roque dans son *Histoire de la Maison d'Harcourt* donne à tort la date de 1225, ainsi que Noël Deshayes celle de 1240, cette date donnée d'après Formeville.

Digitized by Google

ville, Frénonville, Bellangerville, demeurant sur la paroisse de Saint-Benoît d'Hébertot, aumône le Prieuré de Saint-André d'Hébertot d'une pièce de terre de cinq acres, proche l'église, avec charge annuelle de quatre messes. Cette donation figure dans les pièces du chartrier du château. C'est la première mention manuscrite que nous ayons de la présence de la famille de Nollent à Fatouville, sur la paroisse de Saint-Benoît. C'est aussi le seul événement concernant le Prieuré de Saint-André qui soit parvenu à notre connaissance pendant la période française du XIVe siècle. En 1349, Edouard d'Angleterre envahit la Normandie et ce ne sera qu'à la faveur des dissensions intestines anglaises et à l'abdication de Richard II en 1398 que la basse-normandie respirera. C'est pendant cette période troublée que le *Cartulaire de Saint-Hymer* constitué par Ch. Bréard, relate des dons faits au Prieuré d'Hébertot aux années 1373, 1379 et 1386 par Guillaume, abbé de Saint-Hymer, natif d'Hébertot.

Si Hébertot ne semble pas avoir eu trop à souffrir de l'invasion anglaise de 1346, il n'en fut pas de même de celle de 1415. Nous ne savons pas ce qu'il advint du Prieuré pendant la domination anglaise, mais le pays fut durement traité et garde encore le souvenir des années passées sous le joug étranger; Jeanne d'Arc rendant courage à tous, les normands concoururent à la délivrance de leur duché; la victoire de Formigny en 1450 délivre à jamais le pays du joug abhorré; aussi le premier dimanche d'août de chaque année le curé d'Hébertot invite-t-il ses paroissiens à rendre grâce à Dieu de cette victoire.

Nul fait concernant le Prieuré même n'est parvenu à notre connaissance avant cette époque à laquelle commence dans le *Manuscrit* de M. Pellerin, la liste des Prieurs-curés de Saint-André d'Hébertot, mais dès le milieu du XIIIe siècle, le pays avait pris une importance telle que l'évêque de Lisieux dut fonder sur le territoire d'Hébertot plusieurs paroisses; celle de Saint-Benoît d'Hébertot et celle du Vieux-Bourg, appelé le Vieux-Bourg, d'Hébertot remontent à cette époque. De plus des chapelles, desservies par des religieux du Prieuré d'Hébertot s'élevèrent sur plusieurs points du territoire.

Le grand Hébertot possédait son hôpital connu sous le nom de Léproserie du Hutrel. Le Prieur y assurait le service divin.

Digitized by Google

Mathieu Paris, chroniqueur du XIIIe siècle, écrit que de son temps il y avait deux mille léproseries en France ; il est fort possible qu'Hébertot ait eu dès cette époque à isoler quelques malades, l'épidémie de peste qui y sévit en 1651 démontre que ce coin de Normandie n'était pas à l'abri des contagions. A cette époque M. de Fatouville Hébertot ajouta quelques acres de terre et afferma des rentes à la Léproserie du Hutrel dont les bâtiments étaient très anciens, disent les chartes du château datant de cette époque. La chapelle, sous l'invocation de saint Marc, figure dans les *Pouillés* du diocèse de Lisieux. Un herbage a conservé le nom du Hutrel mais il ne subsiste actuellement aucune ruine, ni de l'hôpital, ni de la chapelle. Les biens de l'hôpital se composaient d'un demi-acre de terre et de trois pièces en herbages dites le bois malade, labours, brières et balais sur Saint-Benoît. M. l'abbé Hamelin, curé de Saint-Benoît, dit que d'après un document relevé par lui, la maladrerie du Hutrel avant sa réunion à l'hôpital de Pont-l'Evêque était desservi et dépendait de l'ordre hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, relevant de la commanderie de Bernay et avait été possédée — il ne dit pas à quelle époque — par Louis de Carnazet et de Sangeon, lieutenant royal résidant à Paris et chevalier de cet ordre. Ce document démontre que cette maladrerie était au XVIIe siècle commune aux deux paroisses de Saint-André et de Saint-Benoît et sa desservance par l'Ordre hospitalier du Mont-Carmel qu'elle était bien à l'origine une léproserie.

La chapelle de Saint-Marc faisait partie du fief de la Fosserie, mouvant de la seigneurie de la Falaise, appartenait à l'abbé de Saint-Pierre de Cormeilles, seigneur haut justicier et baron du lieu. Cette maladrerie fut réunie à l'hôpital de Pont-l'Evêque en vertu de la déclaration de 1696 par laquelle Louis XIV ordonnait le transfert dans tout son royaume des hôpitaux peu importants à une administration centrale, mais il stipulait en faveur des paroisses dépouillées de leurs biens quelques lits pour leurs malades dans l'établissement central. L'hôpital de Pont-l'Evêque posséda jusqu'à la Révolution les biens du Hutrel, mais les religieux de Cormeilles réclamèrent des administrateurs de l'hôpital la déclaration de leur dépendance ; ils invoquaient un aveu du 15 janvier 1505. La chapelle de Saint-Marc n'existait déjà plus en 1696 et la statue du saint était remise à l'église de Saint-André qui adopta ce saint comme second patron.

Digitized by Google

Il est possible d'attribuer au XIIIe siècle l'érection de la chapelle Saint-Martin, beaucoup de ces petits oratoires datant de cette époque de grande expension catholique. Celle dédiée à Saint-Martin placé près d'une fontaine appelée encore de ce nom s'élevait au fond d'un petit vallon herbeux et ombragé d'accès encore difficile actuellement; ces chapelles semblent avoir tenu lieu de ce que nous appelons maintenant « chapelles de secours ». Si aucun document écrit ne nous fixe sur la date de sa fondation nous savons qu'elle dépendait du Prieuré d'Hébertot et qu'un des religieux allait y célébrer l'office tous les dimanches. Selon la tradition orale cette chapelle était dite de la *Grande Ville*; elle était peu distante du hameau de la Gohaigne. L'évêque de Lisieux sur la demande des habitants en ordonna la suppression en 1786; la cloche fut portée au district pendant la Révolution en même temps que la deuxième cloche de Saint-André. L'habitation du desservant existait encore au début du XIXe siècle, mais dans l'état le plus lamentable et n'offrant aucun vestige d'une construction à laquelle on puisse attribuer une date.

Tontuit ou Tonnetuit, petit territoire situé au nord de Saint-Benoît d'Hébertot formait une paroisse. La terre en était fieffée au seigneur de Fatouville; Jacques de Nollent en fit un don commun à ses petites nièces. Une église probablement peu importante s'y élevait dont il ne reste aucune trace; un presbytère y était joint dont les ruines seules marquent l'emplacement; le cachet paroissial trouvé dans ces ruines et quelques documents sans importance nous assurent seuls de la constitution de cette paroisse qui dut être fondée vers la même époque que le Vieux-Bourg et Saint-Benoît. Une ordonnance royale du 14 octobre 1827 réunit le territoire de Tonntuit à la commune de Saint-Benoît d'Hébertot.

On ne peut dire que ces paroisses eurent chacune leur histoire, car les seuls documents recueillis ici, confirmés par l'étude des monuments démontre leur peu d'importance à tous les points de vue. L'église de Saint-Benoît forme encore une paroisse pourvue d'un curé; celle de Vieux-Bourg, ne voit célébrer l'office divin que deux fois l'an; les autres églises et chapelles n'existaient déjà plus à la fin du XVIIe siècle. Seule la paroisse de Saint-André d'Hébertot est susceptible de retenir notre attention.

Digitized by Google

Prieurs-curés d'Hébertot.

Le premier prieur-curé de Saint-André d'Hébertot dont le nom nous ait été conservé est Florentin Bataille; il était originaire de la province de Sens; il mourut en 1501, selon l'*Obituaire de la province de Sens* (tome II, 1902, p. 780). « Il avait composé pour l'usage des prieurs-curés de son église un Graduel et un Antiphonaire, ce manuscrit est admirablement écrit et galligraphié rouge et noir, dit M. l'abbé Pellerin. Il fut augmenté par Jean Eve, en 1547, et revu et mieux ordonné par Gaspard Godefroy, prieur en 1712. Il contenait en outre de curieuses poésies pieuses et des pièces de chants liturgiques, une messe spéciale du Rozaire et un office de la Charité pour le premier dimanche de chaque mois. Ce manuscrit a disparu.

L'abbaye de Joyenval, dont dépendait la paroisse de Saint-André étant tombée en commande, comme la plupart des autres monastères, les chanoines prémontrés luttèrent longtemps avant de rentrer en possession libre de leurs droits, ce fut surtout grâce au zèle et à la fermeté de Robert de l'Espée, religieux de l'abbaye qui fut prieur-curé de Saint-André d'Hébertot que le monastère reprit sa régularité; ses frères par reconnaissance l'élurent abbé au mois de mars 1509. Il est compté le vingt-cinquième prélat de cette abbaye. Mais la suite de sa vie démentit de si heureux commencements et vers la fin il eut la faiblesse de résigner son titre à un clerc séculier nommé Pierre Marie. Cet abbé commendataire étant venu à mourir en 1515, les religieux voulurent procéder à une nouvelle élection, mais Robert de l'Espée leur intenta un procès au Conseil du Roy; il perdit sa cause et l'abbaye redevenue libre élut pour abbé Jean Buillé, issu d'une illustre famille, prieur-curé de Cramoisy, au diocèse de Luçon.

Jean Eve, son successeur à Hébertot, continua le travail de la liturgie commencé par Florent-Bataille; il prit possession en 1547.

Jean Lecormysier lui succéda. En 1567, il échangea avec Jacques de Nollent une petite pièce de terre située à l'est de l'église contre une autre qui constitue actuellement la partie nord de la Cour du prieuré; plusieurs autres contrats d'échanges sont relevés dans les pièces originales du chartrier du château, signés de M. de Fatouville et de Dom Brûlart, abbé de Joyenval, datés des années 1575, 1584, 1588.

Digitized by Google

En 1596, le curé de Saint-André était Francois de Loire, prieur claustral de l'abbaye royale de Joyenval et Pierre Devaux fut commis par lui pour régir cette église. A cette époque l'abbé de Joyenval était messire Nicolas Brûlart, conseiller au Parlement de Paris, ministre et garde des Sceaux sous Henri IV. C'était avec lui que Jacques de Nollent avait échangé une pièce de terre longeant la seigneurie d'Hébertot et la rue neuve, en 1561. Un échange important daté de 1596 permit à Jacques de Nollent d'aménager de larges douves autour du château qu'il projette de construire près le Prieuré, sans nuire aux bâtiments claustraux. Le 17 mars 1596, Jacques de Nollent, seigneur d'Hébertot, renouvelle la donation de l'herbage dit de l'Aumône faite par Jehanne Rioult en 1325, veuve de Jean de Nollent, ancêtre de Jacques, aux prieurs qui demeurèrent chargés d'acquitter les quatre messes figurant à la donation. La dite fondation achetée et signée par Nicolas Brûlart, abbé de Joyenval et François de Loire, prieur d'Hébertot.

Le 20 avril 1608, Jacques de Nollent fit son testament. Par cet acte il ordonne qu'on dise une messe basse aux vigiles un an durant; les honoraires sont ainsi fixés : cinq sous pour le célébrant, deux sous pour les chantres et douze deniers pour chacun des pauvres. Il veut que son corps soit inhumé dans le chœur de l'église Saint-André devant son banc placé près du chancel ou enceinte grillée. Il nommait pour exécuteurs testamentaires ses trois fils. Il mourut peu après et son corps fut déposé dans le caveau sépulcral auprès de celui de Marie de Moucel, son épouse. Son fils aîné mourut à Bayonne en 1615 au retour du mariage de Louis XIII ; son corps fut inhumé dans la cathédrale de Tours mais son cœur fut rapporté à Hébertot par le sieur de la Heurtrie, son écuyer; recueilli par le prieur il fut placé dans le cercueil de son père. Martin, seigneur de Bellengreville, mourut à son retour de la Campagne d'Italie et son corps déposé dans le caveau familial vers 1630.

(*A suivre*). ROBLOT-DELONDRE.

Digitized by Google

Une Famille d'Argentan

LES LAUTOUR

1600-1915

Correspondance et Souvenirs

(Suite)

VIII. — *Aimé-Augustin-Cécile Lautour de Boisaumont*, prêtre, né le 23 novembre 1761 à Argentan, mourut à Bayeux le 23 novembre 1833. Il signe « Lautour, tonsuré » l'acte de partage de 1785 et figure à l'acte de 1789 avec la qualification (acoliste au diocèse de Sées), cependant sa signature ne s'y trouve pas à côté de celles de ses frères. Il reçut la tonsure le 21 septembre 1782 de Mgr Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré évêque de Sées, puis les ordres mineurs (1) le 21 septembre 1787 au Mans de Mgr François Gaspard de Jouffroy Goussans, évêque du Mans. Il fut élevé au sous-diaconat (1), le 18 juin, puis au diaconat (1) et à la prêtrise (1) le 24 septembre 1791 par Jacques-André-Simon Le Fessier, par la miséricorde divine, l'élection du peuple, et dans la commu. nion du Saint Siège apostolique, évêque du département de l'Orne-

« Le 26 décembre 1791, il prête serment à Caen et est installé vicaire de Saint-Pierre où il resta jusqu'à la fermeture des églises en l'an II. Après la loi sur la liberté des cultes il fait le 23 thermidor an III une déclaration pour l'exercice du culte, sans doute à Saint-Pierre; il demeurait rue Poissonnière.

Le 28 vendémiaire an IV autre déclaration pour le même objet. Le 30 fructidor an V, comme ministre des cultes avec Gervais Delaprise, ex-curé de Saint-Pierre, il prête serment de haine à la royauté. Le 17 nivôse an VIII il fait promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII. Comme vicaire de Saint-Pierre il touche un

(1) Minute des lettres d'ordination.

Digitized by Google

traitement de 800 livres jusqu'à la fermeture des églises. De même en l'an III comme ex vicaire âgé de moins de 60 ans il eut une pension de 800 livres qui après le concordat fut réduite au 1/3 266 l. 66...

En 1803-1804 il est sacristain de Saint-Pierre, « Incapable » dit un registre de l'évêché.

En juin 1810 il avait été envoyé à Saint-Clair de Basseneville pour desservir cet annexe, mais éloigné de l'église de près d'une demi lieue, ne recevant pas les secours qui lui avaient été promis, et que par suite du manque de propriétaires résidants, les habitants trop pauvres, simples gardiens d'herbages, ne pouvaient lui fournir, il demanda, l'année suivante le 20 mai, a être déplacé et envoyé par exemple à Gourchanville (1) où il avait des relations.

Au mois de novembre de cette même année 1811 il écrivait à Mgr l'Evêque de Bayeux : « Je compte me rendre pour le premier dimanche de l'Avent à Varaville, y faire tout l'office paroissial et y voir librement avec les habitants si je peux me rendre à l'invitation que vous m'y faites (*sic*)... par le choix que vous me laisserez toujours de n'aller qu'à ce qui pourra me convenir, car jamais je n'ai rien abusé, et le moment où nous sommes m'engage à travailler dans la gloire du Seigneur et le salut des âmes. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui sera de ma démarche à Varaville. « Quelques mois plus tard le 25 mai 1813 affecté provisoirement à la paroisse de Sallenelles, il écrivait à M. l'Abbé de Croisille, vicaire général, pour demander à être nommé canoniquement desservant. Le 18 juin, il faisait adresser à Mgr l'Evêque de Bayeux la lettre suivante :

« Les Maire, Adjoint, Membres du Conseil municipal, trésorier, Marguilliers et autres habitants de la commune et succursale de Sallenelles, Canton de Troarn, arrondissement de Caen.

Monseigneur,

Ont l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu leur envoyer M. l'abbé Lautour pour desservant provisoire à la place de M. Bezier, dont le Seigneur a disposé. Depuis plus d'un mois que ce digne pasteur assure ses fonctions les exposants ont reconnu

(1) Probablement Goustranville, paroisse proche de Basseneville.

Digitized by Google

en lui toutes les qualités nécessaires à un ministre des autels; ils ont à se louer de la douceur de son caractère, de sa modestie, de sa conduite et de ses autres vertus qu'il ne leur appartient pas d'apprécier. C'est pourquoi, Monseigneur, ils vous supplient de vouloir bien définitivement attacher M. l'abbé Lautour à la succursale de Sallenelles et de l'y faire installer; ils sont persuadés que par son zèle évangélique il continuera sous vos auspices à ranimer l'amour et la pratique de notre sainte religion, à se livrer à l'instruction de la jeunesse, et à propager partout le germe de la morale la plus pure, de celle qu'ont professée les apôtres. » Suivent les signatures de Michel Robert, maire, L. Raquidel, adjoint, F. Geffroy, trésorier et de cinquante et un habitants. En marge de cette lettre il a été écrit : « M. Lautour nommé desservant ».

Le nécrologe pour 1833 dit : « Lautour Aimé-Augustin-Cécile ancien curé de Sallenelles, mort à Bayeux à 72 ans (1) ».

Camarade de séminaire de Mgr de Frayssinons, évêque d'Hermopolis et grand maître de l'Université sous Charles X, il resta avec lui en relations épistolaires. Nous possédons six lettres écrites par Mgr de Frayssinous à l'abbé Lautour, en mai et septembre 1822, en février et octobre 1826, en janvier et avril 1828.

Les lettres du 24 mai 1822, et du 28 avril 1828 sont en entier de la main de Mgr de Frayssinous.

Dans la première nous lisons « Heureux temps que celui où nous vivions tranquilles au séminaire, sous la direction d'hommes sages et pieux, qui nous instruisaient si bien par leurs exemples comme par leurs leçons ». Dans la seconde il écrit : « Les dignités, les honneurs sont venus me chercher fort tard, ce n'est pas à mon âge qu'on peut en être ébloui; nous ne pensions guère à tout cela quand nous étions au séminaire; je ne sais comment nous avons survécu à tant de tourmentes, Dieu soit loué de tout ».

En 1826, il faisait écrire : « Monsieur l'Abbé, je suis touché de votre bon souvenir et je vous remercie des félicitations que vous m'adressez, j'ai plus besoin encore de vos prières accordez m'en le secours auprès du Bon Dieu ».

L'abbé Lautour fut curé de Sallenelles de 1813 à 1820, époque

(1) Pièces et renseignements communiqués par M. le chanoine Le Mâle.

Digitized by Google

à laquelle il fut prié de démissionner, n'ayant plus la confiance de ses paroissiens. Il s'était retiré à Bayeux où il habitait, rue Echo, en 1822, et rue de la Maîtrise n° 17, les années suivantes. Il mourut rue Saint-Loup le 26 novembre 1833, et l'inventaire de ses biens, fut fait par Me Pfistre Duvant le 17 janvier 1834 en présence de son neveu Louis Lautour, notaire, représentant tous les cohéritiers.

Vers la fin de l'année 1832 il avait eu des difficultés avec un sieur Germain relativement à une rente viagère que lui faisait celui-ci. Mgr Dancel alors Evêque de Bayeux ayant pris parti pour le dit sieur Germain, l'abbé Lautour eut recours à son frère et parrain le général Boismahent. Celui-ci écrivit à Mgr de Bayeux une longue lettre, qui prouve que dès cette époque les facultés du général, alors octogénaire, commençaient à baisser. Nous ne savons pas si cette lettre fut honorée d'une réponse, ni comment se termina cette affaire, dont les soucis et les tracas hâtèrent bien probablement la fin de l'abbé Lautour.

Nous citons l'acte d'abjuration suivant :

« Profession de Foy et de Repentir sincère du passé par l'abjuration des deux serments contraires à la Religion et à l'Etat de la France.

Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, et à ceux de la Mère de Jésus-Christ, Vierge Marie, et de mes saints Patrons Aimé, Augustin, Cécile.

Moy, soussigné, enfant et Prestre de la Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, voulant de tout mon cœur y vivre dans son sein et mourir dans ses principes irréfragables, moyennant l'assistance de la grâce de Dieu qui présentement m'éclaire en me convainquant de plus en plus de l'obligation où je suis de me remettre et de rester pour la vie comme je l'espère sous les dignes directions du Saint Père le Pape Pie sept et de Messeigneurs les Evêques orthodoxes de Bayeux et de Seez, appartenant au Premier par une residence ininterrompue de plus de trente deux ans, et à l'Autre par lieu de naissance.

Je témoigne par cet écrit, en prenant Dieu à témoin qu'ayant été incapable de discerner ces questions dans ces temps de calamité et non par impiété, je m'étais soumis par serment dès les commencements à la constitution civile du clergé décrétée par

Digitized by Google

l'Assemblée constituante, sans avoir pu connaître les funestes conséquences de subversion des Lois et discipline de Notre Sainte Religion; aussi le serment fait pour autoriser en établissant sur les ruines de la Monarchie de la France la République française. Malheur sur malheurs occasionnés de ces changements désastreux par une licence effrénée, qui était sans frein comme l'expérience ne l'a que trop prouvé.

En conséquence j'abjure et renonce pour toujours de cœur et d'esprit à ces deux serments captieux, ainsi qu'à ce qui leur appartient, et promets dorénavant que jamais je n'aurai d'autre idée que d'en avoir horreur en me repentant fortement pendant ma vie, afin que Dieu daigne me pardonner par l'effusion du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Rédempteur du genre humain.

Sainte Vierge Marie, Mère du Sauveur, intercédez pour moi auprès de votre adorable fils, je vous en conjure par mes larmes et prières.

Mes bons saints patrons aidez et guidez-moi jusqu'au moment de ma mort, pour que j'aie la grâce du pardon que j'espère et attends en cette vie et en l'autre par vos secourables assistances. Ainsi soit-il.

Ce sont les sentiments du cœur du soussigné, sans qu'on ne puisse rien y changer.

Pourquoi il y a apposé sa signature pour qu'on y ajoute foi.

Fait à Bayeux ce 22 novembre l'an de grâce 1821.

LAUTOUR, Prestre. »

copié sur le document authentique, déposé aux archives du diocèse de Bayeux.

IX. — *Jean-Augustin Lautour La Broise.* — Né à Argentan le 28 août 1763, il y mourut célibataire le 14 août 1847, après son frère Boismaheut, à la succession duquel il ne figure pas, puisque, par suite des incidents que nous avons rapportés plus haut, la liquidation n'en fut faite qu'en mai 1848. Il figure aux actes de 1785 et 1789, et y est qualifié surnuméraire dans la régie des Domaines. Nous savons d'ailleurs que son frère La Mésangerie, pendant qu'il était employé dans les départements réunis lui fit attribuer en l'an III un bureau des droits de l'enregistrement à Waren, petite ville près de Liège, et à ce sujet il écrivait à son

Digitized by Google

frère Boismaheut : « C'est assez un bon bureau ; cette partie là qu'il avait embrassée avant la Révolution lui convient infiniment mieux que celle dans laquelle il était employé. »

En 1840 il était depuis plusieurs années retiré à Argentan, et possédait à la Noë hameau près d'Aunon où habitaient les Vaux-Hébert un pavillon où il passait quelque temps chaque année. Il fit par testament d'importantes libéralités à l'hospice d'Argentan, et en reconnaissance son nom a été donné à une des rues de la ville.

En 1851, son neveu Vaux-Hébert, rendait à ses cohéritiers, un compte détaillé de la liquidation de la succession, et en retirait quittance signée par Louis Lautour et ses sœurs Mmes Blanchard, Patrin et Clogenson.

Nous n'avons aucuns renseignements précis sur les autres enfants (1), attribués à Mme Grancher; ils durent tous mourir en bas âge et dans tous les cas bien probablement avant l'acte de 1785, qui ne les met pas en cause.

X. — *Louis-César Lautour Mézeray* (2) qui continue la filiation était frère jumeau de Thomas-Auguste Lautour Vaux-Hébert. Lors de son mariage avec Jeanne-Agathe Collin (3), fille de Jean-Nicolas Collin, bourgeois de la paroisse Notre-Dame d'Alençon, et de Jeanne-Louise Regnault, baptisée en l'église Notre-Dame le 4 novembre 1769, il est dans le contrat passé devant Jean-François Féval, notaire, garde scel, etc... à Argentan, le 4 juillet 1786, qualifié de la façon suivante : Conseiller du Roy, notaire au baillage pour la ville d'Argentan et dépendances, notaire apostolique au diocèse de Sées, pour le département du dit Argentan, priseur-vendeur au dit bailliage et greffier au grenier à sel du dit Argentan, fils de feu Me Jean-Jacques Lautour et de dame Marie-François Grancher. Signent au contrat du côté Lautour : Grancher-Lautour, Lautour-Charpentier, Lautour-Duchâtel, J.-A. Lautour, substitut, Lautour-Delamizangerie (*sic*), Lautour-Vaux-Hébert, Lautour curé de Condé-sur-Laizon, Lautour-Labroise mère, frères et sœur du futur ; du côté Collin, outre les père et

(1) Quatre ou cinq.
(2) Ou Cézard Mézeray.
(3) Ou Collin Dumanoir.

Digitized by Google

mère de la future, Abel-François Lefessier, écuyer, sieur du Fey, seigneur de Maumont aucien garde du Roy, pensionné par Sa Majesté, lieutenant de Roy, ami de la future.

Comme ses frères il embrassa les idées nouvelles en 1789 et fit partie dès sa fondation du club des Amis de la Constitution. Il était en 1792 juge de paix, lorsqu'il fut le 20 novembre, élu procureur syndic à la place du docteur Louis-Dominique-Amable Bouffey, dont son fils aîné Louis-César devait en 1830 épouser la petite fille. Lors de l'échauffourée du 14 mars 1793, il faisait avec Lainé, Chausson et Goupil-Louvigny partie du directoire du district, qui se réunit le lendemain avec le conseil général de la commune pour faire commune de Ry des recherches à l'occasion des troubles de la veille (1). Le 20 mars suivant, les administrateurs et Lautour Mézeray, procureur syndic du directoire d'Argentan procèdent à l'adjudication des locations par baux des biens des Bénédictines de Vimoutiers (2).

Un décret impérial du 18 mars 1808, signifié le 15 mai suivant par Bouffey, sous-préfet et Berrier-Fontaine maire. nommé maire d'Argentan, Lautour-Mézeray, Louis César, notaire.

En novembre 1809, il prononçait un discours pour présenter l'aigle impérial, destiné à être placé sur le principal clocher de l'église Saint-Germain, le jour du *Te Deum* chanté pour la paix conclue le 14 octobre, et il profitait de cette occasion pour rappeler le passé historique et les gloires de la ville d'Argentan. Il était encore maire en 1814. Il précéda dans la tombe ses frères la Mésangerie, Duchâtel, Boismaheut et La Broise, qui n'en parlent pas dans leur correspondance, mais citent souvent sa veuve, et en 1848 c'est à sa représentation que ses cinq enfants participent au partage de la succession de Boismaheut. Il mourut en 1832 le 27 avril. Son fils Louis, à peine âgé de vingt-sept ans, lui succéda comme notaire, dès 1823.

V. — Quatrième génération

Louis-César Lautour-Mézeray; eut de son mariage avec Jeanne-Agathe Collin cinq enfants.

---

(1) Bulletin Flammarion, année 1887, p. 173.
(2) B. Flammarion, année 1887, p. 177.

Digitized by Google

I. — *Joséphine Lautour 1788 † 1864 épousa Félix Blanchard* ou Blanchart, né le 26 janvier 1679 à Vertus (Haute-Marne) lequel devint Directeur des contributions indirectes et décéda à Argentan le 6 décembre 1842. De ce mariage est issue une fille Louise-Clémence 1819 † 1903, qui épouse le 12 octobre 1842 Me Goupil-Louvigny, président du tribunal d'Argentan. Celui-ci mourut sans postérité le 17 octobre 1848, et sa veuve épousa en secondes noces M. Alexandre Dubus, magistrat à Argentan, lequel devint conseiller à la Cour d'appel de Caen, il mourut en 1876, et fut inhumé dans cette ville au cimetière des quatre nations, où il possède une concession perpétuelle. Une fille, Marie, issue de ce mariage, vivante en 1925 et par suite de deux mariages successifs, est souche de nombreux descendants.

II. — *Césarine Lautour* 1789 † 1873, épousa *Romain Glogenson*, capitaine de dragons, chevalier de la Légion d'honneur. Une lettre de Boismaheut à la Mésangerie, citée plus haut nous a fourni quelques détails piquants sur le caractère et les goûts du ménage, qui n'eut pas d'enfants. Nous y lisons encore cette phrase. « Toutes ces choses me furent affirmées par sa femme (1), avec une volubilité de paroles et des coups d'œil les plus expressifs, ce qui ne laisse pas douter qu'il existe entre eux une parfaite intelligence. » Romain Clogenson était décédé lors de la vente de la terre de Bernes en 1848.

III. *Jenny Lautour* 1793 † 1881, épouse en 1816 *Félix Patrin* officier de gendarmerie, chevalier de la Légion d'honneur, tué en duel vers 1825 sans laisser de postérité. Mme Patrin mourut à Argentan, dans une assez belle propriété, sise au milieu de la ville qui après son décès fut achetée par la municipalité, qui y installa le service des Postes, télégraphes et téléphones, lequel y est encore actuellement (1925).

IV. — *Louis Lautour* 1796 † 1875, lequel continue la filiation.

V. — *Saint Charles Lautour-Mézeray*.

Saint Charles Lautour-Mézeray. — Né à Argentan le 29 avril 1801, il était le dernier des cinq enfants issus du mariage de Louis-

(1) Césarine.

Digitized by Google

César Lautour-Mézeray et de Jeanne-Agathe Collin. Nous empruntons à un article publié par les archives biographiques, sans date ni nom d'auteur, mais portant le cachet « cabinet du directeur » les renseignements suivants sur cette personnalité. « Après avoir terminé ses études à Paris il se lia avec les hommes les plus spirituels du commencement du règne de Louis-Philippe et ne tarda pas à faire partie de la phalange d'élite où brillaient au premier rang les Alexandre Dumas, les Karr, les Ròmieu, les du Fougerais, les Janin, etc...

Devenu propriétaire d'une revue spéciale le *Journal des Enfants*, qui sous sa direction habile devint une excellente affaire, M. Lautour-Mézeray employa noblement les dons de la fortune. Ses anciens amis victimes parfois de leur joyeuse imprévoyance le trouvèrent toujours à l'heure du besoin, et ses relations avec les principaux écrivains de l'époque furent constamment dignes et généreuses. Passionné dès lors pour les merveilles de l'horticulture, M. Lautour-Mézeray possédait la plus belle collection de camélias qui existât en France, aussi en portait-il chaque jour un nouvel échantillon à sa boutonnière (1).

Cependant son esprit élevé lui faisait entrevoir d'autres horizons. La petite littérature avait été bonne pour amuser sa jeunesse, il fallait à son âge mur des devoirs sérieux et véritablement utiles au pays ; il le comprit même avant le temps.

Une sous-préfecture lui ayant été offerte par un de ses anciens amis passé avant lui dans la carrière politique il l'accepta avec empressement et ne tarda pas à prouver qu'il était digne en tous points de la confiance du gouvernement. »

Il fut d'abord, le 22 octobre 1841, envoyé comme sous-préfet à Bellac, puis le 30 juin 1843 transféré à Joigny.

Nous trouvons sur cette période de sa vie des détails assez complets dans les lettres échangées entre son frère Louis et lui et dont une partie ont été soigneusement conservées. Mais, avant d'en faire quelques citations intéressantes, nous empruntons au

(1) « Il faisait partie de cette coterie connue sous le nom de Lions ; le camélia blanc à 5 fr. qu'il portait à sa boutonnière le fit surnommer l' « homme au camélia ». La cage qui lui convenait était la baignoire d'avant-scène de l'Opéra, dite la *Loge infernale*. Il avait comme compagnons le comte Germain, le marquis de Lavalette, Conrad de Lagrange et Romieu, le préfet aux hannetons. (*Figaro* de l'époque, 1861.) »

Digitized by Google

Figaro du 30 mai 1885, les renseignements suivants, extraits d'un article consacré à Lautour-Mézeray, par M. de Contades dans la publication le Livre, numéro du 10 mai 1885. « Camarade au collège d'Argentan, d'Emile de Girardin. Lautour-Mézeray fonda avec lui le journal *le Voleur*. Le succès de cette publication les entraîna à fonder successivement : *La Mode, la Revue des Modes, la Galerie de Mœurs, l'Album des Salons*, avec comme collaborateurs *Nestor Roqueplan*, *Victor Bohain*, *Alphonse Karr*, *Eugène Süe*, *Georges Sand*, et le *docteur Véron*, lui-même, commensal et fidèle ami de Lautour-Mézeray. En 1829 Victor Bohain ayant acheté le *Figaro*, L.-M. appartint à la rédaction avec *Vaulabelle*, *Karr* et *Gozlan*, etc. En 1836 L. M. et de Girardin fondèrent encore le feuilleton littéraire des journaux politiques avec *H. de Balzac*, dont L. M. avait fait la connaissance à la *Caricature* puis L. M. fonda seul *le Journal des Enfants*, où écrivirent *Soulié*, *J. Janin*, *S. Gay*, de *Barante*, *A. Dumas*, *H. Moreau*, *Legouvé*, *G. Sand* (1).

Il fonda ensuite *l'Annuaire des Enfants*, le *Musée des Enfants*. Pendant neuf ans il pressura la poule aux œufs d'or. »

Quelque brillante que, pût être sa situation à cette époque, elle n'inspirait cependant pas confiance à son oncle Duchâtel, qui dans son testament du 11 octobre 1838 prend la précaution de lui léguer une rente de 1.500, inamortissable et insaisissable, payable en deux termes par son frère Louis, institué par le même testament légataire universel.

Peu de temps après son arrivée et son installation à Joigny, il fait part à son frère de ses impressions et lui écrit le 21 octobre 1843 : « ... Je remplis aussi à Joigny les fonctions de sous-intendant militaire, fonctions qui ne sont point nominales seulement, mais bien réelles par la présence ici d'un régiment en permanence. Sous la Restauration le sous-préfet avait 1.000 fr. d'indemnité pour ce service et ce n'était réellement qu'un remboursement de frais... Le chiffre n'est pas encore fixé d'une indemnité annuelle, mais d'ici très peu de temps je le saurai. J'avais écrit personnellement au maréchal pour le prier de me prêter à cette occasion l'assistance qu'il m'avait promise si j'avais besoin de lui. J'ai eu bien

(1) Personnellement L. M. y donna les *Pupilles de la Garde*, la *Fête des Ramoneurs* à Londres, la *Fiancée d'Irlande*.

Digitized by Google

du travail et bien du mal depuis mon arrivée ici, mon prédécesseur ayant perdu son secrétaire, homme très capable et qui menait la sous-préfecture depuis quinze ans, n'avait pu le remplacer que par des mazettes dont il avait été obligé de se défaire. Enfin, seulement quinze jours avant son départ, il avait trouvé un chef de service intelligent et capable, mais inexpérimenté et ignorant les hommes et les choses de l'arrondissement; ce n'était pas moi qui pouvais le renseigner à cet égard, tu comprends mon embarras, surtout en sachant que pour arranger les choses les trois autres employés, dont deux étaient rabougris, éreintés et fossiles, se sont ligués pour m'imposer des conditions. J'ai profité de la circonstance et puisque j'avais de la besogne jusqu'au menton j'ai pensé qu'il valait tout autant en avoir par dessus la tête, j'ai flanqué deux des gaillards à la porte et détaché le troisième de la coalition. Pendant deux mois et demi il a fallu ramer durement, mais à cela j'ai dû d'être obligé d'entrer dans tous les détails de mon affaire et de l'avoir organisée comme je l'entendais..... Tu ne peux pas te faire une idée de ce dont la Société de Joigny s'imagine pour s'amuser, elle est constamment en l'air. Ce sont parties de forêt, parties sur l'eau avec la musique du régiment. dîners, soupers, soirées, bals... Une fête a été donnée par un vieillard pétrifié par l'âge, qui avait désigné pour le représenter des officiers, ses locataires, et son serveur pour bouleverser sa maison. Au souper il y a eu sans exagération 75 bouteilles de champagne de bues...

Au moment de fermer ma lettre je reçois le programme de notre théâtre, je te l'envoie pour te donner une idée de notre spectacle très suivi et très bien logé.

Le 17 mars 1844 il écrit : « J'ai été vingt jours absent pour le tirage de mes neuf cantons, car j'avais à voir une quantité de localités, divers chemins et certaines notabilités; j'ai été du reste accueilli partout avec un grand empressement et une cordialité parfaite. Dans les vingt jours de ma tournée je n'ai dîné qu'une seule fois à l'hôtel, et encore ce jour-là c'est que je n'ai pas voulu ou cru devoir accepter l'hospitalité d'un bon curé qui ne m'avait pas adressé son invitation à l'avance. Outre les questions d'administration, il y a ici des questions d'intérêt général très élevées. Nous essayons le perfectionnement de la navigation de l'Yonne par le barrage à fermettes mobiles; je fais faire des travaux pour

Digitized by Google

le flottage du bois à bûches perdues; les canaux de Bourgogne et de Briare passent dans mon arrondissement. Il y a à Joigny des entrepôts de bois grands comme ton Argentan. La question du chemin de fer de Lyon préoccupe vivement les esprits ici. Choisira-t-on la vallée de l'Aube de préférence à celle de l'Yonne? Joigny est pour ainsi dire. même à présent, une prolongation de la Râpée pour son commerce de vins, juge ce qu'il en sera avec un chemin de fer. Je vois et fais tout ce qu'il y a d'important par moi-même.

Les agréments de la vie sont nombreux, bien qu'en carême nous avons dansé deux fois cette semaine, hier encore jusqu'à deux heures du matin. »

Le 24 mai de la même année après un court séjour à Argentan il annonçait à son frère son heureux retour à Joigny : « J'ai été heureux de retrouver mon petit coin tranquille après la foule haletante et mêlée de poussière (1).

« La tournée de révision est venue faire diversion..... il fallait déjeuner et dîner chaque jour, je ne pouvais remplir que la moitié de ma besogne, je commence à m'apercevoir que je n'ai plus qu'un estomac ». Le reste de la lettre, que nous avons citée en son temps a trait à la visite faite à Paris à l'oncle Boismaheut.

Son activité et son intelligence hautement appréciés lui valurent le 27 avril 1845 la croix de la Légion d'honneur, la lettre officielle porte la date du 29, et en la lui faisant parvenir le préfet de l'Yonne, M. Saladin, lui écrivait lui-même : « Je vous félicite sincèrement d'une distinction dont vous vous êtes rendu digne par vos services ainsi que par votre dévouement, et qui, je n'en doute pas sera apprécié par la population de votre arrondissement comme un témoignage éclatant de la satisfaction du gouvernement du Roi ».

A la fin de l'année 1846, le 19 décembre il était promu sous-préfet de Toulon et en cette qualité prêtait serment et était installé le 21 janvier 1847.

C'est dans ce poste que le trouva la Révolution de 1848, qui l'obligea à quitter momentanément l'administration; mais ce fut pour peu de temps car, dès le 19 octobre 1849 il était nommé Préfet

(1) Il venait de passer quelques jours à Paris où des fêtes données à la duchesse de Kent avaient attiré beaucoup d'étrangers.

Digitized by Google

du département d'Alger, et le 13, en lui annonçant sa nomination le Ministre de la Guerre l'invitait à faire immédiatement ses préparatifs de départ pour se rendre à son poste « où les besoins du service et l'invasion du choléra réclamaient impérieusement sa présence ». Cette lettre comportait un bon d'embarquement pour le *Labrador* partant pour Alger le 27 octobre.

Dans cette nouvelle situation il sut se montrer administrateur sagace et travailleur infatigable.

Voici comment son rôle fut apprécié d'après les archives biographiques déjà citées : « En Algérie il y avait presque tout à faire pour un administrateur civil, il fallait être assez fort et en même temps assez adroit pour lutter presque sans relâche contre les empiètements de l'autorité militaire; il fallait introduire l'ordre dans une population turbulente, indisciplinée et composée d'éléments divers depuis l'élégant officier français jusqu'au sauvage de Kabylie; il fallait aussi, avec de très médiocres ressources, organiser des établissements de bienfaisance, des hôpitaux, des écoles, une police efficace, entourer le culte catholique du luxe imposant qui frappe surtout les indigènes, augmenter, améliorer les voies de communication, préserver les édifices remarquables des injures du temps, enfin il fallait faire presque l'impossible. Monsieur Lautour-Mézeray trouva le moyen de satisfaire à tous les besoins et même à toutes les exigences. Grâce à sa sollicitude et à son étonnante intelligence Alger se transforma pour ainsi dire en peu d'années, de belles et larges rues y furent tracées, des maisons dignes des principaux quartiers de Paris s'élevèrent de toutes parts; la santé publique s'établit sur des bases inébranlables, la vieille cité arabe sembla rejeter au loin ses vêtements de deuil pour adopter à jamais les modes françaises. Tant de soins, tant de travaux finirent par porter une cruelle atteinte à la santé du Préfet d'Alger; qui fut forcé de rentrer en France ». Lautour-Mézeray sut aussi se faire de nombreux amis parmi les étrangers de distinction qui venaient à Alger, et qu'il accueillait avec affabilité, cela lui valut d'être nommé successivement:

Le 25 mars 1850 par la reine d'Espagne, chevalier de l'ordre de Charles III.

Le 7 février 1851 par le bey de Tunis, sur la demande du général Mahmoud ben Ayad, commandeur de 2e classe du Nicham Iftikar.

Digitized by Google

Le 24 février 1851, par le roi Guillaume des Pays-Bas, Grand Duc de Luxembourg, chevalier de la couronne de Chêne.

Le 29 décembre 1852, son ami le général Daumas l'avisait de sa promotion au grade d'officier dans la Légion d'honneur, et le général de Saint-Arnaud signait le jour même sa nomination officielle.

Le 10 septembre 1854, sur la proposition de l'Évêque d'Alger, Sa Sainteté Pie IX le nommait commandeur de l'ordre pontifical de Grégoire le Grand.

Le 17 janvier 1856, il reçoit du roi de Wurtemberg le grade de commandeur de 1re classe, avec plaque, de l'ordre royal de Frédéric.

Enfin le 23 janvier 1858, le roi des Deux Siciles le nomme Chevalier de grâce de l'ordre royal Constantinien, qui se porte en sautoir avec plaque.

De son séjour en Algérie, nous savons par lui-même assez peu de chose, sa correspondance à cette époque se réduit à deux lettres, dont une du 5 janvier 1854. Dans cette lettre il rend compte à son frère de ce qu'il a fait pour différentes personnes qui lui avaient été recommandées et des difficultés qu'il éprouve pour satisfaire aux demandes nombreuses qui lui sont adressées. Il ajoute : « Je suis très heureux de ce qui se passe au sujet de la statue de Mézeray, si elle est inaugurée en 1855 et que le Bon Dieu le permette j'assisterai à la cérémonie. Tu as dû voir par le journal l'*Akbar*, que je t'ai envoyé, que nous avons trouvé le corps d'un martyr de la foi chrétienne dans un bloc de béton, où l'un des beys d'Alger, rénégat calabrais avait fait jeter un prisonnier, qui ne voulait pas comme lui renier la foi catholique dans laquelle il avait été élevé. Notre évêque est à ce sujet dans une grande joie, il attend des instructions de Rome et de Paris pour la glorification du martyr, et quelque chose qu'il y ait ce sera une grande cérémonie ».

A cette époque Lautour-Mézeray avait près de lui sa sœur aînée Joséphine, et quelques mois plus tard il recevait sa nièce Mathilde, qui venait d'épouser Félix Marguerie et faisait à Alger son voyage de noces. Il écrivait à son frère, le père de Mathilde, le 5 février 1855 : « Mon cher ami... Nos jeunes gens vont fort bien. D'un côté Mathilde se lance dans le tourbillon des polkas, mazurkas, redovas, schottisch, etc., et de l'autre Marguerie

Digitized by Google

chevauche en Nemrod dans la plaine et l'Atlas à la suite des chasses du célèbre Bonbonnel, tueur de panthères.

« J'ai déjà donné deux bals, je donne demain le troisième; j'en ai été fort content, il y a eu beaucoup d'entrain et de convenable gaîté. Samedi nous avons dîner de trente couverts avec toutes les sommités. Rien que le dessus du panier. Pour te donner une idée de la grosseur des bonnets mes convives, c'est que la fille même du gouverneur, celle du général d'artillerie et celle du maire seront au bout de la table comme de petites pensionnaires, où les espiègles ne se feront pas faute de se moquer de tout le monde. Enfin mardi prochain j'aurai mon quatrième bal, et le Mardi gras cinquième et dernier grand bal, avec mon appartement complet. Ce jour la nous n'aurons pas seulement la Cour nous aurons aussi la ville. Tout le monde apprécie beaucoup la tenue de Mathilde, elle fait parfaitement les honneurs du salon, avec calme et simplicité, ce qui plaît d'autant plus ici qu'on y est pas précisément gâté sous ce rapport... J'ai été un peu malade ces jours derniers d'un gros rhume que m'avait donné une chaleur de 25 degrés et un siroccq de trois jours, chose fort rare ici en janvier; j'ai reçu une sorte d'insolation qui m'a fortement indisposé pendant trois jours, mais ce soir cela ne m'empêchera pas d'aller au bal chez le procureur général; tu vois que je ne suis pas très malade.

« Tu ne me dis rien de l'époque de l'inauguration de la statue des frères Mézeray, je serais content de savoir à peu près le jour de cette solennité pour faire cadrer mon voyage en France avec elle, je désire vivement y assister. J'espère bien vous trouver tous bien portants alors pour cette réunion de famille. Pour moi j'ai besoin de repos, je me sens parfois très fatigué. Je serais heureux de voir sur place, à Paris, l'effet de nos produits au grand concours qui se prépare entre toutes les nations (1). Ces produits sont pour la plupart le résultat de mes efforts. En effet que produisait l'Algérie il y a cinq ans? Que sera-t-elle dans dix ans, si l'on fait ce qu'il faut? Elle deviendra le premier pays du monde, un pays dont la prospérité de la France ne peut donner la plus petite idée... Mille tendresses à tous, tout à toi. Lautour M. » Peut-être y eut il quelques tiraillements entre l'autorité militaire et l'administration civile, dans tous les cas les jeunes officiers étaient por-

(1) Exposition universelle de 1855 à Paris.

Digitized by Google

tés à juger sévèrement le Préfet, si nous en croyons ce que dit du Barail dans ses mémoires (1).

« Le Préfet d'Alger Lautour Mézeray était un Parisien pur sang ami et compagnon de folies de Nestor Roqueplan et de Romieu (2). Oicillard pimpant (3) incorrigible galantin, portant beau, le chapeau gris légèrement incliné sur l'oreille, un immuable camélia à la boutonnière; il aimait à raconter, en les gazant devant les dames les aventures de sa vie de jeunesse. et les joyeusetés de sa carrière administrative. Il nous narrait entre autres traits son passage comme sous préfet à Joigny à une époque où toute la société, paraît-il, s'était mise, pour se distraire, à apprendre à jouer du tambour. Le curé et moi nous avons dû y passer comme les autres pour ne pas paraître des êtres inférieurs, seulement à fin de ne pas scandaliser nos administrés nous battions nos caisses dans les caves. »

Il dut demander un congé de convalescence et l'obtint le 28 octobre 1858. Il vint en France, et se retira au milieu de sa famille à Argentan; c'est là qu'il mourut chrétiennement en novembre 1861, entouré des soins les plus dévoués, et il fut inhumé dans la concession de famille.

(*A suivre*). R. Dubourg.

---

(1) Mémoires du général du Barail, t. II, p. 171.

(2) Romieu inspira à Lautour-Mézeray, les deux vers suivants, les seuls qu'il ait jamais faits et qui n'augmentent pas assurément sa valeur littéraire :

Quand Romieu revint du Monomotapa
Paris ne soupait plus, et Paris resoupa.

(Extrait du *Figaro*).

(3) Cinquante-cinq ans.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Manche. — M. Duprey, 20 fr.

Seine-Inférieure. — M. Lachèvre (2me fois), 100 fr.; M. Léstringant, 18 fr.

Paris. — M. Le Bourguignon du Perré, 50 fr.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

40. Inscription a Argentan. — D'où provient l'inscription gravée au-dessus de la porte de l'église Saint-Martin, à Argentan : « Loué soit le très saint sacrement de l'autel ? » Elle pourrait, semble-t-il, exister dans toutes nos églises. L'a-t-on relevée ailleurs?

Edache.

41. Prisons de Rouen. — Peut-on m'indiquer quelles étaient les prisons de Rouen pendant la Révolution? D.

RÉPONSES

35. Goislard de Droiterie (sept. 1927, p. 297). — Goislard de La Droiterie (L. C. R.), chevalier de la Légion d'honneur. officier d'Académie, né le 22 décembre 1864, entré au service en 1881, port d'attache Lorient. Lieutenant de vaisseau du 1er mai 1894. Passé au cadre de résidence fixe le 25 juillet 1907. Il était, en 1913, au service à la direction du port d'attache de Toulon. Il a été longtemps en service au port de Rochefort. Promu capitaine de frégate, le 21 avril 1913, ayant alors Rochefort comme port d'attache. Passé dans la réserve le 22 décembre 1920. Atteint par la limite d'âge dans la réserve le 28 décembre 1925.

Goislard de La Droiterie (S. F. R.), port d'attache : Cherbourg. Né le 4 octobre 1894. Entré au service en 1918. Lieutenant de vaisseau du 19 octobre 1920. Etait en 1922 en service aux ballons captifs de Toulon. Tué en service à bord du dirigeable *Dixmude*. R. Asselin.

31. Famille Sandret (juillet et septembre 1927). — Il y a dans le *Nobiliaire Universel de France*, par Saint-Allais, t. XIX, p. 183 ss., une généalogie de cette famille qui est complètement fausse jusqu'au XVIIIe siècle. Cet auteur fait, par exemple, de René Sandret, mort en 1695, le petit fils de Nicolas, vivant en 1470. Il est

Digitized by Google

possible d'établir partiellement la généalogie des Sandret à l'aide : 1° de la *Recherche de Montfaut*, en 1540; 2° de la *Recherche de la Galissonnière*, en 1668, dont nous possédons un manuscrit inédit, 3° des Insinuations du diocèse de Lisieux. La généalogie établie à l'aide de ces pièces et de quelques autres de moindre importance reste encore douteuse pour un degré, comme nous l'indiquerons au passage. Dans cette note nous emploierons les sigles suivants : M = Montfaut, G = La Galissonnière, Ins = Insinuations; S-A = Saint-Allais.

I. *Nicolas Sandret*, sieur du Toup, anobli aux francs-fiefs (G.), vivait en 1471, 1472 (M), dont :

II. *Jean Sandret*, Esc., qui se présenta devant Montfaut en 1540 avec ses deux fils : 1° Charles, 2° Hélie, qui suit :

III. *Hélie Sandret*, esc., sieur de Trianon, « demi-fief assis en la parr. de S. Benoit d'Hébertot » (*Rôle des fiefs de la vicomté d'Auge*, dans Formeville, II, 349) épousa à Pont-Audemer, le dernier d'avril 1537, Jacqueline de la Brière, fille de Jean et de Blanche de la Rivière (G.), dont il eut un fils qui suit :

IV. *Pierre Sandret*, esc., sieur de Trianon, épousa Marguerite Le Sens (G.), dont : 1° Jean, qui suit; 2° François, sieur du Bois; 3° René, sieur de Bellevue, marié à Catherine (aliàs Françoise) de Nollent, (laquelle devenue veuve se remaria à Charles de Brévedent, écuyer, sieur de Valbrun) (G.), d'où sortirent : *a*) Jean Sandret, sieur de Livet et Bellevue, capitaine au régiment d'Uxelles, qui épousa, le 2 septembre 1653, Claude du Bois, fille de Noël, sieur de Bretteville et de Catherine Destin; *b*) François Sandret, sieur de Courteville.

V. *Jean Sandret*, esc., marié le 25 août 1598 à Jacqueline Huen, fille de feu Jean et de Marie Duprey (G.). De ce mariage sont sortis plusieurs enfants sur l'identité desquels les documents ne sont pas tous d'accord, G. indique : 1° Antoine, qui, d'après une note de M. H. Le Court (*Nobles et vivant noblement à Pont-l'Evêque*, p. 53), épousa Geneviève Patry; 2° Hélie, sieur de Trianon, qui d'après G. (généal. de Cormeilles, p. 22 du ms.), épousa Marie Le Mire et en eut Anne, mariée le 26 avril 1615 à Louis de Cormeilles (voir aussi chanoine Guéry : « Généal. de Grieu dans *Procès triséculaire*, p. 27); 3° Catherine, mariée à Bonneville-la-Louvet, par traité de mariage du dernier janvier 1633, à Pierre

Digitized by Google

Descalles, esc., sieur de la Rivière. D'après S.-A. (XIX, 184). Hélie aurait eu aussi pour frères Pierre, sieur du Châtel, et Charles. Une note manuscrite isolée de M. Le Court attribue également à Hélie une sœur, nommée Marguerite et mariée, en 1626, à François de Grieu, sieur de Saint-Gilles. Enfin, une note de G. à la généal. de Cormeilles, cite Catherine, Jeanne et Marguerite Sandret, sœurs, partageant, en 1624, les lots de la succession de Guy Sandret, leur frère. Celui-ci avait une maison aux Vieux-Bourg, qui, le 13 juin 1663, fut incendiée, et « beaucoup de ses papiers et meubles bruslés ». Nous nous contentons de citer les pièces, sans nous prononcer sur l'identification des personnages. S.-A. continue la généalogie avec Pierre qu'il regarde comme frère d'Hélie, sieur de Trianon, mais en le faisant, à tort, selon nous, fils de René et de Catherine de Nollent. Il faudrait voir les registres paroissiaux.

VI. *Pierre Sandret*, sieur du Chastel, assiste en 1668 au traité de mariage de Jean, son fils aîné. Mort le 17 mars 1695, dont :

VII. *Jean Sandret*, sieur de Courteville et de Trianon, marié en 1668 à Marie Le Grand (S.-A.), dont : 1° Cœsar-Auguste, qui suit; 2° Marie-Madeleine, mariée en 1700 à Richard de Louis, sieur des Rivières (Ins., I, 400) ; 3° Hélie, sieur de Trianon, marié en 1724 à Catherine de Liesse (Ins II, 607).

VIII. *Cœsar-Auguste Sandret*, sieur de Courteville et de Trianon, né en 1686 à Saint-B. d'Hébertot, marié en 1731 à Adrienne Le Portier du Saussay (S.-A. et Ins. III, 215), dont : 1° Charles-Georges, vivant en 1753 (S.-A.) ; 2° Charles-Gabriel, qui suit :

IX. *Charles-Gabriel-Adrien-François Sandret*, esc., né à S. B. d'Hébertot, en 1741, marié en 1763, à Marie-Louis Naguet de Hélins (S.-A. Ins. IV 541), dont : 1° Charles-César, qui suit; 2° Pierre-Joseph, né en 1767 et père de Louis-François-Marie Sandret de Trianon, mort à Pont-Audemer, le 7 juin 1813.

X. *Charles-César Marie Josué Sandret de Trianon*, né en 1764, fit ses preuves devant Chérin le 18 septembre 1781 (S. A., t. XII, Ecoles militaires, p 148), marié en 1796 à Marie-Madeleine-Marguerite de Guéroust de Freuville, dont :

XI. *Marie-Charles-Alfred Sandret de Trianon*, né en 1801, marié en 1839 à Geneviève-Azéma Mitouflet de Beauvois.

Digitized by Google

D'après le manuscrit de la Galissonnière, les armes des Sandret sont : « de gueules au lion d'argent. Supports, cimier : Lions de mesme. »

Abbé G. A. Simon.

* * *

Extrait des registres de catholicité de la paroisse de Saint-Martin de Gouey (réunis à Port-Bail en 1818).

« 27 juin 1728. Le nègre de M. le Curé de Gouey, étant âgé de viron seize à dix-sept ans, a été nommé *Maur*. Henry par discrète personne messire Henry Vaultier, prêtre curé de ladite paroisse de Gouey et a été baptisé par le *R. P. Sandret*, toutes les cérémonies de l'église à l'égard des adultes sévèrement observées, à la fin de la mission qu'il a faite avec ses confrères à l'église dudit lieu et ce en présence de Me Bretel, prêtre d'Ourville et vicaire de Portbail, de Me Leviel, prêtre, vicaire de Gouey et MM. du Tronquet et Troussey, prêtres et d'une grande multitude de peuple et fist sa première communion le jour des glorieux apostres saint Pierre et saint Paul pour gagner les indulgences de la mission.

« Le Néel, prêtre. »

Le registre du synode pascal de 1712 mentionne que le bénéfice de Saint-Martin de Gouey était alors en départ et que Me Henry Vaultier en était pourvu. La liste du synode pascal de 1741 et le procès verbal de la visite archi-diaconale de la même année inscrivent M. Henry Vaultier comme curé de Gouey.

R. Asselin.

37. Harcourt (septembre 1927, p. 297). — On ne possède que le récit d'une excursion au château d'Harcourt, par Mme Philippe-Lemaître dans le *Recueil de la Société libre de l'Eure*. 2e série, 4e vol. 1843, p. 278-283. Les Archives de l'Eure possèdent tout le fond du Champ-de-Bataille, près Le Neubourg, propriété de la famille d'Harcourt, fond très important, mais non encore inventorié.

38. Papes originaires de Normandie (septembre 1927, p. 297). Aucuns. Pierre-Roger de Maumont (1330-1339) élu pape, le 6 mai, 1342, sous le titre de Clément VI, avait été nommé archevêque de Rouen, le 14 décembre 1330. Il blasonnait *d'argent, à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueule.*

Chanoine Ch. Guéry.

Digitized by Google

SONNETS

HÉLÈNE

Hélène, il est bien fou celui qui fait serment
Au temps de son hiver de vivre avec sagesse...
Le vent cythéréen emporte sa promesse :
La Jouvence du cœur dure éternellement.

C'est ainsi que, perdant tout sens et jugement,
Malgré mon chef grison dont sourit ta jeunesse
Epris comme autrefois, j'adore, ô ma Maîtresse,
Tes cheveux blonds, tes yeux d'azur, ton corps charmant.

Parce que je suis vieux, est-ce pourtant Folie
De vouloir cheminer d'une marche affaiblie
Auprès de ta Beauté, sous l'escorte d'Amour ?

Non ! Je veux à jamais fuir le souci morose
Et, te louant encore au seuil du dernier jour,
Mourir en m'énivrant du parfum de la Rose !

EN LISANT CERVANTES...

Juché sur Rossinante et flanqué d'un nigaud
Qui tangue sur son âne en mâchant des proverbes,
Don Quichotte, amoureux de ses songes superbes,
Fait figure pourtant de très digne hidalgo.

Sans cesse sous l'Armure et dressé sur l'ergot,
L'Épée haute, tout prêt à conquérir par gerbes
Les Gloires, fruits divins aux saveurs trop acerbes,
Il dédaigne la Femme et fait fi du Lingot.

Digitized by Google

Au gré de l'Aventure et de la Destinée,
Il défend le renom de cette Dulcinée
Qui, Princesse, naquit de son vieux cœur fervent

Et ce n'est, après tout, point chose ridicule
Que de voir ce grand corps sans chair, au Crépuscule,
Charger — pour l'Honneur seul — sur des moulins à vent !

FRANCESCA

L'Ombre... Des Cris aigus dans les Gouffres glacés
Se mêlent par instants au Bruit de la Rafale :
Là, sinistre jouet de la Trombe infernale
Erre l'Ame de ceux que l'Amour a blessés.

Chacun blasphème... Seuls deux spectres enlacés
Suivent sans murmurer la Tempête brutale
Et Paul et Francesca, Victime triomphale,
Vont bénissant le Coup qui les a fiancés.

Quand vient celle qui fut la Rose de Ravenne
Les Morts silencieux épient dans la Géhenne
Le Sourire qui naît sur ses Lèvres de Miel

Et l'Amant, emporté sur le Sein de l'Amante,
Se demande, surpris, si malgré la Tourmente
Un Enfer avec elle est moins doux que le Ciel.

René Herval

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
CALVADOS : M. Etienne Deville.
MANCHE : *Avranches :* M. J. Séguin.
ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

5909. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE METZ, 1925. Les carmélites de Metz, par G. Thiriot, p. 89 [Mgr de Tavannes, archevêque de Rouen, p. 142, 144, 145 ; — Prieure Marguerite de l'Alexis (1692), professe de Rouen, p. 265, etc.].

5910. — BULL. TRIM. DE LA SOC. ARCH. DE TOURAINE, t. XXIII, 1926-27, 2e série, t. VII, p. 121, le *Magnificat* de Jouvenet à N.-D. de Paris jusqu'en août 1862, puis transféré au Louvre, cote MI, 314.

5911. — BULL. DE LA SOC. DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1926. A la page 157-58, Ms. de Gaillon, de la bibl. du cardinal Georges d'Amboise, XVIe siècle, en 1864 propriété du Dr Bigot, exposé à Evreux et revendu les 8 et 9 mars 1926, par Me Jean Marlio ; — p. 174 : Geoffroy de Bois-Guillaume, maître de l'œuvre en 1276-77 pour fortifier Lucera et reçoit 500 onces d'or, etc. ; — p. 191, M. Jean Vallery-Radot traite des dates de construction de l'église de la Trinité de Fécamp, étude qui se continue aux pp. 196, 216 et 269 ; — fonts baptismaux des églises de Branville et d'Ancteville (Manche), p. 196, etc.

5912. — BULLETIN MONUMENTAL, t. LXXXVI, Paris, Picard, 1927, in-8o 220 pp. — La Chapelle Saint-Sauveur de la Bourgonnière, p. 163, (Seine-Inf.) ; — Bibliographie, p. 198 : Les vitraux de la cathédrale de Rouen, par G. Ritter ; — L'habitation rouennaise, par R. Quenedey ; etc.

5913. — REVUE MABILLON, juill.-sept. 1927. Les Bénédictins et l'histoire des Provinces aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Maurice Lecomte, p. 237 [Saint-Valery-sur-Mer, par dom Rupert de Bour-

Digitized by Google

nonville, 280; — etc.]; — Chartes et Bulles de Clairvaux, p. 286 [Jean de Romilly-sur-Seine et Hubeline sa femme donnent une vigne à Clairvaux, sise à Bergères (1229-1230] etc.

5914. — La Vie a la Campagne, 1er août 1927. Le château et le parc romantique de Pruley (Orne) à Saint-Langis-lès-Mortagne.

5915. — Mém. de l'Académie nationale de Caen, t. II, Caen, E. Lanic, in-8o, 1926, 526 pp. Les États Provinciaux de Normandie, par H. Prentout.

5916. — Au Pays Virois, juill.-août : La chapelle Saint-Laurent, au Valmérienne [dom Geoffroy de la Bigne, chapelain en 1600], par Fr. Alix ; — Chapelet de Vieux-Logis. Promenades archéologiques autour de Vire [Lenaudière (*suite*), par Jean Robert ; — La libération de la Normandie au xve siècle (*suite*), par Butet-Hamel ; — Le maître-autel de l'église Saint-Martin de Talvende, par J. R; — Légendes bocaines : la légende de Guillaume-le-Conquérant et du corps nu, par Fr. Alix. — sept.-oct. : François Lefranc, par G. Chalmé; — Légendes bocaines : la Berline, par Fr. Alix ; — Saint-Christophe-de-Beaumesnil, par A. Joubert; Chapelet de Vieux-Logis : Lenaudière, par J. Robert; — L'andouille de Vire, par G. du Moulin; — Le clocher de Montchauvet, par H. B.; — Deux livres nouveaux, par Ely Otropp ; — La libération de la Normandie au xve siècle (*suite*).

5917. — Le Petit Parisien a publié, dans sa 3e éd. de Normandie, ce qui suit : *Août* 3, La foire de Guibray ; — 5, La moisson ; 7, Les origines des courses de Caen ; — 8, Le poète Francis Eon ; 10, La fête de l'Assomption en Normandie ; — 12, Les dramaturges Jean Gaument et Camille Cé ; — 14, Comment fut créé Houlgate ; — 15, La fondation de Trouville; 16, L'archéologue et littérateur Jules-Albert Leroy ; — 17, L'écrivain normand Maurice d'Hartoy; — 18, Les premiers jours de Deauville ; — 19, La côte de Nacre ; — 20, A propos de l'île de Tombelaine; — 21, Les normands au Canada; — 22, Comment on faisait, jadis, la moisson en Normandie; — 23, Un hommage à Paul Harel ; — 26, Le romancier Maurice Leblanc; — 28, La Saint-Fiacre en Normandie ; — 29, Les dangers de la baie du Mont-Saint-Michel ; — 31, Un littérateur normand : le dramaturge international, Roger Ferdinand; — *Septembre* 2, Le long martyre de Françoise Salmon ; — 10, Alfred de Musset à Beaulieu [maison centrale de Caen]; — 11, L'historien Amand Le Corbeillier; — 13, Le régionaliste Georges

Digitized by Google

Laisney; — 16, Un procès de chasse en Normandie au XVIIe siècle; 20, Le compositeur Julien Chapel; — 21, La vigne en Normandie; — 24, Le romancier A. Laroque; — 27, Le peintre J.-M. Chevallier, etc.

5917 *bis*. — JOURNAL DU NEUBOURG. Les noms d'origine scandinave de la plaine du Neubourg, *août* 3 et 10 (*fin*); — 17, L'ancien hôpital du — La Maison-Dieu; — 31, A propos d'un socle de statue par Maurice Lemercier et les armoiries d'une plaque de cheminée au Neubourg; — *septembre* 12, Le site de l'église de Fouqueville, par M. Delaunay.

5918. — JOURNAL DE BOURGTHEROULDE. Les noms de *lieu* d'origine et de *famille* scandinave du Roumois, juin 18 et 25 juillet, 8 et 15 juillet et dans le *Roumois*, 12, 19 et 26 août.

5919. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS, 6e série, t. XXIII, Nancy, 1926, in-8°, 108 pp. Les provinces de France et la protection du sol national, par M. Ch. Berlet, p. 24-59 [La Normandie, p. 38-42]; — A propos d'un ouvrage récent sur la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, par le chanoine Guérin; — Les armoiries de la maison de Lorraine, par M. Edmond des Roberts [d'après la cloche d'Alençon], p. 73-84.

5920. — SOC. DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, 1927, 2e trim. Quelques mots sur la sorcellerie au XVIe et XVIIe siècles, par M. Henri Carré, p. 631-675 [Le Parlement de Rouen et l'affaire de Louviers, p. 651-652, 655; En Normandie, p. 669, les bergers]; — Facteurs d'orgues en Poitou, par Fr. Eygun, p. 720 [Jean Ourry, demeurant à Vernon-sur-Seine, remplace le 9 octobre 1619, les orgues de N.-D. la Grande et d'autres, en 1627, au Puy N. D. (M.-et-L.), p. 722].

5921. — BULL. DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, 1926. Anvers, 1927, in-8°. En Normandie. Rapport sur le congrès Arch. de France, Rouen, 1926, p. 139-151, par Paul Saintenoy.

5922. — L'ARCHITECTURE ET LA CONSTRUCTION DANS L'OUEST, *mai* 1927: Dalle funéraire des Berneval à l'abbaye de Saint-Ouen, 1 pl. p. 34-35, par M. Auray; — *juin*, La Normandie hist., par E. Thomas, Verneuil-sur-Avre, p. 41-44.

5923. — SOC. DES BIBLIOPHILES NORMANDS. Rouen, Lainé, 1927, petit in-4°. Un livre d'heures de l'école de Jean Bourdichon. Reproduction phototypique d'un Ms. de Rouen, précédé d'une notice par Jean Lafond.

Digitized by Google

5924. — Mercure de France, 15 août, 1er et 15 septembre 1927, Guillaume le Bâtard ou la Conquête de l'Angleterre, par Paul Fort. Chroniques de France en cinq actes.

5925. Revue de Paris, 1er août, p. 626-657, Gustave Flaubert, par Antoine Abbalat.

5926. — La Revue de France, 15 août, p. 675 : Sophie Gay et Marceline Desbordes-Valmore, par Boyer d'Agen.

5927. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 10 30 sept., p. 693, famille de Maupassant ; — p. 698, famille Favey et Gondouin en Basse-Normandie.

5928. — Recueil de la Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1925. Les Mss. liturgiques de la Bibl. du Havre, par l'abbé Davenne, p. 23-38 ; — Quelques pièces de la collection Chardey, p. 53-74 ; La région du Havre en 1677, par A. Martin, p. 75-82 ; — A propos du centenaire de la duchesse de Berry au Havre (1824-1924), par Henri Chegaray, p. 83-88 ; — Sur la route de Harfleur à Tancarville, par A. Martin, p. 89-96 ; — Le système des maisons collectives au Havre, par le même, p. 103-110 ; — Paul-Louis Courier, par P. Dumesnil, p. 167-171 ; — etc. Dans la séance du 19 novembre 1924 biographie de Guillaume Le Testu et de Jacques de Vaulx, nés au Havre, habiles cartographes, publiées dans une plaquette *Le Centenaire de Ronsard*, Le Havre, 1927, par le chanoine Anthiaume.

5929. — Aubry (Chanoine Désiré). L'Institut du Sacré-Cœur de Coutances, 1926, in-8°, XI-294 pp.

5930. — Blanquart (Chanoine Fr.). Miscellanées d'histoire et d'archéologie normandes [petits documents inédits, 3e série], Rouen, Léon Gy, gr. in-8°, 1927] ; — Armoiries de l'Evêché d'Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 10 sept., p. 487.

5931. — Bouchard (Abbé), † curé-doyen de Ducey, *Sem. Rel. de Coutances*, 4 août.

5932. — Chirol (Pierre). C. R. d'un livre récent sur Saint-Ouen de Rouen, *Journal de Rouen*, 14 août.

5933. — Delaunay (Marcel). Le manoir du Vièvre, les églises de Saint-Etienne l'Allier et d'Appeville-Annebault, *Journal de Rouen*, 1er sept.

5934. — Deville (Etienne). La découverte des restes du jurisconsulte Josias Bérault, *Journal de Rouen*, 8 août ; — Le passage de Louis XVI à Lisieux en 1786, *id.* 11 août ; — Le peintre Jean,

Digitized by Google

Ch. Contel et l'expos. de ses œuvres à Lisieux, *id.* 23 août ; — A travers le Lieuvin. Excursion de la Société Hist. d'Orbec, *id.* 3 sept. ; — Une fresque du XVe siècle, à Orbec, *id.* 25 sept.

5935. — Du Bois de la Villerabel (Mgr). Lettre pastorale sur le recrutement sacerdotal et le congrès national des 16, 17 et 18 novembre 1927. *Bull. Rel. de Rouen*, 3 sept.

5936. — Dubosc (Georges). Les compagnons de Guillaume le Conquérant dans le pays de Caux et le pays de Bray (*fin*), *Journal de Rouen*, 7 août. Cf. n° 5872.

5937. Duquesne (Robert). Le Dr Coutan, archéologue *Journal de Rouen*, 13 août.

5938. — Eudes (Saint Jean). Un saint précurseur, *La Croix*, 16 juin.

5939. — Flers (Robert de). *Le Gaulois*, 31 juillet, par R. Lara ; — Les ancêtres normands de Robert de — et le domaine de Flers, *Journal de Rouen*, 2 août.

5940. — Fleury (Chanoine Ernest), † secrétaire de l'Evêché, *Sem. Rel. de Coutances*, 15 sept.

5941. — Guey (Fernand). Le mouvement artistique à la bibliothèque. Un médaillon de Georges Dubosc, sculpté par Xavier Boutigny, *Journal de Rouen*, 21 sept.

5942. — Guibou (Georges). Le château de Dieppe, *Journal de Rouen*, 11 août.

5943. — Herval (René), a publié dans le *Journal de Rouen* les articles suivants ; *juillet* 30, croquis Normands. L'Ermitage de Mortain ; — *août* 12, notes normandes, de la civilisation des Vikings [Ext. de Journal italien *La Gazetta di Venezia*] ; — 22, L'abbaye de Lonlay ; — septembre 1er, C. R. du livre de l'abbé Simon, sur dom Louis Quesnel (1595-1665) ; — 22, 25. Le sac de Rome.

5944. — Huard (G.). Les grandes églises de Caen, dans la revue des Beaux-Arts du 15 avril.

5945. — Hubert (abbé) † à Ouainville, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 août.

5946. — Hunger (Victor). Un haras royal de Normandie (1338), Paris, C. Pailhé, 1927, gr. in-8°, 15 pp. avec fac-similé.

5947. — Huscher Herbert. Siége of Rouen, Leipzig, in-8°, 245 pp. avec plans.

5948. — Lafond (Jean). Le château d'Ambourvillé et la famille Malet de Graville, *Journal de Rouen*, 14 et 15 août (*fin*).

Digitized by Google

5949. — Leroux (Paul et P. A. frères). La tapisserie du précieux sang de Fécamp, *La vie catholique*, 17 sept. ill.

5949 *bis*. — Lelienne (A.). Les portails romans de la Basse-Normandie, Paris, E. Leroux. 1927. gr. in-8°, 11 pp. [Ext. de la *Revue archéologique*.

5950. — Levaillant (Maurice). Flaubert, Bouilhet et « Salambô). Ext. du *Figaro*, *Journal de Rouen*, 19 août.

5951. — Lewis Piager Shanks. Flaubert youth (1821-1845), Baltimore, The Johns Hopkins press, in-8°, 250 pp.

5952. — Ménard (abbé André), † curé de Roncey, *Sem. Rel. de Coutances*, 1er sept.

5253. — Perrée (Edmond). Maupassant et « Boule de Suif ». Rouen, Wolf. in-8°, 8 pp.

5954. — Poignant (chanoine). † archiprêtre de Cherbourg. *Sem. Rel. de Coutances*, 23 sept.

5955. — Porquet (Jean). Dans quelle maison est né le Bienheureux Lefranc, *La Croix du Bocage*, 26 août.

5956. — Poulain (Alph.). Carrouges. Découverte archéol. [pots acoustiques], *Journal de Rouen*, 30 août.

5957. — Poullain (Chanoine), † chapelain de la communauté du Sacré-Cœur de Coutances, *Sem. Rel. de Coutances*, 4 août.

5958. — Prentout (Henri). Les Etats Provinciaux de Normandie. Caen, Lanier, 1926, t. II, 526 pp. in-8° [*Mém. de l'Académie de Caen*].

5959. — Robert (Paul-Louis). Histoire du Romantisme en France, par M. Maurice Souriau, C. R. dans le *Journal de Rouen*, 2, 5 et 15 septembre.

5960. — Rouen. L'âme de Rouen, par C. Iver, *Le Gaulois*, 8 juillet.

5961. — Rouault de La Vigne (René) a publié dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit; — *Août* 2. Les ancêtres normands de Robert de Flers et le domaine de Flers; 5, L'historien de Guillaume le Conquérant : M. H. Prentout; — 9. L'hommage de la *Normandie Illustrée* à G. Dubosc; — 10, Le cimetière Saint-Amand; — 22, Un répertoire normand d'ethnographie et d'Art populaire à la *Soc. le Vieux Rouen;* — 24 et 25, Au pays des ancêtres; quelques souvenirs normands de l'histoire du Canada : Les mémoriaux de la cathédrale et le Canada; — *Septembre* 7, Le souvenir normand à l'étranger; — 16, Quelques lettres inédites de

Digitized by Google

G. Flaubert. R. de Gourmont et Claude Monet; — 19, 20, 22, 24, 26, Les Normands à la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis (1777-1783).

5962. — Rousseau (Xavier), a publié dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit : *août* 17, M. Jehan de Vigneral, vicomte et comte d'Argentan (1660-1752); — *Septembre* 5, Trun au bon vieux temps; — 17, Argentan-Strasbourg. Un petit problème d'étymologie gauloise; — 19, Découverte de mercure à Argentan.

5963. — Sainte Barbe. La dévotion à sainte Barbe en Normandie, *Bull. de l'Arch. de Sainte-Barbe*. Bourges (Cher) juillet 1927 [II, diocèse d'Evreux, p. 8; celui de Rouen dans le numéro précédent].

5964. — Ubald d'Alençon (R. P.), † le 5 juillet 1927, *Revue Sacerd. du Tiers-Ordre*, août.

5965. — Vacquerel (R. P.), missionnaire en Chine, *Sem. Rel. de Bayeux*, 28 août.

5966. — Vauquelain (à la gloire de Jean —), *Journal de Rouen*, 22 août.

5967. — Vilain (Charles). Un essai de partage des terrains communaux à Arques sous la Révolution, *Journal de Rouen*, 22 sept.

5968. — Yvon (Paul). Horace Walpole, comte d'Oxford, *Les presses univers. de France;* C. R. par Henri Dupré. *Journal de Rouen*, 19 sept.

Indications spéciales par département.

Calvados : **5910**, 15, 16, 17, 19, 21, 24, 34, 43, 44, 49 *bis*, 55, 58, 61, 65, 68.

Eure : **5911**, 13, 15, 17, 17 *bis*, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 30, 33, 34, 58, 63.

Manche : **5911**, 15, 17, 19, 21, 24, 27, 29, 31, 40, 43, 49 *bis*, 52, 54, 57, 58.

Orne : **5914**, 15, 17, 19, 21, 24, 38, 46, 49 *bis*, 56, 58, 62, 64.

Seine-Inférieure : **5909**, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 58, 59, 60, 61, 63, 66, 67.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

A nos abonnés, par le chanoine Ch. Guéry 3
Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (*fin*), par M. l'abbé V. Bourrienne 6
Notice sur le Prieuré de Saint-Nicolas de Maupas (*suite*), par M. Alfred Ruault 27
M. d'Alès d'Anduse, vicaire général de Bayeux, par M. le chanoine Uzureau 45
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie, par M. le Commandant E. d'Hauterive 49
Au sujet de l'auteur de la *Farce de Pathelin*, par M. Frédéric Alix 54
En marge des livres nouveaux, par M. Maurice d'Hartoy . . . 56
Bibliographie normande (5653 à 5693). 61
Nos amis : Mgr Baudrillart, par M. Maurice d'Hartoy 65
Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1913), par M. R. Dubourg 70
Notice sur le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. A. Ruault. . . 79
Généalogie de la famille Le Grand d'Anerville, par M. l'abbé G.-A. Simon 90
Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scolastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] 103
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie, par M. le Commandant d'Hauterive 113
En marge des livres nouveaux, par MM. les chanoines Chevallier et Guéry 116
Bibliographie normande (5694-5754) 123
Une famille d'Argentan : Les Lautour (*suite*), par M. R. Dubourg 129
Un paysagiste peu connu du public : Gabriel Le Bourguignon du Perré, par C. Le Bourguignon du Perré 140
Le Palinod de Lyre, par M. l'abbé Thuillier. 149
Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. A. Ruault 154
Notes sur Hébertot (Calvados), par Mme Roblot-Delondre . . . 164
Les Aulerques pendant la période de l'indépendance gauloise, par M. Jean Mathière 171
En marge des livres nouveaux, par M. l'abbé Thorel. 178
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie, par M. le Commandant d'Hauterive 185
Bibliographie normande (5754 à 5800). 188

Digitized by Google

Nos amis : Le Commandant Quenedey, par M. Maurice D'HARTOY 193
Une famille d'Argentan : Les Lautour (*suite*), par M. R. DUBOURG 201
Le Prieuré de Maupas (*suite*). par M. A. RUAULT 214
Au diocèse de Séez (1791-1792), par M. le chanoine UZUREAU . . 224
Les Le Roux d'Infreville, par le baron D'ESNEVAL 232
En marge des livres nouveaux, par le chanoine Ch. GUÉRY et M. Maurice D'HARTOY 238
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie, par M. le Commandant D'HAUTERIVE 249
Bibliographie normande (5800 à 5838). 252
L'avenir de l'intelligence. par M. Maurice D'HARTOY 257
Autour de Richard Simon, par M. Edouard LE CORBEILLER 261
Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle (*suite*). 265
Le Prieuré de Maupas (*suite*), par M. A. RUAULT 270
Les Le Roux d'Infreville (*fin*). par M. le baron D'ESNEVAL . . . 280
A propos d'une note de Chassant, par M. Jean MATHIÈRE . . . 290
En marge des livres nouveaux, par M. Maurice D'HARTOY . . . 292
Les travaux de nos collaborateurs par M. René HERVAL. . . . 294
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie, par M. le Commandant D'HAUTERIVE 297
Une famille d'Argentan : Les Lautour (*suite*), par M. R. DUBOURG 299
Bibliographie normande (5839 à 5908). 314
La Statuaire Normande : L'atelier de Verneuil au Perche au XVIe siècle, par M. le chanoine PORÉE 321
Le Prieuré de Maupas (*suite et fin*), par M. A. RUAULT 335
Notes sur Hébertot (*suite*). par Mme ROBLOT-DELONDRE 342
Une famille d'Argentan : Les Lautour (*suite*), par M. R. DUBOURG 352
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie, par M. le Commandant D'HAUTERIVE 368
Sonnets, par M. René HERVAL. 372
Bibliographie normande (5909 à 5968). 374
Table des Matières 381
Table des Auteurs 383

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

Alix (Frédéric)	Au sujet de la farce de Pathelin . .	54
Bourrienne (abbé) . . .	Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (*suite et fin*)	6
Dubourg (R.).	Les Lautour . . .	70-129-201-299-352
Esneval (baron d') . . .	Les Le Roux d'Infreville . . .	232-280
Guéry (chanoine) . . .	A nos abonnés	3
	C. R. sur le livre de l'abbé Simon .	122
	C. R. sur celui de Mlle de Courten .	238
Hartoy (Maurice d') . .	En marge des livres nouveaux	56-238-292
	Mgr Baudrillart.	65
	Le Commandant Quenedey	193
	L'avenir de l'intelligence.	257
Hauterive (Ernest d') . .	L'Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie .	49-113-185-249-297-368
Herval (René)	C. R. sur le livre de Mlle de Courten.	294
Le Bourguignon du Perré.	Un paysagiste peu connu	140
Le Corbeiller.	Autour de Richard Simon	261
Mathière (Jean). . . .	Les Aulerques sous les Gaulois. . .	171
	A propos d'une note de Chassant . .	290
Porée (chanoine) . . .	La statuaire à Verneuil	322
Roblot-Delondre (Mme) .	Notes sur Hébertot.	164-342
Ruault (A.)	Le Prieuré de Maupas	27-79-154-214-270-335
Simon (abbé)	Généalogie des Le Grand d'Anerville.	90
Thorel (abbé)	En marge des livres nouveaux . . .	176
Thuillier (abbé). . . .	Le Palinod de Lyre	149
Uzureau (chanoine). . .	M. d'Alès d'Anduse.	45
	Au diocèse de Séez.	224
X***	Une Abbesse bénédictine de Verneuil	113-224

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6. rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the

NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(510) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

DEC 14 1993

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google